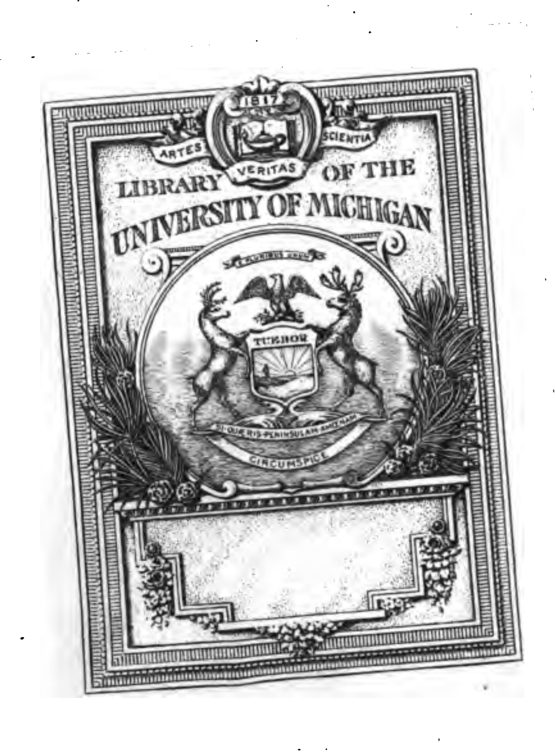

1817
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
SI QUÆRIS PENINSULAM AMŒNAM
CIRCUMSPICE



L'AMI DE LA RELIGION

ET DU ROI;

JOURNAL ECCLÉSIASTIQUE, POLITIQUE ET LITTÉRAIRE.

Videte ne quis vos decipiat per philosophiam et inanem fallaciam. COLOSS. II, 8.

Prenez garde qu'on ne vous séduise par les faux raisonnemens d'une vaine philosophie.

ANNALES CATHOLIQUES.

TOME SEIZIÈME.

Chaque vol. 7 fr. et 8 fr. franc de port.



A PARIS,

Chez Adrien LE CLERE, Imprimeur de N. S. P. le Pape et de l'Archevêché de Paris, quai des Augustins, n°. 35.

M. DCCC. XVIII.

AP
20
.A52
v.16

TABLE
DU SEIZIÈME VOLUME.

Fin de la Table du seizième volume.

(*Mercredi 13 mai 1818.*) (N°. 592.)

L'AMI DE LA RELIGION ET DU ROI.

Lettres de Mme. de Sévigné, de sa famille et de ses amis; avec portraits, vues et *fac simile*. Première livraison (1).

Il y a un an que nous annonçâmes le *Prospectus* de cette édition, et à cette occasion nous parlâmes de la religion de Mme. de Sévigné, et des efforts d'un de ses derniers éditeurs pour la représenter comme une incrédule. Nous pensions bien que les nouveaux éditeurs seroient plus impartiaux et plus équitables, et nous voyons avec plaisir que nous ne nous sommes pas trompés dans notre attente. Leur travail n'annonce que l'intention de donner à leur entreprise toute l'exactitude et la perfection possible, soit par la révision du texte, soit par la découverte de nouvelles lettres, soit par des notices rédigées avec soin, soit par des notes sur les faits et les personnages dont il est question dans la correspondance.

(1) Prix de souscription, 36 fr., et pour les non-souscripteurs, 40 fr. (L'ouvrage entier formera 10 volumes; prix, 100 fr.). Pour le recevoir franc de port, il faut ajouter 2 fr. par volume. A Paris, chez Blaise l'aîné, quai des Augustins, n°. 61; et chez Adrien Le Clere.

L'ouvrage commence par une notice bibliographique sur les différentes éditions de ces *Lettres*. Cette notice, rédigée par M. de Monmerqué, suppose des recherches fort étendues. L'auteur a comparé toutes les éditions, a confronté les textes, et a fait un examen attentif des versions, des dates, et de toutes les circonstances qui peuvent jeter du jour sur ces *Lettres*. Il a eu communication des manuscrits de Bussy-Rabutin, et y a trouvé, et de nouvelles lettres, et de nombreux éclaircissemens pour les anciennes. Des amateurs lui ont fourni des lettres inédites, dispersées dans différens cabinets. Des recueils du temps, et des manuscrits peu connus lui ont été aussi fort utiles. Enfin tous ces secours l'ont mis en état de donner une édition où il y a beaucoup moins de lacunes, où l'ordre chronologique est bien suivi, où presque toutes les obscurités sont dissipées, où l'on trouve réunis les avantages qui manquoient aux éditions anciennes.

A cette notice en succède une autre sur Mme. de Sévigné, sa famille et ses amis. Elle est de M. de Saint-Surin, qui paroît y avoir mis infiniment de soin et d'exactitude. Etranger à tout esprit de parti, il juge Mme. de Sévigné par elle-même. Cette femme célèbre naquit, le 5 février 1627, et à ce que l'on croit, au château de Bourbilly, en Bourgogne. Elle étoit fille de Celse-Bénigne Rabutin de Chantal, et petite-fille de Jeanne-Françoise Frémiot, baronne de Chantal, et fondatrice de l'ordre de la Visitation, morte en 1641, et canonisée par Clément XIII en 1767. Son père fut tué, au service, la même année 1627, et sa mère mourut en 1632. La jeune Marie de Rabutin-Chantal fut élevée dans la famille de Coulanges, qui étoit le nom de sa mère. Elle épousa, en

1644, le marquis de Sévigné, qui périt, en duel, en 1651, lui laissant un fils et une fille. La marquise, jeune encore, renonça à tout projet d'établissement, et se livra toute entière aux soins de ses enfans. Sa tendresse pour sa fille éclate dans ses lettres et anime toutes ses expressions. Elle mourut, à Grignan, le 18 avril 1696, après avoir été liée avec les personnages les plus célèbres de ce temps-là. Son esprit, son goût, sa grâce, ses saillies, faisoient le charme de sa conversation, comme ils font encore celui de sa correspondance.

La notice de M. de Saint-Surin suit Mme. de Sévigné dans les principales circonstances de sa vie; il n'omet rien de ce qui la concerne, et il me semble même avoir poussé jusqu'au luxe l'usage des notes et des citations. Ce morceau est écrit un peu à la manière du *Dictionnaire historique* de Bayle, où, comme on sait, le texte est souvent étouffé sous des notes fort longues. Quelques détails ont l'air un peu hors d'œuvre; mais au total il y a beaucoup de recherches et de critique. M. de Saint-Surin examine, par exemple, s'il est vrai, comme l'a rapporté Voltaire, qu'il soit échappé à Mme. de Sévigné de dire que *Racine passeroit comme le café*, et il remarque que ce propos, répété depuis long-temps, ne se trouve, ni dans ses *Lettres*, ni dans les contemporains. Il la justifie surtout contre les imputations de Grouvelle: nous avons traité ce point l'année dernière, et nous pourrions fortifier les preuves que nous donnâmes alors, par d'autres passages qui annoncent une femme croyant sincèrement à la religion. Elle est plus généralement soupçonnée d'avoir été attachée à un certain parti. Elle étoit liée avec la famille Arnauld;

elle aimoit les écrits de Port-Royal; elle avoit un oncle, Renaud de Sévigné, qui demeuroit dans cette maison, et qui y mourut. Cependant M. de Saint-Surin croit qu'il seroit facile de détruire cette supposition par plusieurs passages, et il cite celui-ci : *Je suis persuadée que nous avons notre liberté toute entière; que par conséquent nous sommes très-coupables, et méritons fort bien le feu et l'eau dont Dieu se sert quand il lui plaît. Les Jésuites n'en disent pas encore assez, et les autres donnent sujet de murmurer contre la justice de Dieu, quand ils affoiblissent tant notre liberté.* (Lettre du 28 août 1676).

M. de Saint-Surin a joint à cette notice des détails sur Bussy-Rabutin, et sur les autres personnes de la famille et de la société de Mme. de Sévigné. Mme. de Grignan, sa fille, mourut, le 13 août 1705, à cinquante-sept ans, dans la terre de Mazargues, près Marseille. Nous n'avons point ses lettres, que l'on croit avoir été anéanties en 1734. Grouvelle, qui saisit toujours l'occasion de ridiculiser la piété, et de nous vanter sa triste philosophie, prétend que Mme. de Grignan étoit philosophe, et que ses lettres furent sacrifiées pour cette raison. L'une et l'autre suppositions sont destituées de vraisemblance. Mme. de Grignan avoit, à ce qu'on dit, beaucoup de goût pour la philosophie de Descartes; mais il n'est plus permis aujourd'hui, surtout depuis la publication des *Pensées de Descartes* (1), par M. Emery, de révoquer en doute l'attachement de ce grand homme au christianisme. Quant au second point, *est-il vraisemblable*, dit M. de

(1) Un gros vol. in-8°.; prix, 7 fr. et 9 fr. franc de port. A Paris, chez Adrien Le Clere, au bureau du Journal.

Saint-Surin, *que toutes les lettres de Mme. de Grignan à sa mère aient été brûlées pour cette raison? Elles ne rouloient pas toujours, à beaucoup près, sur des points de controverse. N'est-il pas à présumer plutôt que les tracasseries de province, les chagrins domestiques dont Mme. de Grignan étoit réduite à s'entretenir, sont le véritable motif d'une suppression qui cause autant de surprise que de regret?*

Le marquis de Sévigné, frère de Mme. de Grignan, avoit eu une jeunesse fort déréglée, comme on le voit par les lettres de sa mère. Il épousa, en 1684, une demoiselle de Bréhan, femme sérieuse, aimant la solitude, et dont le caractère sympathisoit peu avec celui de Mme. de Sévigné la mère. M. de Sévigné renonça, par complaisance pour elle, à vivre dans ses terres; il vint se fixer dans le faubourg Saint-Jacques, où il passoit ses jours dans la plus profonde retraite. Il y mourut dans l'obscurité, le 27 mars 1713, sans laisser d'enfans. M. de Saint-Surin n'a pas jugé à propos de nous dire tout ce qu'il savoit sur les dernières années du marquis. *On nous a transmis*, dit-il, *des renseignemens que leur invraisemblance nous empêche d'insérer ici.* Il semble pourtant constant que le marquis de Sévigné donna dans les pratiques d'un jansénisme outré, et que cela devint même assez semblable à de la folie. M. de Saint-Surin, en disant que la jeune marquise *voulut être dirigée par les ecclésiatiques les plus éclairés,* dissimule aussi que ces directeurs qu'elle recherchoit étoient les jansénistes les plus décidés. J'avoue que je n'aurois vu aucun inconvénient à dire franchement ce qui en étoit.

Mme. de Sévigné, la belle-fille, vivoit encore en 1733, mais *n'ayant aucun commerce avec les profanes;*

c'est l'expression de Mme. de Coulanges. Corbinelli, dont il est si souvent question dans la correspondance, étoit mort en 1716. Ce fut aussi l'année de la mort de M. de Coulanges, cousin-germain de Mme. de Sévigné, dont nous avons vu une *Relation* manuscrite *des conclaves de 1689 et de 1691*. Sa femme lui survécut jusqu'en 1723. Mme. de Simiane, fille de Mme. de Grignan, et la dernière dont les lettres figurent dans cette collection, mourut à Paris, le 2 juillet 1737. C'est par elle que l'on a commencé à connoître les lettres de Mme. de Sévigné à sa fille.

Après avoir parcouru la notice de M. de Saint-Surin, nous arrivons aux *Lettres*. Les premières de ce recueil sont inédites. Elles sont adressées à Ménage, savant qui jouissoit d'une grande réputation dans ce temps-là. Les suivantes sont de la marquise et de son cousin Bussy. Une quinzaine de lettres sur le procès de Fouquet, font honneur à la constance de Mme. de Sévigné en amitié. C'est dans une de ces lettres que l'on trouve une anecdote que nous rapporterons, parce qu'elle indique que Mme. de Sévigné ne partageoit pas toutes les idées de ses amis sur le formulaire. Il étoit beaucoup question alors de la signature de cette promesse. Les religieuses de Port-Royal de Paris l'avoient refusée. On les dispersa, et une fille d'Arnauld d'Andilly fut envoyée au couvent de la Visitation. Elle y signa le formulaire. Mais laissons parler Mme. de Sévigné : « Nos Sœurs de Sainte-Marie m'ont dit : *Enfin, Dieu soit loué! Dieu a touché le cœur de cette pauvre enfant; elle s'est mise dans le chemin de l'obéissance et du salut.* De là je vais à Port-Royal; j'y trouve un certain grand solitaire (*Arnauld d'Andilly*), que vous connoissez, qui com-

mence par me dire : *Eh bien, ce pauvre oison a signé; enfin Dieu l'a abandonnée; elle a fait le saut.* Pour moi, j'ai pensé mourir de rire, faisant réflexion sur ce que fait la préoccupation. Voilà bien le monde en son naturel. Je crois que le milieu de ces extrémités est toujours le meilleur ». Ce mot de la marquise est d'autant plus remarquable que la lettre est adressée à M. de Pomponne, fils d'Arnauld d'Andilly, et frère de la religieuse qui venoit de signer.

Le texte des *Lettres* est accompagné de beaucoup de notes destinées à faire connoître les personnages, à éclaircir les endroits obscurs, et à initier le lecteur à tous les secrets de l'histoire du temps. L'éditeur a recherché soigneusement tous les renseignemens qu'il a cru utiles. Peut-être même a-t-il poussé un peu loin son exactitude et son travail. Il n'a rien voulu nous laisser ignorer d'intrigues et de mystères qui donneroient une assez mauvaise idée des mœurs d'une certaine société. En tout cela j'ai cru voir trop de conjectures et de malignité, et j'avoue que ces détails, que bien des lecteurs trouveront piquans, ne me semblent, ni bien sûrs, ni bien attrayans. L'éditeur a mis tout à contribution, Mémoires, *Ana*, Recueil d'anecdotes, et jusqu'à des chansons. Est-ce donc sur des couplets satiriques qu'il faut juger les hommes, et ne sait-on pas que de tout temps les chansonniers ont mêlé le faux avec le vrai, et le douteux avec le certain? L'histoire peut-elle puiser avec confiance à de telles sources, et l'érudition, qui va fouiller ainsi dans les archives du scandale, est-elle bien pure et bien utile? Cette prétention de vouloir soulever tous les voiles me paroît donc avoir entraîné trop loin l'éditeur, et la perfection de son entreprise n'exigeoit

point, à mon gré, la révélation de tant de secrets; parmi lesquels il y en a de douteux ou de peu fort importans.

J'applaudirai bien plus volontiers à des notes dictées par un esprit tout différent. Il y en a de fort bonnes; elles annoncent que l'auteur connoît, respecte, aime la religion. A la page 190 du IIe. volume, il relève une méprise de Mme. de Sévigné, sur l'*Exposition de la doctrine de l'Eglise catholique*, de Bossuet, et il porte sur cet excellent ouvrage le même jugement que les personnes les plus éclairées. Il parle encore de Bossuet dans le tome III, à l'occasion de Mme. de Montespan, et conclut de plusieurs indices rassemblés avec soin, que la première séparation du Roi et de cette dame eut lieu dans le carême de 1675. Il auroit pu s'étayer aussi de ce qu'a dit sur ce sujet M. le cardinal de Bausset, dans son *Histoire de Bossuet*, tome II, page 53. L'illustre historien avoit sous les yeux la correspondance de Bossuet, et les dates qu'il donne s'accordent entièrement avec celles des lettres que cite l'éditeur. Je suis étonné que l'estimable éditeur ait dans une note du même volume, page 317, insinué des soupçons sur la fermeté de Bossuet, lorsqu'il fut question de séparer le Roi et Mme. de Montespan; il auroit trouvé un récit de toute cette affaire dans l'endroit indiqué de l'*Histoire de Bossuet*. Il lui est échappé ailleurs une autre méprise qu'on jugera peu importante, mais qu'on me permettra pourtant de relever. Mme. de Sévigné parle, dans une lettre du 18 septembre 1676, de *ce grand abbé de la Lane, janséniste;* c'est ainsi qu'elle l'appelle, et on a mis en note que cet abbé *fut un des principaux théologiens que les évêques de France envoyèrent à Rome pour défendre la*

doctrine de saint Augustin sur la grâce. Cela n'est pas entièrement exact. Quatre-vingt-huit évêques de France avoient déféré à Innocent X, en 1650, cinq propositions extraites de l'*Augustinus*. Onze évêques qui n'avoient point signé cette lettre, en écrivirent une autre pour détourner le pape de prononcer, et défendre ce qu'ils prétendoient être la doctrine de saint Augustin; c'est de ces onze évêques seulement que l'abbé de la Lane fut député, avec les docteurs Brousse et Saint-Amour. Les députés des quatre-vingt-huit évêques étoient les docteurs Hallier, Joisel et Lagaut, qui pouvoient bien passer plutôt pour les députés du clergé de France.

Le travail d'un éditeur dans un Recueil de ce genre n'est pas susceptible d'analyse, et ne peut être bien apprécié par tout le monde. Il suppose beaucoup d'attention, de patience, de recherches et de sagacité. Un seul texte à éclaircir, un seul fait à vérifier, une date, un mot, exigent quelquefois que l'on compulse bien des livres. La collation des éditions prend souvent beaucoup de temps. Le lecteur qui jouit du résultat, ne songe pas toujours à tout ce qu'il a coûté de soins. Il y a lieu de croire que plus d'un homme de lettres a apporté, dans l'entreprise dont il est ici question, son contingent de soins et de recherches. Plusieurs amateurs se sont empressés de concourir à la perfection de l'entreprise. L'impression, le caractère, le papier, tout est digne de l'importance d'un Recueil qui a droit d'intéresser tous les amis des lettres, et l'on n'a rien épargné de ce qui pouvoit flatter les curieux. A la tête de chaque volume se trouvent au moins un portrait et une vue.

Le libraire a fait graver de plus vingt portraits de personnages du siècle de Louis XIV, que l'on peut joindre

aux *Lettres*. Chacun est accompagné d'une notice historique. Le prix de cette collection est de 16 fr. pour les souscripteurs de cette édition, avant la mise en vente de la première livraison. La même collection est de 20 fr. pour les non-souscripteurs.



NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. S. S. a nommé le prince don Thomas Corsini à la charge de sénateur de Rome, vacante par la mort du marquis Patrizi.

— Le sacré collége est actuellement composé de 64 cardinaux, dont un de la création de Clément XIV (le cardinal Caraffa di Trajetto, âgé de 96 ans), 5 de la création de Pie VI (les cardinaux Mattei, Dugnani, della Somaglia, Doria et Ruffo), et 58 de la création de Pie VII. Il y a trois chapeaux réservés *in petto* en 1801, 1803 et 1804. Il n'y en a que trois de vacans. On sait que le complet du sacré collége est de 70. Il est mort 60 cardinaux depuis le commencement du pontificat actuel.

— Le 12, M. Jerôme Manieri, nouvel évêque d'Aquila, a été sacré dans l'église de Saint-Ignace par M. le cardinal della Somaglia, assisté des prélats Frattini et Serra-Cassano. Le même jour, S. Em. le cardinal Litta, assisté des archevêques MM. Menochio et Caprano, sacra, dans la basilique des Douze-Apôtres, M. Lais, évêque d'Hippone.

— M. Anselme Basilici, évêque de Lydda, a été nommé à l'évêché de Sutri et Nepi; M. Ignace Renaldi, de la congrégation de l'Oratoire de Rome, a été nommé à l'évêché de Ripatransone, et le P. Fabien de Migliano, de l'ordre des Capucins, à l'évêché de Commachio.

— L'Académie de la religion catholique a repris, le 2 avril, le cours de ses séances, qui offrent toujours, comme les années précédentes, quelques discussions intéressantes. M. Marchetti, archevêque d'Ancyre, en a fait l'ouverture par un discours brillant et solide. Dans la dernière séance, du 16 avril, on lut une dissertation de M. Ange Scotti, professeur de paléographie et interprète des manuscrits d'Herculanum, sur ce sujet : *Les progrès faits dans la chimie et la physiologie, loin de favoriser le matérialisme, fournissent de nouvelles lumières pour le combattre.*

Paris. Le samedi des quatre-temps, veille de la Trinité, M. l'évêque de Samosate fera l'ordination dans l'église de Saint-Sulpice. Il doit y avoir seize prêtres. Les ordres inférieurs seront plus nombreux.

— S. M. et les Princes et Princesses ont bien voulu contribuer aux frais de l'établissement des Frères des Ecoles chrétiennes, sur la paroisse de Notre-Dame. L'idée de cette bonne œuvre est due au zèle de M. l'abbé de La Calprade, chanoine de la métropole, qui l'a entreprise sans autres fonds que ceux qu'il espéroit de la Providence. Il se flatte que les personnes pieuses favoriseront son dessein et le mettront en état de soutenir, de consolider et même d'étendre son œuvre. Il s'agit de l'éducation chrétienne des enfans, c'est-à-dire de l'objet le plus important pour la société; il s'agit d'encourager une institution utile, celle de ces bons frères, que la philosophie, comme l'a dit M. l'évêque de Samosate, dans son dernier discours, redoute encore plus qu'elle ne les dédaigne. M. le préfet de la Seine favorise l'établissement. Malheureusement le quartier est pauvre et offre peu de ressources.

— La retraite annuelle des hommes, à Notre-Dame, pendant l'octave de l'Ascension, a été plus nombreuse que par le passé. Les exercices du soir ont été fort suivis, et les instructions écoutées de manière à faire espérer qu'elles produiront des fruits.

— Nous avons trop appris à connoître la charité de nos lecteurs, pour ne pas y recourir encore dans un moment où une nouvelle perte domestique vient d'ajouter à notre deuil de cet hiver. M. l'abbé Picot, ancien chanoine de la métropole de Rouen, est mort à Paris, le 30 avril dernier, à l'âge de quatre-vingt-quatre ans. Sa conduite, pendant une longue carrière, lui donne des droits à l'estime des gens de bien. Michel-Alphonse Picot, né à Neuville, au diocèse d'Orléans, en décembre 1738, fit ses premières études au collége de Meung, et s'étant destiné à l'état ecclésiastique, fut reçu au séminaire des Trente-Trois, à Paris. Il en sortit pour entrer dans l'Oratoire, où il suivit, pendant quelque temps, suivant l'usage, la carrière de l'enseignement. Il devint ensuite supérieur de la maison de Riom, et il occupoit cette place lorsqu'il quitta la congrégation, vers 1770. Mais cette démarche ne le brouilla point avec ses anciens confrères; il les voyoit fréquemment; il parloit d'eux avec estime; et s'il blâmoit plusieurs choses dans son corps, c'étoit plutôt avec l'accent de l'intérêt qu'avec celui du

reproche. Il n'approuva jamais le système qui s'étoit introduit dans la congrégation, et qui l'avoit rendue si différente d'elle-même; et il sentoit parfaitement que le meilleur moyen de la faire refleurir eût été d'en retrancher ces membres dyscoles qui y entretenoient un esprit d'opposition. Il avoit même sur l'histoire de la congrégation, sous ce rapport, des anecdotes assez intéressantes, et qu'il racontoit volontiers. Au sortir de la congrégation, il fut attiré dans le diocèse de Bayeux par M. de Rochechouart, alors évêque de ce siége, né lui-même auprès de Neuville. Le prélat le garda quelque temps chez lui, et le recevoit tous les ans, soit à Bayeux, soit dans la maison de campagne de Somervieux. Il lui donna la cure de Saint-Pair, près de Troarn, puis un canonicat dans la collégiale du Saint-Sépulcre, à Caën. Mon oncle occupa ce bénéfice pendant dix ans, et c'est chez lui que je fis mes études, et que je commençai à prendre le goût des habitudes et des connoissances ecclésiastiques. En 1786, il permuta son canonicat pour un autre dans la métropole de Rouen, et c'est-là que la révolution vint le saisir pour le lancer au milieu des orages, à l'âge précisément où il auroit eu besoin de plus de repos. Dépouillé de son bénéfice, et n'ayant point prêté le serment, il se retira à Saint-Malo, et il y vivoit dans la retraite, lorsqu'une émeute, suscitée par les révolutionnaires à l'occasion des processions de la Fête-Dieu, le força, lui et les autres prêtres de la ville, de partir précipitamment dans l'été de 1792. Il se retira à Jersey, où il resta dix ans, et où plusieurs de nos lecteurs ont pu le connoître. Ils ne nous démentiront pas, quand nous dirons que, là comme ailleurs, il se fit estimer par la régularité de sa conduite et par la solidité de ses principes. Il plaisoit dans la conversation par sa politesse et sa douceur. Doué d'une mémoire heureuse, il aimoit à raconter ce que lui avoit appris l'habitude de voir et d'observer. Il avoit particulièrement beaucoup d'anecdotes sur les matières ecclésiastiques, et avoit recueilli, en quelque sorte, les anciennes traditions de l'Oratoire et du clergé. Il étoit fort zélé pour la conversion des protestans de Jersey, et il a eu la satisfaction de contribuer à en faire rentrer plusieurs dans le sein de l'Eglise. Il en amena même un en France, lorsqu'il y revint en 1802. Son âge ne lui permettoit guères alors de se consacrer assidument aux fonctions du ministère. Il se retira dans sa famille, quoiqu'il n'y retrouvât plus un frère avec lequel il avoit toujours été fort uni. Il se plaisoit à y catéchiser les enfans et les pauvres, et à

y rendre tous les services compatibles avec ses forces. Il vint ensuite se fixer à Paris, d'où il alloit presque tous les ans passer la belle saison à la campagne, dans des familles pieuses, qui mettoient du prix à avoir un prêtre, et qui se félicitoient de trouver dans M. l'abbé Picot la douceur du caractère, et le ton de politesse d'un homme qui a vu la bonne société. Il a reçu, dans ces maisons, des témoignages d'intérêt et d'attachement qui lui étoient précieux. Il ne se bornoit pas à être utile à ses hôtes; il se répandoit au dehors pour y exercer son zèle; il préparoit des enfans à la première communion; il tâchoit de ramener des ames à Dieu; il faisoit des instructions publiques et particulières. Sa santé se conserva jusqu'à l'âge de quatre-vingt-trois ans, et une vie réglée l'avoit préservé d'infirmités. Enfin, l'année dernière, une première attaque vint l'avertir de se préparer plus prochainement au dernier passage. S'il parut se rétablir dans l'été, l'approche de la mauvaise saison lui ôta ses forces, et il passa tout l'hiver sans pouvoir sortir. Dans un accident qu'il éprouva au mois d'avril, il demanda et reçut le viatique. Quelques jours après, il fut frappé d'une autre attaque, et déclina insensiblement jusqu'au jeudi de l'Ascension, qu'il passa à une vie meilleure, vers deux heures après midi. Ses obsèques ont eu lieu à Saint-Sulpice, le samedi 2 mai, et son corps a été transporté au cimetière de Vaugirard. Nous espérons qu'on pardonnera ces détails à l'attachement d'un neveu qui ne pouvoit lui refuser ce tribut de reconnoissance, et qui souhaite surtout intéresser ses lecteurs en faveur d'un ecclésiastique estimable. Ils voudront bien user envers lui de la même charité qu'envers ses proches, et il nous est doux de penser qu'il obtiendra les mêmes prières, et que ses confrères se souviendront aussi de lui à l'autel. Ce nouveau service, que nous réclamons d'eux, sera la consolation la plus efficace pour sa famille. Les prières chrétiennes sont, aux yeux de la foi, le plus solide tribut que nous puissions offrir aux ames de ceux qui nous ont précédés dans le tombeau.

— Un parti d'opposition fait toujours les plus grands efforts en Allemagne pour empêcher l'exécution du Concordat bavarois, et un de nos journaux françois se fait l'écho de ce parti. Il vient d'insérer, deux jours de suite, des articles contre ce Concordat. Ces articles paroissent être de la main de M. G., qui est lui-même en correspondance avec M. de W. Ces deux hommes s'entendent pour troubler l'église d'Allemagne. Leur parti a publié une brochure, intitulée : *Considérations sur le Concor-*

dat bavarois, laquelle paroît être de la même force que celle de M. L. contre le Concordat de France, et dont cependant ils font un éloge outré. Ils parlent d'un projet de Concordat général, qui a été envoyé aux ministres réunis à Francfort. Ce projet, qui vient d'eux, seroit un excellent moyen pour introduire le schisme en Allemagne. Il y est dit que *le Concordat sera rédigé en Allemagne*, sans faire mention du concours du saint Siége, dont on saura sans doute se passer; qu'il *sera basé sur les articles d'Ems et sur les réglemens de Joseph II*, ce qui auroit l'avantage de renouveler les troubles que ces articles et ces réglemens avoient déjà produits; qu'*il faut absolument écarter tous les points dans lesquels la cour de Rome persisteroit à ne pas céder*, ce qui annonce un grand désir de concorde; que *dès qu'un évêque sera nommé et consacré, il entrera de suite en fonctions, et pourra administrer son diocèse*, où l'on voit qu'il n'est pas question d'institution canonique, abus que ces novateurs réforment d'un trait de plume; que *les évêques ne pourront rien faire sans l'autorisation du gouvernement*, c'est-à-dire, qu'on ne les affranchit de l'autorité du chef de l'Eglise, que pour les mettre sous le joug de la puissance temporelle, ce qui montre avec quelle bonne foi on parloit précédemment de l'intérêt des *libertés germaniques* et de *l'extension du systéme épiscopal*; que *les souverains catholiques ou protestans nomment aux évêchés, aux chaires de théologie, et exercent, à l'égard des églises catholiques, tous les droits qui découlent du droit de majesté*, ce qui est encore très-favorable aux libertés, etc. Voilà les principales bases du projet, où l'on reconnoît l'esprit d'innovation et de haine pour Rome, qui fermente depuis soixante ans en Allemagne et ailleurs. Quand ce seroit quelque évêque à la façon de la constitution civile du clergé qui auroit dicté ce projet, il ne seroit pas plus propre à mettre sur la voie du schisme. Il faut espérer que les princes allemands verront où on les mène, et se défieront des novateurs religieux comme des novateurs politiques. Leurs intrigues et leurs efforts se lient avec les projets de ces mêmes hommes qui soufflent le feu des révolutions. Les uns veulent bouleverser l'Eglise comme les autres veulent bouleverser les Etats. Le Concordat de Bavière les irrite, parce qu'ils y voient un présage de repos, d'union et de stabilité. Ils s'agitent pour l'entraver; mais toutes les nouvelles que nous recevons s'accordent à dire que ce Concordat s'exécute.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. S. A. R. Mgr. le prince de Condé est malade, depuis samedi, d'une fièvre continue, accompagnée de toux. Le Roi et les Princes envoyent, plusieurs fois le jour, savoir de ses nouvelles. Mgr. duc d'Angoulême y est allé lui-même. Un courrier a été expédié à Mgr. le duc de Bourbon, à Londres.

— Le 8 mai, Mgr. duc d'Angoulême a visité le Conservatoire des arts et métiers.

— S. A. R. MONSIEUR, et MADAME, duchesse d'Angoulême, ont envoyé 1000 fr. pour les habitans de Guiscard, qui ont souffert de l'incendie du 18 avril. Nous avions annoncé, dans le temps, ce malheureux accident, qui a consumé trente-trois maisons.

— Une ordonnance du Roi autorise l'acceptation d'un legs de 2000 fr., fait par Mme. du Tronchet-d'Héricourt, pour établir à Vannes des Frères des Ecoles chrétiennes.

— La cour royale de Paris a entériné les lettres de commutation de peine accordées par S. M. à sept individus, qui avoient été condamnés aux travaux forcés par la cour d'assises de l'Yonne, pour pillage de grains.

— MM. les jurés de la première session des assises de mai, ont fait, comme leurs prédécesseurs, une collecte pour la Maison du Refuge des jeunes prisonniers. Elle a produit 190 fr.

— M. le ministre des finances a prévenu qu'il traiteroit de quatorze millions six cent mille francs de rente pour les besoins de l'Etat, et qu'on recevroit au trésor les soumissions des personnes qui se présenteroient. Il ne sera admis aucune soumission pour moins de 5000 fr. de rente. Les soumissionnaires devront offrir une garantie suffisante.

— M. le duc Doudeauville, MM. Chaptal, Barthélemy, Lefaivre, médecin du Roi, et Péan de Saint-Gilles, ont été installés dans leurs nouvelles fonctions de membres du conseil général de l'administration des hospices.

— On a saisi, chez Poulet, libraire, les trois premiers numéros d'un pamphlet, intitulé : *le Père Michel*, qui circuloit depuis quelque temps, et dont les principes et le ton ont attiré l'attention de la police.

— Le duc de Wellington s'est embarqué, le 2 mai, à Calais pour Douvres. On croit qu'il sera de retour en France vers le 20.

— Le 4 mai, la cour d'assises d'Albi a terminé l'affaire

Fualdès, qui l'occupoit depuis six semaines. Bastide, Jausion, la femme Bancal, Bach et Colard ont été condamnés à mort; Bach a été recommandé à la clémence du Roi, à cause de ses révélations. Anne Benoît a été condamnée à une détention perpétuelle et à la marque; Missonnier à deux ans de prison, et 60 fr. d'amende. Mme. Manson a été acquittée. Nous espérons que nos abonnés ne seront point surpris que nous ne leur ayons point mis sous les yeux les détails atroces et scandaleux de cette horrible affaire.

— La cour royale de Douai a condamné, par contumace, le sieur de Maubreuil, à cinq ans de prison, 500 fr. d'amende, 20,000 fr. de cautionnement et aux frais. On dit que le condamné est à Londres, où il va faire paroître des Mémoires.

— Des orages ont éclaté en plusieurs endroits. Une forte grêle a ravagé entr'autres les arrondissemens de Charolles et de Vésoul, et une partie du vignoble d'Orléans.

— L'empereur et l'impératrice d'Autriche visitent leurs Etats du midi, et sont partis, le 23 avril, de Trieste pour Fiume.

CHAMBRE DES PAIRS.

Le 9, les ministres de S. M. ont apporté deux projets de loi adoptés par la chambre des députés, l'un sur le canal de l'Ourcq, l'autre sur les échangistes. M. le duc de Choiseul a fait, au nom d'une commission, un rapport sur le projet de loi relatif aux changemens de circonscription de quelques sous-préfectures; deux articles surtout ont été attaqués, l'article 6 et l'article 8. Celui-ci transféroit à Haguenau le chef-lieu de l'arrondissement de Weissembourg; il a été rejeté à la majorité de 60 voix sur 98. M. Lemercier a exprimé le vœu de faire restituer à la ville de Saintes le titre de chef-lieu de la Charente-Inférieure, qui lui a été enlevé en 1810. Ce vœu a été, dans la séance même, converti en proposition par M. de Lally-Tolendal, et la chambre a décidé qu'elle s'en occuperoit. Le projet de loi, modifié par l'amendement qui supprime l'article 8, a été adopté au scrutin par 73 voix sur 93.

Le 11 mai, M. le duc de Choiseul a fait un rapport sur quelques pétitions. La chambre a adopté, à la majorité de 81 voix sur 96, le projet de loi sur les échangistes; celui sur le canal de l'Ourcq a été renvoyé à une commission.

Recherches philosophiques sur les premiers objets des connoissances morales; par M. de Bonald (1).

SECOND ARTICLE.

Nous avons déjà vu M. de Bonald appliqué à renverser le système que Cabanis a développé dans ses *Rapports du physique et du moral de l'homme*. Il continue, dans les chapitres suivans, à poursuivre cet apôtre du matérialisme, suivant lequel *notre ame est, non un être, mais une simple faculté de notre organisation, ou plutôt n'est que notre organisation elle-même*. Cabanis affecte de confondre les opérations de l'intelligence et de la volonté avec les mouvemens de nos organes; il pose en principe, que *la physique de l'homme fournit les bases de la morale*; que *la saine raison ne peut les chercher ailleurs*, et qu'*enfin l'homme moral n'est que l'homme physique considéré sous un autre aspect*. Tous les physiologistes modernes n'ont cependant pas adopté cette théorie grossière; et Barthès lui-même, collègue de Cabanis en médecine et en incrédulité, loin de regarder l'organisation comme la cause productive de la pensée, n'y voit qu'une abstraction, qu'une qualité occulte avec laquelle on n'explique rien. Mais M. de Bonald réfute encore mieux ce système abject et absurde :

« Ceux qui attribuent à la seule organisation du corps

(1) 2 vol. in-8°.; prix, 12 fr. et 15 fr. franc de port. A Paris, chez Adr. Le Clere, au bureau du Journal.

humain le principe des fonctions et des actions de l'homme, et qui placent en particulier dans l'organe cérébral la cause de toutes ses déterminations morales, ressemblent à un villageois qui, introduit dans la maison d'un grand seigneur, s'imagineroit que tous les gens qu'il voit occupés aux divers emplois de la domesticité, agissent pour leur propre compte, et constituent à eux seuls le gouvernement de la maison; et si par hasard il alloit plus loin que les cours ou l'anti-chambre, qu'il pénétrât jusqu'à l'intendant, il s'en retourneroit persuadé qu'il a vu le maître, et ne se douteroit seulement pas que cet homme qui lui a paru exercer sur toute la maison un empire si étendu, n'en est lui-même que le premier domestique. Nos organisateurs tombent précisément dans la même méprise, lorsqu'ils attribuent la puissance ordonnatrice à l'ensemble des organes, qui ne sont que les instrumens de la volonté, et qu'ils donnent à toute cette machine, pour directeur suprême, l'organe du cerveau, qui n'est lui-même qu'un premier ministre. Il est remarquable de voir avec quelle facilité les inventeurs de ces systêmes comprennent tous seuls ce qui paroît aux meilleurs esprits absurde et contradictoire; cette organisation, si passive et si frêle, cause unique des fonctions les plus actives; toutes ces parties de *chair* et de *sang*, qui deviennent par leur rapport, ou plutôt par leur *juxta-position*, dans un certain arrangement, pensée, jugement, volonté, imagination, mémoire; cette structure d'un jour, qui remonte par la pensée dans le passé le plus reculé, ou s'élance dans l'avenir le plus lointain; ce point qui mesure l'étendue!.... cette fraction qui calcule l'infini!...., cet atôme qui embrasse l'univers»!....

Le savant auteur distingue ensuite ce qui est du ressort de l'organisation, de ce qui est hors de sa portée. Il demande comment on parviendroit à expliquer, par l'organisation, les merveilles de notre in-

telligence, la mémoire, la prévoyance, les recherches du génie, les méditations les plus abstraites. Loin que la pensée soit le fruit de l'organisation, notre intelligence redresse tous les jours les rapports mensongers de nos organes; elle supplée à leur foiblesse. Cabanis, qui fait, de l'organe cérébral, tout le moral de l'homme, connoît-il bien cet organe que nul n'a encore expliqué? La grande preuve de cet auteur est, que la faculté de penser correspond toujours aux organes, et que les idées varient suivant les âges et les tempéramens; tout son ouvrage roule sur ce long sophisme. Cependant cette assertion trop générale, et sujette à beaucoup d'exceptions, ne favorise pas plus son systême que la doctrine contraire, comme M. de Bonald le fait voir dans une discussion aussi claire qu'elle est solide. Sans doute, dit-il, les goûts sont différens selon les âges; les devoirs et les occupations selon les sexes; les humeurs selon les tempéramens; les appétits selon les divers états de santé; les images selon les yeux; les habitudes physiques selon les climats. Mais les goûts, les humeurs, les occupations, les habitudes, les besoins, les images mêmes ne sont pas des idées, au lieu que les notions générales, sources de toutes les idées et fondement de toutes lois, sont les mêmes dans tous les lieux. N'a-t-on pas partout une idée de Dieu, du juste ou de l'injuste, du bien ou du mal, des vertus sociales, des sentimens de l'humanité? et si dans quelques pays il s'est mêlé des erreurs à ces principes généraux, n'est-il pas possible dans trouver la source dans des habitudes locales, d'en de mauvaises lois, dans des religions fausses? Cette réfutation de Cabanis, qui remplit tout le IXe. chapitre de M. de

Bonald, est un véritable service rendu à la bonne philosophie.

Au commencement du second volume l'auteur revient sur quelques parties du premier, et répond à quelques objections; puis s'élevant au sujet le plus digne de la méditation de l'homme, il traite, dans le chapitre x, *de la Cause première.* Cabanis avoit dit que *la cause première est pour toujours dérobée à notre investigation*; car les mêmes sophistes qui exagèrent les progrès indéfinis de l'esprit humain dans la connoissance des effets ou des choses sensibles, les rabaissent et l'anéantissent lorsqu'il est question de la cause première de tout ce qui existe. M. de Bonald entreprend de leur prouver, que si la cause première existe, elle est connue, et que si elle est connue, elle existe. Or, Dieu est connu, puisqu'il est nommé, suivant ce mot de Fontenelle : *Une vérité connue est une vérité nommée.* Il faut convenir que les hommes ont eut la connoissance de la Divinité, puisqu'ils ont manisfesté cette connoissance par tous les moyens donnés à l'homme. Ils ont parlé de Dieu; ils se sont fait des images de Dieu; ils ont fait des actions qui supposent le sentiment de la Divinité. Qu'on y prenne garde pourtant; ce n'est pas parce que le genre humain croit à l'existence de Dieu, que Dieu existe; c'est parce que Dieu existe, que le genre humain croit à son existence.

L'auteur établit encore la connoissance de Dieu par d'autres considérations. Il ne craint pas d'avancer que nous avons une idée plus distincte, une connoissance plus positive de l'existence de la cause première, que de l'existence des corps; et il est sur ce point d'accord avec Descartes, qui disoit que *la con-*

noissance de Dieu est beaucoup plus claire que celle que l'on a de plusieurs choses créées. Il ajoute :

« Nous connoissons donc la cause première ou la Divinité, et nous la connoissons par notre entendement ou notre raison, seule faculté en nous qui puisse proprement connoître. Mais aujourd'hui ce n'est pas là ce qu'on appelle connoître; on ne croit plus à ses propres idées, on veut des images, c'est-à-dire, qu'on ne se contente plus d'une connoissance de raison et d'entendement propre sur la terre à l'homme seul, et que l'on demande une connoissance sensible et d'imagination qui nous est commune avec les animaux sans raison. On veut une cause première qu'on puisse disséquer avec le scalpel, apercevoir au microscope, analyser dans un fourneau, placer sous un récipient, distiller dans un alambic, classer dans une nomenclature, ou tout au moins soumettre au calcul; et parce qu'on désespère d'en faire le sujet d'aucune de ces opérations, on pense ne pas la connoître, et l'on assure qu'elle est pour toujours dérobée à nos investigations......

« Il y a des gens, dit le célèbre *Euler*, qui ne veulent » ni croire ni admettre que ce qu'ils voient de leurs » yeux et qu'ils touchent de leurs mains; on remarque » ordinairement ce défaut dans les chimistes, les ana» tomistes et les physiciens qui ne s'occupent qu'à faire » des expériences. Tout ce que les uns ne sauroient » fondre dans leurs creusets, ou les autres disséquer » avec leurs scalpels, ne fait aucune impression sur » leurs esprits, etc. ».

« Ce qui trompe quelques esprits, et leur persuade que la cause première de tout ce qui existe réside dans la matière, même lorsqu'on ne pourroit l'y découvrir, ce sont les progrès journaliers des connoissances humaines dans les choses physiques et les lois particulières de l'organisation des corps. Aux premiers temps de l'homme et de la société, lorsque les lois de la na-

ture étoient peu connues, la pensée les franchissoit en quelque sorte, et remontoit à Dieu même, auteur de toutes les lois. Cette présence générale de la Divinité, qui est un dogme pour une raison éclairée, étoit, pour leur raison naissante, une présence locale; cette volonté générale, qui, par des lois générales comme elle, détermine tous les événemens de ce vaste univers, étoit la suite des volontés particulières qui agissoient sur tous les êtres; et cette Providence universelle de qui émanent, en vertu des lois générales du monde physique, la marche des corps célestes, l'ordre des saisons, les accidens des climats, la végétation des plantes, étoit une dispensation immédiate des bienfaits ou des richesses de la Divinité. La terre étoit le marche-pied du Très-Haut, les cieux son pavillon, la foudre et les éclairs ses messagers et ses hérauts. Dieu ébranloit les cieux, faisoit trembler la terre et soulevoit les mers. Heureux temps, où un orage qui ne produiroit aujourd'hui que des observations météorologiques, faisoit naître des sentimens chrétiens, et arrachoit à un roi d'Angleterre, campé au cœur de la France, à la tête d'une armée victorieuse, le vœu sublime de donner la paix à son ennemi » !

C'est par ces brillans morceaux que M. de Bonald interrompt de temps en temps la gravité des discussions. Non moins habile écrivain que penseur profond, il sème, dans le champ un peu aride de la métaphysique, les expressions animées, les images et les comparaisons, et il rend ses idées plus faciles à saisir par les couleurs dont il les revêt. C'est ainsi que l'imagination riante de Mallebranche paroît ses raisonnemens des grâces de son style. Supérieur à ce philosophe pour la force des pensées, M. de Bonald ne lui cède point dans le mérite de la clarté. Ces deux célèbres métaphysiciens se touchent sous plus d'un rapport. Tous deux, sincèrement attachés à la

religion, tous deux d'une ame élevée et des sentimens les plus purs, cultivèrent la philosophie pour porter les hommes à Dieu. Mais l'un fut doué peut-être de plus de sagacité, de méthode et de rectitude dans l'esprit, que de vigueur et d'élévation; et le génie de l'autre, retrempé par le spectacle qu'il a eu sous les yeux, et par la méditation de tant d'erreurs et de systêmes, s'est empreint d'une force que peut-être il n'auroit pas connue dans des temps plus calmes. Effrayé de ce débordement de systêmes, d'opinions et de nouveautés qui prennent leur source dans le délire d'une raison orgueilleuse, il fortifie sans cesse ses méditations en les liant aux dogmes de la religion, et en y appliquant les plus belles pensées de l'Ecriture. Ses *Recherches* ne sont pas seulement *philosophiques*, elles sont religieuses et morales, sociales et politiques, hautes et fécondes en applications. Elles sont surtout faites pour le siècle où elles paroissent; et l'auteur qui ne juge pas moins bien les personnes que les choses, a parfaitement apprécié ses adversaires, comme on le verra encore dans le morceau suivant :

« Peut-être aussi, s'il faut le dire, qu'on laisseroit Dieu maître de l'univers physique, et, comme le roi des vents, dont parle le poète, régner sur un monde sans habitans, *vacuâ se jactet in aulâ*, si dans le créateur du monde matériel, une haute philosophie ne voyoit le législateur du monde moral : les matérialistes qui appellent quelquefois Dieu leur matière, et qui lui attribuent aussi la puissance qui crée et l'intelligence qui dispose, souffriroient sans peine que nous donnassions un sens différent à la même expression; ils ne chercheroient pas à en venir avec nous aux explications; et pourvu que notre Dieu fût comme le leur, un être

purement idéal et l'objet d'une stérile contemplation, un Dieu qui, renfermé en lui-même, n'eût rien prescrit ni rien défendu, n'exigeât de l'homme aucun sacrifice du genre humain ni aucun culte, ils lui passeroient, si j'ose ainsi parler, la création dont l'imagination reculeroit l'époque tant qu'il lui plairoit. Ce n'est pas, à proprement parler, le dogme de l'existence de Dieu qu'on attaque...... Il seroit Dieu pour tous les esprits, s'il n'avoit réglé autre chose que des orgarnisations et des mouvemens, et il n'auroit pas été méconnu ou défiguré par la physique, s'il avoit pu rester étranger à la morale ».

On trouveroit dans cet ouvrage beaucoup de passages où l'on reconnoîtroit également l'observateur judicieux et chrétien, et nous y pourrions puiser la matière de plusieurs articles, où nous serions d'autant plus sûrs d'offrir une lecture attachante et neuve, que nous laisserions plus souvent parler l'auteur. Mais il faut savoir se borner même dans les meilleures choses, et nous renfermerons dans un dernier article ce qui nous reste à dire sur ce livre.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

Rome. Le 25 avril, Sa Sainteté se rendit à Sainte-Marie *in Monterone*, pour y honorer le nouveau bienheureux, Alphonse-Marie de Liguori, dont elle a déclaré la béatification. Trois jours de fêtes ont été célébrés dans cette église en l'honneur du saint évêque. Les cardinaux Mattei, della Somaglia et Litta, ont donné successivement la bénédiction au salut, et les prélats Frattini, Menochio et Tiberi ont officié pontificalement à la grand'-messe. Les prédicateurs Bevilacqua, Ponzileoni et Jacoacci ont célébré les vertus d'un évêque dont s'honorent les derniers temps; et un grand nombre de

prélats et d'ecclésiastiques ont dit la messe dans cette église pendant le *triduo*.

— Plusieurs évêques napolitains, nommés aux siéges vacans, viennent d'arriver à Rome.

— Le P. Ermenigilde Meazza, ancien provincial des Dominicains, et un des orateurs les plus distingués de l'Italie, est mort, à Plaisance, le 8 mars dernier. Il étoit né à Milan, en 1738.

PARIS. Les ecclésiastiques nommés l'année dernière à des évêchés, et qui avoient été appelés à Paris, ont reçu l'avis que S. M., pour les dédommager des dépenses extraordinaires qu'avoit pu entraîner leur séjour dans cette capitale, avoit ordonné de leur faire toucher une somme de 5000 fr. N'est-il pas permis de voir dans cette disposition le prélude d'une autre mesure plus importante et impatiemment attendue?

— L'octave de l'Invention de la Sainte-Croix a été célébrée, ainsi que nous l'avons annoncé, par les missionnaires établis au Mont-Valérien. Le vendredi 18, Mgr. le duc d'Angoulême, et MADAME, s'y rendirent. Le mardi, dernier jour de l'octave, Mgr. le duc et Mme. la duchesse de Berry y allèrent pareillement. LL. AA. RR., après avoir fait leurs prières devant la chapelle principale, visitèrent la montagne, et se recommandèrent aux prières des missionnaires. Les jours précédens, et surtout le lundi, beaucoup de personnes étoient venues adorer la croix. S. Em. Mgr. le cardinal de Périgord et M. l'évêque de Samosate ont donné l'exemple de cet acte de piété, et on a vu avec édification des fidèles de toutes les classes, des officiers et des soldats, assister aux exercices, et approcher de la sainte table. MM. les missionnaires, et le clergé de différentes paroisses de la capitale, ont, tour à tour, fait l'office et les instructions.

— Nous avions annoncé la mort de M. l'abbé de Villeneuve-Bargemont, nommé à l'évêché de Gap, nous réservant de donner plus tard quelques détails sur cet

estimable ecclésiastique, enlevé au moment où ses services auroient pu être encore plus utiles. Louis de Villeneuve-Bargemont, né au château de Bargemont, le 19 août 1746, fut destiné à l'état ecclésiastique, et fit ses études au grand séminaire de Saint-Sulpice, à Paris. Il entra ensuite à Navarre, et y fit le cours ordinaire de licence. Dès l'an 1765, il fut pourvu d'un canonicat de la métropole d'Aix, et en 1779, le Roi le nomma au prieuré de Tiffauge, en Poitou. M. de Bausset, évêque de Fréjus, et M. de Nicolaï, évêque de Cahors, le choisirent successivement pour leur grand-vicaire. L'abbé de Villeneuve se trouvoit administrateur de son chapitre en 1791, et le pressa d'adhérer aux protestations du chapitre de Notre-Dame de Paris. Cette démarche le signala aux révolutionnaires comme un ennemi de leurs projets désastreux, et il fut forcé bientôt de se retirer en Italie, où il passa environ dix ans. De retour, en 1801, il se retira dans sa famille à Lorgues, et ne voulant point y être inutile, il accepta la cure de Lorgues, que lui offrit, en 1803, M. de Cicé, nouvel archevêque d'Aix. Il se fit aimer dans cette place par sa douceur, son zèle et sa charité. Les fonctions de son ministère et le soin des pauvres l'occupoient tout entier. Ses paroissiens le trouvoient toujours disposé à les obliger. Il encourageoit la vocation de quelques jeunes gens pour l'état ecclésiastique, et il a vu deux de ses paroissiens élevés au sacerdoce, sans compter plusieurs autres qui sont dans les ordres sacrés. Le 23 août 1817, le Roi nomma M. l'abbé de Villeneuve à l'évêché de Gap; mais il resta à Lorgues jusqu'au moment où il pourroit administrer le diocèse. Atteint d'une maladie grave, il demanda les sacremens, et les reçut avec cette foi et cette piété qu'il avoit su inspirer aux autres en plus d'une occasion. Il est mort le samedi-saint, 21 mars, regretté, non-seulement d'une famille qui lui étoit tendrement attaché, mais de ses paroissiens, auxquels il avoit toujours témoigné une affection paternelle. Les besoins de

son église et le soulagement des pauvres l'occupoient encore dans ses derniers instans.

— Le diocèse de Rouen, qui comptoit, avant la révolution, un clergé si nombreux, trouve cependant, au milieu des pertes qu'il fait tous les jours, des sujets de joie et de consolation. Des jeunes gens pleins de zèle entrent dans l'état ecclésiastique. La ville de Saint-Valery-en-Caux, qui n'est pas considérable, a fourni six prêtres depuis six ans, et plusieurs candidats, nés dans son sein, travaillent encore, dans ce moment, à se rendre dignes du sacerdoce. Puisse la même ardeur se manifester partout, pour perpétuer ce ministère que nous ont transmis nos ancêtres, et dont nous sommes comptables à nos neveux!

— La paroisse de Gommegnies, dans le diocèse de Cambrai, vient d'éprouver tout ce que peut la prudence d'un curé zélé et charitable. Elle ne s'étoit que trop ressentie de l'esprit d'indifférence que la révolution a nourri et propagé, quand l'arrivée d'un nouveau pasteur a donné une impulsion différente. Instructions, visites, prévenances, exhortations amicales, offices, il n'a rien épargné pour gagner les cœurs; et déjà, depuis six mois, il a eu la consolation de donner la bénédiction nuptiale à soixante et quelques époux qui ne s'étoient point présentés à l'Eglise. Les offices sont plus suivis, les dimanches sont mieux observés, les bons exemples moins rares. Ces heureux commencemens font espérer un retour entier et général, qui tournera à l'avantage de tous les habitans, et à la gloire de Dieu et de l'Eglise.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. M. le comte de Quesnay, aide-de-camp de Mgr. le duc de Bourbon, est parti pour aller à la rencontre de S. A. S., et lui annoncer la mort de son illustre père. Le Prince habitoit une campagne à soixante milles de Londres.

— M. le duc d'Avaray est allé, de la part du Roi, faire

des complimens de condoléance à Mme. la duchesse de Bourbon, et à Mlle. de Condé, sur la mort du prince de Condé.

— Une ordonnance de S. M., du 6 mai, règle la composition du corps des officiers de l'état-major de l'armée. Il sera établi près le dépôt de la guerre, à Paris, une école d'application pour le service de l'état-major général de l'armée. Les élèves de cette école seront choisis parmi ceux de l'école spéciale qui auront satisfait aux examens. L'ordonnance est fort étendue, et règle le nombre des officiers, leur avancement, leurs services, etc.

— M. le comte de Noailles, ambassadeur du Roi en Russie, est en ce moment à Paris, par congé.

— Le projet de loi sur la banque de France, amendé par la chambre des pairs, ne sera point soumis, en ce moment, à la chambre des députés. On croit que la clôture de la session aura lieu la semaine prochaine.

— Le sieur Charles Maurice a fait annoncer, dans le *Journal du Commerce*, qu'il n'étoit point l'auteur des articles insérés dans un journal, sous le nom de *la Mère Michel*, et qu'il n'écrivoit que sur des objets littéraires.

— On vient de publier le procès-verbal de la cérémonie funèbre faite, à Lyon, le 25 avril dernier, pour les obsèques de M. le comte de Fargues, membre de la chambre des députés, et maire de Lyon. Ce magistrat étoit mort, le 23 avril, à l'Hôtel-de-Ville. Jean-Joseph de Méallet de Fargues avoit servi dans l'armée du prince de Condé, et fut fait maire de Lyon en 1814. Ses obsèques ont été aux dépens de la ville. Toutes les autorités et tous les corps s'étoient fait un devoir de s'y rendre. Son éloge a été prononcé par M. Munet, premier adjoint. Le clergé de la paroisse Saint-Pierre et celui de la cathédrale sont venus enlever le corps à l'Hôtel-de-Ville, et l'ont conduit, accompagnés d'un très-nombreux cortège, à l'église métropolitaine, où le service a été célébré. Le corps a été ensuite replacé sur le corbillard, et à la porte de Serin il a été remis à la famille, pour être transporté à Cailloux-sur-Fontaines, et y être inhumé dans le tombeau de la famille de Sathonay, suivant les intentions du défunt. La garde nationale à cheval a escorté le convoi.

— M. Rambaud est nommé maire de Lyon. Les adjoints sont : MM. Mottet de Gerando, Manicaut, Devienne, d'Elphin, Vesque et Perret. Les anciens ont donné leur démission.

— Le vaisseau *le Centaure*, de 80 canons, lancé à Cherbourg, le 8 janvier dernier, est parti pour se rendre à Brest.

— De nouveaux orages ont causé des désastres dans des cantons de la Moselle et du Cher. Une vingtaine de villages ont beaucoup souffert dans l'un et l'autre département.

— D'après les dispositions de la cédule du roi d'Espagne, du 1er. mars dernier, plusieurs réfugiés espagnols qui faisoient partie du dépôt établi à Bourges, se sont mis en route pour retourner dans leur patrie.

— Un incendie terrible a éclaté à Salzbourg, le 30 avril, dans un bâtiment appelé *la Pagerie*, qui servoit de caserne. Le feu a fait des progrès si rapides qu'on n'a pu l'arrêter. Il a consumé la résidence de Mirabell, les casernes d'infanterie, les palais de Lodron, la Halle au pain, le couvent des religieuses de Saint-Loretto, l'église de la Trinité, le collége de Marie, l'hôpital et l'église de Saint-Sébastien, et plusieurs rues. Le feu n'a cessé ses ravages que le 1er. mai au soir. La perte est immense. On craint que plusieurs personnes n'aient péri.

— La diète de Pologne a terminé sa session, le 27 avril. L'empereur a prononcé de nouveau, à cette occasion, un discours françois.

— La dépouille mortelle du général Kosciusko est arrivée de Soleure à Cracovie, le 18 avril. Elle a été déposée dans l'église de Saint-Florien, jusqu'au moment des obsèques solennelles, qui auront lieu dans l'église du château.

CHAMBRE DES PAIRS.

Le 12 mai, la chambre a entendu le rapport de M. le marquis de Garnier. Ce rapporteur a conclu, au nom de la commission, pour l'adoption du projet, en se plaignant néanmoins qu'on eût mêlé à la loi du budget une foule de dispositions qui doivent, selon lui, en être séparées. Il a signalé aussi quelques irrégularités, et en a demandé le redressement à l'avenir.

Le 14 mai, l'ordre du jour appeloit la discussion sur ce projet. M. le vicomte de Châteaubriand a proposé à la chambre de le voter sans discussion, attendu, a-t-il dit, que tout

amendement étant impossible dans les circonstances, la discussion étoit superflue. M. le ministre des finances a combattu cette proposition. La discussion a été ouverte; mais quelques articles seulement ont donné lieu à des observations, et aucun amendement n'ayant été proposé, on a adopté les articles du projet; puis on a voté au scrutin sur l'ensemble, et le projet a réuni 108 voix, c'est-à-dire, la presque totalité des suffrages.

NÉCROLOGIE.

S. A. S. Mgr. le prince de Condé est mort dans son palais, le 13 mai, à sept heures trois quarts du matin, après avoir reçu tous les secours de la religion. Il avoit communié le jour de la Pentecôte, dans les sentimens les plus chrétiens, et avoit voulu que toute sa maison fut présente. Son aumônier l'ayant exhorté à pardonner à ceux qui l'avoient offensé : *Si Dieu me pardonne comme je pardonne à ceux qui m'ont offensé*, dit le Prince, *je suis sûr d'être avec lui*. La nuit qui précéda sa mort, il jouit de quelques momens de repos, et mêloit de temps en temps sa voix à celle de son aumônier pour réciter des prières. Il a été visité, dans sa dernière maladie, par MONSIEUR et par les deux Princes ses fils.

Le corps a été exposé dans un salon, dont on a fait une chapelle ardente. Des ecclésiastiques y récitent l'office des morts, et l'entrée en a été ouverte à ceux qui vouloient voir encore ce Prince vénérable. Le corps a été embaumé le jeudi. L'acte du décès du Prince a été dressé suivant les formalités prescrites. On dit des messes chaque jour auprès du corps. Les obsèques auront lieu le 23; on croit que le Prince sera enterré à Saint-Denis.

Louis-Joseph de Bourbon, prince de Condé, naquit à Chantilly, le 9 août 1736. Il étoit fils unique du duc de Bourbon, premier ministre, en 1723, après la mort du Régent, et de Caroline, princesse de Hesse-Rhinfels. Orphelin à l'âge de cinq ans, il succéda à son père dans la charge de grand-maître de la maison du Roi, et fut élevé sous la tutelle du comte de Charolois, son oncle, prince d'un caractère rigide. En 1752, le jeune Prince fut fait chevalier de l'ordre du Saint-Esprit, et l'année suivante il épousa Charlotte-Godefride-Elisabeth de

Rohan-Soubise, dont il eut M. le duc de Bourbon en 1756, et Mlle. de Condé en 1757. En 1754, il fit, comme gouverneur de Bourgogne, l'ouverture des États de cette province. Il débuta dans la carrière des armes lors de la désastreuse guerre de sept ans, et montra beaucoup de courage à Hastenbeck et à Minden. Ses talens se développèrent encore mieux quand il eut sous ses ordres un corps de troupes séparé, et la victoire de Johannesberg, remportée sur le prince héréditaire de Brunswich, en 1762, fit honneur à son habileté.

Rentré en France après la paix, il ne sépara point sa cause de celle du Roi dans les disputes de la cour et du parlement, et ne suivit point les traces du prince de Conti, qui favorisoit ouvertement la magistrature, et affectoit une opposition persévérante. Cependant, lors de la suppression du parlement, le prince de Condé refusa, probablement par l'impulsion du prince de Conti, de reconnoître les nouvelles cours, et subit, à cette occasion, un court exil. Il aimoit les lettres, et protégeoit spécialement plusieurs savans et littérateurs. Ce fut pour lui que Valmont de Bomare créa, à Chantilly, un beau cabinet d'histoire naturelle. Champfort et Grouvelle eurent part aux bontés du Prince, ce qui ne les empêcha pas de se jeter dans le parti révolutionnaire, avec tant d'autres ingrats.

C'est au prince de Condé qu'on doit le palais Bourbon, commencé dans de grandes proportions, et qui fait un des ornemens de la capitale. Il se plaisoit à embellir sa charmante retraite de Chantilly. En même temps, dans les temps de calamités et de disette, il faisoit des distributions considérables de grains dans ses domaines. Lors de la première assemblée des notables en 1787, il présida le quatrième bureau, et se montra fidèle aux principes de l'ancienne monarchie. Dans la seconde assemblée, il signa le mémoire des Princes adressé au Roi, à la fin de la session. Dès le 17 juillet 1789, il quitta la France avec sa famille, et se retira à Bruxelles, d'où il passa à Turin. Invité par Gustave III à se rendre en Suède, il ne put accepter ses offres, et réunit, sur les bords du Rhin, un corps d'amis de la monarchie. Il annonça son but dans un Manifeste énergique du mois de juillet 1790; c'étoit de délivrer le Roi et de lui rendre son autorité. L'assemblée constituante s'en vengea en révoquant la donation du Clermontois faite au grand Condé cent cinquante ans auparavant. On signifia au Prince qu'il eût à rentrer en France, sans quoi on

séquestreroit ses biens. Le 11 septembre 1791, il répondit au Roi par une lettre pleine de noblesse. Ses biens furent séquestrés, toute communication avec lui interdite, et son château de Chantilly dévasté. Son armée s'organisa entièrement en 1792. Elle se fit connoître par des actions d'éclat en 1793, principalement à Bertsheim. En 1794 et en 1795, elle ne fut occupée qu'à défendre les passages du Rhin. Le Prince de Condé, toujours à la tête des siens, partageoit leurs périls et leurs travaux. Il fut obligé d'emprunter pour faire face aux dépenses de ses campagnes. Les Princes son fils et son petit-fils le suivoient dans ses marches. En 1795, son armée passa à la solde de l'Angleterre. En 1796, le Prince eut quelque espérance de rétablir l'autorité royale en France. Il avoit ouvert une négociation avec Pichegru; elle échoua. En 1797, il passa au service de Russie, et fut reçu avec honneur à Pétersbourg. Il reparut sur les bords du Rhin en 1799, et y fut témoin des revers de la coalition.

Après la campagne de 1800, il se retira en Angleterre, et y passa plusieurs années dans un honorable loisir. Il avoit perdu, en 1760, la princesse de Rohan, son épouse; il s'étoit remarié, en 1798, avec Catherine Brignole, princesse douairière de Monaco, qu'il perdit en 1813. On sent toute l'impression que dût produire sur lui la mort tragique du dernier rejeton de sa famille, impression qui dût augmenter encore lorsque la restauration le ramena sur le théâtre où s'étoit commis le crime. S. A. S. fit son entrée, à Paris, avec le Roi, en 1814. Elle fut rétablie dans ses charges de grand-maître de France et de colonel-général de l'infanterie. Elle suivit S. M. en Flandre en 1815, et revint avec elle. Depuis elle a presque toujours résidé à Chantilly, où elle avoit été accueillie avec enthousiasme par les enfans de ceux que ses ancêtres avoient toujours comblés de bienfaits. Elle y occupoit un logement modeste qui avoit échappé à la fureur des destructions.

Le Prince, avoit écrit, pendant ses loisirs, la Vie de son illustre aïeul. Ce morceau, remarquable par beaucoup de simplicité et de précision, parut, en 1806, sous le titre d'*Essai sur la Vie du grand Condé*, par L. J. de Bourbon, son quatrième descendant, in-8°. On croit que le Prince a laissé des Mémoires sur ses campagnes. Dans un testament, fait à Londres en 1806, il avoit demandé à être enterré au milieu des François morts dans cette terre étrangère.

Sur des pièces officielles publiées, à Rome, par M. le cardinal Haeffelin, ministre de Bavière près le saint Siége.

Il est peu de nos lecteurs qui ne connoissent les *Mémoires pour servir à l'Histoire du jacobinisme* (1), par M. l'abbé Barruel. Ils ont été fort répandus en France et dans les pays étrangers. On y trouve des renseignemens très-étendus sur les illuminés de Bavière, et l'auteur y fait l'histoire de la naissance, des progrès et des vues de cette secte ennemie de la religion comme des gouvernemens. Il signale plusieurs personnes, que des écrits originaux lui indiquoient comme ayant été membres de cette association funeste. Il met dans ce nombre le prélat Haslein (un autre endroit porte *Haeslein*), évêque de Cherson, et vice-président du conseil spirituel de Munich. M. l'abbé Barruel cite un rapport de l'illuminé Knigge aux aréopagistes, où se trouve la note suivante : *Théognis a reçu de l'évêque de K... une lettre dont les principes semblent copiés de notre code. Le prélat y parle d'un projet secret de réforme, et prie Théognis de ne montrer son épître à personne. Nos frères de cette colonie sont fortement persuadés que cet évêque est un des adeptes.* M. Barruel ne doute pas que l'évêque *de K...* ne soit l'évêque de Cherson. *Quelle autre apologie*, dit-il, *qu'une abjuration claire et nette de son illuminisme, ou bien une nouvelle et publique profession de foi réparera l'honneur du prélat Haeslein, dont la secte a fait son Philon de Biblos? Les écrits originaux nous montrent ce prélat adepte surchargé de travaux; il est fâcheux qu'il ait trouvé assez de temps pour des plans et des lettres qui donnent de lui une si bonne*

(1) 2 vol. in-12; prix, 6 fr. et 8 fr. franc de port. A Paris, chez Ad. Le Clere, au bureau du Journal.

idée aux chefs des conjurés. L'auteur cite à ce sujet les tomes I et II des écrits originaux, où se trouvent les lettres de Diomède et de Philon. Voyez dans les *Mémoires* de M. l'abbé Barruel les chapitres VI et VIII du tome IV, et la liste qui est à la fin de ce même volume.

Une accusation de cette nature, insérée dans un ouvrage accrédité et appuyée, ce semble, sur des autorités graves, avoit laissé des nuages sur la réputation de M. Haeffelin; et en France surtout où les *Mémoires sur le jacobinisme* ont eu plus de vogue, on avoit pu se former des idées peu favorables du caractère et de la conduite du prélat. Il vient de les dissiper par une démarche éclatante. Quoique parfaitement connu à Rome, où il réside depuis quinze ans comme ambassadeur de son souverain, il a cru devoir donner une explication de ses sentimens, et quelques jours avant d'être revêtu de la pourpre romaine, il a fait publier à Rome des pièces intitulées: *Eclaircissemens donnés à S. S. Pie VII par Mgr. Casimir Haeffelin, évêque de Chersonèse, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de S. M. le roi de Bavière près le saint Siége*. Ces pièces ont été distribuées par ordre du prélat, et sortent des presses de l'imprimeur de Romanis. Ce Recueil a paru le 31 mars 1818; il contient les lettres suivantes:

I. *Lettre de Mgr. Haeffelin à S. Em. le cardinal secrétaire d'Etat.*

Eminence, je suis porté à croire que les ennemis de la religion, de l'ordre et du bien public, mécontens de l'heureux résultat d'une négociation que j'ai terminée, j'ose le dire, avec autant de zèle pour la religion et pour le saint Siége, que d'attachement pour mon pays et pour la gloire de mon auguste protecteur, ont cherché à répandre sur moi les calomnies les plus absurdes: s'appuyant sur une liste qui se trouve à la fin de l'ouvrage de l'abbé Barruel, ils prétendent que j'ai été initié aux

mystères de la secte des illuminés. Cette imputation calomnieuse ne me permet pas de garder plus long-temps le silence. Je dois à mon souverain, je dois au poste que j'occupe près le saint Siége, je me dois à moi-même de rendre publics les éclaircissemens que j'ai pris la liberté de mettre aux pieds du saint Père. C'est pourquoi je prie V. Em. d'obtenir de S. S. qu'elle me permette de faire imprimer la lettre que j'ai eu l'honneur de lui adresser sur cet objet. Je me flatte que le saint Père ne me refusera pas cette grâce, et j'espère qu'il daignera reconnoître dans cette démarche mes sentimens religieux, la sincérité de mes intentions, et mon profond respect pour le souverain Pontife. J'ose espérer que votre Em. mettra mon hommage à ses pieds, et qu'elle agréera une nouvelle assurance de la haute et respectueuse considération avec laquelle j'ai l'honneur d'être, de V. Em., le très-dévoué et très-obéissant serviteur,

CASIMIR HAEFFELIN, *évêque de Chersonèse.*

Rome, 27 mars 1818.

II. *Réponse du cardinal secrétaire d'Etat à monseigneur Haeffelin.*

Des salles du Quirinal, le 28 mars 1818.

Je n'ai pas tardé un moment à mettre sous les yeux du saint Père la lettre que m'a écrite votre Excellence, en date d'hier, pour obtenir de S. S. la permission de publier la lettre du 15 de ce mois. Le saint Père m'a ordonné de répondre à votre Excellence que, loin de trouver aucune difficulté à accorder la permission demandée, elle verra plutôt avec un vrai plaisir que V. Exc. fasse connoître publiquement ses vrais sentimens, ce qui montrera la fausseté de l'imputation. Votre Exc. agréera l'assurance de la considération distinguée avec laquelle j'ai honneur d'être, de Votre Excellence, le vrai serviteur,

H. Cardinal CONSALVI.

III. *Lettre de Mgr. Haeffelin à Sa Sainteté.*

Je viens déposer aux pieds de Votre Sainteté des éclaircissemens sur le doute qui s'est répandu que j'avois été initié aux secrets de la société des illuminés.

L'électeur palatin, Charles-Théodore, aussi connu par son zèle pour la religion que par son amour pour les sciences et les belles-lettres, avoit établi, en 1761, à Manheim, sa capitale, une académie des sciences, et quelque temps après une société littéraire allemande. Je fus un des premiers membres de ces deux instituts; et les momens de liberté qui me restoient, après avoir rempli les devoirs de mon emploi d'aumônier et de bibliothécaire, furent consacrés à des recherches scientifiques et historiques, lesquelles ont été publiées dans les Mémoires de l'académie palatine, et dans ceux de la société littéraire allemande.

En 1777, quand à la mort du dernier électeur de Bavière, Maximilien-Joseph, le Palatinat du Rhin fut réuni à la Bavière, et la résidence de la cour palatine transférée à Munich, divers hommes de lettres bavarois, qui avoient eu connoissance de mes productions littéraires, vinrent m'inviter à être membre d'une société littéraire établie depuis peu de temps à Munich, sous le titre d'*Académie Minervale*, dont le but principal seroit de cultiver et d'étendre les lumières et les connoissances utiles dans leur pays, et dont les membres, à l'exemple de l'académie des Arcades de Rome, avoient des noms pris dans l'ancienne histoire grecque et romaine. Je fis d'autant moins de difficulté de m'attacher à cette société, sous le nom de *Philon de Biblos*, que sur ma demande, quels étoient les statuts de la société, il me fut répondu que son principe fondamental étoit de n'admettre jamais aucun écrit contre notre sainte religion, contre les bonnes mœurs, et contre le gouvernement.

Peu après que j'avois commencé à fréquenter cette so-

ciété prétendue littéraire, un de mes amis m'avertît qu'on avoit découvert que les chefs de l'Académie Minervale avoient de secrètes intelligences avec une nouvelle secte de francs-maçons, connue depuis sous ce nom. Du moment que je l'appris, je rompis toute communication avec une société suspecte, et je fus le premier à proposer à S. A. S. l'électeur, prince si religieux, de prendre les moyens d'étouffer dans sa naissance une secte d'autant plus dangereuse qu'elle cachoit avec plus d'artifice ses principes perfides, en ne parlant que d'institutions utiles, d'académies, et de sociétés littéraires.

Sur cette déclaration, l'électeur Charles-Théodore, non-seulement fit publier une loi pour défendre, sous les peines les plus rigoureuses, toutes sortes de sociétés secrètes, mais il forma encore une commission dont je fus membre pour veiller à l'exécution de cette loi, et pour découvrir et punir les auteurs et fauteurs de cette nouvelle secte. On procéda avec une grande rigueur, et tous ceux qui furent trouvés coupables furent destitués de leurs emplois et exilés de la Bavière.

Le successeur de Charles-Théodore, devenu depuis roi de Bavière, renouvela les mêmes lois contre toutes sortes de sociétés secrètes, et même tous les employés durent prêter serment qu'ils n'étoient affiliés à aucune société de cette nature.

Quelque temps après, je vis par hasard le livre de M. l'abbé Barruel, et je ne puis exprimer quelle fut ma surprise de me voir placé sur la liste des illuminés, sous le nom de *Philon de Biblos*. Mais ayant vu dans l'ouvrage du même abbé Barruel, « qu'à Athènes, (nom que l'on donnoit à Munich), les illuminés, pour me servir des propres expressions de l'abbé Barruel, avoient, 1°. une loge régulière composée d'illuminés majeurs; 2°. une moindre assemblée d'illuminés fort à propos pour notre objet; 3°. une grande et notable loge maçonnique; 4°. deux grandes églises ou académies minervales, qui n'étoient initiées à aucun des secrets, ou

mystères des françs-maçons et des illuminés, et qui devoient leur servir de rempart et d'abri, et leur donner les moyens de mieux cacher leurs perfides desseins »; ayant lu, dis-je, ce passage; et Philon de Byblos n'ayant jamais été agrégé à aucune loge de francs-maçons ou d'illuminés, mais uniquement simple membre d'une académie ou société minervale, je me tranquillisai pleinement; et je n'y aurois plus pensé, si dans ces derniers temps je n'avois pas été averti par un ami que le soupçon que j'avois cru dissipé s'étoit réveillé de nouveau. Mais la conduite que j'ai tenue, depuis quinze ans que j'ai l'honneur d'être accrédité près de V. S., les principes et les sentimens que j'ai fait connoître en toute occasion, mon attachement au saint Siége, et mon zèle constant pour le bien de la religion, me dispensent d'entrer dans de plus longs détails, et me tiennent lieu de toute autre justification.

C'est avec le plus profond respect, et avec la plus sincère et la plus entière soumission, que je me prosterne aux pieds de V. S. Son très-dévoué, très-reconnoissant, et très-obéissant serviteur et fils,

CASIMIR HAEFFELIN, *évêque de Chersonèse.*

Rome, 15 mars 1818.

Ces pièces ont été insérées aussi dans le *Diario di Roma*, No. 26, du mercredi, 1er. avril 1818, pag. 1, 2 et 3.

Les amis de la religion ne peuvent voir qu'avec intérêt la publication de ces pièces. Il importoit à l'honneur de l'Eglise qu'il ne restât aucun nuage sur le caractère d'un prélat appelé à une éminente dignité, et on doit savoir gré à M. le cardinal Haeffelin, d'avoir repoussé ainsi toutes les préventions. Honoré depuis long-temps de la confiance de son souverain, ministre plénipotentiaire auprès du saint Siége depuis quinze ans, ayant récemment terminé avec succès une négociation longue

et difficile, il est encore digne d'éloges par la franchise qu'il a mise dans ses explications et par la publicité qu'il leur a donnée. Aussi il paroît qu'elles ont entièrement satisfait le saint Père. C'est le 15 mars que M. l'évêque de Chersonèse lui avoit adressé sa lettre apologétique, et c'est le 6 avril que sa Sainteté l'a élevé au cardinalat. Dans son allocution, elle a parlé et des soupçons qui s'étoient élevés, et de la manière dont le prélat les avoit dissipés.

Nous avons cru devoir contribuer, autant qu'il est en nous, à la publicité de ces pièces : l'honneur de l'Eglise y est intéressé. Ceux qui connoissent les *Mémoires pour servir à l'Histoire du Jacobinisme*, seront bien aises de pouvoir porter un jugement plus favorable sur un homme si élevé en dignité, et nous sommes persuadés que M. l'abbé Barruel nous saura gré lui-même d'avoir inséré une explication qu'il souhaitoit plus que personne. Nous osons même émettre le vœu que dans une prochaine édition, il insère les lettres de M. le cardinal Haeffelin ; c'est un procédé digne d'un écrivain aussi loyal, et qui ne cherche que la vérité.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. Le jeudi de l'Ascension, le souverain Pontife a donné la bénédiction, suivant l'usage, de la galerie extérieure de la basilique de Saint-Jean de Latran.

— On écrit de Madrid que le cardinal Pierre de Quevedo et Quinsano, évêque d'Orense, est mort, presque subitement, dans son évêché, dans la nuit du 27 au 28 mars. Ce prélat, connu par ses vertus, son zèle et sa charité, avoit été promu au cardinalat, le 23 septembre 1816, et étoit âgé de 82 ans. (*Voyez notre n°. XXI*).

— Les nouveaux évêques sacrés, à Rome, pour le royaume de Naples, sont arrivés dans ce royaume, et se disposent à se rendre dans leurs diocèses respectifs. Les peuples font des préparatifs pour les recevoir. La

disposition générale des esprits annonce avec quelle reconnoissance et quelle joie a été reçu le nouveau bienfait d'un traité dû à la sagesse du souverain.

Paris. M. l'abbé Frayssinous est chargé de prononcer l'Oraison funèbre de M. le prince de Condé, dans le service qui aura lieu, à Saint-Denis, le lundi 25 mai. Cet orateur s'étoit d'abord excusé sur la brièveté du temps, qui ne lui permettroit pas de donner à son discours la perfection et le soin que sembloient commander à la fois, et le sujet et l'auditoire; mais il n'a pu se refuser à des désirs partis de si haut, et exprimés d'une manière si flatteuse en même temps et si pressante, qu'il a dû sacrifier ses répugnances et ses craintes au besoin de montrer son zèle et son dévouement.

— Une ordination nombreuse a eu lieu, le samedi des Quatre-Temps, à Saint Sulpice; elle a été faite par M. l'évêque de Samosate, qui s'est rendu processionnellement du séminaire à l'église, précédé des ordinands et d'un nombreux clergé. Il y a eu dix-sept prêtres, quatorze diacres, trente-cinq sous-diacres, quatre minorés, et vingt-quatre tonsurés. Le prélat a fait la cérémonie avec cette gravité, cette modestie et cette aisance qui rendent les pompes de l'Eglise si belles et si touchantes. Malheureusement le plus grand nombre de ces ordinands n'est point du diocèse de Paris, où la rareté des prêtres se fait sentir davantage chaque jour.

— M. le conseiller d'Etat, Portalis, est parti, le 18 mai, pour Rome, chargé d'une mission importante.

— Le jeudi 14, on a célébré, dans l'église cathédrale de Versailles, un service anniversaire pour le repos de l'ame de Mme. Elisabeth, de cet ange de paix, si cruellement frappée par la hache révolutionnaire, le 10 mai 1794. M. l'évêque a fait l'absoute. Il étoit du devoir d'une ville témoin des vertus de cette Princesse, et objet de ses bienfaits, de lui offrir cet hommage annuel et expiatoire. MM. les gardes du corps et officiers de la garde royale y ont assisté.

— Nous annonçâmes, il y a quelque temps, l'arrivée de trois missionnaires à Cayenne. Ils ont déjà commencé leurs excursions dans une colonie privée depuis si longtemps de prêtres. M. Girardon, un d'eux, alla passer huit jours avec M. Le Grand, préfet apostolique, à l'habitation du Roi, la Gabrielle. Le dimanche dans l'octave de Noël, M. Viollot fut demandé et envoyé dans le quartier d'Approuagues, à douze lieues au sud de Cayenne. Il y passa un mois, et y fut reçu avec beaucoup d'empressement et de respect. Ce quartier est composé d'environ vingt-quatre propriétaires, qui ont tous plus ou moins de nègres, et qui n'ont fait aucune difficulté de les envoyer aux instructions et au catéchisme. Le missionnaire a dit la messe dans quatre endroits différens; il a confessé beaucoup de nègres; il a baptisé plusieurs enfans et même des adultes. Les maîtres et les esclaves ont paru également contens de voir un prêtre. Les premiers ont accordé, à sa recommandation, la grâce de plusieurs esclaves. Ils les ont astreints à faire la prière, matin et soir. Mais il faudroit un missionnaire résident parmi eux, ou qui du moins pût y faire un long séjour, afin de les instruire, et de les prémunir contre les vices qui ne sont que trop répandus chez ces pauvres gens. Le missionnaire a aussi visité une peuplade voisine d'Indiens. Pendant ce voyage, la colonie de Cayenne a fait une perte sensible. M. Le Grand, qui étoit parti pour la Gabrielle assez mal portant, en revint avec une indisposition plus marquée et qu'il négligea trop. Il voulut continuer de se livrer à ses occupations habituelles. Bientôt la dyssenterie se manifesta, et au bout de huit jours, cet excellent prêtre mourut, le samedi 17 janvier, après avoir reçu les sacremens, que lui administra M. Guillier, vice-préfet. Il semble que la Providence ne l'eût conservé que pour lui donner le temps de recevoir les nouveaux missionnaires, et leur communiquer les renseignemens relatifs à leur ministère. M. Le Grand étoit né à Mortain, le 9 février 1760. Il étudia la philosophie

et la théologie dans le séminaire du Saint-Esprit, et il y professa ensuite la philosophie. Envoyé à Cayenne avec plusieurs de ses confrères, il s'y conduisit avec tant de prudence et d'habileté, qu'il fut fait préfet apostolique au commencement de la révolution. Le refus qu'il fit du serment l'exposa à des traverses, et l'obligea de quitter Cayenne. Il se sauva chez les Hollandois, à Surinam, et de là à la Martinique, où il devint curé du Gros-Morin. Lorsqu'il fut question après le Concordat de 1801 de rétablir le séminaire du Saint-Esprit, le supérieur crut convenable que M. Le Grand retournât à Cayenne où il n'y avoit aucun prêtre. Le zélé missionnaire quitta sans balancer une cure où il étoit fort considéré; il ne vit que le bien d'un troupeau qui lui étoit cher, et se rendit à Cayenne. Il y resta constamment depuis, soit sous la domination de Victor Hugues, qui ne pouvoit s'empêcher de l'estimer, soit sous celle des Portugais. Par son testament, il a partagé ce qu'il possédoit entre le séminaire du Saint-Esprit et les pauvres de Cayenne, et a laissé son mobilier aux trois missionnaires. M. Guillier a été reconnu vice-préfet, titre qui lui avoit été conféré par des lettres apostoliques vérifiées au ministère à Paris. En déplorant la perte d'un chef qui, par sa sagesse et son expérience, eût pu lui être si utile à lui et à toute la colonie, il fait des vœux pour voir arriver de nouveaux missionnaires. On dit que le gouverneur a écrit aussi pour en demander. On souhaite beaucoup des frères des Ecoles chrétiennes, pour l'instruction des enfans, qui sont désœuvrés et croissent dans l'ignorance. On ne désire pas moins des sœurs pour les écoles de filles. La sœur Alexandre, qui est arrivée au mois de novembre avec ses trois compagnes, a bien assez du soin des malades, surtout dans l'état où se trouve l'hôpital, qui a été bien dévasté par les Portugais. Les missionnaires prient aussi qu'on leur envoie des chapelets, de petits livres d'évangile à l'usage des écoles. Ils se joignent à tous les habitans pour solliciter l'envoi de bons frères, sans les-

quels on ne fera en ce pays aucun bien solide. Il n'y a aucune ressource pour l'éducation, et les enfans abandonnés à eux-mêmes contractent l'habitude de tous les vices. Les missionnaires leur font tous les soirs une heure de catéchisme; mais qu'est-ce qu'une heure en passant, en comparaison d'une surveillance assidue et d'une instruction suivie, dont les missionnaires ne peuvent se charger, distraits, comme ils sont, par les autres soins du ministère?

— On a pu prévoir que le Concordat bavarois, conclu entre la cour papale, et publié à Rome, feroit une grande sensation, d'une part, parce qu'il étoit le premier qui, depuis trois siècles, eût été négocié et arrêté sur les affaires de l'église allemande; et d'autre part, parce qu'il étoit la première tentative pour le rétablissement de l'ordre, et la réorganisation de cette même église, presque détruite par les événemens successifs qui ont eu lieu depuis seize ans. Il étoit assez naturel que ce Concordat fût jugé d'une manière très-diverse, et qu'il rencontrât de nombreuses oppositions. Les exagérés de tous les partis l'ont attaqué pour des motifs très-différens... Nous ne chercherons pas les motifs qui peuvent avoir engagé notre gouvernement à faire des concessions qui, d'après l'assertion de certains écrivains, sont en contradiction avec les rapports actuels entre l'Eglise et l'Etat. Pour asseoir notre jugement à cet égard, nous croyons devoir attendre l'acte par lequel ce Concordat sera déclaré loi fondamentale de l'Etat. Mais nous sommes fondés à faire quelques réflexions sur l'espèce d'armes dont quelques-uns des adversaires de ce traité se servent contre le gouvernement bavarois. Les alarmes que cet acte a inspirées aux protestans sont sans objet, et doivent être attribuées à quelques intrigans qui n'agissent que par intérêt particulier. Jusqu'à présent il n'est pas encore venu en idée à un catholique de se plaindre des dispositions prises par des princes protestans dans les affaires ecclésiastiques des protestans. Ces derniers n'ont

donc aucune qualité à critiquer des actes d'un souverain catholique qui ne s'est occupé qu'à régler les rapports de ses sujets catholiques, sans porter la moindre atteinte aux droits des protestans. Les moyens d'attaque des théologiens catholiques ne sont pas plus fondés : ils témoignent du mécontentement de ce que la cour de Bavière s'est engagée à ne pas mettre d'obstacle au droit des évêques de surveiller l'enseignement des dogmes et de la morale dans les écoles publiques; mais ce droit n'a encore été contesté aux préposés des églises par aucun canoniste. Ils se plaignent du trop grand nombre d'évêchés; cette plainte n'est pas fondée du tout, parce qu'on a réduit le nombre des évêques qui ont subsisté autrefois dans les provinces formant aujourd'hui la monarchie bavaroise. Ils prétendent qu'on a accordé trop d'influence au Pape; mais d'après le Concordat bavarois, il ne lui est accordé d'autre nomination que celle des prévôtés, dans les églises métropolitaines et cathédrales. Le roi nomme les archevêques et évêques, et la moitié des chanoines : l'autre moitié des canonicats dépend de la nomination des évêques et des chanoines. Le roi a le droit de présentation à tous les bénéfices. La dotation des évêchés et séminaires, en immeubles, a été accordée; mais la protestation que le cardinal Consalvi a faite encore au congrès de Vienne, contre les sécularisations de 1803, est tacitement révoquée par les Etats bavarois. L'article relatif aux couvens est général, et ne peut inquiéter personne, etc. (*Cet article est extrait de la* Gazette de France, *du 15 mai, et nous a paru mériter d'être transcrit ici*).

NOUVELLES POLITIQUES.

Paris. M. le prince de Hesse-Hombourg, qui se trouve en ce moment à Paris, a été reçu samedi chez le Roi.

— La cour a pris le deuil, dimanche, pour la mort de M. le prince de Condé. Ce deuil sera de six jours en noir, et de cinq en blanc.

— S. A. S. Mgr. le duc de Bourbon est arrivé, le 15, à son palais, vers deux heures et demie. M. le comte de Rully, premier gentilhomme de sa chambre, étoit allé à sa rencontre jusqu'à Saint-Denis. Le prince n'a pu retenir ses larmes en entrant dans ses appartemens. *Plus de père, plus de fils!* s'est-il écrié. Le prince, peu après son arrivée, est allé chez le Roi, et chez les princes et princesses. Il a également été visiter la princesse, sa sœur, religieuse au Temple.

— Le dimanche, à une heure, Mgr. le duc d'Orléans est allé prendre les ordres du Roi, et à deux heures moins un quart, S. A. S., comme premier prince du sang, représentant le Roi, s'est rendue au palais Bourbon, dans une voiture de la cour, avec M. le duc d'Uzès, premier pair laïque, et M. le marquis de Dreux-Brézé, grand-maître des cérémonies. La voiture étoit escortée par les gardes du corps du Roi, et par un détachement de la garde royale, infanterie et cavalerie. Le prince a été reçu par les gentilshommes du feu prince de Condé, et introduit dans la chapelle ardente. S. A. a fait sa prière, dit un *De profundis*, et a fait, au nom du Roi, la première aspersion de l'eau bénite sur le corps; après quoi, elle est retournée aux Tuileries. MONSIEUR et les deux princes ses fils sont allés ensuite s'acquitter de ce même acte de piété. Les députations des corps de l'Etat sont allés, suivant l'usage, jeter aussi de l'eau bénite sur le corps. Le lundi, à trois heures, le clergé de la Métropole est venu au palais, et a été suivi par les cours et tribunaux.

— Un journal désigne M. le duc de Bourbon, sous le nom de *Prince de Condé* actuel. Nous ne savons si ce prince changera de nom. Mais il n'est pas de rigueur que les chefs de cette branche portent le nom de *Prince de Condé*. Le père du prince qui vient de mourir, conserva toujours le nom de duc de Bourbon. C'est celui qu'on appeloit *M. le Duc*, et qui fut premier ministre à la mort du régent.

— Les portes de la chapelle ardente où sont déposés les restes du prince de Condé, sont ouvertes tous les jours au public, depuis huit heures jusqu'à trois, et depuis six heures jusqu'à neuf.

— Il y a dix-sept départemens dont les députés sortent cette année de la chambre. Ces départemens sont l'Ain, les Basses-Alpes, la Corrèze, le Finistère, le Gard, l'Indre, les Landes, la Loire, la Manche, la Moselle, la Nièvre, la Haute-Saône,

la Sarthe, Seine et Marne, Tarn et Garonne, Vendée. Ces départemens donnent cinquante-deux membres à la chambre. Il y aura de plus lieu à la convocation de trois colléges électoraux, dont la députation se trouve incomplète par la mort de trois membres; savoir: M. Goupy, de la Seine; M. de Fargues, du Rhône; et M. Faget de Baure, des Basses-Pyrénées.

— M. le préfet de la Seine a envoyé 10,000 fr. pour les jardiniers du faubourg Saint-Antoine, qui ont le plus souffert de la grêle du 17 avril. Cette somme a été prélevée sur les fonds provenant de la libéralité du Roi.

— M. de Saint-Cricq, directeur-général des douanes, part pour aller visiter une partie des côtes.

— On a appelé, le samedi, la cause du *Père Michel*. Les libraires Poulet, qui en sont les éditeurs, étoient présens; mais l'auteur, le sieur Louis Tartarain, étant absent pour maladie, l'affaire a été renvoyée à huitaine. Le sieur Feret, auteur de *l'Homme gris*, a pris ensuite la parole. Il a cherché à justifier ses intentions, et a protesté qu'il n'avoit eu en vue, ni de ridiculiser les choses saintes, ni de prêcher la sédition. Neveu d'un des bannis, qui lui a servi de père, s'il a parlé trop fortement en leur faveur, le sentiment de la reconnoissance sera son excuse. Il n'en a pas dit plus sur l'affaire de Lyon que d'autres écrits qui circulent impunément; il a assuré que son imprimeur, le sieur Lhuillier, ne connoissoit pas son écrit. M. Mérilhou a parlé aussi pour le sieur Feret; il est convenu que son client avoit pu dire des choses inconvenantes et déplacées; mais il ne trouve aucun délit dans les passages allégués. M. Rumilly a plaidé pour Lhuillier. M. de Marchangy, avocat du Roi, a répliqué en citant les passages de *l'Homme gris*, auxquels on lui reprochoit d'avoir donné des interprétations odieuses. Il a répondu particulièrement à ce qu'on avoit allégué, que d'après la liberté des cultes les lois ne portoient aucune peine contre les auteurs d'écrits irréligieux, et que les dispositions de la loi de novembre ne concernoient que l'autorité royale. Ce magistrat s'est élevé contre cette doctrine, et a cité l'art. 287 du Code pénal. Le jugement a été remis à huitaine.

— On a traduit en police correctionnelle six individus accusés d'avoir fabriqué de petites effigies de l'usurpateur, qui se renfermoient dans des étuis. Comme il n'a pas été prouvé

que la fabrication et la distribution eussent eu lieu depuis le retour du Roi, les prévenus ont été absous, et les objets saisis pour être détruits.

— Le projet relatif à la tentative d'assassinat contre le duc de Wellington, sera jugé devant la cour d'assises de Paris. L'instruction approche de sa fin.

— Un journal disoit dernièrement qu'un prélat célèbre s'étoit mis sur les rangs pour remplir le fauteuil que M. de Roquelaure laisse vacant à l'Académie françoise. Nous croyons que ce prélat n'a fait aucune démarche. Au moment même où l'on annonçoit cette nouvelle, il partoit pour son diocèse, où probablement d'autres soins l'occuperont. Lundi dernier, un autre journal parloit de cette affaire. L'auteur de l'article, qui a bien l'air d'avoir quelques prétentions au fauteuil, montre l'inconvénient de faire entrer encore un ecclésiastique à l'Académie, attendu que *le clergé doit renoncer aux choses de ce monde*. Il jette un peu de ridicule, ou plutôt il essaie d'en jeter, et sur le prélat dont nous venons de parler, et sur un autre orateur connu par d'éclatans succès, et qui a, dit-on, refusé positivement de se mettre sur les rangs. Il accuse le premier de *préventions*, et trouve dans le second *une teinte philosophique que l'on n'a pas assez remarquée*. Personne ne l'avoit *remarqué*, en effet, que celui qui apparemment a quelque intérêt à écarter des concurrens redoutables, dont, dans d'autres temps, il ne fût venu dans l'idée de personne de contester les titres, mais qui, heureusement pour la médiocrité ambitieuse et jalouse, s'empressent peu de les faire valoir.

— M. Dunoyer a été extrait des prisons pour être transféré à Rennes. On dit qu'il a protesté contre cette translation. M. Mérilhou est parti pour le défendre devant le tribunal de Rennes, où son affaire a déjà été appelée le 14.

— Dans la nuit du 3 au 4 mai, le tonnerre est tombé sur l'église de Juviliers, dans la Meurthe, et l'a entiérement consumée.

— Le général Péthion, qui commandoit dans la partie du sud de Saint-Domingue, est mort au mois de mars. Il étoit malade, et a refusé de rien prendre. C'est le général Boyer, homme de couleur, qui lui succède.

CHAMBRE DES PAIRS.

Dans la séance du 14, M. le comte de Damas a payé un tribut d'é-

loges à la mémoire du prince de Condé. M. le marquis d'Ecquevilly, qui avoit aussi préparé un discours, n'a pas cru devoir le prononcer. Ce pair a suivi le Prince dans dix campagnes, et l'accompagna jusqu'à Pétersbourg.

Le 15 mai, la chambre a entendu un rapport sur des pétitions, fait par M. le duc de Choiseul. M. le vicomte de Lamoignon en a fait un autre sur le projet de loi relatif au canal de l'Ourcq. La chambre a ouvert de suite la discussion sur ce projet. M. le marquis de Clermont-Tonnerre a parlé contre; M. Becquey lui a répondu. Les articles ont été mis aux voix et adoptés. La chambre a ensuite voté au scrutin sur l'adoption définitive. Sur 111 votans, le projet a réuni 83 suffrages.

Le 16, M. le duc de Richelieu et M. le garde des sceaux ont apporté une proclamation du Roi, qui ordonne la clôture de la session de 1817. Lecture faite de cette proclamation, la chambre s'est séparée au cri de *Vive le Roi!*

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Le 16, à l'ouverture de la séance, M. le comte Robert de Maccarthy est monté à la tribune pour payer un tribut d'hommages à M. le prince de Condé. Honoré de ses bienfaits pendant vingt-huit ans, il a rappelé les qualités, les travaux, la constance du prince, sa bonté, son affabilité; il a cité plusieurs mots heureux, plusieurs actions touchantes. Il a montré surtout le prince s'occupant de son salut dans ses dernières années, et a proposé qu'il fût nommé une députation pour accompagner le corps jusqu'à sa sépulture. M. de Courtarvel a remplacé M. de Maccarthy à la tribune, et a célébré aussi les exploits, le courage, le zèle de M. le prince de Condé pour la cause de la monarchie. Il propose une souscription pour lui ériger une statue. M. le comte de Marcellus demande à exprimer les mêmes sentimens, et ajoute quelques mots aux discours des deux orateurs précédens. On demande à aller aux voix sur les propositions qui ont été faites. Le président fait observer que ces propositions ne peuvent être mises en délibération; la chambre ne pourroit nommer une députation pour assister aux obsèques qu'après que S. M. lui auroit fait connoître son désir à cet égard. Des places seront réservées dans l'église pour les membres qui voudront assister au service. M. Rivière fait un rapport sur des pétitions; M. Regnauld de Saint-Jean d'Angély demande l'intervention de la chambre pour que les règles du droit des gens soient observées à l'égard des bannis; il se plaint de traitemens rigoureux. La commission propose le renvoi à M. de Richelieu. M. Saulnier appuie le renvoi, et prononce un discours où il invoque le retour des exilés. M. Cornet d'Incourt demande l'ordre du jour. Quelques membres remarquent que l'on n'est pas en nombre suffisant pour délibérer. L'ordre du jour est rejeté, et la pétition renvoyée au ministre des affaires étrangères. Les ministres de l'intérieur et des finances sont introduits. Le premier lit, sans aucun préambule, la proclamation du Roi qui clôt la session. La chambre se sépare à l'instant aux cris de *Vive le Roi!*

Sur le mariage contracté par un prêtre depuis la restauration.

Une question d'Etat, d'une nature fort importante, vient d'être résolue par la cour royale de Paris. Il s'agissoit du mariage contracté par un prêtre depuis la Charte. François Martin, né en 1767, à Flavigny, au diocèse d'Autun, fut ordonné prêtre au mois d'août 1792, refusa le serment, et fut obligé par la persécution de se cacher. Après la terreur, l'exercice du culte n'étant pas encore libre, il se lia avec un agent d'affaires, et composa plusieurs ouvrages de littérature. Par la suite sa tête se dérangea. Il donna, au mois d'août 1815, et postérieurement, des marques publiques de folie. Ses héritiers formèrent, au mois de septembre, une demande d'interdiction. Les formalités entraînèrent quelques lenteurs. Au mois de février suivant, Martin se maria à la municipalité avec une demoiselle Joliot. Il avoit quelque fortune, et la demoiselle Joliot n'avoit rien; c'est ce qui explique un mariage repoussant sous tous les rapports. La cérémonie devoit aussi se faire à l'église; dans l'intervalle, M. le curé de Saint-Sulpice apprit que Martin étoit prêtre : la bénédiction nuptiale lui fut refusée. Cependant on continuoit les informations pour l'interdiction de Martin. Les choses en vinrent au point que la police, sur des preuves de fureur et de démence données par cet infortuné, le fit enfermer, le 26 mai, avant même que la justice eût prononcé sur son état. Le 30 juillet suivant, le tribunal prononça l'interdiction, et trois mois après, Martin mourut à l'hospice de Charenton. Ses héritiers attaquèrent le mariage, et soutinrent que Martin, soit comme prêtre, soit comme fou, n'avoit pu contracter validement. La cause fut portée devant le tribunal de première instance de Paris. Elle fut plaidée en

faveur des héritiers par un jeune avocat qui débutoit dans cette affaire, mais que la réputation de son père favorisa moins encore que son propre talent. M. Bonnet examina cette question : Si un prêtre pouvoit se marier depuis la Charte; question d'une haute importance dans l'intérêt de la religion, de la morale et de la société.

Cette question n'en étoit pas une avant la révolution. Le second concile de Latran, qui a toute l'autorité d'un concile écuménique, décidoit que *les prêtres qui osoient prendre femme devoient en être séparés, et que cette union n'étoit point un mariage*. Le concile de Trente, dans sa vingt-quatrième session, portoit anathême contre ceux *qui diroient que les clercs engagés dans les ordres sacrés peuvent contracter mariage, et que ce contrat est valide*. Toutes les lois canoniques supposoient cette maxime, et la discipline de l'église romaine étoit constante sur ce point. Les lois civiles y étoient également conformes, et la jurisprudence des cours avoit toujours reconnu le sacerdoce comme un empêchement dirimant. On trouve plusieurs arrêts de ce genre, rendus par le parlement de Paris. Récemment même des cours royales ont jugé que des mariages contractés par un prêtre avant la révolution étoient nuls; c'est ce qui a été décidé par les cours de Caen et de Rouen, pour un mariage contracté en 1788, par un religieux nommé Spiess, et par la cour de Bourges, dans son arrêt du 14 juin 1809, sur l'affaire Rebecqui-Virgile.

La révolution, qui n'a pas pu changer les règles de l'Eglise, apporta un grand changement dans les lois du royaume. On refusa de reconnoître que la religion catholique étoit la religion de l'Etat; on déclara que *la loi ne reconnoissoit plus de vœux religieux ni d'engagement contraire à l'ordre naturel*. La licence conclut bientôt que le mariage des prêtres étoit permis, et une législation irréligieuse et immorale encouragea ces unions. La convention prit les prêtres mariés sous sa

protection, et sévit contre quiconque vouloit les empêcher de profaner leur caractère par de tels engagemens; on força même en beaucoup d'endroits les prêtres à se marier, et la terreur acheva ce que n'avoit pu faire l'oubli des principes. Toutefois au milieu de ces écarts de législateurs insensés, l'opinion publique se prononça contre le mariage des prêtres; elle flétrit la licence et même la foiblesse qui violèrent une loi ancienne et respectée. Plus sage que les lois nouvelles, elle attacha une note ineffaçable à des unions contraires à la morale; et tandis que le mariage des prêtres entraînoit tous les effets civils, il ne fut regardé que comme une sorte d'apostasie par ceux même qui avoient oublié, sur d'autres points, les maximes de la religion.

Le Concordat du 15 juillet 1801 devoit naturellement changer la législation à cet égard, et abroger les lois révolutionnaires. Ce Concordat, qui devint loi de l'Etat l'année suivante, reconnoissoit la religion catholique, lui redonnoit une existence légale, et étoit censé par-là même admettre ses règles les plus invariables et sa discipline la plus constante. S'il ne fut rien statué formellement sur le mariage des prêtres, on étoit autorisé à croire, par induction, qu'il ne devoit plus avoir lieu dans un état de choses qui annulloit des lois d'immoralité et de persécution. La bulle *Ecclesia Christi*, qui ratifia le Concordat, indiquoit assez ce qu'on devoit penser du mariage des prêtres, dans l'endroit même où elle annonçoit des mesures d'indulgence en faveur des prêtres mariés précédemment. *Nous ne voulons pas même*, disoit le souverain Pontife, *regarder comme étrangers à notre charité paternelle les ecclésiastiques engagés dans les ordres sacrés, qui ont osé contracter mariage, ou qui ont abandonné publiquement leur état, et nous suivons à leur égard les exemples de notre prédécesseur Jules III*. Les articles organiques, en mettant au nombre des cas d'abus *l'infraction des règles consacrées par les canons reçus en France*, et en chargeant les archevê-

ques de *veiller au maintien de la foi et de la discipline*, renfermoient implicitement la défense du mariage des prêtres : le gouvernement même d'alors sentit la nécessité de mettre un frein à l'exemple des désordres passés. Un prêtre s'étoit présenté pour être marié dans le diocèse de Bordeaux. M. l'archevêque s'en plaignit. Le ministre des cultes lui écrivit, le 14 janvier 1806 : « M. l'archevê-
» que, j'ai la satisfaction de vous annoncer que S. M.,
» en considération du bien de la religion et des mœurs,
» vient d'ordonner qu'il seroit défendu à tous les of-
» ficiers de l'état civil de recevoir l'acte de mariage
» du prêtre B. S. M. considère le projet formé par
» cet ecclésiastique comme un délit contre la religion
» et la morale, dont il importe d'arrêter les funestes
» effets dans leur principe. Vous vous applaudirez sans
» doute, M. l'archevêque, d'avoir prévu, autant qu'il
» étoit en vous, ses intentions, en vous opposant à la
» consommation d'un scandale, dont le spectacle au-
» roit affligé les bons et encouragé les méchans. J'écris
» à M. le préfet de la Gironde pour qu'il fasse exécuter
» ces ordres. J'en fais également part à MM. les mi-
» nistres de la justice et de l'intérieur. La sagesse d'une
» telle mesure servira à diriger les esprits des adminis-
» trations civiles dans une matière que nos lois n'avoient
» point prévue ».

Le ministre écrivoit, dans le même sens, au préfet de la Gironde, le 13 janvier, et le félicitoit d'avoir *suspendu à propos un acte scandaleux, prêt à se consommer au grand détriment de la religion et de la morale*. Il lui mandoit que la décision prise *avoit eu principalement pour objet d'empêcher que la morale publique ne fût corrompue par ceux qui sont obligés par état de joindre les bons exemples aux bonnes leçons*. Le même cas à peu près se représenta l'année suivante. Un prêtre du diocèse de Rouen contracta mariage devant l'officier civil. M. le cardinal-archevêque en porta ses plaintes au ministre des cultes, qui écrivit, le 30 janvier 1807, au

préfet de la Seine-Inférieure : « La loi civile se tait sur le mariage des prêtres; ces mariages sont généralement réprouvés par l'opinion; ils ont des dangers pour la tranquillité et la sûreté des familles. Un prêtre catholique auroit trop de moyens de séduire, s'il pouvoit se promettre d'arriver au terme de sa séduction par un mariage légitime. Sous prétexte de diriger les consciences, il chercheroit à gagner et à corrompre les cœurs, et à tourner à son profit particulier l'influence que son ministère ne lui donne que pour le bien de la religion. En conséquence, une décision intervenue, sur le rapport du grand-juge et sur le mien, porte que l'on ne doit point tolérer les mariages des prêtres qui, depuis le Concordat, se sont mis en communion avec leur évêque, et ont continué ou repris les fonctions de leur ministère. On abandonne les autres à leur conscience... ». En conséquence, le préfet écrivit aux maires et officiers de l'état civil de se conformer à la décision ci-dessus, et d'en faire la règle de leur conduite. Ainsi, la sagesse des règles de l'Eglise étoit avouée même par un gouvernement qui ne la favorisoit guère, et on sentoit dès-lors que le mariage des prêtres étoit inconciliable avec les intérêts d'une religion reconnue, et avec ceux de la morale publique. Pouvoit-on faire moins depuis la restauration? et ce qui avoit paru juste et nécessaire dans un temps où la religion n'avoit pas recouvré toute sa liberté, pourroit-il être méconnu sous le Roi très-chrétien, sous le fils aîné de l'Eglise?

La Charte a fixé la législation à cet égard, en déclarant la religion catholique *religion de l'Etat*. Cette déclaration seroit stérile et presque dérisoire, si elle n'entraînoit pour conséquence la reconnoissance des lois de l'Eglise, qui obligent ses ministres. Ministres de la *religion de l'Etat*, on ne peut plus dire, comme sous les gouvernemens de la révolution, que l'Etat ne considère point de quelle religion ils sont. Tout doit rentrer dans l'ordre ancien. La législation civile doit prêter son ap-

pui à la législation ecclésiastique. La religion n'est plus étrangère dans l'ordre social. Les règles les plus saintes ne doivent pas être foulées aux pieds, et les tribunaux ne sauroient trouver dans la tolérance des autres cultes un prétexte pour ne pas protéger une religion qui est proclamée, dans un acte fondamental, *la religion de l'État*. La tolérance existoit aussi avant la révocation de l'édit de Nantes, et cependant les mariages des prêtres étoient alors annullés par les cours. C'est sous l'empire de l'édit de Nantes que le parlement de Paris annulla, en 1606, le mariage du cardinal de Chatillon. En 1626, le mariage d'un chevalier de Malte, qui s'étoit fait calviniste, fut annullé par arrêt de la chambre de l'édit, qui étoit mi-partie de catholiques et de protestans; circonstance fort remarquable. En 1640, un autre arrêt jugea de même, sur les conclusions de M. Talon. La jurisprudence distinguoit alors entre les mariages contractés avant l'édit de Nantes, et ceux qui étoient postérieurs à cet édit; elle toléroit les premiers, à cause des troubles et des désordres précédens, et annulloit les seconds. Mais elle ne regardoit point les concessions faites aux protestans par l'édit comme pouvant porter atteinte aux lois qui annullent le mariage des prêtres catholiques, et elle sentoit la nécessité d'empêcher ceux-ci de se soustraire, par quelque démarche que ce fût, à la nullité prononcée. En effet, dans les cas cités, les prêtres ou les religieux avoient fait abjuration, et avoient embrassé le calvinisme, et leurs mariages n'en furent pas moins déclarés nuls, même par la chambre de l'édit. M. Talon en rend une raison qui est fort remarquable. *S'il est permis à un prêtre*, disoit ce magistrat, *de changer de religion, il doit lui être permis de retourner à sa première croyance, dans laquelle il est obligé à l'observation du célibat, par un contrat plus ancien, et par une obligation plus puissante que celle de son mariage, lequel, par ce moyen, ne sera pas un lien indissoluble, mais un contrat sujet à résolution, dont la durée dé-*

pendra du changement de religion. Au moyen de quoi tel mariage ne doit être permis, non-seulement par les maximes de la religion, mais par les règles publiques de l'Etat, qui ne souffrent pas qu'un mariage public puisse être un contrat sujet à résolution. Ces règles, ces exemples et ces raisonnemens, sont entièrement applicables aux circonstances actuelles où nous nous retrouvons, sous le rapport de la tolérance des protestans, dans le même état qu'avant la révocation de l'édit de Nantes.

Telles sont les considérations que M. Bonnet, fils, a fait valoir d'abord devant le tribunal de première instance. Les journaux parlèrent, dans le temps, de l'éclat de son début. Il développa dans son plaidoyer le moyen dont nous venons de parler, c'est-à-dire, l'empêchement dirimant apposé au mariage des prêtres par les lois ecclésiastiques, et qu'il soutint être remis en vigueur par la Charte. Il fit aussi usage du moyen de folie. Cependant le tribunal de première instance de Paris rejeta la demande en nullité formée par les héritiers Martin, et prononça contre eux par fin de non-recevoir. Les héritiers appelèrent à la cour royale, où le même avocat défendit une cause, qui est moins encore la leur que celle de la religion et de la morale. Il plaida deux fois en audience solennelle. Il ajouta de nouvelles considérations aux précédentes; il recueillit de nouveaux faits; il insista surtout sur ce que la religion catholique étoit déclarée *religion de l'Etat*, et il déduisit de ce principe, comme une conséquence inévitable, l'adoption de la loi ecclésiastique qui interdit le mariage aux prêtres; car la loi de l'Etat ne peut se mettre en contradiction sur un point si important avec la loi de l'Eglise. Nous regrettons de ne pouvoir rappeler plusieurs morceaux également brillans et solides qui frappèrent dans son plaidoyer. Il parut dans le même sens une consultation sur cette affaire, datée du 9 avril 1818. L'auteur étoit M. Bonnet père, bâtonnier de l'ordre, un des membres les plus distingués du barreau de Paris. Les signataires étoient

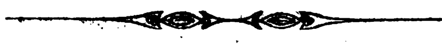
MM. Fournel, Delavigne, de la Croix-Frainville, Archambault; Gicquel, Berryer père, Billecocq, Blacque, Gairal, Pantin, Thevenin et Roux-Laborie. Cette consultation examinoit la question sous tous les rapports. *Un arrêt de cour souveraine*, disoit-elle, *qui proclameroit la légitimité du mariage d'un prêtre, en jugeant la question, soit par les moyens du fond, soit par fin de non-recevoir, seroit, pour tous les hommes engagés dans les ordres, un avertissement solennel qu'ils peuvent, avec sécurité, manquer à leur vœu, et pour toutes les femmes qui ne craignent pas le scandale, une déclaration qu'elles peuvent devenir les épouses légitimes des prêtres. Ce seroit perpétuer les erreurs et les scandales du gouvernement révolutionnaire sous le gouvernement légitime; ce seroit les régulariser après le retour de la religion, et malgré la déclaration fondamentale portée dans la Charte.* Les signataires finissoient par exprimer leur ferme confiance, que la première cour du royaume saisiroit cette occasion *de donner à la société l'exemple le plus utile, de la nature la plus élevée, de l'influence la plus salutaire, et qui tarira plus efficacement la source de scandales dangereux.*

Ces hautes considérations ont sans doute fait impression sur la cour royale de Paris; car son arrêt, du 18 mai dernier, leur est entièrement conforme. Il porte:

« En ce qui touche le fond, à l'égard du premier moyen de nullité, résultant de l'engagement de Martin dans les ordres sacrés, la cour, considérant qu'il est constant en fait que Martin étoit engagé dans les ordres sacrés; considérant que, jusqu'à la constitution de 1791, il étoit reçu en France, comme en tout pays catholique, que l'engagement dans les ordres sacrés étoit un empêchement dirimant du mariage; que ce principe n'a été détruit par aucune loi expresse, et que sa violation temporaire n'a été que l'effet d'une erreur par induction de la constitution de 1791, qui déclaroit ne reconnoître aucun vœu religieux, ni aucun engagement con-

traire à la nature; que cette erreur, qui, en la supposant commune, protège l'effet des mariages antérieurs à la Charte, a dû cesser nécessairement depuis la promulgation de la Charte, qui, en déclarant la religion catholique et romaine la religion de l'Etat, a rendu aux lois de l'Eglise la force de lois relativement aux ministres de la religion de l'Etat : à l'égard du moyen résultant de la démence, considérant *surabondamment....*, la cour a mis et met l'appellation, et ce dont est appel, au néant; déclare nul et de nul effet le mariage contracté, le 22 février 1816, entre le sieur Martin et la demoiselle Joliot, et ordonne que mention du présent arrêt sera faite en marge de l'état civil ».

Cet arrêt a été rendu par deux chambres de la cour réunies en audience solennelle, sous la présidence de M. Séguier, premier président de la cour. On assure même que sur vingt conseillers qui siégeoient à cette audience, à peine y a-t-il eu une ou deux voix contre l'arrêt. Qu'il nous soit permis de nous réjouir, avec tous les amis de la religion et de la morale, de ce triomphe des principes, et de ce retour éclatant à une législation qui est celle de tous les pays catholiques, et qui n'est pas moins avantageuse à la société qu'à l'Eglise.



NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. On fait dans toutes les paroisses des dispositions pour les processions de la Fête-Dieu, qui auront lieu le dimanche 24. Des affiches annoncent les rues par où le Saint-Sacrement passera. LL. AA. RR. MONSIEUR, Mgr., duc d'Angoulême, et MADAME, suivront la procession de Saint-Germain-l'Auxerrois, leur paroisse. La procession se rendra, par le Louvre, au château des Tuileries, où l'on chantera une antienne, et où le ROI recevra la bénédiction. De là elle reviendra par le quai du Louvre, et s'arrêtera à un reposoir que le ROI a

donné ordre de construire vis-à-vis le pont des Arts. Les tapisseries des Gobelins seront tendues sur tout le passage.

— La conférence de M. l'abbé Frayssinous, le dimanche 17 mai, a été consacrée à réfuter diverses objections que l'on oppose communément à la religion. Il a examiné ce que la foi nous oblige de croire sur le sort des infidèles, des hérétiques, et des enfans morts sans baptême; questions difficiles, et qu'il a discutées avec beaucoup d'art, de netteté et de talent. Nous pourrons revenir sur cette conférence, et donner un aperçu de la doctrine qu'il a exposée.

— On a célébré, à Notre-Dame, un service anniversaire pour le repos de l'ame de Mme. Elisabeth. Ce service avoit été remis à cause de l'octave de la Pentecôte.

— La princesse de Condé, religieuse de l'Adoration du Saint-Sacrement, a fait célébrer, au Temple, où elle réside, un service funèbre pour le repos de l'ame du prince son père. Mme. la duchesse douairière d'Orléans, et Mme. la duchesse de Bourbon, y ont assisté.

— M. de la Porte, évêque de Carcassonne, est allé donner l'ordination, à Toulouse, aux Quatre-Temps de la Trinité. C'est la seconde fois que ce prélat vient rendre ce bon office à un diocèse privé d'évêque, et qui soupire après la fin d'une vacance toujours si préjudiciables aux intérêts de l'Eglise.

CLERMONT. Nous nous étions flattés, l'année dernière, d'avoir dans nos murs les missionnaires dont nous entendions raconter les succès; divers obstacles les empêchèrent de venir alors. Ce ne fut que le lundi, 2 mars 1818, que le premier d'entr'eux arriva de la Rochelle, annonçant la prochaine venue de six de ses collègues. Peu après, M. l'abbé Rauzan se rendit ici de Grenoble avec un pareil nombre de missionnaires, et l'ouverture de la mission fut fixée au 11 mars. Il y eut ce jour-là une procession solennelle où assistoient M. l'évêque, tout le clergé et toutes les autorités de la ville. La procession

partit de la cathédrale, et se rendit à Notre-Dame-du-Port, église particulièrement en vénération dans le pays. Le même jour, le supérieur monta en chaire dans la cathédrale, tandis que ses collègues annoncèrent la mission aux églises du Port et de Saint-Pierre. Ils indiquèrent la nature et la suite des exercices. Cinq missionnaires ouvrirent une mission particulière à Riom. Les exercices et leurs résultats furent à peu près les mêmes qu'à Clermont. Dans cette dernière ville, il y avoit exercice le matin et le soir, à la cathédrale, au Port et à Saint-Pierre; à onze heures, à Saint-Genès; et le dimanche matin, entretien à Saint-Eutrope. Cet ordre a toujours été observé. Les discours prononcés à la cathédrale, le dimanche des Rameaux, sur la croix, et le mercredi-saint sur l'origine et la fin de l'homme, firent un grand effet sur l'auditoire; et les grands souvenirs que l'Eglise rappeloit alors à ses enfans, se mêlant au zèle et au talent des missionnaires, ébranlèrent les esprits. On se portoit en foule aux instructions; on y alloit peut-être quelquefois par curiosité, on en sortoit rarement sans un commencement de retour vers Dieu. L'indifférence ou une incrédulité décidée se manifestèrent bien par quelques plaisanteries fades, ou par quelque opposition sourde; mais ces clameurs obscures furent étouffées par un cri général de toutes les ames en qui se réveilloit le sentiment de la religion. Après chaque exercice, de nombreux pénitens venoient se jeter aux pieds des missionnaires. Chacun en accueilloit autant que ses forces pouvoient le lui permettre; mais le nombre augmentant tous les jours, il fallut appeler des prêtres de la ville et du diocèse. Trente-six curés ou autres ecclésiastiques suffisoient à peine aux besoins. Le mercredi de Pâque, 25 mars, on fit l'amende honorable; puis vint la rénovation des vœux du baptême; puis la consécration à la sainte Vierge; puis la plantation de la croix, qui eut lieu, le 23 avril, après une procession très-pompeuse. La croix fut plantée devant la façade occidentale de la cathédrale. Le supérieur de la mission pro-

nonça, en cette occasion, une exhortation, terminée par des acclamations pieuses. L'affluence étoit immense; plus de vingt mille étrangers étoient ce jour-là dans la ville, mais il n'y eut pas le plus petit désordre. Il ne faut pas de baïonnettes pour contenir un peuple que la piété anime. La communion générale des hommes avoit dû se faire le dimanche 19 avril; elle fut remise au 26, pour donner le temps aux confesseurs et aux pénitens de terminer ce qu'ils avoient commencé. Ce jour-là, les églises se trouvèrent remplies. 3500 hommes communièrent à la cathédrale, 1400 à Saint-Genès, 1100 au Port, 600 à Saint-Pierre, sans compter ceux qui communièrent à Saint-Eutrope; 1000 à 1200 à Montferrand, 200 à l'Hôtel-Dieu; en tout près de huit mille. A Riom en proportion. Tout le département s'est ressenti de cette impulsion; grand nombre d'habitans venoient à Clermont. D'autres qui ne pouvoient faire le voyage, se sont empressés de se réconcilier dans le temps pascal. Les gens des montagnes accouroient aux exercices. Ambert, Thiers, Marsac, ont fourni leur contingent. Des fidèles arrivoient même de l'Allier. Les jeunes gens ont cédé, comme les autres, au mouvement de la grâce. Assidus aux exercices, ils chantoient les louanges de Dieu. Chacun avoit dans sa poche son livre de cantiques. Les maîtres et les domestiques, les riches et les pauvres, les vieux et les jeunes ont rivalisé de zèle. La grâce a fait des conquêtes inespérées. Elle a réuni des époux divisés, ramené des enfans égarés, réparé des injustices. Beaucoup de mariages ont été bénis, des livres pernicieux sacrifiés, des scandales arrachés du champ du père de famille. Les conversations n'étoient que de Dieu; on se félicitoit mutuellement d'avoir ouvert les yeux, et d'avoir eu le courage de se rendre à la vérité connue; on s'exhortoit à la persévérance; on s'animoit à l'amour et au service de Dieu. Ce fut surtout un spectacle admirable de voir à la commun on générale la garde nationale en uniforme, officiers et soldats, les Suisses catho-

liques, la garde départementale, officiers et soldats; tous les membres de ces corps parurent à la sainte table, à quelques exceptions près. Un général étranger qui passoit à Clermont, donna le même exemple, et reçut, le lendemain, la confirmation, avec quinze cents autres hommes. Enfin, la mission a été close le mardi, 28 avril, par des discours prononcés dans les différentes églises. La reconnoissance et les regrets du peuple ont éclaté, malgré les efforts des missionnaires pour s'y soustraire. Leurs noms vivront long-temps dans notre souvenir; et si nous nous abstenons de les désigner, c'est que nous savons que c'est servir les vues de ces hommes désintéressés de toute espèce d'ambition, et uniquement avides de la gloire de Dieu et du salut des ames.

Nouvelles politiques.

Paris. Le 19, à huit heures et demie du soir, Mgr., duc d'Angoulême, s'est rendu à l'hôpital Saint-Louis, pour y voir l'essai d'un nouveau mode d'éclairage. S. A. R. a été reçue par M. le préfet de la Seine, et étoit accompagnée de plusieurs ministres et conseillers d'Etat. Après avoir examiné les procédés pour l'éclairage, le Prince a parcouru les salles, s'est approché du lit de plusieurs malades, et les a interrogés avec bonté. Une petition lui a été remise par un militaire amputé, auquel S. A. R. a adressé quelques paroles de consolation. Le Prince est resté jusqu'à dix heures du soir, et a envoyé 2000 fr. pour être distribués entre les malades.

— Mgr. le duc de Berry a présidé, le 19 mai, à l'Hôtel-de-Ville, l'assemblée générale de la Société philanthropique. S. A. R. a été reçue avec les honneurs qui lui étoient dus. On a rendu compte des dons qui ont été faits, et des secours qui ont été distribués. Le Prince a terminé la séance par un petit discours, où il a exprimé sa satisfaction.

— Madame a envoyé une somme de 300 fr. pour les pauvres de Saint-Servan, dès qu'elle a été informée de leurs besoins, et du peu de ressources qu'on trouvoit pour les soulager.

— Mgr. le duc et Mme. la duchesse de Berry ont envoyé à

Dieppe 1000 fr., qui seront distribués aux pêcheurs de cette ville qui sont le plus dans le besoin.

— Françoise-Louise-Caroline d'Orléans, dite Mlle. de Montpensier, fille de Mgr. le duc d'Orléans, née à Twikenham, en Angleterre, le 28 mars 1816, vient de mourir, à Neuilly, le 21 mai, à cinq heures du matin. Mgr. le duc d'Orléans est venu, dans la matinée, annoncer cette nouvelle au Roi et à la famille royale. Le corps de la jeune Princesse a été transporté à Villers-Cotterets, lieu de la sépulture de la maison d'Orléans.

— Le jour des obsèques de M. le prince de Condé est remis au mardi 26. Le grand-maître des cérémonies a fait avertir que les officiers-généraux, supérieurs et autres de l'armée, soit en activité, soit en non activité en retraite, qui voudront assister au service du prince de Condé, pourront entrer dans l'église sans billet, pourvu qu'ils soient en uniforme.

— Le caveau où seront déposé les restes du prince de Condé, est situé à droite, entre le grand caveau destiné à la sépulture des rois et de leur famille, et les degrés par lesquels on descend, dans ce côté, dans l'église souterraine.

— Le comité des souscripteurs pour le rétablissement de la statue de Henri IV, a rendu compte du montant de la recette, qui s'est élevée à 30,000 fr. au-dessus des frais de l'exécution et de la fonte de la statue. Le principal est fait; la statue équestre sortira, au mois de juillet prochain, des ateliers du Roule, pour être placée sur le piédestal. Mais M. le ministre de l'intérieur ayant annoncé qu'il ne pouvoit affecter des fonds aux frais du transport, du piédestal et de la pose, le comité a recours de nouveau au zèle des François, pour terminer une entreprise déjà si fort avancée. En conséquence, une nouvelle souscription est ouverte; elle sera fermée le jour de la Saint-Louis, où se fera l'inauguration. M. Denis, doyen des notaires, continuera de recevoir les souscriptions.

— On dit que dans une des dernières séances de la chambre des pairs, M. Boissy-d'Anglas a proposé qu'il fût accordé, à l'avenir, une indemnité de voyage et de séjour aux membres de la chambre des députés. Cette demande n'a pas été prise en considération.

— M. Plancher, libraire, ne s'étant point constitué prisonnier dans les délais prescrits par le Code criminel, la cour de cassation l'a déclaré non-recevable dans son pourvoi contre

l'arrêt qui le condamne à trois mois de prison, à l'amende et à la surveillance, comme éditeur du *Courrier des Chambres*. Il a, de plus, été condamné à une nouvelle amende de 150 fr.

— Le sixième numéro de la *Sentinelle de l'honneur*, qui a paru le 25 mars, vient d'être saisi et déféré aux tribunaux. L'auteur, M. Jousselin de la Salle, a subi son premier interrogatoire.

— M. le comte Henri de Saint-Simon, ou M. Saint-Simon tout court, comme on voudra, vient de publier un 4e. volume de son ouvrage, intitulé : *L'Industrie*, dont nous exposâmes, l'année dernière, les étranges principes. Il paroît que ce 4e. volume ne renferme pas moins de folies et d'absurdités que les précédens.

— Jean-Melchior Schuller, ancien militaire pensionné, retiré à Haguenau, a été cité devant le tribunal de Strasbourg, pour avoir propagé, parmi les paysans, l'absurde nouvelle que Buonaparte marchoit sur la France à la tête des Turcs et des Chinois. Le tribunal l'a condamné à trois mois de prison, un an de surveillance, et à la suppression de sa pension pendant un mois.

— Baptiste Simon, fendeur de bois, près Saint-Moritz, a été cité aussi au tribunal de Strasbourg, pour vol et pour propagation de fausses nouvelles. Son jugement a été remis à huitaine.

— M. le comte d'Autichamp, pair de France, commandant la quatrième division militaire (Tours), change de division avec M. le comte de Loverdo, qui commandoit la onzième (Bordeaux).

— M. le vicomte de Gand, d'une très-ancienne famille, vient de mourir en Espagne. Il étoit gentilhomme d'honneur de Monsieur, et grand d'Espagne.

— Les journaux avoient rapporté la condamnation de Louis Schimer, à Strasbourg, comme convaincu d'usure, et avoient ajouté qu'on l'avoit reconnu coupable de vol. L'accusé s'est plaint de ce dernier article, pour lequel, dit-il, il n'y a point de preuve légale. Ainsi on rectifiera, d'après cette observation, ce qui avoit été dit de cet accusé.

— Le duc de Wellington est arrivé, le 17, à Cambrai, de retour d'Angleterre. Il se propose de visiter les places fortes construites sur les frontières des Pays-Bas.

— Le gouvernement prussien a fait avertir officiellement, à Trèves, les habitans qui avoient reçu des dotations de l'ancien gouvernement françois, qu'on a réclamé auprès de la France la liquidation de leur arriéré ; mais que cette prétention avoit été définitivement rejetée à Paris, le gouvernement françois n'ayant contracté aucune obligation de garantir aux donataires la jouissance de ce qu'ils avoient reçu.

— Les sommes levées pour la taxe des pauvres et pour les autres taxes paroissiales dans l'Angleterre et le pays de Galles, se sont élevées, pour l'année échue à Pâque, en 1813, à 664,681 liv. st. ; pour 1814, à 8,388,973 liv. ; et pour 1815, à 7,475,675 liv. Les sommes dépensées se sont montées, la première de ces années, à 6,676,105 liv. st. ; pour la seconde, à 6,294,583 liv. ; et pour la troisième, à 5,418,845 liv. Le montant annuel des donations charitables est, au terme moyen, pour les écoles de paroisse, de 71,888 liv. st., et pour d'autres objets, de 166,374 liv. st.

— Un incendie a éclaté à Constantinople, à côté de l'hôtel de la légation françoise. Des secours prompts ont empêché les progrès du feu, qui commençoit à gagner l'hôtel.

Livres nouveaux.

Traduction nouvelle du livre de Job (1) ; par l'auteur de la *Traduction des Prophéties d'Isaïe.*

Nous rendrons compte sous peu de cet ouvrage, dont nous savons qu'un ecclésiastique d'un mérite très-distingué a porté un jugement favorable.

Coup d'Œil sur l'Eglise de France, ou *Observations adressées aux catholiques, sur l'état présent de la religion dans ce royaume;* par M. l'abbé Clausel de Montals (2).

On nous engage à rappeler en ce moment l'*Oraison funèbre de M. le duc d'Enghien* (3), par M. l'abbé de Villefort, laquelle a paru le 21 mars dernier. Elle contient des détails sur les campagnes du prince de Condé. Il a paru aussi un *Eloge du duc d'Enghien* (4), par M. Guillaume, professeur au collége royal de Bourbon.

---

(1) Vol. in-8°. ; prix, 3 fr. 50 c. et 4 fr. 50 c. franc de port.
(2) Brochure in-8°. ; prix, 1 fr. et 1 fr. 25 c. franc de port.
(3) Brochure in-8°. ; prix, 2 fr. 50 c. et 3 fr. franc de port.
(4) Brochure in-8°. ; prix, 1 fr. 25 cent. et 1 50 cent. franc de port.
A Paris, au bureau du Journal.

Entretiens philosophiques sur la réunion des différentes communions chrétiennes, par M. de Starck (1).

On sait qu'il existe un manuscrit de Leibnitz, dans lequel, discutant les points controversés entre les catholiques et les protestans, ce célèbre philosophe donne constamment l'avantage aux premiers. Ce manuscrit, qui se trouvoit à la bibliothèque publique de Hanovre, fut communiqué, il y a plusieurs années, à feu M. Emery, qui le copia lui-même, et qui se proposoit de le traduire, et de le livrer à l'impression. Sa mort a retardé la publication de cet écrit, dont on espère néanmoins que nous jouirons bientôt. Ce sera sans doute un phénomène extraordinaire dans la controverse qui s'agite entre les protestans et nous, que de voir un luthérien justifier l'église catholique, et faire le procès à sa propre communion. Ce phénomène se reproduit encore en ce moment dans l'ouvrage que nous annonçons. M. de Starck suit absolument les traces de Leibnitz, et vient, cent ans après lui, poser les mêmes principes et tirer les mêmes conséquences. Avant de rendre compte de ses *Entretiens*, qui ont fait la plus grande sensation en Allemagne, nous devons faire connoître en peu de mots l'auteur.

Jean-Auguste de Starck, docteur en théologie et en philosophie, et prédicateur en chef de la cour de Hesse-Darmstadt, naquit à Schwerin, le 29 oc-

(1) Gros vol. in-8°. prix, 6 fr. et 7 fr. 50 c. franc de port. A Paris, chez Adrien Le Clere, au bureau du Journal.

tobre 1741. Après s'être distingué comme homme de lettres, il fut appelé à Kœnigsberg, en 1770, pour y professer la théologie et y prêcher à la cour. En 1776, il fut fait prédicateur en chef et surintendant des églises; mais, l'année suivante, il se démit de ses places, et se retira à Mittau. En 1781, la cour de Darmstadt lui conféra l'office de premier prédicateur, et la première place dans le consistoire. Mais M. de Starck se borna dans la suite à la première de ces fonctions; il renonça même à la société. Ses livres et quelques amis choisis suffisoient à son bonheur. Ses nombreux ouvrages attestent ses travaux et ses connoissances. Il en a publié sur des sujets de littérature; nous ne parlerons que de ceux qui ont rapport à des matières de religion. Il donna successivement l'*Histoire du premier siècle de l'Eglise chrétienne*, Berlin, 1779, 3 vol.; les *Pensées et Considérations franches sur le christianisme*, Berlin, 1780; l'*Essai d'une Histoire de l'Arianisme*, Berlin, 1783, 2 vol.; *Sur le Kripto-catholicisme*... contre les rédacteurs du *Journal littéraire* de Berlin, Francfort, 1785, 3 vol.; l'*Histoire du Baptême et des Anabaptistes*, Dessau, 1789; le *Triomphe de la Philosophie dans le 18e. siècle*, Francfort, 1803, 3 vol., et enfin le *Banquet de Théodule*; car c'est sous ce nom que les *Entretiens* ont paru en Allemagne. Ces deux derniers ouvrages ont surtout attiré à l'auteur de nombreux ennemis; et déjà précédemment, l'opinion de M. de Starck sur la réalité du protestantisme et sur les causes de sa décadence, lui avoit suscité de vives attaques de la part de Biester et de Gedicke, dans le *Journal littéraire* de Berlin. Nicolaï, Felder, et quelques autres moins connus, continuèrent cette guerre.

Les partisans de la philosophie ne pardonnèrent point à M. de Starck d'en avoir signalé les dangers; et ceux qui tenoient encore à l'écorce du protestantisme, lui reprochèrent de l'anéantir. C'est au milieu de ces démêlés que M. de Starck mourut, en mars 1816, à l'âge de 74 ans, sans avoir tiré les dernières conséquences des vérités qu'il avoit démontrées, et sans avoir embrassé publiquement cette foi dont il s'étoit fait l'apologiste. Car telle est la foiblesse du cœur humain, qu'il ne peut se résoudre à pratiquer ce dont il a la conviction la plus intime; et la conduite de M. de Starck est celle de tant de catholiques, qui croient, et qui n'ont pas la force de suivre la voie dans laquelle seule ils sont bien persuadés que se trouve le salut.

Quoi qu'il en soit, les *Entretiens philosophiques* sont en eux-memes un ouvrage étonnant. L'auteur suppose une conversation entre quelques amis, rassemblés en 1809, et émus des révolutions politiques qui agitoient alors l'Europe. Frappés du sort de la religion, au milieu de ces grandes secousses, ils se demandent s'il ne seroit pas possible de réunir les différentes communions chrétiennes; et la conversation se porta d'autant plus naturellement sur ce sujet, qu'on venoit de publier en France plusieurs écrits relatifs à des projets de réunion. L'entretien a lieu chez Théodule : les interlocuteurs sont Ulric de Stetten, Edouard et Odilon. Ce dernier est un prêtre et un religieux, que l'on suppose avoir été transporté en Allemagne par la révolution de son pays. C'est lui qui fait à peu près tous les frais de la conversation, et il est clair que c'est l'auteur qui parle par sa bouche. Or, il justifie l'église catholique sur tous

les points débattus, et il la justifie par des raisonnemens simples, par des réflexions courtes, et surtout par un grand nombre de passages, soit de Luther même, soit des autres écrivains des différens âges du protestantisme. Ainsi, il étonne beaucoup ses auditeurs en leur apprenant que Luther, jusqu'aux derniers temps de sa vie, admit la confession, et plaça la Pénitence au rang des sacremens. Il leur montre de même plusieurs théologiens protestans, anciens et modernes, approuvant la hiérarchie de l'église romaine. Odilon en conclut que ceux qui ont parlé de réunion ne connoissent pas la doctrine véritable du protestantisme; mais ils connoissoient encore moins celle du catholicisme. Ainsi, M. de Beaufort, dans son *Projet de réunion*, avoit proposé d'abolir la confession, tandis que chez nous, dit Odilon, la confession est reconnue comme d'institution divine, et ne pouvant être changée. Il venge également l'autorité spirituelle du Pape, et croit que le projet de la saper a été un des moyens imaginés par la philosophie pour renverser la religion. L'article du célibat ecclésiastique n'est pas moins bien traité; et M. de Starck justifie, à cet égard, la discipline de l'église romaine, avec une exactitude, une sagesse et une précision qui feroient honneur au théologien catholique le plus exercé.

L'auteur discute la possibilité d'une réunion entre les communions chrétiennes, et il tient encore à cet égard le langage le plus orthodoxe. « Lequel des deux partis, dit-il, pourroit s'accommoder d'une réunion par laquelle l'un d'eux passeroit dans les rangs de son adversaire, en lui sacrifiant ses anciennes doctrines, son culte extérieur et sa constitution ecclé-

siastique? Suppose-t-on que chacun céderoit quelque chose des deux côtés? Le catholique ne veut et ne peut rien abandonner de tout ce qui regarde le dogme; et si l'on disoit que le protestant, d'après l'indifférentisme qui a pris racine dans son église, doit se soucier fort peu de doctrines qui ont cessé d'être les siennes, ou qui, du moins, ne l'intéressent plus si vivement qu'autrefois, il ne s'ensuivroit pas encore que ce protestant fût disposé à embrasser toutes celles de l'église catholique. En supposant même que celle-ci vînt à se montrer flexible sur plusieurs points de pure discipline, elle ne voudra et ne pourra cependant, d'aucune manière, sacrifier son culte ni sa constitution hiérarchique; et l'on peut difficilement présumer que les protestans actuels surtout, acceptent jamais ces deux derniers points ». Un des interlocuteurs objecte à M. de Starek qu'on pourroit, en abandonnant à chaque individu la liberté de penser à sa manière sur les points de doctrine, se borner simplement à se réunir dans un culte extérieur uniforme; il répond par la bouche de l'abbé Odilon: « Mais, que deviendra alors cette unité de la foi tant recommandée par l'Apôtre, et pendant tant de siècles l'objet de tant de sollicitudes? L'Eglise de Jésus-Christ ne seroit-elle donc qu'un amalgame des élémens les plus hétérogènes, qu'un corps monstrueux composé de catholiques, de luthériens, de calvinistes, de jansénistes, d'ariens, de semi-ariens, de macédoniens et de sociniens? Pourront-ils jamais se réunir dans un culte commun? Le socinien, l'arien et le macédonien, qui nient la divinité de Jésus-Christ et du Saint-Esprit, pourroient-ils les adorer avec nous, sans encourir le blâme d'idolâtrie et d'hy-

pocrisie? C'est, en vérité, une pensée monstrueuse, dit un excellent écrivain, que de vouloir fonder une réunion de chrétiens sur les bases de l'anarchie, et sur celles de la licence dans les opinions et la doctrine ».

M. de Starck distingue comme nous deux espèces de tolérance; *l'une qui mérite à juste titre ce nom, sait distinguer la vérité de l'erreur, et tout en rejetant cette dernière, elle la supporte avec patience. La fausse tolérance, au contraire, n'est que cette froide indifférence qui fait penser que Dieu regarde du même œil toutes les opinions qu'on professe sur ses attributs et sur sa religion.* Il ne seroit pas difficile de décider quelle espèce de tolérance suivent les protestans actuels, si différens des premiers réformateurs. Un Génevois, du Trembley, soutient dans son *Etat présent du Christianisme*, que les protestans modernes ont cessé de l'être. Ils ne s'astreignent plus, dans leurs instructions, à suivre la confession de foi de leur église, quoiqu'ils en fassent le serment. Luther n'est plus une autorité pour eux. Chacun abonde dans son sens. C'est ce que l'auteur développe par une suite de citations qui montrent une grande connoissance des auteurs protestans. Ainsi, ils ont renoncé aux symboles de Nicée et de saint Athanase. Le docteur Plank n'en parle plus dans ses *Paroles de paix à l'Eglise catholique*. La Bible elle-même n'est plus regardée comme la base de l'enseignement religieux. Soumise à la nouvelle exegèse des Teller et des Paulus, elle est altérée par les interprétations les plus bizarres. L'un soutient que la Bible renferme des erreurs; l'autre traite les prophètes d'enthousiastes et d'insensés. Wieland, dans son *Agathodémon*, Berlin, 1799, parle de Jésus-Christ comme d'un *théurge*

et d'un *enthousiaste.* Luden, dans son *Histoire ichnographique des principaux peuples de l'ancien monde*, Brunswick, 1800; assimile le Jéhovah de Moïse aux dieux du paganisme. Janisch, dans l'*Aperçu universel sur le développement de la race humaine*, Berlin, 1801, et Bucholz, dans sa Dissertation de *Moïse et Jésus*, Berlin, 1803, énoncent à peu près le même systême. Dans la *Bibliothèque générale de la littérature théologique*, rédigée par Schmidt et Schwarzen, pour 1801, on présente les prodiges et la législation de Moïse comme une œuvre d'imposture. Clud, surintendant luthérien, à Hildesheim, dit dans ses *Aperçus primitifs du christianisme*, 1808, que Jésus-Christ ne s'est arrogé d'autre titre que celui d'un envoyé de Dieu, et que jamais il n'a exigé les honneurs divins. Le même avance que les livres du nouveau Testament ne peuvent servir de règle de foi. M. Augusti, dans son *Journal théologique* de 1801, croit que le nouveau Testament ne nous a point transmis la pure doctrine du Christ, et qu'il vaudroit mieux que nous n'eussions sur lui aucun rapport écrit. On va plus loin, dans un écrit publié à Jéna, en 1799, sous ce titre : *Explication de l'opposition mise par saint Paul entre la lettre et l'esprit*; l'auteur propose de supprimer le nouveau Testament, qui n'est qu'une source de fanatisme, et d'oublier même le nom de Jésus-Christ.

Il semble qu'on ne puisse rien ajouter à ces licences des théologiens protestans. Mais peut-être croira-t-on que ce sont des excès de quelques particuliers isolés, et réprouvés par le corps de leur communion. M. de Starck ne laisse même pas cette ressource au protestantisme, et nomme une foule

d'auteurs ou d'écrits non moins condamnables. M. Manvillon, de Brunswick, interrogé sur l'explication naturelle qu'on peut donner aux miracles de l'Evangile, répondit que l'on se tireroit bien plus facilement d'affaire en disant (pieux fidèles, retenez votre indignation) que *les drôles qui racontent de pareilles aventures sont d'insignes menteurs!* Ammon, Ackermann, Gabler, Flugge, Paulus et bien d'autres, semblent n'avoir pour but que d'arracher la foi du cœur des chrétiens. Le surintendant Cannabich, dans sa *Critique des anciens et nouveaux dogmes de la doctrine chrétienne*, 1799, donne le moyen d'éliminer insensiblement le dogme de la Trinité; le même n'admet ni la divinité de Jésus-Christ, ni le péché originel. L'auteur de la *Gazette littéraire générale* de Jéna reprochoit à un écrivain, dans sa feuille du 18 décembre 1810, de s'appuyer sur l'Ecriture, et d'admettre encore la divinité de Jésus-Christ, à laquelle il s'étonne qu'on puisse ajouter foi. M. de Starck remarque que cette hardiesse s'est étendue à la morale, et il en cite des exemples de la part d'écrivains fort connus en Allemagne. De sages protestans s'étoient plaint avant lui de cette audace de théologiens, qui, au lieu de défendre le christianisme, ne travaillent qu'à le renverser, en sapant les doctrines fondamentales sur lesquelles il repose. M. Muller, professeur à Schaffhouse, reprochoit à ses collègues leur ardeur à substituer un déisme vain à des doctrines aussi hautes que consolantes, à rompre tous les liens de la foi, et à semer parmi les peuples des doutes, des hypothèses, la froideur et l'indifférence. Ce professeur, dans ses *Lettres confidentielles à Biester*, jugeoit fort bien le nouveau perfectibilisme des pro-

testans, qui, de progrès en progrès, les amène à ne plus rien croire. Le savant Schrockh, de Wittemberg, dans son *Histoire ecclésiastique depuis la Réformation*, dit aussi que l'église protestante, en s'épuisant en recherches, *a perdu en religiosité*, et que *la liberté d'examen, et celle d'accumuler les nouvelles opinions et les nouvelles hypothèses, en sont venues depuis long-temps à un point qui embarrasse singulièrement cette église.*

Ici se termine la première soirée de ces *Entretiens*, et ici nous terminerons aussi cet article; mais ce ne sera pas sans témoigner notre étonnement sur cet ouvrage, le plus piquant, peut-être, qui ait paru depuis long-temps sur des matières de controverse. Il est fort remarquable de voir un protestant, un ministre, un prédicateur célèbre dans sa communion, un surintendant des églises luthériennes, présenter, dans un ouvrage exprès, je ne dis pas une réfutation des doctrines du protestantisme, mais la preuve qu'il n'y a plus de protestantisme. Rien n'établit mieux la défection générale dans cette église, que cette foule de faits, d'auteurs et de passages; d'où il résulte qu'on ne sait plus que croire, qu'on ne croit plus; et que les ministres et les théologiens donnent sur ce point au peuple l'exemple du doute, de la licence et de la témérité, qui se jouent des dogmes, des mystères, de l'histoire, et de toute l'économie du christianisme.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

Rome. Le mardi 5 mai, il se tint, au palais Quirinal, une congrégation préparatoire des rits, sur les miracles pour la canonisation du bienheureux Jean-Joseph

de la Croix, promoteur et premier provincial de la province italienne des Pères Mineurs de saint Pierre d'Alcantara, établis dans le royaume de Naples. Le postulateur de la cause est le P. Rostoll, du même ordre.

— M. Charles Monti, évêque de Sarsine, est transféré à l'évêché de Calvi.

— Un religieux Trinitaire espagnol vient de mourir, à Rome, à l'âge de 99 ans et six mois.

PARIS. Les processions de la Fête-Dieu, favorisées par le plus beau temps, se sont faites avec la pompe accoutumée. A neuf heures, LL. AA. RR. MONSIEUR, Mgr. duc d'Angoulême et MADAME, se sont rendus dans la même voiture à Saint-Germain-l'Auxerrois, leur paroisse, et ont entendu la grand'messe, après laquelle la procession a commencé. Elles portoient chacune un flambeau, et étoient accompagnées de leurs principaux officiers. La procession a traversé le Louvre et le Carrousel, et s'est rendue à la chapelle des Tuileries, où le ROI s'est trouvé, et a reçu la bénédiction. De là elle est revenue par le quai, et s'est arrêtée à un magnifique reposoir élevé en face du pont des Arts. La piété des princes a frappé tous les spectateurs. Mgr. le duc et Mme. la duchesse de Berri, assistoient à la procession de la Magdelaine, leur paroisse. Dans toutes les paroisses, des personnes distinguées par leur rang se sont fait un devoir d'assister à la procession. A Saint-Sulpice, il y avoit plusieurs évêques. De beaux reposoirs avoient été élevés. Les rues étoient jonchées de feuillages et de fleurs. Nul trouble ne s'est fait remarquer; et au milieu de la foule qu'attiroit le passage des processions, la piété a pu jouir des hommages que recevoit le plus auguste sacrement, sans avoir à gémir d'un désordre même passager.

— M. l'évêque de Samosate, vicaire-général de la Grande-Aumônerie, gouverneur et administrateur de l'hôpital-royal des Quinze-Vingts, devoit y aller, le 22 de ce mois, administrer le sacrement de confirmation aux aveugles qui avoient été admis la veille à la première

communion, ainsi qu'aux enfans de la paroisse Saint-Antoine, dont le service se fait encore dans la chapelle royale. Son Em. M. le cardinal de Périgord, averti seulement la veille de ce projet, s'en est réservé l'exécution. On sait que le vénérable prélat est, comme grand-aumônier de France, supérieur-général de l'hôpital. Son Em. y est arrivée, le 22, à onze heures du matin, accompagnée de M. l'évêque de Samosate. Son arrivée a été un jour de fête pour la maison. Le prélat a donné la confirmation, non-seulement aux enfans, mais à plusieurs de leurs parens, et à des employés qui s'étoient disposés à recevoir le sacrement. On lisoit sur le visage de S. Em., non-seulement la piété qui la distingue, mais la satisfaction avec laquelle elle remplissoit cette fonction pastorale. Elle a accueilli les demandes qui lui ont été faites, et a adressé les choses les plus flatteuses au clergé de la chapelle, et notamment à M. l'abbé Abeil, chefcier, dont les talens, la piété et la douceur ont déjà produit de grands fruits dans cette maison. Son Em. a témoigné aussi beaucoup d'intérêt aux administrateurs et aux habitans de l'établissement. M. l'évêque de Samosate, qui, pendant la cérémonie, étoit allé en faire une semblable dans l'église Saint-Médard, est revenu rejoindre S. Em., et a bien voulu aller à l'infirmerie, et y donner la confirmation à deux vieillards qui n'avoient pu se rendre à la chapelle. Pendant tout ce temps, les musiciens aveugles de la maison ont exécuté, dans la cour, divers morceaux de musique, avec leur précision accoutumée. Ils les ont répétés deux jours après, à la procession du saint Sacrement, qui a emprunté un nouvel éclat d'un dais fort riche et d'un excellent goût, dont on s'est servi pour la première fois. Son Em. s'est retirée, laissant toute la maison heureuse de sa présence, et reconnoissante de ses bontés.

— Le dimanche 24 mai, M. l'évêque de Samosate a fait faire la première communion à vingt-neuf militaires du second régiment des grenadiers à cheval, et qua-

torze du régiment d'artillerie. Cette cérémonie a eu lieu dans la chapelle de l'Ecole-Militaire, en présence des colonels et officiers supérieurs, qui ont parfaitement secondé le zèle et les soins des deux aumôniers, MM. les abbés Hervieux et Serpeille. Le prélat a adressé aux militaires un discours fort touchant, et leur a administré le sacrement de confirmation. Le même jour, M. l'évêque de Samosate s'est encore transporté à Vincennes, et y a confirmé trente-un militaires du régiment d'infanterie de la garde et du régiment du train, qui y sont casernés. Ces braves avoient fait leur première communion le matin même. M. l'abbé Feutrier, prédicateur ordinaire du Roi et secrétaire général de la Grande-Aumônerie, dont le zèle pour l'exercice de son ministère est admirable, avoit présidé à cette cérémonie, et l'avoit rendue encore plus touchante par un discours tout-à-fait propre à la circonstance. Le recueillement des militaires a été remarqué. M. le marquis de Puivert et MM. les officiers assistoient à la cérémonie, et se louent du résultat des travaux de MM. les aumôniers.

— Le lundi 1er. juin, on célébrera à Saint-Germain-des-Prés l'installation de la communauté des jeunes clercs, formée par M. le curé de cette paroisse, pour le service de son église, et en même temps pour encourager la vocation à l'état ecclésiastique. M. l'abbé Le Gris-Duval prêchera. La réputation de l'orateur, et le but de l'institution, font espérer une réunion nombreuse.

— Le 23 mai, on a baptisé, dans l'église Saint-Roch, un juif converti. La cérémonie a été faite par M. l'abbé Labouderie, qui paroît avoir travaillé à cette conversion.

— En rendant compte, il y a quelques mois, de la *Vie de Voltaire*, par M. Lepan, nous reprochâmes à l'auteur de ne pas avoir fait usage de la *Vie du philosophe*, par le marquis de Villette. Nous avions également, dans nos *Mémoires*, tome IV, pages 386 et 394, attribué au même marquis, une *Vie de Voltaire*. Nous avions été induits en erreur par un exemplaire d'une

Vie de Voltaire; Genève, 1786, in-8°. sur lequel on avoit écrit à la main, *par le marquis de Villette*. Nous avons acquis récemment la certitude que cet ouvrage est de l'abbé Duvernet, espèce de fou qui professoit pour Voltaire un enthousiasme aveugle, et qui, tout en criant contre le fanatisme, donnoit lui-même dans un fanatisme outré. Nous engageons le lecteur à rectifier, d'après ce renseignement, l'erreur que nous avons commise, et qui se trouve aussi dans plusieurs endroits du Journal.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. M. le comte de Goltz, ambassadeur de Prusse, a présenté au Roi une lettre de son souverain, pour lui notifier le mariage de la princesse Frédérique de Prusse, avec le duc régnant d'Anhalt-Dessan.

— MADAME a visité, le 22, la maison des Loges, dans la forêt de Saint-Germain. Elle a tout examiné en détail, et a témoigné sa satisfaction à Mme. de Lézeau, la supérieure, et sa bienveillance aux élèves.

— MADAME a visité dernièrement des familles pauvres de la Chapelle, près Paris, et, touchée de leur détresse, leur a fait distribuer de la nourriture et des vêtemens.

— Les équipages de MADAME sont partis pour Vichi. S. A. R. se mettra en route le 1er. juin.

— Un militaire invalide, nommé Leclerc, âgé de 108 ans, est allé, le 22, jeter de l'eau bénite sur le corps du prince de Condé, et a témoigné de l'attendrissement en voyant le cercueil de son ancien général. Mgr. le duc de Bourbon a voulu voir ce brave homme, et est allé le lendemain, à pied, à l'Hôtel des Invalides; mais le vieil invalide étoit sorti. S. A. S. y est retourné le 24, à sept heures du matin, et a remercié Leclerc, qui s'est montré sensiblement touché de l'intérêt que lui témoignoit le prince. Mgr. le duc a laissé à l'invalide des marques de sa munificence. Cette scène a ému les spectateurs.

— Le tribunal de police correctionnelle a condamné Jacques-

Amédée Ferret, auteur de l'*Homme gris*, à deux ans d'emprisonnement, 3000 fr. d'amende, cinq ans d'interdiction des droits civils, et 3000 fr. de cautionnement. Le libraire Lhuillier a été condamné à un mois d'emprisonnement et 1000 fr. d'amende. La saisie et confiscation des numéros 7, 8 et 9, est maintenue. Il est dit, dans le considérant du jugement, que l'*Homme gris* est condamnable et contraire aux bonnes mœurs, notamment aux pages 343 et 346, où il y a des plaisanteries contre la religion; qu'il présente des caractères séditieux; qu'il calomnie des autorités, des magistrats, etc.

— La chambre du conseil du tribunal de police correctionnelle de Rennes a rejeté la demande que MM. Comte et Dunoyer avoient faite de leur liberté provisoire. M. Dunoyer est arrivé, le 18, conduit par deux gendarmes, et a été mené en prison. L'affaire sera jugée le 28 mai.

— M. Benjamin Constant a terminé, le 22 mai, ses lectures à l'Athénée sur l'histoire des religions. Il n'a donné que trois lectures. Nous avons rendu compte de la première; la seconde eut lieu le mardi-saint. Celle-ci et la troisième ont été beaucoup moins piquantes et moins goûtées. Il y a été question du *fétichisme* et de l'*astrolatrie*.

— On a célébré, à Dijon, un service pour M. le prince de Condé; et l'Académie de cette ville a proposé son éloge pour sujet du prix de 1819.

— La ville de Caen possède aujourd'hui un établissement pour les sourds-muets. M. l'abbé Jamet y instruit ces infortunés par une méthode qui a déjà eu d'heureux succès. M. le préfet et un grand nombre d'habitans se sont portés à ses exercices publics, où ses élèves ont donné des signes manifestes de leurs progrès.

— Un lac qui s'est formé dans la vallée de Bagues, en Valais, et qui va toujours en grossissant, cause beaucoup de crainte aux habitans des environs. Le canton du Valais a ordonné des travaux pour prévenir des malheurs.

— La santé de la reine d'Angleterre étant moins bonne depuis quelque temps, cette princesse ne quittera plus Londres. Il a été présenté au parlement un nouveau mode de pourvoir aux soins qu'exige l'état de la santé du roi.

— On écrit de Vienne que Fouché doit quitter Prague, et s'établir à Lintz, avec sa famille. Il s'est brouillé avec Thibaudeau, qui a établi, à Prague, une maison de commerce.

Sur le livre du Père Michel.

Il circuloit depuis quelque temps un écrit intitulé : *le Livre à quinze sous*, ou *Politique de poche, à l'usage des gens qui ne sont pas riches, par le Père Michel, devenu auteur sans le savoir.* L'auteur, l'éditeur et l'imprimeur, ont été cités devant les tribunaux. L'auteur est le sieur Louis Tartarain ; il a comparu, le 23, devant le tribunal de police correctionnelle, et a déclaré qu'il recevoit beaucoup de lettres, de renseignemens et d'articles, et qu'il avoit ainsi une foule de collaborateurs. Le président lui a fait observer qu'il avoit avancé des faits très-graves ; le prévenu a répondu qu'il n'écrivoit qu'en présence des preuves, et qu'il en savoit beaucoup plus qu'il n'en avoit dit. Poulet, père et fils, imprimeur et éditeur, ont aussi répondu aux interpellations du président sur ce qui les concerne. M. Marchangy, avocat du Roi, a pris ensuite la parole en ces termes :

« L'ouvrage qui vous est aujourd'hui déféré n'est point une conception ordinaire. Disposer la multitude à l'erreur, aux innovations, à l'anarchie ; lui enseigner à braver les lois, à insulter les pouvoirs légitimes, à se rire des ministres de la religion ; substituer au bon sens naturel et à l'instinct de la conscience les sophismes et les arguties ; mettre à la place des choses positives recommandées par la raison et l'expérience, des chimères, des théories impraticables, des rêves monstrueux, fruits d'une imagination déréglée, tel est le but évident de cet ouvrage. L'auteur n'a rien oublié pour y parvenir ; la modicité du prix, le nombre des exemplaires, le format, le style familier, les locutions triviales et les traits facétieux ; tout annonce qu'il a voulu amorcer le peuple des villes et des campagnes, l'égarer en l'amusant, le pervertir à bon marché, et se faire une tâche impie et cruelle de poursuivre jusque dans les chaumières les croyances religieuses, les vertus simples, la confiance et la foi.

» Comme cette feuille démagogique, propagée en 93 sous le nom du *Père Duchesne*, l'écrit saisi désigne les nobles et les prêtres aux haines plébéïennes ; il leur attribue tous nos malheurs, et leur enjoint avec menace *l'union et l'oubli*, comme on ordonnoit naguère *la fraternité ou la mort. Il faut que tout finisse*, leur dit-il, *et l'heure est arrivée où vous allez opter entre paix, et oubli, et justice rigoureuse ; si vous êtes le feu, nous sommes l'eau ; n'oubliez donc pas qu'en tout pays l'eau éteindra toujours le feu ; et prenez garde, vrais tisons d'enfer, sous votre mine sainte, prenez garde que le torrent ne vous donne à boire au-delà de votre soif.*

» Ah ! lorsque par cet étrange langage les perturbateurs du repos social, les rénovateurs du délire politique font de *l'oubli* une loi plus qu'humaine, qu'ils respectent donc au moins la religion miséricordieuse, qui veut qu'on embrasse son ennemi, et que le pardon s'élève plus haut que les offenses. Mais, Messieurs, cette religion elle-même est en butte aux dérisions des auteurs de cet écrit. Là, ils raillent les soldats qui font leurs Pâques, comme si les pratiques de la piété empêchoient Bayard d'être brave ; ici ils supposent qu'une jeune fille

vient d'être enlevée par le curé du lieu, et surchargent de détails obscènes ce texte fabuleux. Plus loin, ils disent que la berlue aveugle les ignorans, les sots, les superstitieux qui *croyoient bonnement et dur comme fer* (il est bien entendu que c'est l'auteur qui parle) *à tout ce que leur curé et leur maître d'école leur enseignoient comme la vérité*. Ailleurs ces mêmes écrivains qui osent parler d'oubli, imputent à ceux qu'ils appellent *des hommes de Dieu*, *des mangeurs des saints*, *des buveurs d'eau bénite*, les atrocités qu'ils disent avoir été commises, et récemment, dans plusieurs départemens. Ils prétendent qu'ils y ont renouvelé, surpassé les horreurs de 93, et semblent provoquer la guerre civile en ces mots : *Que la France se tienne pour avertie; qu'elle ne cherche pas au loin ses ennemis; ils sont dans son sein.*

» Voilà le livre auquel on veut donner une effrayante publicité; on se propose d'en faire paroître jusqu'à 10 volumes par mois, ce qui feroit 120 volumes par an. Telle est la bibliothèque choisie qu'on aspire à placer dans l'atelier de l'artisan et la cabane du laboureur. On y conseille aux bons fermiers, aux hommes en boutique, de se cotiser pour acheter ces instructions populaires; on engage *les riches propriétaires des campagnes* à faire venir le livre en paquets, qu'on feroit écouler surtout les *jours de foire et de marché*, denrée bien digne en effet de concourir avec les poisons de l'empyrique et du charlatan. L'auteur veut décidément *prendre le parti du peuple*, *quand il a raison*, *de ce bon peuple*, *si patient et si injustement accusé*. Mais contre qui prendra-t-il son parti? Sera-ce contre le pasteur ou le magistrat qui lui enseigne ses devoirs? et lui répétera-t-il que l'insurrection est elle-même un devoir plus saint que tous les autres? Tel est, en effet, le résultat de toutes ces maximes confuses, de ces vagues déclamations, de ces plaintes sans objet, de ces récriminations absurdes, délayées, pétries, assaisonnées, et jetées au peuple comme un détestable aliment qui peut l'abrutir, le corrompre, et lui causer le vertige et le transport. On veut l'éclairer, dit-on; ah! que ce ne soit pas avec les torches incendiaires et les brandons de la discorde! On veut lui faire faire un cours de politique; hélas! cette politique inquiète et turbulente qui, d'une nation jadis renommée par sa courtoisie et ses grâces hospitalières, menace de faire une nation haineuse et morose, n'a-t-elle pas assez des salons de nos cités, et lui faut-il encore les demeures villageoises? L'homme de peine trouvera-t-il le repos plus doux lorsqu'il lira dans le code de la révolte que ses juges l'oppriment, que ses prêtres le trompent; que son prince usurpe les droits des citoyens? Que restera-t-il donc pour consoler cet infortuné, si son cœur, engourdi par la défiance, fasciné par la calomnie, ne peut plus être réjoui par les espérances que donne la religion; si, pour prix de ses labeurs et de ses sacrifices, il n'ose plus croire à l'assistance des autorités que créa le pacte social »?

M. l'avocat a cité ensuite un grand nombre de passages où il a trouvé le caractère de la sédition et de la calomnie. Il a conclu contre Tartarin à six mois d'emprisonnement, et 2000 fr. d'amende; et contre Poulet fils, éditeur, à trois mois de prison, et 5000 fr. d'amende. Il a conclu à ce que l'imprimeur fût renvoyé de la plainte. Sur la demande de M. Rey, avocat de l'auteur, la cause a été remise à huitaine.

Vie du marquis de Bonchamps, général vendéen, par M. Chauveau (1).

L'effet ordinaire des dissentions civiles est de produire de grands crimes, de grandes vertus et de grands malheurs. La révolution françoise est venue mettre cette vérité dans un jour effrayant. La postérité aura peine à croire tout ce que nos yeux ont vu; elle se détournera avec horreur et quelque défiance des traits hideux qui ont signalé ce règne de l'impiété et de l'anarchie; mais elle aimera à reporter ses yeux vers cette immortelle Vendée, qui, par sa noble conduite et son religieux dévouement, offre au moins un bel et touchant épisode à notre histoire; déjà des écrivains distingués ont traité ce sujet avec beaucoup de talent, et la religion n'a pas été étrangère à leurs succès. Il en est résulté cette preuve, dont le siècle avoit peut-être besoin, que la *religion*, loin d'énerver le courage, loin d'éteindre les affections sociales, comme ses ennemis avoient osé le lui reprocher, inspira un élan sublime à des ames simples, et en fit des héros qui savent combattre et mourir avec gloire.

« L'esprit du philosophisme n'avoit point étendu » ses ravages dans ces provinces. Il y eût été mal » accueilli. Leurs habitans, solidement éclairés, se

(1) 1 vol. in-8°.; prix, 5 fr. et 6 fr. 25 c. franc de port. A Paris, chez Blcuet, libraire, rue Dauphine; et chez Adrien Le Clere, au bureau du Journal.

» fussent défiés de ces lueurs perfides, qui, nées de
» la corruption, ne peuvent conduire qu'à la perte.
» L'esprit de cette contrée n'a point dégénéré. La
» religion y a conservé son empire. Et si, dans des
» jours encore trop voisins de nous, la royauté y a
» trouvé tant de fidèles sujets, c'est que le Dieu des
» rois y conserve toujours de fidèles adorateurs ».

Cette citation indique dans quel esprit est écrite l'histoire de M. le marquis de Bonchamps. Ce brave et loyal officier, né le 10 mai 1760, d'une noble et ancienne famille de l'Anjou, méritoit, par ses principes, son caractère et ses vertus, de commander un peuple fidèle et religieux, de diriger son courage, et de le mener tant de fois à la victoire.

Affligé de voir sa patrie en proie à cet esprit d'inquiétude, qui présage les secousses violentes et la subversion des États, il s'étoit démis du grade de capitaine, ne voulant point prêter un serment que repoussoient la religion et l'honneur; il vivoit retiré dans ses terres, cherchant à se faire ignorer dans un temps où la vertu et la fortune étoient autant de crimes, lorsque les mesures auxquelles la *Convention* recouroit pour contraindre les jeunes gens au tirage, firent éclater, à Saint-Florent, lieu de sa résidence, les premières étincelles de l'insurrection qui embrasa la Vendée. Des paroisses entières le conjurèrent de se mettre à leur tête: il céda à leur vœu, « en les exhor-
» tant à s'abstenir des cruautés qui, malheureusement,
» accompagnent presque toujours les guerres civiles;
» à ne jamais oublier que, même en combattant des
» républicains ou des patriotes, c'étoient des frères
» égarés que la même terre avoit portés et nourris ».

On aura souvent occasion d'admirer, dans le cours

de cette Histoire, le caractère de M. de Bonchamps, sa modération, sa grandeur d'ame. L'auteur ne s'est pas borné à décrire des marches et des évolutions militaires, les succès et les revers des deux partis; il fait ressortir avec autant d'à-propos que d'intérêt l'esprit qui animoit les chefs. Les mœurs de ce peuple simple et vertueux fournissent des faits honorables à la patrie, à l'humanité, à un sentiment plus puissant encore, à la religion.

On verra peut-être avec plaisir comment ces preux défenseurs de l'autel et du trône se préparoient au combat :

« Avant toutes les affaires, on les voit (*les Vendéens*) se prosterner, et, dans un silence religieux, » écouter les prêtres qui les suivent, prononcer sur » les défenseurs de la foi, les paroles de celui qui a » dit : Tout ce que vous délierez sur la terre sera » délié dans le ciel. Dans un autre moment, ils marchent à l'ennemi; quelques minutes encore, et le » combat va s'engager. Une croix de mission s'élève » sur leur chemin, signe consolant de l'immortalité » du chrétien ! Toute l'armée est à genoux et prie. » Un des chefs veut représenter qu'on ne doit pas » ainsi s'arrêter; La Roche-Jaquelein, qui connoît » les soldats, et qui sait ce que la religion leur » donne de courage, s'écrie : *Laissez-les prier, ils n'en vaudront que mieux*. Armés du signe de la croix, » ils se relèvent et volent à la victoire. Toutes les fois » qu'ils alloient au combat, *Dieu et le Roi* étoient » leurs cris. Dans une affaire dont les Vendéens se » *rappellent* (1) avec douleur, sûrs d'être accablés par

(1) Expression incorrecte; il falloit dire : *Que les Vendéens se rappellent*.

» le nombre, ils s'écrient : *Marchons au ciel*, et ils
» se précipitent au milieu de l'ennemi.... ».

« Deux cavaliers terminoient, *ce qu'on appelle* une
» affaire d'honneur, le sabre à la main. Un homme
» passe, et leur dit : Jésus-Christ pardonne à ses bour-
» reaux, et un soldat de l'armée chrétienne veut tuer
» son camarade ! Ils s'embrassent sur-le-champ ».

Notre intention ne peut être de suivre M. de Bonchamps dans la carrière qu'il a parcourue avec tant de gloire; il nous sera cependant permis de donner, d'après M. Chauveau, une idée du caractère de son héros : à la vue de ses terres incendiées et ravagées par les républicains, M. de Bonchamps contient la rage de ses chasseurs, ne voulant pas qu'une seule goutte du sang des soldats de son Roi coule pour la défense de ses propriétés particulières. Doux et affable à ses gens, autant que brave et terrible à l'ennemi, jamais il n'employa ces formules de jurement, trop souvent usitées dans les armées; et il n'en étoit que plus respecté, plus chéri. Ce pieux guerrier, dédaignant de mêler des vues intéressées à la défense d'une si sainte cause, eut la modestie d'éviter le commandement suprême; deux fois aussi, il relâcha des prisonniers qu'il avoit faits, ne voyant plus que des frères malheureux dans des ennemis désarmés, quoique la *Convention* envoyât à l'échafaud ceux des royalistes que le sort des combats livroit aux mains de ses agens cruels. Il termina sa carrière par un trait qui ne l'honore pas moins que ses plus brillans faits d'armes. A l'affaire si désastreuse de Chollet, où il fut blessé mortellement, les troupes vendéennes, aigries et désespérées de la perte de leur chef, vouloient venger sa mort, et laver

la honte de cette journée sur cinq mille prisonniers. Déjà deux pièces de canons menaçoient l'église où on les avoit entassés. Laissons parler l'auteur. « Bon-
» champs l'apprend sur son lit de mort : sa grande
» ame en est indignée : elle s'arrête un moment,
» pour exercer un grand acte de vertu. *Soldats chré-*
» *tiens*, s'écrie-t-il d'une voix mourante, *souvenez-*
» *vous de votre Dieu ; royalistes, souvenez-vous de*
» *votre Roi : grâce ! grâce aux prisonniers ! je le veux,*
» *je l'ordonne.* Aussitôt un roulement de tambour se
» fait entendre ; c'est un ordre de Bonchamps aux
» portes du tombeau. Au nom de cet homme, dont la
» perte inspire tant de craintes, et présage de si grands
» désastres, les plus furieux s'appaisent. On se dit,
» on se répète : *Grâce ! grâce ! Bonchamps le veut,*
» *Bonchamps l'ordonne.* L'ordre se rétablit, la fureur
» fait place à la clémence, les larmes coulent de
» tous les yeux ; et ces ames, naturellement géné-
» reuses, s'étonnent et frémissent de s'être un ins-
» tant démenties. Les prisonniers apprennent avec
» surprise qu'il leur est permis de vivre ; et le héros
» vendéen, touchant aux portes de l'éternité, n'ou-
» blie pas qu'il est chrétien et digne serviteur de l'in-
» fortuné Louis XVI. Il va quitter la terre... em-
» portant la seule récompense qui fût digne de lui,
» l'assurance d'avoir sauvé cinq mille de ses frères ».

Ainsi périt, à l'âge de 33 ans, le marquis de Bonchamps, dont le talent et les exploits effrayèrent la *Convention* même, et qui, plus d'une fois, menaça la république d'une ruine prochaine. Un ministre de la religion, l'oncle de l'auteur, reçut ses derniers soupirs. Il ne laisse que son nom et sa gloire ; tous ses biens étoient engagés. Sa veuve demeure seule

avec deux enfans, dont l'un âgé de deux ans, et un fidèle domestique, qui fut tué à ses côtés, tenant sa fille entre ses bras, lorsque les débris de l'armée royale repassoient la Loire à Ancenis, après la déroute du Mans. Contrainte de revenir à Ancenis, la barque qu'elle monte, et dans laquelle se précipitent les fuyards, est renversée : elle échappe avec peine à la mort, et se traîne, avec ses deux enfans, jusqu'à Saint-Gerblon, près Varades. Là elle est atteinte, elle et sa fille, de la petite-vérole : elle est à peine rétablie que son fils expire entre ses bras. Elle l'emporte mort dans ses propres vêtemens; errante dans les campagnes deux jours entiers, chargée de ce fardeau aussi précieux que déchirant pour le cœur de cette infortunée mère. Enfin elle est prise, jetée en prison, condamnée à mort, et ne doit la conservation de ses jours, qu'au souvenir de la belle action de son mari, et aux prières de sa fille encore enfant.

Telle est l'histoire touchante que l'auteur vient de donner au public. L'amour de la religion et du Roi respire à chaque page. Les faits sont liés et présentés avec beaucoup d'intérêt et d'impartialité. M. Chauveau rend justice à la valeur de ceux qui firent tant de mal à une cause qu'il a servie et qu'il aime. Cette Histoire ne fait pas moins d'honneur à ses principes qu'à ses talens. Il y a peut-être un peu de pompe dans le style; mais il y a aussi de la noblesse et de l'élévation dans les sentimens; et si c'est le premier ouvrage qui soit sorti de sa plume, nous espérons qu'il ne s'en tiendra pas à cet essai. Il a prouvé qu'il aime son pays; et faire de bons livres, c'est aussi le servir.

Nous profitons de cette occasion, pour annoncer un autre ouvrage qui rappelle aussi d'honorables souvenirs. Ce sont les *Mémoires pour servir à l'Histoire de la campagne de 1815, dans la Vendée*, par M. le comte Charles d'Autichamp (1). L'auteur fait le récit de ses opérations dans cette courte campagne, et relève quelques erreurs commises dans d'autres relations. Ses *Mémoires*, écrits avec précision, sont accompagnés de pièces justificatives, qui leur donnent encore plus d'autorité. V.



NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. S. M. a communié, le 28 mai, à la messe de huit heures.

— Le ROI a rendu, le 20 mai, l'ordonnance suivante: Le traitement des desservans qui ont soixante-dix ans et plus, tel qu'il a été fixé par notre ordonnance du 9 avril 1817, est augmenté de 100 fr.; celui des desservans au-dessous de cet âge est augmenté de 50 fr. Le traitement de l'un des vicaires-généraux de chaque archevêché, à la désignation de l'archevêque, est porté de 2000 fr. à 3000 fr. Le traitement des deux autres vicaires-généraux de chaque archevêché, et celui des deux vicaires-généraux de chaque évêché, est porté de 1500 fr. à 2000 fr. Celui des chanoines, de 1100 fr. à 1500 fr. Une somme de 300,000 fr. est spécialement affectée à secourir les religieuses âgées et infirmes.

— L'installation de la petite Communauté des jeunes Clercs de la paroisse de Saint-Germain des Prés, qui devoit avoir lieu lundi 1er. juin, est présentement fixée au mercredi 3. A midi précis, Mgr. l'évêque de Samo-

(1) Vol. in-8o.; prix, 3 fr. et 3 fr. 60 cent. franc de port. A Paris, chez Egron; et chez Adrien Le Clere, au bureau du Journal.

sate célébrera la sainte messe; ensuite M. l'abbé Legris-Duval prononcera un discours analogue à la cérémonie. Après le sermon, salut et bénédiction du Saint-Sacrement. Deux dames désignées par S. A. R. MADAME, feront la quête en faveur de ce précieux établissement.

— Le 26 mai, à huit heures du matin, toutes les troupes devant former le cortége funèbre de feu M. le prince de Condé, se sont réunies au palais Bourbon et sur les quais. A neuf heures, le cortége s'est mis en marche. Un grand nombre de voitures de deuil aux armes de France précédoient le catafalque de l'illustre défunt, orné de lauriers, de drapeaux et de trophées militaires. Six cents pauvres, couverts d'une pièce d'étoffe grise, portoient des cierges. Immédiatement après venoit une voiture de deuil, à huit chevaux, dans laquelle étoit M. le duc de Bourbon. Une foule immense étoit répandue sur les quais et dans les rues. La façade et l'intérieur de l'église de Saint-Denis étoient tendus de noir. Partout des inscriptions rappeloient les exploits glorieux du digne descendant des Condé. Un catafalque, richement décoré, s'élevoit au milieu du chœur, couvert du manteau du prince et des insignes de S. A. L'enceinte étoit éclairée d'une multitude de lustres et de cierges. LL. AA. RR. MONSIEUR, MADAME, Mgr. le duc d'Angoulême et Mgr. le duc de Berry, occupoient une tribune à la droite du chœur; LL. AA. SS. Mme. la duchesse de Bourbon, Mme. la duchesse douairière d'Orléans, Mme. la duchesse et Mlle. d'Orléans, occupoient une tribune à gauche; MM. les grands dignitaires de l'Etat, MM. les maréchaux de France, plusieurs pairs et députés, et MM. les officiers supérieurs de la garde royale et des différens corps, occupoient, dans le chœur, les places qui leur avoient été réservées.

A une heure, une salve d'artillerie a annoncé l'entrée du convoi dans Saint-Denis. Le chapitre est allé, processionnellement, recevoir le corps. M. Duchillau, nommé archevêque de Tours, officiant, étoit assisté de

quatre chanoines du chapitre. Après l'Evangile, M. l'abbé Frayssinous a prononcé l'Oraison funèbre du prince défunt. Son texte étoit tiré d'une Epître de saint Pierre : *Fraternitatem diligite, Deum timete, Regem honorificate.* « Aimez vos frères, craignez Dieu, honorez le Roi ».

« Pourquoi faut-il, a dit l'orateur, que, nous trouvant commandé par le temps, nous ayons pu consacrer à peine quelques jours de réflexions à l'éloge funèbre d'un prince qui a soutenu avec tant de gloire un nom si difficile à porter, et dont la mémoire doit vivre à jamais dans les annales de la bravoure, de l'honneur et de la piété?

» Comment, dans le court espace de temps qui s'est écoulé depuis les derniers momens du prince de Condé jusqu'au jour de ses funérailles, recueillir tout ce qui a pu illustrer une vie si longue et si pleine? présenter, dans un même tableau, tant de hautes qualités et de faits mémorables, tant de traits d'héroïsme et d'humanité, tant de modération dans la victoire et de magnanimité dans l'infortune? peindre, en un mot, avec fidélité ce prince, qui, suivant l'heureuse expression d'un de nos guerriers, (M. le lieutenant-général Maison, pair de France) *a donné de grands exemples et de belles leçons*; et qui, du fond du cercueil, semble nous dire encore, à tous : *Aimez votre pays, craignez Dieu, honorez le Roi!* car c'est-là tout l'homme, tout le chrétien, tout le François.

» Sans doute, Messieurs, dans tous les temps, nous aurions dû craindre que notre foiblesse ne pût s'élever jusqu'à la hauteur d'un tel sujet; mais dans la circonstance présente, après un travail si court et si rapide, comment ne pas sentir combien nous sommes exposés au malheur de n'offrir, au lieu d'une peinture fidèle, qu'une ébauche imparfaite, trop peu digne, et du héros que nous avons à célébrer, et de son auguste maison, dont il a si bien continué la gloire, et de sa patrie, qui s'honore de lui avoir donné le jour?

» Essayons toutefois, puisqu'il le faut, de payer un foible tribut d'éloges à un prince que son Roi loue déjà si bien par ses regrets et par les honneurs qu'il fait rendre à sa mémoire, qu'ont déjà loué d'une manière si touchante, et les larmes amères de tous ceux qui étoient attachés à sa personne, et ce concours immense de François de tous les rangs, de tous les états, qui se sont pressés avec une vive douleur autour de ses dépouilles mortelles.

» Quelle vie, Messieurs, que celle du prince de Condé! Sa carrière politique et guerrière a toujours été sans tache. Plus heureux aussi que le plus grand de ses ancêtres, aucune page de son histoire n'aura mérité d'être déchirée..... Faisons donc voir que le prince de Condé, dans la bonne et dans la mauvaise fortune, a été le modèle des guerriers par ses hautes qualités, comme par ses religieux sentimens.

» Messieurs, devant une vie de quatre-vingts ans, si glorieuse, si bien soutenue, si bien couronnée, il faut que les passions, les préjugés, les opinions se taisent pour laisser tous les cœurs se confondre dans une impression commune d'attendrissement, de respect et d'ad-

miration. Tel est l'hommage qu'a le droit d'attendre de nous très-grand et très-puissant prince, Louis-Joseph de Bourbon, prince de Condé, prince du sang.

» Il existe chez tous les peuples des races particulièrement honorées pour les services qu'elles ont rendus à la chose publique, et pour les grands hommes qu'elles ont produits; races en quelque sorte nationales, que la patrie regarde comme sa gloire et son appui, qu'elle revendique comme son patrimoine, qu'elle oppose avec fierté à toutes les nations rivales. On en trouve de semblables chez les anciens comme chez les modernes, dans les républiques comme dans les monarchies. Leur nom a pour les contemporains je ne sais quoi d'héroïque, et placé bien au-dessus de toutes les prétentions et de toutes les jalousies : jamais on ne l'entend prononcer qu'avec un sentiment secret d'amour et de respect. A ce trait, où chacun peut faire diverses applications particulières, néanmoins vous reconnoissez la branche royale de Condé, la race de celui-là même dont nous allons en ce moment vous rappeler les hautes qualités.

» Nourri dans les maximes de l'antique honneur, digne du sang qui l'a fait naître, et brûlant de marcher sur les traces de ses aïeux, le jeune prince de Condé fit ses premières armes dans cette guerre de sept ans, qui fut pour la France un mélange de revers accablans et de succès honorables.

» A dix-neuf ans, il paroît pour la première fois sur un champ de bataille, et déjà fait voir toute l'intrépidité des guerriers...... La journée de Minden fait éclater ses talens, sa réputation militaire s'accroît; là, il est aux prises avec un capitaine renommé, le prince héréditaire de Brunswich, et remporte sur lui un avantage signalé, qui expose à tous les yeux, dans la magnifique demeure de Chantilly, les dépouilles glorieuses de l'ennemi vaincu.

» Voici que le jeune prince va s'éloigner de cette carrière brillante qui attaque les grands cœurs par les périls dont elle est semée, et par l'éclat qui l'environne.

» Heureux les peuples, s'ils étoient assez sages pour se passer de cette gloire; mais la paix perpétuelle n'étant pas faite pour la terre, il est dans l'ordre de la Providence que la profession des armes, consacrée à la défense de tous, soit au premier rang dans l'opinion des hommes; et il nous est permis de célébrer les qualités guerrières devant les autels de Dieu, qui n'est pas moins le Dieu de la société que de la religion, et qui, dans la religion, s'appelle également et le Dieu des batailles et le Dieu de la paix ».

Après avoir rapporté les exploits du jeune héros, M. Frayssinous le représente dans sa magnifique demeure de Chantilly, ornée des trophées conquis sur l'ennemi vaincu. Là, il est visité par tout ce qu'il y avoit alors en Europe de plus illustre et de plus grand, les rois de Suède et de Danemarck, le prince Henri de Prusse, et surtout cet auguste voyageur qui, destiné à gouverner un grand empire, se cachoit sous le titre de comte du Nord.

« Je rappelle ce faste de la grandeur, pour en déplorer avec vous tout le néant. O incertitude des pensées de l'homme! au milieu de

tant de prestiges et de tant de plaisirs, auroit-on pu croire qu'un jour, poussé, par des malheurs, à six cents lieues de son palais, le prince de Condé se retireroit auprès de ce même comte du Nord, devenu Paul Ier., et chercheroit un refuge sur les rives de la Newa? Que le prophète a raison de s'écrier : Seigneur, vos jugemens sont un abîme profond!

» En effet, la révolution se préparoit rapidement; le goût des théâtres et des lectures frivoles éveilloit dans les dernières classes de la société toutes les prétentions de la vanité. En même temps, des doctrines hardies relâchoient tous les liens de la subordination et des lois; un bruit sourd, inquiet et séditieux se fait entendre; il pouvoit tôt ou tard renverser les fondemens mêmes de la société..... Ainsi une génération a semé le mal, et la génération suivante a recueilli les tempêtes, pour parler comme le prophète Osée.....

» Je ne viens pas fatiguer vos ames par de lamentables récits; je me contente de dire que je n'aperçois ici ma patrie qu'à travers les orages sanglans d'une démocratie turbulente et cruelle; tout, même les tombeaux, a disparu au milieu des tempêtes.

» C'en étoit fait de la gloire du nom françois, si elle n'eût été réfugiée dans les camps; et à ce sujet, je puis parler avec une franchise qui ne déplaira pas à aucun des hommes généreux qui m'entendent. D'un côté, dans quelques-unes de nos provinces, les guerriers, combattant sous les bannières de la croix et des lis contre de nouveaux ennemis du nom chrétien et de l'ordre social, sembloient renouveler les exploits héroïques des Godefroi et des Tancrède : de l'autre, l'éclat de nos triomphes rapides et de nos conquêtes faisoit l'étonnement de l'Europe entière; tandis qu'en même temps d'autres légions de François, dévoués à la cause royale, fixoient les regards et l'admiration, par une vaillance digne de leurs aïeux. Ainsi, pour notre commune patrie, le bonheur n'étoit nulle part; la gloire étoit partout.

» Où se trouvoit alors le prince de Condé? Là où il se croyoit appelé par son nom, par sa naissance, par son attachement au trône d'Henri IV et aux antiques lois de la patrie. Et ne pensons pas que quelques passions indignes de lui dictèrent sa conduite. Il écrivoit à l'un des plus célèbres défenseurs qu'eût alors la monarchie, ces paroles dictées par son cœur : « J'abandonne ma fortune; je verserois avec joie tout mon sang pour rendre au bonheur mon Roi, ma patrie, que dis-je? le dernier des François; j'éprouve une bien douce consolation en voyant que tous nos enfans sont dans les mêmes sentimens; c'est le sang de Condé qu'on ruine, mais qu'on n'avilira jamais.

» Chef d'une armée peu nombreuse, il brave intrépidement tous les périls; on le voit admettre à sa table le pain même des soldats, et cela, non par nécessité, mais pour faire cesser les murmures.

» Quels soins tendres et touchans pour les prisonniers françois! Comme il aimoit à panser leurs blessures! a pourvoir abondamment à leurs besoins, à les sauver du pillage des étrangers. Quel contraste entre cette conduite et cette législation qui, pendant quelque temps, vouoit à la mort les guerriers vaillans, mais malheureux, que le sort des armes faisoit prisonniers! Heureusement il y eut un terme à cette barbarie; et

sous de grands capitaines renommés dans le monde entier, on vit les François se prêter une bienveillance mutuelle ; et, à cette occasion, je n'ai pu résister au désir de rapporter, en le conservant dans toute sa simplicité, un entretien qui m'a paru digne, et du prince et d'un soldat françois.

» Dans les intervalles de trèves passagères, le prince de Condé aimoit à se rendre aux avant-postes de l'ennemi, et à se mêler avec les soldats. « Monseigneur, lui dit un jour un officier d'un rang inférieur, nous avons grand plaisir de vous voir, et nous sommes bien sensibles à la confiance que vous nous témoignez. — Et moi aussi, mes amis, dit le prince, j'ai grand plaisir à vous voir ; je me sens aussi tranquille au milieu de vous que si j'étois au milieu de mes amis ; vous êtes des François, c'est tout dire. — Vous avez raison, Monseigneur ; vous nous rendez justice, nous vous aimons et respectons ».

» Messieurs, voilà le François, quand il est laissé à son vrai caractère.

» Faut-il s'étonner que ce prince ait conquis l'estime universelle ? Encore en ce moment, l'Europe entière ne semble-t-elle pas rendre un hommage à sa mémoire, par la présence de ces ambassadeurs que nous pouvons regarder comme les interprètes des sentimens de leurs augustes souverains.

» C'est à l'histoire à raconter en détail les exploits de cette armée extraordinaire en tout, où le courage et le malheur égalisoient tous les rangs, où se confondoient ensemble l'ancien guerrier et le magistrat, le noble et le plébéien, où le prince étoit le premier soldat. ...

» On a vu avec quelle tendre sollicitude le prince de Condé s'occupoit de son armée. En vain un puissant monarque lui offrit de le placer sur un théâtre plus digne de lui, de le mettre à la tête d'une armée en Italie ; il ne pouvoit consentir à se séparer de ses François : il vouloit combattre et vaincre, ou mourir avec eux. Mais les événemens amènent le licenciement de son armée. Il va chercher un asile dans cette île hospitalière, où, dans ses impénétrables, mais toujours adorables pensées, le ciel avoit déposé cette royale famille, qu'il destinoit à faire de nouveau le bonheur de la France ».

Dans sa seconde partie, l'orateur retrace la vie religieuse du prince de Condé :

« O prince ! dit-il, vous vivez en paix, vous occupant de cette religion si touchante par l'élévation même de ses sentimens. Après tant de traverses et de fatigues, vous goûtez un repos honorable au milieu de ces témoignages d'estime et de vénération qu'inspire toujours un héros chrétien.

» Oh ! que vous êtes loin de pressentir le coup qui vous menace, et qui va porter dans votre ame une désolation sans bornes ! Oh ! que bientôt vous aurez besoin de toutes ces consolations que la religion seule peut donner !

» En effet, Messieurs, quelle épreuve cruelle lui étoit réservée ! Quel malheur imprévu ! quel tragique événement ! quelle catastrophe inouïe ! Tout à coup un cri funèbre, parti des rives de la Seine, retentit jusque dans sa retraite, et dans celle d'un fils, qui va être bien plus à plain-

dre encore que lui. Ceux que l'adversité n'a pu vaincre, ne vont-ils pas succomber de tendresse ?

» Je tremble de réveiller ici de trop justes douleurs. Hé quoi ! tant d'héroïsme et de bonté, tant de jeunesse et d'espérance se sont-ils donc évanouis comme un songe? Le dernier rejeton des Condé est mort comme meurent les héros chrétiens; mais enfin, il est mort : il est tombé sous le coup meurtrier. Ah ! périsse à jamais la nuit fatale qui couvrit de son ombre ce mystère de férocité ! Périsse le jour qui vint révéler dans la capitale le crime de la nuit !

» Ils frémissent d'indignation, et sont pénétrés d'une horreur profonde, ces mêmes guerriers dont le jeune prince avoit été l'ennemi généreux. On croit voir trois générations précipitées dans la même tombe. Le nom des Condé ne périra pas; mais ce n'est pas assez pour nos cœurs; il ne sera pas donné à nos neveux de voir les descendans du vainqueur de Rocroy. Tout passe, tout s'éteint sous le soleil, les races des héros comme les races vulgaires.

» On se tromperoit si l'on pensoit que son cœur est déchiré par la haine et le ressentiment. Rien de vulgaire n'entre dans sa grande ame. Il existe un testament fait, il y a douze années, monument éternel de ses hautes et pieuses pensées. Là, il proteste de sa ferme croyance en Dieu et de son attachement à la religion catholique; là, il dépose, avec une noble candeur, l'aveu comme le repentir des fautes qu'il a pu commettre; là, Messieurs, il a tracé ces lignes où son ame respire toute entière; je n'y changerai rien :

« Je remercie Dieu de n'avoir jamais laissé pénétrer dans mon ame
» la plus petite idée de vengeance contre ceux qui nous ont fait tant de
» mal, et j'espère que sa miséricorde et la clémence du Roi les ramène-
» ront tôt ou tard à ces principes sacrés qui peuvent seuls rendre à la
» France son bonheur et sa tranquillité ».

» Ce vœu s'accomplit. L'usurpateur, qui avoit dominé l'Europe, est abattu par une main bien foible. La fière Espagne s'indigne du joug qu'on veut lui imposer : elle ne veut pas être subjuguée; elle ne le sera pas. A ce spectacle l'Europe se soulève : dès-lors le colosse s'écroule; s'il se relève, c'est pour tomber d'une chute plus éclatante encore. Ainsi est brisé pour toujours le marteau qui avoit brisé le monde !

» La dynastie légitime nous est rendue. Le prince que nous regrettons est à la fois témoin et en partie l'objet de l'allégresse publique; mais à peine quatre années s'écoulent, et une maladie l'enlève rapidement à notre affection ».

L'orateur entre dans quelques détails sur la mort édifiante du prince. « Chrétiens, dit-il, qui de nous dédaigneroit ces détails, quand le grand Bossuet en a révélé de semblables du grand Condé.

» Le prince de Condé n'est donc plus; mais il laisse après lui un fils héritier de son ame comme de son nom; elle vit au milieu de nous cette vierge héroïque, issue de son sang, qui, dans la solitude, ne cesse de prier pour la France; elles reposent au milieu de nous ces dépouilles mortelles. La plus honorable des sépultures leur est réservée auprès de celle de nos rois. Mais enfin il nous reste de lui quelque

chose de plus précieux encore que ces souvenirs; je veux dire *ses exemples et ses leçons*. Il faut bien, en terminant son éloge, que je répète avec simplicité ces paroles qu'il a déposées dans son testament :

« Je recommande mon ame à l'Eternel, et aux prières de tous les » François qui tiennent à leur Dieu et à leur Roi ».

» Grand prince, je me plais à répéter devant cette assemblée ces paroles si chrétiennes et si françoises, parce qu'il n'y a ici que des chrétiens et des François. Et qui donc pourroit encore perpétuer les dissentions et les haines? Repoussons ces doctrines d'impiété et d'anarchie qui ne pouvoient que ramener pour nous de nouvelles calamités. N'est-il pas temps de bien comprendre enfin qu'il n'y a jamais eu, qu'il n'y aura jamais pour un peuple de liberté et de bonheur sans lois, ni de lois sans morale, ni de morale sans religion? Un peuple qui méconnoîtroit ces vérités premières, au lieu d'être éclairé, seroit dans l'ignorance la plus profonde.

» Une bouche royale nous a dit : Il ne faut désespérer de rien avec des François; mais sachons bien aussi, Messieurs, que pour un peuple quelconque, il n'y aura jamais de salut hors de ces principes sacrés qui conservent, comme ils les ont fondées sans exception, toutes les sociétés humaines.

» Fixons nos regards sur ce cercueil. Là repose un héros; c'est sur sa tombe que nous devons protester à jamais de notre dévouement. Ainsi nous marcherons sur les traces d'un prince, objet de nos regrets et de notre vénération. Ainsi nous vivrons, nous mourrons fidèles à Dieu, au Roi et à la patrie; et comme lui nous trouverons avec lui la récompense promise aux serviteurs fidèles ».

Ce discours, digne de la réputation de son éloquent auteur, a produit l'impression la plus profonde sur son auguste auditoire. Mgr. le duc de Bourbon étoit vivement ému. S. A. S. s'est présentée à l'offrande; elle étoit en longs habits de deuil, décorée du collier de l'ordre du Saint-Esprit. Après les prières d'usage, le corps de Mgr. le prince de Condé a été déposé dans un caveau à côté du sépulcre des rois.

— M. l'ancien évêque de Quimper, toujours disposé à rendre service aux églises privées de pasteurs, et qui, depuis plusieurs années, a la complaisance d'aller faire les ordinations au loin, a rempli, la veille de la Trinité, cette fonction à Bourges. L'ordination n'a pas été aussi nombreuse qu'on l'avoit espéré, parce qu'on n'a pas reçu à temps les dispenses d'âge, sollicitées pour plusieurs diacres. Les besoins de ce diocèse sont très-grands, et il est un de ceux où la disette de prêtres se fait le plus sentir. Des

cantons entiers n'en comptent qu'un. Cependant on espère avoir dix-huit prêtres ordonnés dans le cours de l'année prochaine, et le nombre en augmenteroit chaque année, si l'on pouvoit obtenir pour le grand séminaire un local où seroient reçus tous les aspirans qui suivent maintenant les cours dans les petits séminaires de Bourges et de Saint-Gaultier.

— Le sénat de Savoie a rendu, le 6 mai, un arrêt, par lequel le nommé François Dariet-Balmatin, convaincu d'avoir blasphémé le nom de Dieu, dans la paroisse de Gouffy, en présence de deux personnes, a été condamné à la chaîne pour deux ans, et à l'exposition publique sur la place d'Annecy, avec un écriteau portant le mot *Blasphémateur*.

Albi. Le mardi 28 avril, on a installé, ici, les Frères des Ecoles chrétiennes. Ils y existoient avant la révolution, et leur retour a été un jour de joie pour une ville qui avoit apprécié leur piété et leurs services. Leur maison ayant été vendue, la mairie a loué et fait réparer un nouveau local, qui auroit même été occupé plutôt sans les demandes de semblables établissemens que font, de toutes parts, les villes du royaume. M. le maire a conduit les enfans à leurs respectables maîtres, et a adressé à ceux-ci un discours très-convenable. De là le cortège s'est rendu à l'église de Sainte-Cécile, qui est l'ancienne métropole. On a célébré une messe du Saint-Esprit, à laquelle assistoit le clergé des paroisses. Les trois Frères y ont communié. Ils ne viennent que d'entrer en fonction, et déjà leur présence produit d'heureux effets.

Nouvelles politiques.

Paris. S. M. a rendu, le 20 mai, une ordonnance qui a pour objet la conversion du traitement de non-activité en solde de retraite et en traitement de réforme, et qui règle les traitemens de non-activité.

— Une souscription a été ouverte pour l'érection d'une statue en l'honneur du prince de Condé.

— On trouve dans le Ve. volume du *Correspondant*, qui vient de paroître, chez Gide fils, une lettre sur Hofer, cet intrépide défenseur des Tyroliens, que Buonaparte eut l'impitoyable barbarie de faire fusiller.

— Quelques jeunes gens de Rennes ayant donné une sérénade à M. Dunoyer, auteur du *Censeur Européen*, M. le général Coutard a envoyé au fort du Château-Neuf, près Saint-Malo, le chef des musiciens de cet orchestre.

— La reine d'Angleterre, dont la santé avoit donné de l'inquiétude, se rétablit, quoiqu'elle éprouve encore une grande foiblesse.

— Le duc de Wellington s'est rendu, le 20 de ce mois, de Cambrai à Bruxelles.

— Les bulletins officiels de l'armée royale de l'Amérique du sud remplissent les gazettes angloises. Ils confirment pleinement les avantages décisifs remportés sur les soi-disant républicains de Vénézuela.

— Beaucoup d'Espagnols rentrent dans leur patrie, en vertu des dispositions de la dernière cédule royale. On ne peut exprimer leur joie à la vue du sol natal. On connoît ce vieil adage castillan qui dit : *Qu'après l'Espagne, le ciel.*

— Il paroît que le petit nombre d'insurgés qui restoient dans le Mexique, ont été entièrement soumis à l'autorité royale. Le fort San-Grégorio, où les compagnon de Mina s'étoient réfugiés, après la mort de ce chef rebelle, a été pris par les royalistes. La communication est à présent libre entre la capitale et tout l'intérieur. On espère recevoir bientôt d'autres nouvelles favorables de l'Amérique méridionale.

— Une lettre sur l'Amérique espagnole, donne des notions toutes nouvelles sur cette contrée.

— On parle d'une alliance entre la Turquie et la Perse, pour se protéger contre les puissances européennes.

— La peste continue d'exercer ses ravages à Alger; elle a gagné les villes d'Oran et de Mascara.

(Mercredi 3 juin 1818.) (N°. 398.)

Troubles et agitations du département du Gard, en 1815, avec le rapport du révérend Perrot au comité des ministres non-conformistes d'Angleterre sur la prétendue persécution des Protestans de France, et sa réfutation; par M. le marquis d'Arbaud-Jouques (1).

La division entre les catholiques et les protestans, qui a été plus marquée dans le département du Gard que dans les autres parties de la France, tient beaucoup moins à la différence des croyances religieuses qu'à celle des opinions politiques. Les protestans du Gard, dit M. d'Arbaud, avoient vu généralement la révolution avec plaisir, quoique Louis XVI vînt, par une loi récente, de leur accorder une entière liberté de conscience. Ils se prononcèrent pour les réformes et les changemens que le parti révolutionnaire poursuivoit avec ardeur, et se trouvèrent par-là en opposition avec les catholiques, dont la majorité professoit des sentimens différens. Telle fut l'origine d'une rivalité qui ne fût pas toujours paisible. En 1790, les catholiques apprirent ce qu'ils devoient attendre du parti triomphant. Le massacre connu sous le nom de *Bagarre*, en juin 1790, et commis sur les catholiques par les révolutionnaires et les soldats, le pillage des églises au mois de septembre suivant, l'atroce assassinat de religieux sans défense, la terreur excitée parmi les catholiques par ces cruautés et ces violences, retentirent alors dans toute la France, et firent même le

(1) Un vol. in-8°.; prix, 2 fr. 50 c. et 3 fr. franc de port. A Paris, chez Demonville; et au bureau du Journal.

sujet d'un rapport prononcé à l'Assemblée nationale, par M. Alquier, rapport d'autant moins suspect que l'auteur étoit bien éloigné de favoriser les catholiques. Il convenoit que *les troubles avoient pris leur source dans la différence des intérêts et des opinions politiques, et nullement dans la diversité des opinions religieuses.*

Cette différence d'intérêts et de vues politiques se perpétua pendant toute la révolution. Les protestans, (nous ne parlons que de la majorité, et nous reconnoissons qu'il y a eu plusieurs exceptions), les protestans, détracteurs de l'ancien régime et partisans du système républicain, acquirent plus de prépondérance. Cependant, un grand nombre d'entre eux parut partager la joie du retour du Roi, en 1814. Mais la malveillance sema parmi eux les alarmes et les inquiétudes. La correspondance publiée dans la procédure de la Valette, nous l'a appris; *surtout*, y étoit-il dit, *répandez le bruit d'une persécution, vraie ou fausse, des protestans en France; c'est un excellent moyen de soulever les peuples et les gouvernemens étrangers contre le gouvernement des Bourbons.* On fut fidèle à ce conseil, et les artisans de la discorde ne manquèrent pas d'user de cet *excellent moyen.* On attisa le feu des mécontentemens : dès avant le 1er. mars 1815, les vieux amis de la révolution attendoient le retour de leur chef. Un café avoit pris le nom de *Café de l'île d'Elbe.* A la nouvelle du débarquement à Cannes, la joie ne fut pas équivoque dans le même parti. *Il est bien vrai qu'ils se livrèrent à la joie*, dit M. Perrot, leur apologiste. L'arrivée de M. le duc d'Angoulême en contint quelque temps les élans. Mais après que ce prince fût parti pour le Dauphiné, emmenant avec lui deux ou trois mille volontaires royalistes, parmi lesquels se trouvoit, dit-on, une douzaine de protestans, la

trahison se manifesta derrière lui, on intercepta ses communications, et le drapeau tricolore fut arboré à Nîmes, le 3 avril. Le *Journal du Gard*, du 15 avril, célébra le courage de ceux qui avoient préparé ce triomphe du parti révolutionnaire. On souleva le peuple en parlant d'une Saint-Barthélemi, qui auroit été ordonnée. Pour accréditer ce bruit absurde auprès des gens crédules, on se servoit de tout; on prit prétexte même de l'assiduité de M. le duc d'Angoulême aux offices pendant la semaine sainte.

Il est difficile d'imaginer à quel point on échauffa une populace ignorante et passionnée dans les Cévennes, la Gardonnenque et la Vaunage. Les volontaires qui revenoient, après la capitulation de la Palud, furent assaillis et indignement traités. Les uns furent jetés dans le Rhône, d'autres assassinés dans les champs, d'autres égorgés dans les maisons même où on leur avoit donné un asile perfide. Les massacres d'Arpaillargues ont retenti devant les tribunaux; ceux des environs de Nîmes furent plus secrets, et leurs auteurs ont eu l'art de rester encore inconnus et impunis. Les volontaires qui échappèrent à ces atrocités, et qui revinrent dans leur domicile, y éprouvèrent toutes sortes de vexations pendant la durée de l'interrègne. On en trouvera le récit dans la brochure intitulée: *Causes véritables des troubles arrivés à Nîmes en juillet 1815*; 32 pag. in-8°., à Nîmes, chez Guibert. Voyez aussi le *Recueil de faits en réponse aux faussetés et aux calomnies insérées dans divers journaux, sur les derniers évènemens de Nîmes*; 23 pag. in-8°.

L'oppression sous laquelle on avoit gémi avoit naturellement exaspéré les esprits des royalistes. Il étoit difficile que tous se continssent dans les bornes de la modération. Des voies de fait, que le peuple regar-

doit comme de justes représailles, eurent lieu. Nous sommes loin de vouloir justifier des désordres et des vengeances que la raison et la religion condamnent également. Mais est-il étonnant que des hommes, témoins et victimes de tant d'atrocités, en aient poursuivi les auteurs, quand on voyoit la justice muette et impuissante? On pilla, on brûla quelques maisons qui passoient pour avoir servi de tombeau aux volontaires royaux. On immola environ soixante-dix individus, accusés d'avoir pris part au massacre de ces mêmes volontaires; un tiers de ces individus étoit des catholiques. Ces scènes affligèrent tous les royalistes honnêtes, et tous les chefs prirent des mesures pour en prévenir la continuation. Le meurtre de deux cents volontaires, pendant les cent jours, ne donnoit pas le droit aux particuliers de frapper eux-mêmes ceux qui auroient été manifestement coupables.

Au reste, la religion fut entièrement étrangère à ces violences. La réaction fut entièrement et exclusivement politique. On a voulu persuader qu'il s'agissoit d'une guerre faite aux protestans par les catholiques. C'est une supposition gratuite, et imaginée pour intéresser en faveur d'un parti qui avoit tant de torts à se reprocher. Mais il est certain que la différence de religion n'a eu aucune part aux excès commis. Le pillage eut lieu chez les catholiques comme chez les protestans. On en vouloit aux révolutionnaires de l'une comme de l'autre communion, à ceux qui passoient pour s'être rendus coupables de cruautés, aux assassins des volontaires. Voilà la cause de la réaction; il s'y mêla, sans doute aussi, quelques brigands avides de pillage. Ces désordres cessèrent vers la fin d'août. Mais puisqu'on parle de violences des royalistes, ne convient-il pas de dire que des cantons pro-

testans du Gard se soulevèrent plusieurs fois contre l'autorité du Roi? Depuis le 1er. juin jusqu'au 22 août 1815, on les vit marcher trois fois contre les troupes royales. La révolte éclata surtout dans la Gardonnenque, et il fallut la force étrangère pour la réprimer.

Cependant, on mettoit en usage l'*excellent moyen* dont il a été parlé plus haut; on *répandoit le bruit d'une persécution contre les protestans*. L'*Aristarque*, journal françois, qui se publioit alors à Paris, raconta les événemens de Nîmes de manière à pallier ou à justifier tout ce qui s'étoit fait pendant les cent jours. Il présenta la réaction comme une espèce de guerre de religion, et comme l'effet de l'intolérance des catholiques. Tous les libéraux jetèrent les hauts cris. Les violences de leur parti, pendant les cent jours, n'étoient qu'une peccadille; les représailles seules leur paroissoient dignes de blâme. Il falloit jeter le voile de l'oubli sur les cruautés de l'interrègne; mais il falloit s'armer de toute la sévérité des lois contre ceux qui, irrités par ces mêmes cruautés, les avoient fait expier à leurs auteurs. Telle étoit la conséquence, au moins pratique, de leurs récriminations. Elles retentirent jusqu'en Angleterre, et pendant quelques mois le *Morning-Chronicle* inséroit régulièrement des récits lamentables de la persécution des protestans de France. Il se forma une société pour prendre en considération leur sort; elle prit le titre de *Société pour la protection de la liberté religieuse*. Elle écrivit, le 24 novembre 1815, au duc de Wellington, pour l'engager à intervenir dans cette affaire. Le duc lui répondit, le 28 du même mois. Dans sa lettre, qui a été rendue publique dans les journaux anglois et françois, il dit qu'il a toute raison de croire que la société a été mal informée de ce qui s'est

passé dans le midi de la France; que les dissentions qui ont eu lieu tiennent à la différence des opinions politiques; que le Roi de France a pris toutes les mesures pour les faire cesser, etc. Cette assurance, et les discours de lord Castlereagh et de M. Canning dans le même sens, ne tranquillisèrent point la société angloise. Elle écrivit à plusieurs ministres calvinistes en France pour leur offrir son appui. On a publié une réponse que leur fit, le 7 décembre, M. Marron, président du consistoire de Paris, et où il les prioit poliment de ne pas se mêler de cette affaire. Ces sensibles anglois ne se tinrent pas pour battus; ils résolurent d'envoyer sur les lieux un des leurs, le révérend Clément Perrot, qu'ils chargèrent de prendre des renseignemens. Il paroît que ce ministre fit ce voyage à la fin de 1815 ou au commencement de 1816. On ne sait qui il a consulté; il parle de plusieurs autorités et de plusieurs catholiques qu'il a questionnés; mais il ne nomme jamais personne; et la manière dont il travestit, exagère ou dénature les faits, annonce un homme partial et passionné, qui accueille ce qu'il y a de plus absurde et de plus évidemment faux.

Son rapport, peu connu à Paris, s'est peut-être plus répandu dans le midi, et surtout dans le département du Gard. Il a été publié en Angleterre, en Hollande, en Suisse, et pouvoit égarer l'opinion publique dans ces contrées. M. le marquis d'Arbaud-Jouques a cru nécessaire de le réfuter. Cette tâche lui appartenoit d'autant plus qu'il a administré le département du Gard, comme préfet, pendant dix-huit mois. Il arriva, le 29 juillet 1815, à Nîmes, et a dû connoître parfaitement tout ce qui s'est passé peu avant cette époque, et surtout depuis; or il donne le démenti au révérend Perrot sur presque tout les points. On ne pourra pas l'accuser

d'avoir tronqué le texte de son adversaire ; car il copie son rapport en entier, ajoutant à chaque endroit ses réflexions ou le résultat de ses recherches. Ainsi, le sieur Perrot prétendoit avoir consulté la principale autorité de la ville, et il se trouve qu'il n'a parlé ni au préfet, ni au commandant, ni au maire, ni au président de la Cour. Il dit que pas un seul protestant n'a voté la mort du Roi ; je n'ai point la liste des protestans qui siégeoient à la *Convention*; mais Jambon Saint-André, Lombard-la-Chaux, et Julien de Toulouse, n'étoient-ils pas protestans, et même ministres, et ne votèrent-ils pas la mort? M. Perrot assure que lorsque les villages protestans de la Gardonnenque et de la Vaunage furent déclarés en insurrection, ils n'avoient d'autre intention, en prenant les armes, que de concourir à la paix; et il ne sent pas le ridicule de cette misérable défaite qui tendroit à justifier toutes les insurrections! Il veut faire croire que les prisons regorgeoient de protestans après le second retour du Roi. M. d'Arbaud-Jouques lui répond par un relevé des individus qui furent mis dans les prisons de Nîmes dans les derniers mois de 1815; il y eut 102 individus prévenus de délits politiques, soit comme révolutionnaires, soit comme réactionnaires; 54 étoient protestans, 32 catholiques, et 16 dont on n'a pu connoître la religion.

M. Perrot parle en plusieurs endroits des entraves mises en 1816, à l'exercice du culte protestant : on lui cite une lettre du président du consistoire de Nîmes, M. Desmonts, qui reconnoît n'avoir point été troublé dans l'exercice de son culte depuis novembre 1815. Il assure qu'on a déplacé les maires et les juges de paix protestans; M. d'Arbaud-Jouques lui répond qu'une partie des maires et des juges de paix du département,

et presque la moitié du conseil général, ont toujours été et sont encore calvinistes. Les assassinats, dit l'auteur du rapport, se prolongèrent jusqu'à la fin de novembre; l'ancien préfet du Gard le convainc encore de fausseté ou d'exagération sur ce point comme sur tant d'autres. Il y eut, le 16 octobre, un mouvement nocturne, où périrent deux particuliers, bonapartistes effrénés; le 7 novembre, tumulte à Calvisson, où il ne périt qu'un catholique; le 12 novembre dernier, tumulte à Nîmes, où le général Lagarde fut blessé; depuis il n'y a eu d'autre meurtre pour opinions politiques, dans le Gard, que celui de M. Perrin, professeur au collége d'Alais; et M. Perrin étoit un catholique très-pieux et un royaliste très-zélé. M. Perrot dit que les principales familles de Nîmes ont fui; on doit bien être étonné à Nîmes, dit M. d'Arbaud, d'une aussi palpable fausseté. L'emprunt forcé, suivant le révérend ministre, a été levé sur 147 protestans contre 17 catholiques, tandis que les rôles ont été dressés par un comité composé, à nombre égal, de catholiques et de protestans: ces rôles portent 165 catholiques et 242 protestans, différence qui ne surprendra pas quand on saura que les protestans, dominant dans le haut commerce, réunissent les plus grandes fortunes du pays. Enfin, car il est impossible de relever toutes les faussetés accumulées dans ce rapport, on y lit: *Un prêtre appelé d'Esgrigny fut assassiné; comme c'étoit un homme très-violent, on supposa que c'étoit quelqu'un qu'il avoit offensé. Sans fondement quelconque, on arrêta quatorze protestans comme prévenus d'avoir été les auteurs de ce crime. Depuis qu'il a été commis, ils sont en prison, ils ont vainement demandé jusqu'ici qu'on les jugeât.* La réponse de M. d'Arbaud-Jouques est péremptoire : *L'auteur de ce libelle est quelquefois*

d'une imposture concise ; il a le talent d'entasser dans peu de lignes une multitude de mensonges très-hardis ; mais il se dédommage en les répétant de page en page, et presque dans les mêmes termes. L'abbé d'Esgrigny étoit un vénérable et saint prêtre catholique, le plus vertueux et le plus doux des hommes. Il refusa jusqu'au dernier soupir, non-seulement de nommer ses assassins, qu'il déclara n'avoir jamais connus, mais même de les désigner, et d'aider ainsi les recherches de la justice. Il expira en déclarant qu'il leur pardonnoit, et devant Dieu et devant les hommes. Deux personnes seulement ont été arrêtées ; l'une est morte de maladie avant d'avoir subi son jugement ; l'autre a avoué son crime, et en a subi la peine : elle a embrassé la religion catholique après son jugement, et peu de temps avant son exécution.

C'est ainsi qu'un administrateur à portée de vérifier tous les faits, confond tous les mensonges du sieur Perrot ; car on nous permettra bien de caractériser comme il convient des assertions si évidemment fausses. Il seroit à souhaiter que la réfutation pût parvenir partout où le rapport aura pénétré. On verroit sûrement quelle confiance mérite un étranger, un homme passionné, qui a parcouru rapidement le pays, qui ne présente aucun garant, et qui bien certainement savoit bien qu'il en imposoit ; et en comparant le poids de son témoignage avec celui d'un magistrat qui a suivi le cours des événemens, et qui cite des pièces authentiques, des états, des lettres, des arrêtés, j'ose dire qu'on sera dégoûté de la partialité du rapporteur, de sa maladresse, de son audace à inventer ou dénaturer les faits. Les protestans ne doivent pas être flattés d'avoir un apologiste dont la gaucherie et l'impudence gâteroient leur affaire, et qu'il est si aisé de convaincre d'imposture. Ils ne lui pardonneront pas sans doute un mot qui lui

échappe dans son supplément, page 57 : *A vrai dire, la majorité des protestans ne se sentoit pas beaucoup d'empressement à compromettre sa vie et sa fortune pour une famille sous la naissante autorité de laquelle ils n'avoient éprouvé aucune faveur, pour une famille dont le pouvoir, s'il venoit à se consolider, seroit pour eux, à ce qu'ils pensoient, un sujet d'alarmes continuelles.*



NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. L'Académie de la religion a tenu, jeudi 7 mai, sa séance accoutumée dans la salle de la Sapience. On a entendu d'abord un dialogue où l'on répond à toutes les objections faites contre le séjour de saint Pierre à Rome. Ensuite le secrétaire de l'Académie a traité la question suivante : « De la nécessité de prévenir les esprits peu attentifs contre les artifices de quelques professeurs d'herméneutique, qui, sous prétexte de nouvelles interprétations de la Bible, s'efforcent de propager le *naturalisme*, et de détruire toute idée de révélation ». Il a été facile à l'illustre académicien de prouver sa proposition par : l'abus manifeste que font de la science de la Bible quelques professeurs, qui restreignent l'inspiration divine à une pure assistance qu'ils rendent fort incertaine, et qui rejetant la tradition des pères de l'Eglise, prétendent établir la véritable intelligence de la Bible sur la connoissance des langues orientales, et sur les mœurs des Arabes descendus d'Abraham. C'est avec de tels artifices qu'ils enlèvent peu à peu à la Bible tout ce qu'elle a de divin, et qu'ils propagent le *naturalisme*. L'assemblée étoit très-nombreuse. On y remarquoit le cardinal Rivarola, le prince de Hesse-Darmstadt, plusieurs prélats. Elle a témoigné par de nombreux applaudissemens le plaisir que lui avoit fait le discours de M. J.-F. Zamboni. Ses preuves étoient pleines de force, et son style éloquent et facile.

— Sa Sainteté, par un bref en date du 8 du courant,

a donné le titre de comte à M. Cini et aux descendans de sa famille.

— L'archevêque de Nazianze a donné le baptême à un juif et une juive, dans l'église de Latran. Ils ont reçu ensuite, dans la chapelle de Sainte-Marie, la confirmation, la communion, et la bénédiction nuptiale. Cette cérémonie avoit attiré un grand nombre de fidèles.

Paris. Dimanche 31 mai, avant 9 heures, LL. AA. RR. Monsieur, Madame, duchesse d'Angoulême, et Mgr. le duc d'Angoulême, se sont rendus dans le chœur de l'église Saint-Germain-l'Auxerrois; la procession s'est mise en marche. LL. AA. RR. suivoient le Saint-Sacrement; la Princesse étoit accompagnée de ses dames, et les Princes de leurs officiers et aides-de-camp. La procession a fait deux stations: l'une au reposoir de la rue de Béthizi, qui étoit très-bien décoré; et l'autre, au reposoir de la place du Louvre, au bout de la rue du Coq. Les ornemens de l'autel, ainsi que les draperies, étoient les mêmes que ceux du reposoir de dimanche, sous la porte du Louvre; mais les dispositions étoient différentes. On y avoit prodigué les fleurs et les guirlandes; elles entrelaçoient artistement jusqu'aux lustres et leurs supports. La procession est rentrée à onze heures. LL. AA. RR. ont été reconduites avec le même cérémonial qu'elles avoient été reçues par le clergé de la paroisse.

LL. AA. RR. Mgr. et Mme. la duchesse de Berry se sont rendus à l'église de l'Assomption. Leur cortége étoit le même que celui de dimanche dernier. LL. AA. RR. ont suivi le dais. La première station a eu lieu au reposoir de l'Elysée Bourbon. Il étoit aussi richement qu'élégamment décoré. Les candelabres et la croix de l'autel étoient en vermeil; les draperies étoient en moire d'argent; des arbustes odoriférans, ainsi que des corbeilles de fleurs, répandoient au loin leurs parfums. La Princesse, après avoir reçu la bénédiction, est rentrée dans son palais. Le Prince, son auguste époux, a continué de suivre la procession, et est rentré à une heure.

— Parmi les nombreux reposoirs de la capitale, on

a remarqué celui qui étoit construit sous la porte du ministère de la police; les décorations de l'autel et de magnifiques draperies, artistement disposées, formoient un magnifique ensemble couronné par un dôme. On s'arrêtoit surtout devant les quatorze candelables entièrement recouverts de fleurs blanches, entrecoupées, de distance en distance, par des fleurs jaunes. Celui des Invalides se distinguoit par la richesse de ses ornemens: l'autel étoit à deux faces. Les dames de la Halle en avoient érigé deux; l'un à la Pointe Saint-Eustache, l'autre au bout du Marché aux Poissons : les fleurs et les guirlandes en faisoient le principal ornement. A Saint-Sulpice, ainsi qu'à Saint-Thomas-d'Aquin, des chœurs de jeunes personnes, vêtues de blanc et voilées, marchoient en avant. Une longue file de jeunes Savoyards, qui ont fait leur première communion aux Missions-Etrangères, précédoient, avec recueillement, la procession. Dans toutes les paroisses, des personnages éminens ont suivi le Saint-Sacrement; et partout les processions se sont faites avec le plus grand ordre, comme avec la plus profonde piété. On a remarqué avec édification que les cordons des dais étoient portés par des lieutenans-généraux et des fonctionnaires distingués. A Saint-Jean et Saint-François, ils étoient portés par le procureur-général de la cour royale et trois lieutenans-généraux, commandeurs de l'ordre royal militaire de Saint-Louis.

— A Courbevoie, près Paris, MM. les officiers de l'infanterie de la garde royale ont fait dresser, dans la caserne, un superbe reposoir, décoré avec beaucoup de goût. La procession de la paroisse étoit précédée par la musique et les tambours, et escortée par un détachement du même corps. A l'arrivée de la procession à la caserne, le régiment entier, sous les armes, étoit rangé en bataille dans la cour, et formoit le coup d'œil le plus majestueux : ces braves militaires ont reçu la bénédiction du Saint-Sacrement, le genou en terre, drapeau incliné, et avec toutes les marques possibles de respect.

— Le nom de M. le prince de Condé, les souvenirs de sa vie, les détails édifians de sa mort, sont dans toutes les bouches. Voici une de ses harangues un jour de bataille :

« Messieurs, des gentilshommes françois n'ont pas besoin d'être exhortés quand il s'agit de combattre. Je me permets seulement de vous rappeler que notre Dieu est mort sur la croix, notre Roi sur un échafaud. Nous sommes armés pour les venger : Marchons ».

Les dernières paroles de ce prince ont été *Credò in Deum*. Lui-même il a demandé l'extrême-onction. *Priez pour moi*, avoit-il dit à ceux qui l'entouroient, *car je suis un grand pécheur ; priez que Dieu me fasse miséricorde. — Il vous la fera, Monseigneur*, lui dit son aumônier. *Je l'espère*, ajouta le prince. Il répéta deux fois le *Miserere*, et quand on lui rappela le duc d'Enghien, et la nécessité de pardonner, il répondit : *Si Dieu me pardonne comme j'ai pardonné, mon salut est assuré*. Belles paroles, mort vraiment chrétienne, digne récompense d'une si noble vie !

— Une cérémonie touchante vient d'avoir lieu, à Versailles, dans l'église cathédrale. Deux grenadiers de l'infanterie de la garde royale ont fait leur première communion. L'un de ces militaires, vieux soldat de vingt ans de service, né dans la religion prétendue réformée, a montré le plus grand désir de se faire instruire, a répondu avec ardeur et persévérance aux soins de trois jeunes ecclésiastiques ; il a fait abjuration devant Mgr. l'évêque, ensuite a reçu le sacrement de baptême, sous condition, des mains de l'aumônier du régiment ; il a eu l'honneur d'avoir pour parrain M. de Saint-Cyr, ancien colonel, et pour marraine, Mlle. de Lahaye, Dame de Charité : il a de plus reçu la confirmation, et a communié le même jour. Ce n'est pas sans attendrissement que les nombreux assistans, pleins de respect pour cette belle et pieuse cérémonie, ont vu couler des larmes de joie sur le visage de braves militaires.

— M. le comte Duchaffault, prêtre desservant de la Guionière (Vendée), qui a servi dans l'armée de Condé, a célébré, dans sa paroisse, un service solennel pour S. A. S. Mgr. le prince de Condé.

— Le grand-vicaire de M. l'évêque de la Louisiane nous a communiqué des lettres reçues de ce prélat, qui vient enfin d'arriver dans son diocèse. Nous avons annoncé précédemment le départ de M. Dubourg, de Baltimore. Il arriva à Bardstown, le 2 décembre 1817, après une navigation de onze jours sur l'Ohio, et s'y réunit à M. Flaget, évêque du Kentuckey. Ce dernier revenoit de Saint-Louis, où il étoit allé pour préparer les voies à son collègue. Le rapport qu'il fit des bonnes dispositions des habitans étoit tout-à-fait consolant, et détermina M. l'évêque de la Louisiane à hâter son voyage. M. Flaget offrit même à M. Dubourg de l'accompagner. Les deux prélats se rendirent de Bardstown à Louisville avec M. Badin, missionnaire du Kentuckey. Ils s'embarquèrent sur l'Ohio, dans le bateau à vapeur qui fait le service pour Saint-Louis, et arrivèrent dans cette ville le 3 janvier. Les habitans des lieux que M. Dubourg eut à traverser lui témoignèrent leur joie et leur respect. Son entrée à Saint-Louis se fit avec beaucoup de pompe. Quarante hommes à cheval vinrent au devant de lui jusqu'au-delà du fleuve. Un carrosse l'attendoit sur le rivage. Les personnes les plus distinguées s'étoient réunies dans la maison épiscopale, et accueillirent le prélat avec transport. Cette maison avoit été préparée avec beaucoup de zèle, et pourra loger quelques-uns des ecclésiastiques attachés à M. l'évêque. Mais la cathédrale n'est pas en bon état; c'est une espèce de grange qui tombe en ruine, et il est indispensable de bâtir une autre église. Les habitans en sentent la nécessité, et s'y portent avec ardeur. Elle sera construite en pierre, et aura cent cinquante pieds de long sur soixante-dix de large. Il faudra du temps pour la finir, dans un pays où tout commence, et où les moyens ne sont pas toujours en proportion de la bonne volonté. L'installa-

tion de M. l'évêque se fit avec le cérémonial usité. M. Flaget y prononça un discours auquel M. l'évêque de la Louisiane répondit. Le jour de la fête de l'Epiphanie, celui-ci officia à la messe, et M. l'évêque du Kentuckey à vêpres. M. Flaget est l'idole de tout ce peuple, qui le connoît depuis vingt-quatre ans. Sa douceur et son zèle ont déjà opéré de grandes choses dans le Kentuckey. Il y est aimé et révéré. Sa cathédrale est un prodige, vu le peu de ressources qu'il avoit. C'est un bâtiment de cent vingt-cinq pieds de long sur soixante de large, qui a deux rangs de pilliers, deux sacristies, des fonts : cela s'est élevé comme par magie. L'église est déjà couverte. Outre son propre logement, M. Flaget a bâti une assez grande maison en brique, et une belle chapelle de près de soixante-dix pieds de long. Il a reçu de Flandres, par M. Nerinkx, des ornemens dont il avoit un extrême besoin. M. Dubourg et ses missionnaires ont été reçus chez lui avec une cordialité d'autant plus méritoire que leur nombre étoit un peu considérable pour le local. Le nouvel évêque de la Louisiane conçoit aussi les plus favorables augures de ses succès dans sa mission. Le pays où se trouve Saint-Louis est beau, sain et fertile. L'émigration y est très-considérable, et la ville, par sa position avantageuse, ne peut manquer de faire de grands progrès. Avant l'arrivée du prélat, on avoit déjà commencé une souscription pour la construction d'une cathédrale; mais on a remis à s'en occuper après son installation, et il se flatte de pouvoir mettre bientôt la main à l'œuvre. On désire beaucoup avoir un collége formé sous sa direction, et il destine à cet établissement un vénérable ecclésiastique de Bordeaux, M. Martial, qui est parti depuis peu pour le rejoindre. M. l'évêque songe aussi à avoir un petit séminaire; et les habitans d'une nouvelle paroisse, toute composée d'Américains catholiques très-zélés, lui ont déjà donné pour cela un terrain à la campagne. Il ignoroit encore la perte qu'il avoit faite des ornemens et des effets qu'on lui envoyoit de Flandres. Du reste, il se

félicitoit beaucoup des dispositions des habitans, et il n'est pas douteux en effet que son zèle et ses manières engageantes ne procurent beaucoup de succès à son ministère. Ce qui s'est fait dans le Kentuckey annonce assez ce qui peut se faire dans la Louisiane; et c'est un spectacle consolant pour le chrétien, au milieu du deuil de la religion, de voir s'élever deux églises destinées peut-être à répandre la lumière dans cette vaste partie du continent de l'Amérique.

NOUVELLES POLITIQUES.

Paris. S. M. a reçu, le 29 mai, en audience particulière, l'ambassadeur de Portugal.

— Mercredi dernier, le corps de Mlle. de Montpensier a été transporté de Paris à Dreux. Les obsèques et l'office ont été célébrés dans cette dernière ville. Tout le clergé de la ville, les autorités et les habitans, se sont empressés d'y assister. Les dépouilles mortelles de la jeune princesse ont été déposées, avec le cérémonial d'usage, auprès de celles de ses augustes ancêtres.

— Les monarques alliés sont attendus à Aix-la-Chapelle, vers la fin de l'été.

— On ignore encore l'époque du départ de l'expédition formidable que les Espagnols préparent pour l'Amérique méridionale. Toutes les manufactures d'armes de la Biscaye sont dans une activité extraordinaire.

— C'est le 13 mai qu'a eu lieu, à Stockholm, le couronnement de Charles XIV. Le roi a été proclamé dans les termes suivans : « Dès à présent, Charles XIV est roi couronné des » pays de Suède et de Gothie, avec les provinces qui en dé» pendent : lui et point d'autre ».

— Sir Davy, le célèbre chimiste anglois, va se rendre à Naples, pour essayer des opérations chimiques sur les fameux rouleaux d'Herculanum. Le prince-régent prend le plus vif intérêt au succès de son entreprise.

LIVRE NOUVEAU.

Discours prononcé aux obsèques de très-haut et puissant prince Louis-Joseph de Bourbon, prince de Condé, dans l'église de Saint-Denis, le 26 mai 1818; par M. l'abbé Frayssinous, prédicateur ordinaire du Roi. Brochure in-8°.; prix, 75 c. et 1 fr. franc de port. A Paris, chez Adrien Le Clere, au bureau du Journal; et chez Le Normant.

Histoire de Pierre de Bérulle, cardinal, ministre d'Etat, instituteur et premier supérieur des Carmélites en France, fondateur de la congrégation de l'Oratoire: suivie d'une Notice historique des supérieurs-généraux de cette congrégation; par M. Tabaraud (1).

SECOND ARTICLE.

Il semble que le premier mérite de cet ouvrage, plus encore que de tout autre, devoit être l'éloignement de tout esprit de parti. Le cardinal de Bérulle fut un homme pieux; son histoire pouvoit être, en quelque sorte, un livre de piété. Il ne devoit du moins rien s'y trouver qui ressentît les préventions et l'aigreur. Il ne falloit point mêler des altercations minutieuses, de petites rivalités, j'oserois dire des tracasseries, au récit de tant de vertus et de bonnes œuvres; et le ton de la plainte et du reproche sied mal dans une vie d'ailleurs si édifiante. L'historien du cardinal de Bérulle nous eût fait aimer davantage son héros, en élaguant ou en abrégeant beaucoup le détail de querelles qui tiennent à la foiblesse humaine; et un peu de malice, bien plus que l'amour de la vérité, paroît avoir guidé sa plume dans la complaisance avec laquelle il raconte les contradictions que le cardinal eut à essuyer, et dans son affectation à rappeler les torts, vrais ou faux, des Jésuites qu'il n'aime pas. Il accuse

(1) 2 vol. in-8°.; prix, 12 fr. et 15 fr. franc de port. A Paris, chez Egron, et chez Adr. Le Clere, au bureau du Journal.

ces religieux d'avoir traversé le cardinal, soit lors de l'introduction des Carmélites en France, soit surtout à l'occasion de l'établissement de l'Oratoire; et il les présente comme des ingrats, après le zèle que le pieux fondateur avoit montré pour eux lors de leur proscription. Il ne s'appuie, à cet égard, que sur les manuscrits qu'il a trouvés à l'Oratoire. C'est juger un procès sur le vu des pièces d'une seule des parties. Nous avons beaucoup de respect pour le cardinal de Bérulle, et nous sommes bien persuadés de la droiture de ses intentions. Mais lui-même étoit-il aussi inaccessible à quelques préventions? Son ardeur pour la gloire et les progrès de sa congrégation naissante, ne peut-elle pas l'avoir entraîné trop loin? N'a-t-il pu se mêler à son affection paternelle pour son œuvre un peu de cette jalousie ombrageuse qui accompagne naturellement un sentiment très-vif? Ses enfans surtout ont-ils toujours mis dans tous leurs procédés cette sagesse et cette modération que l'historien leur suppose? Faut-il s'en rapporter entièrement aux archives et aux traditions de l'Oratoire? et nous répondra-t-on que l'esprit de corps n'y aura pas glissé un peu de rivalité et d'amertume? Enfin, ne sereit-il pas convenable d'entendre aussi l'autre partie, et de ne pas la condamner d'après les seuls mémoires de ses adversaires.

Voilà les doutes qu'il est permis de concevoir en général, et avant d'entrer dans l'examen du fond. Ces doutes se fortifient encore à la lecture de l'ouvrage de M. Tabaraud. Il avoit une opinion déjà toute formée sur les Jésuites; il l'a manifestée d'une manière très-publique; il les a traités fort sévèrement, pour ne rien dire de plus, dans une brochure dont nous

avons rendu compte. (Voyez notre n°. 64.) Il a porté les mêmes idées et le même esprit dans ses recherches sur la *Vie du cardinal de Bérulle*, et une ancienne antipathie a bien pu influer sur ses jugemens. Cependant, à n'en juger que d'après son livre même, il me paroît avoir exagéré l'opposition des Jésuites contre le cardinal de Bérulle, dans l'affaire des Carmélites; on voit bien que plusieurs Jésuites lui étoient contraires; mais on en voit aussi d'autres qui lui étoient favorables, et au fond, M. Tabaraud cite peu de faits. D'ailleurs, dans les commencemens surtout, les droits que réclamoit M. de Bérulle n'étoient pas une chose absolument incontestable. On pouvoit s'étonner qu'il voulût enlever les Carmélites à leurs supérieurs ordinaires, et ne pas être de son avis sur une exception qui paroissoit contraire à la règle de sainte Thérèse. Cette manière de penser étoit excusable, au moins dans l'origine; et nous voyons qu'en effet elle fut partagée par des prélats, par des corps, et par des personnes qui faisoient profession de piété.

La seconde querelle fut bien plus vive. Elle vint de la rivalité entre les deux corps pour le gouvernement des colléges. Les Jésuites, dit M. Tabaraud, décrioient partout l'Oratoire; l'Oratoire, au contraire, n'avoit que de bons procédés pour les Jésuites. Non-seulement le père de Bérulle ne chercha jamais à se venger, mais ses enfans se continrent *assez généralement*, c'est l'expression de l'historien, dans les bornes de la modération. Un seul, le père Hersent, homme d'un caractère impétueux et turbulent, se permit des invectives contre la Société. Le père de Bérulle le fit changer de maison, et le renvoya peu de temps après. Le cardinal de Richelieu s'efforça de réconcilier les

deux corps, et les engagea à exposer leurs plaintes réciproques. M. de Bérulle n'en attendoit rien : cependant, par déférence pour le cardinal, il exposa ses griefs dans une lettre du 23 décembre 1623. On nous assure que cette lettre est authentique; nous dirons franchement qu'elle ne nous a nullement paru digne d'un homme si sage et si pacifique. Elle renferme bien des minuties et des petitesses; elle est appuyée sur des rapports et des ouï-dire; elle est même assez aigre. Ce furent les Jansénistes qui la publièrent, pour la première fois, dans quelques-uns de leurs Recueils contre la Société; et M. Tabaraud, qui la cite en entier comme un monument irréfragable, n'a pas crù devoir placer à côté la réponse des Jésuites. Il parle de ce dernier écrit avec beaucoup de mépris, et ajoute qu'on ignore quel jugement le cardinal de Richelieu porta de ces deux Mémoires. C'est une légère distraction de l'historien, qui, à la page suivante, avoue que le cardinal de Richelieu accusoit M. de Bérulle d'une aversion extrême pour les Jésuites. C'étoit apparemment sur ces Mémoires mêmes que le cardinal de Richelieu avoit conçu cette idée.

L'impartial historien ajoute : *C'étoit en considérant les Jésuites en homme d'Etat, plutôt que comme chef d'une congrégation rivale, que leurs prétentions excitoient la sensibilité du cardinal de Bérulle. Si c'est-là ce que M. de Richelieu appelle haïr les Jésuites, le pieux cardinal n'auroit pas désavoué ce genre de haine, qui lui étoit commune avec tant d'autres gens de bien. Mais cette haine chrétienne ne lui fit jamais rien entreprendre contre la compagnie de Jésus, et elle s'accordoit très-bien avec la charité.* Ce petit passage ne laisse pas de former un commentaire fort curieux de tout

l'ouvrage. Cette *haine chrétienne*, cette *haine qui s'accorde très-bien avec la charité*, nous révèle toute la douceur janséniste. C'est une explication subtile qui peut servir de pendant à celles qu'on a reprochées à Escobar. Si c'est-là la modération dont on usoit dans l'Oratoire envers les Jésuites, elle est tout-à-fait touchante; et M. Tabaraud, qui en a hérité, et qui s'exprime ici avec tant de naïveté, est un casuiste fort commode pour ses amis. Il leur permet la *haine* en toute conscience, et la *haine* contre les personnes; il les assure qu'elle *s'accorde très-bien avec la charité* : il est vrai qu'elle *s'accorde très-bien avec la charité* des jansénistes; car ce sont là les gens de bien chez qui la *haine* contre les Jésuites étoit, et est encore *commune*. Enfin, M. Tabaraud se trompe encore, ou nous trompe, dans ce même passage, en disant que le cardinal de Bérulle étoit opposé aux Jésuites, *plutôt comme homme d'Etat, que comme chef d'une congrégation rivale*; car il venoit de citer, quatre lignes plus haut, une lettre du cardinal de Bérulle, qui prouve le contraire, et où il se plaignoit que les Jésuites eussent *trop de colléges*.

Outre les deux chapitres où M. Tabaraud développe longuement ses sujets de plaintes contre les Jésuites, il ne manque guère d'occasion de les gourmander dans le cours de son *Histoire*. On ne dira pas de lui ce qu'il a dit du père de Bérulle, que sa *haine chrétienne ne lui fit jamais rien entreprendre contre la compagnie de Jésus*; car cette *Histoire* est aussi une espèce de plaidoyer contre elle. N'allez pas croire cependant que la modération et la charité soient étrangères au cœur de l'écrivain. Voyez plutôt avec quels égards il parle de Corneille Jansen, évêque d'Ipres,

dans une longue note du I[er]. volume. Il n'a pas moins de respect pour l'abbé de Saint-Cyran, *qui jouissoit d'une grande réputation de science et de piété*; et il épargne aux amis de ces deux fameux personnages les épithètes qui pourroient blesser le moins du monde leur extrême délicatesse. Ses expressions sur un certain parti sont toujours choisies avec art. Conduit à parler d'une erreur qui a troublé si long-temps l'Eglise, il se donne bien de garde de l'appeler par son nom, et se sert de cette tournure : *Ce qu'on appelle le jansénisme*. Nous ne releverons point ce qu'il dit de saint Augustin; ce grand docteur n'a pas besoin d'être défendu avec tant de chaleur, et n'a point de détracteurs parmi nos théologiens. De même l'historien auroit pu se dispenser de poursuivre ce pauvre Molina, qui ne compteroit peut-être pas en France aujourd'hui un seul partisan de son systême. Les idées particulières que M. Tabaraud s'est faites sur cette partie de l'histoire de l'Eglise, éclatent dans tout ce qu'il raconte, et des congrégations *de Auxiliis*, et de la bulle *Unigenitus*, et de tous les événemens qui ont rapport à l'origine et aux progrès du jansénisme. Ainsi il donne à Rovenius, vicaire apostolique en Hollande, le titre d'archevêque de Philippes *et d'Utrecht*; or, Rovenius ne prit jamais ce dernier titre.

La moitié du second volume de l'ouvrage de M. Tabaraud est remplie par un abrégé de la vie des supérieurs-généraux de l'Oratoire, après le cardinal de Bérulle. On pourroit regarder cela comme un hors d'œuvre; mais il y a trouvé une occasion précieuse d'insinuer ses préventions sur les hommes et sur les choses. Le premier de ces supérieurs fut le P. Louis-Charles de Condren, né près de Soissons, en 1588,

docteur de Sorbonne, célèbre dans ce temps-là par ses talens et sa piété. Il entra, en 1617, dans l'Oratoire, et s'occupoit de former les jeunes ecclésiastiques dans des conférences très-suivies. Il étoit le confesseur du duc d'Orléans, et de plusieurs personnes de qualité. Il fut élu à la place du cardinal de Bérulle, et mourut saintement, à Paris, le 6 janvier 1644, laissant quelques écrits, dont quelques-uns ont été revus depuis par Quesnel. Il est probable que le père de Condren n'eût pas choisi un tel éditeur.

Le troisième général de l'Oratoire fut le père François Bourgoing, né à Paris, le 18 mars 1585. Il fut un des six premiers membres de la congrégation, et quitta, pour y entrer, la cure de Clichy, qu'il résigna à saint Vincent de Paul. Il fonda un grand nombre de maisons, et prêchoit avec succès. Devenu supérieur général, il donna à la congrégation une forme et une discipline régulière, établit des missions, et composa des livres de piété. Le père Bourgoing se prononça contre le jansénisme. A l'apparition de la bulle d'Urbain VIII, contre le livre de Jansénius, il ordonna, dit M. Tabaraud, *de mettre ce livre sous clef*. Hélas! que ne l'y a-t-on toujours laissé? Il ordonna de même de recevoir la bulle d'Innocent X. Il dressa, en 1657, un formulaire qui fut souscrit par près de quatre cents prêtres de sa congrégation, laquelle en comptoit alors quatre cent vingt-cinq. On peut conjecturer que ce zèle du père Bourgoing a pu être cause que l'historien est un peu plus avare d'éloges pour lui. Il le présente comme un homme roide, âpre, despote. On ne pouvoit en dire moins d'un homme qui montroit tant d'ardeur pour maintenir l'unité dans sa congrégation. Le père Bourgoing mourut le 28 octobre 1662.

Jean-François Sénault, naquit en 1604, à Anvers, où son père, un des chefs de la faction des seize, étoit réfugié. Il entra dans l'Oratoire en 1618, en sortit quelques années après, et y rentra en 1628. Il avoit des talens pour la chaire, et remplit quarante stations d'Avent et de Carême, dans les principales églises de la capitale et des provinces. Nommé supérieur-général, en 1663, il continua de prêcher, et mourut le 3 août 1672. C'étoit un homme modéré, dit M. Tabaraud; il n'étoit point janséniste, mais il n'aimoit point qu'on se servît de ce nom pour désigner certaines personnes. Cela est possible; mais le père Sénault, qui blâmoit tout cè qui lui paroissoit contraire à la charité, n'auroit pas fait l'apologie de la *haine*.

Abel-Louis de Sainte-Marthe, cinquième général, avoit plus de droits aux éloges de l'historien. Né à Paris, en 1621, dans une famille qui a fourni plusieurs savans critiques, il entra dans l'Oratoire en 1642, et eut beaucoup de part au *Gallia Christiana*. Nommé à la place du père Sénault, en 1672, il porta dans ces fonctions l'âpreté de son zèle, et surtout des préventions assez marquées sur les disputes de ce temps-là. Il favorisoit la doctrine de ceux qui se prétendoient exclusivement disciples de saint Augustin, et il voulut faire adopter dans la congrégation un précis de doctrine dans ce sens. Sa conduite, en cette occasion, déplut, et le père de Sainte-Marthe s'attira particulièrement l'animadversion de M. de Harlay, archevêque de Paris. Il eut ordre de se retirer des affaires; mais quoique absent, il avoit toujours de l'influence dans sa congrégation, et lui rendit le triste service d'y enraciner fortement les opinions nouvelles.

Il fut obligé de donner sa démission, en 1696, et mourut, à Saint-Paul aux Bois, le 8 avril 1697. Nous n'avons pas besoin de dire que son historien donne tout le tort à ses adversaires dans le récit des contradictions qu'il s'attira par son penchant déclaré pour le jansénisme.

Pierre-François d'Arerez de la Tour, né à Paris en 1653, entra dans l'Oratoire en 1672, et s'y fit une réputation par sa sagesse et son habileté dans les affaires. M. Tabaraud assure qu'il fut un des premiers à proposer l'appel au futur concile, après la publication de la bulle *Unigenitus*. Une tradition bien différente, conservée dans l'Oratoire, rapporte que le père de la Tour refusa long-temps de se joindre, à cet égard, au régime et à la majorité de sa congrégation, qui étoient pour l'appel; qu'il leur représenta les suites de cette démarche, et qu'il ne se rendit que pour ne pas se séparer de ses collègues. Après avoir signé, il brisa, dit-on, sa plume, en ajoutant : *Dites-leur bien que la congrégation est détruite*. La conduite postérieure du père de la Tour justifie cette tradition. Il fut un des plus zélés promoteurs de l'accommodement de 1720, et il ramena le cardinal de Noailles et plusieurs prélats. M. Tabaraud traite cela de *systême*, d'*illusion* et de *politique* : singulière *illusion* d'un homme qui aime mieux se réunir au Pape et aux évêques que de rester attaché à un parti! Plût à Dieu qu'il n'y eût jamais eu d'*illusion* plus dangereuse! Le père de la Tour mourut fort respecté, le 18 février 1733, considéré pour ses talens, sa prudence, ses connoissances et sa piété.

Louis de Thomas de la Valette, né à Toulon en 1678, entra dans l'Oratoire en 1695, et fut élu, non

sans difficulté, à la place de supérieur-général, en 1733. M. Tabaraud dit qu'il adopta sur les controverses du temps un systême, qui, en refusant à la bulle *Unigenitus* le caractère de *règle de foi*, lui donnoit le nom d'une simple *loi de discipline*. Il est vrai que le père de la Valette se montra très-tolérant. Une seule fois, en 1746, il montra quelque vigueur pour exclure de la congrégation les opposans; mais il les y laissa rentrer ensuite, et sa longue administration donna à ce parti le temps de se fortifier dans l'Oratoire. Il mourut, le 22 décembre 1772, âgé de 95 ans. Ce fut sous lui que s'opéra la destruction des Jésuites: mesure qui fut fatale à l'Oratoire; car cette congrégation ayant été chargée subitement d'un grand nombre des colléges dont les Jésuites prenoient soin, on y devint moins difficile sur le choix des sujets par le besoin qu'on en avoit pour remplir les places.

Denis-Louis de Muly, né à Meaux en 1693, fut élu, à l'âge de 80 ans, supérieur-général de l'Oratoire. Son gouvernement n'offrit rien de remarquable. On ne devoit pas attendre d'un vieillard de cet âge l'énergie nécessaire pour rendre la congrégation à son esprit primitif. Le père de Muly suivit les traces du père de la Valette, et termina sa carrière le 9 juillet 1779.

Sauvé Moisset, neuvième et dernier général de l'Oratoire, fut élu, le 15 septembre 1779, par l'assemblée générale de l'Oratoire. C'étoit encore un vieillard dont l'administration n'eut rien d'important. Il mourut en 1790, et n'eut point de successeur. L'Oratoire subit le sort des autres congrégations religieuses. Ce fut dans l'église de Saint-Honoré que se fit, le 24 février 1791, le sacre des premiers évêques

constitutionnels; mais la communauté n'y prit point de part. Le 10 mai 1792, le régime, et environ soixante membres de la congrégation, adressèrent à Pie VI une lettre pour l'assurer de leur attachement pour le saint Siége, et de leur éloignement pour le schisme constitutionnel. Malheureusement un très-grand nombre tinrent une conduite bien différente. Les uns entrèrent dans l'église constitutionnelle, et lui donnèrent des évêques, des vicaires épiscopaux et des curés; les autres se lancèrent dans les emplois civils; d'autres, enfin, s'associèrent aux factieux, et participèrent aux plus grands crimes. Il en est plusieurs dont les noms n'ont été que trop fameux, et qui ont jeté dans l'opinion générale de fâcheuses impressions pour l'Oratoire. On ne s'aperçut que trop des ravages qu'y avoit faits l'esprit du siècle, parmi des jeunes gens qui n'étoient plus formés avec le même soin, et éprouvés avec la même rigueur.

La longueur de cet article nous empêche de le clore par un jugement général sur l'ouvrage de M. Tabaraud, dont les détails que nous avons donnés suffisent d'ailleurs pour faire connoître l'esprit.



NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

Rome. Le consistoire étant près de se tenir, le 19 mai, l'examen de nos évêques a eu lieu devant sa sainteté.

— S. S. ayant daigné approuver, dans les formes canoniques, avec l'autorité apostolique, l'institut des religieuses de l'Adoration perpétuelle du Saint-Sacrement, la fondatrice d'une œuvre si belle, la sœur Marie-Madeleine de l'Incarnation et ses compagnes, ont célébré ce bienfait par des actions de grâces solennelles dans leurs

églises de Saint-Joachim et de Sainte-Anne pendant trois jours. La richesse des tapisseries qui ornoient le temple, la profusion des cierges qui l'éclairoient, ont attiré beaucoup de fidèles, qui ont assisté aux exercices de piété qui, chaque jour, se pratiquent dans ce lieu. Le cardinal vicaire de Rome, le soir du premier jour, après avoir entonné le *Te Deum*, donna la bénédiction du saint sacrement à la foule du peuple. Les jours suivans, deux autres cardinaux remplirent la même cérémonie.

— Le 26 mai, à la cérémonie des obsèques de Mgr. le prince de Condé, Mgr. Duchillau, nommé à l'archevêché de Tours, a prononcé le discours suivant, en présentant le corps de S. A. S. au chapitre royal de Saint-Denis :

« Messieurs, ici est présent le corps de très-haut et très-puissant prince, Mgr. Louis-Joseph de Bourbon, prince de Condé, prince du sang.

» Le Roi, à qui rien n'échappe de ce qui intéresse la gloire de la nation et le vœu de ses sujets, a décerné, sans hésiter, au prince que nous pleurons, la récompense des héros, l'honneur d'être inhumé dans le tombeau des rois.

» Qui jamais mérita mieux cette haute distinction, que ce prince destiné, dès le berceau, à devenir un jour, à l'exemple de ses illustres ancêtres, une des colonnes de la monarchie, et qui remplit cette glorieuse destinée avec tant d'éclat et de persévérance !

» Sa vie toute entière fût consacrée au soutien et à la défense du trône ; il lui sacrifia son repos, sa fortune et sa vie. Il fit plus, Messieurs, il lui sacrifia ce qui lui restoit de plus cher au monde, ce jeune héros, l'espoir de son auguste famille, et déjà l'admiration de l'Europe.

» Jusqu'ici le surnom de Grand avoit suffi pour désigner le prince le plus marquant de cette illustre race ; ce surnom désormais appartiendra également à Louis-Joseph, toujours fidèle et toujours grand.

» Mais c'est de sa foi, de sa piété, de son respect pour la religion, que la gloire de cet auguste prince tire son

principal éclat. Il savoit que, quelque éblouissantes que puissent être les grandeurs de ce monde, il n'y a de véritablement grands que ceux qui craignent le Seigneur. (Judith. XVI, 19.)

» Nous pouvons donc nous livrer à la douce confiance que Dieu lui a réservé cette autre gloire qu'il destine à ceux dont toutes les actions, dont tous les efforts ont été dirigés par l'honneur et la fidélité. *Qui fideliter agunt placent ei* ». (Prov. XII, 22.)

M. le doyen du chapitre a répondu en ces termes :

« Monseigneur, un de nos plus éloquens orateurs doit prononcer, dans quelques instans, l'Oraison funèbre de très-haut et puissant prince Louis-Joseph de Bourbon, prince de Condé, prince du sang, grand-maître de France, colonel-général de l'infanterie de France, dont vous nous présentez la dépouille mortelle. Partageant avec vous, Monseigneur, le tribut d'hommage que vous venez de payer à ce grand prince, nous allons mêler nos regrets à ceux de ces intrépides guerriers, qui versent des larmes sur ce Nestor de l'honneur françois. Il étoit leur père, leur ami ; il étoit aussi leur modèle dans la cause de la monarchie. Il ne cessoit de leur répéter que la gloire de tenir par le sang au premier trône du monde, le zèle qui le lioit au Roi, le bonheur de vivre sous ses ordres, faisoient ses délices les plus chères.

» Héros guerrier et digne héritier du grand Condé, il orna son front des palmes de la victoire.

» Héros chrétien, il a fait plus ; à l'exemple du Roi-martyr, il a pardonné aux auteurs de l'attentat qui a éteint dans le sang de son petit-fils une race immortelle.

» Mais ne suspendons pas plus long-temps les chants funèbres et nos prières ; nous les unissons aux vôtres. Vénérable pontife, venez faire couler sur l'autel le sang de l'agneau sans tache, pour le repos éternel de notre héros ».

Nouvelles politiques.

Paris. Le lendemain des funérailles de S. A. S. le prince de Condé, S. A. S. le duc de Bourbon, son fils, s'est retiré dans une maison de campagne qu'il a acquise à Boissy, près de Saint-Leu.

— S. A. S. Mgr. le duc de Bourbon, vient d'envoyer à l'Ecole royale militaire de la Flèche, l'épée et les cordons de deux ordres de S. A. S. Mgr. le prince de Condé. Ces trophées, placés près du cœur du grand Henri, et sous les yeux de jeunes François, élèves de l'École, leur rappelleront sans cesse le nom du héros, sa fidélité, son héroïsme, et toutes les vertus dont il fut le modèle.

—Le prince Louis de Chartres d'Orléans, comte de Beaujolois, décédé, il y a dix ans, dans l'île de Malte, n'ayant pas reçu alors les honneurs de la sépulture, a été inhumé avec une solennité analogue à sa qualité de prince du sang françois, dans une chapelle de l'église Saint-Jean. D'abondantes aumônes ont été distribuées à cette occasion.

— Les membres de l'Académie françoise se sont réunis, le 4 juin, pour nommer à la place vacante par la mort de M. de Roquelaure. Les concurrens étoient au nombre de onze. Le premier tour de scrutin a donné une voix à M. Carion de Nisas; deux à M. Wailly; deux à M. d'Avrigny; à l'abbé de Boulogne, cinq; à M. Cuvier, quatorze. Au second tour de scrutin, M. Delrieu a obtenu deux voix; M. Jay, onze, et M. Cuvier, dix-neuf. En conséquence, M. Cuvier a été proclamé membre de l'Académie. MM. Laîné, ministre de l'intérieur, et le duc de Richelieu, assistoient à la séance.

— On dit que M. le vicomte de Châteaubriant va publier très-incessamment les deux premiers volumes de son *Histoire de France*. Plusieurs libraires lui ont déjà fait des offres considérables.

—Le 6e. numéro du second volume de la *Bibliothèque historique*, qui a été déféré aux tribunaux, paroîtra, dit-on,

avec des changemens. On assure que ce qui a motivé les poursuites, est un article relatif aux observations de lord Bathurst. La cause sera appelée, samedi prochain, à la police correctionnelle. Les prévenus sont : MM. Chevalier, Renaud et David, comme auteurs, et Hocquet, comme imprimeur.

— La nouvelle constitution de Bavière a paru. Elle est accompagnée de deux édits sur l'assemblée des États, et sur les rapports extérieurs relativement à la religion. L'assemblée des Etats se divise en deux chambres.

— L'archiduc Jean est toujours en Styrie. Il y fonde de nouveaux établissemens d'instruction; il enrichit le musée de Gratz. On assure qu'il se propose de passer, pendant cet été, trois mois dans cette province.

— Mme. de Krudner a l'intention de fonder un couvent pour les filles repenties, qui portera le nom de *Porte du Ciel*.

— La procession de la Fête-Dieu n'a jamais été plus magnifique à Madrid. Le roi y assistoit en personne, ayant à ses côtés les deux princes ses frères.

— Le discours prononcé par M. Canning, dans la séance où a été adopté l'alien-bill, a déjà paru dans quelques journaux, traduit par extrait. L'importance du sujet, et l'impression extraordinaire que l'orateur a faite sur le parlement, nous déterminent à reproduire ce discours sous une forme plus étendue.

« Le croirai-je ? On nous présente une loi dont l'action tutélaire doit être de nous mettre à l'abri des scènes de destruction et de carnage qui ont épouvanté le continent européen; et il est des Anglois qui hésitent à adopter cette loi bienfaisante ! S'il s'élevoit des tempêtes dans les mers qui nous environnent, pensez-vous que nos rivages fussent exempts de toute commotion ? Si le système du monde tomboit dans la confusion, vous flattez-vous que l'Angleterre seule continueroit paisiblement à rouler dans son orbite ? Il est donc au rang des premiers devoirs du parlement de prendre toutes les précautions que lui dicteront sa sagesse et l'amour du pays pour préserver notre religion, nos lois, nos propriétés, nos familles et nous-mêmes, de la ruine que leur apporteroient ces hom-

-mes qui sont la peste et le rebut de l'Europe ; ces hommes qui, chassés de leur patrie pour leurs crimes, viendroient demander un refuge dans la nôtre, afin d'y préparer plus à l'aise l'exécution de leurs noirs complots.

» Jadis nous l'avons tous vu, pendant que la plus affreuse révolution dévoroit la France, et menaçoit l'ordre social d'une entière dissolution, les îles britanniques furent l'asile de l'honneur et de la fidélité proscrits par le crime triomphant. Ceux qui s'opposent au bill voudroient-ils donc s'exposer à voir arriver le contraire ? Un pays où, dans des temps plus heureux, le nom même de la trahison n'étoit pas connu, sera-t-il l'atelier où se forgeront les plus noirs complots contre nous et contre nos plus fidèles alliés ? Il sembleroit qu'il tarde à certaines gens de rouvrir à leurs dignes amis cette carrière, qu'ils ont si étrangement appelée la carrière de la *gloire*, et où il m'est impossible de voir autre chose que l'ambition irritée par la cupidité ; d'autres héros que des hommes qui, insensibles aux maux de leurs propres frères, n'ont eu les yeux ouverts que sur un seul but : les richesses et les grandeurs.

» Les renseignemens trop authentiques qui nous sont parvenus des Pays-Bas, ne nous ont-ils pas prouvé qu'une légion de mauvais esprits s'étoit flattée d'y rouvrir le *pandemonium* ? De cet antre alloit être lancé le brandon qui devoit rallumer toutes les flammes de la guerre. Le bras des incendiaires a été arrêté à temps. Il leur faut un nouveau point sur lequel ils puissent tenir leur conseil infernal, sur lequel ils puissent dresser leurs machines de destruction. Est-ce le sol anglois qui le leur fournira ? Non ; nous leur dirons comme le philosophe de l'antiquité : « Vos pieds ne s'arrêteront point ici ». (A ces mots, l'orateur a été interrompu par les applaudissemens et par de longues acclamations).

» Il n'y a encore que peu d'années, et l'Angleterre se voyoit la dépositaire des espérances et des destinées de l'univers. Tous les yeux étoient tournés vers elle. Son noble étendard flottoit au-dessus de la fumée des batailles. Il restoit inébranlable au milieu de la fureur des torrens et des bataillons qui s'entrechoquoient. La laisserons-nous tomber aujourd'hui au pouvoir de ces ennemis secrets, les plus cruels et les plus dangereux de tous » ?

Traduction nouvelle du livre de Job; par l'auteur de la *Traduction des Prophéties d'Isaïe* (1).

Parmi tous les livres de l'Ecriture qui nous ont été donnés pour éclairer notre foi ou soutenir notre piété, le livre de Job se distingue par un caractère particulier. Il a, si je l'ose dire, quelque chose de plus antique, de plus original, de plus solennel. De hautes idées de Dieu, les rapports entre l'homme et le Créateur, retracés d'une manière imposante : ce grand exemple d'un homme juste aux prises avec le malheur, spectacle que des païens mêmes jugeoient digne des regards du ciel et de la terre; l'empreinte des mœurs patriarcales, l'énergie des pensées, la vivacité des images, la hardiesse des figures, tout donne à ce livre une couleur qui lui est propre. L'érudit peut y trouver le sujet de recherches curieuses, et le chrétien la matière de méditations profondes. Le premier donnera ses vues sur l'auteur de ce poème, sur l'époque et sur le pays auquel il se rapporte, et sur tous les détails qui peuvent être l'objet de la critique littéraire. En considérant le livre sous ce rapport, on s'aperçoit d'abord que l'âge avancé auquel Job parvint indique le temps des patriarches, en même temps que la simplicité de la narration suppose une antiquité très-reculée. M. Genoude regarde comme plus vraisemblable

(1) Vol. in-8°. de 222 pages; prix, 3 fr. 50 cent. et 4 fr. 25 cent. franc de port. A Paris, chez Adrien Le Clere, au bureau du Journal.

l'opinion de ceux qui attribuent ce livre à Moïse : peut-être ce législateur aura-t-il voulu par-là donner au peuple hébreu un grand exemple de patience pour le soutenir au sein de l'oppression de l'Egypte, ou dans l'ennui et les fatigues d'un long voyage. Cependant on n'y trouve aucun rapport avec les mœurs des Juifs, et tout y annonce le séjour de l'Idumée. Les images, les usages, les mœurs sont celles des Arabes. Quelques auteurs, surtout parmi les Juifs, et en dernier lieu chez les Protestans, ont prétendu que le livre de Job étoit une allégorie morale, et que les faits étoient de pure invention. Mais ce système hardi est réfuté par la tradition constante de l'Eglise, et par des passages formels de l'Ecriture, et n'a pu s'accréditer que dans un temps et dans un pays où la critique *scripturaire* a passé toutes les bornes. Les littérateurs bibliques, dont l'Allemagne protestante abonde, ne portent pas malheureusement tous, dans leurs recherches, cette sage réserve qui connoît les limites de la raison, et qui ne les passe pas : plusieurs d'entre eux prennent dans leurs interprétations des libertés fort voisines de la licence, et on en cite quelques exemples dans les notes de cette traduction même.

Le livre de Job est encore plus intéressant sous le rapport religieux et moral. Il ramène, dit M. Genoude, la poésie à sa véritable origine, et à sa plus noble destination, qui est de célébrer les louanges de Dieu, et de porter les hommes à la vertu. Il résout cette difficulté que la foiblesse de nos lumières a si souvent élevée contre les vues de la Providence, à l'aspect de la prospérité du méchant, et des tribulations du juste. Il dissipe à la fois, et le dogme du fatalisme, et

l'erreur des deux principes, qui ont fait successivement tant de ravages en Orient. Il nous montre les mauvais anges acharnés à nous perdre. On y trouve la création du monde et le déluge. Le dogme de la corruption originelle y est clairement exprimé, et le dogme de la résurrection des corps y est encore plus fortement énoncé. Enfin, Job, comme tous les justes du temps des patriarches, nous présente deux traits de la vie du Sauveur, ses douleurs et sa patience; et son exemple a mérité d'être cité comme le plus frappant peut-être après celui du divin modèle, qui a poussé l'amour pour nous jusqu'à se livrer à la mort, et à la mort de la croix.

Tels sont les deux points de vue sous lesquels on peut considérer le livre de Job. L'auteur de cette traduction les a successivement envisagés dans un *Discours préliminaire*, bien pensé et bien écrit, et qui nous a fourni plusieurs des réflexions précédentes. Il paroît s'être bien pénétré de la lecture du poème qu'il se proposoit de traduire; il en a bien étudié le caractère, l'esprit et les beautés; il en fait ressortir les traits les plus saillans; il donne une analyse de l'ouvrage; il en examine, tour à tour, et le fond, et le style. Enfin, il le fait bien connoître, et nous croyons que sa traduction sera encore mieux appréciée quand on aura lu ce *Discours*. Elle est d'ailleurs faite avec beaucoup de soin. Nous avons sous les yeux le jugement qu'en a porté, par écrit, un ecclésiastique, déjà célèbre par de grands ouvrages, et qui, à un goût sûr, joint la connoissance de l'hébreu. *La nouvelle Traduction de Job*, dit-il, *a sur toutes celles qui l'ont précédée une supériorité incontestable. Plus fidèle qu'aucune autre, elle se distingue encore par une élé-*

gance soutenue, et par un choix heureux de tours hardis, véritables conquêtes du talent sur la plus énergique de toutes les langues. Nous n'avons pas besoin de joindre notre approbation au suffrage d'un si excellent juge, et le lecteur peut bien se contenter d'un témoignage aussi flatteur pour M. Genoude. Il en jugera d'ailleurs par lui-même sur ces deux morceaux, qui nous ont paru dignes de lui être présentés; le premier, tiré du chapitre III, et le second, du chapitre XXIX:

« Périsse le jour qui m'a vu naître, et la nuit dans laquelle il a été dit : Un homme a été conçu! Que ce jour soit changé en ténèbres! que Dieu le plonge dans l'oubli! que la lumière ne l'éclaire jamais! que les ténèbres et l'ombre de la mort l'enveloppent! que les nuées l'environnent! qu'il soit dévoré d'amertume! que cette nuit soit couverte d'un nuage sombre! qu'elle ne soit pas comptée dans les jours de l'année, et qu'elle n'entre pas dans le cercle des mois! Que cette nuit soit solitaire, et que, pendant son silence, on n'entende jamais l'hymne de la joie! Que ceux qui insultent le jour, ceux qui évoquent Léviathan de l'abîme, maudissent la nuit de ma naissance! Que les étoiles disparoissent dans son obscurité! qu'elle attende le jour sans le voir! et qu'elle n'aperçoive jamais les premiers rayons de l'aurore! Cette nuit qui n'a pas fermé le sein qui m'a porté; qui n'a pas éloigné de moi le mal qui m'accable! Pourquoi ne suis-je pas mort dans le sein de ma mère? pourquoi n'ai-je pas péri en entrant dans la vie? Pourquoi ai-je été reçu sur les genoux d'une femme? pourquoi ai-je sucé le lait de ses mamelles? Maintenant je dormirois dans le silence, je reposerois dans le sommeil avec les rois et les arbitres de la terre, qui ont élevé pour leurs tombeaux de vastes solitudes; avec les princes qui possèdent de nombreux trésors, et qui ont rempli leurs palais de richesses; avec le fruit avorté dans le sein de sa mère, avec l'enfant qui n'a pas vu le jour. Là, les tyrans cessent leurs fureurs; là, leurs sujets lassés trouvent leur repos. Ceux qui étoient liés à la même chaîne dorment enfin, et n'entendent plus la voix de leur oppresseur. Là, grands et petits, tous sont égaux; l'esclave est

délivré du joug de son maître. Pourquoi donner la lumière à un misérable, et la vie à ceux dont le cœur est dans l'amertume; qui attendent la mort, et la mort ne vient point; qui la recherchent aussi avidement qu'un trésor, et qui tressaillent de joie lorsqu'ils ont enfin trouvé le tombeau? Pourquoi l'homme a-t-il reçu une vie dont les voies lui sont inconnues, et qu'une main divine environne de ténèbres? Je gémis avant de prendre ma nourriture, et mes soupirs s'échappent comme un torrent ».

« Ah! que ne suis-je encore comme en ces premiers jours, lorsque le Seigneur me couvroit de ses ailes! quand son flambeau brilloit sur ma tête, et que sa lumière me guidoit dans les ténèbres! Qui me rendra ces jours de ma jeunesse, où le secret du Seigneur habitoit dans ma tente? lorsque le Tout-puissant étoit avec moi, et que j'étois entouré de ma famille. Alors je baignois mes pieds dans des ruisseaux de lait; la pierre répandoit pour moi des flots d'huile. J'allois aux portes de la ville, et mon tribunal étoit établi dans la place publique. Les jeunes gens s'éloignoient à mon aspect; les vieillards se levoient et demeuroient debout. Les princes suspendoient leurs discours; ils mettoient la main sur leur bouche. La voix des grands restoit muette, et leur langue s'attachoit à leur palais. L'oreille qui m'entendoit célébroit mon bonheur; l'œil qui me voyoit me rendoit témoignage, parce que je vengeois l'indigent opprimé, et l'orphelin dénué de secours. Les vœux du malheureux m'accompagnoient sans cesse; je consolois le cœur de la veuve. La justice étoit mon vêtement, et l'équité mon manteau et mon diadême. J'étois l'œil de l'aveugle, et le pied du boiteux. J'étois le père des pauvres; dans mes jugemens je recherchois la vérité. J'ai brisé les dents de l'injuste, je lui ai arraché sa proie. Et je disois : « Je mourrai dans ma demeure, et je multiplierai mes jours comme le palmier. Mes racines s'étendent jusqu'au bord des eaux; la rosée de la nuit repose sur mon feuillage. Ma gloire est tous les jours nouvelle, et mon arc se fortifie dans mes mains. Ceux qui m'écoutoient étoient dans l'attente; ils recevoient en silence mes discours. Ils n'opposoient rien à mes paroles. Quand mon éloquence se répandoit sur eux, ils l'appeloient comme l'eau du ciel; et leurs bouches entr'ouvertes sembloient recueillir la pluie du printemps. Si je sourioís à leur vue, à peine s'ils pouvoient le croire. Ils n'obscurcissoient pas la lumière de

mon visage. S'il me plaisoit de me mêler parmi eux, je marchois à leur tête, et j'étois comme un roi au milieu de ses bataillons, comme l'homme puissant qui console le malheur ».

Nous ne pouvons nous empêcher de citer encore au moins une partie du discours de Dieu à Job:

« Alors Dieu parla à Job du milieu d'un tourbillon, et il dit : Quel est ce mortel qui obscurcit la sagesse par des discours insensés ? Ceins tes reins comme un homme prêt au combat ; je vais t'interroger : réponds-moi. Où étois-tu quand je jetois les fondemens de la terre? dis-le moi si tu as l'intelligence. Sais-tu qui en a réglé les mesures? qui a étendu le niveau sur elle? sur quoi ses bases sont affermies? qui en a posé la pierre angulaire; alors que les astres du matin faisoient éclater leurs concerts, et que les esprits célestes étoient ravis de joie? Qui enferma la mer en des rivages, quand elle s'élança du sein de l'abîme? lorsque je lui donnai les nuées pour ceinture, et l'obscurité pour vêtement. Je l'ai enchaînée par des lois : je lui ai opposé des portes et des barrières; et je lui ai dit : Tu viendras jusque là, et tu n'iras pas plus loin. Là, tu briseras l'orgueil de tes flots. Est-ce toi qui depuis tes jours commandes à l'étoile du matin? qui prescris à l'aurore le lieu d'où elle se lève, pour éclairer les extrémités de la terre, et dissiper les impies par sa lumière? A sa présence, la terre, comme une molle argile, prend une face nouvelle; elle se pare d'un nouveau vêtement. Oteras-tu la lumière aux méchans? briseras-tu leurs bras déjà levés? As-tu pénétré dans la profondeur des mers? As-tu marché dans le sein de l'abîme? Les portes de la mort se sont-elles ouvertes à ta voix? As-tu vu l'entrée des royaumes de la nuit? As-tu considéré toute l'étendue de la terre? Parle, si tu as l'intelligence. Quels sont les sentiers de la lumière? où est le séjour des ténèbres? Assigne leurs limites; marque leur demeure. Sans doute, tu le sais, tu étois né alors; le nombre de tes jours est immense. Es-tu entré dans les réservoirs de la neige? as-tu vu les arsenaux de la grêle, que j'ai préparés pour le temps de la désolation, pour le jour de la guerre et du combat? Par quelle voie se répand la lumière? par quel chemin l'aquilon fond-il sur la terre? Qui a ouvert un passage aux torrens des nuées? qui a tracé les sillons de la foudre? Qui

verse la pluie sur les champs arides, sur le désert où nul mortel ne peut habiter, pour désaltérer les terres désolées, et y faire germer l'herbe de la prairie? Qui a créé la pluie? qui a formé les gouttes de la rosée? Qui produit la glace? qui répand les frimats sur la terre, lorsque les eaux se durcissent comme la pierre, et que la surface de l'abîme devient solide? Peux-tu rapprocher les Pléiades, et séparer les étoiles d'Orion? Appelleras-tu en leur temps des signes dans les cieux, l'Ourse et sa brillante race? Connois-tu les lois du ciel, et leur influence sur l'univers? Te feras-tu entendre des nuées, et des torrens de pluie fondront-ils à ta voix? Peux-tu commander au tonnerre? et te dira-t-il : Me voici? Qui a prescrit des lois à sa marche irrégulière? qui donne l'intelligence à des météores? Qui peut compter les nuages, et faire descendre les eaux du ciel, quand la terre est durcie comme l'airain, et que ses glèbes ne peuvent se diviser »?

Nous nous refusons au plaisir de citer la description du cheval, et nous nous abstiendrons même de faire remarquer le choix heureux des expressions et des tournures du traducteur. Pressés par l'espace, nous nous hâtons de passer aux notes, qui nous ont paru singulièrement dignes d'attention. L'auteur y a beaucoup profité des recherches des littérateurs allemands; mais il ne s'en rapporte point aveuglément à eux; il discute leurs jugemens, et les preuves sur lesquelles ils les fondent. Ceux qu'il cite le plus souvent sont, Michaëlis, Ilgen, Jahn, Rosen-Muller, Schultens, etc. Il reconnoît franchement qu'il s'est beaucoup servi, pour sa traduction, du travail de M. Rosen-Muller, professeur d'arabe à l'Académie de Leipsick, savant dont l'érudition inspireroit plus de confiance, s'il ne donnoit pas dans les mêmes égaremens que plusieurs de ses collègues, et s'il ne rejetoit pas avec une incroyable témérité, et l'inspiration divine de l'Ecriture et les mystères. M. Genoude prouve, contre quelques Protestans modernes, que ce passage du cha-

pitre XIV : *Quis dabit purum de impuro ? ne unus quidem dabit*, ne peut s'entendre que de notre corruption originelle, et suppose la chute du premier homme. Il insiste encore davantage sur le passage du chapitre XIX, relatif à la résurrection des corps, et fait, à ce sujet, une dissertation en règle. Les Juifs, et une foule de critiques protestans, contestent que ce passage s'applique à la résurrection. M. Genoude leur oppose l'autorité des Pères et de la tradition, et répond aux objections tirées de Hencke, de Doederlein, de Warburton, d'Eichorn, d'Hallenberg, de Jahn, etc. Ce morceau de critique est remarquable par la solidité et la sobriété des réflexions.

Le nouveau traducteur de Job est le même dont nous annonçâmes, dans notre n°. 139, une *Traduction des Prophéties d'Isaïe*. On peut appliquer au dernier ouvrage ce que nous avions dit du premier; et nous voyons avec plaisir que M. Genoude suive son plan, et s'exerce successivement sur les plus importantes parties de l'Ecriture sainte. Nous avons annoncé qu'il s'occupe d'une *Traduction des Psaumes*. Ce travail est plus important, et peut être encore plus utile que les précédens; et nous ne doutons pas que l'auteur, y apportant les mêmes soins et le même zèle, ne recueille encore, à cette occasion, les encouragemens, et les éloges de tous les amis de la religion et de la littérature.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. Après la cérémonie qui a eu lieu à Saint-Germain-des-Prés, le jour de l'installation des jeunes clercs, M. l'abbé Legris-Duval a parlé du zèle pour l'éducation des jeunes

ecclésiastiques. Il l'a considérée d'abord comme la dernière ressource de l'église de France, et ensuite comme le devoir le plus sacré des chrétiens par rapport à la religion, à la société, et par rapport à eux-mêmes. Son discours a produit le plus grand effet. La quête a été considérable. Le Roi et les Princes, voulant encourager ces sortes d'établissemens, ont envoyé leur offrande. On ne sauroit trop favoriser une institution aussi nécessaire pour remplir le vide effrayant qui se fait remarquer dans tous les diocèses.

— Nous avons reçu une relation édifiante de la conversion d'un protestant. M. Jayet, né en Suisse de parens protestans, avoit été destiné d'abord aux fonctions de pasteur, puis il se fit avocat. Il suivoit sa religion de bonne foi; parvenu à un âge mûr, des lectures et des conversations avec des catholiques éclairés, lui firent concevoir des doutes. Il chercha à les dissiper par un examen attentif; et enfin, après un travail souvent interrompu par le tourbillon des affaires et le tumulte des passions, il se convainquit qu'il n'étoit pas dans la véritable église. Avant de tirer cette conclusion, il étoit venu s'établir en France, et y avoit même formé des liaisons qui furent funestes à son repos. Obligé de quitter sa résidence, en 1815, il vint se fixer à Milhau, en qualité d'instituteur des protestans. Il s'y vit bientôt à la tête de deux écoles florissantes, l'une de jeunes gens, l'autre de jeunes personnes. Les Calvinistes du pays avoient toute confiance en lui. Cependant il étoit toujours tourmenté par ses inquiétudes sur la religion. Une maladie dangereuse, qui le mit aux portes du tombeau, lui fit sentir ce qu'il risquoit à lutter contre sa conscience. A peine eut-il repris ses forces qu'il fit témoigner à M. l'abbé de Gualy le désir de le voir. Dès le premier entretien, il lui communiqua sa profession de foi, et les motifs de sa conversion qu'il venoit de rédiger. M. l'abbé de Gualy le félicita de si heureuses dispositions, mais crut devoir l'éprouver. Forcé de le quitter, il lui donna quelques

bons livres, et l'exhorta à prier Dieu. M. Jayet lui écrivit plusieurs fois, en décembre 1816, et toujours pour l'entretenir de son désir de se réunir à l'Eglise, et pour lui demander d'en accélérer le moment. Sa santé devint meilleure, et il se flattoit de l'espérance de réparer auprès de ses co-religionnaires le malheur qu'il avoit eu d'enseigner l'erreur, quand une rechute le mit de nouveau en danger. Le 5 janvier 1817, il eut une conférence avec M. de Gualy. Il voulut annoncer lui-même sa conversion à M. Castel, ministre à Milhau; et comme celui-ci lui demandoit s'il étoit vrai qu'il voulût abandonner la religion de ses pères: *En me réunissant à la véritable Eglise*, lui dit M. Jayet, *je rentre dans la religion de mes pères, qui furent long-temps catholiques avant de devenir protestans.* Ainsi le pasteur calviniste reçut le premier l'abjuration du malade. Celui-ci s'étant retiré, M. de Gualy resta avec M. Jayet, le confessa, reçut encore son abjuration en présence de témoins, et lui donna le viatique. De pieux fidèles furent édifiés de son ardeur; il voulut que sa femme assistât à la cérémonie. Enfin il mourut peu après, dans des sentimens de foi et de piété. Son fils aîné, âgé de 23 ans, promit au moment même de suivre son exemple. Nous tirons ces détails d'une lettre de M. de Gualy, datée de Creisselé, 20 janvier 1817. Elle est suivie de la *Déclaration et profession de foi* de M. Jayet, et des *Motifs de sa conversion*, rédigés par lui-même, écrits de sa main et remis à cet ecclésiastique. Le tout porte un caractère de sincérité et de bonne foi qui ne permet pas de douter des motifs de la démarche de M. Jayet. *Il y a plus d'un mois*, écrivoit-il le 15 décembre 1816, *que j'ai renoncé dans mon cœur au culte protestant, et que je me borne aux prières contenues dans les* Heures d'Avignon. Tels sont les détails contenus dans l'écrit intitulé: *Relation de la conversion de M. Jayet, protestant, en 1817*; in-8°. de 32 pages. A Montpellier, chez Seguin.

— On écrit de Smyrne, que M. Trévaux, missionnaire

lazariste, a rempli les fonctions d'aumônier à bord de la frégate la *Cléopâtre*, en croisière dans le Levant, sans qu'il ait été possible de lui faire accepter un traitement. « Ne m'ôtez pas, a-t-il dit au commandant de » la division, le peu de mérite que j'ai eu à remplir mes » devoirs ». Son Exc. le ministre de la marine s'est empressé d'adresser ses remercîmens et le témoignage de sa satisfaction à cet honnête missionnaire.

— Un missionnaire, M. M., parti l'année dernière de Bordeaux pour la Chine, écrit de Chandernagor, que le bâtiment sur lequel il étoit embarqué ayant abordé au Bengale, il donne des nouvelles de sa traversée. Quoique privé du bonheur de dire la messe, il n'a cependant pas été sans consolation. Il a trouvé dans l'équipage, nous ne dirons pas des cœurs dociles, car il ne lui a pas été permis de faire des instructions, mais des cœurs touchés de la grâce seule, et ardens à lui répondre. Des hommes qu'on ne soupçonnoit pas de songer à Dieu et à leur salut, ont cherché les occasions d'entretenir le missionnaire. De vieux marins, qui n'ont pas appris à contrefaire les larmes et les marques de leur foi, ont sensiblement touché le vertueux prêtre. Arrivé à Calcutta, il a donné la communion à dix matelots et à trois mousses. Le missionnaire espéroit trouver une occasion prochaine pour se rendre à la Chine; mais il a bientôt appris qu'il ne pourroit partir avant le mois de janvier 1818. Il donne des détails affligeans sur la situation de la religion dans le Bengale. La corruption des mœurs, la soif des richesses, et une ignorance profonde, font que le christianisme n'y est plus qu'une ombre. La distinction des castes forme un obstacle presque invincible aux progrès des missionnaires, et les superstitions les plus absurdes s'y disputent l'empire sur des hommes aveugles. Le peu de prêtres catholiques qui résident à Calcutta ne seroit pas en état de lutter contre ce torrent. En remontant le Gange, on trouve les missions dites du Mogol et du Thibet. Il y a soixante

ans que les missionnaires furent renvoyés du Thibet, où les commencemens promettoient des succès très-heureux. On trouve dans ces contrées des vestiges d'un christianisme, qui s'est ensuite perdu dans l'idolâtrie. Les missions du Mogol et du Thibet appartenoient aux pères Capucins d'Italie. Il n'y a dans ce moment que trois missionnaires pour le Mogol. Des chrétiens vinrent, il y a quelque temps, du Thibet, pour demander des missionnaires; on n'a pu leur en procurer. Puisse Dieu inspirer cette vocation à quelques bons prêtres réunis sous un seul supérieur! Car s'il est possible d'attendre quelques fruits, ce n'est pas de prêtres isolés et sans lien entre eux. Il faut qu'ils soient membres d'un même corps, afin qu'il y ait unité dans leurs opérations. M. M. avoit quitté Calcutta pour se rendre à Chandernagor, où les pères Capucins, qui sont chargés de la mission, lui avoient offert un asile plus convenable que le séjour d'une ville livrée à l'idolâtrie et à la licence.

— Les nouvelles de la mission de Pékin, envoyées de Macao, en date du mois de septembre 1817, et reçues à Paris, continuent d'être satisfaisantes.

Quoique l'esprit d'opposition à la religion chrétienne n'ait pas cessé, au moins les persécutions et les recherches demeurent toujours suspendues. Les mesures de prudence employées par les missionnaires leur permettent de continuer le pénible exercice de leurs fonctions. Ils ont la consolation de reconnoître que les difficultés et les rigueurs éprouvées par les prosélytes pendant plusieurs années, ont heureusement servi à augmenter la foi et la fermeté d'un grand nombre de ces chrétiens, et à faire connoître la vérité aux infidèles. Les missionnaires espèrent que leur petit nombre s'accroîtra par les soins de la Providence. Si Dieu inspiroit, à quelques jeunes ecclésiastiques, le désir de se consacrer à l'œuvre importante des missions dans cette partie de la Chine, aussi bien que dans le Levant, ils pourroient s'adresser à M. le supérieur des Lazaristes, rue de Sèvres, n°. 95,

à Paris. On désireroit beaucoup pour Pékin, deux sujets, qui, à la piété et à la théologie, réuniroient quelques connoissances des mathématiques ou de la peinture.

DUBLIN. Le 31 janvier mourut à Drogheda, à l'âge de 71 ans et demi, M. Richard O'Reilly, archevêque catholique d'Armagh et primat de toute l'Irlande. Né dans un temps où des lois rigoureuses pesoient encore sur les catholiques, il se rendit à Rome, en 1762, et fit des études dans le collége de la Propagande, fondé par Urbain VIII, pour recevoir des élèves de vingt-deux nations différentes. Il y eut pour maîtres les célèbres Jacquier; Costanti, précédemment chef des docteurs juifs d'Asie; Vernazzi, de Caios; le jeune Assemanni, Cervoni, etc. Le jeune O'Reilly s'y distingua par son application et ses progrès, et prit ses degrés en théologie. De retour dans sa patrie, il travailla onze ans comme prêtre missionnaire. En 1781, il fut nommé coadjuteur de l'évêque Keeffe, pour le siége de Kildare et Leighlin, et fut sacré publiquement dans sa propre chapelle de Kilcok, ce qui ne s'étoit pas vu depuis la révolution. Le consécrateur étoit l'archevêque de Dublin de ce temps-là, le vénérable Jean Carpenter, assisté de M. Troy, évêque d'Ossory, et de M. Plkeuntt, évêque de Meath, qui vivent encore. En 1782, il fut nommé coadjuteur de l'archevêque Blake, et administrateur de l'église d'Armagh, dans le gouvernement de laquelle il succéda à ce prélat, mort le 26 septembre 1786. Cette église étoit depuis long-temps, et sous plusieurs archevêques, en proie à des discussions qui y avoient introduit la plus fâcheuse anarchie. Le dernier archevêque, Antoine Blake, avoit été déclaré suspens de ses fonctions en 1775; deux ans après, M. Troy avoit été nommé commissaire pour essayer de rétablir la paix entre le prélat et son chapitre. Il y eut en effet une réconciliation suivie de nouvelles plaintes. L'arrivée de M. O'Reilly ramena le repos dans le diocèse. Sa douceur, sa loyauté, sa franchise, ses manières engageantes calmèrent de longs ressentimens. Le clergé

sentit que le nouveau primat étoit plus occupé de ses fonctions spirituelles que de ses intérêts temporels, et qu'il ne sévissoit qu'à regret. M. O'Reilly prit part à tout ce que l'épiscopat d'Irlande fit d'important dans ces derniers temps. Attaqué d'une infirmité grave, il la supporta avec patience et courage, et ne perdit rien de son calme et de sa douceur. Ce prélat étoit lié intimement avec M. Troy, archevêque de Dublin; et leur amitié, commencée dès le temps de leurs études, ne s'est point démentie depuis cinquante-six ans. Il est question actuellement de donner un successeur au vénérable primat. Ce choix est fort important, et ne sera peut-être pas sans quelque difficulté, dans un moment où les esprits sont assez échauffés sur ce qu'on appelle la nomination domestique, c'est-à-dire, sur une nomination faite par le clergé même du pays. Mais qui nommera? Seront-ce les évêques, ou le chapitre d'Armagh, ou tout le clergé du diocèse? C'est sur quoi il y a déjà eu quelques discussions.

NOUVELLES POLITIQUES.

Paris. Sa Majesté a reçu la visite de lord Wellington, le 6 juin.

— La veille, S. M. étoit montée, à une heure, en voiture pour aller passer la revue de deux de ses compagnies de gardes du corps.

— Mr. le duc d'Angoulême part pour Vichy, où S. A. R. doit rester huit jours auprès de son auguste épouse.

— Voici un extrait du testament de feu S. A. S. le prince de Condé.

A Waustead (Angleterre), le 1er. août 1806.

« Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit.

» Pénétré pour Dieu de la plus juste et de la plus profonde reconnoissance, de ce qu'il a bien voulu préserver ma conscience de tous les crimes de la révolution, et, jusqu'à présent, ma vie de ses fureurs, je demande pardon à ce Dieu de

bonté d'avoir aussi peu mérité les bienfaits dont il m'avoit comblé, et de n'avoir pas employé à le servir tous les momens de cette vie qu'il lui a plu de prolonger au sein du malheur. Pour me mieux pénétrer du néant des choses humaines, je le prie de me pardonner les mauvais exemples que j'ai pu donner et tous les péchés que j'ai commis; et je déclare que je meurs dans la ferme croyance des vérités de la sainte et pure religion catholique, apostolique et romaine, telle qu'elle étoit enseignée, crue et pratiquée, quand Dieu m'a fait la grâce de me faire naître dans son sein.

» Je prie mon Roi, et son légitime successeur, de ne point oublier la constance, la valeur, les services et les souffrances si prolongées de mes compagnons d'armes pendant la guerre de la révolution, et j'ose prier M. le duc de Berry de leur servir de protecteur.

» Je remercie Dieu de m'avoir jamais laissé pénétrer dans mon ame la plus petite idée de vengeance contre ceux qui nous ont fait tant de mal; et j'espère que sa miséricorde et la clémence du Roi les ramèneront tôt ou tard à ces principes sacrés qui peuvent seuls rendre à la France son bonheur et sa tranquillité.

» Quelque honorable qu'il soit, sans doute, d'être enterré à Westminster, je n'ai point cette ambition; je demande, au contraire, très-positivement, à l'être parmi les François émigrés fidèles à leur Dieu et à leur Roi ».

Signé, Louis-Joseph de Bourbon.

— M. le marquis de Bonnai, ambassadeur de France à Berlin, étant à Paris par congé, a eu une audience particulière du Roi.

— Le corps royal de l'état-major général de l'armée est, dit-on, définitivement organisé.

— La cause de M. Fiévée est remise au 26 du mois prochain.

— Le tribunal de police correctionnelle a rendu, le 6 juin, son jugement dans l'affaire du *Petit Livre à quinze sols*, par le père Michel. Le tribunal a considéré que M. Tartarain, auteur de cet ouvrage, avoit tenté d'affoiblir, par des calomnies et par des injures, le respect dû à la personne et à l'autorité du Roi; qu'il avoit, en outre, imputé à des magistrats

de cours prevôtales, et sans en rapporter la preuve légale, des faits qui, s'ils existoient, les exposeroient à des poursuites criminelles, etc. etc. En conséquence, le tribunal a déclaré M. Tartarain coupable des délits qui lui étoient imputés, et l'a condamné à trois mois de prison, 300 fr. d'amende, cinq ans de surveillance sous la haute police, et d'interdiction des droits civils, et à fournir un cautionnement de 1500 fr. Quant aux sieurs Poulet, père et fils, imprimeurs, ils ont été renvoyés de la plainte.

— Mme. Cauchois Lemaire, qui depuis trois mois étoit détenue à la prison des Madelonnettes, comme impliquée dans l'affaire de lord Wellington, vient d'être mise en liberté.

— L'académie de Dijon propose au concours, pour 1819, l'éloge du prince de Condé. Le prix sera une médaille d'or, de la valeur de 300 fr.

— L'installation de M. Rambaud à la place de maire de Lyon, a été faite le 2 de ce mois.

— Il est question, à ce qu'on assure, d'établir à Bordeaux une banque à l'instar de celle de Paris.

— L'empereur de Russie est parti, le 6 mai, du château de Gregorowka pour se rendre, par Kaminiec, dans la Bessarabie.

— Le roi de Prusse, qui part pour Moscou, remet, pendant son absence, le commandement militaire en chef à son fils, le prince Guillaume, et la direction suprême des affaires civiles au chancelier d'Etat le prince de Hardenberg. On expédiera, une fois par semaine, un courier au roi.

— Le bruit se fortifie que le comte de Bellegarde désire rentrer dans le commandement militaire du royaume Lombardo-Vénitien, dont le climat convient mieux à sa santé.

— S. A. R. le duc de Clarence, fils du roi d'Angleterre, qui épouse la princesse de Méringen, fixera provisoirement son séjour à Hanovre.

— Le 1er. juin, le mariage du duc et de la duchesse de Cambridge a été célébré, à Londres, selon le rite et les cérémonies de l'église anglicane, dans le palais de la reine.

— L'alien-bill, ou loi sur les étrangers, adopté déjà par la chambre des communes, est en ce moment l'objet des discussions de la chambre des pairs. L'adoption du bill n'est point douteuse.

The Catholicon. (***Le Catholicon***, **ou *le Philosophe chrétien***); **journal anglois. V°. volume, dernier semestre de 1817.**

Nous sommes restés fort en arrière sur ce journal, qui continue à offrir un recueil intéressant de morceaux de critique, d'histoire et de littérature, sur les matières qui ont rapport à la religion. Nous remarquons dans la livraison de juillet 1817, la relation d'une visite faite au couvent de Trapistes qui étoit établi à Lulworth, en Angleterre. Cette relation présente le spectacle touchant de l'ordre, de la piété et de la paix qui règnent chez ces hommes détachés de toutes les choses de la terre; et elle apprendroit aux gens du monde quelles sont les douceurs de cette vie qu'ils estiment si dure et si insupportable. Le même numéro contient des morceaux de controverse; car cette partie occupe naturellement beaucoup de place dans un journal catholique qui paroît dans une contrée où le protestantisme domine, et où la division des sectes est extrême. Le reste est rempli par des faits relatifs à l'histoire de l'Eglise; par une relation des missions de France, dont les succès prodigieux attirent les regards, et excitent l'intérêt de tous les amis de la religion dans les différens pays; et par plusieurs autres détails relatifs à l'état de l'Eglise catholique en Angleterre et en Irlande.

Le numéro du mois d'août et celui du mois de septembre, offrent la suite d'un ouvrage manuscrit de controverse, par un savant missionnaire Anglois, Jean Goter, mort au commencement du siècle dernier. L'ouvrage est intitulé : *Questions*, ou *Appel au sens commun*, et n'avoit pas encore été publié. Le numéro d'août est rempli par d'autres morceaux de critique, par l'annonce

de quelques ouvrages, et par des faits qui ont rapport à l'histoire de l'Eglise, tant en Angleterre qu'ailleurs. La plupart de ces faits sont connus de nos lecteurs, et ont trouvé place successivement dans notre journal. Le numéro de septembre contient l'article que nous donnâmes, l'année dernière, sur les sociétés bibliques, et que les éditeurs du *Catholicon* ont jugé digne d'entrer dans leur recueil. On y rend aussi compte d'un ouvrage intitulé: *Discussion amicale sur l'établissement et la doctrine de l'église anglicane, et en général sur la réformation, rédigée en forme de lettres, écrites en 1812 et en 1813, par un licencié de la maison et société de Sorbonne*; 2 vol. in-8°. L'auteur de cet écrit est un ecclésiastique françois d'un mérite distingué, qui, au milieu des traverses d'une longue émigration, a trouvé le loisir de se livrer à des études sérieuses, et d'approfondir des matières importantes. Son livre, fait spécialement pour l'Angleterre, ne seroit cependant pas sans intérêt en France, et présente une réfutation des doctrines générales du protestantisme.

Dans la livraison d'octobre, on trouve des détails sur l'abbaye de Maubuisson, à quelques lieues de Paris, et sur l'esprit qui s'y étoit introduit; ce morceau paroît rédigé par un prêtre françois, qui a suivi et observé les longues et tristes divisions de l'église de France dans le dernier siècle. Après l'annonce de quelques livres nouveaux, l'éditeur rappelle la persécution que l'impératrice de Russie, Cathérine II, fit éprouver, sur la fin de son règne, aux Grecs unis à l'Eglise romaine. Cette princesse, qui parloit si bien philosophie et tolérance dans ses lettres à Voltaire, et que les philosophes de son temps ont louée comme un modèle pour les rois, envoya des détachemens de soldats dans quatre provinces de l'ancienne Pologne, chassa les prêtres catholiques, et y installa, à main armée, des évêques et des prêtres russes. On forçoit les églises, on confisquoit les propriétés, on contraignoit les habitans de se prêter au schisme.

Ces dragonades rencontrèrent, à plusieurs endroits, de la résistance, et furent accompagnées d'effusion de sang. Toutefois les mêmes écrivains, qui, dans tous leurs ouvrages, et récemment encore, ne cessent d'accuser la mémoire de Louis XIV, pour des rigueurs qu'il n'approuva point, n'ont pas émis le moindre blâme pour des procédés bien plus rigoureux de la part d'une princesse hétérodoxe. Ils réservent la sévérité de leur censure pour les princes catholiques, et passent sous silence les persécutions des gouvernemens étrangers à l'Eglise romaine; témoins l'Angleterre et la Russie. Telle est la mesure de l'impartialité philosophique. Dans cette même livraison, et dans la suivante, se trouvent les remarques que nous avions faites dans notre XI°. volume, sur les *Documens présentés dans le* Rapport *du comité anglois relativement à l'état des catholiques dans les différentes contrées*. Il nous est agréable de voir que ces remarques ont eu le suffrage des catholiques étrangers, et nous souhaitons pouvoir compléter incessamment notre travail, à cet égard, en examinant la fin du *Rapport*, et les pièces qui y sont jointes. Ce sera l'objet d'un cinquième article, que l'abondance des matières a jusqu'ici retardé. Le *Catholicon* d'octobre a également fait usage du récit abrégé que nous avons donné dans notre n°. 334, des *discussions sur le veto en Irlande*; et nous nous félicitons d'avoir, malgré la distance des lieux, assez bien saisi les faits, et de les avoir présentés d'une manière assez exacte pour que ceux qui sont plus à portée que nous du théâtre de ces discussions, n'aient cru pouvoir mieux faire que d'adopter notre exposé et nos réflexions. Nous comptons donner la suite de ces discussions, et nous espérons y montrer la même impartialité et la même exactitude.

Dans le même numéro d'octobre du *Catholicon*, on a inséré une adresse du bureau des catholiques (*board*) au Pape régnant, en date du 31 juillet 1817. Les signataires y disent qu'ils ont appris avec peine qu'on a cher-

ché à inspirer à sa Sainteté et à la Propagande des préventions contre M. Guillaume Poynter, évêque d'Halie, et vicaire apostolique du district de Londres. Ils font l'éloge de ce prélat et de son administration, et supplient le saint Père de ne point priver le district de Londres d'un pasteur si sâge et si édifiant. Cette lettre est signée des lords Norfolk, Surrey, Shrewsbury, Newburgh, Kinnaird, Petre, Arundell, Dormer, Clifford, Everard Arundell, Hugues Clifford, Edouard Stourton et Evalyn Dormer, et de MM. Englefield, Tichborne, Jerningham, Trockmorton, Webbe, Smythe, Bedingfeld, Blount, Haggerston, etc. Le souverain Pontife leur a répondu, le 31 août suivant, par un bref, où il se montre touché de leurs protestations d'attachement et de respect, et calme leurs craintes. Il leur déclare qu'il n'a jamais eu la pensée de retirer à M. Poynter ses pouvoirs de vicaire apostolique, et qu'il entretient l'opinion la plus favorable, et l'attachement le plus paternel pour ce prélat. Nous nous faisons personnellement un plaisir de citer un témoignage si flatteur pour le respectable évêque.

Enfin le même numéro d'octobre est terminé par une déclaration de M. J. T. Troy, archevêque catholique de Dublin, relativement à une nouvelle édition du nouveau Testament, connu en Angleterre sous le nom de *Version de Reims*. Cette édition étoit accompagnée de notes qui avoient excité les plaintes des protestans. Elle a paru, en 1816, portant les noms de Coyne, libraire de Dublin, et de Keating, libraire de Londres. L'archevêque déclare qu'il n'a jamais approuvé d'autre édition du nouveau Testament que celle qui est conforme, pour les notes comme pour le texte, à l'édition qui porte le nom de R. Cross, Dublin, 1791; celle-ci est la seule approuvée par le prélat, et a servi de modèle à toutes les autres que le prélat a successivement autorisées. Quant à la nouvelle, M. Troy annonce qu'il en désapprouve les notes, comme dures ou violentes, ou fausses et absurdes.

Il avertit les catholiques de s'en défier, et il engage le clergé à détourner les fidèles de cette lecture. La déclaration de l'archevêque est du 24 octobre 1817. M. G. Keating y ajoute qu'il n'a jamais acheté ni vendu la nouvelle édition, et que son nom a été mis au frontispice sans son consentement.

Cette nouvelle édition fait le sujet d'un assez long article dans le numéro de novembre, où l'éditeur du *Catholicon* répond aux attaques de quelques écrivains protestans qui s'étoient élevés contre les notes. On leur répond que le corps des catholiques est étranger à la publication de ce nouveau Testament, et à la rédaction des notes. Cette édition est une spéculation particulière, et les libraires nommés sur le frontispice n'y ont point de part.

Le numéro de décembre renferme entre autres pièces des déclarations de soumission et d'obéissance, faites, dans le 17e. siècle, par les catholiques anglois. Ces pièces ont d'autant plus d'intérêt qu'elles peuvent servir à dissiper les idées inexactes que beaucoup de personnes ont pu se former à cet égard. On sait que la généralité des catholiques refusa le serment d'obéissance demandé par Jacques Ier.: mais ce refus tenoit aux termes dans lesquels le serment étoit conçu, et les catholiques étoient loin de croire qu'ils ne fussent pas obligés à la fidélité envers le souverain. La protestation de treize prêtres sous Elisabeth; l'adhésion qu'y donna le clergé; la conduite des catholiques lors de l'*invincible armada* des Espagnols, et lors de la découverte du complot des poudres; leur loyauté sous Charles Ier., et les efforts qu'ils firent pour soutenir ce malheureux prince; leur modération et leur sagesse lors de l'infâme et ridicule imposture d'Oates, sont des témoignages décisifs en leur faveur. Ils sont confirmés par des pièces authentiques, qu'on a retrouvées manuscrites. Ce sont : 1°. une déclaration de fidélité dressée par le doyen et le chapitre du clergé catholique, et datée du 29 octobre 1662; 2°. une profession

de soumission faite par les Bénédictins et par le clergé régulier; 3°. une pétition du corps des catholiques, du même temps. Dans ces trois pièces, les catholiques protestent de leur obéissance au souverain, et repoussent les accusations dirigées contre eux.

Ce numéro contient encore le rapport de M. Hayes, prêtre irlandois, sur sa mission à Rome : nous le ferons connoître plus tard.

Aux six livraisons qui devoient former le Ve. volume du *Catholicon*, l'éditeur a ajouté deux supplémens. Dans le premier, il y a, comme à l'ordinaire, des morceaux de controverse et de critique religieuse. J'y remarque entr'autres un article qui, dans sa briéveté, m'a paru renfermer beaucoup de substance et de solidité. L'auteur réduit à trois points la dispute avec les protestans; la non-existence de l'église protestante avant Luther; la différence entre la doctrine protestante et celle des Pères de l'Eglise; l'intimité avouée de Luther avec le diable, sur l'avis duquel cet hérésiarque abolit la messe. Ces trois points sont exposés fort bien en quelques pages. Le *Catholicon* rend compte ensuite de ce qui se passa, le 31 décembre dernier, dans une réunion de protestans, tenue à Londres, pour célébrer le troisième centenaire de la réformation. On y prit des résolutions bien peu conformes à l'esprit de tolérance dont les protestans semblent faire profession. Elles offrent, dans un style ampoulé, une déclamation insultante pour les catholiques, contre lesquels on renouvelle les accusations bannales d'ignorance, de superstition, de persécution et de tyrannie. Il n'y a pas plus d'adresse que de bonne foi à parler des persécutions des catholiques dans un pays où les catholiques ont été si long-temps en butte à une persécution déclarée, et où tant de prêtres et de fidèles ont souffert la mort pour leur attachement à leur foi. Nous nous étions proposé de faire quelques réflexions sur ces étranges résolutions, qui ont fait beaucoup de bruit en Angleterre; mais nous avons renoncé à l'avantage que

nous pouvions tirer du contraste du ton violent de ces résolutions avec les belles protestations de fraternité et d'impartialité qu'elles renferment. C'est une singulière douceur et une plaisante tolérance que celle qui commence par appeler la haine et le mépris sur une classe entière de compatriotes.

Le second supplément du *Catholicon* a paru le 31 mars dernier, et se compose de plusieurs morceaux sur diverses matières. On y annonce entr'autres une brochure françoise, intitulée : *Du droit du Gouvernement sur l'Education;* écrit fort remarquable qui parut en 1817. On y trouve aussi l'article suivant, copié d'un journal allemand, et que nous insérons sans commentaire :

Dans le rescrit pontifical que le nonce apostolique, M. Zen, remit à la cour de Carlsruhe, dans le voyage qu'il y fit en 1817, se trouvent les passages suivans sur l'élection du baron de Wessenberg, comme vicaire du chapitre de Constance:

« Nous avions déjà depuis long-temps beaucoup de très-fortes raisons pour être extrêmement mécontent d'Ignace de Wessenberg, chef du chapitre de la cathédrale de Constance, ancien vicaire général de Charles-Théodore (Dalberg), administrateur de l'évêché. Après avoir averti, à plusieurs reprises, cet archevêque des principes corrompus de son grand vicaire, contre lequel des plaintes nous étoient parvenues de toutes les parties de l'Allemagne ; nous étant nous-mêmes convaincu depuis par des recherches soigneuses, de ses doctrines perverses, de ses mauvais exemples, et de son ardente opposition aux ordres du saint-Siége, toutes choses prouvées par les documens les plus dignes de foi, et voyant qu'il ne vouloit point revenir à de meilleurs sentimens, et que même l'autorité de l'archevêque ne suffisoit pas pour obvier aux maux qui en pouvoient résulter, nous fûmes contraints, pour remplir ce qui étoit de notre ministère, d'ordonner à Charles-Théodore, par notre lettre du 2 décembre 1814, de congédier sur-le-champ ledit

de Wessenberg, et de ne plus le garder comme son grand vicaire. Mais quoiqu'il ait la plus mauvaise réputation dans toute l'Allemagne, et quoique notre volonté, mentionnée dans la lettre ci-dessus, ne soit pas restée inconnue, le chapitre de Constance, à notre grand étonnement et à notre grande douleur, n'a pas craint néanmoins, après le décès de l'archevêque, d'élire le même homme pour vicaire général, et de lui associer, en qualité de pro-vicaire, Antoine Reininger, sujet également indigne de cette fonction, et il nous a instruit de cet acte par écrit. Le 18 mars de la présente année, nous répondîmes au chapitre que nous désapprouvions et rejetions son élection, et nous lui ordonnâmes d'élire un autre vicaire probe et capable; et comme nous ne pouvions en aucune manière reconnoître ledit Ignace-Henri de Wessenberg, nous donnâmes des ordres positifs à nos tribunaux pour le spirituel, de ne ratifier aucun de ses actes, et de ne point recevoir ses signatures. Nous espérons que V. A. R. nous secondera dans cet objet, et fera exécuter ce que nous avons ordonné; savoir, que Ignace-Henri de Wessenberg soit exclus du vicariat, et que le chapitre élise un autre vicaire. Nous voulons en même temps que V. A. R. soit bien assurée que nous ne lui demandons pas seulement cela pour le bien de l'Eglise catholique, mais aussi pour l'avantage de votre propre pays. Car, quel crédit peut avoir un homme que tous les bons détestent et méprisent, et qu'ils savent bien n'avoir pas notre approbation, pour des raisons fondées et connues publiquement, tellement que même pour la tranquillité publique, il ne faut lui accorder aucune confiance, et qu'il seroit même à craindre qu'un tel choix n'occasionnât du trouble. A Castel-Gandolfe, le 3 mai 1817, dix-huitième année de notre pontificat. Pie VII ».

On trouve à la suite une autre pièce; c'est une déclaration des évêques de Hongrie contre les sociétés bibliques. Elle est en latin, et n'est ni signée ni datée. Il y

est dit que la maison d'Autriche n'a pas donné d'accès à ces sociétés dans ses Etats. On y fait mention du bref du Pape à l'archevêque de Gnesne, du 29 juin 1816, que nous avons cité, et d'un autre bref à l'archevêque de Mohiloff, du 3 septembre de l'année 1817, dans lequel le saint Père s'exprime avec la même énergie contre la propagation des Bibles de toutes sortes de traductions. On y ajoute que la congrégation de la Propagande a écrit, le 3 août de la même année, aux vicaires apostoliques et missionnaires en Orient, pour les prémunir contre une traduction faite récemment en persan, et répandue par la société biblique angloise, et contre toutes les autres traductions propagées par ces sortes de sociétés.

Ces huit livraisons terminent la première série du *Catholicon*. On a recommencé depuis une seconde série, et le premier numéro en a paru au mois d'avril dernier. Nous ne pouvons que féliciter l'éditeur de son zèle à continuer une entreprise si utile, et nous ne doutons pas qu'il ne soit secondé par les catholiques instruits et zélés de son pays. Il seroit même à souhaiter que son journal fût plus connu chez nous; et ceux de nos lecteurs à qui l'anglois est familier ne regretteroient pas le temps qu'ils emploiroient à parcourir une collection remplie du meilleur esprit, et qui offre de bons morceaux de critique, des jugemens sains, des réflexions modérées, et tout ce qui peut satisfaire les amis d'une littérature grave et religieuse.

Il paroît aussi, depuis quelques mois, à Londres, un autre journal catholique, dont nous parlerons plus tard.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. Le souverain Pontife a tenu, le 25 mai, un consistoire secret, dans lequel il a nommé aux siéges suivans :

Mgr. Alexandre Tomassini, évêque d'Oppido, à l'ar-

chevêche de Reggio; Mgr. Lupoli, évêque de Monte-Pelozo, à l'archevêché de Conza; M. Nicolas Coppola, Napolitain, de la congrégation de l'Oratoire de saint Philippe de Néri, supérieur de cette congrégation à Naples, à l'archevêché de Bari; dom Joseph-Antoine de Falgore, supérieur de la maison de la Congrégation de la Mission à Naples, à l'archevêché de Tarente; le père Salvator-Marie Pignataro, Napolitain, de l'ordre des Frères Prêcheurs, à l'archevêché de San-Severino; M. Lothaire-Anselme des Barons de Gebsettel, doyen de Wurtzbourg, à l'archevêché de Munich et Frisingue, nouvellement érigé en Bavière; à l'évêché de Cagli; Mgr. Charles Monti, évêque de Sarsine; à l'évêché de Sutri et Neppi, Mgr. Anselme Basilici, évêque de Lydda, *in partibus infidelium*; à l'évêché d'Alatri, M. François-Xavier Domeniconi, docteur en théologie; à l'évêché de Sarsine, dom Pierre Balducci, prêtre de la congrégation de la Mission; à l'évêché de Ripatransone, dom Ignace Ranaldi, prêtre de la congrégation de l'Oratoire de saint Philippe de Néri; à l'évêché de Ferentino, le père Gaudenzio Patrignani, de l'ordre des Frères Mineurs, et général de tout l'ordre de Saint-François; à l'évêché de Gaëte, dom François Buonomo, primicier de la cathédrale de Gaëte; à l'évêché de Penne et Atri, M. Dominique Ricciardoni, archidiacre de l'église cathédrale de Penne; à l'évêché de Lipari, dom Charles-Marie Lenzi, prêtre de la congrégation des Clercs réguliers des Ecoles Pies; à l'évêché d'Ascoli, M. Vincent-Antoine Nappi, docteur en théologie, dignitaire de la cathédrale de Nole; à l'évêché de Catanzaro, dom Michel Clari, chanoine pénitencier de l'église cathédrale de Sora; à l'évêché d'Isernia, dom Michel Ruopoli, chanoine de l'église cathédrale de Nole; à l'évêché de Giovenazzo et Terlizzi, dom Dominique-Antoine Cimaglia, prêtre du diocèse de Bénévent, abbé de l'église majeure de Saint-Pierre; à l'évêché de Squillace, M. Nicolas-Antoine Montiglia, docteur en théologie; à l'évêché de Cotrone,

dom Dominique Feudale, prêtre et curé du diocèse de Squillace; à l'évêché de Larino, dom Raphaël Lupoli, prêtre de la congrégation du saint Rédempteur; à l'évêché de Vigevano, dom François Toppia, prêtre du diocèse d'Acqui; à l'évêché de Bobbio, nouvellement érigé par S. S. le R. Isaie Volpe, procureur-général de l'ordre des Capucins; à l'évêché de Spire, M. Matthieu de Chendelle, chanoine de Mayence; à l'évêché d'Assur, *in partibus*, Mgr. Rodolphe Brignole Sala, patrice génois; à l'église de Lydda, *in partibus*, dom François des comtes Pichi, archidiacre de la cathédrale d'Ancône; à l'évêché de Dorila, *in partibus*, M. Etienne d'Elia, vicaire-général de la métropole d'Otrante; à l'évêché d'Ippe, *in partibus*, dom Sébastien Brisciano, docteur en théologie; à l'évêché de Dulma, *in partibus*, dom Joseph-Chrysostôme Paver, chanoine de l'église métropolitaine de Strigonie.

Sa Sainteté a ensuite ouvert la bouche aux trois nouveaux cardinaux, promus dans le consistoire du 6 avril dernier; et elle a conféré au cardinal Testaferrata, évêque de Sinigaglia, le titre de Sainte-Pudentienne; au cardinal Haeffelin, le titre de Sainte-Sabine; et au cardinal Cavalchini, le titre de cardinal-diacre de Sainte-Marie *in Aquiro*. Enfin, le saint Père accorda aux nouveaux archevêques le *Pallium*, qui leur fut donné, dans sa chapelle, par le cardinal Antoine Doria, premier diacre.

— L'Académie de la Religion a tenu sa séance accoutumée, le jeudi 14 de mai. Elle a été précédée par un dialogue très-ingénieux, dont le but étoit de prouver que la religion chrétienne s'accommode à toutes les formes de gouvernement. Le père Marie-Laurent Tardi, ex-provincial des pères Augustins, a traité la question suivante: « Rejeter de la Bible tout sens figuré est contraire, non-seulement à la tradition de l'Eglise, mais encore au bon sens et à la saine critique ». Dans une savante analyse de plusieurs prophéties et de plusieurs

faits tirés de l'ancien Testament, il a prouvé cette proposition, et il a fait voir que cette prétention étoit contraire à la lettre même du nouveau Testament. L'assemblée étoit très-nombreuse. On y remarquoit le cardinal Rivarola, et un grand nombre de prélats.

PARIS. M. Jacques Junot, chanoine titulaire de Notre-Dame de Paris, est mort, le 9 juin, âgé de 87 ans; il avoit été aumônier des Gardes-Françoises. Ses obsèques ont eu lieu, le 10, à la Métropole.

— On a célébré, dans l'église de Bonne-Nouvelle, la messe du Saint-Esprit pour l'installation des Frères des Ecoles chrétiennes. M. de Coucy, nommé archevêque de Reims, a officié. Les Frères des Ecoles avoient leur place à la tête de leurs élèves, déjà très-nombreux. Après la messe, M. l'abbé Legris-Duval a exposé, après un bel exorde, la nécessité d'une éducation chrétienne pour les enfans du peuple. Mmes. la baronne de la Rochefoucauld et de Lamaille ont fait la quête. Elle a été très-abondante. La ville de Paris a déjà près de quarante écoles des Frères des Ecoles chrétiennes.

—La multiplicité des cérémonies religieuses, et des éloges décernés dans presque toutes les provinces à la mémoire de Mgr. le prince de Condé, nous font regretter de ne pouvoir en parler à cause des bornes de cette feuille.

— Un jeune protestant calviniste, âgé de vingt-un ans, a fait, le 11 du mois dernier, abjuration solennelle de l'hérésie, dans l'église cathédrale de Carcassonne, entre les mains de M. l'abbé de Chamon, grand vicaire de Mgr. l'évêque. Ce digne ecclésiastique lui a adressé, à plusieurs reprises, des discours pleins d'onction qui ont ému vivement son nombreux auditoire, et qui ont encore servi à affermir dans la foi ce nouveau converti, et à redoubler la joie qu'il éprouvoit en rentrant dans le sein de l'Eglise. Après la cérémonie de l'abjuration, M. le vicaire général lui a administré, sous condition, le sacrement de baptême. M. Rolland, ancien grand-juge, aujourd'hui président du tribunal civil de notre ville, et

Mme. Rolland-Labastide, lui ont servi de parrain et de marraine. Trois jours après, il a reçu la confirmation de Monseigneur, et fait sa première communion à la messe de l'ordination. L'Eglise ne sauroit trop se féliciter du retour de ce jeune homme, qui, depuis sa conversion, n'a cessé de donner des témoignages non équivoques de la sincérité de son attachement à la foi catholique, ainsi que de son courage à la professer publiquement.

Strasbourg. M. le curé de la Citadelle, ecclésiastique respectable par ses services et par ses souffrances, ne laisse presque passer aucun dimanche sans donner à son église quelques-uns de ces spectacles touchans qui consolent les vrais fidèles. Tout le Carême, il a procuré des instructions chrétiennes à la garnison, quoiqu'elle eût un aumônier distingué avec lequel il agissoit de concert. Il donne des soins aux habitans du dedans et du dehors, et son ministère n'est pas stérile à leur égard. Mais ce qui caractérise plus particulièrement son zèle, c'est un genre de bonnes œuvres qui n'a pas beaucoup d'attrait et d'éclat. A l'imitation des Las Casas, des Vincent de Paul, des Claver, des de Britto, qui se consacrèrent au salut des Indiens ensevelis dans les mines, des galériens, des Nègres esclaves ou renfermés dans des bagnes infects, M. A. prodigue ses secours aux condamnés à la chaîne et au boulet pour désertion, et qui sont détenus dans l'atelier de cette forteresse. La charité peut seule le soutenir dans ce genre de travaux, et il y a obtenu des fruits de salut. Le jour de l'Epiphanie dernière, après toutes les épreuves et instructions préalables, deux juifs, de trente-deux ans, ont été baptisés, et ont été admis à la sainte table, avec leurs parrains et marraines. Le dimanche de la Septuagésime, trois jeunes gens de vingt-un à vingt-deux ans ont fait leur première communion; deux d'entre eux avoient été baptisés la veille; le troisième l'étoit d'ancienne date. Le second dimanche de Carême, trois au-

tres condamnés, dont deux baptisés ce jour-là, ont fait leur première communion. Le quatrième dimanche de Carême, deux Saxons, âgés de vingt-trois ans, ont aussi fait leur première communion. Ils avoient abjuré le luthéranisme, le 25 janvier précédent. Le quatrième dimanche après Pâque, il y a encore eu une première communion de trois condamnés, dont deux, de dix-neuf à vingt-deux ans, avoient été baptisés le même jour, et le troisième long-temps avant. Les parrains et marraines de ces nouveaux baptisés approchèrent de la sainte table avec eux. Une trentaine d'autres condamnés ont satisfait au devoir pascal. Le digne pasteur en dispose encore plusieurs autres, les uns au baptême, les autres à la première communion, quelques-uns à l'abjuration du protestantisme. Ceux qui ont fréquenté ces asiles du désespoir peuvent seuls apprécier le courage d'un vieillard qui se dévoue à y porter des paroles de paix, d'instruction et de consolation. Le Dieu qui est venu appeler les pécheurs peut seul inspirer ce dévouement, comme seul il peut toucher des infortunés frappés par la justice humaine, et leur apprendre à bénir leurs chaînes, à adorer la main qui les châtie, et à prier pour leur souverain et pour leurs juges.

La Réole. Cette ville et tout l'arrondissement viennent de participer, d'une manière bien éclatante, aux bienfaits de tout genre que les missions répandent sur diverses contrées du royaume. Mgr. l'archevêque de Bordeaux s'y est rendu, le 2 mai, pour y faire solennellement la clôture de la mission, commencée, le 8 février, par les soins et sous les auspices de ce vénérable prélat. Cette cérémonie a eu lieu le 3. L'ordre le plus parfait, le plus profond recueillement y ont régné constamment, sans être un seul instant troublés par la multitude des assistans des environs. La communion a été distribuée, pendant une heure et demie, par le pontife et par le pasteur de la paroisse, au chant non interrompu des cantiques. Mgr. l'archevêque a ensuite ad-

ministré le sacrement de confirmation à plus de quatre cents personnes de tout âge et de toutes conditions. Le soir, M. Maurel, supérieur de la mission diocésaine de Bordeaux, a terminé cette carrière de paix et de salut par un discours sur la charité, discours qui a achevé de porter dans les ames ces sentimens de réconciliation, d'union, de bienveillance et d'amour, qu'il appartient à la religion seule d'inspirer. Le lendemain, plusieurs paroisses du canton de la Réole ont, sous la conduite de leurs curés respectifs, envoyé leurs fidèles à la ville pour y recevoir la confirmation. Les processions sont arrivées dans un ordre admirable; et les échos d'une des plus riantes contrées de la France retentissoient du chant des hymnes sacrés, et des innocens transports de la plus touchante ferveur. Le vertueux prélat, comblé d'une sainte joie, après avoir administré le sacrement de la confirmation à près de quinze cents personnes, s'est retiré, emmenant avec lui les missionnaires, que n'ont cessé d'accompagner les regrets d'un pays où leur zèle et leur piété ont fait descendre toutes les vertus, ont soulagé toutes les peines, ont rapproché tous les cœurs, en ramenant tous les sentimens à deux sentimens qui n'en font qu'un, l'amour de Dieu et du Roi.

Nouvelles politiques.

Paris. Le Roi a présidé, le 10 juin, le conseil des ministres, qui a duré depuis une heure jusqu'à cinq.

— S. A. R. Madame, après avoir reçu, à Vichy, les autorités locales, M. le curé, l'aumônier et les sœurs de l'Hôpital, a été se promener dans les nouvelles allées, auxquelles on a donné son nom et celui de S. A. R. Mgr. le duc d'Angoulême. Ces allées sont dues au zèle de M. Lucas, inspecteur des eaux. Madame a aussi visité la belle promenade qui réunit l'établissement thermal, édifié par la munificence de mesdames Adélaïde et Victoire de France, en 1785.

— S. A. S. Mgr. le duc d'Orléans a fait une visite à M. le duc de Wellington. S. Exc. le duc de Richelieu a eu une con-

férence avec S. S. Le maréchal duc de Raguse, le général Donnadieu et plusieurs autres généraux, ont fait une visite au noble lord.

— Le *Bulletin des Lois* publie un traité de commerce entre le roi de France et le roi des Deux-Siciles. Ce traité renferme des stipulations avantageuses aux deux parties contractantes.

— M. le comte de Gand, pair de France, lieutenant-général des armées du Roi, est mort à Paris. Ses obsèques ont eu lieu le 11 juin.

— Tandis que nous jouissons, à Paris, du climat de Provence, il règne, dans le Midi, un temps pluvieux et très-froid. Pendant que le thermomètre, à Paris, étoit à 20 degrés au-dessus de zéro, il est tombé de la neige à Dieulefit.

— La police a fait arrêter, dans la matinée du 9 juin, le nommé Brancial, condamné par contumace, comme chef de bande dans les troubles de Lyon. Il se tenoit caché dans un grenier, qu'il avoit loué sous un faux nom, dans le quartier de la Halle.

— Le Recueil intitulé : *le Surveillant*, a été déféré aux tribunaux. Cette affaire sera appelée aujourd'hui.

— On parle de dix à douze prévenus qui seront impliqués dans l'affaire du sieur Doumerc, ancien munitionnaire des vivres.

— Le roi de Prusse est parti, le 27, à six heures du matin, avec S. A. le prince royal, pour Moscou. S. M prendra, en Russie, le nom de comte de Ruppin.

— Il va s'ouvrir à Carlsbad, avant l'entrevue des souverains, des conférences diplomatiques entre les ministres de plusieurs cours étrangères et M. de Metternich.

— Le mariage de S. A. R. le duc de Kent, fils du roi d'Angleterre, avec S. A. S. la princesse douairière de Linange, sœur du duc régnant de Cobourg, a été célébré, à Cobourg, le 29 mai.

— L'émigration de l'Allemagne pour l'Amérique continue encore.

— Tout s'accorde à confirmer les avantages remportés par les royalistes dans l'Amérique méridionale.

— Les dernières nouvelles reçues de Madrid à Londres, disent qu'il est question d'un nouveau changement dans le ministère espagnol, et que M. le duc de San-Carlos doit être nommé premier ministre.

Histoire des membres de l'Académie françoise, morts depuis 1700 jusqu'en 1771, pour servir de suite aux Eloges imprimés et lus dans les séances publiques de cette Compagnie; par d'Alembert : 6 vol. in-12. Nouvelle édition.

Nous nous garderions bien, en commençant cet article, de remuer une question souvent débattue sur l'utilité des académies. C'est un point trop délicat à traiter, aujourd'hui surtout que les corps littéraires ont acquis plus d'influence et de crédit, et sont presque devenus une puissance. Si par hasard nous nous avisions d'émettre quelques doutes sur les avantages de ces associations, on ne manqueroit pas de dire, car c'est la réponse bannale de leurs apologistes, que nous n'en parlons que par jalousie et par dépit. Il est vrai que nous serions aussi en droit de rétorquer cet argument contre les académiciens qui ont décidé la question en faveur des académies, et que nous pourrions les accuser, avec autant de fondement, de n'être pas fort désintéressés dans leur avis, et de céder à l'esprit de corps ou à la vanité personnelle. Nous pouvons dire que ces deux sentimens éclatent dans le recueil des Eloges que nous annonçons. Cependant d'Alembert, malgré toute sa morgue académique, ne pouvoit se dissimuler à lui-même que tout le monde n'avoit pas une idée si favorable des réunions littéraires. *Ce n'est pas*, dit-il dans sa Préface, *que le public soit unanimement convaincu de l'utilité des académies..... Elle trouve encore des contradicteurs en assez*

grand nombre. Il semble qu'elle en trouveroit encore plus aujourd'hui; et de très-bons esprits ont cru voir dans l'histoire du passé des raisons de douter de l'utilité des académies. L'Académie françoise, par exemple, est-elle bien exempte du reproche d'avoir propagé et accrédité les doctrines favorables à la révolution? Les littérateurs qu'elle accueilloit de préférence, il y a quarante ans, n'étoient-ils pas précisément ceux qui se montroient le plus favorables à cette philosophie si douce en paroles et si terrible en résultats? La plupart de ses membres ne contribuèrent-ils pas, par leur conduite ou par leurs écrits, aux progrès de l'incrédulité?

Ces *Eloges* fourniroient même une preuve de plus de l'influence que l'Académie exerça, et de la direction qu'elle tâchoit de donner à l'opinion publique. D'Alembert, leur auteur, un des écrivains les plus dévoués de l'école philosophique, fit de ces *Eloges* un moyen de propagation pour les doctrines qu'il chérissoit. Comme il les lisoit en séances publiques, et devant des sociétés choisies et accoutumées à donner le ton dans la capitale, il pouvoit, avec un peu d'adresse, insinuer tout doucement les sentimens qu'il vouloit faire prévaloir. Cauteleux et rusé, il savoit mieux que personne, à la faveur de quelques formules et de quelques protestations dont personne n'étoit dupe, glisser des plaisanteries sur les prêtres, sur la théologie, et sur tout ce qui a rapport à la religion; et sous prétexte de s'élever contre quelques abus, attaquer le fond même du christianisme. Il avoit toujours, au besoin, de petites anecdotes inventées à plaisir, mais auxquelles il s'efforçoit de donner une tournure piquante, et qu'il assaisonnoit de toute la

malignité de son esprit. Ses lectures eurent assez long-temps de la vogue, et furent un des moyens d'accréditer l'irréligion dans les sociétés où l'on se piquoit de littérature et de bel esprit. On auroit été honteux d'avoir l'air de ne pas sentir les traits fins que lançoit le *secrétaire perpétuel*; et on ne manquoit pas de le lui témoigner par des applaudissemens, qui étoient pour lui un nouvel encouragement dont il savoit très-bien profiter.

Ces lectures durèrent depuis 1774 jusqu'en 1782, et cessèrent alors d'être aussi recherchées. D'Alembert devenoit vieux; on commençoit à se lasser de ses plaisanteries jetées dans le même moule, de ses anecdotes ramassées sans beaucoup de choix, de ses longueurs, de ses épigrammes à prétention. On finit par trouver ennuyeux, ce qui, dans l'origine, et employé avec plus de réserve, avoit paru piquant; et on en vint à bâiller à ces mêmes détails qu'on avoit applaudis d'abord. Le public fit sentir au vieil incrédule qu'il se dégoûtoit de son ton goguenard et apprêté. Mais celui-ci resta persuadé que c'étoit le public qui avoit tort, et il ne voulut pas perdre le mérite de tant de traits malins, de sarcasmes et de persifflages : pour rendre même ses *Eloges* plus utiles à la cause dont il étoit le champion, il les accompagna de notes plus malicieuses encore et plus perfides que le texte.

Nous ne pouvons que faire sentir rapidement l'esprit de causticité et d'irréligion qui a dicté la plupart de ces *Eloges*, et nous nous arrêterons à quelques traits où l'auteur a mieux montré ses intentions et son but. Ainsi le premier discours où l'auteur se laisse voir tout entier, c'est l'Eloge de l'abbé de Saint-Pier-

re (1). Il convenoit, en effet, à la philosophie de chanter les louanges d'un homme qui affichoit à la fois le mépris pour la religion, le déréglement des mœurs et l'antipathie pour les rois, d'un homme qui avoit été exclus de l'Académie pour avoir insulté à la mémoire de Louis XIV, et dont il avoit été défendu de prononcer l'éloge à sa mort. D'Alembert excuse et pallie avec adresse ce que sa conduite et ses écrits présentoient de plus répréhensible; il voit en lui un précurseur de la philosophie, un propagateur des lumières, l'ennemi des rois et des prêtres; c'étoient bien des titres à l'indulgence du *secrétaire perpétuel*. Mais c'est surtout dans les notes qu'il se donne pleine carrière, et qu'il se déclare plus nettement en faveur d'un rêveur insensé, d'un prêtre scandaleux, qui déclamoit contre le célibat ecclésiastique, la tyrannie, la superstition; mots qu'il entendoit absolument dans la même acception que les philosophes. C'est ce qui explique pourquoi d'Alembert a consacré plus de cent dix pages à l'éloge de cet écrivain ennuyeux et oublié.

L'Eloge qui suit est celui de Bossuet, et n'est guère plus satisfaisant. D'Alembert, avec sa littérature superficielle, n'étoit guère propre à bien apprécier l'illustre prélat. Ce n'est pas avec un ton léger, avec de petites plaisanteries, des anecdotes suspectes, et tout le *papillotage* académique, qu'on pouvoit peindre un grave théologien, un orateur sublime, un docteur de l'Eglise aussi noble que profond. Aussi j'ose dire que cet éloge est presque ridicule. Quant aux notes, elles tendent presque toutes à affoiblir le mérite du grand

(1) Charles-Irénée Castel de Saint-Pierre, né en 1658, mort le 29 avril 1743.

évêque, à le représenter comme perdant chaque jour de sa réputation, vu le malheur qu'il eut de s'attacher à la théologie et à la controverse, genres qui, selon d'Alembert, doivent de plus en plus tomber dans l'oubli. Dans la note x surtout on trouvera des réflexions aigres et fausses, qui ont été relevées autrefois dans nos *Mélanges de philosophie*, tome II, en rendant compte des *Opuscules de l'abbé Fleury*.

L'Eloge de Fénélon n'est qu'une compilation d'anecdotes qui ne font point connoître ce grand homme, ou qui le font connoître mal. Elles ont de plus un autre inconvénient; c'est que la plupart sont controuvées, ou du moins fort suspectes. Elles tendent à donner à Fénélon je ne sais quelle sensibilité exagérée, je ne sais quel air de philanthropie philosophique, dont le prélat ne se piqua jamais. Il étoit sans doute bon et charitable, mais de cette charité telle que la religion la conseille et l'inspire, qui ne cherche point le bruit et l'éclat, et qui aime surtout les hommes pour Dieu et en vue de leur salut éternel. L'académicien, au contraire, et particulièrement dans la note VI, insinue des soupçons sur la foi de Fénélon. *On a imprimé*, dit-il, *que, vers la fin de sa vie, il étendit ses principes de tolérance plus loin qu'il n'avoit fait jusqu'alors........ Il regardoit avec indifférence toutes les disputes théologiques dont il s'étoit trop long-temps occupé.* Assurément on auroit peine à reconnoître là l'illustre archevêque dont M. le cardinal de Bausset a si bien fait ressortir la foi, la piété, la conduite ecclésiastique et le zèle épiscopal.

Dans l'Eloge de l'abbé de Choisy, d'Alembert ne cesse de plaisanter sur la conversion de cet abbé, et de débiter des anecdotes sans vraisemblance : par

exemple, celle d'une traduction de l'*Imitation*, dédiée, par l'abbé de Choisy, à Mme. de Maintenon, avec cette épigraphe : *Audi, filia, et vide, et inclina aurem tuam, et obliviscere domum patris tui, et concupiscet Rex decorem tuum.* Un critique a récemment montré la fausseté de ce petit conte, que d'autres avoient répété de confiance après d'Alembert.

Dans l'Eloge de Fléchier, vous verrez une de ces histoires de religieuses enfermées, qui, depuis longtemps, amusent les lecteurs de romans et les spectateurs de drames lugubres. Dans l'Eloge du président Rose, on prête au moribond des plaisanteries, fort déplacées dans un pareil moment, sur le purgatoire. L'article de M. de Clermont-Tonnerre, évêque de Noyon, mort le 15 février 1701, porte, on ne sait pourquoi, le titre d'*Apologie*, et n'est qu'un amas de traits ridicules de vanité qu'on attribuoit à ce prélat. La dignité, comme la vérité de l'histoire, auroient dû interdire au *secrétaire perpétuel* cette démangeaison de raconter des anecdotes dont jamais il n'indique la source, et dont quelques-unes sont d'assez mauvais goût. Il les arrangeoit à loisir, dans son cabinet, pour s'en servir comme d'un passe-port, afin d'insinuer ses opinions. Dans l'éloge de Segrais, il se plaint de la trop grande quantité de religieux, et de ce qu'on n'a pas reculé au-delà de 21 ans l'âge des vœux ; c'est un point sur lequel il revient souvent. Là il dit que l'historien Eusèbe *reste entaché d'hérésie aux yeux de la postérité catholique; mais qu'heureusement pour lui cette accusation, bien ou mal fondée, n'intéresse plus aujourd'hui personne.* Ici il prétend excuser les traits d'impiété des écrivains de son temps, par quelques citations de Boileau ; comme si l'on pouvoit instituer quelque com-

paraison entre quelques boutades du satirique, et les efforts constans et suivis des philosophes du 18e. siècle.

L'article de l'abbé Regnier-Desmarais, secrétaire perpétuel de l'Académie françoise, mort le 6 septembre 1713, est d'une longueur assommante, et toujours de ce ton épigrammatique dont l'auteur ne peut se départir. Tout lui sert de prétexte pour amener des sarcasmes ou des réflexions ironiques. Ainsi, à l'occasion d'un prieuré donné à Regnier, et qui l'engagea, dit-on, à entrer dans l'état ecclésiastique, il ajoute dérisoirement : *La Providence, qui sans doute l'appeloit secrètement à porter cette robe, montra dans cette occasion, comme elle a fait en beaucoup d'autres, les voies impénétrables de sa sagesse en dirigeant les vues humaines à l'accomplissement de ses desseins.* Je laisse au lecteur à juger ce patelinage doublement déplacé, d'abord en lui-même, et dans un discours public. Voilà comment l'académicien s'étoit accoutumé à parler de la religion, dans les occasions mêmes où les convenances lui auroient prescrit le plus d'égards et de mesure. La même plaisanterie à peu près se retrouve dans l'Eloge du cardinal d'Estrées; car c'est surtout dans les articles d'ecclésiastiques que d'Alembert aimoit à fronder le christianisme : le contraste lui paroissoit apparemment plus piquant. Cet Eloge est tout sur le ton goguenard. On y plaisante du Pape, qu'on appelle *le vieux prêtre*, et même du Saint-Esprit. Du reste, ce sont toujours les mêmes formules; et je ne suis nullement surpris qu'à la fin, le public, même peu religieux, ne se fût lassé de ces tournures rebattues et de ces mauvais quolibets, plus dignes quelquefois des antichambres que des salons.

L'article de Huet, évêque d'Avranches, ne paroît

destiné qu'à tourner ce prélat en ridicule. On lui prête même, dans sa vieillesse, des lettres de galanterie, que personne ne connoît, mais que l'académicien dit avoir vues. Il se moque de plusieurs de ses écrits, de son jugement et de son érudition. L'article de l'abbé Fleury est dicté par le même esprit de ruse, de satire et de déclamation. Tantôt vous y lirez que *l'extrême activité de Bossuet pour faire des prosélytes, activité qui pouvoit paroître, à des yeux prévenus, une espèce d'ambition, fournissoit à l'envie un prétexte d'accuser son ame ardente et impétueuse.* Tantôt on insinue des doutes sur le succès de Fénélon dans l'éducation du duc de Bourgogne, prince auquel les philosophes ne pardonnent pas sa piété. On ne croiroit pas que l'éloge de Fleury pût donner lieu à faire l'apologie des philosophes et la censure des défenseurs de la religion; et il a fallu tout l'art de l'académicien pour amener, dans un tel sujet, des tirades qui se retrouvent fréquemment sous sa plume.

Pour l'article du cardinal Dubois, on peut voir ce qui en est dit dans les *Mélanges de philosophie*, t. XVIII, p. 176 : ce morceau avoit été fourni au rédacteur par feu M. Emery. Dans l'article de l'évêque de Luçon, (de Bussy-Rabutin, mort le 3 novembre 1736) d'Alembert s'exprime ainsi en parlant du comte de Bussy, son père : *Cet esclave, si glorieux et si bas, désespérant enfin de rentrer en grâce après ses vaines et mortifiantes tentatives, embrassa, comme tant d'autres de ses parens, l'obscure ressource de la dévotion.* L'Eloge de l'abbé Houtteville est d'autant plus remarquable, que cet abbé étoit un apologiste de la religion. D'Alembert y dit que son livre de *la Religion chrétienne prouvée par les faits*, seroit mieux intitulé : *la Reli-*

gion chrétienne détruite par les faits. Il s'élève contre ceux qui prétendent défendre le christianisme, comme s'il avoit besoin de nouvelles preuves. Il insinue que les gouvernemens feroient bien d'interdire tout écrit sur la religion et même en sa faveur. Il raille le zèle et les écrits des amis de la révélation ; ils doivent se taire. Quant aux adversaires les plus emportés du christianisme, ce sont des gens paisibles : tout au plus il faut les plaindre ; mais c'est une folie de les réfuter. La conclusion de tout cela est, que les torts sont du côté des hommes religieux, tandis que les excès et les emportemens des autres ne méritent pas le moindre blâme.

Dans l'Eloge de l'abbé Gédoyn, d'Alembert insiste beaucoup sur les grands inconvéniens qu'il y a, selon lui, à mêler la religion avec la morale dans l'éducation du peuple et de la jeunesse, et à confier l'éducation aux prêtres. Il a sur ces deux points, comme sur bien d'autres, mérité de servir de modèle aux législateurs de la révolution : nous avons assez goûté les fruits de leur doctrine pour être en état de l'apprécier. Le patron de la philosophie avoit à faire l'éloge de l'abbé de Saint-Cyr (1), sous précepteur du vertueux Dauphin, mort en 1765; et l'abbé de Saint-Cyr, vertueux et instruit, offroit en effet plus de matière à un éloge que tant d'académiciens insi-

---

(1) Odet-Joseph de Vaux de Giry de Saint-Cyr, sous-précepteur du Dauphin, reçu à l'Académie en 1742, mort le 14 janvier 1761. Il est auteur du *Catéchisme et Décisions du Cas de conscience*, qui se trouvent ordinairement à la suite du *Nouveau Mémoire pour servir à l'Histoire des Cacouacs, de Moreau*. Ces deux écrits sont dirigés contre les philosophes.

gnifians, ou même assez peu *louables*. Mais l'abbé de Saint-Cyr ne s'étoit piqué, ni d'être philosophe, ni d'aimer ceux qui se paroient de ce nom; et il passoit pour avoir inspiré la même manière de voir à son auguste élève; crime irrémissible aux yeux de l'incrédule académicien. Dès-lors on peut penser qu'il aura été fort sobre d'éloges envers l'un et l'autre. *M. le Dauphin*, dit-il, *se plaignoit souvent d'avoir été très-mal élevé.* Cela n'est pas vrai; le prince au contraire témoigna toujours beaucoup d'estime et de confiance à l'abbé de Saint-Cyr. D'Alembert ajoute ensuite dans un long pathos, que cet abbé s'étoit sans doute bien gardé d'inspirer au Dauphin des préventions contre la philosophie, *cette sauvegarde la plus assurée des rois.* C'est une figure de rhétorique, car d'Alembert savoit très-bien le contraire. L'Eloge de l'abbé Seguy, et les notes qui l'accompagnent, ne sont de même qu'un factum contre les Croisades; et d'Alembert rappelle les soins qu'il s'étoit donnés pour engager quelques orateurs, chargés du panégyrique de saint Louis, à mettre de la philosophie dans leurs discours, et à s'élever aussi contre les Croisades. Nous n'avions pas besoin de cette confidence pour savoir avec quel zèle il s'appliquoit à servir la cause de l'incrédulité dans l'Académie et ailleurs. Ce recueil d'Eloges en fourniroit la preuve presque à chaque page: on diroit même qu'il n'a pas d'autre but. Tel est l'objet de tant de digressions, qui font souvent perdre de vue le sujet principal. L'éloge de tel académicien n'est fréquemment qu'un cadre où il est fort peu question de lui, et beaucoup de la cause que soutenoit l'auteur. Plusieurs éloges ont plutôt l'air de censures de l'homme, en ne servant qu'à amener l'apolo-

gie de la philosophie, ou des épigrammes contre ses ennemis. Bien des notes ne sont qu'une répétition des sarcasmes déjà lancés par d'Alembert dans sa brochure *De la destruction des Jésuites, par un auteur désintéressé.* Les deux ouvrages sont écrits dans le même genre épigrammatique et précieux. Ce sont les mêmes formules, la même ironie, la même malice, la même affectation de finesse, la même attention, d'un bout à l'autre, à immoler au mépris la religion et ses ministres, la même partialité, la même injustice. Nous n'en citerons plus que ce seul trait : *Si plusieurs des élèves des Jésuites,* dit d'Alembert, *sont devenus de grands hommes malgré la mauvaise éducation qu'ils en avoient reçue, ceux d'entre ces pères qui ont aussi été des hommes illustres, l'ont été de même malgré l'institution que l'on recevoit dans leur noviciat.* C'est assurément une mauvaise foi bien insigne et bien maladroite, que de ne pas vouloir que les grands hommes formés par les Jésuites fassent honneur à leur corps : on voit bien que leur éducation ne paroît si mauvaise à l'auteur, que parce qu'elle avoit le malheur d'être religieuse; et en effet, il dit en plusieurs endroits que l'éducation, telle qu'elle étoit alors, *abrutissoit* les hommes, et il répète même cette expression si modérée et si polie.

On pourroit faire sur ces *Eloges* d'autres remarques moins importantes, mais qui ne tourneroient pas à l'honneur du goût de l'académicien. Son pédantisme, son ton sentencieux, ses digressions continuelles, la longueur de ses articles, les détails minutieux sur lesquels il se traîne, son intarissable loquacité, finissent par fatiguer. On est surtout frappé des prétentions et de la morgue de M. le *secrétaire*

perpétuel; car tandis qu'il régente les rois, qu'il ridiculise les prêtres, qu'il verse sur ce qui ne lui plaît pas le fiel de la satire, il professe pour les académies, et surtout pour l'Académie françoise, une vénération affectée. Il semble que ce soit une puissance. Les moindres détails qui la concernent sont racontés avec une gravité risible. Ainsi l'article de M. le comte de Clermont, prince du sang, n'est qu'un long plaidoyer pour apprendre aux princes à respecter l'Académie. On est excédé de digressions fort sérieuses sur les visites académiques, sur les fauteuils, sur l'égalité académique, etc. Vous apprendrez avec intérêt qu'à la mort du président de Mesmes et du duc d'Estrées, on avoit omis de mettre sur leurs billets d'enterrement leur titre d'académicien; mais que leurs familles reconnurent la *faute*, et firent des excuses à la compagnie, qui voulut bien les recevoir. Vous trouverez de très-belles phrases sur l'indépendance et la dignité des gens de lettres; car ces messieurs, tout en se moquant des rois, des nobles et des prêtres, exigeoient qu'on eût pour eux-mêmes un respect profond; et d'Alembert, qui se permet tant de plaisanteries sur les premiers, auroit jeté les hauts cris contre quiconque se fût écarté des égards dus à la littérature et à la philosophie. Il veut même quelquefois se donner les airs d'une victime en butte à la persécution, et crie à la calomnie et à l'oppression dans un temps où lui et les siens exerçoient si despotiquement l'empire de l'opinion. Nous remarquons à ce sujet qu'il cite avec éloge une *belle lettre* écrite au Roi, au commencement de 1776, par l'archevêque de Lyon, de Montazet; *lettre qui mériteroit*, dit-il, *d'être lue dans le conseil de tous les rois*, mais qui

paroît perdue pour le malheur des rois et pour le nôtre. Le prélat y plaidoit, dit-on, la cause *des lettres calomniées et persécutées*. Nous avons cherché quelles pouvoient être, en 1776, ces *calomnies* et ces *persécutions*; l'histoire n'en offre nulle trace. Mais ces grands mots font toujours effet sur les gens crédules.

Tel est l'esprit de ces *Eloges*, qui offrent même encore moins d'intérêt aujourd'hui, attendu qu'on y fait de fréquentes allusions à des opinions, à des faits, à des intérêts et à des circonstances qui ne sont plus. On peut dire, au fond, que ce sont moins des éloges des académiciens, que l'éloge de la philosophie et de ses partisans, et une satire mal déguisée contre la religion et ses ministres. Cela n'est pas étonnant d'un ouvrage composé par d'Alembert et publié par Condorcet; car c'est ce dernier qui fit paroître, en 1787, les cinq derniers volumes du recueil, et il n'est pas impossible qu'il ait encore enchéri sur la malignité de son prédécesseur.



NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. La dernière conférence de M. Frayssinous a eu lieu le dimanche 14 juin. L'auditoire étoit très-nombreux. Après avoir montré que quatre religions se partagent la terre, l'idolâtrie, le mahométisme, le judaïsme et le christianisme; et que le christianisme, établi sur le judaïsme, offre une certitude qui n'est dans aucun autre culte, l'orateur a examiné les diverses branches du christianisme. Pour prouver la supériorité de la religion catholique sur le protestantisme, il a fait voir combien le principe du catholicisme, l'autorité, étoit plus approprié à l'état du genre humain, pendant que le principe d'examen, tel que l'admettent les pro-

testans, conduit à une véritable anarchie religieuse: M. Frayssinous a fait entrevoir que la réunion, à laquelle travailloient, dans le 17e. siècle, Bossuet et Leibnitz, étoit possible plus que jamais, et il a fini par en exprimer le vœu. M. Frayssinous a annoncé qu'il reprendroit ses conférences dans quelques mois, et il a engagé ses auditeurs à lire dans l'intervalle deux ouvrages dont nous avons parlé dans ce Journal, l'*Essai sur l'indifférence en matière de religion* (1), et *les Entretiens philosophiques sur la réunion des différentes communions chrétiennes* (2), par M. de Starck.

— Une cérémonie touchante a eu lieu, à Poitiers, le 21 mai. Mgr. l'ancien évêque de Gap a béni la chapelle de la maison de la mission en présence des personnes les plus distinguées de la ville. M. l'abbé de Moussac, vicaire général du diocèse, y a célébré la sainte messe. M. Lambert, chanoine théologal de la cathédrale, a prononcé un discours analogue à la circonstance. Il l'a terminé par des vœux pour les Bourbons et pour la France. L'émotion qu'éprouvoit l'orateur, qui est supérieur de la mission, a été partagée par toute l'assemblée. Cet établissement a pour objet de porter les secours et les consolations de la religion dans les paroisses du diocèse qui sont privées de pasteurs. C'est Mgr. l'évêque de Poitiers qui nomme le supérieur de la maison; c'est lui qui choisit, dans son clergé, les prêtres qu'il juge propres à cette œuvre importante; c'est lui qui indique les lieux où il faut annoncer les vérités du salut. Les prêtres attachés à la mission ne font ni vœux, ni promesses; ils n'ont d'autre lien que celui du zèle et de la charité. Cette maison étoit absolument nécessaire dans un diocèse où cent quatre-vingt-six paroisses ne voient plus les solennités de la religion. Le départe-

(1) Vol. in-8o.; prix, 6 fr. 50 c. et 8 fr. 50 c. franc de port.
(2) Vol. in-8o.; prix, 6 fr. et 7 fr. 50 cent. franc de port. A Paris, chez Adrien Le Clere, au bureau du Journal.

ment de la Vienne a donné à cet établissement des marques éclatantes de sa protection.

— Un prêtre a ouvert une mission à Fontrielle, près d'Arles; elle n'a été terminée que le jour de la Pentecôte. Chaque jour, vers le soir, avoit lieu la prière publique, qui étoit suivie d'une instruction. Mais bientôt le concours fut si grand, que notre curé, âgé de plus de 70 ans, fut obligé d'appeler à son secours trois prêtres, qui passoient, ainsi que lui, quinze et dix-huit heures par jour au confessionnal. Près de mille personnes ont satisfait à leurs devoirs; nombre considérable pour notre population, qui monte à deux mille ames. Il semble que la Providence a voulu nous préparer à recevoir dignement le saint prélat qu'elle a destiné pour successeur aux Trophime, aux Césaire et aux Dulau. Voici les noms de ces dignes prêtres: MM. Latty, recteur de la paroisse, Barbier, Favier et Meyran.

— Le roi d'Espagne a rendu un décret royal pour ordonner, sur la demande de diverses communautés de religieuses, que les corps des religieuses professes seroient inhumés dans leur propre couvent, attendu que l'état sanitaire ne sauroit être sérieusement compromis par une mesure semblable, ce privilége particulier n'étant pas d'un usage assez fréquent pour causer les funestes effets qu'entraînoit l'abus d'enterrer les morts dans les églises.

— Le R. P. François de Solchaga, ministre général de l'ordre des Capucins, prédicateur du Roi, a reçu les honneurs de grand d'Espagne de première classe, et s'est couvert en présence de LL. MM. Le duc de Mortemar a été son parrain.

Bayeux. M. notre évêque, que le Roi a nommé, l'année dernière, à l'archevêché d'Albi, a fait part à son clergé, par une circulaire, de la mort de M. l'abbé Pradelles, que le Roi avoit nommé pour lui succéder. « C'est avec le sentiment de la plus vive douleur, nos chers coopérateurs, dit-il, que nous vous annonçons la mort

du digne et respectable ministre du Seigneur, que notre auguste Monarque avoit choisi pour nous succéder sur le siége de Bayeux. Son éminente piété, ses lumières, le zèle avec lequel il seconda long-temps notre illustre prédécesseur dans le gouvernement d'un diocèse qu'il n'a jamais cessé depuis d'édifier par ses vertus, vous le rendoient cher et précieux, et vous avoient fait concevoir de son apostolat les plus heureuses espérances. Dieu n'a pas permis qu'elles se réalisassent. Adorons ses impénétrables desseins, et soumettons-nous avec respect à sa volonté sainte. En vous invitant à adresser à Dieu vos prières pour M. l'abbé de Pradelles, nous vous exhortons à le recommander à celles des peuples confiés à votre sollicitude pastorale. Priez aussi pour l'église de Bayeux, qui perd en lui un de ses membres les plus distingués. Priez enfin pour nous, nos chers coopérateurs. Nous ignorons le sort que la divine Providence nous destine; mais nous savons que partout, et en tout temps, le clergé et les fidèles de ce diocèse seront présens à notre esprit et chers à notre cœur ».

NOUVELLES POLITIQUES.

Paris. Le Roi a reçu successivement, en audience particulière, M. le marquis de Fontanes, pair de France, ministre d'Etat, et M. le conseiller d'Etat Becquey, directeur général des ponts et chaussées.

— Le Roi a envoyé un de ses gentilshommes faire en son nom des complimens de condoléance à Mme. la duchesse de Tourzel à l'occasion de la mort de M. le comte de Montsorreau, son beau-frère, et à Mme. la comtesse de Gand au sujet de la mort de son mari.

— M. le maréchal duc de Feltre, à la veille de son départ pour les eaux, est venu prendre congé de S. A. R. Monsieur.

— Le *Bulletin des lois*, qui a paru le 11 juin, contient la loi qui autorise la ville de Paris à emprunter 7 millions pour l'achèvement du canal de l'Ourcq.

— Les deux chambres de la cour royale réunies ont décidé qu'il n'y avoit pas lieu à accusation contre M. Doumerc, ex-munitionnaire général, et ont ordonné sa mise en liberté.

Discours prononcé aux obsèques de Mgr. le prince de Condé; par M. l'abbé Frayssinous (1).

Nous aurions à nous reprocher d'arriver un peu tard pour rendre compte de ce *Discours*, si déjà nous ne l'avions fait connoître en partie, et si nous n'en avions cité d'assez longs extraits. Nous ne nous regardons pas néanmoins comme quittes de notre tâche; et cet Eloge ayant été publié depuis, nous ne pouvons nous dispenser de le considérer encore. Le genre de l'oraison funèbre, un de ceux que comprend l'éloquence de la chaire, est peut-être celui qui a été le moins cultivé dans ces derniers temps. Les autres genres, qui appartiennent à la chaire, tels que le sermon, l'homélie, le prône, le panégyrique même, offrent encore de nos jours de bons modèles, tandis qu'on ne trouve guère à citer, de notre époque, que l'*Oraison funèbre de Louis XVI* (2), par M. l'évêque de Troyes. Il appartenoit à M. l'abbé Frayssinous, qui a enrichi l'éloquence de la chaire d'un genre inconnu parmi nous, de s'essayer encore dans celui-ci; et un Prince, juste appréciateur des talens dans les diverses branches de littérature, a pensé, avec raison, que l'orateur qui s'étoit fait admirer dans ses confé-

(1) Brochure in-8°.; prix, 75 cent. et 1 fr. franc de port. A Paris, chez Le Normant; et chez Adrien Le Clere, au bureau du Journal.

(2) Brochure in-8°. prix, 2 fr. et 2 fr. 50 c. franc de port. A Paris, chez Adrien Le Clere, au bureau du Journal.

rences par la solidité du raisonnement et la pureté du goût, pouvoit se distinguer encore dans une autre sorte de composition. On peut regretter seulement que M. Frayssinous ait eu si peu de temps pour se préparer. Ces discours d'apparat sont peut-être ceux qui demandent un style plus travaillé, et plus d'art, de soin et de perfection. C'est-là que Bossuet semble avoir mis tout son génie, et Fléchier tout son talent. Il est vrai qu'ils avoient tout le loisir nécessaire pour donner le fini à leurs compositions. L'usage étoit qu'ils prononçassent l'oraison funèbre, non pas immédiatement après la mort, mais à un service solennel qui se célébroit quelque temps après. Ainsi nous voyons que Fléchier ne prononça que le 10 janvier 1676, l'Oraison funèbre du maréchal de Turenne, tué le 27 juillet 1675. Bossuet ne fit l'Oraison funèbre du grand Condé, que le 10 mars 1687, et ce prince étoit mort le 11 décembre précédent. La reine d'Angleterre étoit morte le 10 septembre 1669; son Eloge ne fut prononcé que le 16 novembre. Mme. Henriette, sa fille, mourut le 30 juin de l'année suivante; l'Oraison funèbre est du 21 août. On peut remarquer la même chose sur toutes ces sortes de discours, dans les volumes qui contiennent les Oraisons funèbres de Bossuet, de Fléchier, de Mascaron, de Massillon, etc. On croyoit alors ces hommages plus dignes des princes auxquels on les rendoit, en laissant aux orateurs tout le temps de soigner leur ouvrage. Nous n'osons cependant blâmer l'empressement qu'on a mis dans cette dernière circonstance à honorer la mémoire d'un prince vénérable. Cet empressement a aussi quelque chose de flatteur; et s'il a pu embarrasser l'orateur, il a pu aussi consoler sa noble famille et ses serviteurs fidèles.

M. le prince de Condé mourut le 13 mai; le soir même, S. M. nomma M. l'abbé Frayssinous pour prononcer le Discours, au service qui devoit avoir lieu dix jours après. L'orateur craignit d'abord de rester au-dessous d'un tel sujet, et pria S. M. de le dispenser d'une tâche dont sa modestie lui exagéroit encore la difficulté. Mais le Monarque lui ayant fait exprimer, le lendemain, de la manière la plus flatteuse, le désir qu'il se chargeât de cette fonction honorable, M. l'abbé Frayssinous fit céder ses répugnances à l'envie de montrer son obéissance et son zèle. Il ne laissa pas de donner sa conférence à Saint-Sulpice, le dimanche 17; de sorte qu'il n'eut guère qu'une semaine pour rassembler ses matériaux, dresser son plan, composer son Discours, l'écrire, en lier les parties entr'elles, retoucher le style, et enfin pour l'apprendre. Le service eut lieu le mardi 26. Nous avons fait connoître le texte de l'orateur. Dans la première partie, il célèbre les qualités naturelles du prince de Condé. C'est-là que se trouve cette peinture rapide de l'état de la France, quelques années avant la révolution :

« Alors, la France présentoit tous les dehors de la prospérité. Riche de sa population et de son industrie, brillante de tout l'éclat des sciences et des arts, forte de sa paix intérieure, tout sembloit annoncer pour elle un riant avenir. Toutefois les esprits sages et clairvoyans qui pénétroient le fond des choses n'étoient pas sans alarmes, et croyoient découvrir dans le présent de sinistres présages. Les connoissances et les richesses devenues plus communes amenoient dans les conditions diverses des rapprochemens, et une sorte d'égalité qui pouvoit aboutir à la confusion. Le goût des arts, des théâtres, des lectures frivoles et licencieuses, en deve-

nant plus populaire, éveilloit dans les classes inférieures toutes les prétentions de la vanité, et sembloit ne les polir que pour les corrompre. En même temps des doctrines hardies, en relâchant les liens de la religion et de la morale, relâchoient par cela même ceux de la subordination et des lois. Un bruit sourd d'impiété séditieuse se faisoit entendre, qui pouvoit tôt ou tard ébranler le fondement même de la société. Ainsi, dans les contrées qui avoisinent les volcans, un sourd mugissement prélude quelquefois à une effrayante explosion. Tout est changé, les idées et le langage. La religion s'appelle fanatisme, la piété superstition, les traditions préjugés, l'autorité tyrannie, l'obéissance servitude; jamais, à aucune époque, on n'avoit enseigné plus hautement qu'il n'est pas de Dieu, que la Providence n'est qu'un mot, la vie future une chimère, le vice et la vertu une invention humaine, la religion un amas de puérilités; ainsi, une génération a semé du vent, et la génération suivante a moissonné des tempêtes, pour parler avec le prophète Osée : *Ventum seminaverunt, et turbinem metent.* Il faut le dire pour notre commune instruction : Si nous avons tous été frappés, c'est que tous nous étions coupables. Oui, la cour, les puissans, les riches, les savans, les lettrés, le militaire, la magistrature, le sanctuaire même, tous les rangs de la société étoient, plus ou moins, tourmentés du désir des innovations; et la révolution étoit faite, du moins en grande partie dans les esprits, avant que des circonstances funestes la fissent éclater dans les choses ».

On aura pu remarquer, dans le premier extrait que nous donnâmes, avec quel art l'orateur a su louer le prince de Condé devant des guerriers qui avoient suivi d'autres drapeaux, et comment il a célébré les diverses espèces de courage et de gloire qui brillèrent à une époque désastreuse. Dans la seconde partie, M. l'abbé

Frayssinous montre son héros se jetant dans les bras de la religion :

« La religion, avec ses promesses immortelles, a de quoi plaire aux ames élevées qui repoussent comme une bassesse l'idée du néant, et sa grandeur même les dispose à croire à sa vérité. Déjà elle exerce tout son empire sur le prince de Condé, et c'est ici qu'il vient s'offrir à nos regards sous un aspect tout nouveau. Retiré de la dissipation et du tumulte des camps, il descend au fond de son cœur; il médite en silence les jours anciens et les années éternelles, comme parlent nos livres saints; son ame s'ouvre aisément aux impressions de cette religion sainte, dont le besoin se fait sentir après les grandes agitations à ceux-là même qui la repoussoient davantage, et qui seule, par l'immensité de ses espérances, peut remplir le vide immense de nos cœurs. On aime à voir ces guerriers terribles comme des lions dans les combats, se montrer doux et simples comme des agneaux au pied des autels; oui, la piété des héros a quelque chose de plus auguste et de plus touchant, qui pénètre et ravit ceux qui en sont les témoins : celle de notre prince sera sincère; mais elle sera sans faste comme son courage. O Prince! vous vivez en paix, occupé de cette religion qui vous attire par l'élévation même de sa doctrine; vous goûtez, après tant de fatigues et de traverses, un repos honorable, au milieu des témoignages de cette tendre vénération qu'inspire toujours le héros malheureux; mais que vous êtes loin de pressentir le coup qui vous menace, et qui doit porter dans votre ame une désolation sans bornes! Que bientôt vous aurez besoin, plus que jamais, de toutes les consolations que la religion seule peut donner » !

Plus loin, l'orateur retrace l'élévation et la chute du nouvel Attila, auquel il avoit été donné de châ-

tier les rois et les peuples, et qui a porté un coup si terrible à la famille de Condé :

« Un homme obscur s'étoit élevé au milieu de nous au faîte de la puissance, portant dans son ame une inflexibilité de pensées que rien ne fait mollir, une passion de dominer que rien ne rassasie, une audace pour le mal qui ne recule devant aucune borne; et voilà qu'il lui est donné de se signaler par vingt années de victoires incroyables, de fouler à son gré les peuples et les rois, et d'être ainsi dans les mains de la Providence un des plus terribles instrumens dont jamais elle se soit servie pour châtier les nations. Comment tombera le colosse de puissance qui écrase l'univers? Quelle main lui portera les premiers coups? Ce sera une main foible en apparence. Au midi de l'Europe, il est un peuple que les beaux esprits du dernier siècle nous avoient appris à dédaigner, mais qui, depuis les Romains jusqu'à nous, a su être magnanime toutes les fois qu'il l'a fallu : la fière Espagne s'indigne qu'on veuille l'asservir; elle ne veut pas être subjuguée : elle ne le sera pas. A ce noble signal, l'Europe entière se réveille; elle soupçonne que celui qui avoit été jusqu'alors invincible pouvoit être vaincu, et dès ce moment sa ruine commence : bientôt il tombe; et s'il se relève, c'est pour retomber d'une chute plus éclatante encore. Il est donc brisé à son tour le marteau qui avoit brisé le monde; et le digne héritier de tant de rois sera pour toujours affermi sur son trône, et la France s'applaudira du triomphe d'une cause tellement liée à son bonheur, à ses intérêts, à sa véritable liberté, qu'elle n'est pas moins la sienne que celle de nos Princes légitimes. Divine Providence, je vous adore; ici tout porte l'empreinte visible de votre main puissante. C'est vous qui avez *guéri* comme vous aviez *frappé*, qui avez *ressuscité* comme vous aviez *conduit aux portes du tombeau*. Poursuivez l'œuvre de votre miséricorde, et consommez, pour le

bonheur de la France, ce que vous avez si miraculeusement commencé ».

On lira avec plaisir le passage où l'orateur raconte les derniers momens du prince de Condé, et le montre consolé par la piété, et en exprimant les sentimens avec ardeur. *Chrétiens*, dit M. Frayssinous, *qui de nous oseroit dédaigner ces détails, après que le grand Bossuet en a recueilli de tout semblables du grand Condé.* Il cite également avec beaucoup d'à propos le Testament du Prince, et sa demande relativement à sa sépulture. *Grand Prince*, s'écrie-t-il, *j'aime à répéter devant cette assemblée une demande si chrétienne et si françoise, parce qu'il n'y a ici que des chrétiens et des François.*

Enfin, nous terminerons cet article par le morceau qui couronne le *Discours*, et qui nous a paru non moins remarquable que les précédens :

« Depuis plus de huit siècles, Messieurs, la France est gouvernée par des monarques issus du même sang. Connoissez-vous sur la terre une race meilleure, une plus longue suite de rois pieux, vaillans et bons, plus faits pour occuper un trône, et plus dignes de commander aux hommes? La France, je le sais, a eu quelques méchans princes, ses jours de décadence comme de gloire, d'infortune comme de prospérité; telle est la commune destinée de tous les peuples de la terre. Mais où trouver en Europe une nation qui ait été, pendant huit cents ans, plus heureusement et plus glorieusement gouvernée que la nôtre, par des princes d'une même dynastie? Faut-il rappeler ici, et ce Louis VI, nouveau fondateur de la monarchie; et ce Philippe qui mérita, et qui a gardé le titre d'Auguste; et ce saint Louis, grand homme de guerre comme grand législateur, qui sut toujours être roi en chrétien, et chrétien en roi;

et ce Charles, dont le surnom atteste encore la haute sagesse; et ce Louis XII, le Père du peuple; et ce François Ier., le Père des lettres; et ce bon et grand Henri dont la mémoire sera éternellement populaire; et ce Louis-le-Grand qui a donné son nom au plus beau des siècles; et cet immortel duc de Bourgogne, qui promettoit à la France un règne si beau; et ce Dauphin, plus rapproché de nous, qui joignoit tant de lumières à tant de vertus; et ce monarque aussi bon qu'infortuné, dont je n'ose ici prononcer le nom, dont le souvenir nous accable, dont le cœur ne sut qu'aimer et pardonner, et qui, aujourd'hui, est un des anges tutélaires de la France, après avoir été victime de son amour pour elle? Messieurs, je crois voir ces longues générations de rois se lever de leurs sépulcres, nous apparoître dans ce temple, toutes rayonnantes de gloire et de majesté, et présenter elles-mêmes au peuple françois l'héritier de leur trône et de leur puissance. Oui, c'est de leurs royales mains que nous avons reçu notre Monarque avec les Princes de son auguste maison ».

Tel est ce *Discours*, que l'auteur n'avoit pas d'abord, à ce qu'il paroît, destiné à l'impression; mais il a dû sans doute céder encore sur ce point, et consentir à une publicité réclamée par l'usage, et par le désir de laisser des traces durables de l'hommage rendu à un Prince du sang, illustre par son courage et par son zèle pour les intérêts de la monarchie.



NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. Un billet de la secrétairerie d'Etat a assigné aux nouveaux cardinaux les diverses congrégations dont ils doivent être membres; savoir : au cardinal Testaferrata, celles des Evêques et des Réguliers, de la Propagande, du Bon-Gouvernement, et de la Fabrique de Saint-

Pierre; au cardinal Haeffelin, celles des Evêques et des Réguliers, du Concile, de la Fabrique de Saint-Pierre, et des Eaux; au cardinal Cavalchini, celles du Concile, de l'Immunité, de la Consulte, et du Bon-Gouvernement.

— Les processions du Saint-Sacrement se sont faites dans cette capitale, avec la piété et la pompe accoutumée; on y a même remarqué un plus grand concours que les années précédentes. Beaucoup de cardinaux et de prélats ont accompagné le Saint-Sacrement, avec des flambeaux. Le sénateur de Rome et les conservateurs du peuple romain, ont assisté à la procession du chapitre de Saint-Marc. Le prince de Hesse-Darmstadt a suivi celle de la basilique des XII Apôtres.

— Plusieurs des évêques préconisés par Sa Sainteté, dans le consistoire du 25 mai dernier, qui se trouvent à Rome, ont été sacrés, le dimanche suivant, par les cardinaux Mattei, doyen du sacré Collége; de la Somaglia, vicaire-général de S. S., et Pacca, camerlingue de la sainte Eglise.

— La mort vient d'enlever aux sciences un des hommes les plus doctes, et au barreau romain, une de ses plus grandes lumières, dans la personne de Mgr. Alexandre Tassoni, auditeur de S. S. Il a succombé, le 31 mai, à l'âge de 69 ans, à une courte maladie, qui a résisté à tous les remèdes de l'art. Pleuré universellement, il emporte avec lui dans la tombe la réputation d'un juge que personne ne surpassera en intégrité et en sagesse. Il laisse un monument de son zèle pour la religion dans l'ouvrage intitulé : *la Religion démontrée et défendue*, imprimé à Rome, il y a quelques années.

Paris. Il circule, depuis quelques temps, une *Lettre à M. du Bourg, évêque de Limoges, sur son décret, du 18 février de la présente année, portant condamnation du livre intitulé : Principes sur la distinction du contrat et du sacrement de mariage*. Cette *Lettre* est signée *Tabaraud, prêtre de l'Oratoire*; ce qui

montre que l'auteur reconnoît et avoue son ouvrage. On pouvoit bien penser qu'un homme si fort exercé à écrire, et nourri dans une école où l'on fait profession de ne pas se laisser effrayer des censures, ne resteroit pas sans réponse en cette occasion; et on pouvoit même craindre qu'il ne se mêlât quelque ressentiment à sa défense. Sa *Lettre*, en effet, annonce assez qu'il est piqué. Il commence par rappeler à M. l'évêque de Limoges les services qu'il lui a, dit-il, rendus, et peint le prélat comme un homme prévenu, foible, mal entouré, peut-être parce que M. Dubourg n'a pas voulu suivre les conseils d'un théologien si sage et si étranger à tout esprit de parti. Puis vient un long hors-d'œuvre sur les Mandemens de M. l'évêque. Cela n'avoit aucun rapport à la question présente. Mais le charitable auteur a cru y voir un moyen de mortifier son évêque dans les circonstances actuelles, et il n'a pu se refuser ce plaisir. A l'entendre, il a tout fait pour prévenir la censure; à la vérité, les preuves qu'il en donne ne sont pas très-concluantes. Il écrivit, le 18 février dernier, au prélat une lettre, où il lui parloit du *scandale* qu'auroit *une discussion publique;* comme si la censure du supérieur étoit une *discussion*, et comme s'il étoit libre à un prêtre de dénaturer la doctrine de l'Eglise, et qu'il ne fût pas libre à son évêque de réprimer cet écart. En finissant, M. Tabaraud avertissoit le prélat, d'un ton presque menaçant, que *l'attaque ne manqueroit pas de provoquer une prompte défense qui ne seroit pas même arrêtée par le silence sur le nom de l'auteur*; et immédiatement après, il vante l'esprit de paix qui l'anime, et il a l'air de s'étonner que ses *explications*, qui n'*expliquoient* rien, n'aient pas arrêté le projet de censure. Il parle à l'évêque *de charité et de douceur* : il est bien dommage que l'auteur ne s'en fût pas souvenu lui-même dans ses autres écrits, où il avoit signalé le prélat comme un esprit étroit, d'une dévotion mal réglée, d'un ultramontanisme outré; (car cette accusation

bannale se reproduit aujourd'hui partout.) Mais si les supérieurs sont obligés à montrer de la charité, je ne vois pas comment les inférieurs en seroient dispensés. M. Tabaraud a sans doute là-dessus d'autres lumières que nous. Il paroît avoir une très-haute idée des égards qui lui sont dus, et récapitule, d'un ton assez peu modeste, ses travaux et ses services. Il nous assure que son *orthodoxie a été, pendant sa longue carrière, à l'abri de tout reproche*, et que, *dès le commencement de la révolution, il s'est placé dans les premiers rangs des défenseurs de l'autel et du trône*. Il ne cite pourtant de lui-même, *au commencement de la révolution*, que deux ~~ou trois~~ lettres écrites à l'évêque constitutionnel de son diocèse, lettres qui ne semblent pas placer l'auteur *dans les premiers rangs*. Toutefois, passons-lui encore ce trait d'humilité; ne lui reprochons pas de qualifier de *libelle* l'*Examen du Pouvoir législatif de l'Eglise sur le mariage*, qui n'offre qu'une réfutation solide et sans personnalités des idées de l'auteur sur le mariage. Ce n'est qu'après s'être ainsi donné de l'encens, qu'il arrive au fond de la question. N'attendez pas de lui qu'il explique ou atténue ses assertions. Non, il répète tout ce qu'il avoit avancé; *ses principes sont incontestables*, et les conséquences en sont directes et immédiates. Il s'autorise à cet égard d'un passage des *Instructions sur le Rituel*, que nous examinions il y a quelques mois, et qui n'est peut-être pas en effet fort exactement conçu. Il prétend que les décrets du concile de Trente, qu'on lui oppose, ne sont pas des décrets dogmatiques, mais de pure discipline; mais quand cela seroit, M. Tabaraud ignore-t-il que la discipline est quelquefois tellement liée avec le dogme, qu'on ne peut attaquer l'une sans blesser l'autre? Appartient-il à un simple théologien de changer la discipline, et d'éluder les canons des conciles généraux par des subtilités sophistiques? M. Tabaraud assure qu'il a formellement défendu l'œcuménicité du concile de Trente, tandis que

les conditions qu'il impose à ces saintes assemblées dans leurs délibérations tendroient toutes à en infirmer l'autorité. Après avoir attaqué le fond de la Censure, il annonce un Mémoire particulier sur la forme. *Ce Mémoire*, dit-il, *est destiné à éclairer la religion du tribunal compétent qui sera chargé de connoître des abus de la Censure*. Nous ne savons quel est ce *tribunal compétent*, ni si l'auteur se propose d'en appeler au futur concile. On avoit répandu le bruit qu'il avoit rendu plainte devant le tribunal civil de Limoges; ce qui est contre toute vraisemblance. Il seroit par trop absurde de soumettre une cause de cette nature à des juges laïques, qui auroient à prononcer sur l'orthodoxie d'un ouvrage théologique, et sur une Censure épiscopale. Toutefois un endroit de la Lettre de M. Tabaraud sembleroit indiquer qu'il a eu la pensée de faire intervenir les tribunaux civils dans cette affaire. Il se prétend *autorisé à porter plainte devant les tribunaux*; mais s'il l'a fait, ce que nous ne pouvons croire, les magistrats se sont apparemment montrés plus sages et plus réservés que lui; la plainte n'a point été reçue, et on a arrêté le scandale d'une discussion publique, qui eût réjoui les ennemis de la religion. Nous avons ouï dire aussi que l'auteur s'étoit plaint de la censure à un prélat élevé en dignité, et honoré de la confiance du souverain, et qu'il lui a été répondu que tous les évêques de France partageoient, sur son livre, l'opinion de M. l'évêque de Limoges. On peut penser néanmoins qu'il ne se tiendra pas pour battu. Déjà il nous apprend qu'il a découvert trois abus principaux dans la Censure. La première est, que le livre n'a point été mis en vente dans le diocèse de Limoges, quoique M. Tabaraud convienne qu'il l'a donné à quelques amis, et qu'on puisse croire qu'il a inspiré à d'autres le désir de le connoître. Tout modeste qu'il est, il est difficile qu'il n'ait pas recommandé ce livre dans ses conversations, et qu'il n'ait pas indiqué où l'on pouvoit s'en procurer; et il suffit qu'il s'en soit

répandu des exemplaires dans le clergé pour que M. l'évêque se soit cru en droit d'en porter son jugement. Le second moyen d'abus est qu'on n'a point observé les monitions canoniques, et le troisième est qu'on ne lui a point signifié la sentence. Mais M. Tabaraud oublie que c'est le livre qu'on a jugé et condamné, et il auroit dû savoir gré au prélat de sa discrétion à ne pas le nommer. Lui qui connoît si bien les règles, et qui remontre si éloquemment au prélat que *la charité ne se pique point*, et qu'elle *souffre tout*, auroit bien dû *souffrir* aussi avec patience un affront, qu'aussi bien parmi certaines gens on s'est accoutumé à regarder comme un malheur assez léger. Nous l'engageons donc à retrancher du Mémoire qu'il annonce tout ce qui ressent l'aigreur et le dépit, et à se souvenir qu'il est recommandé dans l'Ecriture de respecter l'oint du Seigneur. Il veut qu'on révère son caractère; qu'il donne donc le premier l'exemple des égards pour son évêque, et surtout pour un prélat aussi vertueux, aussi recommandable, aussi attaché à ses devoirs que M. l'évêque de Limoges. Enfin, s'il tient à parler françois, qu'il évite des expressions bizarres, telles que celles d'*ardelions* et d'*impropers*, ainsi que des tournures incorrectes et négligées, assez étonnantes dans un écrivain qui devroit savoir sa langue (1).

— M. le préfet de la Seine, accompagné de M. l'abbé Jalabert, vicaire-général, et de M. l'abbé de la Calprade, chanoine de la Métropole, a visité, il y a quelques jours, les Ecoles chrétiennes nouvellement établies sur la paroisse de Notre-Dame, et dirigées par des Frères. Il a témoigné aux bons Frères sa satisfaction sur la bonne tenue de ces Ecoles, ainsi que du plaisir qu'il éprouve-

(1) Cet article étant à l'impression, nous apprenons qu'il vient de paroître, à Toulouse, des *Observations sur le Décret de M. l'évêque de Limoges, et sur la Lettre de M. Tabaraud*, à ce prélat. Nous pourrons en rendre compte. M. l'évêque de Limoges ayant envoyé au Pape son *Décret*, a reçu de Sa Sainteté un bref, en date du 9 mai dernier, qui contient l'approbation expresse de cette censure. Nous donnerons ce bref dans un prochain numéro.

roit en voyant prospérer cet établissement religieux, dû à la sollicitude de S. Em. Mgr. le cardinal grand-aumônier de France, et à celle de M. le préfet.

— Plusieurs abonnés, en nous faisant part d'événemens et de cérémonies qui peuvent intéresser la Religion, négligent quelquefois de signer leurs lettres; ce qui ôte à leur relation le degré de confiance et d'autorité que ne manqueroit pas d'avoir leur témoignage. La plupart, nous le croyons, en agissent ainsi par modestie, et dans la crainte que nous ne fassions connoître indiscrètement leur noms. Ils peuvent se rassurer : nous ne sommes point dans l'usage de nommer ceux dont nous tenons des renseignemens; mais nous devons désirer néanmoins que ces renseignemens nous parviennent revêtus d'une signature qui soit pour nous une garantie de l'exactitude des faits. Cette signature n'est que pour nous, mais elle nous est nécessaire. Une lettre non signée laisse toujours, ce semble, quelque doute. Ces réflexions nous ont été suggérées par ce qui nous est arrivé dernièrement au sujet d'une lettre écrite du diocèse de Cambrai, et insérée dans un de nos numéros du mois dernier. On nous avoit transmis des détails très-satisfaisans sur les succès obtenus dans la paroisse de G.... Nous restâmes long-temps sans faire usage de cet article, et nous ne l'insérâmes même qu'avec quelques retranchemens. Cependant nous avons été avertis de plusieurs endroits, qu'il falloit rabattre un peu de certains éloges prodigués sans beaucoup de mesure. Il paroît que la personne en question n'a pas toujours eu le zèle dont elle se pare aujourd'hui. Si elle a changé, on trouve qu'au moins elle auroit pu se dispenser de publier si fort les premiers essais de son zèle naissant, et qu'elle auroit dû craindre d'attirer sur elle les yeux de ceux qui la connoissent. Elle auroit dû surtout, nous écrit un correspondant sûr, se dispenser d'inculper indirectement la mémoire d'un prêtre respectable, d'un pasteur vigilant, instruit, capable, que ses infirmités seules avoient

empêché, dans ces derniers temps, d'être aussi utile à son troupeau. Voilà ce qui résulteroit des observations qui nous ont été adressées sur ce sujet. Elles sont signées, et présentées d'ailleurs avec beaucoup de modération. Quant à nous, qui ne connoissons point le personnage, nous ne voulons point émettre d'opinion sur son compte; nous profiterons seulement de cette circonstance pour inviter nos abonnés à ne pas omettre une précaution qui, sans doute, leur paroîtra raisonnable, et à signer les articles des nouvelles ou les réflexions qu'ils veulent bien nous transmettre. Nous avons ainsi plus d'une fois laissé de côté des lettres intéressantes d'ailleurs, mais qui ne présentoient aucun motif de confiance; et ce qui vient de se passer sera pour nous une nouvelle raison de redoubler de réserve à cet égard.

— On a vu par notre dernier numéro que les Concordats de Naples et de Bavière sont en pleine exécution. Voilà à Naples un grand nombre de siéges pourvus, ce qui prouve que les réductions d'évêchés ne seront pas considérables, et sont faites dans l'intérêt commun de l'Eglise et de l'Etat, et dans un esprit de sagesse et de bienveillance. Quant à la Bavière, le bruit qui s'étoit répandu que le Concordat souffroit de nouvelles difficultés, est apparemment faux. Le saint Père n'auroit pas sans doute accordé de nouvelles bulles, si les premières n'eussent pas été mises à exécution. Il ne reste plus que deux siéges à remplir en Bavière, puisque Munich et Spire sont remplis.

BORDEAUX. Le mardi 13 mai, notre respectable archevêque, assisté d'un clergé nombreux, a fait, en présence de M. le préfet et d'un grand concours de fidèles, la bénédiction de la chapelle et du local destinés aux prêtres qui se consacrent à l'œuvre si intéressante des missions diocésaines. Après le *Veni Creator*, M. l'abbé Boyer, vicaire-général, prononça un discours sur la nécessité et les avantages des missions pour dissiper l'ignorance, calmer les passions, et faire revivre les sen-

timens de foi et de religion. Le prélat bénit la chapelle, célébra la messe, et donna le salut. La cérémonie fut terminée par le *Te Deum*. On peut apprécier déjà l'importance de cet établissement par les heureux résultats que les missionnaires ont obtenus à la Réole.

Nouvelles politiques.

Paris. Le Roi a présidé, le 17 juin, à deux heures, le conseil des ministres, qui s'est prolongé jusqu'à cinq.

— S. M. est partie, le 18, à trois heures, pour Saint-Cloud, où elle doit séjourner avec LL. AA. RR. Monsieur, Mgr. le duc et Madame la duchesse d'Angoulême. Cette auguste Princesse sera bientôt de retour.

— S. M. a appelé au commandement militaire du département de la Vendée, M. le baron Rouget, maréchal des camps et armées du Roi.

— Monsieur a passé, au Champ de Mars, la revue du troisième régiment de la garde royale.

— Lord Wellington a eu une conférence avec M. le duc de Richelieu.

— On a appelé au tribunal de police correctionnelle l'affaire relative à l'ouvrage intitulé *le Surveillant*, écrit réputé séditieux. Le sieur Dormaing, élève de l'école normale, s'en est déclaré l'auteur, et le sieur Poulet l'imprimeur; la cause a été remise à huitaine. On a passé ensuite à l'affaire relative à la *Bibliothèque historique*, ouvrage poursuivi comme calomnieux et séditieux. Les sieurs Chevalier, Regnault, Hocquet et David, étoient sur le banc inférieur des accusés; les deux premiers comme rédacteurs, les deux autres comme imprimeurs. Le ministère public, après avoir cité plusieurs passages qui tendent à affoiblir le respect dû au Roi, et à jeter du mépris sur la Charte, a conclu contre les rédacteurs et complices en quatre mois d'emprisonnement et en 1000 fr. d'amende. Le tribunal, sur la demande de Me. Mauguin, a remis la cause à quinzaine.

— Le tribunal de police correctionnelle de Rennes a rejeté l'exception d'incompétence proposée par M. Dunoyer, auteur du *Censeur européen*.

— Le congrès des souverains s'ouvrira, dit-on, le 26 septembre prochain, à Aix-la-Chapelle.

Saint Vincent de Paul, l'apôtre des affligés; par Mme. G..., baronne de Meré (1).

Les amis de la bonne littérature se sont élevés avec raison contre les romans historiques, espèce de composition bâtarde et monstrueuse qui introduit la fable dans le domaine de la vérité, dénature les faits, et tendroit à rendre l'histoire méconnoissable, et à tromper les contemporains et la postérité, si ces productions pouvoient lui parvenir. Mais si ce genre est, et doit être réprouvé par le goût, s'il est sujet à de graves inconvéniens pour les événemens les plus ordinaires, et pour les personnages les moins importans, combien n'est-il pas dangereux et absurde lorsqu'il s'applique à la religion, à l'histoire ecclésiastique, à la vie des saints? Le plus beau caractère de la religion, c'est la vérité; y mêler la fiction, c'est l'altérer, c'est l'avilir, c'est fournir à ses ennemis un sujet de dérision. Ce que nous estimons le plus dans les grands hommes que l'Eglise vénère, c'est l'héroïsme, et en même temps la simplicité de leur vertu, c'est cet éloignement de tout faste et de toute prétention, c'est cette humilité qui ne cherchoit qu'à se dérober aux applaudissemens, et qui les portoit à aimer la retraite et l'obscurité! Ce que nous demandons dans leur vie, c'est surtout un récit naïf et vrai de leurs actions. Mais si l'historien invente, si nous

(1) 4 vol. in-12.

soupçonnons qu'il ajoute ou retranche des faits, si nous découvrons qu'il sacrifie la vérité à l'imagination, et l'exactitude à la fantaisie de dire du merveilleux, alors l'admiration se refroidit, l'intérêt disparoît, et nous ne voyons plus dans ce qui devoit nous instruire et nous édifier, qu'une de ces lectures frivoles destinées à amuser la crédulité oisive. C'est bien pis encore quant à ce premier défaut de tact et de goût se joint l'ignorance des faits et même des noms, et que le livre offre à chaque pas des méprises, des bévues, des anecdotes ridicules, des réflexions triviales, enfin, nulle grâce, nul esprit, nulle connoissance du sujet. Mme. G... ne conviendra sûrement pas que ce jugement puisse s'appliquer à son roman; c'est de quoi nous allons nous assurer par l'examen du livre.

Dès le début, l'auteur fait une description imaginaire des lieux où saint Vincent de Paul naquit. Son ton romanesque, ses peintures affectées, les détails oiseux dans lesquels elle entre, annoncent assez que ce n'est point une histoire qu'on va lire. Elle affecte le style poétique, et fait de belles phrases, où les *chênes touffus*, l'*onde limpide*, l'*ombrage agréable*, la *pervenche*, le *thym* et le *muguet*, viennent successivement jouer un rôle. Les historiens de saint Vincent de Paul ont raconté peu de chose de ses premières années, parce qu'ils ont eu la simplicité de se borner à ce qu'ils savoient. Mme. G..., qui a eu des mémoires authentiques dont personne n'avoit connoissance, est très-riche en faits, qu'elle ajuste en femme exercée dans le genre. Elle rapporte par le menu de longues conversations entre Vincent encore enfant et un hermite qui le prend en affection. Rien ne lui a échappé de ce qu'ils se sont dit. Il est même probable qu'elle

a été très-satisfaite d'avoir amené là un hermite. Un hermite ne messied point dans un roman; il y a quelque chose de mystérieux attaché à ces sortes de personnages. Une grande taille, une barbe blanche, un air vénérable, des chagrins, une passion malheureuse, voilà de quoi intéresser les amateurs. Cela fournira un épisode touchant; et en effet, Mme. G... n'a pas manqué de raconter l'histoire de Raimond de Naïac, qui fait, avec beaucoup de discrétion et d'à propos, à un enfant, le récit de ses aventures. Cette histoire, qui ressemble à mille autres de la même espèce, est souverainement déplacée dans la vie d'un saint. Toutefois elle n'est pas la seule. Mme. G..., qui auroit craint que son sujet ne fût trop monotone sans ces petits agrémens, a recours à de semblables épisodes. Il y en a un d'une certaine Rosella que Vincent rencontre en Barbarie, puis un autre d'un renégat qu'il voit dans le même pays. Ces histoires sont toutes jetées dans le même moule, et on se doute bien quelle passion y joue le principal rôle. Toutes ces fictions nous ont paru aussi ennuyeuses que maladroites; et il faut avoir bien peu de jugement pour ne pas sentir combien ce remplissage, fade partout, est ridicule dans la vie d'un homme aussi grave, aussi pur, aussi détaché du monde que Vincent.

Cependant Mme. G... a la prétention de parler théologie et spiritualité. Elle suppose que l'on demande à Vincent *ce que c'est que l'ame*, et elle met dans la bouche du saint le pathos le plus insignifiant. *L'ame, c'est notre pensée*, dit-elle. Il est probable que saint Vincent de Paul, qui savoit son Catéchisme, auroit donné une définition plus juste et plus utile de cette substance immortelle, rachetée par le sang d'un

Dieu, et appelée à le posséder; car c'est-là ce qu'un chrétien trouve de plus remarquable dans notre ame. Dans les autres endroits où Mme. G... veut parler sur la piété, il y a toujours dans son style quelque chose d'apprêté et de bizarre. On voit bien que ce n'est pas là son ton naturel, et que son goût la porte vers un autre cercle d'idées. Elle se sert d'expressions fausses ou exagérées, elle n'a point cette mesure et cette simplicité qui annoncent que l'on parle de ce que l'on sait et de ce que l'on aime. Elle semble craindre d'appeler les choses par leur nom, et cache, sous des circonlocutions gênées, son embarras de traiter ces matières. Ainsi, elle dit que Mme. de Chantal est *le modèle le plus parfait que l'on puisse offrir à de jeunes personnes qui veulent conserver le don précieux de la régénération céleste.* Ce n'est point ainsi assurément que se seroit exprimé un écrivain religieux qui auroit voulu rendre la même idée. Il n'eût pas dit non plus qu'*il ne faut pas confondre les places d'aumônier avec celles de chapelain*, et il n'eût pas insinué que saint Vincent de Paul faisoit plus de cas de la fonction de distribuer les aumônes que de celle de dire la messe.

Mais ce qui revient le plus fréquemment chez Mme. G..., ce sont les erreurs de noms, les anachronismes, les bévues de toute espèce. Elle nous parle de saint Jean *Callimaque*, au lieu de saint Jean *Climaque*, confondant le nom d'un poète et d'un artiste avec celui d'un solitaire. Elle prétend que saint Vincent soigna l'éducation des neveux du grand-maître de Malte, de la Valette, et que le duc d'Epernon, *oncle de ce grand-maître*, voulut le faire évêque; ce désir du duc est probablement un conte imaginé par Mme. G... : ce qui est certain, c'est que le duc d'E-

pernon n'étoit ni oncle ni parent du grand-maître de la Valette. Les deux familles portoient des noms différens; l'une s'appeloit de la Valette-Parisot, et l'autre Nogaret de la Valette. Mme. G... nous présente saint Vincent de Paul comme l'auteur de la conversion de l'abbé de Rancé : d'après la place où se trouve ce récit, il sembleroit que le fait eut lieu entre 1625 et 1629. Il n'y a à cela qu'une petite difficulté; c'est que l'abbé de Rancé ne naquit qu'en 1626. Sa conversion est, au contraire, des derniers temps de saint Vincent de Paul, et rien ne prouve que ce grand homme y ait eu part. Nous pourrions faire encore quelque chicane à Mme. G... sur le nom de l'abbé de Rancé; il ne s'appeloit point *Louis-Armand Boutillier de Rancé*, mais *Armand-Jean le Bouthillier de Rancé*. L'auteur a d'ailleurs chargé l'histoire de cette conversion d'une foule de détails invraisemblables. Elle parle de la marquise de *Magueles*, comme d'une femme vertueuse et charitable; lisez, la marquise de *Magnelais*. Dans deux mots qu'elle dit sur le jansénisme, elle mêle ensemble l'abbé de Saint-Cyran et l'évêque de Sénez; de sorte que l'on croiroit que ce sont deux contemporains, si l'on ne savoit que le premier mourut en 1643, quatre ans avant la naissance du second. Voilà comment Mme. G... possède l'histoire.

Il ne faut pas croire que, malgré l'estime qu'elle professe pour son héros, elle approuve tout dans cet homme admirable. Non, elle est trop éclairée et trop impartiale pour louer tout indistinctement. Elle juge dans sa sagesse que le saint n'étoit pas en état d'élever le jeune Gondi, depuis cardinal de Retz. Il n'avoit *pas assez de prévoyance*, et il ne s'occupa point de cette

éducation *d'une manière assez sérieuse*. Là-dessus Mme. G... supplée à ce que Vincent n'avoit pas su faire, et a la bonté de nous expliquer sérieusement comment il auroit dû s'y prendre pour faire de son élève un bon chrétien. Il n'y a personne qui ne sente combien il est à regretter qu'elle ne soit pas née plutôt pour se charger de cette bonne œuvre. La fronde n'eût pas eu lieu, ou du moins n'eût pas duré si long-temps, et le cardinal n'y eût pas joué un rôle si fâcheux; nul doute qu'il ne se fût rendu aux exhortations pathétiques d'une si habile institutrice. Ailleurs, Mme. G... censure encore saint Vincent de Paul, pour n'avoir pas fait tout ce qui étoit en lui, à l'Hôtel-Dieu: il est bien dommage que ce grand homme n'ait pas été éclairé par les lumières et les avis d'une femme qui se connoît si bien en bonnes œuvres, et qui apparemment en fait plus encore qu'elle ne dit. La sévérité et la justesse de son jugement n'éclatent pas moins lorsqu'elle dit que *les catholiques*, dans le temps des guerres civiles, *abjurèrent tout sentiment d'humanité*, comme si tous les catholiques méritoient cette flétrissure. Ailleurs elle prononce que Lesdiguières fit abjuration *pour avoir l'épée de connétable*; et pourquoi ne veut-elle pas supposer des motifs plus purs à une telle démarche dans un homme aussi estimé que Lesdiguières, et à l'âge avancé où il étoit parvenu?

Mme. G... saisit toutes les occasions de s'écarter de son sujet, et de faire des digressions inutiles. A propos d'Alger, elle parle de Duquesne et de lord Exmouth, et cite un passage de M. de Châteaubriand. Saint Vincent de Paul envoie-t-il des missionnaires en Angleterre? c'est-là un texte pour raconter les

malheurs de Charles Ier., et pour imaginer un épisode dans le genre de ceux que nous avons signalés plus haut. Mais la digression la plus longue et la plus mal conçue, c'est une longue conversation entre le cardinal de Retz et Vincent de Paul, à l'époque des troubles de la fronde. L'auteur suppose que notre saint voulut faire quelque remontrance au cardinal sur sa conduite; il y a toute apparence qu'un homme si sage et si expérimenté s'y seroit pris autrement pour toucher son ancien élève. Les observations qu'on lui prête sont insignifiantes et ridicules, et il est visible que cet épisode n'a été amené que pour donner occasion au cardinal de Retz de développer sa politique, et de tracer l'histoire de son temps. Cette histoire et cette politique prennent, sous la plume de Mme. G..., une couleur toute autre, et cette dame possède éminemment le talent de rabaisser ses personnages. Elle met dans la bouche de Vincent cette réflexion profonde et finement conçue : *Monseigneur, vous ne vous soutenez que sur la pointe d'une aiguille*. On voit que c'est une femme qui a imaginé cette allégorie piquante à laquelle le cardinal ne trouve rien à répondre. Elle veut montrer quelque part combien le grand nombre de domestiques d'un château apporte de corruption dans les campagnes. La remarque n'est que trop vraie, mais elle est exprimée d'une manière plaisante. L'auteur fait un portrait des vices des laquais. *Ajoutez à cela*, dit-il, *le brillant d'un habit de drap fin, couvert de galons d'or ou d'argent, un beau chapeau et des bas de soie, de plus des promesses perfides.* Qui ne seroit émerveillé de ces détails de toilette, et de ce rapprochement de *bas de soie* et de *promesses perfides?* Il y a là de quoi juger un écrivain sans appel. Dans

un autre volume, Mme. G... dit que *le nom de commandeur ne rappelle aujourd'hui que le spectre de la comédie de Molière, ou l'être malfaisant du drame de Diderot*; que *cependant les commandeurs n'étoient point des revenans*. Quel sel dans cette plaisanterie! et quel style dans une vie de saint Vincent de Paul!

On trouvera peut-être que nous avons trop insisté sur un ouvrage qui, véritablement, est au-dessous de la critique. Mais le sujet nous a paru motiver cet examen et cet extrait. Des lecteurs auroient pu être trompés par le titre; ils auroient cru acheter un livre de piété, et n'auroient eu qu'un roman fade et absurde. Ils ne connoissent point Mme. G..., et auroient pu la prendre pour Mme. de Genlis, ainsi qu'il est arrivé pour plusieurs d'après l'initiale. Il est juste de dire que Mme. de Genlis pense et écrit un peu différemment; et quoique nous n'approuvions pas le genre de plusieurs de ses ouvrages, et qu'elle ait à se reprocher d'avoir aussi travesti l'histoire, et attaché son nom à des romans qui ne sont même pas toujours avoués par le goût, cependant nous ne saurions disconvenir que Mme. G... est loin d'avoir la même mesure de talent. L'invention et l'exécution, le plan et le style, l'ensemble et les détails, tout, chez cette dernière, est médiocre; et c'est l'expression la plus polie que nous puissions employer. Nous apprendrons probablement à nos lecteurs qu'elle s'est déjà essayée dans le même genre. Pie VI et Mme. Elisabeth lui ont fourni matière à des romans, morts en naissant. Celui-ci aura, selon toutes les apparences, le même sort. Il doit déplaire à tout le monde. Ceux qui aiment et qui connoissent la religion rejeteront le livre comme indigne d'elle, et même comme pouvant lui

nuire en donnant des idées fausses aux lecteurs superficiels. Quant à ceux qui ont le malheur d'être étrangers à notre foi, ils s'ennuieront d'un certain jargon où l'auteur a voulu imiter le langage de la piété, et qui n'offre que des images incohérentes, et je ne sais quel mélange mal digéré du mystique et du profane.

Il ne seroit pas impossible que l'idée de cet ouvrage eût été suggérée par l'annonce de la nouvelle édition de la *Vie de saint Vincent de Paul*, par Collet. Peut-être a-t-on espéré que l'on confondroit les deux entreprises, et que la ressemblance des titres tromperoit quelques personnes. Il est bon d'avertir que le roman de Mme. G... n'a rien de commun avec l'édition que donne M. Demonville. Celle-ci, dont le Ier. volume parut il y a quelques mois, est faite pour plaire aux amis de la religion. Elle se poursuit, et nous venons en ce moment de recevoir le second volume. Voyez notre numéro 383.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. M. le préfet de la Seine, accompagné de M. l'architecte des églises de Paris, a visité la basilique métropolitaine pour prendre connoissance des travaux de restauration et d'embellissement que sollicite ce temple auguste.

— On dit que M. Lancaster, l'auteur de la méthode qui fait maintenant tant de bruit chez nous, écrivoit dernièrement en France, qu'il étoit fort étonné de ce bruit et de cet engouement, puisque nous avions depuis long-temps une institution et une méthode qui devoient nous dispenser d'en désirer d'autres. M. Lancaster seroit

cependant celui à qui il seroit plus permis d'être persuadé du mérite exclusif de sa méthode. S'il est vrai qu'il ait manifesté son estime pour nos Frères des Ecoles chrétiennes, rien ne feroit plus d'honneur à son bon esprit et à son jugement. Il est remarquable d'ailleurs que l'opinion publique s'est prononcée plus fortement encore en faveur de ces excellens Frères, depuis la naissance de la méthode rivale. On a voulu les avoir partout; les demandes se sont multipliées, et ils n'y peuvent plus suffire. Rien assurément ne fait plus leur éloge que ce redoublement de confiance au moment où on vouloit la leur faire perdre. Il semble que les contradictions de quelques détracteurs aient éveillé chez tous les bons esprits un désir plus vif de seconder et de propager une institution dont le principal mérite est d'être religieuse et chrétienne, et qui n'est si utile que parce qu'elle est religieuse et chrétienne. Nous voyons ces établissemens se multiplier dans toutes nos provinces. Les autorités ecclésiastiques, les administrations municipales, les particuliers rivalisent de zèle pour confier la jeunesse à ces respectables maîtres. Ils sont appelés de toutes parts, dans les villes, dans les campagnes, dans nos colonies, au fond de la Louisiane. Nous avons rapporté successivement, dans nos numéros, l'ouverture de plusieurs de leurs écoles, soit dans la capitale, soit ailleurs; on a remarqué entr'autres les circonstances de la formation d'un nouvel établissement à Montargis. Les habitans de cette ville désiroient les Frères; ils leur offroient une maison, et leur assuroient un traitement, mais ils manquoient de fonds pour les frais du premier établissement. Monseigneur duc d'Angoulême, instruit de leurs besoins, y a pourvu avec cette générosité qui favorise toutes les bonnes œuvres. S. A. R. leur a fait passer 3000 f., et les Frères ont ouvert leurs classes le lundi 13 avril. Nous profitons de l'occasion pour annoncer une nouvelle production de M. l'abbé Dubois, chanoine d'Orléans. Elle a pour titre : *Réponse des défenseurs*

des Frères des Ecoles chrétiennes, à un article inséré dans le Moniteur du 15 janvier 1818 (1). L'auteur, comme on peut se le rappeler, a déjà écrit sur la même matière. Dans cette nouvelle brochure, il montre le même intérêt et le même zèle pour les Frères, et n'a pas de peine à faire sentir ce qu'il y avoit de peu concluant dans l'article qu'il réfute. M. l'abbé Dubois se montre fort au courant de la méthode des Frères, et de celles que l'on préconise aujourd'hui. Il ne juge point celle-ci en aveugle; il cite les écrits de ses défenseurs, et il les prend par leurs propres aveux ou par des faits trop notoires pour être révoqués en doute. Son écrit, qui n'est que de 24 pages d'impression, renferme plusieurs considérations qui peuvent être d'un grand poids dans cette controverse.

Angers. Notre diocèse vient d'éprouver une perte qui sera long-temps sentie. M. Jean Meilloc, vicaire-général, chanoine de la cathédrale, supérieur du séminaire, et membre de la congrégation de Saint-Sulpice, vient de terminer sa carrière mortelle. Il emporte avec lui les regrets de tous ceux qui l'ont connu, et dont il s'étoit acquis l'estime par ses vertus. Ce respectable ecclésiastique édifioit et servoit ce diocèse depuis près d'un demi-siècle. D'abord simple directeur du séminaire, il en fut nommé supérieur quelques années avant la révolution. Pendant ce temps de bouleversement, il fut chargé du gouvernement diocésain par l'ancien évêque, M. de Lorris. Il remplit cette tâche difficile avec le zèle et la sagesse qu'exigeoient les circonstances d'un temps aussi orageux et aussi critique. Depuis le rétablissement de la religion, M. l'évêque actuel s'étoit servi de lui pour former son séminaire; il lui en avoit confié la direction. A l'époque où la congrégation de Saint-Sulpice éprouva une honorable disgrâce et fut dissoute, il se vit, par

(1) Brochure in-8°.; prix, 60 c. et 75 c. franc de port. A Paris, chez Adrien Le Clere, au bureau du Journal.

suite de cet événement, forcé de quitter sa place, et de vivre dans la retraite. Au retour du Roi, il rentra dans ses fonctions, et depuis plusieurs années il gouvernoit son séminaire avec toute la bonté d'un père, quand la mort vint arrêter le cours de ses travaux. Il avoit 74 ans. Il emporte avec lui les regrets de tout le diocèse.

NOUVELLES POLITIQUES.

Paris. Le 20 juin, en revenant de la messe, le Roi a reçu le corps municipal et le curé de Saint-Cloud. LL. AA. RR. Mgr. et Mme. la duchesse de Berry, ont dîné avec S. M., et sont revenus à huit heures à l'Elysée-Bourbon. Le 22, S. M. a reçu M. l'évêque de Versailles, avec son chapitre et son clergé.

— Le Roi a travaillé, après son dîner, avec M. le duc de Richelieu.

— Mgr. le duc d'Angoulême est de retour à Paris du voyage qu'il a fait à Vichy. Madame monte tous les jours à cheval, et fait des promenades aux environs de Vichy.

— Le gouvernement a publié officiellement la convention du 25 avril 1818, signée par les ministres de France, d'Autriche, d'Angleterre, de Prusse et de Russie. Cette convention est relative aux réclamations des sujets étrangers envers la France. Elle porte que pour faire droit à ces réclamations, le gouvernement françois inscrira une rente de douze millions quarante mille francs, représentant un capital de deux cent quarante millions huit cent mille francs. Cette somme éteindra les réclamations, et la France se trouvera, par ce moyen, complètement libérée. Les douze millions sont répartis entre les différentes puissances. La Prusse a 2,600,000 fr.; les Pays-Bas, 1,650,000; l'Autriche et la Sardaigne, chacune 1,250,000; Hambourg, 1,000,000; l'Espagne, 850,000; la Bavière, 500,000; l'Etat Romain, 250,000, etc. Le reste est réparti entre divers Etats d'Allemagne. On commencera à jouir de ces sommes au 22 mars 1818, et elles seront déposées entre les mains des commissaires des quatre grandes puissances.

Chaque douzième sera remis le 1er. de chaque mois. Le reste de la convention est relatif au mode de paiement.

— Une autre convention de même date entre la France et l'Angleterre, stipule que pour l'extinction des créances des sujets britanniques, il sera inscrit sur le grand livre de notre dette publique, une rente de 3,000,000 de fr., sans déroger aux réclamations des sujets anglois relativement aux marchandises angloises introduites à Bordeaux. Cette convention n'est signée que de M. le duc de Richelieu, et de sir Charles Stuart. La précédente l'est, en outre, de MM. de Vincent, de Goltz et Pozzo di Borgo.

— M. le lieutenant-général Donnadieu est nommé inspecteur-général des troupes suisses en France.

— MM. Hély-d'Oysel et Ramond, maîtres des requêtes en service ordinaire, ont été nommés par S. M. conseillers d'Etat en service extraordinaire.

— M. de Gabrise, sous-préfet à Jonsac, passe à la sous-préfecture du Vigan.

— Une ordonnance du Roi, du 10 juin, règle l'organisation et l'administration des Ecoles Militaires, et le mode d'admission dans ces Ecoles.

— La condamnation de cinq ans de réclusion prononcée par le second conseil de guerre contre Contant, garde royal, principal auteur des blessures faites au sieur Hadingue, est maintenue. La même peine a été commuée pour les cinq autres, en trois années de simple emprisonnement. S. M. a bien voulu rappeler, avec intérêt, l'intercession généreuse de M. Hadingue dans les lettres de grâce.

— Une plainte en calomnie a été portée, par M. le lieutenant-général Canuel, contre M. Saineville, ancien lieutenant de police à Lyon, et contre M. le colonel Fabvier, chef de l'état-major du duc de Raguse. La même plainte a été portée par M. de Chabrol, ancien préfet de Lyon. M. Couture plaidera la cause de M. Canuel, et M. Hennequin celle de M. le comte de Chabrol.

— Pendant l'absence de la cour, on fait des réparations au château des Tuileries, tant dans les appartemens du Roi que

dans ceux de Mgr., duc d'Angoulême. On a placé des échafaudages, et un assez grand nombre d'ouvriers sont employés à ces travaux.

— MM. les avoués près le tribunal de première instance de Paris, ont envoyé 1700 fr. pour être répartis entre les habitans de Paris et des paroisses environnantes qui ont souffert de la grêle du 27 avril dernier.

— Plusieurs préfets viennent d'adresser des circulaires aux maires de leurs départemens, pour les autoriser, en conséquence des ordres de M. le ministre de la guerre, à recevoir avec toute l'extension possible, les engagemens qui pourroient être contractés devant eux.

— M. Dunoyer s'est pourvu en cassation contre l'arrêt de la cour royale de Rennes, confirmatif du jugement de compétence.

— Le 18 mai, un incendie se manifesta, à Gilois, village du canton de Nozeroy. Une grande partie des habitans étoient à ce moment occupés aux travaux de la campagne, et les autres, paralysés par la frayeur, étoient hors d'état de s'opposer à l'incendie. Mais par une rencontre des plus heureuses, les élèves de l'école ecclésiastique de Nozeroy avoient dirigé leur promenade de ce côté-là. Aussitôt ces jeunes gens, qui aperçurent la flamme, accoururent pour porter du secours. L'incendie n'avoit pas encore fait de grands progrès, et l'activité prudente qu'employèrent nos jeunes écoliers, dans quelques instans, éteignit le feu : un peu de retard, et le village étoit réduit en cendres.

— Le général Donzelot, gouverneur de la Martinique, a ordonné qu'aucun navire de commerce, même françois, qui viendroit de l'Inde ou de l'Ile-Bourbon, ne pourroit être admis dans les ports de la Martinique.

— L'Angleterre est en ce moment livrée au tumulte d'une élection générale. L'opposition fait jouer tous ses ressorts, et le parti démagogique cabale avec une publicité et une effronterie qui nous étonneroient. Chez nous on cache un peu plus son jeu.

— Le jour anniversaire de S. M. Ferdinand VII, le duc de San-Carlos, ambassadeur d'Espagne à Londres, a donné au prince régent une des fêtes les plus somptueuses qu'on ait vues en quelque pays que ce puisse être.

— Le recrutement se poursuit avec une grande activité dans la Navarre espagnole.

— L'empereur et l'impératrice d'Autriche sont à Raguse ; ils seront de retour à Vienne pour la fin du mois, et se rendront, au commencement de juillet, à Baden.

— Le ministre de Bavière a fait connoître aux gouvernemens cantonnaux, que les mariages des sujets bavarois contractés en Suisse, sans la permission des autorités du royaume, n'y seront point reconnus, non plus que les enfans nés de ces mariages.

— Le roi de Dannemarck reçoit à son audience du matin toutes les personnes qui se présentent au château. Un homme s'est avancé sur le roi dans l'intention la plus sinistre. Les assistans voyant son air égaré l'ont arrêté. On a trouvé dans sa poche des instrumens de chirurgie. On dit que c'est un ancien barbier, sujet à des accès d'aliénation mentale.

— Le feld-maréchal prince Barclai de Tolly, qui commandoit les armées russes en 1814, est mort le 25 mai.

— Le général Bennigsen, depuis long-temps au service de Russie, a donné sa démission à cause de son âge très-avancé.

— Un affreux ouragan a désolé l'Ile de France, dans la nuit du 28 février au 1er. mars. Beaucoup de maisons ont été renversées, de plantations ont été détruites, de bâtimens ont fait naufrage. La partie de la ville qui avoit échappé à l'incendie du 25 septembre 1816, a été ruinée par ce nouveau fléau. Les plus beaux établissemens, les cannes à sucre, les caféries, les girofleries, ont été dévastés, des corps de logis emportés, des arbres enlevés. Les rafales étoient d'une violence extrême. Plusieurs propriétaires ont tout perdu, et le désastre est général. On ne connoît même pas encore toute l'étendue des pertes ; mais il paroît que beaucoup de navires ont péri.

La traduction du psaume *Ecce quàm bonum*, dans la nouvelle Traduction des Psaumes en vers, que M. de Sapinaud fait imprimer en ce moment, et que nous avons déjà annoncée, nous semble confirmer, de plus en plus, le jugement avantageux que nous avons porté de cet ouvrage. Ce psaume

offroit, dans sa brièveté, de grandes difficultés, dont le talent du poète nous paroît avoir heureusement triomphé :

Ah combien il est doux de vivre avec ses frères,
Sous le paisible toît où nos vertueux pères
Guidoient nos premiers ans!
Les anges du Seigneur habitent leur asile,
Et des cœurs réunis sous cet abri tranquille,
Sont les gardiens constans.

Aussi bonne, aussi douce, est la paix fraternelle
Que l'odeur des parfums qu'un ministre fidèle
Fait monter vers le ciel;
Du front sacré d'Aron, telle on voit l'huile sainte
Couler sur ses habits, et parfumer l'enceinte
Où se plaît l'Eternel :

Comme au sommet d'Hermon, l'herbe sèche et mourante
Reprend à la rosée une forme riante,
Et se couvre de fleurs,
Ainsi Dieu fait fleurir la concorde entre frères,
Et même dans le ciel, après leurs jours prospères,
Unit encor leurs cœurs.

Sir John Cox Hippisley, qui se trouve en ce moment à Rome, a fait insérer dans le *Diario di Roma*, du 6 mai, la lettre suivante :

A l'éditeur de l'Ami de la Religion et du Roi, *à Paris.*

Monsieur, je remarque dans le compte que vous rendez des *Mémoires historiques sur l'église de France*, de M. Butler, il est dit que M. Butler a réfuté une *Histoire des Jésuites, publiée à Londres en 2 volumes, et attribuée à S. J. C. H.* Comme ces initiales pourroient induire quelques personnes en erreur par leur conformité avec mon nom, je compte sur votre exactitude pour vouloir bien insérer dans votre journal la déclaration formelle que je ne suis point l'auteur de cette *Histoire des Jésuites ;* que je ne connois aucunement l'auteur, et que M. Butler ne m'a jamais attribué cet ouvrage. Je me flatte que vous aurez la complaisance d'insérer cet avis, et j'ai l'honneur d'être votre dévoué serviteur,

J. C. Hippisley.

Rome, 28 avril 1818.

M. Butler nous avoit déjà écrit de Londres qu'il n'y avoit pas de raison de soupçonner sir John Hippisley d'être l'auteur de la Lettre contre les Jésuites, et que cet ouvrage étoit d'un autre écrivain.

Réponse de M. l'abbé Dillon à la Réplique de M. l'abbé Clausel, suivie de quelques Observations sur l'ouvrage de M. l'abbé Frayssinous (1).

S'il n'étoit question dans cette *Réponse* que du Concordat, il auroit été assez inutile de relever les assertions qui s'y trouvent. C'est aujourd'hui une matière bien éclaircie pour quiconque cherche la vérité de bonne foi. Mais l'auteur a mêlé au sujet principal des accessoires qui n'ont pas été examinés. Il se livre à des réflexions, il pose des principes qui ne doivent pas être passés sous silence. Cet article n'a d'autre but que d'en faire sentir rapidement l'inexactitude. M. Dillon, pour rabaisser sans doute l'ouvrage de M. Frayssinous, prétend que cet écrit *n'est guère qu'un développement de nos doctrines élémentaires*; et en effet, je crois que l'auteur des *Vrais Principes* n'a pas eu la prétention de s'élever plus haut. Mais ce dessein, tout simple qu'il paroît, n'étoit pas sans difficultés, si on en juge par les méprises de M. Dillon précisément sur les connoissances élémentaires. Ces méprises, il importe de les relever, parce qu'elles s'accréditeroient peut-être à l'ombre de son nom. Le premier mérite d'un théologien, c'est de rester dans les termes d'une rigoureuse exactitude en matière de doctrine.

1°. Après avoir rappelé les prérogatives divines des successeurs de saint Pierre, prérogatives reconnues

(1) In-8°. de 80 pages.

et respectées de tous les catholiques, M. Frayssinous avoit émis un sentiment fort raisonnable, à mon gré, sur la fixité du siége apostolique à Rome, et sur la perpétuelle réunion de la qualité d'évêque de Rome avec celle de chef de l'Eglise, et il avoit avancé qu'il ne croyoit pas que l'Eglise elle-même eût le droit de priver le siége de Rome de ses prérogatives; sur quoi M. Dillon dit, page 69 : *Il me semble qu'en s'énonçant ainsi, cet écrivain avance une proposition erronée.* Certainement M. Frayssinous n'avoit pas eu la pensée d'énoncer sur cette matière un article de foi. Il est trop sage et trop éclairé pour ne pas se renfermer dans les justes bornes à cet égard. Il y a toute apparence qu'il connoissoit fort bien les passages de Gerson, du cardinal de Cusa, de Soto, de Bannès, que lui oppose M. Dillon, passages qui établissent que le sentiment énoncé n'est pas un article de foi. Ces passages ont été recueillis dans un ouvrage d'un canoniste moderne; et d'après l'ordre dans lequel M. Dillon les cite, et surtout d'après la traduction françoise qu'il en donne, on peut croire qu'il a puisé son érudition dans cet ouvrage, et qu'il n'a pas vu les originaux. Quoi qu'il en soit, on l'invite à lire ce qu'a écrit sur ce sujet un des plus savans papes, Benoît XIV, dans son Traité *de Synodo Diœcesana*, liv. II, chap. 1er. Il apprendra de lui combien, en traitant la proposition d'*erronée*, il a passé les justes bornes. Ceux qui sont accoutumés à la précision du langage théologique, et qui connoissent la force du mot *erroné*, s'étonneront sans doute de le voir appliqué si légèrement.

2°. Dans une note de la page 69, M. Dillon soutient que l'Eglise a fait des changemens dans les institutions divines. C'est la première fois, que je sa-

che, qu'un théologien de l'Eglise catholique ait écrit que l'Eglise avoit touché aux *institutions divines*. D'après le langage universellement consacré, on a toujours entendu par *institutions divines*, des choses hors de tout changement, que l'Eglise entière ne pouvoit elle-même altérer, et qui devoient durer autant que la religion. Mais si l'assertion de M. Dillon étonne par sa nouveauté, la preuve qu'il en donne a de quoi confondre par sa foiblesse. *Jésus-Christ*, dit-il, *avoit institué la juridiction universelle; les apôtres y substituèrent la juridiction déterminée*. Il faut savoir que les apôtres étoient revêtus d'une mission extraordinaire qui leur étoit personnelle, et qui devoit finir avec eux; en même temps ils étoient chargés par Jésus-Christ d'établir un ordre de choses qui devoit se perpétuer jusqu'à la fin des temps. La *juridiction universelle* étoit un ministère extraordinaire établi pour les apôtres seuls; la *juridiction déterminée* étoit le ministère ordinaire, qui devoit durer autant que l'Eglise. Le premier, dans les intentions du divin fondateur, après avoir fini avec les apôtres, devoit être remplacé par un autre fait pour toujours: ainsi, d'après l'institution divine, l'infaillibilité accordée à chacun des apôtres, ne devoit résider, après eux, que dans le corps des évêques. Il n'y a nullement là de quoi autoriser le langage fort inusité, pour ne rien dire de plus, qu'emploie M. Dillon.

3°. Il s'exprime ainsi, page 78: *Je suis bien convaincu que ceux qui, comme je le professe, croient que l'inamovibilité de l'épiscopat est un article de foi, ne font que devancer le jugement de l'Eglise*. J'ai le droit de regarder ces paroles comme la pensée écrite de l'auteur, puisque je ne puis juger de ses sentimens

que par ses expressions; or, s'il n'y a pas ici inadvertance dans les mots, il y a au moins une bien grande confusion et une extrême inexactitude dans les idées. Si M. Dillon se bornoit à dire que l'inamovibilité de l'épiscopat est assez appuyée sur la tradition pour que l'Eglise puisse déclarer qu'elle fait partie de la révélation et la proposer à croire, il pourroit se tromper sans doute; toutefois personne n'auroit le droit d'en être offensé. Mais dire crument qu'elle *est un article de foi*, c'est renverser toutes les règles du langage, c'est montrer bien peu de connoissance des notions *élémentaires* que M. Dillon jugeoit si simples et si faciles. De deux choses l'une; ou cette doctrine fait partie de celle qui est enseignée par l'Eglise universelle, ou non. Dans le second cas, il n'est point permis de l'appeler *article de foi*. Dans le premier, elle seroit de foi, et nul ne pourroit la nier sans être hérétique; ce qui, il faut le croire, est fort éloigné de la pensée de M. Dillon.

4°. Au sujet de cette même inamovibilité, M. Dillon avance, p. 52 et suiv., que les *institutions apostoliques ne sont point différentes de celles créées par Jésus-Christ lui-même*, et à l'appui de cette assertion générale, il cite Tertullien, Bellarmin et Bossuet, dans son *Exposition de la Doctrine chrétienne*, n°. 18. Je ne veux point le chicaner, mais il falloit dire : *Exposition de la Doctrine de l'Eglise catholique*; c'est le titre de l'ouvrage. De plus, je ne sais pourquoi il rapporte les paroles latines de la traduction de Fleury, au lieu des paroles françoises de l'original; ce qui, du reste, est de peu d'intérêt. Mais je rappellerai à M. Dillon qu'on doit distinguer deux espèces d'institutions apostoliques, les unes divines, et les autres ecclésiasti-

ques. Les premières, les apôtres les ont établies de la part de Jésus-Christ, comme fondateur de l'Eglise chrétienne, pour durer autant qu'elle; celles-là sont de droit divin, et l'Eglise elle-même ne peut les changer. Les secondes, les apôtres les ont établies comme pasteurs ordinaires des églises; celles-ci tiennent à un ordre de choses variable, à une discipline générale ou particulière, qui pouvoit être modifiée ou changée par leurs successeurs dans le ministère ordinaire. Ce n'est pas ici le lieu de tracer les règles d'après lesquelles on peut distinguer les unes des autres, cela nous meneroit trop loin. Cette distinction, qu'aucun théologien ne peut contester, suffit pour faire sentir combien il est inexact de dire, sans exception, que les *institutions apostoliques ne sont pas différentes de celles de Jésus-Christ lui-même.* Il est aussi très-facile de voir que les autorités que cite M. Dillon sont étrangères à la question. De quoi s'agit-il dans les passages allégués de Tertullien, de Bellarmin et de Bossuet? Il s'agit d'établir qu'il est une parole de Dieu non écrite, transmise de vive voix par les apôtres, et tout aussi respectable que celle qui est transmise par l'Ecriture: c'est ici une chose reconnue de tous les catholiques; mais jamais la parole de Dieu non écrite ne s'est appelée *institution apostolique*. L'auteur traduit ainsi Tertullien: *Nous avons pour auteurs les apôtres, qui n'ont rien fait d'eux-mêmes, mais qui ont fidèlement transmis la* DISCIPLINE *qu'ils avoient reçue de Jésus-Christ. Ainsi, s'il venoit un ange du ciel pour m'annoncer le contraire de ce qu'ils m'ont appris, je lui dirois anathème.* Il suffit de lire le contexte pour voir que le mot *disciplinam*, qui est dans l'original, ne répond pas à celui de *discipline*, tel que nous avons

coutume de l'employer. Les paroles de saint Paul auxquelles Tertullien fait allusion regardent la doctrine évangélique. Aussi le savant traducteur des *Prescriptions*, l'abbé Gourcy, a rendu le mot *disciplinam* par celui de *doctrine*. Je fais cette remarque, moins contre M. Dillon, qui seroit sans doute incapable de se prévaloir du mot *disciplinam*, que contre ceux qui, en le lisant, seroient tentés d'en abuser. Il paroît, au reste, que, suivant M. Dillon même, la question de *l'inamovibilité n'a aucun rapport à nos libertés*. Je suis bien aise de savoir que je pourrois par conséquent ne pas partager, sur cela, les opinions de l'auteur, sans être taxé d'ultramontanisme. Il est toujours agréable d'être rassuré contre une telle inculpation, quoiqu'elle soit un peu vague, qu'elle ait été récemment prodiguée sans beaucoup de mesure, et qu'elle semble assez la ressource de ceux qui n'en ont point d'autre.

5°. M. Dillon pressant un argument qui est assez étranger au livre de M. l'abbé Frayssinous, objecte que la Déclaration de 1682 a été condamnée par Innocent XI et Alexandre VIII, et il dit à ses adversaires : *Pourquoi résistez-vous à cette autorité, en reconnoissant la vérité des quatre propositions qu'il a condamnées, et qu'il regarde comme attentatoires à la foi?* Sur quoi je remarquerai d'abord que le bref d'Innocent XI ne regarde nullement les quatre articles. Il suffit de le lire pour se convaincre qu'il n'a trait qu'aux affaires de la Régale, et qu'il est absolument étranger à la Déclaration. C'est une réponse à la lettre que les évêques de France avoient écrite au Pape, le 3 février précédent, pour l'instruire de ce qu'ils avoient fait touchant la Régale; il n'y est pas dit un mot des quatre articles. La Déclaration est du 19 mars 1682, et le

bref d'Innocent XI est du 11 avril; or, quand on connoît la lenteur des actes de la cour de Rome, on sent qu'elle auroit pris plus de temps pour examiner et décider une affaire si importante. On ne s'y trompa point dans le temps, et le bref ne fut regardé que comme une réponse à ce que le clergé avoit fait sur la Régale. C'est sur ce pied que d'Avrigny en parle dans ses *Mémoires*; et après avoir rapporté les délibérations sur la Régale, il cite immédiatement le bref, et ne parle que dans un article suivant de la Déclaration du 19 mars. M. le cardinal de Bausset, dans son *Histoire de Bossuet*, a également considéré le bref du 11 avril comme ayant trait seulement à la Régale, et il n'ouvre son récit sur les quatre articles qu'après avoir fait connoître le bref. J'ai cru devoir relever cette erreur, parce qu'elle est assez commune parmi ceux qui n'ont pas examiné à fond les détails de cette affaire. Quant à Alexandre VIII, M. l'abbé Frayssinous a fait observer, dans son ouvrage, que ce pontife, dans sa bulle du 4 août 1690, déclare les quatre articles nuls; mais qu'il ne leur donne aucune qualification théologique : nulle part le saint Siége ne les a déclarés *attentatoires à la foi*. Il est fâcheux que l'on écrive sur la théologie quand on a des notions si peu exactes, et qu'on se permette de telles qualifications dans une matière où la précision rigoureuse des termes est si nécessaire.

6°. M. Dillon commet une méprise fort singulière, lorsqu'il dit, page 71 : *L'assemblée de 1682 n'a jamais entendu porter un décret dogmatique, ni donner une décision de foi; et c'est si vrai, que Fénélon, qui, dans cette assemblée, ne partageoit pas d'abord l'opinion de ses collègues, dit, à la fin de la délibération,*

qu'il étoit obligé d'avouer qu'il avoit été convaincu par la force de la vérité, et qu'il étoit maintenant persuadé que le sentiment de ses collègues étoit le meilleur, et qu'il l'embrassoit d'autant plus volontiers qu'on ne prétendoit pas en faire une décision de foi, mais seulement en adopter l'opinion. La distraction est un peu forte pour un homme qui devroit mieux connoître l'histoire du clergé, et celle d'un prélat dont le nom est si cher à l'église de France. Fénélon n'assista point à l'assemblée du clergé de 1682; il ne devint archevêque de Cambrai que treize ans après, ayant été nommé à ce siége, le 4 février 1695, et sacré le 10 juin suivant. L'archevêque de Cambrai qui existoit en 1682, étoit M. Jacques-Théodore de Brias, né en Artois, et c'est lui qui s'exprima comme il est rapporté plus haut. Fénélon n'a jamais tenu un pareil langage, ni à l'assemblée (puisqu'il n'en étoit pas), ni ailleurs. Il n'étoit point favorable au moins à tout l'ensemble de la doctrine énoncée dans les quatre articles, et on sait même qu'il avoit développé et motivé son sentiment, à cet égard, dans un long Traité qui a été trouvé dans ses papiers, écrit tout entier de sa main. Je n'insisterai pas sur l'anachronisme dans lequel est tombé M. Dillon sur un fait assez connu; je puis bien ici ne pas profiter de tous mes avantages, et je n'en veux tirer que cette conclusion, que l'histoire ne se devine pas plus que la théologie, et qu'il est toujours à propos de les étudier quand on veut en parler. La naissance ne donne, à cet égard, aucun privilége, et un nom, quel qu'il soit, ne dispense pas d'être exact dans les faits ou dans les discussions. L'obligation est plus étroite encore quand il s'agit de matières où le

manque de lumières et d'examen peut préjudicier à l'honneur ou aux intérêts de la religion.

7°. Enfin, il est un autre endroit fort remarquable dans l'écrit de M. Dillon. *Nous voulons tous sauver l'église de France*, dit M. Dillon, page 57, *mais nous voulons aussi sauver les principes, conserver intact le dépôt de la foi, et maintenir les droits et l'autorité que Jésus-Christ n'a donnés qu'à son Eglise. Oui, nous voulons tous garder l'unité, et nous ne demandons qu'un motif honorable pour pouvoir nous réunir. Nous désirons nous maintenir dans l'union de l'Eglise romaine, mais il ne faut pas pour cela mettre entre elle et nous une barrière insurmontable, et il ne faut pas nous dire : Vous n'entrerez dans notre Eglise qu'en sacrifiant la croyance qui vous fait enfant de l'Eglise..... Nous sommes disposés à faire tous les sacrifices qui n'attaqueront pas les principes de notre foi; nous ferons plus, nous n'exigerons rien de ce qui peut blesser votre amour propre; ainsi nous ne vous reprocherons point ce que vous avez fait en 1801...* Voilà donc le traité de paix que M. Dillon propose au chef de l'Eglise; voilà ses conditions pour être uni au vicaire de Jésus-Christ. Qu'eût-on dit d'un simple particulier qui eût voulu, en 1814, faire un traité avec le Roi, et ne se soumettre à lui qu'avec certaines restrictions? Cette prétention ambitieuse est bien autrement répréhensible quand elle s'applique à la religion et à la hiérarchie spirituelle. M. Dillon a d'étranges idées de l'unité, s'il croit qu'il est permis à un prêtre de la rompre à son gré, et de se séparer du centre. Quelle soumission que celle qui prétend traiter ainsi d'égal à égal! Quel respect pour le saint Siége de l'accuser d'exiger le sacrifice de la foi! Quelle modération de dire qu'on ne reprochera point

au Pape ce qu'il a fait en 1801, tandis que ce reproche éclate dans tant d'écrits, et dans celui même que nous examinons! Que deviendroit l'Eglise si chacun pouvoit ainsi lui dicter des conditions? M. Dillon parle d'*amour propre* : je ne veux pas blesser le sien; mais je le prie de considérer sérieusement si le langage qu'il tient convient à un inférieur, et à un fils respectueux; s'il lui est loisible de marchander ainsi sa soumission, et si, simple prêtre, il a le droit de reconnoître ou non l'autorité de celui à qui Jésus-Christ a remis les clefs de son royaume spirituel.

Telles sont les réflexions que m'a suggérées la *Réponse* de M. Dillon. On s'apercevra aisément, je crois, qu'elles ne m'ont été dictées que par l'amour de la vérité, et par la nécessité de relever des principes et des assertions également hasardées.

M.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. Le 24 juin, jour où l'Eglise célèbre la fête de saint Jean, huit militaires ont fait leur première communion à l'hopital du Val-de-Grâce. C'est la sixième fois, depuis un an, que M. l'abbé Deloutte, aumônier de l'établissement, a cette consolation. Il préparoit depuis plusieurs mois ceux qui viennent d'être admis à la sainte table. Plusieurs de leurs camarades, retenus aussi au Val-de-Grâce, se sont joints à eux pour l'action la plus sainte, et ont augmenté l'intérêt de cette cérémonie. Tous ont édifié les assistans par les marques d'une piété vraie. L'après-midi, ils ont renouvelé les vœux de leur baptême. M. l'aumônier leur a distribué, au nom de S. A. R. MADAME, les livres de prières et objets de piété qu'il a coutume de délivrer, suivant les in-

tentions de la pieuse Princesse, à ceux qui s'approchent des sacremens.

— L'administration de la Maison du Refuge, destinée à recevoir les jeunes prisonniers à l'expiration de leur peine, a tenu, le 18 juin, une réunion pour l'anniversaire de l'ouverture de cet asile. M. de Bombelles, évêque d'Amiens, a dit une messe d'actions de grâces, et un membre de l'association a rappelé le but et les succès de cette bonne œuvre, qui s'étend et se consolide de plus en plus.

— Une petite ville, voisine de la capitale, vient d'offrir l'exemple d'un retour éclatant vers Dieu, et nous nous empressons d'autant plus à publier un fait aussi intéressant, que nous savons remplir en cela les vues de celui qui a été l'objet des miséricordes du Seigneur. M. B., ancien pharmacien des armées, étant tombé malade, fut conduit à l'Hôtel-Dieu de cette ville. Il fut témoin du zèle de M. l'abbé N., aumônier de la maison, auprès des malades; il fut peut-être particulièrement touché de l'abjuration récente d'un protestant, Jean-Pierre Eschmann, né en Suisse. Des chagrins particuliers ont encore contribué, à ce qu'il paroît, à ébranler son cœur. Né de parens pieux, il a senti la main qui le frappoit, et s'est tourné vers celui de qui vient tout secours. Après les épreuves et les instructions préalables, il a fait sa première communion, le dimanche de la Trinité, dans la chapelle de la maison. M. l'aumônier lui a adressé, à cette occasion, un discours que le nouveau communiant n'a pu entendre sans attendrissement. Son extérieur pénétré a frappé les pieuses filles de saint Vincent de Paul et les spectateurs que cette cérémonie avoit attirés.

— Nous avons reçu quelques détails sur des processions de la Fête-Dieu, dont nous ne parlerons pas, de peur d'avoir à répéter les mêmes choses dans des cérémonies qui se ressemblent nécessairement. Cependant, il en est une qui a présenté une circonstance dont il est

à propos de faire mention. Depuis la révolution, les protestans qui composent les deux tiers de la population de Lourmarin, diocèse d'Avignon, avoient cessé de tapisser leurs maisons pour les processions du saint Sacrement. Cette année, M. le maire a reçu de nouvelles recommandations de faire tendre. On avoit à craindre quelques obstacles; son zèle en a triomphé. Protestant lui-même, il a mis beaucoup d'intérêt à persuader ses co-religionnaires. Un seul a constamment refusé de suivre l'exemple, et de se rendre aux raisons du sage magistrat. Nous devons dire aux protestans de Lourmarin qu'ils seroient les seuls dans le royaume à ne pas se soumettre à un usage si ancien, et à refuser cette marque de respect pour la religion de l'Etat, et de déférence pour les désirs de leur souverain. Nous avons eu occasion d'assister cette année même à une procession de la Fête-Dieu, dans une petite ville où il y a quelques protestans; ils avoient tendu leurs maisons comme les autres. Nous ne sommes plus au temps où les protestans nous accusoient d'idolâtrie. Cet excès est passé de mode, et il ne convient guère d'être si récalcitrant sur des actes extérieurs quand on est si accommodant sur des objets plus graves.

— Le journal de la Charente-Inférieure, du 15 juin, rapporte un fait qui ne peut être trop publié. M. Pierre Vinet, ancien député de ce département à la convention, parvenu aujourd'hui à l'âge de soixante-treize ans, a obtenu l'autorisation de rester à l'hôpital de Blaye, pour s'y faire traiter d'une maladie grave. Là, le cri du remords s'est fait entendre à lui, et il vient, en présence du maire de Blaye, de l'aumônier de l'hôpital, et des sœurs chargées du soin des malades, de faire une déclaration écrite, où il abjure l'erreur qui le porta, il y a 25 ans, à prendre part à un jugement atroce. Il assure qu'il étoit dominé par la terreur. Il exprime le désir que toute la France soit instruite de sa profonde douleur, et il souhaiteroit pouvoir faire avant

sa mort une amende honorable aux pieds du trône, et entendre d'une bouche auguste un pardon qui le soulageroit d'un poids énorme. Il est inutile de dire que de tels sentimens sont dûs à l'empire de la religion; c'est elle seule qui touche et ramène les coupables. Tout autre motif ne fait guère que les irriter et les aigrir, et nous voyons par trop d'exemples ceux qui résistent à sa voix, persévérer dans leurs erreurs, et affecter même une opiniâtreté qui aggrave leurs torts.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. S. M. paroît se trouver fort bien du séjour de Saint-Cloud. Elle fait, presque tous les jours, après son déjeûner, une promenade dans le petit parc, et sort ensuite, à son heure accoutumée, pour une course dans les environs. Pendant le séjour du Roi à Saint-Cloud, il n'y aura pas d'audience particulière. Le 25, S. M. est allée à Versailles, et le 26, à Saint-Denis, où elle a visité la maison royale d'éducation.

— MADAME, duchesse d'Angoulême, a fait mettre une somme de 750 fr. à la disposition de la société de charité maternelle d'Auxerre.

— Mgr. duc d'Angoulême et MADAME, à leur passage par Nogent-sur-Vernisson (Loiret), en se rendant à Vichy, ont accueilli, avec bonté, les hommages de M. le curé de la paroisse, et lui ont fait remettre 200 fr. pour ses pauvres.

— Il s'étoit répandu des bruits sur les suites du nouveau congrès d'Aix-la-Chapelle, et sur les objets que les souverains y régleroient entre eux. La cour de Prusse n'a pas fait difficulté de tranquilliser les esprits, en démentant ces bruits. M. le comte de Goltz, ministre prussien à la diète, a déclaré formellement que ce n'est pas un nouveau congrès, dans le genre de celui de Vienne, qui doit se rassembler à Aix-la-Chapelle, mais une simple réunion des princes, qui sera étrangère à tout changement territorial, et qui n'a d'autre but que de fixer l'attitude que l'Allemagne doit prendre après l'évacuation de la France; il n'y sera admis aucun agent diplomatique des autres cours et des autres souverains. La légation prussienne, à Paris, a adressé la même déclaration

dans toute autre édition j'aurai soin d'ajouter à l'article, *Philon de Biblos*, une déclaration si édifiante. Personne ne désire plus que moi qu'elle fasse, en Allemagne même, l'impression qu'elle a faite sur moi, afin qu'on y efface le nom de S. Em. de toutes les listes dans lesquelles il avoit été compris, et dont j'avois reçu un exemplaire à Londres. Vous sentez bien, Monsieur, qu'après avoir lu ce qu'en disoient et Knigge (Philon) et le marquis de Constanza (Diomède) ce n'étoit pas moi qui aurois été chercher ce nom de Mᵍʳ. Haeffelin, sous celui de *Philon de Biblos*: bien moins encore l'aurois-je imaginé après avoir lu, dans les déclarations juridiques faites à Munich, la manière dont les illuminés préparoient leurs novices et leurs *minervaux* aux premiers grades. Je voyois trop bien que pour mériter ce qu'en disoit le fameux Knigge, il falloit être entré plus avant dans les secrets de la secte; et puisque S. Em. le cardinal Haeffelin nous déclare l'avoir non-seulement abandonnée, mais même *dénoncée* aussitôt qu'il en connut les *secrètes intelligences avec les francs-maçons*, soyez bien assuré, Monsieur, que l'autorité de son nom ne me servira plus que d'un témoignage infiniment respectable pour appuyer ce que j'ai dit de la réunion de ces deux sectes.

J'espère qu'en lisant la lettre de Mᵍʳ. Haeffelin, bien des lecteurs y trouveront, non-seulement la déclaration la plus édifiante que nous eussions droit d'en attendre, mais aussi l'avis le plus important qu'on puisse donner à tant de personnes qui vont solliciter leur admission dans des sociétés secrètes, où on commence aussi par leur annoncer, comme les fameux illuminés, qu'il n'y a *rien contre la religion*, *rien contre le gouvernement*, *rien contre les bonnes mœurs*, en leur faisant pourtant jurer ce qu'ils ne savent pas, et qu'on se réserve de leur dévoiler quand on les en trouvera dignes.

En vous chargeant de vouloir bien publier cette lettre dans votre prochain numéro, agréez, Monsieur, les remercîmens que le public et moi vous devons pour nous avoir fait connoître cette déclaration, que je désirois plus que personne. Agréez, en même temps, l'assurance de l'estime et du respect que vous a voués depuis long-temps, votre très-humble serviteur,

L'abbé Barruel.

Paris, ce 20 mai 1818.

Œuvres de Bossuet, évêque de Meaux, revues sur les manuscrits originaux, et sur les éditions les plus correctes. 9e. livraison (1).

Cette nouvelle livraison se compose des tomes XXXII, XXXIII et XXXIV de Bossuet. Les deux premiers sont la suite de la *Défense de la Déclaration du Clergé,* et terminent cet ouvrage. Nous avons déjà, en annonçant le tome XXXI, présenté quelques observations sur la *Défense,* et nous renvoyons à l'article sur la livraison précédente de Bossuet, tome XV de ce Journal, page 17. Aujourd'hui nous offrons à nos lecteurs des nouvelles remarques qui nous sont suggérées par différens endroits de la *Défense.*

Au livre IV, en réfutant le cardinal du Perron, Bossuet s'explique sur la justice des guerres contre les Mahométans; ce qu'il dit, à cet égard, pourroit s'appliquer aux Croisades. Dans le livre suivant, le chapitre 39 offre un résumé rapide sur l'autorité du concile de Constance. La réunion de deux cents évêques ou procureurs d'évêques, venus de presque toutes les parties du monde catholique, le concours de vingt cardinaux, de religieux de tous les ordres, de députés de presque toutes les universités, la présence des ambassadeurs des souverains, l'unanimité des délibérations, l'approbation de tous les évêques répandus dans

(1) 3 vol. in-8°.; prix, pour les souscripteurs, 14 fr. 40 c. A Versailles, chez Le Bel, imprimeur du Roi; et à Paris, chez Adrien Le Clère, au bureau du Journal.

leurs diocèses, impriment aux opérations de ce concile le caractère de concile écuménique. Le pape qui y fut élu n'a point rétracté depuis le décret qu'il avoit souscrit comme cardinal; au contraire, il a fait l'éloge des Pères de Constance et de leurs décrets; il n'a point distingué les sessions et les temps. Ainsi Bossuet trouve insoutenable l'opinion de ceux qui n'admettent comme écuméniques que les sessions postérieures à l'élection de Martin V. Il parle convenablement de ce pontife, et de son zèle pour maintenir l'autorité du concile de Constance. Il est vrai que, peu après (page 270), il lui échappe un mot assez aigre contre le Pape, mot même doublement déplacé par la tournure ironique que l'auteur lui a donnée, et qui ne sied guère dans une matière aussi grave qu'une discussion théologique.

Le texte est accompagné de notes qui ont paru nécessaires pour expliquer quelques endroits, ou même pour rectifier quelques erreurs; car il n'est pas très-étonnant que, dans un ouvrage de si longue haleine, rempli de tant de faits et de tant de citations, il se soit glissé, par inadvertance ou autrement, des inexactitudes, que l'auteur eût fait disparoître s'il eût eu le temps de mettre la dernière main à son travail. Le Roy, dans son édition de 1745, n'a pas fait difficulté de relever quelques-unes de ces fautes. On trouvera dans ce genre une note de lui, tome XXXII, page 271, sur la date de l'ouverture du concile de Bâle, et une autre, page 497, sur le nombre des évêques du concile de Latran, en 649. Les notes qui lui appartiennent sont distinguées par ces mots : *Edit. Paris*. D'autres notes appartiennent au nouvel éditeur, et sont désignées ainsi : *Edit. Versal*. Elles ne sont ni lon-

gues, ni multipliées, et paroissent réservées pour les passages les plus importans. Il y en a, par exemple, une à la page 464 du même tome, sur une légère altération dans le texte du concile de Chalcédoine. L'éditeur soupçonne, avec raison, qu'en cet endroit, comme en quelques autres, le savant prélat a voulu seulement être plus court, et que c'est-là ce qui lui a fait abréger quelques passages. Muzzarelli aime mieux en accuser la négligence des éditeurs. L'éditeur remarque aussi, liv. VII, chap. 18, quelques omissions dans ce que dit Bossuet sur le fait de Théodoret. Au chap. 24, il indique la réponse de Muzzarelli à un endroit de Bossuet, relatif au pape Agathon; Muzzarelli rapporte le texte entier du VIe. concile général, que Bossuet n'avoit cité qu'en partie. Du reste, l'éditeur, sans entrer dans le fond de la discussion, se borne à renvoyer à l'ouvrage même du prélat italien.

Cet ouvrage, qui a paru à Gand, en 1815, est intitulé : *de Auctoritate romani Pontificis in Conciliis generalibus*; 2 vol. in-8°. Chez Poelman; sans nom d'année, mais l'approbation est du 23 juin 1815. L'auteur le composa pendant son exil à Paris, et on l'a fait imprimer après sa mort (1). Il y examine les questions si débattues de l'infaillibilité du Pape et de son autorité sur les conciles. Son but principal est de prouver qu'il ne peut jamais y avoir de dissention en matière de

---

(1) Alphonse Muzzarelli, théologien de la Pénitencerie, né à Ferrare, en 1749, mourut à Paris, le 25 mai 1813. Il est auteur de plusieurs ouvrages de piété, et d'un Recueil intitulé : *Du bon Usage de la Logique en matière de la religion*, où il a réuni des Opuscules et des Dissertations sur différentes matières.

foi entre le souverain Pontife et le corps des évêques, et que par conséquent il est inutile d'examiner quel est celui du chef ou du corps qui l'emporte en autorité; d'où il conclut, par une conséquence ultérieure, qu'en entendant la voix du chef, on entend celle de tous les membres. C'est ce qu'il s'efforce de prouver, par la constitution même de l'Eglise et par les paroles des promesses, dans une longue *Préface*, à laquelle il auroit pu mettre plus d'ordre et de précision. Il parcourt ensuite, siècle par siècle, tous les conciles écuméniques, pour faire voir cet accord perpétuel: il prétend y montrer le Pape exerçant toujours la principale autorité, et les conciles toujours attentifs à suivre ses décisions, et respectant en lui leur chef, leur père, et leur docteur. Il a, en passant, occasion de traiter beaucoup de points, qui d'abord sembleroient ne devoir pas entrer dans son plan, comme la dispute du pape saint Etienne avec saint Cyprien, la chute du pape Libère, etc. Il rencontre souvent sur son passage la *Défense de la Déclaration*. Nous ne dissimulerons pas qu'il se trouve souvent en opposition avec Bossuet sur des faits et des citations de l'histoire ecclésiastique; mais il ne parle jamais qu'avec une haute estime de ses talens et de ses connoissances. Quelquefois même il se range de son avis contre des écrivains d'au-delà des monts. Ainsi il n'adopte point le système de Bellarmin, de Baronius et de quelques autres, sur la falsification des actes du sixième concile général. *Cette conjecture*, dit-il, *est devenue si invraisemblable, que, quoique j'aie pu m'y livrer ailleurs avec des écrivains distingués par leur érudition et leur jugement, aujourd'hui cependant, que j'ai examiné à loisir et avec beaucoup de soin les documens origi-*

naux, j'aurois honte de ne pas abandonner entièrement ce sentiment. Je crois même que la condamnation de la Lettre d'Honorius est tellement liée avec la condamnation de celle de Sergius et du Type de Constant, que non-seulement le sixième concile ne pouvoit s'en abstenir, mais que les apocrisiaires du Pape, et le pape Agathon lui-même, et Léon, son successeur, ont dû, pour agir conséquemment, consentir à cette condamnation. Nous citons cet aveu remarquable, et parce qu'il atteste l'impartialité de Muzzarelli, et parce qu'il est un hommage rendu à la critique et à la vigueur de raisonnement de notre Bossuet, qui a dissipé cette objection de ses adversaires.

Ce grand homme n'est jamais plus éloquent que lorsqu'il célèbre la puissance et la dignité du saint Siége. On en pourroit citer une foule d'exemples dans son beau *Sermon sur l'Unité de l'Eglise*. La *Défense de la Déclaration* en fourniroit aussi plusieurs. Le paragraphe X du *Corollaire* est intitulé : *Majesté et puissance du saint Siége. Arrêtons-nous ici*, dit l'illustre auteur, *à considérer avec admiration la puissance romaine, instituée pour unir toutes les parties de l'Eglise, et pour nous faire entrer dans cette charité éternelle par laquelle nous ne serons qu'un en Dieu.* Et après avoir montré avec quelle vigueur les papes ont terrassé les hérésies, *tout le droit que nous attribuons aux églises*, ajoute-t-il, *consiste à reconnoître et à déclarer si l'interprète commun leur paroît avoir décidé conformément à la tradition, afin qu'après s'en être convaincues, elles acquiescent à sa décision; qu'elles regarderont désormais avec une foi ferme comme l'ouvrage du Saint-Esprit, qui ne cessera jamais d'être le maître et le docteur de l'Eglise.* Il paroît que ce pas-

sage avoit scandalisé quelques gallicans; et l'éditeur de 1745, Le Roy, qui assurément n'est pas suspect d'ultramontanisme, a cru nécessaire de mettre dans cet endroit (*Defensio Declarationis*, tom. II, pag. 313, édition de 1745) une note pour réfuter ceux qui prétendoient que Bossuet avoit affoibli la doctrine gallicane. Il est vrai qu'il a pris sur lui d'ajouter en marge, à la page citée, quelque chose au texte de Bossuet; addition que le nouvel éditeur a sagement fait de supprimer.

Nous aimerions encore à citer la profession de foi qui termine ce *Corollaire.* Bossuet y proteste, dans les termes les plus forts, de son respect et de son dévouement pour le saint Siége, et promet d'obéir, si on imposoit silence aux deux partis. Il prie le saint Père de le regarder *comme une humble brebis prosternée à ses pieds*. Quelques personnes se sont étonnées, après cela, que Bossuet ait tant insisté, dans le livre IX, sur ce qu'il appelle les *chutes* des pontifes romains. Est-ce par de tels moyens qu'il faut défendre la doctrine gallicane? dit le nouvel éditeur dans une note du tom. XXXIII. Tournely convenoit que *ces argumens n'étoient pas fort à propos dans cette controverse*, et Bossuet lui-même avoit dit dans son *Sermon sur l'Unité de l'Église : Que, contre la coutume de tous leurs prédécesseurs, un ou deux souverains pontifes, ou par violence, ou par surprise, n'aient pas assez constamment soutenu ou assez pleinement expliqué la doctrine de la foi; consultés de toute la terre, et répondant, durant tant de siècles, à toutes sortes de questions de doctrine, de discipline, de cérémonies; qu'une seule de leurs réponses se trouve notée par la souveraine rigueur d'un concile écuménique, ces fautes particulières n'ont pu*

faire aucune impression dans la chaire de saint Pierre. Un vaisseau qui fend les eaux n'y laisse pas moins de traces de son passage...

Dans une autre note, qui suit de près celle-ci, le nouvel éditeur remarque que de savans catholiques ont écrit pour laver entièrement le pape Libère de reproche. Il cite la *Dissertation critique et historique sur le pape Libère, dans laquelle on fait voir qu'il n'est jamais tombé*, par l'abbé Corgne, Paris, 1736; et comme plus direct encore le *Commentaire critique et historique sur saint Libère, pape*, par le P. Stilting, dans les *Acta sanctorum*, au 23 septembre. Il renvoie encore à ce que Bossuet avoit dit lui-même à ce sujet dans sa *Seconde Instruction pastorale sur les promesses de l'Eglise*, tom. XXII de cette édition, page 580. Enfin l'illustre auteur de l'*Histoire de Bossuet*, dit dans une note, tom. II, pag. 396 : *Je trouve également dans les notes de l'abbé Ledieu que Bossuet lui avoit dit qu'il avoit rayé de son traité* de ecclesiasticâ Potestate, *tout l'endroit qui regarde le pape Libère, comme ne prouvant pas bien ce qu'il vouloit établir en ce lieu*; ce qui montre que ce grand évêque avoit, après un mur examen, fait à son ouvrage des changemens, ou du moins qu'il vouloit en faire, et que ces changemens n'ont pas tous été insérés dans les éditions de la *Défense*.

A la fin du tome XXXIII est l'*Appendix de la Défense*, avec une préface, qui est celle du premier travail de Bossuet. Car on sait, et nous l'avons dit ailleurs, qu'il revit plusieurs fois son ouvrage. Il le composa d'abord vers 1683 et 1685 : en 1696, il fit la *Dissertatio prævia*; en 1700 et 1701, il revit l'ouvrage, et des notes manuscrites de l'abbé Lequeux portent qu'*on*

ne peut guère douter que le dessein de Bossuet n'ait été de changer son ouvrage tout entier (Histoire de Bossuet, tome II, page 400). Il avoit même laissé des brouillons pour l'exécution de ce plan, comme M. de Bausset le rapporte au même endroit; brouillons que l'abbé Lequeux avoit vus, mais qui n'existent plus, soit que le temps ou la révolution les aient détruits, soit que des dépositaires infidèles les aient fait disparoître. Quoi qu'il en soit, ces détails expliquent comment plusieurs personnes ont pu concevoir des doutes sur l'authenticité de la *Défense*. Elles ne connoissoient que l'édition qui parut à Luxembourg en 1730, et qui ne fut imprimée que sur une des copies du premier travail de Bossuet. Alors l'évêque de Meaux ne donnoit pas l'ouvrage sous son nom; il ne parloit de lui qu'à la troisième personne. Dans la *Préface*, il ne se nomme que comme d'autres évêques de l'assemblée. Dans le chapitre 12 du livre III, il rappelle les éloges donnés à l'*Exposition de la doctrine de l'église catholique, par l'évêque de Meaux*. Depuis, Bossuet changea d'avis, et se déclara l'auteur de l'ouvrage, au lieu que, dans le premier travail, il ne se présentoit que comme un député qui avoit assisté aux discussions, et qui en exposoit les motifs. Nous devons ces remarques à M. le cardinal de Bausset, et nous sommes bien aises de les insérer ici pour dissiper les doutes qui nous ont été quelquefois exposés, et pour répondre entre autres à une lettre qu'un de nos abonnés nous a écrite d'Aub.... l'année dernière.

Nous sommes obligés de renvoyer à un second article l'examen du tome XXXIV; nous ne répéterons point ce que nous avons dit ailleurs sur le zèle

avec lequel l'imprimeur des *Œuvres de Bossuet* poursuit son entreprise; mais nous devons répondre à un reproche qu'on lui a fait, et qui ne nous paroît pas fondé. Dans son *Prospectus*, il fixa le prix de chaque volume sur le pied de 35 feuilles, et il annonça que les feuilles de surplus seroient payées en sus. Les souscripteurs ont donc été avertis de cette clause, et ne peuvent la trouver extraordinaire. L'arrangement des matières exige quelquefois des volumes plus gros, et il est agréable pour les lecteurs que les ouvrages ne soient pas trop divisés, et qu'on ne trouve pas à la fin d'un volume le commencement d'un traité qui se termineroit au milieu du volume suivant. Les souscripteurs auront encore cet avantage qu'ils auront moins de volumes à faire relier. Mais il est tout simple qu'ils payent un excédent de feuilles qui occasionne au libraire un excédent de frais. Son entreprise nous a toujours paru mériter d'être encouragée. Ce monument, élevé à la gloire de Bossuet, sera aussi utile pour la religion et honorable pour le clergé. Cette première édition complète de Bossuet est faite avec soin, imprimée en caractères fort nets et sur de bon papier, et d'un format commode. Les matières y sont distribuées avec ordre, et suivant un plan régulier. Enfin elle est confiée à un éditeur très-attentif, très-exercé et très-capable d'un pareil travail, et on peut prédire qu'elle sera d'autant plus recherchée et estimée, qu'elle sera plus connue.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. La cour de Naples a présenté treize nouveaux sujets pour les évêchés vacans dans ce royaume. Ainsi tous

les siéges seront bientôt remplis, et des églises long-temps privées de pasteurs se réjouissent d'en voir arriver successivement qui s'occupent de pourvoir à leurs besoins. Les ecclésiastiques nommés aux évêchés ont paru dignes par leur conduite et leur doctrine des fonctions qui leur sont confiées.

PARIS. Le 25 juin, vingt canonniers de la garde royale ont fait leur première communion dans l'église de la Sainte-Chapelle de Vincennes. M. l'aumônier du régiment a fait l'office, auquel assistoit M. le gouverneur et M. le commandant du château. La veille, deux militaires avoient été baptisés dans la même église.

— Un juif a reçu le baptême, le 26, à Saint-Sulpice. Il a eu pour parrain et marraine M. le comte Jules de Polignac et Mme. la comtesse. Le nouveau catholique a édifié les assistans par des marques de piété et de reconnoissance pour la grâce qu'il avoit reçue.

AUTUN. La mort vient d'enlever au diocèse d'Autun, M. de Fontallard, vicaire-général. Il a succombé, le 23 juin, à l'âge de 66 ans, à une courte maladie, qui a résisté à toutes les ressources de l'art. Sa douceur, son affabilité, et la plus solide instruction, réunie à une rare piété, lui avoient conquis tous les cœurs et une estime universelle. Il avoit commencé sa carrière sous Mgr. de Fontanges, à Nanci, en qualité de vicaire-général; il avoit suivi ce prélat, avec le même titre, à Toulouse, ensuite à Autun, où il étoit resté avec l'évêque actuel, dont il justifioit, à tous égards, l'attachement et la confiance. Les regrets qu'excite, à Autun, la mort de ce respectable ecclésiastique sont d'autant plus vifs, qu'on n'y a pas oublié qu'il avoit partagé le zèle et le dévouement de feu Mgr. de Fontanges, lorsque cet illustre prélat fut, en 1806, victime de son empressement à donner personnellement des secours aux nombreux prisonniers autrichiens et russes, qui étoient alors dans cette ville, attaqués d'une maladie épidémique.

NOUVELLES POLITIQUES.

Paris. S. M a ordonné qu'il y auroit constamment sur les côtes de nos établissemens d'Afrique une croisière de bâtimens de l'Etat pour visiter les navires marchands, et empêcher toute contravention aux ordonnances qui proscrivent la traite des noirs.

— Deux ordonnances du Roi autorisent l'acceptation de la moitié de deux legs faits par Mme. veuve Bosquillon, de chacun quarante actions de la Banque, pour contribuer à la construction de l'église projetée dans le cimetière du père la Chaise, aux réparations de l'église du Calvaire, et à l'entretien des ecclésiastiques pour les desservir.

— M. Delaunay-Delhorme, membre de la chambre des députés, vient d'être nommé conseiller à la cour royale de Paris.

— Une ordonnance royale, du 10 décembre 1817, avoit créé, pour l'arrondissement de Sceaux, une compagnie de cinquante sapeurs-pompiers volontaires. Les propriétaires de l'arrondissement se sont empressés de seconder les vues bienfaisantes du gouvernement. Une souscription volontaire a été ouverte pour l'achat de pompes à incendie. Elle a produit 13,000 fr., et n'est pas encore close. Il y aura neuf pompes, distribuées dans différentes paroisses.

— La cour royale de Paris a commencé, le 26 juin, l'affaire de M. Fiévée. La foule de spectateurs étoit considérable. M. Moreau, fils, conseiller, a fait son rapport, et a lu plusieurs fragmens de la *Correspondance*. On a publié une consultation en faveur de M. Fiévée; elle est de M. Dupin, et est signée en outre de onze avocats. Le 29, M. Hennequin a plaidé la cause de M. Fiévée; il a examiné l'ensemble du livre dénoncé, et a soutenu que l'auteur avoit écrit en publiciste; s'occupant plus des principes que des circonstances; qu'on ne l'attaquoit que par des interprétations, et que ses intentions avoient été évidemment de réfuter le discours de lord Stanhope. M. Hua, avocat-général, a répondu que les efforts de M. Fiévée pour justifier divers passages de son écrit, n'étoient que des subtilités, et qu'il n'avoit pu parvenir à expliquer d'une manière raisonnable la phrase irrespectueuse de la p. 15. Il a conclu à la confirmation du jugement. La cour, après une

délibération de plus de deux heures, a, en effet, confirmé le jugement de première instance, qui condamne M. Fiévée en trois mois de prison et 50 fr. d'amende.

— On a appelé à la cour l'affaire de *l'Homme gris*, dont l'auteur, M. Féret, a été condamné précédemment à deux ans de prison, et 3000 fr. d'amende. M. Féret n'a pas comparu, non plus que M. Mérilhon, son avocat. Le jugement a été confirmé par défaut.

— Le samedi 27, on a appelé au tribunal de la police correctionnelle la cause du sieur d'Armaing et du sieur Poulet, auteur et imprimeur du *Surveillant politique et littéraire*. M. d'Armaing a déclaré qu'il n'étoit l'auteur que du second numéro. M. de Marchangy, avocat du Roi, a pris la parole. Il s'est plaint d'un système suivi d'attaque et de diffamation contre la magistrature. Des écrivains sinistres ne parlent que d'oppression et d'esclavage; leur audace prouve seule qu'ils en parlent sans y croire. Le magistrat a cité quelques passages, d'où il résulteroit que la France gémit sous le poids de la plus affreuse terreur; que les protestans y souffrent une horrible persécution; que la délation est encouragée; que l'arbitraire et l'injustice dirigent les magistrats, etc. Il a conclu contre M. d'Armaing à quatre mois de prison, et 2000 fr. d'amende. L'imprimeur a nommé le sieur Darcis comme auteur du 3e. numéro. La cause a été remise à huitaine.

— On a appelé aussi la cause des sieurs Chevalier, Renauld, Hocquet et David, relative aux numéros de la *Bibliothèque historique*, déférés comme calomnieux et séditieux. La cause a été remise à huitaine pour tout délai.

— M. de Sainneville a rendu plainte en calomnie contre M. Canuel, et l'a fait citer en police correctionnelle pour le 21 juillet, jour où il étoit cité lui-même.

— Des journaux annoncent que M. Dunoyer, un des auteurs du *Censeur européen*, a été mis en liberté sous caution par le tribunal de Rennes.

— M. de Châteaubriand fait poursuivre en calomnie, devant les tribunaux anglois, l'éditeur du *Times*, pour des inculpations de la nature la plus grave et la plus odieuse dirigées contre lui, et insérées dans ce journal, à l'article *Correspondance privée*.

— Le vaisseau le *Duc de Berry* a été lancé, le 18 juin, dans le port de Rochefort.

— Le *Journal du Commerce* annonce que le pacha d'Egypte s'est abonné à la *Minerve*. Cela est bien libéral pour un pacha.

— Le sieur Billon, dont *la Minerve* avoit publié la réclamation, et qui avoit attaqué le maire de Gisors, pour l'avoir dépossédé d'un terrain appartenant à la ville, vient de perdre son procès devant le tribunal de l'arrondissement. Ce jugement ne laisse pas de décréditer un peu les doléances de *la Minerve*, sur les vexations du maire, et sur la tyrannie et l'oppression des autorités.

— Le 18 juin, après une longue délibération, les jurés de la cour d'assises de Nîmes ont prononcé sur les questions relatives à l'assassinat du curé de Servas. Par suite de leur décision, Jacques Bastides et François Driez ont été condamnés à mort. Deux autres ont été acquittés.

— Le roi et la reine de Sardaigne sont arrivés, le 7 juin, à Modène, avec les princesses leurs filles. La duchesse de Chablais y étoit déjà.

— La mort du général Barclay de Tolly a été suivie de celle du général de Wintzingerode, qui commandoit une division russe en 1814, et qui s'étoit distingué dans cette campagne. Il est mort subitement à l'âge de 49 ans.

— Le désastre qu'on craignoit dans le Valais a eu lieu le 15 juin. Les eaux du lac de Bagnes, qui s'étoient amoncelées, se sont frayé un passage à travers le glacier. Elles se sont précipitées, le 16, dans la vallée de Bagnes avec l'impétuosité d'un torrent, charriant des terres, des arbres, des débris de maisons, des meubles, des animaux et des cadavres humains. La terreur étoit générale. En peu de temps le torrent a atteint Martigny, et y a occasionné de grands dommages. Cette débacle n'a cependant pas produit d'accidens sur les rives du Rhône, dont les eaux se trouvoient heureusement assez basses. Les communications sont encore interrompues avec la partie du Bas-Valais, qui a éprouvé ce terrible fléau, et on craint d'en apprendre les tristes détails.

La politique avoit sa *Minerve*; l'Eglise est menacée d'avoir aussi la sienne. Il circule, depuis quelque temps, un *Prospectus* d'un journal, ou, si l'on veut, d'un ouvrage qui portera le titre de *Chronique religieuse*. L'auteur de ce *Prospectus* ne s'est point nommé; mais, à cela près, il a fait de son mieux pour être

reconnu. Il n'est pas de ces écrivains timides et discrets qui craignent d'être devinés ; il arbore, sans hésiter, le drapeau sous lequel il a long-temps servi, et ne veut pas que nous puissions méconnoître le vétéran de la révolution, l'ennemi des rois, un des plus zélés fondateurs de la république. Il s'annonce, dès les premières lignes, pour un enfant de l'église catholique, et *citoyen d'un Etat qui sera libre quand les lois d'exception seront entièrement abrogées. Qui sera libre*, cela dit tout de suite à qui nous avons à faire ; ce seul trait nous promet un journal bien libéral, bien indépendant, bien déclaré contre toute loi d'exception. Car quoi de plus abominable que ces lois d'exception, telles qu'elles existent aujourd'hui en France ! Il est vrai que j'ai peine ici à concilier l'auteur avec lui-même. Il avoit l'honneur de siéger dans cette convention, qui a fait aussi, à ce que dit l'histoire, des lois d'exception, et qui n'a même guère fait que cela ; et cependant il a été l'apologiste de cette assemblée, qui ne savoit que condamner, confisquer, immoler et proscrire. L'auteur vantoit pourtant alors les douceurs de ce régime ; il ne tarissoit point sur les charmes de cette liberté, en vertu de laquelle tant de gens languissoient dans les prisons, ou étoient réduits à fuir. Nous avons de lui un petit écrit, daté de l'an II, et qui respire la joie et le bonheur. C'étoit en 1794 ; l'auteur ne trouve pas de termes assez forts pour peindre sa satisfaction d'habiter une terre libre. Il exalte les hautes destinées d'un fantôme de république, auquel on immoloit chaque jour tant de victimes. Il est clair que son cœur et ses affections sont pour cette époque fortunée ; aujourd'hui, il ne voit plus que de lugubres images ; un Roi, et, qui pis est, un Roi légitime à la place de la convention ; le drapeau blanc substitué au drapeau tricolore ; les formes et le nom de la monarchie au lieu d'une république si douce et si attrayante : n'y a-t-il pas là de quoi se désoler ? Dans la même phrase, cet inflexible patriote parle de l'*alliance de l'Evangile et de la liberté ;* ce seul trait m'auroit suffi pour le reconnoître, car la même pensée se reproduit dans tous ses ouvrages. Il *contracte l'engagement de combattre ces hommes qui, préconisant l'obéissance passive en politique et l'ultramontanisme dans l'Eglise, travaillent sans relâche à ériger l'une et l'autre en dogmes religieux ; système pervers qui calomnie et diffâme le christianisme, en le supposant fauteur de l'oppression, et qui néanmoins retentit dans*

des Mandemens épiscopaux, des chaires chrétiennes et des feuilles périodiques. Ce rédacteur est vif, comme on voit, et ne ménage guère ses expressions. Il ne cherche point à faire sa cour au clergé. Il cite, avec éloge, ce mot d'un anglois: *Les prêtres sont comme le feu et l'eau; rien de si utile et de si dangereux.* Ils sont *dangereux*, ajoute l'auteur, *eussent-ils même une conduite régulière, quand, ignorans ou imbus de principes erronés, ils sont toujours voisins du zèle aveugle et furieux ou de l'incrédulité. Malheureusement tel est l'état actuel d'une partie considérable du clergé françois.* La passion a visiblement dicté un jugement aussi faux et une accusation aussi flétrissante. Grâces à Dieu, une *partie considérable du clergé* n'est *voisine* ni d'un *zèle aveugle et furieux* ni *de l'incrédulité.* S'il y a eu des exceptions, si des prêtres se sont déshonorés par leurs *fureurs* ou leur *incrédulité*, ces scandales ont éclaté presque tous dans cette église constitutionnelle, enfant malheureux du schisme et de la licence. Ces évêques, ces prêtres, qui se sont souillés par le mariage ou l'apostasie, avoient commencé par secouer le joug de l'autorité. Ils crioient aussi contre l'*obéissance passive* et contre l'*oppression*; et à force de secouer le joug, ils en vinrent à n'en reconnoître aucun. L'orgueil les conduisit au schisme, le schisme en entraîna vers l'apostasie; de l'apostasie à l'*incrédulité*, le pas étoit glissant, et l'*incrédulité* alla même, pour quelques-uns, jusqu'à la *fureur.* Mais, sans doute, on ne jugera pas tout le clergé par ces exemples qu'a fournis un parti fort décrédité. On ne confondra pas l'église gallicane avec une branche qui s'est détachée elle-même du tronc. L'auteur, qui a fait de son mieux pour ranimer et soutenir cette branche desséchée, se proposeroit-il de donner la même couleur à sa *Chronique*, et de ressusciter les *Annales* constitutionnelles de l'évêque Desbois? Déjà dans la controverse qui a eu lieu dernièrement sur le mariage, il prend parti pour un écrivain contre l'autorité qui l'a censuré. Il arbore l'étendard de l'indépendant le plus décidé. Il avertit qu'*on ne trouvera pas dans sa Chronique ces niaiseries adulatrices que recueillent, avec empressement, certaines gazettes, dans l'intention sans doute de faire croire que les actes de dévotion de la part des puissans de la terre sont plus méritoires que ceux du pauvre. Qu'importe de savoir que tel jour il y aura office en musique dans telle paroisse, que tel artiste touchera l'orgue, que tel prélat officiera, que telle marquise ou du-*

chesse quêtera ou sera présente? Nous ne savons si c'est contre nous que le sévère censeur a dirigé ces épigrammes, qui heureusement ne sont pas bien mordantes. Il nous est arrivé quelquefois, il est vrai, de parler *des actes de dévotion des puissans de la terre*, non pour *faire croire que ces actes sont plus méritoires*, mais parce que, comme le vulgaire, nous sommes plus frappés et plus touchés de ces exemples de piété partis d'un rang plus élevé. Si c'est une foiblesse, elle est bien générale, et nous ne nous piquons pas d'avoir, sur ce point, plus de philosophie que le peuple. En second lieu, nous méritions d'autant moins de reproches pour avoir rapporté les *actes de dévotion des puissans*, que nous avons souvent aussi cité les *actes de dévotion* du soldat, du pauvre, du prisonnier, du savoyard. Ces articles auroient dû nous obtenir grâce pour ceux où il est question des *puissans* et des *duchesses;* quant à la *musique* et à l'*orgue*, si nous en avons parlé, c'est du plus loin qu'il nous en souvienne, et nous ne croyons pas avoir jamais mis beaucoup *d'empressement à recueillir ces niaiseries adulatrices*. Ce qu'il y a de plus clair en tout ceci, c'est que la *Chronique* ne flattera ni les *puissans* ni le *clergé;* qu'elle est déjà mécontente *et des Mandemens épiscopaux, et des haires chrétiennes, et des feuilles périodiques;* qu'elle s'élevera contre le *système pervers de l'obéissance passive* et contre les *fauteurs de l'oppression*, et prêchera la liberté et son alliance avec l'Evangile. C'est-là, en effet, ce qu'il y a de plus pressé au temps qui court. Dans l'état où est la religion, on n'a rien de mieux à faire que de combattre le despotisme. L'autorité est déjà trop respectée, il est bon de lui ôter encore de son crédit et de sa force. L'*obéissance passive* est incontestablement la grande plaie de l'Eglise, et il est très-urgent de prémunir les esprits contre un mal si contagieux. C'est la bonne œuvre à laquelle se dévouent les auteurs de la *Chronique religieuse*. On annonce que cet ouvrage aura *pour coopérateurs des évêques, des prêtres, des magistrats, des gens de lettres, etc. Des évêques*, c'est beaucoup. Il paroît qu'il n'y en a qu'un; c'est le même à qui on attribue la rédaction du *Prospectus*, et qui est fort connu par son dévouement à la révolution, par son zèle pour l'église constitutionnelle, et par un grand nombre d'écrits en faveur de l'une et de l'autre. Peut-être sera-t-il le chef de l'entreprise; il mérite sans doute cet honneur, par son activité et ses services.

Quelques considérations sur l'esprit de schisme.

Le divin auteur de l'Eglise l'a comparée lui-même à une graine qui croît, s'étend et couvre un grand espace de son ombre; image de sa vigueur et de sa fécondité. L'Eglise conserve encore ce bel attribut; et cet arbre antique, quoique battu par les vents et miné par les orages, pousse encore des rameaux pleins de sève, et brillans des plus beaux fruits, tandis que les branches qui s'en sont détachées, se dessèchent, périssent, ou occupent inutilement la terre. Ainsi, nous voyons les sectes et les partis frappés de stérilité; ils ont perdu, en se séparant du tronc, ce qui leur donnoit la force et la vie. Ils s'épuisent en vaines disputes, et ne sont plus que comme un airain sonnant ou des cimbales retentissantes. Les enfans de l'Eglise, au contraire, participent à sa vertu toujours agissante et toujours efficace; et ses pasteurs, secondés de la grâce d'en haut, recueillent, au milieu même des traverses et des contradictions, les fruits abondans de leur ministère. N'en avons-nous pas sous nos yeux des exemples frappans? Quels sont, parmi nous, ceux qui font le bien, qui étendent le royaume de Jésus-Christ, qui gagnent des ames à Dieu, qui opèrent des prodiges de charité? Sont-ce ces esprits orgueilleux et déclamateurs qui insultent au Père commun, qui élèvent autel contre autel, qui nourrissent le schisme? Non; ceux-là ne se font connoître que par les troubles qu'ils excitent, par l'aigreur de leurs écrits, par leurs artifices pour tromper et séduire les ames. Ce n'est point dans leur sein que se préparent ces œuvres éclatantes qui changent les villes, et étonnent ceux même qu'elles ne persuadent pas. Ce n'est pas de leurs rangs que sortent ces hommes admirables qui vont, à l'exemple du

Sauveur, prêcher dans les bourgs, annonçant la parole sainte, consolant les justes, ramenant les pécheurs, et affoiblissant partout le règne du vice et l'empire du démon. Les gens de parti mettent leur gloire à diviser, les missionnaires la mettent à réunir. Les premiers apprennent à s'élever contre l'autorité: les seconds, à la révérer et à la bénir. Les premiers s'applaudissent quand ils ont séparé le pasteur du troupeau, ou qu'ils ont détaché quelques brebis séduites; les seconds n'aspirent qu'à rassembler toutes les ouailles dans la même bergerie. Les uns, enfin, sont des artisans de discorde, qui jettent parmi le peuple des écrits où le chef de l'Eglise est insulté, et où les évêques sont représentés comme des loups; les autres sont des hommes de paix, qui inspirent la soumission aux pasteurs et le respect pour l'ordre établi. Ils n'appartiennent point non plus à un parti, ils ne se séparent point du corps des pasteurs, ces ecclésiastiques vertueux et éclairés, qui, dans la capitale, servent la cause de la religion, chacun suivant le genre où la Providence l'appelle. Les grands noms dont l'Eglise s'honore le plus, sont aussi les plus empressés à donner l'exemple de la soumission à une mesure dictée par la nécessité. Il n'est affilié à aucun parti, ce controversiste éloquent qui repousse les attaques de l'incrédulité, et dont une jeunesse nombreuse recueille avec avidité les di cours; ni cet autre orateur dont le nom se lie à toutes les bonnes œuvres, et dont la voix retentit dans toutes les assemblées de charité; ni cet auteur étonnant qui semble avoir emprunté les pinceaux de Pascal pour peindre le délire et le danger de l'indifférence en matière de religion. Par quels noms le parti obscur de l'opiniâtreté et de l'erreur compensera-t-il de tels noms, et quels services opposera-t-il à de tels services? Qui est-ce qui, à Paris et ailleurs, porte le poids de la chaleur et du jour? Quels sont les prêtres qui se vouent à la consolation des mourans, à l'instruction des peuples, au soulagement des pauvres? Quels

sont ceux qui, sur des théâtres différens, s'appliquent avec le même zèle à toutes les parties du ministère, qui se font tout à tous pour les besoins de leur troupeau, qu'aucune fatigue ne rebute, qu'aucune contradiction n'arrête? Quels sont ceux qui donnant à la fois l'exemple de la docilité pour les premiers pasteurs, et du zèle pour les troupeaux confiés à leurs soins, qui étrangers à toute contention, ennemis de toute exagération, remplissent leurs devoirs avec calme et constance? Voilà les prêtres qui travaillent et qui sont utiles à l'Eglise. Ils ne crient point, ils prient. Ils ne composent ni ne répandent de brochures contre le Pape et les évêques; ils préfèrent d'opérer le bien sous leurs ordres. Ils ne jugent point leurs supérieurs, ils leur obéissent. Ils n'ont point la prétention de croire qu'eux seuls connoissent les règles de l'Eglise et savent les défendre; simples prêtres, ils se rangent à l'autorité du corps enseignant, bien loin d'avoir l'orgueil de le régenter. Cette route est celle que leur tracent la raison et la sagesse; toute autre est illusion. Un curé, un vicaire sont chargés d'une portion du troupeau, et n'ont pas mission pour contrôler les actes des pasteurs, ou pour contredire les mesures que le chef de l'Eglise a prises, et que l'Eglise a approuvées. Ils sont appelés à travailler à la vigne du père de famille, et non à lui prescrire les règles qu'il doit suivre; et ils intervertissent l'ordre quand ils décident au lieu d'agir. On diroit d'eux, comme de ces insectes criards et paresseux : Ils ne font rien, et nuisent à qui veut faire. Pourquoi ne trouve-t-on dans leurs rangs aucun de ces hommes courageux et zélés que nous indiquions tout à l'heure? Ne devroient-ils pas se reprocher leur inutilité quand tout autour d'eux les rappelleroit à une vie active? Le champ de l'Eglise réclame de toutes parts des moissonneurs; et, loin de s'armer de la faux, ils arrêtent ceux qui se présentent pour travailler. Qu'ils s'interrogent eux-mêmes. Est-ce eux qui assurent en ce moment la perpétuité du sacerdoce, qui forment des

sujets pour le sanctuaire, qui leur inspirent l'esprit de leur vocation? Quels services rendent-ils à l'Eglise? Les voit-on, effrayés de ses pertes, accourir à son secours, lui préparer de jeunes ministres, élever des écoles qui sont sa seule espérance? Y a-t-il quelques-uns d'eux parmi ces hommes respectables qui instruisent la jeunesse ecclésiastique dans les sciences et dans la piété? Y en a-t-il dans ces congrégations qui demandent à se reformer, et à reprendre le but de leur première institution? Y en a-t-il parmi ces prêtres généreux qui traversent les mers pour aller porter le flambeau de la foi aux deux bouts du monde? Y en a-t-il parmi ces pasteurs charitables qui chaque jour font éclore quelque projet utile, entreprennent des établissemens de charité, ouvrent des asiles à l'indigence et au malheur, imaginent de nouveaux moyens de secourir leurs semblables, et ne semblent occupés que de la gloire de Dieu et du salut du prochain? N'est-ce pas une note fâcheuse pour ceux dont nous parlons, que cette stérilité de bonnes œuvres, que cette impuissance à rien produire, que cette inutilité, que cet éloignement de tout ce qu'il y a d'éclatant et de louable? Où retrouver parmi eux cet esprit de vie et de fécondité qui se manifeste par de grandes entreprises, par des missions heureuses en résultats, par des conversions étonnantes, par les effusions de la charité? Tout semble vide et mort dans leur sein; ils n'ont de force que pour se plaindre, et d'énergie que pour attaquer et injurier; on ne s'aperçoit de leur existence qu'à leurs déclamations, et on les croiroit éteints ou anéantis s'ils n'avoient soin de lancer de temps en temps quelque pamphlet bien âcre, dans lequel ils accusent le Pape de prévarication, les évêques de lâcheté, tout le clergé en exercice de schisme et d'hérésie, et les prêtres les plus respectables, les plus éclairés et les plus utiles, d'hommes foibles et ignorans. Quel parti que celui qui ne s'annonce que par de tels actes, et qui n'a d'autre moyen de se faire connoître qu'en troublant l'E-

glise, et en s'efforçant d'entraver le zèle ou les succès de ses ministres les plus empressés et les plus fidèles! Cette réflexion ne suffit-elle pas pour apprécier une telle cause et ses défenseurs?

Cette même cause est d'ailleurs totalement abandonnée par ceux qu'on nous en présentoit comme les soutiens. Elle ne compte plus, elle ne peut plus compter les grands noms dont elle se flattoit de grossir sa liste. Ils ont assez prouvé, par des démarches récentes, combien ils étoient étrangers à tout esprit de parti. La lettre adressée au Pape, le 8 novembre 1816, monument de respect et d'attachement filial, a déconcerté ceux qui se prévaloient de si illustres suffrages. Depuis ils ont prouvé en toute occasion leur éloignement pour toute idée de discorde ou d'opposition, et nous savons que, dans certaines coteries, on gémit de leur conduite comme d'une défection. Il y a de quoi gémir en effet. On assuroit qu'on ne pouvoit communiquer avec nous sans participer au schisme dont nous sommes entachés, et cette communication si contagieuse est si générale que personne n'est exempt de cette tache prétendue. Ainsi ils assistent dans nos églises, ils président à nos cérémonies ces respectables prélats par l'autorité desquels on prétendoit nous confondre. La meilleure marque de communion étoit sans doute d'accepter des siéges de la main de ce même pontife que MM. Blanchard et Gaschet ont déclaré fauteur de schisme et d'hérésie. Ils ont consommé le schisme en célébrant les saints mystères, et en donnant la confirmation dans nos églises. Un évêque même qui n'a pas cru devoir prendre part à la nouvelle organisation, n'a pas fait difficulté d'assister récemment dans une cérémonie avec des évêques et des ecclésiastiques attachés au Concordat. (Voyez notre n°. 383.) Plus récemment encore, un ecclésiastique, que l'on croyoit attaché aux mêmes sentimens, a montré qu'il ne les partageoit pas, ou qu'il y avoit renoncé, en officiant, dans une église de la capitale, au service solennel pour un prince illus-

tre. Voilà donc ceux que l'on prétendoit les plus opposés au Concordat, qui se joignent de communion aux pasteurs du Concordat. Et par-là tombe cette accusation si ridicule d'ailleurs de schisme et d'hérésie; car ce seroit sans doute de singuliers schismatiques que ceux qui se trouveroient en communion avec l'Eglise romaine comme avec les églises étrangères, avec les prélats et les fidèles des autres contrées qui viennent en France, comme avec les prélats et les fidèles des autres contrées que nos fidèles vont visiter. Si nous étions schismatiques, toute l'Eglise le seroit aussi, supposition aussi absurde qu'impossible. C'est cependant ce qui résulteroit des principes de M. Blanchard. Cet écrivain ardent soutient que ceux-là sont schismatiques qui communiquent avec des schismatiques, et il se sert de cet argument pour prouver que les évêques du Concordat sont entachés de schisme, vu leur communication avec les constitutionnels non-rétractés. Mais si nos évêques se sont souillés de schisme, le Pape, les cardinaux, les prélats romains, les évêques étrangers, vont, par leur communication avec eux, participer au schisme. M. l'évêque de la Louisiane a emporté la même tache dans son diocèse, et va la répandre dans le Nouveau-Monde, tandis que M. l'évêque de Maxula va en infecter la Chine et les Indes. Ainsi la contagion sera générale, et le naufrage universel. Bien plus, M. Blanchard, qui se croit si pur, n'en sera pas exempt; car bien certainement il communique de près ou de loin avec ceux qui communiquent avec nous. Il ne feroit pas de difficulté, par exemple, de communiquer, si cela n'est déjà fait, avec le prélat que nous avons cité dans notre n°. 383, ou avec les prélats anglois, irlandois et écossois qui se sont trouvés depuis quelques années à Paris. Or il n'en faut pas davantage pour qu'il contracte quelque souillure; et le voilà atteint, sans qu'il s'en doute, du même mal dont il nous a déclarés frappés. C'est la conséquence de son principe; ce qui sert encore à faire voir que ces gens qui se croient si habiles, et qui veulent

faire de la théologie à leur manière, ne calculent pas toujours juste, et se prennent dans leurs propres filets.

Ces réflexions nous conduisent à parler d'un écrit, publié il y a quelque temps, sous ce titre : *Réponse à l'Avocat de la petite église*, par M. l'abbé Barruel, 60 pages in-12. Il paroît que l'auteur avoit été sollicité de donner une courte réfutation des *Etrennes*, et du *Mémoire justificatif* de M. Mériel-Bucy, ce prêtre du diocèse du Mans, dont il a été question dans ce journal. M. Barruel examine donc ces deux écrits, et en fait sentir la fausseté et l'exagération. Il leur oppose les principes qui doivent servir de règle au clergé et aux fidèles dans cette discussion, et rappelle quelques faits dont M. Mériel-Bucy avoit prétendu tirer avantage, et qu'il avoit présentés d'une manière peu exacte. M. Barruel en prend occasion, dans une lettre particulière, de repousser quelques-unes des attaques que M. l'abbé Blanchard avoit dirigées contre lui ; et il est vrai que l'antagoniste du Concordat l'avoit traité dans ses écrits avec une affectation assez ridicule de supériorité et même d'arrogance. M. l'abbé Barruel n'a point pris ce ton, et répond à son adversaire avec modération, et en même temps avec solidité.



NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. M. Belisaire Cristaldi, avocat fiscal de la chambre apostolique, a été nommé auditeur de S. S.

— Les nouveaux archevêques de Tarente et de Bari, et les évêques de Ripatransone, de Cortone, de Bobbio, de Squillace, de Penne et Atri, de Catanzaro, de Giovenazzo, de Lipari, d'Alatri, de Sarsine, de Ferentino et d'Assur, ont été sacrés successivement dans différentes églises de cette capitale.

— On a commencé les préparatifs pour la béatification du vénérable père Possadas, dominicain espagnol.

PARIS. Le bien qu'ont opéré les missionnaires en plusieurs endroits, les succès éclatans de leur ministère, le retour des ames vers Dieu, la profession publique de l'attachement à la religion et au Roi, tout cela paroît avoir singulièrement déplu à quelques libéraux, qui se sont évertués dans leurs journaux, pour rendre cette grande œuvre ridicule ou suspecte. Ce mouvement de tout un peuple, l'appareil de ces cérémonies, ce triomphe de la foi devoient en effet contrarier les ennemis du christianisme. Aussi la *Minerve* a-t-elle pris à tâche, dans plusieurs livraisons successives, de signaler les dangers dont nous menacent les missionnaires. Tantôt elle a eu recours au ton plaisant, tantôt elle a affecté un langage excessivement sérieux. Nous ne citerons point ses plaisanteries, qui pourroient paroître un peu fades; mais nous ne devons pas taire des reproches fort graves qu'elle adresse aux missionnaires. Elle prétend qu'ils ont fait entendre *les accens de l'intolérance et les cris de la haine.* Les auteurs de ce rapport ont trompé messieurs de la *Minerve.* Les missionnaires ont prêché la concorde et le pardon des injures. Ce ne sont point eux qui ont juré haine aux rois, et on ne compte dans leurs rangs aucun partisan ou apologiste de l'intolérance révolutionnaire. Les véritables intolérans sont ceux qui voudroient ravir au peuple une croyance qui est le premier de ses besoins, et des pratiques qui tendent à le rendre meilleur. Les véritables intolérans sont ceux qui voudroient envoyer les missionnaires en Amérique, à l'instar du Directoire, qui les envoyoit aussi à Sinamary. La *Minerve* croit que *leurs expéditions téméraires pourroient cacher de sinistres projets, allumer de foibles imaginations, et produire de nouveaux attentats contre la société.* Si la société pouvoit concevoir des alarmes, ce ne seroit pas, sans doute, des hommes qui ne prêchent que la paix, la soumission à l'autorité, l'oubli des torts, l'union fraternelle; ce seroit, de la part de ceux qui favorisent un parti, réveillent des haines, se plaignent

sans cesse de l'autorité, fomentent l'opposition. Les attentats de la révolution ne sont pas partis des chaires chrétiennes, mais de ces ateliers où se fabriquoient la calomnie et l'imposture, où l'on déclamoit contre les prêtres, où l'on appeloit sur eux la haine. C'est par-là que l'on a préludé aux massacres et aux décrets atroces de la Convention. La passion a donc dicté la longue jérémiade de la *Minerve*; aussi l'avons nous vu réfuter dans un autre journal qui n'est pas accusé de favoriser à l'excès la religion et le clergé. Le *Spectateur* a, dans un de ses derniers numéros, relevé les sarcasmes et les imputations odieuses de M. E. Il lui remontre que ce n'est pas le tout d'afficher la tolérance, qu'il faudroit encore la pratiquer. M. E. est un missionnaire de la philosophie, et trouveroit fort mauvais qu'on voulût arrêter l'essor de son zèle. Pourquoi donc prétend-il paralyser le zèle des autres? Tout doit-il être permis aux amis de la philosophie, et tout interdit aux défenseurs de la religion? L'arrangement ne seroit pas libéral, et accuseroit trop l'esprit de parti dont ces messieurs sont d'ailleurs si éloignés. Nous trouvons une autre réponse à leurs déclamations dans un petit écrit intitulé : *La Sagesse chrétienne à la Minerve françoise sur les missions de Clermont et de Riom*. L'auteur y apprécie très-bien, dans quelques pages, les sorties aigres, les soupçons injurieux, et les petites noirceurs du comité des indépendans. Il venge les hommes respectables que l'on osoit accuser, et les montre calmant les esprits, réconciliant les cœurs, ne faisant la guerre qu'aux vices. « Vous voulez les envoyer en Amérique, dites-vous? Mais n'y a-t-il plus dans le vieux continent, après tant de bouleversemens et de ravages, de plaies à fermer, d'esprits à éclairer, de consciences à remettre en paix? La France est catholique, il est vrai; mais n'y restè-t-il pas des esprits divisés, des cœurs ulcérés, des sujets rebelles, des pères durs, des époux désunis, des enfans insubordonnés, des amis ingrats et perfides? Pour-

quoi refuserions-nous à nos concitoyens les moyens puissans et efficaces que présente la religion pour guérir toutes nos foiblesses et extirper tous nos vices? Nous avons appris avec étonnement combien d'hommes du même pays, et dans une classe honnête, ont participé à un crime dont l'Europe est encore épouvantée. Est-il donc inutile de ramener à la vertu ces hommes pervers, de chercher du moins à réprimer les malheureux penchans de ceux qui seroient tentés de les imiter? Enfin ne doit-on garder que les tribunaux et les échafauds pour défendre la société et corriger notre génération ». C'est ainsi que l'auteur montre les avantages des missions; il bat également ses adversaires sur les autres points, et a mis dans ce petit écrit beaucoup de sens et de raison. Les lecteurs ne regretteront pas le temps qu'ils mettront à le parcourir. Cette brochure pourroit aussi servir de réponse à quelques traits lancés dernièrement dans le *Journal du Commerce*, et qui se rapportent au même but. Le journaliste craint que les missionnaires ne nuisent à *l'action uniforme et régulière* du ministère pastoral. Qu'il se rassure, ce sont les pasteurs eux-mêmes qui réclament le secours des missionnaires; ceux-ci ne prêchent nulle part qu'avec l'approbation de l'autorité ecclésiastique. Les évêques, les grands-vicaires, les curés assistent à leurs exercices et les secondent dans leurs travaux. Ils seront, sans doute, touchés de la tendre sollicitude du journaliste pour leurs intérêts; mais il a oublié qu'il y a un grand nombre de paroisses où les pasteurs ne suffisent pas aux besoins du troupeau; qu'il y en a un bien plus grand nombre encore qui n'ont aucun pasteur. Combien de campagnes aujourd'hui manquent de prêtres! Permettra-t-il du moins aux missionnaires de suppléer à cette disette toujours croissante, et d'aller porter les secours de la religion à des gens qui en sont entièrement privés? Ces ennemis implacables des abus, en trouvent-ils à ce qu'on aille instruire des ignorans, fortifier des foibles, soulager

des malheureux, ramener ceux qui s'égarent, guider l'enfance, consoler la vieillesse, prêcher à tous la pratique de leurs devoirs? Faudra-t-il que l'Eglise demande l'autorisation de messieurs de la *Minerve* et du *Journal du Commerce*, pour veiller au salut des fidèles et pour évangéliser les peuples? Ce pourroit être la matière de réflexions presque aussi piquantes, et surtout presque aussi justes que celles dont ces écrivains impartiaux ont amusé le loisir de leurs abonnés.

— Le conseil général du département de la Seine vient de voter une somme de 4000 fr. pour la Maison de Refuge des jeunes prisonniers, près la place Saint-Michel. C'est une nouvelle preuve de l'intérêt qu'excite de plus en plus cet établissement. L'ordre qui y règne, la bonne conduite des enfans, leur vie laborieuse, leur soumission pour les Frères qui les dirigent, leur désir de réparer le passé, sont le plus bel éloge de l'esprit qui a présidé à cette bonne œuvre. On ne remarque plus dans les enfans aucun des vices que l'ignorance ou la mauvaise éducation tendoient à enraciner chez eux. Leur figure même, ouverte et franche, annonce qu'ils n'ont plus besoin de dissimuler leurs sentimens. Ils sont heureux, et quittent même la Maison à regret. Déjà plusieurs qui en sont sortis, et qui ont été placés en différens endroits, justifient, par leur conduite, les espérances qu'ils avoient fait concevoir. Mais ce qui est, en quelque sorte, plus étonnant encore, c'est le bon esprit qui règne parmi les enfans détenus à Sainte-Pélagie. La charité est parvenue à triompher de leurs mauvaises dispositions; elle a soufflé l'amour de la vertu dans ces ames que le vice alloit abrutir. Séparés des autres prisonniers, ces enfans offrent l'image de la maison la mieux réglée. Plus de propos grossiers, de lectures pernicieuses, d'habitudes coupables. Ils cherchent tous à l'envi à se rendre dignes, par leur bonne conduite, d'être envoyés à la Maison de Refuge; c'est-là leur ambition, et les personnes pieuses qui les ont instruits et ramenés à Dieu,

n'ont plus à choisir pour être admis au Refuge, qu'entre des sujets qui donnent à peu près d'égales espérances. On va dans ce moment profiter des fonds qui viennent d'être accordés pour augmenter le nombre des places dans cette Maison. Il seroit à désirer que le succès de cette bonne œuvre engageât à l'imiter dans les provinces, à séparer les jeunes condamnés des autres criminels, et à donner des soins particuliers aux premiers. L'expérience prouve qu'il ne faut pas désespérer d'eux à un âge où ils ne sont pas encore corrompus, et c'est sans doute un grand sujet d'émulation pour les ames charitables que l'espoir de remettre dans la bonne voie, et de rendre à la religion et à la société des enfans qui, une fois lancés dans la route du crime, auroient peut-être, d'excès en excès, été conduits jusqu'à l'échafaud.

ROUEN. On sait que c'étoit dans un faubourg de cette ville qu'étoit autrefois le chef-lieu des Frères des Ecoles chrétiennes : eux-mêmes avoient construit la maison de Saint-Yon, et y avoient réuni plusieurs établissemens. Ils y avoient un noviciat nombreux, et y tenoient de plus un pensionnat considérable. C'est-là que mourut, il y a cent ans, leur pieux et humble instituteur, l'abbé de la Salle. C'est de là qu'ils se répandoient par toute la France pour propager le bienfait d'une éducation chrétienne. Notre ville ne pouvoit avoir perdu le souvenir de leurs longs services, et désiroit ardemment d'en jouir encore. Tout porte à croire que ces vœux vont être exaucés. Le conseil général du département et le conseil municipal viennent de voter le rappel des Frères. Une somme de 28,000 fr. est déjà prête pour les frais de premier établissement. L'année prochaine, on leur rendra la moitié de leur maison de Saint-Yon. Le conseil-général, en prenant cette délibération, se propose de les remettre par la suite en possession du reste de l'édifice. En attendant, on s'occupe de leur trouver un logement provisoire pour sept frères. Le conseil municipal se borne pour le moment à ce nombre,

que l'on étendra successivement à raison des besoins et des ressources. Tout le monde veut concourir à cette bonne œuvre. Outre les fonds déjà prêts, une souscription va s'ouvrir. MM. les curés de la ville sont à la tête du projet, et on espère que le supérieur-général des Frères accueillera avec intérêt une demande qui fera rentrer sa congrégation dans son berceau. Déjà plusieurs sujets se présentent pour le noviciat.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. S. M. paroît se trouver très-bien du séjour de Saint-Cloud. Elle confère tous les jours avec quelques-uns de ses ministres, et se promène ensuite, soit dans le parc, soit dans les environs. Le mercredi, elle a tenu un conseil des ministres. S. M., désirant jouir de la belle saison, prolongera son séjour. Ainsi, la grande revue de la garde nationale, qui devoit avoir lieu le 8 juillet, est remise au 25 août, et il n'y aura ni réjouissance, ni illumination, le 8 juillet. Les deux fêtes seront réunies en une.

— MADAME, partie de Vichy, le 29 juin, a couché, le même jour, à Nevers, et le lendemain, à Fontainebleau. S. A. R. est arrivée aux Tuileries, le 1er. juillet, à deux heures et demie. Mgr., duc d'Angoulême, y étoit arrivé à une heure, pour attendre son auguste épouse. LL. AA. RR. sont montées ensemble en voiture pour Saint-Cloud. En passant, elles ont fait une visite à Mgr. le duc et Mme. la duchesse de Berry. Elles sont arrivées à Saint-Cloud à quatre heures. Mme. la duchesse de Berry y est allé dîner peu après.

— M. le maréchal duc de Reggio a commencé son service le 1er. juillet. Les compagnies de gardes du corps de Grammont et d'Havré sont arrivées de leurs garnisons respectives. Les régimens de la garde de MM. de Talhouet, de Potier, d'Arcy et de la Potherie, sont également de service.

— Le 1er. juillet, M. l'abbé de Tuffet, chevalier de Saint-Louis et du Phénix, a eu l'honneur de présenter au Roi, à Saint-Cloud, son *Manuel de Méditation, contenant un grand nombre de pensées sur presque tous les sujets qui en sont susceptibles;* volume in-12 : ouvrage de morale dont nous rendrons compte.

— M. le duc de Richelieu ayant eu le malheur de voir une femme et un enfant renversés par ses chevaux, lui a fait prodiguer tous les secours nécessaires, et ne l'a quittée qu'après s'être assuré qu'elle n'avoit reçu aucune blessure. Le lendemain, il lui a fait porter 300 fr. Il lui a en outre obtenu un emploi.

— Le 30 juin, le tribunal de police correctionnelle a jugé l'affaire de graveurs et marchands d'estampes. L'une de ces estampes a paru faire allusion au fils de l'usurpateur. M. Marchangy, avocat du Roi, a conclu contre le sieur Partout, graveur, à trois mois de prison et 200 fr. d'amende. M. Claveau, avocat du prévenu, a cherché à le disculper. Toutefois, a-t-il dit en finissant son plaidoyer, si la gravure a pu être innocente dans l'origine, elle a cessé de l'être depuis; je demande qu'elle reste à jamais ensevelie dans les dépôts de la justice; si je suis le défenseur des malheureux, je ne suis point l'ami des perturbateurs. M. Marchangy a déclaré qu'au moyen de cette offre, il s'en rapportoit, à l'égard de Partout, à la prudence du tribunal. Le tribunal a fait droit à ses conclusions. Partout, qui étoit en prison, a été acquitté, ainsi que les distributeurs. La planche et les exemplaires de la gravure sont supprimés. Le tribunal a fait sentir sa juste sévérité contre le sieur Vérité, accusé d'avoir exposé des gravures deshonnêtes, et qui a été condamné en deux mois de prison et 100 fr. d'amende.

— Divers accidens, plus ou moins graves, survenus dans quelques-uns des établissemens de courses en char, connus sous le nom de *Montagnes*, ont décidé l'autorité à faire fermer tous ceux de ces établissemens qui ont été reconnus dangereux pour la sûreté publique.

— Le sieur Plancher, libraire, condamné en trois mois d'emprisonnement, comme éditeur du *Courier des Chambres*, et le sieur Tartarain, auteur du *Père Michel*, se sont constitués prisonniers à Sainte-Pélagie.

— M. Fiévée s'est pourvu en cassation contre l'arrêt de la cour royale rendu dernièrement dans son affaire.

— Dorénavant toutes les lettres et paquets pour la Suisse, expédiés par la poste, seront soumis à l'affranchissement forcé, depuis le point du départ jusqu'à la sortie du royaume.

— M. Jollivet, ancien conseiller d'Etat, est mort, à Paris, il y a quelques jours.

— Un violent incendie a ravagé, le 24 juin, la paroisse du Mont-Saint-Sulpice (Yonne). Le feu, quoiqu'il se soit déclaré en plein jour, a brûlé soixante-treize maisons, et en a endommagé sept autres. Un grand vent a contribué à augmenter le mal; d'ailleurs la plupart des habitans étoient allés à une foire voisine. Deux enfans ont péri; deux autres ont été sauvés par les gendarmes. La perte est immense, et les malheureux habitans sont réduits à une extrême misère.

— M. le général baron de Frimont, commandant le corps autrichien en Alsace, est parti pour aller prendre les eaux de Bade.

— Les souverains alliés qui ont signé, avec la France, le traité du 20 novembre 1815, ont déclaré officiellement que leur réunion n'étoit point un congrès; qu'ils n'admettroient aucun plénipotentiaire des autres puissances, et qu'ils ne vouloient nullement attirer à eux les négociations entamées à Paris, à Londres, et à Francfort, qui seront terminées sur les lieux mêmes. Cette déclaration a été publiée dans le *Journal de Francfort*.

De tous les établissemens ecclésiastiques que la révolution a détruits, la Sorbonne est un de ceux qui a laissé le plus de souvenirs. L'antiquité de ce corps, les services qu'il a rendus, les savans professeurs qu'il a fournis, les disciples qu'il a formés, les actes auxquels il a attaché son nom, tout a contribué à lui donner plus d'illustration. Sa réputation étoit telle que souvent on attribuoit à la Sorbonne seule ce qui étoit l'ouvrage de toute la Faculté de théologie. Les censures portées par la Faculté contre certains livres, s'appeloient souvent les censures de la Sorbonne; et cette institution avoit été plus d'une fois consultée dans les matières les plus importantes, par des évêques et par des souverains. Son histoire nous la montreroit prenant part à toutes les grandes affaires de l'église de France, et même aux affaires générales de l'Eglise; et nous sommes étonnés qu'aucun de ses membres n'ait entrepris de traiter ce sujet. La *Notice sur la Sorbonne* (1), qui vient d'être

(1) In-8°. de 62 pages; prix, 1 fr. 50 c. et 1 fr. 80 c. franc de port. A Paris, chez Le Normant, et chez Le Clere, au bureau du Journal.

publiée, peut du moins donner une idée de ce précieux établissement. On y voit son origine, ses progrès, ses travaux, ses usages. La Sorbonne et l'Université de Paris ont une même origine. Les commencemens de l'Université sont fort obscurs. Une ordonnance de Philippe Auguste, en 1200, est le premier titre qui nous annonce positivement son existence. L'enseignement de la théologie se faisoit alors à Notre-Dame; car les écoles étoient toutes dans les cathédrales et dans les monastères. En 1260, Robert Sorbon forma la société à laquelle il devoit donner son nom, et que les papes et les rois favorisèrent à l'envi. Les écoles de théologie y furent transférées, et cet établissement prit une consistance telle que le cardinal de Richelieu ne put y ajouter, quatre cents ans après, qu'un plus vaste local et de plus grands revenus. L'église et la maison, bâties avec magnificence, annonçoient assez l'importance de cette société, qui avoit conservé jusqu'à ces derniers temps la gravité des formes, le goût des études sérieuses, et cette vie commune où les plus jeunes prenoient, par la fréquentation des vieux docteurs, les habitudes et l'esprit de leur état. Un réglement fixe, des leçons faites par des professeurs habiles, des assemblées qui se tenoient à certains jours, des conseils où l'on décidoit les cas de conscience, une bibliothèque bien choisie, des rapports d'estime et de cordialité entre tous les membres, tels étoient les avantages de cette institution. M. l'abbé de F. les retrace avec le zèle affectueux d'un disciple qui conserve un tendre souvenir pour ses maîtres. Il souhaiteroit qu'on rétablît cette école célèbre, et il en donne le moyen. Quand on favorise toutes les autres parties de l'enseignement, quand on forme, de tous côtés, des écoles spéciales? pourquoi la théologie n'auroit-elle pas, en effet, son école spéciale; pourquoi ne rendroit-on pas à l'église de France un établissement qui lui fit honneur, et dont les élémens existent encore? Nous nous unissons à M. l'abbé de F. pour en former le vœu, et nous lui savons gré d'avoir appelé l'attention sur cet objet. Sa *Notice*, quoiqu'un peu courte, est instructive. Peut-être auroit-il dû insister davantage sur le récit des services qu'a rendus la Sorbonne, des affaires où elle s'est trouvée mêlée, des décisions qu'elle a prises. Mais il ne vouloit faire qu'une *Notice*, et ces détails auroient rempli un volume.

Coup d'œil sur l'Eglise de France, ou Observations adressées aux catholiques sur l'état présent de la Religion dans ce royaume; par M. l'abbé Clausel de Montals (1).

On pourroit tracer deux tableaux de la situation de la France par rapport à la religion; tableaux tous deux très-différens, et cependant très-vrais. L'un présenteroit les plus puissans motifs de consolation et d'espérance, les exemples d'un Monarque religieux, et de son auguste et pieuse famille, de grands modèles dans toutes les classes, un zèle admirable pour les bonnes œuvres, des établissemens de charité s'élevant de toutes parts, des ouvriers apostoliques ramenant à Dieu des ames égarées, et imprimant un mouvement étonnant à des villes entières, des prodiges de grâce et de miséricorde opérés par leurs prédications, tout un peuple renouvelé, des écrivains du talent le plus distingué s'honorant de leur attachement à la foi, des livres pleins de force et d'éloquence vengeant la religion des attaques de ses détracteurs, et de beaux traits de vertu la vengeant encore mieux; partout je ne sais quel esprit de vie, je ne sais quelle impulsion généreuse qui attestent l'efficacité de la parole sainte et l'énergie d'une croyance divine; tout cela, sans

(1) In-8°.; prix, 1 fr. 25 cent. et 1 fr. 50 cent. franc de port. A Paris, chez Egron; et chez Adr. Le Clere, au bureau du Journal.

doute, nous autorise à ne pas désespérer de notre sort; et il nous est permis de penser que Dieu a des vues de clémence sur un peuple auquel il accorde tant de faveurs signalées, et chez lequel il suscite tant d'œuvres éclatantes, et tant d'hommes animés de l'esprit de zèle et de charité.

Malheureusement à côté de ce tableau consolant, on pourroit en tracer un autre qui offriroit de bien tristes images. L'état précaire de la religion, la disette toujours croissante des prêtres, la rareté des vocations ecclésiastiques, l'insuffisance des ressources de l'Eglise, l'indigence où languissent encore les pasteurs malgré l'augmentation qu'ils doivent à la sollicitude du Monarque, les traverses que le monde fait éprouver à leur ministère, la nudité des temples, ce dédain pour les prêtres qui va quelquefois jusqu'à la haine, et qui éclate dans les écrits, dans les discours publics, dans les conversations particulières, dans les démarches de tant d'ennemis connus ou cachés, ces attaques tantôt directes, tantôt hardies, ce zèle affecté à réimprimer et à répandre les ouvrages les plus irréligieux des philosophes du siècle dernier, cette admiration aveugle pour eux, qui s'indigne quand nous relevons leurs écarts, et que nous faisons voir à quel but ils tendoient; ces dérisions insultantes qui percent dans tant de pamphlets contre lesquels la justice sévit sans pouvoir en arrêter entièrement le cours, ces obstacles que rencontrent toujours les mesures les plus nécessaires à la religion, ces alarmes simulées, ces clameurs renaissantes, cette guerre active qui éclate en tant de circonstances, ce soin d'écarter les prêtres de ce qu'on regardoit autrefois comme leur attribution nécessaire, tout cela n'indique-t-il pas le dépérissement

de la foi, et un changement fâcheux dans l'opinion, tout cela ne doit-il pas faire craindre le triomphe complet de l'incrédulité, qui semble s'être animée, dans ces derniers temps, d'une ardeur nouvelle?

Elle a surtout glissé ses poisons chez une jeunesse trop confiante, que séduisent aisément les saillies de l'esprit, le coloris du style, la malice des plaisanteries, et l'éclat d'une réputation brillante; chez une jeunesse qui, élevée au milieu de la révolution et par la révolution, n'a guère connu que les idées nouvelles que la révolution a accréditées, et ne lit que les écrivains qu'elle a mis en honneur. Cet état de la jeunesse, et ces dispositions des générations qui s'élèvent, sont aujourd'hui le plus grand danger qui menace la société. L'éducation publique, qui étoit autrefois religieuse, perdit ce caractère il y a bientôt trente ans. On lui imprima une direction toute opposée. Otée aux ecclésiastiques, qui en étoient presque exclusivement chargés, l'instruction publique fut confiée exclusivement aux instituteurs qui donnoient des gages de leur attachement au nouvel ordre de choses. Souvent il arrivoit que leur patriotisme étoit leur seul titre, et qu'ils n'avoient pas plus de connoissances et de talens pour l'éducation, que de mœurs et de religion. Toutefois ce furent de tels hommes qui eurent, pendant plus de vingt ans, le privilége d'élever, ou plutôt de corrompre la jeunesse. Ce furent eux qui, dans les écoles centrales, dans les prytanées, dans les anciens lycées, soufflèrent à la fois la haine de la religion et la haine des Bourbons. Le choix de tels maîtres, s'il a cessé, a du moins laissé des traces bien profondes, et l'état de la société se ressentira long-temps de la protection accordée par

les gouvernemens révolutionnaires à des doctrines d'impiété, et à des précepteurs de licence.

Telles sont à peu près les considérations que développe M. l'abbé Clausel. Il expose d'abord les craintes et les dangers de la religion, et insiste particulièrement sur trois points, sur la non-exécution du Concordat, sur l'instruction publique, et sur les nouvelles éditions des livres philosophiques. Nous nous abstiendrons de parler du premier point, sur lequel M. l'abbé Clausel s'est exprimé avec une force mêlée de mesure. Il s'est plus étendu encore sur ce qui concerne l'instruction publique, et nous laissons le lecteur apprécier lui-même la justesse de ses réflexions; mais nous croyons à propos de rapporter ici le morceau où M. Clausel parle des nouvelles éditions des écrivains irréligieux. Ce morceau, qui se recommande à la fois par les pensées et par le style, donnera une idée de la manière de l'auteur;

« Et si la stérilité d'un siècle superficiel, servant mal la corruption insatiable de tout ce qui peut lui fournir un aliment, ne peut produire assez de monstres d'erreur ou de licence, on donnera une nouvelle vie à ceux qui nous sont restés des temps précédens. On réveillera l'oubli et l'indifférence publique. Des amas de tous les ouvrages les plus fameux et les plus impies du dernier siècle restoient négligés au milieu de nous. Le public, dégoûté de ces déclamations, ou frappé du souvenir récent des maux qu'ils ont produits, en laissoit les énormes recueils languir dans l'obscurité. Mais la haine de la foi, réveillée avec plus de fureur depuis une époque aussi heureuse que récente, laquelle devoit, ce semble, mettre un terme à des excès, a bien su piquer et rallumer la curiosité d'une nation frivole en faveur de ces funestes écrits. Des éditions plus *pres-*

sées, plus commodes et moins dispendieuses, ont été annoncées à grand bruit. Toutes les industries du commerce, toutes les voix de la renommée ont concouru à la propagation rapide de ces collections déplorables d'impostures et de blasphêmes. La France en a été inondée, on les a offertes à l'étranger; et au moment où nous sommes, la religion voit ces spéculations si affligeantes se renouveler, et après que toutes les insultes et toutes les amertumes sembloient épuisées pour elle, grossir le nombre de ses détracteurs et lui faire de nouvelles blessures.

» Encore un foible reste de circonspection et de décence se faisoit-il souvent remarquer dans ces coupables productions du dernier siècle. Mais des écrits formés sur le modèle des pamphlets les plus exécrables que fit éclore un temps de terreur et de délire, circulent encore aujourd'hui dans nos villes et dans nos campagnes. Tel est le levain d'impiété et de sédition qu'on répand avec une étonnante activité dans toutes les parties de ce royaume. *Un homme*, dit le Sage, *peut-il cacher du feu dans son sein sans qu'il n'en ressente l'impression, et que ses vêtemens ne s'enflamment?* Et, peut-on le demander aussi, tant de germes d'irréligion, de dépravation et de révolte peuvent-ils fermenter dans le sein d'une nation, sans que les éclats et les commotions les plus sinistres n'accusent à la fin l'aveuglement d'un siècle qui prépare sa propre désolation, et ne respire que sa ruine? C'est ainsi que les intérêts de l'Etat sont exposés par cette licence; bornons-nous à ceux de la religion. Eh! quoi, ses droits, les vertus qu'elle inspire, les vérités dont elle est dépositaire, n'ont-ils pas assez souffert de tant de persécutions sanglantes et de tant de renversemens? Que veulent-ils de plus ceux qui ne cessent de la combattre? La foi n'est-elle pas assez avilie? La pudeur n'est-elle pas assez outragée? N'y a-t-il pas assez de vices, de travers, d'extravagances et d'attentats? Et l'irréligion ne sera-t-elle

pas satisfaite qu'elle n'ait, à force de répandre et de faire pénétrer partout ses poisons, éteint jusqu'à la dernière étincelle de lumière et de vertu qui brille dans le cœur de l'homme» ?

Après avoir tracé nos sujets de crainte, l'auteur passe aux motifs d'espérance, et il en trouve plusieurs. Un des premiers, c'est la réunion des grands écrivains qui servent en ce moment avec autant de talent que de gloire la cause du christianisme. Parmi ces hommes supérieurs, M. Clausel place, avec raison, le penseur profond auquel nous devons l'*Essai sur l'indifférence*. Voici comment il le caractérise :

« Un écrivain, qui n'étoit connu jusqu'ici que de la moindre partie du public, par des écrits d'érudition et de controverse, vient de faire paroître un ouvrage destiné à tous les genres de lecteurs, et où l'indifférence au sujet de la religion est considérée dans la frivolité de ses motifs et dans l'horreur des conséquences qu'elle entraîne. Si Pascal et Bossuet surpassent cet écrivain, du moins ils n'ont point formé de disciple qui les approche de si près. Savoir, vigueur de raisonnement, profondeur de vues, beauté de style, tout se retrouve dans ce livre. Aussi a-t-il couru d'un bout de la France à l'autre avec une étonnante rapidité; et quoique les organes de la renommée aient négligé de le désigner à la curiosité publique, il s'est démêlé de la foule, il s'est élevé sur ses propres ailes, il a pris son essor de toutes parts. La jeunesse le recherche, les *philosophes* le lisent avec surprise, les gens de lettres l'admirent, et un sexe même à qui le sérieux de ces discussions offre, ce semble, bien peu d'attraits, le demande, le parcourt avidement, et ne peut s'en détacher ».

M. l'abbé Clausel n'apprécie pas avec moins d'exactitude et de précision le brillant et judicieux apolo-

giste de la religion dans des conférences si connues, ainsi que le philosophe religieux qui a sondé les profondeurs de la législation, et assis les bases de la métaphysique sur des notions plus saines. Il n'a eu garde d'omettre le succès des missions :

« Quelles consolantes nouvelles, quels récits merveilleux nous viennent de toutes parts? Des hommes apostoliques vont porter successivement en diverses contrées la parole de vie, et une récolte non moins riche et non moins étonnante que celle qui fut recueillie par les apôtres au sortir du cénacle, récompense partout leurs travaux. La corruption, dont il est si mal-aisé de se défaire, l'habitude, la longue négligence des devoirs envers Dieu, mille préjugés s'opposent d'abord à leur zèle, et ne font qu'en redoubler l'ardeur. Mais bientôt les cœurs s'ouvrent, tout s'attendrit, tout s'ébranle; Dieu rentre en vainqueur dans les ames; la corruption rougit d'elle-même, et s'étonne d'avoir sacrifié si long-temps à des espérances de plaisir ou de fortune qui nous jouent et à des passions qui nous déchirent. La grâce dont ces vues et ces regrets redoublent l'effusion, se répand sans mesure sur tout un peuple; et là où avoient habité la discorde, le blasphême, les fureurs, les rapines, la perfidie, les dissolutions, une sombre inquiétude et une agitation universelle, on voit fleurir tout à coup les vertus; la piété, l'union, l'innocence des mœurs; tout ne respire plus que la joie, la paix; et il semble qu'une de ces sociétés que l'Evangile naissant avoit formées, et où l'esprit de grâce agissant dans toute sa nouveauté, faisoit régner les vertus les plus douces et les plus pures, ait été tout à coup transportée au milieu d'une nation plongée dans la dépravation la plus raffinée, et d'un siècle livré à toutes les erreurs et à tous les vices. Quelles espérances ne donnent point ces grands effets de la grâce? Quel signe plus marqué d'une bonté qui nous garde encore les plus précieuses faveurs, et qui ne cherche qu'à

les répandre? Qui ne reconnoît ici les merveilles de la croix? Obscurcie quelque temps par un secret jugement de Dieu, elle veut recommencer ses triomphes. Qui lui résistera? Quelle corruption échappera à sa vertu qui a vaincu le monde? Et cette puissante main qui veut nous sauver sera-t-elle arrêtée, ou par nos doutes injurieux, ou par nos lâches efforts, ou par notre malice»?

Cet écrit se termine par des réflexions éloquentes adressées aux pasteurs et aux diverses classes de fidèles. Un ton noble et élevé, d'heureuses applications de l'Ecriture, des pensées fortes, un rare mélange de vigueur et de mesure, un amour ardent pour la religion, voilà ce qui frappe dans cette nouvelle production d'un écrivain déjà connu par son zèle et par ses succès. Nous avons annoncé successivement plusieurs écrits de M. Clausel; mais celui-ci nous paroît l'emporter sur les précédens. Le style est plus ferme et plus soutenu, et a quelque chose du genre oratoire; il y a, pour le fond, plus de nerf et de chaleur. C'est l'effusion d'une ame vivement pénétrée. Puissent les nobles et pieux sentimens de l'auteur passer dans l'ame de ses lecteurs, et justifier ainsi les espérances qu'il s'est plu à retracer pour consoler un peu ceux que le commencement de son écrit auroit effrayés!



NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. M. le conseiller d'Etat Portalis est arrivé, le 18 juin, à Rome.

— Nous avons reçu des détails sur des services célébrés en divers lieux pour le repos de l'ame de M. le prince de Condé. Partout on s'est empressé d'offrir des prières pour ce modèle des guerriers. A Toulouse, la

cérémonie a été fort pompeuse; M. l'abbé Pagau, chanoine et curé de Saint-Etienne, a prononcé l'oraison funèbre. A Avignon, M. l'abbé Michel de Beaulieu, grand-vicaire du diocèse, a fait aussi, en peu de mots, l'éloge du prince. Son discours, qui est fort court, donne cependant une idée sommaire du mérite et des qualités de cet héritier d'un nom si illustre.

— M. le cardinal archevêque de Rouen vient de rentrer dans cette ville, après une absence d'un mois, pendant lequel il a visité les arrondissemens du Hâvre et d'Yvetot. S. Em. a donné la confirmation à plus de quarante mille personnes, et a paru fort contente des dispositions où elle a trouvé les fidèles dans les lieux qu'elle a parcourus.

— L'empereur d'Autriche a permis aux catholiques de Francfort de faire l'office divin dans l'église appartenant à l'ordre Teutonique, qui étoit fermée depuis 1813.

— On a remarqué que, dans le dernier budget du parlement britannique, il a été voté une somme de 8928 livres sterling pour le collége catholique de Maynooth. Cette somme fait environ 223,000 fr. de notre monnoie, et prouve que le gouvernement anglois a senti la nécessité de favoriser un établissement si précieux pour la perpétuité du sacerdoce. Sans cela, l'église d'Irlande, privée de ses établissemens et de ses revenus étrangers, auroit été menacée d'une ruine entière. Le collége-séminaire de Maynooth, près Dublin, a été bâti avec magnificence, il y a vingt-quatre ans, et a déjà fourni un grand nombre de prêtres à l'Irlande. Plusieurs ecclésiastiques françois, expatriés par la révolution, y ont été professeurs, et une chaire de théologie est encore occupée, en ce moment, par M. l'abbé de la Hogue, docteur en Sorbonne, et auteur de traités de théologie.

MONTMORILLON. C'est toujours une nouvelle consolation pour l'Eglise, quand elle voit rentrer dans le

chemin du salut des ames long-temps égarées dans les sentiers de la perdition ; mais la joie est bien plus grande encore, lorsque ceux qui reviennent ainsi à Dieu l'avoient plus contristée par leurs désordres, lorsque la violation des engagemens les plus saints avoit accru le scandale qu'ils avoient donné, lorsque l'abus des grâces les plus insignes les avoit rendus coupables, et mettoit encore plus d'obstacles à leur changement. Le retour de tels pécheurs est un prodige de miséricorde, et moins il paroît vraisemblable, plus il étonne et console les ames charitables et zélées pour la gloire de Dieu et pour les intérêts du prochain. Elles apprendront donc avec plaisir la démarche éclatante d'un prêtre que la révolution avoit écarté de ses devoirs et précipité dans de tristes égaremens. M. Ducros, de Saint-Savin, touché de la grâce, n'a cru pouvoir appaiser les reproches de sa conscience que par uné déclaration authentique, et nous sommes autorisés à penser que nous entrons dans ses vues en publiant la lettre qu'il a adressée aux grands-vicaires du diocèse. Seulement, comme elle est un peu longue, nous omettrons le commencement, dans lequel M. Ducros rappelle les grâces qu'il avoit reçues, la sainteté des engagemens qu'il avoit contractés, et l'étendue des devoirs qu'ils lui imposoient. Puis, arrivé au temps de l'épreuve, il continue ainsi : « Pleurez, Messieurs, la mort spirituelle d'un prêtre, votre frère, qui, une fois indocile à la voix du chef suprême de l'Eglise, n'est bientôt plus qu'un prêtre schismatique, intrus, apostat, l'allié des ennemis de son Dieu, échangeant, pour s'associer plus librement à leurs fureurs impies, sa robe de gloire pour le costume d'un employé militaire; vivant du reste, partout, sans respect humain.... Qui donnera donc à ce prévaricateur une source de larmes et une douleur vaste comme la mer, pour pleurer assez, d'abord, deux crimes qui lui sont personnels, l'abdication de son état et un mariage sacrilége, puis les conséquences funestes qui en ont dû naître, et dont il doit

répondre à Dieu, tels que les blasphêmes contre l'état ecclésiastique, l'affermissement de l'iniquité dans le cœur des impies, le scandale des foibles, l'affliction des justes, et la perte des ames que ses mauvais exemples ont corrompues, et de celles qu'il auroit pu sauver s'il eût été lui-même fidèle. Seigneur, si vous ne considérez que les péchés de ce prêtre ingrat qui n'est autre que moi-même, bien moins, sans doute encore, qu'aucune créature, il pourra subsister un jour en votre présence; mais il espère pourtant en vous, parce qu'il sait que la miséricorde et la rédemption résident dans votre sein paternel, et qu'il en sort sans cesse des paroles de paix pour toute ame attristée du mal qu'elle fait. C'est dans cette confiance, Messieurs, que, moins pressé par la terreur des jugemens de Dieu, si redoutables toutefois aux pécheurs impénitens, que confondu par cette patiente et ineffable miséricorde, qui me supporte depuis si long-temps dans ma profonde misère, je dépose enfin les armes de la rebellion, pour me livrer entièrement à la bonté de mon souverain juge. Puisse, Messieurs, l'acte d'humiliation que je fais en ce moment, préparer ma réconciliation avec Dieu et avec les hommes! Du moins, je vous conjure, vous qui n'êtes pas moins mes pères que mes supérieurs, de favoriser, de hâter par vos prières particulières, par des prières publiques, par votre médiation auprès du souverain Pontife, la grande œuvre de ma régénération, pour qu'en mourant en paix dans la pratique de la pénitence que sa sagesse m'aura imposée, je donne occasion à tous les pécheurs d'espérer, et à tous les justes de se réjouir dans la multitude des miséricordes du Seigneur. Veuillez agréer l'hommage, quoique si peu estimable, du profond respect et de l'entière soumission avec lesquelles j'ai l'honneur d'être..........

Ducros. Saint-Savin, 5 juin 1818 ». Tous ceux qui liront cette déclaration édifiante seront sûrement touchés de l'humilité de ces aveux, et de la sincérité du

repentir qui y éclate. Il est impossible de reconnoître plus franchement ses torts, et le ton seul de cette lettre paroît indiquer une ame fortement émue et vivement pénétrée, qui épanche ses sentimens avec un entier abandon, et qui ne songe qu'à sa faute et au moyen de la réparer. Aussi cette démarche a-t-elle fait beaucoup de sensation dans ce diocèse. Le clergé surtout y a pris une grande part, et les supérieurs ecclésiastiques se sont félicités d'un si heureux retour, qui ne peut qu'édifier les peuples. L'attention constante qu'ils ont eue à éloigner du ministère tous les genres de scandales, leur a fait voir avec encore plus de joie la déclaration de M. Ducros. Ils se sont constamment refusés à donner de l'emploi à aucun prêtre qui eût contracté des liens incompatibles avec son état. Ils ne souffrent dans le clergé du diocèse aucun constitutionnel qui ne se soit rétracté; et en effet, il n'y en a point dans les places qui n'ait satisfait à ce que l'Église étoit en droit d'attendre. Par-là ils ont ôté tout prétexte aux plaintes des ennemis de la paix, et ont pourvu à l'honneur du clergé et au maintien des règles.

NOUVELLES POLITIQUES.

Paris. La réception à Saint-Cloud, chez S. M., le dimanche 5 juillet, a été fort nombreuse et fort brillante. Les Princes ont également reçu. Le Roi s'est promené, dans l'après-midi, aux environs de Saint-Cloud.

— Madame, immédiatement après son retour, a reçu la visite de Mgr. le duc d'Orléans et de toute sa famille. S. A. R. a reçu aussi les officiers de la maison du Roi.

— Les gardes nationales de Saint-Germain et de Marly ont fourni successivement un poste d'honneur auprès du Roi, à Saint-Cloud.

— S. A. S. Mme. la duchesse d'Orléans, douairière, est arrivée, le 1er. juillet, à Amboise, où cette princesse compte passer quelque temps.

— M. Ravez, sous-secrétaire d'Etat au ministère de la justice, a obtenu un congé de deux mois, et est parti pour se rendre à Bordeaux.

— Lord Wellington est arrivé, le 1er. juillet au soir, à Paris, accompagné du général espagnol Alava, et du colonel Frumantle. Il a reçu, le lendemain, la visite de M. le duc de Richelieu, et des ministres des grandes puissances, à Paris. Sa grâce s'est depuis rendue à Saint-Cloud, où elle a fait sa cour au Roi, et aux Princes et Princesses de la famille royale. Le noble lord portoit le grand cordon de l'ordre du Saint-Esprit.

— S. M. a rétabli une pension de 600 fr., que le Roi Louis XVI avoit accordée à un descendant de Descartes, et héritier de son nom.

— Le tribunal de police correctionnelle de Paris a remis à huitaine, sur la demande de l'avocat, la cause de M. d'Armaing, auteur du *Surveillant*. On a appelé ensuite celle de la *Bibliothèque historique*. M. Mauguin, avocat de MM. Chevalier et Regnault, a pris la parole pour eux. Il a prétendu que le Code pénal n'avoit voulu réprimer que les calomnies contre les particuliers, et nullement les censures contre les actes des fonctionnaires publics. Il est de l'essence d'un gouvernement représentatif que ceux-ci soient surveillés. Il leur seroit plus doux sans doute de n'être entourés que d'adulateurs; mais le Monarque lui-même a voulu que leur conduite pût être examinée. On craint, dit-on, que les autorités ne soient découragées par ces censures. Soyez tranquilles, on ne sera pas obligé de recourir à une conscription forcée pour remplir les places, et la foule des solliciteurs ne diminuera pas. Le défenseur a discuté ensuite quelques-uns des passages objectés à ses cliens; ce sont des passages où l'on accusoit de vexations et de tyrannie les préfets de la Côte-d'Or, du Cher et de la Seine-Inférieure. L'avocat a soutenu que ces vexations étoient constantes, et que le ministère public devoit en poursuivre les auteurs et non les victimes. La suite de son plaidoyer a été remis au samedi suivant.

— Le tribunal a condamné à quinze jours de prison et 25 fr. d'amende, les nommés Trochon et Couder, pour n'avoir pas porté des secours à un jeune homme qui s'est noyé. Ils paieront de plus 300 fr. à sa famille.

— Il est défendu de nouveau aux courriers de la poste de se charger d'aucun paquet de livres ou de marchandises, et de prendre des voyageurs en route.

— M. Achille de Cheffontaines, commandant la flûte *l'Éléphant*, sur laquelle il a conduit, à l'Ile de Bourbon, le gouverneur et l'intendant de cette colonie, vient d'être nommé commandant en second de la compagnie des élèves de la marine, à Toulon.

— Les canaux de l'Ourcq et de Saint-Denis ont été remis à la compagnie Saint-Didier et Vassal, par suite du traité conclu avec elle.

— On a commencé, à la cour d'assises de Paris, les débats pour l'affaire d'un nommé Cogniard, qui prenoit le nom de comte Pontis de Sainte-Hélène, qui étoit parvenu à avoir un grade dans l'armée, et qui est accusé de plusieurs vols et escroqueries. Des témoins l'ont reconnu pour l'avoir vu au bagne de Toulon.

— M. le lieutenant-général Marescot est nommé président d'une commission chargée de mettre la défense de la France en harmonie avec ses nouvelles frontières.

— M. Dutremblay, premier commis des finances, est nommé maître des requêtes en service extraordinaire.

— M. Déjean, fils de l'ancien ministre, qui avoit été compris dans la seconde partie de l'ordonnance du 24 juillet, a obtenu du Roi la permission de rentrer en France, et est dans ce moment à Paris, au milieu de sa famille.

— La Faculté de médecine a été autorisée à accepter l'offre à elle faite par une personne inconnue, d'une somme de 5000 fr., destinée à la fondation d'un prix annuel pour l'auteur du meilleur Mémoire sur les maladies dominantes de l'année.

— On annonce, pour le 20 juillet, la vente de la galerie et du cabinet de feu M. le comte de Choiseul-Gouffier, qui avoit rassemblé, sur les lieux mêmes, une collection fort précieuse d'antiquités. Elle se compose de modèles de monumens, de dessins, de peintures, de marbres, de bustes, de bas-reliefs, de statues, de fragmens, de plâtres moulés sur l'antique, etc. C'est une des plus belles collections de l'Europe en antiquités égyptiennes, grecques et romaines.

— Le médecin Aubry, qui avoit présenté une pétition aux chambres dans la dernière session, s'est pourvu devant le conseil d'Etat pour être autorisé à poursuivre M. le préfet du Cher, un commissaire de police, et un lieutenant de gendarmerie.

— Un journal fort libéral, parlant de ce qui se passe, à Londres, pour les élections, dit que *ces scènes scandaleuses sont moins l'effet de la puissance populaire que des obstacles opposés à l'émission libre et franche des vœux des électeurs.* Le journal blâme jusqu'à *la présence des candidats* du ministère, Ainsi rien n'ira bien que les indépendans ne soient seuls; et quiconque n'a pas l'honneur d'être de ce parti, doit s'abstenir de voter, ne pas troubler les assemblées par sa présence, et laisser le parlement se remplir des Burdett, des Hunt, des Cartwright, et des autres plus fougueux partisans de la démagogie. Ce seroit un moyen fort commode de hâter les révolutions, et il est assez étonnant qu'un journal énonce aussi crument son vœu à cet égard.

— La révolution a donné lieu à des contestations affligeantes dans les familles. Un ancien chanoine, sorti de France en 1792, et rentré en 1814, sans avoir été inscrit sur aucune liste d'émigrés, réclame sa part dans les successions de son père et de sa mère, morts en 1802 et en 1804. Son frère aîné lui oppose que les prêtres déportés sont morts civilement. Ce moyen, que nous nous abstenons de qualifier, est combattu dans des Consultations d'avocats de Paris, de Rouen et de Caen. La première est revêtue de nombreuses signatures, et est de M. du Caurroy de la Croix, qui plaidera pour le chanoine, le 10 juillet, auprès du tribunal de Rouen.

— C'est sur le cautionnement de M. Lucas, son avoué, que M. Dunoyer, un des auteurs du *Censeur européen*, a obtenu de la cour royale de Rennes sa mise en liberté provisoire.

— Un gendarme d'Écouen, nommé Desforges, qui, quoique blessé lors de l'accident arrivé dans l'église de Villiers-le-Bel, avoit néanmoins arraché, au péril de sa vie, plusieurs victimes de dessous les décombres, vient de recevoir 50 fr. à titre de récompense, et les a remis au maire de Villiers-le-Bel, en le priant de les distribuer aux quatre habitans les plus grièvement blessés.

— Le tribunal correctionnel de Lavaur a condamné, le 30

mai dernier, à quinze mois de prison, 1500 fr. d'amende et aux dépens, deux habitans de Puylaurens, Aurilhan et Espinasse, comme convaincus de s'être livrés habituellement à l'usure, et d'avoir commis des escroqueries au préjudice de leurs débiteurs.

— Le roi de Danemarck a ordonné que quiconque feroit imprimer un écrit contenant des expressions injurieuses et choquantes contre des souverains étrangers en relation d'amitié avec le Danemarck, seroit responsable et puni, soit qu'il fût l'auteur de ces diatribes, soit qu'il les eût empruntées à d'autres feuilles.

— La princesse Marie-Thérèse, fille du roi de Sardaigne, doit épouser l'infant d'Espagne, don Charles-Louis, fils de l'ancien roi d'Etrurie.

Livres nouveaux.

Sermons du père Lenfant, Jésuite, prédicateur du Roi (1).

Nous rendrons un compte détaillé de ces *Sermons*, qui se recommandent par la célébrité de l'orateur. Il en a déjà paru quatre volumes, qui doivent être bientôt suivis des autres.

Dissertation sur quelques points importans de l'Histoire d'Italie, contenant des éclaircissemens à l'occasion d'un ouvrage intitulé : Essai sur la Puissance temporelle des Papes; par L. C. D. T.

Nous rendrons aussi compte de cette brochure, et à cette occasion nous dirons quelque chose de l'*Essai*, que l'on croit avoir été écrit un peu *ab irato*. On assure que l'ouvrage fut commandé et payé par celui qui avoit dépouillé les papes de leur puissance, et on en a attribué la rédaction à un prêtre, membre de la convention; ce qui ne forme pas un préjugé en faveur de l'impartialité d'un tel livre.

---

(1) Cet ouvrage, devant former 8 vol. in-12, se publie par livraisons; prix de souscription, 28 fr. et 36 fr. franc de port. A Paris, chez Grégoire père, quai des Augustins, n° 37; Grégoire fils, quai des Augustins, n°. 25; et chez Adrien Le Clere, au bureau du Journal.

Essai sur les Elémens de la philosophie; par M. Gley, principal au collége d'Alençon (1).

M. Gley, sorti de France en 1791, et passionné pour la philosophie, arriva en Allemagne dans le moment où les doctrines de Kant avoient le plus de disciples. Il avoit parcouru les Pays-Bas, la Hollande et le Bas-Rhin, et il y avoit trouvé le cartésianisme encore dominant, le cartésianisme qui a compté pour partisans Bossuet, Fénélon, Malebranche et Pascal. Dans ces contrées on s'étoit préservé de la doctrine *assez mince* de Locke, comme parle Leibnitz, et on avoit encore plus de défiance de l'*Art critique* et de la *Philosophie transcendentale* de Kant. A Bamberg, en 1795, M. Gley fut nommé professeur à l'Université, et il se mit à étudier, avec un professeur très-instruit dans la doctrine de Kant, l'*Art critique de la pure raison*, lourd volume de 884 pages. C'est dans cet ouvrage que Kant cherchant à se rendre compte de ce qui arrête à chaque pas l'intelligence, quand elle veut fixer, *à priori*, les lois de son action, distingue entre les connoissances pures et les connoissances empiriques. Celles-ci nous viennent des sens ou des objets; les premières existent *à priori*, c'est-à-dire, qu'elles sont antérieures à l'expérience. Rien n'est absolu dans tout ce que nous connoissons par les sens. Pour former une philosophie générale,

(1) 1 vol. in-8°.; prix, 5 fr. et 6 fr. franc de port. A Alençon, chez Godard; et à Paris, chez Gide, et au bureau du Journal.

il ne faut admettre que des notions pures. Et c'est la science de ces notions ou formes pures, fondée sur des principes *à priori*, qui est la science *transcendentale*. Le temps et l'espace sont des notions indépendantes de l'expérience, puisqu'on se représente le temps et l'espace avant que d'y placer un objet. L'espace comprend les choses ou les apparences des choses, et c'est par le temps que les apparences sont possibles. Le temps et l'espace sont donc des formes du moi, qui se contemple lui-même. Voilà donc deux élémens purs; toutes les autres notions, même celle du mouvement, nous viennent des sens; elles sont *empiriques*. Il n'y a donc qu'une chose qui soit propre à l'homme, c'est la contemplation du *moi*; il n'y a que ce mode dont il soit assuré, toutes les relations extérieures dépendant de l'existence de la forme du *moi*; si ce *moi* dans sa forme étoit changé, elles changeroient aussi : donc tous les objets extérieurs ne sont que possibles; mais nous ne savons pas s'ils existent. Kant conclut que nous n'avons qu'une seule chose que nous pouvons connoître, c'est le *moi*; mais que ce *moi* ne peut rien connoître que lui, puisque tout ce qu'il affirme dépend de sa forme qui pourroit changer. Kant déclare que nous ne pouvons être assurés de rien par la raison, pas même de l'existence d'un être nécessaire; ainsi il ruine par la base la métaphysique, et il ne laisse à la *pure raison*, dans l'usage moral et civil, que quelques principes placés dans la possibilité de l'expérience. Nous n'avons sur l'existence de Dieu, sur une vie future et sur la liberté de nos actions, qu'une certaine certitude morale, et les choses extérieures ne sont qu'une image à laquelle ne répondent ni existence ni réalité. Il faut lire dans M. Gley l'exposé des

principes de Kant. C'est ce qui a paru de plus clair encore sur cette doctrine désespérante, qui ne tend à établir qu'un triste *naturalisme*. On ne fait pas assez d'attention à la malheureuse influence que ce système exerce sur les esprits. Kant a dégoûté de la métaphysique en persuadant qu'elle ne conduisoit qu'à des rêveries; et la profonde sagacité qu'il a déployée à l'appui de son système, a servi à établir, dans les esprits superficiels et paresseux, un scepticisme désolant, qui s'insinuant partout, détruiroit chaque jour jusqu'aux derniers liens de la société. Voilà où conduit l'orgueil de la raison de l'homme: et pourquoi accuser la métaphysique? Ne ressemble-t-elle pas à toutes les sciences; n'y a-t-il pas en elle des principes qu'il faut admettre, et qui n'ont pas besoin d'être démontrés? En géométrie, j'ai le point; dans l'arithmétique, l'unité; dans la mécanique, le levier. Le *moi* pensant, considéré comme organe de la raison, loi des intelligences, comme l'attraction, est la loi des corps; voilà le point, voilà l'unité, voilà le levier en métaphysique. Il est nécessaire, en métaphysique de commencer par-là, ou par les êtres pris en général, ou par l'être créateur, ou par l'ame, sujet de la pensée.

Schelling parut; il attaqua la doctrine transcendentale dans ses fondemens. Elever la métaphysique sur les idées abstraites de l'espace et du temps, lui parut une idée absurde. Il rappela les principes de la science au *moi* pensant, et se jeta bientôt dans le plus audacieux panthéisme. Le *moi* pensant devint pour lui la substance unique; l'univers ne fut plus qu'une apparence. Il publia sur cet objet, en 1795, un traité sous ce titre: *du Moi comme principe de la philosophie*,

ou de l'absolu dans la science humaine. C'est-là qu'il cherche à établir que le *moi* renfermant l'être qui précède la pensée, le *moi* est absolu par lui-même. Il renferme toute existence, toute réalité. Il ne peut rien y avoir hors de lui qui ne soit absolu; il seroit absurde de l'imaginer. Le *moi* est donc infini, immuable. Le *moi* est donc l'unique substance, sans quoi il y auroit un *moi* hors de *moi*. La réalité des choses extérieures est dans la pluralité et la succession; dans le *moi* est l'unité. Heureux qui comprendra tout cela! Quant à nous, nous n'y voyons qu'une énigme indéchiffrable. Rien n'est plus obscur que cet ouvrage de Schelling, et à peine le reconnoît-on dans les *Lettres philosophiques*, qu'il publia, en 1796, sur le *Dogmatisme* et le *Criticisme*. Là il montre, avec une grande supériorité de logique, l'incohérence du système de Kant, qui crée un Dieu de la morale, après avoir anéanti le Dieu de la raison. Dans ses *Recherches sur la liberté*, publiées en 1807, Schelling s'efforce d'éviter le reproche de fataliste. Mais pour sauver la liberté de l'homme, il la place en Dieu; et selon lui, la succession des choses n'est qu'un acte de Dieu qui se développe hors de lui-même dans des êtres qui lui sont semblables.

Sans abandonner, ajoute M. Gley, *ce moi* absolu dont il fait une chimère plus inconcevable encore que la substance unique de Spinosa, il paroît enfin s'arrêter à un panthéisme où Dieu est plus puissant que le *moi*. On seroit porté à croire qu'il se rapproche de Malebranche. On dit qu'il a embrassé la religion catholique.

Fichte produisit une vive sensation dans la nouvelle école quand il parut. Il est le premier qui ait assigné

le *moi* contemplant comme principe de la science. Le *moi*, puissance intellectuelle créant autour d'elle son univers, cette idée séduisante pour l'orgueil, fut celle qu'exposa Fichte comme le principe de Kant; mais il fut désavoué par son maître.

En 1805, Fichte arriva à Erlang pour y occuper la première chaire de philosophie. Fichte prouva très-bien le danger de la philosophie spéculative, et il prétendit qu'il y avoit en nous un sixième organe, avec lequel nous saisissons la réalité des choses. C'est la croyance qui vient du sentiment, et non de la science. C'est cette force intérieure dont l'impulsion, selon lui, l'oblige à admettre l'existence des corps, et se réunit à ses devoirs et à ses droits pour achever sa conviction. La croyance est la loi morale qui détermine à l'action, penchant irrésistible de notre nature. Et des devoirs, suite de l'action, dérive la nécessité d'une vie future.

M. Gley a vu encore l'Université de Leipsick restée fidèle aux systêmes philosophiques de Leibnitz, à son ecclectisme, et à toutes les vérités fondamentales que ce grand homme a toujours cherché à établir.

L'auteur suppose ensuite que, dans ses voyages, il a trouvé un manuscrit en langue slawe; c'est une traduction faite du chaldéen. L'idée en est originale. C'est Nabuchodonosor à qui un génie, dans un songe, a fait une question sur le principe de la philosophie. A son réveil, aucun de ses Mages ne peut la lui expliquer; il les fait tous mourir, et a recours à Daniel, qui lui expose le systême de la religion juive comme le seul moyen de donner une base certaine à toute philosophie. Enfin, M. Gley termine son ouvrage par

un abrégé rapide de la philosophie dans tous les siècles. L'auteur, qui pense qu'il faudroit enseigner la philosophie en latin et en françois, a écrit dans ces deux langues l'*Essai* qu'il présente au public. Son latin est pur et élégant. En tout, le livre que nous annonçons est digne de fixer l'attention de ceux qui veulent avoir l'idée la plus claire ou plutôt la moins obscure qu'on ait donnée jusqu'ici des systèmes de philosophie de l'Allemagne; systèmes tellement confus et abstraits, que ceux qui prétendent les expliquer, ont, je crois, une peine extrême à démêler ce qu'ont voulu dire leurs auteurs.

G.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. S. S. a conféré au cardinal Cavalchini, l'abbaye de Sainte-Marie de Farfe et de Saint-Sauveur, vacante par la renonciation du cardinal Ercolani.

— Le 11 juin, S. Em. le cardinal Fontana, de la congrégation des Barnabites, donna l'habit à trois novices dans l'église des Ursulines de la maison royale de Saint-Denis aux Quatre-Fontaines. Le 14, S. S. honora cette maison de sa présence. Après avoir fait sa prière dans l'église, elle se rendit dans la communauté, et admit au baisement des pieds les religieuses, les novices, et quarante jeunes personnes qui y sont formées à la piété et aux qualités de leur sexe. S. S. admit aussi au baisement des pieds deux curés de Lyon et de Bordeaux, qui se trouvent en ce moment à Rome.

— Mgr. Belisaire Cristaldi, nouvel auditeur de S. S., a aussi obtenu le canonicat de Saint-Pierre, vacant par la mort du prélat Tatsenis. Le marquis Cosme Corsi a été inscrit parmi les prélats de l'antichambre du saint Père,

et le chanoine Soersoni parmi les chapelains d'honneur *extra Urbem*.

— Dans la séance de l'Académie de la Religion catholique, tenue le 11 juin, MM. Lepri et Maccioli ont lu un dialogue pour prouver que l'esprit prophétique ne peut être attribué, ni au tempérament, ni à l'imagination. Ensuite le père Tardi, Augustin et consulteur de l'Index, établit, dans une dissertation, que la méthode usitée par les pères de l'Eglise pour l'interprétation de l'Ecriture, ainsi que les divers sens et figures, ne sont pas seulement avoués par la piété, mais encore par la critique et la raison.

— M. David, évêque de Narni, est mort subitement, dans son diocèse, en entrant dans une église. Le père Osuna, Jésuite, est mort, le 21 mai, à Madrid, dans le collége de sa compagnie : ce religieux, aussi éclairé que pieux, étoit estimé du Roi Catholique, et de tous ceux qui l'avoient connu. Il avoit résidé à Rome pendant plusieurs années, et n'y étoit pas moins considéré.

Paris. Nous avons annoncé que S. M. s'étoit rendue, le 26 juin, à Saint-Denis. Elle a visité dans le plus grand détail la maison d'éducation des filles de chevaliers de la Légion d'honneur. Mgr le cardinal grand-aumônier, qui a la chapelle sous sa juridiction, s'étoit joint à M. le maréchal duc de Tarente pour recevoir S. M. S. Em. lui a présenté MM. les aumôniers de la maison. S. M. a été conduite à la chapelle, où les dames et les élèves étoient réunies, et ont chanté le *Domine, salvum fac Regem*. Le monarque a exprimé plusieurs fois sa satisfaction de l'ordre qu'il voyoit partout. Cet ordre, le bon esprit qui règne dans cette maison, la tenue des élèves, leur union, leur confiance dans les dames qui les dirigent, frappent en effet ceux qui visitent cet établissement. De tels résultats sont dus à la religion, qui peut seule maintenir cette parfaite discipline, et rendre l'obéissance agréable et facile. Les jeunes personnes se font remarquer par une piété vraie, et par cet air de contentement qui est la suite de l'accomplissement des devoirs.

Il y a eu, à la fin de mai, une première communion de cinquante élèves, auxquelles se sont jointes toutes celles qui avoient fait leur première communion les années précédentes. Plusieurs ecclésiastiques de la capitale sont venus aider MM. les aumôniers dans cette occasion, et ont fait des exhortations relatives à la circonstance. Des mères des élèves ont été admises à la cérémonie. Le même jour, qui étoit l'octave de la Fête-Dieu, on fit la procession du saint sacrement dans l'intérieur de la maison. Près de cinq cents jeunes personnes précédoient le clergé, en chantant des hymnes et des cantiques. Le saint sacrement étoit porté sous un dais qu'elles avoient travaillé elles-mêmes. La journée fut terminée par le renouvellement des vœux du baptême, et par la consécration à la sainte Vierge. Le lendemain, S. Em. M. le cardinal de Périgord voulut y aller lui-même donner la confirmation. Le vénérable prélat administra ce sacrement à cent vingt élèves, qui avoient communié la veille. S. Em. parut fort satisfaite de leur air de recueillement, et elle voulut bien le témoigner de la manière la plus flatteuse à Mme. la surintendante et aux aumôniers de la maison. Les parens apprendront ainsi avec plaisir que leurs enfans reçoivent, par la munificence royale, une éducation propre à former des femmes chrétiennes, appliquées à leurs devoirs, et qui mettront, avant tout, ce qu'elles doivent à Dieu.

— M. Louis-Charles de Machault, ancien évêque d'Amiens, vient d'être nommé, par le Roi, chanoine du chapitre royal de Saint-Denis, en remplacement de M. de Roquelaure.

— Les évêques de France se multiplient pour suffire aux besoins de tant d'églises privées de pasteurs. M. l'évêque de Coutances est allé dernièrement faire l'ordination à Saint-Brieux. Ce prélat a conféré les ordres, le 24 juin, jour de la fête de saint Jean, et le dimanche 28, veille de la fête de saint Pierre. Il a profité pour cela d'une dispense du souverain Pontife pour ordonner *extra tempora*.

— Le conseil du département des Bouches-du-Rhône, séant à Marseille, a voté 10,000 fr. par an pour l'établissement de plusieurs écoles des Frères des Ecoles chrétiennes. Aix a résolu également de les rappeler, et Toulon a reçu un legs considérable à cette intention. Le conseil du département de la Vienne a émis aussi un vœu pour rappeler les Frères à Poitiers.

— Une longue lettre que nous avons reçue de Gaillefontaine, (Seine-Inférieure) donne des détails sur des bénédictions et plantations de croix, qui ont eu lieu dans les paroisses de Conteville et de Créquiers. D'après la relation qu'on nous envoie, ces cérémonies se sont faites avec beaucoup d'appareil et d'édification. Les habitans de ces paroisses et des lieux voisins s'y étoient portés avec empressement. Le premier jour, M. Cuel, curé de Gaillefontaine, a prêché sur la mission du Fils de Dieu. Le discours du second jour étoit sur le mystère de la croix. Si nous en jugeons par l'analyse qu'on nous en donne, ces discours présentoient d'utiles dévelappemens. Nous ne pouvons qu'applaudir au zèle des respectables ecclésiastiques qui ont présidé à ces pieuses cérémonies; mais nous ne savons pourquoi l'auteur de la lettre s'est cru obligé de plaider la cause des desservans. Il a l'air de croire qu'à Paris, les chefs du clergé et les défenseurs de la religion font peu de cas de cette classe si laborieuse et si utile. Nous pouvons le rassurer entièrement à cet égard. Les évêques, les ecclésiastiques les plus distingués, tous ceux qui aiment l'Eglise, n'ont à cet égard qu'une opinion et qu'un sentiment. Ils estiment infiniment cette classe de pasteurs qu'on appelle assez improprement peut-être *des desservans*. Ils sentent que c'est sur eux que roule le sort de la religion en France, et ils voudroient les voir plus nombreux, plus au-dessus des besoins, et surtout plus considérés d'un monde malheureusement trop frivole. Ils savent combien parmi ces desservans se trouvent d'hommes éclairés, pieux, zélés, appliqués tout entiers à leurs fonctions. Nous-mêmes nous en connoissons beaucoup

de tels, et on a pu remarquer que nous évitons généralement de les désigner par un nom qui ne nous paroît pas assez digne de l'élévation de leur ministère. Nous nous empressons d'adresser ces observations à l'auteur de la lettre, qui a cru remarquer des dispositions différentes dans le clergé des villes. Le clergé des villes compte aussi des desservans, et on peut dire que ceux-ci, toutes choses égales d'ailleurs, ne sont pas moins considérés que les curés en titre.

ORLÉANS. Le *Journal du Loiret*, du 9 mai 1818, avoit, en plaidant la cause d'une nouvelle méthode d'enseignement, annoncé que cette méthode alloit probablement être adoptée par les Frères des Ecoles chrétiennes; qu'ils en avoient référé au Pape, et qu'on alloit faire, à Rome, l'essai de la méthode. Quoique cette assertion fût annoncée avec un ton d'assurance qui devoit exclure tous les doutes, cependant un ecclésiastique, qui s'intéresse vivement aux Frères et à leur enseignement, crut devoir s'informer auprès d'eux-mêmes de la vérité du fait. Voici la réponse que lui a faite, le 29 mai dernier, le supérieur-général des Frères: « Monsieur, c'est avec surprise que je lis ces mots du journal de votre département: *Le supérieur-général des Frères des Ecoles chrétiennes a enfin répondu d'une manière satisfaisante aux ouvertures qui lui ont été faites*. Je désavoue formellement cette assertion dans tout son contenu, n'ayant donné, ni pu donner, à qui que ce soit, aucun espoir de rien changer à notre méthode, que nous vénérons parce qu'elle nous vient de M. de la Salle. Je vous prie, Monsieur, de donner à mon désaveu toute la publicité que vous jugerez à propos. En ma qualité de supérieur, je suis chargé de faire observer nos statuts, et non de les détruire. J'abuserois étrangement de la confiance que mes confrères m'ont votée, et me rendrois coupable devant Dieu, si je les portois à donner atteinte à la méthode dont nos statuts défendent de s'écarter. Elle fait l'admiration de tous ceux qui la connoissent, et elle est le moyen que Dieu veut que nous employions pour

donner une éducation chrétienne aux enfans qui nous sont confiés. D'ailleurs pouvons-nous douter que cette éducation ne convienne aux François, puisque de toutes parts on nous propose des établissemens? Dans les villes qui réunissent les deux méthodes, nos Ecoles sont remplies comme dans celles où nous sommes seuls. Ce seroit manquer encore à la confiance du public; Dieu nous en préserve. Je suis....... Frère GERBAUD ». Il nous semble que le supérieur-général a toute raison. Il est de l'essence d'une congrégation de tenir à ses statuts. Si elle les violoit en un point, elle les violeroit ensuite en d'autres points, perdroit bientôt son esprit, et finiroit par se dissoudre. D'ailleurs il n'est pas encore bien rigoureusement démontré que la nouvelle méthode d'enseignement l'emporte sur l'ancienne. C'est un procès qui s'instruit devant le public, et il faut attendre que les juges aient eu le temps d'examiner à fond cette affaire. Cependant les Frères continuent à jouir de la confiance. Ils furent protégés sous un gouvernement qui ne considéroit la religion qu'en politique; on sentit même alors combien ils étoient nécessaires à la jeunesse. Que ne doivent-ils pas espérer sous le règne d'un Prince qui veut le bien de son peuple, et qui leur a même donné des marques publiques de son estime?

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. Le dimanche 5 juillet étoit un jour de fête à Saint-Cloud, à Boulogne et à Meudon. Le Roi s'est promené dans ces différens lieux en calèche. Les rues étoient ornées de guirlandes et les maisons de drapeaux. S. M. est rentrée, à six heures, par le parc de Saint-Cloud, qu'elle a traversé au pas. La foule s'est portée sur son passage, et le monarque a été accueilli par de vives acclamations. MADAME est allée aussi se promener à Meudon, et y a été reçue avec les mêmes témoignages d'allégresse.

— S. M. doit faire, le 27 de ce mois, un petit voyage à Rambouillet. Elle y passera la journée du 28, et assistera ce

jour-là à une grande chasse, à laquelle sont invités les ambassadeurs et plusieurs personnes de distinction. Elle reviendra le 29 à Saint-Cloud, et le 30 à Paris.

— S. A. R. Madame a passé près d'un mois à Vichy, et y a marqué sa présence par des bienfaits journaliers envers les pauvres, les veuves, les orphelins, avec cette bonté qui donne un nouveau prix aux largesses. La Princesse a de plus fait remettre une somme de plus de 3000 fr. entre les mains de MM. les curés du voisinage. Les vœux des habitans pour elle la suivront toujours, et le pauvre l'a accompagné de ses bénédictions.

— M. le duc de Richelieu, les ambassadeurs d'Angleterre et d'Autriche, et l'ambassadeur de Portugal à Londres, ont eu, le 6, une conférence chez le duc de Wellington.

— Mme. la duchesse d'Orléans, douairière, est de retour du voyage qu'elle a fait à Amboise.

— M. de Cassaignoles, membre de la chambre des députés, et procureur du Roi près le tribunal d'Auch, est nommé premier président de la cour royale de Nîmes. M. Guillet, ancien magistrat, est nommé procureur général près la même cour, en remplacement de M. Bernard, qui passe à la cour de Limoges comme premier président. M. Louvet, ancien député, est nommé premier président de la cour de Riom. M. Delong, député du Gers, est nommé premier président de la cour d'Agen; et M. Rivière, député de Lot-et-Garonne, et avocat-général, devient procureur-général près la même cour. S. M. a également nommé à la place de procureur-général près la cour de Limoges, M. Bouvier, ancien procureur-général à Besançon; à la place de procureur-général à Angers, M. Jollivet, de la chambre des députés, et à la place de premier président près la même cour, M. Dechassat, qui en étoit déjà un des présidens.

— On a plaidé, le 7 juillet, en police correctionnelle, le procès en calomnie contre l'éditeur et le rédacteur du *Galignani's Messenger*, pour un article injurieux à la mémoire de feu M. le comte de Saint-Morys. M. Couture a plaidé pour Mme. de Saint-Morys, et pour Mme. de Gaudechard, sa fille, veuve elle-même. Il a reproché à M. Playfair, rédacteur, d'avoir insulté un militaire dont la conduite a toujours été honorable avant le duel, ainsi qu'il est attesté par de nombreux témoignages. M. de Marchangy, avocat du Roi, a sou-

tenu l'accusation, et a conclu contre le rédacteur à un mois de prison et 50 fr. d'amende. Il a été d'avis que le sieur Galignani fut renvoyé absous. L'affaire a été remise à huitaine.

— M. Pasquier, préfet de la Sarthe, est nommé directeur-général de la caisse d'amortissement et de celle des dépôts et consignations, en remplacement de M. Beugnot, démissionnaire.

— M. le comte de Forbin, directeur-général du Musée, est arrivé à Paris, de retour du voyage qu'il vient de faire en Grèce et en Egypte.

— M. Champolion-Figeac, de Grenoble, a remporté le prix proposé par l'Académie des Inscriptions, et dont le sujet étoit les Annales des Lagides, ou la Chronologie des rois d'Egypte. Le prix étoit une médaille d'or de la valeur de 1500 fr.

— La maison de Jeanne d'Arc, à Donremy, (Vosges) étoit sur le point d'être vendue à un étranger, qui en avoit offert 6000 fr.; mais le propriétaire, qui est un ancien dragon, nommé Girardin, ayant appris que le département étoit disposé à acheter la maison, la lui a laissée pour 2500 fr.

— Vingt-une maisons de Cantigny (Somme) ont été consumées par un incendie, qu'on croit être l'effet d'une malveillance coupable. Vingt-une familles n'ont eu que le temps de se sauver, et ont perdu leurs effets et leurs bestiaux. Elles sollicitent des secours de la charité publique.

— M. de Marandet, envoyé extraordinaire de France à Stockholm, y est arrivé, et a eu une audience du nouveau roi.

— La ville de Modène offroit dernièrement une réunion très-brillante. Outre le roi et la reine de Sardaigne, et les princesses ses filles, S. M. l'infante d'Espagne, duchesse de Lucques, y a passé plusieurs jours avec l'infant D. Carlos, son fils et la princesse sa fille. La duchesse de Parme et la duchesse de Chablais y sont aussi venues. La première est repartie, ainsi que la duchesse de Lucques et sa famille. L'archiduc Ferdinand, frère du duc régnant, est parti en même temps pour la Hongrie.

— Par une convention entre la cour de Portugal et celle de Londres, la traite des nègres sera permise aux Portugais dans des parties de la côte d'Afrique qui sont spécifiées dans cet acte.

— Les communications entre la ville de Martigny et la val

lée-de-Bagnes, dans le Valais, sont rétablies, et on commence à connoître l'étendue du désastre. Cinquante-deux maisons du village de Champsec ont été emportées. Le torrent a entraîné les bois, dépouillé les rochers. Le nombre des personnes qui ont été victimes ne sera peut-être jamais connu. Des voyageurs ont été surpris. On fait une collecte dans le canton de Vaud.

— Le 28 juin, le prince de Hesse-Hombourg et sa nouvelle épouse, la princesse Elisabeth d'Angleterre, ont débarqué à Calais, et sont repartis le lendemain pour l'Allemagne. Le duc de Kent qui, depuis trois jours, se trouvoit *incognito* dans cette ville, s'est embarqué, avec la duchesse, sur le yacht qui avoit amené la princesse sa sœur.

— L'empereur de Russie est arrivé, le 19 mai, à Cherson, et est descendu chez le gouverneur, M. le comte de Saint-Priest. Le parc et les vaisseaux marchands, stationnés sur le Dniéper, étoient illuminés.

— La reine douairière de Suède, veuve de Charles XIII, a peu survécu à son époux. Cette princesse, nommée Hedwige-Elisabeth-Charlotte de Holstein, est morte le 19 juin; elle étoit née en 1759.

— Dans une bataille décisive, qui a eu lieu, le 19 mars, au Chili entre les troupes royales et les insurgés de la province, ceux-ci ont été complètement défaits. Ils étoient commandés par le suprême directeur du Chili, Bernard O'Higgins, et le général Saint-Martin. Ils ont perdu leur artillerie, leurs munitions, leur caisse et leur correspondance. L'armée royale les poursuivoit et marchoit sur San-Yago, la capitale. On sait que les insurgés du Chili s'étoient déclarés indépendans de la république de Buenos-Aires.

LIVRE NOUVEAU.

L'influence du ministère sacerdotal sur le bien de la société; sermon prêché à Montpellier, par M. Bacalon (1).

Il importe, plus que jamais, de prouver à un peuple dé-

---

(1) Brochure in-8°.; prix, 75 c. et 1 fr. franc de port. A Montpellier, chez Seguin; à Paris, chez Tournachon-Molin et Seguin; et au bureau du Journal.

daigneront combien le ministère sacerdotal peut être utile à la société. Il est vrai qu'il seroit difficile de convaincre, par les plus fortes raisons, ceux que les faits n'auroient pas éclairés à cet égard. Une leçon terrible nous a appris ce que c'est qu'une société sans religion, et ce que devient un peuple qui a secoué ce frein salutaire. Les factieux le savoient bien eux-mêmes; la persécution contre les prêtres et l'abolition du culte public furent les moyens les plus efficaces qu'employèrent ces hommes qui aspiroient à bouleverser la France; ils avoient calculé qu'ils égareroient facilement une multitude dépourvue de toute instruction et de toute pratique religieuse. Aussi des crimes affreux marquèrent cette époque. L'humanité ne fut pas moins outragée que la divinité, par des dominateurs d'autant plus barbares qu'ils étoient plus impies; et il est bon de se rappeler que le même parti qui avoit juré la destruction du christianisme, sembloit aussi avoir résolu la destruction du genre humain, et qu'il tendoit avec ardeur à ce double but, en faisant à la fois la guerre et aux doctrines et aux personnes.

Le christianisme, au contraire, et le ministère pastoral, sont les plus puissans moyens de conservation pour les sociétés. Dans un siècle, dit M. l'abbé Bacalon, où l'on ne veut estimer que ce qui a une utilité sensible pour le corps social, et où l'incrédulité, pour mieux avilir la religion, s'efforce d'avilir ses ministres, et les peint comme inutiles ou dangereux pour la société, combien de cette même société et la justice demandent qu'on venge leur ministère et qu'on publie les services qu'ils rendent. L'auteur s'est borné à deux considérations principales, qui forment la division de son discours. Les prêtres, dit-il, maintiennent dans les particuliers les vertus, qui sont la base de l'ordre, et ils soulagent les malheureux, qui ne sont que trop communs ici-bas. Dans le développement de la première partie, M. Bacalon indique spécialement la justice, la paix et la soumission aux lois, comme les trois vertus dont la pratique importe le plus au bien de la société, et suit le plus immédiatement de l'enseignement des pasteurs. Pour la seconde partie, il montre les prêtres prodiguant des secours à l'indigence, des consolations aux affligés, des soins aux malades, et suivant, en cela, les traces de leur divin modèle. Ce n'est point un portrait de fantaisie qu'il trace, et chacun peut

trouver aisément des exemples à l'appui de ce qu'avance l'auteur. Il nomme plusieurs pontifes ou simples prêtres des derniers siècles, qui ont justifié la notion qu'il présente d'un pasteur dévoué aux besoins de son troupeau; ce célèbre Borromée, qui bravoit la contagion pour assister les mourans; cet admirable Vincent de Paul, le protecteur de toutes les infortunes; ce Belzunce, qui, plus récemment encore, soutint, par sa présence, Marseille en deuil, et d'autres qui, à la même époque, montrèrent le même courage à Aix et à Toulon. On pourroit, sans doute, grossir cette honorable liste, et citer des prêtres qui, pendant les crises les plus fâcheuses de la révolution, affrontèrent tous les dangers pour porter les secours de la religion aux fidèles persécutés ou condamnés à mort. Et plus récemment encore, lorsque la guerre se faisoit dans nos provinces et aux portes même de la capitale, et que nos hôpitaux étoient encombrés de blessés et de malades, n'avons-nous pas vu des prêtres se consacrer à visiter ces asiles de la douleur et du désespoir, sans être arrêtés par la crainte d'une maladie contagieuse qui s'y étoit déclarée? Plusieurs, à Paris, furent victimes de leur zèle. J'en pourrois nommer aussi dans les provinces, et je connois une ville où quatre prêtres périrent, dans l'espace de peu de jours, de la même maladie qu'ils avoient contractée auprès du lit des soldats qu'ils exhortoient. Le monde n'a point parlé de leur dévouement, qui a trouvé un plus digne et plus noble prix dans la promesse de celui qui a dit qu'il estimoit comme fait à lui-même le bien que nous ferions au moindre de nos semblables.

Le sermon de M. Bacalon, qui fut prêché en 1790, et que l'on vient de réimprimer, convient donc aux circonstances actuelles. Il ne parle point des bienfaits spirituels dont les prêtres sont dispensateurs. Il se contente de montrer aux contempteurs du ministère sacerdotal, que ceux qui l'exercent sont encore les membres les plus utiles de la société. Son discours est fort clair, méthodique et bien lié; la composition en est raisonnable, et les détails sont pleins de vérité. Peut-être n'y manque-t-il qu'un peu de mouvement et de chaleur. Un tel sujet devoit, ce semble, enflammer l'orateur, et prêtoit à des tableaux éloquens dont on ne voit ici que le germe et l'ébauche. Du moins M. Bacalon a fourni un canevas qui n'auroit besoin que d'être revêtu d'un style plus animé.

Essai sur l'indifférence en matière de religion, avec cette épigraphe: Impius, cùm in profundum venerit, contemnit (1). *Seconde édition.*

QUATRIÈME ET DERNIER ARTICLE.

Forcés, à regret, d'interrompre l'analyse de cet ouvrage, et même de remettre successivement, depuis deux mois, l'article que nous avions annoncé, nous pourrions craindre, s'il s'agissoit d'un livre ordinaire, que l'on n'eût oublié, et notre article précédent, et le sujet auquel il se rapportoit. Mais l'*Essai* est à l'abri d'un pareil inconvénient. La réputation de cet ouvrage s'accroît de plus en plus; il charme toujours davantage ceux qui l'ont déjà lu; il étonne ceux mêmes qui en avoient ouï parler avec plus d'éloge. Il fortifie ceux qui chanceloient, éclaire ceux qui doutoient, ramène ceux qui s'étoient écartés, terrasse les plus décidés dans leur incrédulité. On a inséré dans un journal une lettre d'un baron L. A. M., qui avoue être devenu chrétien par la lecture de ce livre; et nous savons que l'*Essai* a produit le même effet sur plusieurs autres personnes. Comme c'étoit là le désir le plus ardent de l'auteur, ce sera aussi l'avantage dont il se félicitera le plus dans le succès de son ouvrage. Il n'aspiroit qu'à faire connoître et aimer la religion,

(1) Volume in-8°.; prix, 6 fr. et 7 fr. 50 cent. franc de port. A Paris, chez Adrien Le Clere, au bureau du Journal.

et les applaudissémens ne le flattent qu'autant qu'ils sont la preuve d'un retour sincère vers elle.

Nous en étions restés, dans notre article précédent, au chapitre x, où l'auteur, pour mieux montrer l'importance de la religion par rapport à la société, avoit d'abord exposé le vide et le néant des doctrines philosophiques. Il arrive, dans le chap. xi, à la thèse qu'il s'étoit proposé d'établir directement; savoir, que la religion seule conserve les peuples, et les rend heureux en les établissant dans un état conforme à la nature de la société. Les philosophes mêmes, dit-il, ont reconnu cette vérité. Elle a été proclamée par l'école de Socrate, et avouée, de nos jours, par Hume et Rousseau. La religion est en effet le fondement unique et nécessaire de tout ordre social, puisque l'ordre ne peut venir que de Dieu, et ne peut être que le résultat des rapports qu'il a établis. La philosophie fonde le pouvoir sur la force, qui n'est qu'une source de désordres; la religion met l'ordre dans la société, parce que seule elle donne la raison du pouvoir et des devoirs. L'orgueil, qui réclame la souveraineté de l'homme, rabaisse l'homme en le faisant obéir à l'homme seul; la religion nous élève en nous montrant Dieu dans celui qui nous commande. Elle concilie la dignité de l'homme avec sa dépendance, et ce n'est pas en vain que l'Evangile est appelé par un apôtre *une loi parfaite de liberté*. La religion lie le pouvoir aux sujets, et les sujets entre eux. C'est le christianisme qui a civilisé l'Europe, et partout où il a pénétré, il a semé des bienfaits. Tandis que la philosophie, armée de la science et de la force, et disposant en souveraine de vingt-cinq millions d'hommes et de leurs biens, n'a pu réaliser, dans un

pays riche et chez une nation déjà formée, que l'indigence, l'anarchie et toutes sortes de crimes et de maux, la religion proscrite maintenoit encore un reste d'ordre. Que de prodiges elle a opérés dans le Nouveau-Monde? Elle avoit établi dans le Paraguay le régime le plus fort et le plus doux. Elle a fini par abolir partout l'esclavage, que les philosophes les plus célèbres de l'antiquité avoient consacré par leurs lois et par leurs exemples. Elle ne déclame point contre la guerre, comme ces philanthropes modernes qui en ont fait le texte bannal de leurs plaintes exagérées. Ceux-ci ont prononcé que toute guerre étoit injuste, et, malgré leurs axiomes, nous avons vu sous eux plus de guerres, et des guerres plus atroces, qu'il n'y en avoit depuis des siècles dans les Etats chrétiens; la religion prêche la paix sans jactance; elle tend à ôter les causes de désordre; elle fait de l'humanité la première loi des combats: ne pouvant retenir le glaive, elle en émousse la pointe, et verse du baume sur les blessures qu'il a faites. Les dévastations et les massacres étoient autrefois censés de l'essence du droit de la guerre; aujourd'hui, ils en sont regardés comme la violation.

La religion a également donné des notions plus saines sur le droit politique et sur le droit des gens. La loi n'est plus l'expression de la volonté du plus fort; tout pouvoir vient de Dieu, et qui résiste au pouvoir, résiste à Dieu. Les législations antiques opprimoient le foible, les nôtres nous apprennent qu'il faut le protéger. La raison, pendant vingt siècles, a fondé la société sur l'esclavage, et ne s'est pas même douté qu'il fût possible d'abolir la servitude; l'humanité est redevable de ce bienfait au christianisme. La

religion seule a proclamé l'indissolubilité du lien conjugal, tandis que de nos jours encore, même après la lumière du christianisme, l'incrédulité dominante avoit ramené parmi nous le scandale du divorce. La religion a pris les enfans sous sa protection; les enfans, qui, chez presque tous les peuples anciens, et aujourd'hui encore dans l'Inde et à la Chine, étoient abandonnés ou immolés sans pitié. Les lois se bornent à proscrire les délits et ne commandent aucune vertu; la religion s'est réservé à elle seule cette sublime partie de la législation, qui règle tout dans l'homme, jusqu'à ses désirs les plus secrets et ses affections les plus fugitives. Où est l'homme sans entrailles que n'attendrit pas la beauté de la morale évangélique? Quelle pureté et quelle profondeur dans ses préceptes! Quelle perfection dans ses conseils! Quelle douceur aimable, et quelle onction pénétrante dans la simplicité de ses maximes! Comme elles vont droit à l'ame, et comme elles remuent toute la conscience! On peut violer cette loi divine sans doute; mais en contester l'excellence, qui l'oseroit, à moins d'avoir perdu tout sentiment du beau et du bon? Dans la bouche des philosophes, le mot de devoir est vide de sens; ils ne peuvent s'accorder à en donner une notion nette; ils ne réservent aucun prix à la vertu. La religion offre à la vertu un divin modèle et une récompense divine, et je conçois facilement cette économie admirable où tout se tient, Dieu et l'homme, le temps et l'éternité, le présent et l'avenir. La philosophie n'a que des freins bien foibles à opposer au vice; elle nous parle de l'intérêt général: quel motif pour celui qui meurt de faim! Aussi d'Alembert avouoit qu'il étoit difficile d'expliquer comment le

vol étoit défendu au pauvre. Cet endroit est un de ceux où l'auteur fait le mieux sentir l'insuffisance et le vague de doctrines philosophiques, et leur oppose avec plus d'avantage l'autorité d'une morale qui a sa sanction dans le ciel.

Pendant trente siècles, continue-t-il, l'homme n'avoit pas songé à venir au secours de ses frères souffrans; on ne trouve pas chez les anciens l'ombre d'une institution en faveur des malheureux; comptez, au contraire, les œuvres de miséricorde que la religion a inspirées et propagées. Ses annales ne sont pleines que des bienfaits qu'elle a répandus sur l'indigence et l'infortune. Que d'asiles, d'établissemens, d'institutions, d'associations dus à la charité! Point de genre de douleur qui n'ait son lieu de soulagement. Dans toutes nos provinces il existe encore des vestiges de ces maladreries fondées par nos pères, dans les campagnes, pour recueillir ceux qui étoient atteints d'un mal contagieux, tandis que dans les villes, les évêques avoient établi des Hôtels-Dieu, près de leurs palais, pour être plus à portée de les visiter; car il est remarquable que ces asiles de charité sont presque tous placés à côté des cathédrales. Aujourd'hui même, au milieu de la décadence de la foi, combien d'anciennes œuvres se soutiennent avec honneur, combien d'autres non moins belles s'élèvent! Combien ne voyons-nous pas, au milieu de nous, d'associations de saintes filles qui se vouent à l'enseignement de l'enfance, au soulagement du pauvre, au soin de l'orphelin, à l'assistance du malade! Elles embrassent tous les genres de bien; et, partageant leur temps entre Dieu et leur prochain, elles ne quittent la prière que pour aller dans les hôpitaux, dans les écoles, dans les greniers,

dans les prisons. Je ne puis m'empêcher d'interrompre ici la sécheresse de cette analyse, pour citer ce beau passage où l'auteur peint les services d'un prêtre charitable et zélé.

« Je ne finirois point, si j'essayois de rappeler, même sommairement, tous les services rendus à la société par le clergé catholique. Ce fut certes une bien belle pensée, que de placer, à côté des inexorables ministres des lois, des ministres sacrés des mœurs et de l'humanité, que de faire de la miséricorde une fonction publique. Pénétrez dans le sein des familles, interrogez-en les membres, ils vous diront ce qu'ils doivent à cette admirable institution. Combien d'inimitiés apaisées, combien d'époux, de parens, de concitoyens réconciliés, de victimes arrachées au vice, de torts réparés, d'iniquités prévenues, de peines consolées, de secrètes misères adoucies! Savez-vous ce que c'est qu'un prêtre, vous que ce nom seul irrite, ou fait sourire de mépris? Un prêtre est, par devoir, l'ami, la providence vivante de tous les malheureux, le consolateur des affligés, le défenseur de quiconque est privé de défense, l'appui de la veuve, le père de l'orphelin, le réparateur de tous les désordres et de tous les maux qu'engendrent vos passions et vos funestes doctrines. Sa vie entière n'est qu'un long et héroïque dévouement au bonheur de ses semblables. Qui de vous consentiroit à échanger, comme lui, les joies domestiques, toutes les jouissances, tous les biens que les hommes recherchent si avidement, contre des travaux obscurs, des devoirs pénibles, des fonctions dont l'exercice brise le cœur et rebute les sens, pour ne recueillir souvent d'autre fruit de tant de sacrifices, que le dédain, l'ingratitude et l'insulte? Vous êtes encore plongés dans un profond sommeil, et déjà l'homme de charité, devançant l'aurore, a recommencé le cours de ses bienfaisantes œuvres. Il a soulagé le pauvre, visité le malade, essuyé les pleurs de l'infortune, ou fait couler ceux du repentir, instruit l'ignorant, fortifié le foible, affermi dans la vertu des ames troublées par les orages des passions. Après une journée toute remplie de pareils bienfaits, le soir arrive, mais non le repos. A l'heure où le plaisir vous appelle aux spectacles, aux fêtes, on accourt en grande hâte près du ministre sacré : un chré-

tien touche à ses derniers momens ; il va mourir, et peut-être d'une maladie contagieuse : n'importe ; le bon pasteur ne laissera point expirer sa brebis, sans adoucir ses angoisses, sans l'environner des consolations de l'espérance et de la foi, sans prier à ses côtés le Dieu qui mourut pour elle, et qui lui donne, à cet instant même, dans le sacrement d'amour, un gage certain d'immortalité.

» Voilà le prêtre, le voilà ; non tel qu'en en jugeant sur quelques exceptions scandaleuses, votre aversion se plaît à se le figurer ; mais tel que réellement il existe au milieu de vous. Oui, la religion est aujourd'hui ce qu'elle fut à son origine. Il y a moins de chrétiens ; mais les chrétiens ne sont pas changés. Les plus pures vertus, des vertus dignes des premiers siècles, honorent encore le christianisme. Je n'en voudrois pour preuve que ces pieuses associations, ces utiles établissemens qu'un zèle aussi vif qu'éclairé forme tous les jours sous nos yeux. Que d'hommes et de femmes de toutes conditions, que de jeunes gens même, se dérobant à tous les regards pour faire le bien, selon le précepte de l'Evangile, consacrent à rechercher le malheur et à le soulager, le temps que vous perdez dans de frivoles amusemens, ou que vous employez peut-être à insulter la religion sainte qui leur inspire ce merveilleux dévouement. Vous ne les connoissez pas, je le sais : mais on les connoît dans les hôpitaux, dans les prisons, dans les réduits obscurs où l'indigence qu'ils ont secourue les bénit. La dame de charité n'a point oublié le chemin qui conduit à la demeure du pauvre ; et si vous ne l'y rencontrez jamais, c'est à vous que nous en demandons la raison ».

Ce chapitre XI se termine par la réponse à quelques objections. Le chapitre suivant, qui est le dernier du volume, traite de l'*importance de la religion par rapport à Dieu*. Ce titre a d'abord étonné quelques personnes qui n'ont pas bien compris l'intention et le plan de l'auteur ; la lecture de ce chapitre suffira pour le justifier. Supposé, dit-il, qu'il existe une religion véritable, je veux montrer combien le mépris de ses dogmes et la violation de ses préceptes sont injurieux

à Dieu, et criminels dans l'homme. En effet, il est absurde de penser que dans la grande société des intelligences dont Dieu est le monarque, il n'ait pas établi un ordre. Lorsqu'il se résolut de créer, ne devant rien qu'à lui, puisqu'il n'existoit que lui, il ne put se proposer qu'une fin relative à lui-même, c'est-à-dire, sa gloire ou la manifestation de ses perfections infinies. Il voulut que l'homme se rendît en quelque sorte son image, et il lui révéla ce qu'il étoit nécessaire qu'il connût de ses lois. C'est là la religion, et qui la viole, prive donc Dieu d'une partie de sa gloire. Le déiste prétend, il est vrai, que Dieu est trop grand pour que l'homme s'élève jusqu'à lui. Vaine défaite. La religion nous enseigne qu'entre Dieu et l'homme, il est un médiateur qui comble l'espace immense entre le premier être et nous, et qui donne une valeur infinie à nos hommages. Se séparer de la société fondée par ce médiateur, c'est se priver de communication avec Dieu. L'auteur développe admirablement cette doctrine du médiateur et les conséquences qui en découlent, et tout, dans ce tableau, est grand, noble et digne du sujet.

La religion, dit-il, met l'ordre dans les pensées de l'homme, en les réglant par la loi de vérité; mais l'homme introduit le désordre par trois degrés principaux d'erreur. Ou il rejette le témoignage de l'Eglise, et c'est l'hérésie; ou il rejette le témoignage de Jésus-Christ, et c'est le déisme; ou il rejette le témoignage de Dieu même, et c'est l'athéisme, qui achève d'effacer tous les traits de ressemblance entre la créature et son auteur, qui ébranle tous les fondemens de la certitude, qui couvre l'entendement d'une nuit profonde, et qui est le terme extrême du désordre dans

l'être intelligent. En second lieu, la religion met l'ordre dans les affections de l'homme; elle règle son amour comme son intelligence; elle nous apprend à aimer Dieu, à l'aimer en lui, à l'aimer comme il s'aime, à aimer le prochain pour Dieu, et à l'aimer comme soi-même. Mais le principe qui met le désordre dans notre intelligence, le met aussi dans notre cœur. L'orgueil ou le déréglement de la raison produit la concupiscence ou le déréglement de l'amour par lequel nous nous aimons plus que nos semblables, ensuite plus que Dieu. Enfin, la religion met l'ordre dans les actions, et pour cela elle prescrit certains devoirs extérieurs. Or l'homme est en rapport avec ses semblables et avec Dieu. L'ordre dans les actions qui ont rapport à Dieu, c'est le culte. L'ordre dans les actions qui ont rapport à nos semblables, c'est la morale ou la vertu. C'est par le développement de ces considérations que l'auteur termine ce chapitre et ce volume.

Maintenant que pouvons-nous dire de cet ouvrage, que son succès n'ait dit encore mieux? Quelle que soit l'idée qu'on puisse s'en former d'après cette analyse fort imparfaite et fort rapide d'ailleurs, un débit rapide et presque prodigieux n'en donne-t-il pas encore une idée plus avantageuse? La première édition avoit été épuisée en deux mois. Celle-ci, tirée à un nombre double d'exemplaires, s'écoule avec la même promptitude. Ordinairement nous annonçons les livres pour les faire vendre; ici nous annonçons un ouvrage qui s'est vendu, et le public a mis encore plus d'empressement à l'acheter que nous à en rendre compte. Nous n'en sommes pas surpris. Aucun ouvrage n'est plus propre à donner une grande impulsion à l'opi-

nion; aucun n'est plus fait pour provoquer la réflexion, et pour forcer en quelque sorte à sortir de leur assoupissement des hommes éclairés sur tout, hormis sur ce qu'il leur est plus nécessaire de savoir.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. Le 26 juin, sa Sainteté a tenu un consistoire secret, dans lequel elle a pourvu aux églises suivantes : à l'archevêché de Brindes, dom Antoine Baretta, Théatin, de Naples; à l'archevêché de Bostra, *in partibus infidelium*, M. Dominique Arcaroli, évêque de Viesti; à l'évêché de San-Severo, M. Camille Rossi, évêque de Marsi; à l'évêché de Melfi et Rapallo (unis), M. Joachim de Gemmis, évêque de Listra, *in partibus infidelium;* à l'évêché de Venouse, dom Nicolas Caldora, de Naples, doyen du collége des théologiens de cette ville; à l'évêché d'Ugento, dom Camille Alleva, de Naples, directeur de la congrégation des nobles de cette ville; à l'évêché d'Ischia, dom Joseph d'Amante, curé de Saint-Michel, dans l'île de Procida; à l'évêché de Cassano, dom Adéodat Gomez Cardosa, de Naples; à l'évêché de Nicosi Erbitense (nouvellement érigé par S. S.), M. Gaëtan-Marie Avarna, évêque de Zama, *in partibus infidelium;* à l'évêché de Vicence, M. Joseph-Marie Peruzzi, chanoine-régulier de Saint-Sauveur, évêque de Chiesa; et à l'évêché de Lerida, M. Remi de la Santa et Ortega, évêque de la Paix en Amérique.

— Plusieurs feuilles avoient rapporté une lettre que l'on disoit avoir été écrite en mars 1818, par le cardinal Consalvi, secrétaire d'Etat, à M. le cardinal de Périgord, archevêque de Paris, relativement au Concordat. Nous sommes autorisés à déclarer que tout ce qui a été publié à ce sujet est faux, et que cette lettre n'a jamais été écrite par le ministre de sa Sainteté.

— Le 24 juin, M. le comte de Blacas d'Aulps, ambassadeur extraordinaire de S. M. T. C. près le saint Siége, a présenté à sa Sainteté M. le conseiller d'Etat Portalis.

PARIS. Jusqu'ici, malgré les demandes qui nous avoient été adressées de différens côtés, nous nous étions bornés à rendre compte des suites des dissentions religieuses que les entreprises

hardies de l'usurpateur avoient produites dans les diocèses de Gand et de Tournay, et nous nous étions abstenus de parler de celui de Troyes, où quelques esprits étoient encore divisés, et où même une réunion parfaite sembloit être devenue presque impossible. Elle vient pourtant, grâces au ciel, de s'effectuer; et tous les bons catholiques se sont réjouis, à Troyes et ailleurs, d'un si heureux événement, aussi honorable pour le prélat qui, par sa sagesse et par sa paternelle condescendance, a su procurer la paix à sa ville épiscopale, qu'à ceux qui, par une solennelle protestation de leurs principes, de leur obéissance et de leur respect, se sont réunis autour de la houlette du pasteur. M. Huillier, chanoine titulaire de la cathédrale, prêt à succomber à une longue maladie, qui, depuis long-temps, le tenoit aux portes du tombeau, avoit pris une part fort active au mode irrégulier d'administration adopté par une partie du chapitre pendant la captivité et l'exil de M. de Boulogne; il avoit même publié, à ce sujet, une brochure où les faits étoient altérés et les principes de l'Église compromis. A la vue de l'éternité qui s'ouvroit devant lui, cet ecclésiastique voulut manifester, avant sa mort, ses véritables sentimens, et mourir dans la communion de son évêque. La déclaration, dont nous joignons ici copie, fut présentée à M. l'évêque, revêtue de la signature de M. Huillier et de deux autres chanoines qui, ayant adopté son opinion, vouloient aussi, comme lui, donner une garantie solennelle de la pureté de leur doctrine et de leur soumission à leur évêque.

« Nous soussignés......... chanoines titulaires de l'église de Troyes, déclarons que nous désirons vivre et mourir dans la communion de notre évêque; que nous avons toujours regardé Mgr. de Boulogne comme notre seul et légitime évêque; que sa démission forcée, eût-elle été même libre et spontanée, n'étant point acceptée, ne pouvoit priver de la juridiction ni lui ni ses représentans; que si, dans le cours de ses longs et glorieux malheurs, il y a eu dissonnance entre la conduite des uns et des autres, c'est une erreur de fait, où il n'y a pas eu de mauvaises intentions, et nous déplorons de tout notre cœur les divisions qui en ont été la suite; que tout ce qui, dans la chaleur de ces malheureuses discussions, auroit été dit, fait ou écrit de contraire aux principes ci-dessus énoncés, ainsi qu'au respect dû à sa Grandeur, nous le désavouons haute-

ment, professant solennement que nous ne désirons rien tant que de vivre et mourir dans sa communion.

» Nous désirons que Monseigneur veuille bien agréer la présente déclaration, comme le témoignage sincère de notre respect, de notre soumission, et de notre attachement à sa personne.

» Fait double, à Troyes, le quatre juin de l'an de grâce mil huit cent dix-huit ».

(Suivent les signatures.)

Peu d'heures après, M. l'évêque ayant réuni, dans son palais, le clergé de la ville, lui communiqua cette heureuse nouvelle, et fit lui-même la lecture de la déclaration de ces messieurs, qui fut entendue avec autant d'attendrissement que d'édification par tous les assistans. La lecture finie, M. l'évêque annonça à tout son clergé que la déclaration de ces messieurs mettant les principes à couvert, il s'en trouvoit satisfait, et que son intention étoit que dorénavant toute discussion cessât à cet égard. M. l'évêque, accompagné de MM. ses grands vicaires, se rendit ensuite chez M. Huillier; le malade reçut, avec les plus vives démonstrations de respect et de reconnoissance, la démarche paternelle et bienveillante de son pasteur. Le lendemain, le chapitre se rendit en corps chez M. Huillier, pour lui administrer les sacremens. La cérémonie fut faite par M. le doyen. Avant de recevoir le saint viatique, le malade fit répéter, par son confesseur, la substance de la déclaration, qu'il avoit signée les jours précédens, et témoigna ensuite, par ses gestes, combien il étoit pénétré des sentimens qu'on exprimoit de sa part. M. Huillier a survécu peu de jours à cette heureuse réconciliation : sa fin a été calme et édifiante; il a eu la consolation, en mourant, de voir déjà les précieux résultats de sa démarche, dans le retour de ceux qui, après avoir partagé ses opinions, ont voulu imiter son exemple. Tel est l'heureux résultat de ce grand principe d'unité, solide appui de l'église catholique, et qui n'appartient qu'à elle; fondement essentiel de toute sa discipline, et qui ramènera toujours vers le centre sacré que Jésus-Christ a donné à son Eglise, dans la personne des premiers pasteurs et de leur chef, tout prêtre et tout fidèle chez lequel la foi et les autres vertus chrétiennes n'auront pas perdu leur empire.

—Un journal qui saisit ordinairement avec un empressement très-marqué, les rapports les plus défavorables au clergé,

avoit inséré, sous la rubrique de Lausanne, une note contre M. le curé catholique de Genève. On l'accusoit de s'être opposé à ce que l'on enterrât dans le cimetière catholique un domestique de cette religion, parce qu'il étoit mort au service d'une famille protestante, ce qui avoit forcé les protestans d'enterrer ce domestique dans leur cimetière. On ajoutoit que les parens du défunt avoient rendu plainte devant l'évêque. M. Vuarin adressa, le 29 mai, au journaliste, une lettre pour sa défense. J'ai l'honneur de vous prévenir, disoit-il, 1°. qu'il n'y a pas, dans tout ce qui est dit ci-dessus, un mot de vrai en ce qui me concerne : 2°. que dans la cérémonie à laquelle cet article fait allusion, je ne me suis écarté de mon devoir, ni sous le rapport religieux, ni sous le rapport civil, et que je n'ai reçu de la part de mes supérieurs aucun témoignage direct ou indirect d'improbation ; 3°. qu'aucune espèce de plainte ne pouvoit être portée contre moi, puisqu'il n'y a eu aucun fait matériel auquel on pût donner la couleur d'un tort : le 28 avril dernier, j'avois fixé pour sept heures du matin l'inhumation d'un défunt que ses amis vouloient ensevelir à neuf heures. L'heure, qu'ils avoient choisie et réglée seuls, coïncidoit avec un office public que je ne pouvois ni ne devois renvoyer à une autre heure. Par condescendance, j'ai indiqué l'heure de deux heures après-midi pour la sépulture ; 4°. que la scène scandaleuse de ce jour-là, qui a mal édifié votre pieux correspondant de Lausanne, a toute été du côté de ceux qui, au mépris de notre constitution et de nos lois sur la liberté et l'indépendance des deux cultes, ont procuré et autorisé l'inhumation d'un catholique visité par son curé pendant sa maladie, dans le cimetière protestant ; 5°. que les formalités observées dans l'inhumation de ce catholique ont été fort simples, puisque votre correspondant vous marque qu'on l'a enseveli avec les mêmes formalités qu'on observe pour les personnes de la religion réformée. A Genève, ces formalités se réduisent à placer le cadavre dans une fosse, et le couvrir de terre, sans aucun des actes religieux qui distinguent les funérailles d'un chrétien ». Cette lettre auroit dû terminer toute discussion. Cependant, trois jours après, le même journal inséra une autre lettre d'un Genevois qui, sans parler du fond, qu'il déclaroit ne pas connoître, inculpoit M. le curé de Genève, comme s'étant écarté des règles d'une sage tolérance, le tout parce

que M. Vuarin avoit dit qu'on n'observoit pas à Genève les cérémonies usitées dans les funérailles d'un chrétien. Mais si c'est un fait, quel reproche mérite celui qui l'énonce? M. Vuarin n'a pas répondu à cette nouvelle attaque; mais M. Laurent Prarion l'a justifié dans une lettre datée de Genève le 20 juin, et insérée dans la *Gazette de France*: « Non-seulement, dit l'auteur de la lettre, ces bruits sont complètement faux et mensongers, en tant qu'ils concernent M. le curé de Genève, qui a constamment évité, dans toutes les circonstances, de s'immiscer dans les affaires de l'autre religion, se contentant de regretter qu'un si grand nombre de frères se soient séparés volontairement du sein de l'Eglise, mais encore nous nous faisons un devoir de le défendre contre des insinuations indiscrètes insérées dans le numéro 337 du même journal, tendant à discréditer gravement M. Vuarin, si elles n'étoient repoussées comme elles le méritent. Auroit-on déjà perdu la mémoire de tout ce qu'il a fait pour les pauvres de l'autre religion pendant les persécutions révolutionnaires? A-t-on oublié les démarches que son zèle lui inspira à l'approche des alliés en 1813, pour rendre à l'église de Genève son ancienne splendeur? A-t-on oublié sa courageuse résistance en 1815 »? Il est triste, en effet, pour un curé occupé entièrement du soin de son troupeau, et qui évite tout ce qui pourroit être un sujet de plaintes de la part de l'autorité, de voir des reproches vagues ou entièrement faux, accueillis si légèrement par des écrivains qui semblent avoir du plaisir à trouver des prêtres en faute. Il faut espérer que la réputation d'un bon curé ne dépendra pas de ces rapports calomnieux et de ces insinuations malignes.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. Le 9 juillet, après la messe du Roi, M. le comte d'Albignac lui a présenté deux cent cinquante élèves de l'Ecole de Saint-Cyr, dont il est gouverneur. S. M. leur a témoigné le plus grand intérêt, et leur a accordé un congé.

— M. Destourmel, préfet de l'Aveyron, est nommé préfet de la Sarthe, à la place de M. Pasquier. M. le comte de Murat, sous-préfet de Châtillon, passe à la préfecture de l'Aveyron.

— M. le baron Lencennet de la Juganniere est nommé premier président de la cour royale de Caen, et M. le baron Goupil de Préfeln, procureur général près la même cour. M. Chantereyne est nommé premier président de la cour d'Amiens. M. Vandœuvre, substitut à la cour royale de Paris, est nommé procureur général à Dijon, à la place de M. Riambourg, qui obtient celle de président, vacante dans la même cour par la mort de M. Morisot.

— Le Roi a accordé la grâce aux nommés Suriau, Blanchet et Rouvier, qui avoient été condamnés pour les désordres et excès commis à Arpaillargues, dans le Gard, en 1815.

— MADAME a envoyé 300 fr. pour les malheureux incendiés du Mont-Saint-Sulpice, dont nous avons annoncé les désastres.

— Le 11, on a continué, au tribunal de police correctionnelle, l'affaire du sieur d'Armaing, auteur du *Surveillant*. M. Chaix-d'Est-Ange, son avocat, a parlé pendant près de deux heures; un passage de son exorde lui a attiré une observation du président, qui a annoncé qu'il réprimeroit sévèrement ceux qui manqueroient de respect aux magistrats. M. d'Armaing a pris ensuite la parole, et a forcé le président à le rappeler au soin de sa défense; mais le jeune avocat a continué ses vives apostrophes, et son ton étoit tout-à-fait en harmonie avec ses paroles. M. de Marchangy y a opposé un mémoire distribué au tribunal par le sieur d'Armaing père, qui se plaint de ne pouvoir ramener un jeune homme égaré par de pernicieux conseils. Des murmures s'étant fait entendre au fond de la salle, le président a rappelé les spectateurs au silence, et a ordonné aux huissiers d'arrêter les perturbateurs. M. l'avocat du Roi a persisté dans ses conclusions, et la cause a été renvoyée à huitaine pour le prononcé du jugement.

— M. Mauguin a continué, dans la même audience, sa plaidoirie pour les éditeurs de la *Bibliothèque historique*. M. Marchangy a répliqué, et a relevé des expressions peu mesurées de l'avocat. Des murmures ont accueilli le discours de l'avocat du Roi, et les interpellations du président n'ont pu ramener le silence. M. Mauguin a repris la parole, et a eu besoin d'être contenu. Il est allé si loin que le tribunal a délibéré pour lui interdire la parole. Enfin, après s'être émancipé à plusieurs reprises, il a renoncé à la réplique. Le jugement sera prononcé le 24.

— Les journaux ont annoncé la mort volontaire du général Le Tellier; on dit que la lecture de *Montaigne* l'a confirmé dans son funeste dessein. Il avoit été frappé de ce passage des *Essais : La plus volontaire mort, c'est la plus belle*. Ce n'est pas le premier exemple des fâcheux résultats des mauvaises lectures. Il est telle situation où il suffit d'un sophisme ou d'un trait d'impiété pour achever d'égarer une tête déjà exaltée. Un journal remarque à ce sujet que les livres religieux produisent un autre effet, et qu'un homme célèbre, dégoûté de la vie, et tenté de se donner la mort, y renonça après avoir lu l'*Imitation*.

— La ville de Paris vient d'acheter, pour 508,000 fr., la maison de Beaumarchais, à l'entrée du faubourg Saint-Antoine. Cette maison doit être abattue pour la construction de la branche du canal de l'Ourcq qui aboutira aux fossés de la Bastille.

— M. Duhamel, député du département de la Manche, vient de mourir à Coutances, sa patrie.

— On a annoncé publiquement, à Modène, le 17 juin, le mariage du prince de Lucques avec la princesse de Sardaigne. Les cardinaux-légats Spina, Arezzo et Lante étoient venus à cette occasion à Modène, ainsi que le cardinal Oppizzoni, archevêque de Bologne, et ont dîné avec LL. MM. et LL. AA. RR.

— Les élections de Westminster, si bruyantes et si orageuses, sont terminées. Les deux représentans élus sont sir Francis Burdett et sir Samuel Romilly, tous deux attachés à l'opposition.

— Un écrivain allemand, M. Jules Voss, a fait paroître une *Adresse aux habitans des bords du Rhin*, dans laquelle il se déclare pour la monarchie absolue, et détourne le gouvernement de donner à la Prusse une constitution représentative. On dit que cet écrit, d'ailleurs très-éloquent, a fait une grande sensation.

AVIS.

Ceux de nos Souscripteurs dont l'abonnement expire le 12 août sont priés de le renouveler de suite, afin de ne point éprouver de retard dans l'envoi du Journal. *Cela est d'autant plus urgent pour ceux qui en font la collection, qu'ils pourroient, par un plus long retard, nous mettre dans l'impossibilité de leur donner les premiers numéros du réabonnement.*

(*Samedi 18 juillet 1818.*) (N°. 411).

L'Evangile médité et distribué pour tous les jours de l'année, suivant la concorde des quatre Evangélistes (1).

Ce n'est pas sans raison que l'Eglise a toujours été fort réservée sur l'usage des versions et des commentaires de l'Ecriture. Elle sait que l'erreur, ingénieuse à s'appuyer sur nos livres saints, les altère avec plus ou moins de perfidie et de malice, dans des traductions infidèles, ou dans des explications artificieuses. Il n'est rien de si aisé, en effet, que d'affoiblir un dogme ou un précepte de morale. Il suffit pour cela d'un mot ou omis ou détourné de sa signification véritable. C'est par-là que les novateurs de tous les siècles, et en particulier les Protestans, ont le plus séduit les peuples; et leur dernière traduction de la Bible, à Genève, montre à quel excès ils ont poussé la licence à cet égard. Mais si l'expérience et la raison ont tenu l'Eglise en défiance sur les versions parties d'auteurs inconnus ou suspects, elle a d'un autre côté encouragé celles que publioient des écrivains graves, pieux, et soumis à l'autorité, et qui étoient approuvées des ordinaires des lieux. Elle sait tout l'avantage que ses enfans peuvent retirer de la lecture assidue des saintes Ecritures, et elle sent l'importance de leur en

(1) 8 vol. in-12, belle édition; prix, 20 fr. et 28 fr. franc de port. A Paris, chez Adrien Le Clere, au bureau du Journal.

faciliter l'intelligence. Une foule d'ouvrages ont été composés dans ce dessein, et le zèle des savans comme des ames pieuses s'est exercé sur nos saints livres. Les premiers les ont étudiés sous le rapport de la critique, les seconds sous celui de la morale et de la perfection spirituelle, et la réunion de leurs travaux a été d'une grande utilité pour l'Église, a dissipé bien des difficultés, et a éclairé les fidèles sur des articles importans de la doctrine et des mœurs.

Parmi ces productions destinées à nous faire connoître tout le prix, et à développer le sens de la parole sainte, *l'Evangile médité* tient un rang honorable. Il est dû en grande partie aux soins d'un religieux estimable, le père Bonaventure Giraudeau, mort le 14 septembre 1774, à l'âge de 77 ans. Ce fut lui qui en dressa le plan, et qui en rassembla les matériaux; mais son âge avancé et ses infirmités ne lui ayant pas permis d'y mettre la dernière main, la rédaction en fut confiée, de son consentement, à l'abbé Duquesne, docteur de Sorbonne, ecclésiastique distingué par ses connoissances et sa piété. Il paroît que ce fut M. de Beaumont, archevêque de Paris, qui le choisit pour ce travail. Ce prélat s'intéressoit à l'ouvrage, et y donna, le 20 mars 1774, une ample approbation, qu'on lit à la tête de toutes les éditions. Mais il ne voulut point qu'on y mit le nom du père Giraudeau, sans doute pour ne pas effaroucher quelques esprits dans un moment où la société venoit d'être dissoute, et où ses ennemis la poursuivoient encore jusque dans le tombeau. Toutefois l'abbé Duquesne, trop modeste pour se parer d'un travail qui n'étoit pas le sien, se faisoit un devoir, quand l'occasion s'en présentoit, de renvoyer au père Giraudeau les honneurs du livre,

et dans une édition subséquente qu'il donna lui-même après la mort de M. de Beaumont, il s'empressa de publier ce qu'il devoit au Jésuite. Il reconnoît que le plan et les matériaux sont de ce dernier; seulement on sait que ce travail occupa encore l'abbé Duquesne pendant plusieurs années; de sorte qu'on est fondé à regarder *l'Evangile médité* comme le fruit commun de leur zèle et de leurs veilles.

L'ouvrage fut bien accueilli, surtout par le clergé. Les pasteurs se félicitoient de trouver sur toute la suite de l'Evangile des méditations dont ils pouvoient faire leur profit, et pour eux-mêmes, et pour les troupeaux confiés à leurs soins. On en fit successivement plusieurs éditions. Le livre se répandit même dans l'étranger, et on peut citer, comme un fait singulier, qu'un ministre anglican de Guernesey écrivit à l'auteur pour le féliciter. M. Nallat, c'est son nom, s'exprimoit dans sa lettre du 14 avril 1777, à peu près comme auroit pu le faire le docteur le plus orthodoxe. *Faites-moi*, disoit-il, *la justice de me compter au nombre de ceux qui ont lu vos méditations avec le plus d'enthousiasme, et qui en sont le plus charmés. Il est vrai que le fond sur lequel vous avez travaillé est riche, puisqu'il est divin; mais aussi vous n'y avez édifié que de l'or, de l'argent et des pierres précieuses. Tout y est digne du Fils de Dieu, que vous y faites connoître et adorer; tout y répond à la sublimité de sa doctrine et à l'excellence de ses saints préceptes. Vos réflexions touchent et persuadent, tant par leur solidité, leur beauté, que par la manière de les exposer, qui est digne d'elles. Tout y est méthodique, lié, simple, instructif, et surtout onctueux; rien d'essentiel à l'écart. Quelles analyses des vérités évangéliques! Quel secours pour un*

cité que votre livre. Un écrivain catholique n'auroit pas mieux jugé l'*Evangile médité*. Il est vrai qu'après cela M. Nalin fait quelques reproches à l'abbé Duquesne. Il trouve mauvais que cet auteur ait qualifié les Protestans d'hérétiques. *On s'échauffe*, dit-il, *sur des dogmes sur lesquels on ne sera point jugé, et l'on foule aux pieds les plus sacrés devoirs qui décideront de notre éternité*. Ainsi M. Nalin regarde la croyance comme indifférente pour le salut; c'est aujourd'hui le système d'un grand nombre de ses confrères. Toutefois on a peine à concilier ici le pasteur protestant avec lui-même; car il ajoute, un peu plus loin, que *l'indifférence en matière de religion est pour un [illegible] chrétien un état qui fait horreur*. L'abbé Duquesne, dans sa réponse du 25 avril, lui fit sentir, avec beaucoup de ménagement, cette contradiction singulière, et, sans entrer dans une discussion théologique, se borna à émettre le vœu qu'un homme qui paroissoit pénétré de respect pour la sublimité de la doctrine évangélique, la connût dans toute sa pureté, et la pratiquât dans toute son étendue.

L'*Evangile médité* est propre à produire cet effet, et le plan de cet ouvrage nous semble bien entendu. Ce n'est pas que nous manquassions de livres sur ce sujet; mais celui-ci se distingue par un genre tout particulier. Les autres n'offrent pas, ce semble, les mêmes développemens et la même suite. Quelquefois les auteurs n'ont travaillé que sur une partie du texte, et n'ont considéré que quelques traits particuliers; c'est ainsi que sont rédigées un grand nombre d'Instructions, de Réflexions et de Méditations sur l'Evangile, qui ont été publiées sous différens titres. Les auteurs mêmes qui se sont occupés du texte entier n'ont [illegible]

bornés à faire sur chaque verset quelques réflexions courtes, qui ne sont point liées entre elles, et ne forment pas un corps : tel est le genre de quelques commentaires assez connus. Le père Giraudeau et l'abbé Duquesne se sont proposé un autre but, ou du moins ont cherché à réunir, dans leur ouvrage, les avantages de plusieurs autres. Ils donnent la suite entière de l'histoire de l'Évangile avec la concorde des évangélistes, et l'analyse et l'explication du texte. Un commentaire suivi, des réflexions pieuses et morales, le sens littéral et le sens spirituel expliqués et réunis sous un même point de vue, chaque trait présenté avec toutes ses circonstances, des sujets de méditations pris dans le texte et disposés de manière à prendre toutes les formes suivant le goût du lecteur, voilà ce qui distingue l'*Evangile médité* des autres productions de ce genre. Tout le texte de l'Evangile entre dans ces méditations, et s'y trouve entièrement traduit ; sans qu'on se soit astreint à suivre aucune des traductions connues. De même pour la concorde, on a eu l'intention de négliger ce qui étoit de système et de spéculation, et on a plus travaillé pour l'édification que pour l'érudition et la critique.

L'ouvrage entier est composé de trois cent soixante méditations ; de sorte qu'elles peuvent fournir un sujet de lecture pour toute une année, ou, si une méditation sert pour deux jours, il y en auroit assez pour occuper pendant deux années. L'auteur a suivi, comme il le devoit, l'ordre chronologique des faits d'après le récit des évangélistes ; mais ceux qui désireroient faire leur méditation sur l'Evangile marqué pour chaque jour dans l'office de l'Eglise, en trouveront le moyen dans une table placée à la fin du dernier volume. Il y

a de plus une table des matières traitées dans tout le cours de l'ouvrage. Chaque méditation est divisée en deux, trois ou quatre points, suivant l'intérêt et l'abondance de la matière.

Après avoir parlé du plan et de la distribution de l'ouvrage, nous avons à entretenir nos lecteurs, aujourd'hui, de deux éditions qui s'offrent en même temps à l'avidité du public. L'une est en 8 vol. in-12, et est conforme à la révision de tout l'ouvrage, faite par l'abbé Duquesne, quelques années avant sa mort. Le format en est plus commode, le caractère est favorable à l'œil, et l'impression nette. Cette édition convient peut-être à plus de lecteurs, et tient le milieu, pour le nombre de volumes, entre l'édition suivante et la première de toutes, publiée en 1773 et 1774, et qui étoit en 12 volumes plus petits.

L'autre est en 2 volumes in-8°, ce qui indique une édition compacte; il n'étoit pas aisé de réduire 8 volumes à 2. On a pris donc un caractère petit et très-serré, et qui peut-être même le paroîtra trop à plusieurs personnes dont la vue seroit affoiblie. De plus, les volumes sont gros. Le premier, le seul qui paroisse en ce moment, contient environ 850 pages; ce qui est un peu épais pour un livre d'un usage journalier. Mais le nouvel éditeur s'est flatté que ces inconvéniens seroient rachetés par la diminution du prix. Nous devons ajouter que l'impression, quoique fine, est assez nette. L'éditeur a augmenté le premier volume d'une addition qu'il n'avoit pas annoncée; c'est un recueil de plans de conférences et d'homélies. L'auteur de ces plans, M. l'abbé Romain, les publia, en 1797, à Londres, où la révolution l'avoit transporté. Ces plans sont pris dans *l'Evangile mé-*

dité. Il y a quatre-vingts conférences qui offrent d'abord un texte, et qui renvoient ensuite à différens endroits des méditations pour les développemens.

Nous ne reviendrons pas sur le mérite de *l'Evangile médité*. C'est un livre trop connu pour qu'il soit nécessaire d'en parler plus au long, et il doit nous suffire d'avoir rappelé, en peu de mots, la forme de cet ouvrage, et les avantages qu'on en peut tirer.



NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. La béatification solennelle du vénérable P. Passadas doit avoir lieu au mois de septembre.

— Les Dominicains irlandois sont entrés en possession de l'église paroissiale et du couvent contigu de Sainte-Marie de la Paix.

— Le prince Thomas Corsini a pris solennellement possession, le 21 juin, de la charge de sénateur de Rome. Cette cérémonie a été très-brillante. Le prince se rendit d'abord au palais Quirinal, où il prêta le serment de fidélité entre les mains du Pape, qui lui remit le sceptre d'ivoire, signe de son autorité. Il harangua S. S., et fit ensuite la cavalcade accoutumée au milieu des démonstrations de joie d'un peuple immense. Après avoir fait sa prière à l'église de Sainte-Marie *in ara cœli*, il fut conduit au palais sénatorial, où il reçut les complimens des corps et des particuliers.

— Le prince Philippe Colonne, grand connétable, est mort le 26 juin, à 58 ans.

PARIS. Nous avons déjà parlé de la démarche de M. Vinet, ancien membre de la convention. Nous venons de recevoir le texte de sa déclaration ; la copie en est certifiée par M. le comte Deluc, chevalier de Saint-Louis et maire de Blaye, qui atteste que cet acte a été fait en sa présence et en celle de M. l'abbé Maignen, aumônier de l'hôpital, et des sœurs hospitalières, et que M. Vinet a accompagné cette déclaration de toutes les marques de repentir, l'a écrite et signée lui-même, et l'a remise au magistrat pour en disposer comme il le jugeroit convenable. Nous apprenons de plus que M. Vinet, voulant en même temps se réconcilier avec Dieu

et avec les hommes, a eu recours au ministère d'un prêtre, et on l'a vu approcher de la sainte table, le [illegible], avec l'extérieur le plus pénétré. Il a désiré que sa déclaration nous fût envoyée, et nous ne pouvons lui refuser la publicité qu'il demande.

« Je, soussigné, Pierre Vinet, âgé de 73 ans, natif de Saint-Ciers du Taillon, département de la Charente-Inférieure, ancien député à la Convention, étant actuellement et depuis le [illegible] septembre 1816, à l'hôpital de Blaye, département de la Gironde, où je suis détenu par autorisation supérieure, pour cause de maladie incurable; désirant, dans toute la sincérité de mon cœur, me réconcilier avec mon Dieu, et réparer autant qu'il est en moi le mal auquel j'ai concouru pendant que je faisois partie de cette fatale assemblée, en y adhérant aux mesures désastreuses qui en sont émanées, et particulièrement au décret qui a condamné le vertueux Louis XVI à mort : décret auquel je n'ai donné mon assentiment que par la terreur dont j'étois saisi, et qui avoit anéanti toutes les facultés de mon esprit et de mon cœur. Cependant je déclare que jamais je n'avois fait de motion ni discours contre le Roi ni la famille royale. J'affirme même avoir sauvé dans mon département un millier d'innocentes victimes dévouées à l'esclavage ou à la mort. Puissent les témoignages de ma conduite, et les torrens de larmes que je n'ai cessé de verser pour ne pas m'être opposé autant que je le devois à un crime aussi atroce (qui devoit être suivi de tant d'autres) atténuer ma culpabilité! C'est au pied du trône de mon Roi que je voudrois faire amende honorable, et réclamer un pardon si nécessaire à ma triste existence. Puissé-je l'obtenir de la clémence de cet auguste Monarque! Hélas! je ne cesse de le demander, ce pardon, à mon créateur, avec humilité et dans toute l'effusion de mon cœur. Je voudrois pouvoir rendre la France et le monde entier témoins de la profonde douleur dont je suis accablé, en réparation de mes fautes politiques. C'est dans ces sentimens que je fais la présente et authentique déclaration, devant les soussignés témoins de mon sincère repentir, ainsi que de ma confiance dans la miséricorde infinie du Dieu de mes pères, et du renouvellement de ma profession de foi dans la sainte Eglise catholique, apostolique et romaine.

Fait à l'hospice de Blaye, le 23 mai 1818. *Signé* Vinet. »

Les personnes qui visitent, pendant l'été, le Calvaire du Mont-Valérien, étoient édifiées, l'année dernière, d'y voir à certaines heures de la journée, des gardes-suisses de tout grade, qui tantôt assistoient avec recueillement à la messe, tantôt écoutoient attentivement une instruction familière en leur langue, tantôt prioient au pied de la croix. Cette année, ce ne sont pas seulement ces loyaux étrangers qui offrent ce spectacle consolant; plusieurs de nos gardes françois passent des heures entières au Calvaire, occupés à faire des lectures de piété, à réciter des prières, à dire le chapelet. Il n'y a pas long-temps que des personnes de distinction, qui se trouvoient sur la montagne, furent frappées de voir de ces braves gens qui se confessoient avec l'air le plus pénétré. Ces exemples, de la part de militaires exposés à tant de dangers, confondent ceux qui, dans une situation plus favorable, n'ont pas le même courage, et succombent mollement au respect humain.

Le 11 juillet, M. Cahier, orfèvre de S. M., a eu l'honneur de lui présenter deux superbes ostensoirs, qui sont destinés, l'un pour l'église de Cagliari, en Sardaigne, où repose le corps de la feue Reine, princesse de Savoie, et morte en Angleterre; l'autre à l'église de Trieste, où furent déposés, pendant quinze ans, les corps de Mesdames Adélaïde et Victoire de France. Le dessin, les ornemens et l'exécution sont également remarquables, et font honneur au goût et à l'habileté de l'artiste. S. M. en a été si satisfaite, qu'elle a ordonné qu'on les fît graver; et on va s'occuper, en effet, de reproduire ces deux morceaux pour satisfaire le goût et la piété des ecclésiastiques et des fidèles qui s'intéressent à la décoration des églises, et qui aiment à voir les arts rattachés ainsi à leur plus noble objet.

Le 1er. juillet, mourut à Paris, M. Jean Dalléas, prêtre, et ancien avocat au parlement de Paris, né en 1744, à Argelès, au pied des Pyrénées. C'étoit un disciple de l'abbé Mey, et il se livra sous lui à l'étude du droit canonique. Il fut un des signataires d'un mémoire contre la constitution civile du clergé, qui porte aussi le nom de Mey, de Piales, de Maultrot, de Blonde, etc.; car ces jurisconsultes, quoiqu'attachés à un certain parti, se déclarèrent contre les innovations de l'assemblée constituante. L'abbé Dalléas n'est guère connu que par ses liaisons avec ce même parti, de

qui n'a pas empêché un journal de le citer comme *un théologien aussi éclairé que jurisconsulte profond*, et par dire que *l'Eglise et l'État faisoient en lui une perte difficile à réparer*. Le journaliste auroit été un peu embarrassé de spécifier les services éminens que l'abbé Dalléas avoit rendus à l'Eglise et à l'État; et on ne connoît rien de lui qui justifie le titre de *théologien*. L'exagération de tels éloges est bien ridicule quand ils s'appliquent à un homme qui n'a rien laissé de durable. L'abbé Dalléas a rédigé peut-être quelques mémoires oubliés; il faisoit les affaires ou étoit le conseil de quelques jansénistes; voilà tout ce qu'on sait de lui. S'il eut du zèle, ce fut apparemment pour cette cause; et on peut dire que l'Eglise et l'État ne se sont pas aperçu de la perte qu'ils ont faite. On lui a donné, dans ses billets d'enterrement, le titre d'avocat consultant de MONSIEUR et du roi de Sardaigne, et de grand-vicaire de Bayeux; le diocèse de Bayeux ne s'en doutoit peut-être pas.

— Les conseils généraux de Lyon et de Besançon ont pris des délibérations en faveur des établissemens de Frères des Écoles chrétiennes.

— Les dernières lettres des missionnaires de Cayenne continuent à rendre compte de leurs travaux. Ils avoient été très-occupés pendant le carême, et avoient tenu le confessionnal presque constamment. Ils avoient eu à entendre des gens qui ne s'étoient jamais confessés, entre autres la majeure partie des esclaves venus des côtes de l'Afrique depuis quelques années. Ces bonnes gens, au milieu de l'ignorance et de la corruption, misérable apanage de l'homme abandonné à lui-même, ont montré qu'ils n'étoient point exclus des miséricordes divines. On peut bien appliquer ce que dit saint Paul, qu'*ils font naturellement ce qui est de la loi qu'ils ne connoissent pas*, et qu'*ils sont eux-mêmes leur loi*. On est étonné de la clarté et de la précision avec lesquelles ils s'expliquent sur les circonstances de leurs actions, et sur les conséquences les plus éloignées de la loi naturelle. A peine savent-ils quelques mots des prières qu'on leur a appris avant de les baptiser; ils ignorent encore les premiers élémens du catéchisme; et néanmoins on les trouve instruits des vérités fondamentales de la morale. Ils connoissent un Dieu créateur, vengeur et rémunérateur. En les voyant venir en foule se confesser, on pouvoit croire qu'ils y étoient con-

duits par l'exemple des autres et par l'impulsion. Mais un plus mûr examen a prouvé qu'ils étoient pressés par les remords de leur conscience et par la crainte des jugemens de Dieu. En général, il faut le dire, quoique avec douleur, on trouve plus de dispositions parmi eux que chez les blancs; mais ils ont bien des obstacles à surmonter. Outre les penchans qu'ils trouvent dans leur propre cœur, ils sont exposés à des occasions continuelles de chute. La licence est extrême ici, et des maîtres corrompus et accoutumés à se satisfaire s'irritent quand on leur résiste. Ils en veulent à ceux qu'ils soupçonnent d'avoir prêché à leurs esclaves une vertu qu'ils ne connoissent pas. Peut-être accuseront-ils les missionnaires d'exagération et de fanatisme; car telle est l'injustice des passions. Dans cet état de choses, le nombre des personnes admises à la communion a été infiniment petit. Sur huit cents blancs qui habitent dans la ville seulement, et sur tous ceux qui sont dans les habitations, il y en a eu fort peu à la Pâque. Plusieurs gens de couleur ont donné des marques d'une conversion non équivoque; ceux-là consolent des autres, et leur exemple fera peut-être impression sur d'autres, et formera un noyau de pieux fidèles que Dieu multipliera dans ses miséricordes. Les missionnaires sollicitent des prières, et insistent dans toutes leurs lettres pour avoir des Frères des Ecoles chrétiennes.

— On avoit long-temps essayé d'entraver l'exécution du Concordat entre la Bavière et le saint Siége, et des journaux s'étoient plu à répandre que ce traité souffroit beaucoup de difficultés; que les Protestans s'en étoient plaints; qu'on le modifieroit. Ces bruits, qui n'avoient d'autre but que d'empêcher une mesure favorable à la religion, viennent d'être démentis d'une manière fort authentique. Le Concordat vient d'être publié à Munich, comme loi de l'Etat. La ratification du Roi est du mois d'octobre de l'année dernière. Ainsi tout ce qu'on avoit dit de projets de changement étoit controuvé.

— On a présenté à la diète de Francfort, au nom du grand-duc de Bade, un Mémoire contre la cour de Rome, à l'occasion de l'affaire de M. de Wessenberg. On y accuse cette cour d'usurpation sur les droits de l'épiscopat, quoique M. de Wessenberg ne soit pas évêque. Il y est dit aussi que S. A. R. ne négligera aucun moyen de procurer la paix de l'Eglise. Il est clair que c'est le Pape qui a tort dans cette affaire, et que

l'église catholique d'Allemagne doit être fort reconnoissante de la protection que lui accorde un prince protestant, qui doit connoître mieux les règles. On dit que M. de Wessenberg est un [illegible].

AMIENS. Le 3 juin on a élu, à l'abbaye du Gard, un successeur au P. Eugène, abbé de la colonie des Trappistes qui habitent ce monastère. Dom Albert Oudant, religieux de l'ancienne abbaye de Valloires, avoit été commis par le P. général, dom Raymond Giovanini, abbé du monastère de Saint-Bernard, près de Rome, pour présider à l'élection. Il arriva, le 2 juin, à l'abbaye du Gard, et après avoir récité un *De profundis* pour l'abbé défunt, on tint un chapitre préparatoire à celui du lendemain. Le 3, de grand matin, arriva M. l'abbé Cottu, grand-vicaire du diocèse, avec MM. Duminy et Lemere, ecclésiastiques témoins, et un notaire. La messe du Saint-Esprit fut chantée solennellement. On se rendit ensuite au chapitre. Le président prononça un petit discours, et prêta le serment usité, et le fit prêter aux témoins. On appela tous les électeurs présens et absens, et on alla à la porte de l'église, du chapitre et du monastère, inviter tous ceux qui avoient droit d'assister à l'élection, de se présenter. Quelques-uns ne parurent pas, et on lut les lettres qui expliquoient les motifs de leur absence. Après les prières d'usage, les voix se réunirent en faveur du P. Germain, qui fut déclaré unanimement élu et reconnu comme tel. Il étoit déjà prieur, et est un des plus anciens religieux de la maison établie autrefois à Darfeld.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. Il y a eu, le 13 juillet, un conseil des ministres tenu, à Paris, chez M. le duc de Richelieu. Le mercredi, S. M. a présidé, d'une heure à cinq, le conseil ordinaire des ministres.

— Il s'est tenu encore plusieurs conférences, chez lord Wellington, entre les ministres des différentes puissances. Ce général est parti, le 15, de Paris pour Cambrai.

— La cour a pris, le 17, le deuil pour vingt-un jours, à l'occasion de la mort de la reine de Suède.

— MM. Guillet, Vandœuvre et Bouvier, nommés procureurs généraux près les cours royales de Nîmes, de Dijon et

de Limoges, ont été présentés au Roi par M. le garde des sceaux, et ont prêté serment entre les mains de S. M.

— M. de Chalup, président de la cour royale de Bordeaux, est nommé premier président de celle d'Angers. M. Peyronnet, président du tribunal de première instance de Bordeaux, est nommé procureur général à Bourges.

— M. Eymard, lieutenant de police, inspecteur général, est nommé, en la même qualité, à Marseille.

— S. M. a accordé la grâce ou commutation de peine à cinq individus, condamnés par la cour d'assises du Jura, comme coupables d'avoir formé, à une époque récente, une association contre les personnes et les propriétés.

— Le lieutenant général Willot est arrivé à Paris, de Corse, où il étoit précédemment gouverneur.

— On a continué, le 14, en police correctionnelle, l'affaire du procès en calomnie intenté par Mme. de Saint-Morys contre le rédacteur du *Galignani's Messenger*. M. Mauguin a plaidé pour Mr. Playfair; M. Couture a répliqué. Le jugement est remis à quinzaine.

— On a arrêté, le 2 juillet, les sieurs Chapdelaine, Songy, Rouilly et Joannis, officiers, accusés d'une trame odieuse et insensée. La procédure se suit devant le juge d'instruction.

— L'empereur de Russie a fait présent à M. le duc de Reggio de dix-huit chevaux choisis.

— Il n'est point vrai que M. le directeur général des postes ait pris un arrêté pour défendre aux courriers de prendre des voyageurs dans les malles.

— Le tribunal de Saint-Girons a condamné à 500 fr. d'amende et aux dépens, le nommé Paul Lagarde, de Lescure, comme convaincu de se livrer habituellement à l'usure.

— Le roi de Sardaigne est de retour à Turin, depuis le 2 juillet, du voyage qu'il a fait à Modène. La duchesse de Chablais l'a suivi deux jours après.

— On a posé, le 15 juin, à Varsovie, la première pierre de la nouvelle église que l'on doit y construire sous l'invocation de saint Alexandre; elle sera construite dans la forme du Panthéon de Rome, et on y appliquera les contributions volontaires pour l'arc de triomphe que l'empereur Alexandre a refusé.

— Le roi de Prusse est arrivé, le 15 juin, avec le prince royal, à une maison de campagne, près de Moscou, qui appartient au grand-chambellan Narishkin. Le lendemain, il a fait son entrée dans cette capitale, accompagné de l'empereur de Russie, qui étoit allé à sa rencontre jusqu'à Kuntzewo, dernière station de poste, à trois milles de Moscou.

— En creusant la terre dans les environs du Cap de Bonne-Espérance, on a trouvé, dit-on, la carcasse d'un vaisseau, construit en bois de cèdre. Ce seroit peut-être les débris de quelque navire phénicien, et cela confirmeroit les conjectures des savans, qui ont cru que les Phéniciens avoient pénétré dans les mers de l'Inde par l'extrémité méridionale de l'Afrique.

On ne peut ni multiplier assez ni trop reproduire les traductions de l'excellent livre de l'*Imitation de Jésus-Christ*. On annonce en ce moment celle dite *de Gonnelieu*, qui doit être ornée de superbes gravures, et publiée avec les plus beaux caractères de Didot, traduction qui a eu, et qui conserve encore, un succès populaire. Il faut avouer que cette version, dont on a fait honneur aux Jésuites, et qu'on revendique encore, comme si Gonnelieu s'en étoit dit l'auteur, a dû en partie ses succès à cette opinion, ou plutôt aux *Pratiques* et aux *Prières* qu'on y a jointes, et qui sont véritablement de lui; car la version est souvent simple et sèche; et, bien loin de pouvoir appartenir à ce père, qui a écrit avec correction et onction, on a reconnu qu'elle avoit emprunté de Sacy plusieurs de ses tours et de ses expressions, mais en réduisant sa paraphrase à une simplicité souvent trop littérale et trop nue. On ose dire que, sans les *Pratiques* et les *Prières* qui l'accompagnent, cette traduction, restituée à son auteur, eût été oubliée, il y a long-temps : témoin l'édition pure et simple donnée à Nanci en 1726, où Jean-Baptiste Cusson, comme l'a remarqué M. Gence (*Journal des Curés*, du 20 septembre 1810), se déclare positivement l'auteur de cette version; ce qui, loin de permettre d'élever des doutes, les lève au contraire sur la question relative à Gonnelieu. Cette traduction, publiée ainsi sans les *Pratiques* et les *Prières*, malgré ses rapports avec la version de Sacy sur laquelle auroit été calquée celle de Jean Cusson père, que le fils n'a fait que re-

toucher, suivant l'observation de M. Barbier, ne put soutenir seule son premier succès; et quoiqu'elle eût été réimprimée avec luxe à Breslau, en 1754, sous le nom de Gonnelieu, ces deux éditions, accompagnées même du latin en regard, sont restées oubliées. Le nouvel éditeur, dont le *Prospectus* laisse désirer plus de correction, a eu du moins le bon esprit de conserver les *Pratiques* et les *Prières*. Mais il eût pu choisir, pour une édition de luxe, une version moins inélégante et moins négligée. Nous savons que M. Gence, occupé depuis long-temps d'une édition latine du texte revu sur les manuscrits, se propose aussi de mettre au jour une nouvelle traduction françoise, qu'il n'a pas moins soignée que le texte, et qui doit indiquer les citations des passages de l'Ecriture et des Pères, dont s'est servi le pieux auteur de l'*Imitation*, comme l'avoit désiré feu M. Larcher. Une lettre de celui-ci, qui sera imprimée, prouve l'intérêt qu'il prenoit à la religion, et l'accueil qu'il avoit fait au travail de M. Gence, dont le Roi a daigné agréer l'hommage. Nous pensons que l'auteur ne refuseroit pas de joindre à sa traduction, les *Pratiques* et les *Prières* de Gonnelieu, et de concourir ainsi au succès d'une édition qui doit correspondre, par la pureté du texte, à la beauté de l'exécution.

C. M. P.

LIVRE NOUVEAU.

Sermons sur les fins dernières; par M. Villedieu, Curé de Florac (1).

La pensée des fins dernières a toujours été recommandée dans le christianisme comme un des meilleurs soutiens de la piété, et comme un des plus sûrs moyens de ramener les pécheurs. *Memorare novissima tua*, dit l'Ecriture, *et in æternum non peccabis*. Saint François-d'Assise avoit ordonné à ses disciples de choisir les fins dernières pour sujet de leurs sermons. C'est là-dessus qu'insistent plus fortement les missionnaires dans leurs prédications, et c'est par-là qu'ils par-

(1) Vol. in-12. A Avignon, chez Aubanel.

viennent à remuer plus efficacement leurs auditeurs, et à les ramener à la religion. Il est difficile en effet de résister à ces terribles vérités, et de s'aveugler sur les suites où nous conduiroit l'imprévoyance et l'assoupissement sur nos destinées futures. « C'est en vain, dit Pascal, que les hommes détournent leurs pensées de cette éternité qui les attend, comme s'ils la pouvoient anéantir en n'y pensant point. Elle subsiste malgré eux; elle s'avance; et la mort, qui la doit ouvrir, les mettra infailliblement, dans peu de temps, dans l'horrible nécessité d'être éternellement ou anéantis ou malheureux ». On ne sauroit remettre trop de telles considérations sous les yeux de ceux qu'entraînent le tourbillon du monde ou le tumulte des passions; et voilà sans doute ce qui a porté M. Villedieu à rassembler, dans un volume, quelques discours sur une matière si importante et si peu méditée. Il traite de la mort du péché, du jugement particulier, du jugement général, de l'éternité, de l'enfer, du purgatoire, de la mort du pécheur, du ciel. Ce sont là les sujets d'autant de sermons ou de prônes; car ces discours sont assez courts, et ne comporteroient pas, à ce qu'il nous a paru, plus de vingt ou vingt-cinq minutes de débit. Ils sont écrits sans prétention, et les vérités de la religion y sont exposées d'une manière simple et claire, où cependant il n'y a rien de trop familier et de trivial. On nous mande que l'ouvrage a été bien accueilli dans quelques diocèses; nous n'en sommes pas surpris, et nous croyons que les prêtres et les fidèles pourroient y trouver un sujet de lectures propres à toucher eux-mêmes ou les autres. Du moins, c'est le jugement qu'en a porté, avant nous, un ecclésiastique qui est à la tête d'un grand diocèse. Le volume est terminé par une instruction pour la première communion, par une exhortation sur le même sujet, et par une instruction pour le Jeudi-saint.

AVIS.

Ceux de nos Souscripteurs dont l'abonnement expire le 12 août sont priés de le renouveler de suite, afin de ne point éprouver de retard dans l'envoi du Journal. *Cela est d'autant plus urgent pour ceux qui en font la collection, qu'ils pourroient, par un plus long retard, nous mettre dans l'impossibilité de leur donner les premiers numéros du réabonnement.*

Nouvelles des missions orientales.

SU-TCHUEN (Chine). La cruelle persécution qui a causé tant de ravages dans la mission du Su-tchuen en Chine, pendant les années 1814 et 1815 (Voyez notre n°. 304, tome XII, page 257), s'étoit un peu rallentie dans le commencement de l'année 1816. Les satellites ne faisoient plus de perquisitions ouvertes et rigoureuses pour découvrir les missionnaires et les chrétiens. Mais le feu de cette persécution s'est rallumé, au moins en plusieurs endroits de cette mission, dans les derniers mois de l'année 1816 et pendant l'année 1817. Un prêtre chinois fut arrêté dans le mois d'août 1816, et fut étranglé le 24 juin 1817. Un autre prêtre, encore jeune, est tombé entre les mains des persécuteurs au mois d'août 1817. Il étoit encore dans les fers au mois de septembre suivant. Vaincu par la violence des tourmens, ce prêtre a eu la foiblesse de déclarer les noms de presque tous ceux qui avoient été ses compagnons d'étude, pendant qu'il étoit au collége, ce qui donna lieu à de nouvelles perquisitions, et exposa les ministres sacrés et les chrétiens à de nouveaux dangers. M. Louis Fontana, nommé par le saint Siége évêque de Sinite, et vicaire apostolique du Su-tchuen, et M. Jean-Antoine Escodeca, les deux seuls missionnaires Européens qui restent dans cette mission, n'ont jusqu'ici échappé à tous les dangers que par l'effet d'une protection toute spéciale de Dieu. Malgré ces craintes et ces périls, la plupart des prêtres chinois ont visité, en 1816 et 1817, les chrétientés, et y ont administré les sacremens, excepté dans les endroits où ils auroient été exposés à des risques trop évidens. Ils ont eu la consolation de voir revenir à Dieu un très-grand nombre de chrétiens que la violence ou la crainte des tourmens avoient portés

à donner des marques extérieures d'apostasie. Presque partout ces chrétiens donnent des témoignages publics de leur repentir en arrachant les signes d'idolâtrie qu'ils avoient affichés ou laissé afficher par d'autres dans leurs maisons, et en récitant leurs prières à haute voix, même souvent en présence des païens. Des catéchumènes, que la crainte de la persécution avoit empêchés de se disposer au baptême, ont repris courage et se sont préparés à recevoir ce sacrement. Cent quarante-trois adultes ont été baptisés en 1816, et environ deux cents en 1817. Pendant la première de ces deux années l'on a baptisé huit mille trois cent quarante-cinq enfans d'infidèles, en danger de mort, et six mille huit cent trente-quatre la seconde. Les missionnaires avoient appris la mort de dix mille trois cent soixante-onze des enfans baptisés dans ces deux années.

Au fort même de cette cruelle persécution, des païens ont renoncé au culte des idoles et embrassé la foi de Jésus-Christ. Dans l'endroit même où Mgr. l'évêque de Tabraca souffrit le martyre, en 1815, il s'est formé une nouvelle chrétienté. Plus de cinquante personnes de cet endroit, où auparavant il n'y avoit aucun chrétien, professent maintenant la religion chrétienne et montrent beaucoup de ferveur. Un chrétien aveugle, venu dans cet endroit pour quelques affaires, a été le premier instrument de ces conversions. Cet homme, doué d'une excellente mémoire, de beaucoup de bon sens, et d'une grande facilité à s'exprimer, a appris par cœur plusieurs livres de religion qu'il comprend et qu'il explique avec beaucoup de netteté. Ayant annoncé l'Evangile aux habitans de cet endroit, pendant le séjour qu'il y fit, plusieurs se convertirent. Parmi eux est un autre aveugle, qui, aux mêmes talens et à la même facilité, quoique nouvellement converti, joint encore plus de ferveur que le premier, et qui, par ses exhortations, a attiré à la foi plusieurs autres de ses concitoyens.

La religion chrétienne n'est point, pour le présent, persécutée au Tong-king et en Cochinchine. Les missionnaires qui y travaillent avoient eu, depuis plusieurs années, quelques inquiétudes causées par la publication d'un nouveau code de lois qui contient quelques dispositions peu favorables à la religion chrétienne, et propres à fournir aux mandarins mal disposés des prétextes pour molester les chrétiens. Mais ces craintes ne se sont pas réalisées jusqu'ici. Quoiqu'en général les mandarins ne paroissent pas bien disposés en faveur des chrétiens, néanmoins il en est peu qui aient cherché à profiter de ces dispositions du nouveau code pour les inquiéter, et les efforts de ceux qui l'ont tenté ont eu peu de succès. Ce qui les retient, c'est que le Roi se montre dans ces dernières années plus favorablement disposé envers les chrétiens; et tant qu'il réguera il n'y a vraisemblablement pas lieu de craindre que le christianisme soit persécuté dans ses Etats.

Ce prince a choisi et proclamé son héritier présomptif. Il a choisi, non l'un des fils du jeune prince qui étoit venu en France en 1786, conduit par Mgr. l'évêque d'Adran, et qui mourut en 1801, lequel étoit fils de la reine légitime, mais le plus âgé des fils qu'il a eu de ses concubines. Ce choix a déplu à la plupart des mandarins, et l'on craignoit quelque révolte à cette occasion; mais la proclamation s'est faite paisiblement. Le premier des mandarins ayant témoigné quelque opposition à la volonté du Roi, a été dépouillé de ses dignités et mis en prison. Personne depuis ce temps n'a osé rien dire.

Si les missionnaires et les chrétiens ne sont point inquiétés pour cause de religion, ils ont beaucoup à souffrir de la famine, de la peste, et des ravages exercés par une multitude de brigands qui désolent ces contrées, et surtout la province de Nghe-an, la plus méridionale du Tong-king, et attenante à la Cochinchine. Non contens de piller et d'enlever des maisons tout ce qu'ils y

trouvent, ils brûlent des villages entiers. Plusieurs maisons de prêtres et de religieuses ont été la proie des flammes. La peste et la famine causent dans cette même province une si grande mortalité qu'on peut à peine faire quelques pas sans trouver quelque cadavre étendu dans les chemins. L'évêque coadjuteur, qui réside dans cette province, avoit donné ordre à tous les catéchistes et aux religieuses d'aller chercher les enfans malades des païens, pour leur conférer le baptême; mais la plupart ont été obligés d'abandonner cette bonne œuvre, pour ne pas mourir de faim eux-mêmes.

La mission du Tong-king occidental avoit perdu, au mois de mai 1816, Mgr. La Mothe, évêque de Castorie et coadjuteur du vicaire apostolique. Le 12 novembre suivant, la mort lui enleva un autre excellent ouvrier, M. René-Jacques Tessier, qui y travailloit avec beaucoup de zèle depuis 1790. Ainsi cette mission est réduite à trois missionnaires françois, Mgr. Longer, évêque de Gortyne, vicaire apostolique, Mgr. Guérard, son coadjuteur, sacré évêque de Castorie, le 25 juillet 1816, et M. Eyot; tous trois sont fort affoiblis par le poids des années, leurs longs travaux, et des infirmités habituelles. M. Guérard a été très-dangereusement malade au mois de juin 1817, et M. l'évêque de Gortyne a aussi échappé à une crise violente. Depuis la mort de M. Tessier, qui étoit chargé du collége principal, M. Eyot, qui avoit la direction du séminaire, a été obligé de se charger encore du collége, et de réunir dans un même local ces deux établissemens. Quoique le nombre des écoliers qui étudie le latin ait été réduit, néanmoins la maison où le séminaire et le collége sont réunis est composée de cent cinquante personnes qu'il faut nourrir et entretenir, sans compter un autre collége situé près des confins de la Cochinchine, dans lequel on nourrit et on entretient environ quarante écoliers. Celui-ci est dirigé par un prêtre tonquinois. Ces charges sont bien pesantes, vu surtout la détresse causée par les

calamités qui depuis long-temps ne cessent d'affliger ce pays. La mission a encore à supporter d'autres grandes dépenses pour procurer à soixante-dix prêtres du pays du vin de messe, qu'il faut faire venir à grands frais de Macao, et pour préparer des ornemens et vases sacrés pour les prêtres futurs. Mgr. l'évêque de Gortyne conféra, le mercredi-saint de 1816, la tonsure et les quatre ordres mineurs à douze sujets qui furent ordonnés sous-diacres le samedi-saint, et reçurent le diaconat le dimanche de Quasimodo. Une vingtaine d'autres sujets, qui avoient achevé leur cours de théologie, devoient être ordonnés par la suite. Ainsi le clergé indigène, dans cette mission, se multiplie, mais ne pourroit plus se soutenir, s'il cessoit d'y avoir des missionnaires européens. Cette mission a aussi un grand besoin de Missels et de Rituels romains, de Bibles, Nouveaux Testamens, Imitations, Catéchismes du concile de Trente, *Selectæ è veteri*, *Selectæ è novo*, et autres livres classiques. Une caisse considérable pleine de livres de cette espèce, qui avoit été envoyée de Paris en 1816, a été perdue, parce que le vaisseau qui la portoit a fait naufrage.

La mission de Cochinchine est aussi dans un grand état de souffrance. Les calamités qui affligent le Tong-king s'y font aussi sentir, et la disette de missionnaires n'y est guère moindre. Mgr. de la Bartette, évêque de Véren, vicaire apostolique, est âgé de soixante-treize ans, et il n'a point encore d'évêque coadjuteur. Il y a dans la Haute-Cochinchine deux missionnaires françois, dont l'un ne peut travailler, parce qu'il est dans un état habituel d'infirmité. Dans la Basse-Cochinchine, il y a trois missionnaires franciscains italiens, dont l'un est presque aveugle, et les deux autres presque toujours malades.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

Rome. S. S. a nommé suffragant de Sabine, et évêque d'Abida *in partibus infidelium*, le père Guillaume Zerbi, de la congrégation rénane des chanoines-réguliers du Saint-Sauveur, actuellement abbé de Saint-Augustin, à Urbin.

— Le 23 juin, il a été tenu, au palais Quirinal, une congrégation préparatoire des Rits, où se sont trouvés les cardinaux, prélats et consulteurs. Le cardinal Mattei, doyen du sacré Collége, y proposa la cause de la béatification et canonisation du vénérable serviteur de Dieu, le père Ange, d'Acre, de l'ordre des Capucins, célèbre missionnaire en Calabre. Cette cause sera suivie par le père Louis, de Frescati, du même ordre, et défendue par l'avocat Galeassi et l'abbé Luciani.

— Le 28 juin, fut sacré, dans l'église de la Conception des Bénédictins du Champ-de-Mars, M. Edouard-Bède Slater, abbé de la congrégation des Bénédictins anglois, fait évêque de Ruspe *in partibus infidelium*. C'est le cardinal Litta, préfet de la Propagande, qui a fait le sacre. Le nouvel évêque sera employé dans les missions. Le même jour, M. Pedicini, secrétaire de la Propagande, dit la messe chez les Frères des Ecoles du Mont-Pincio, y prononça un discours, et y donna la communion aux élèves.

— Les savans de tous les pays apprendront avec intérêt qu'un manuscrit original, ancien et complet du Pentateuque, se trouve actuellement entre les mains de M. Joseph Sams, en Angleterre. Il est écrit sur cuir, et est composé de deux volumes ou rouleaux, d'environ deux pieds de largeur, et cent soixante-neuf pieds de long. On croît que le cuir est de peau de chèvre préparée avec soin, car elle est fort lisse. Chaque feuille de peau est divisée en pages de cinq doigts et demi de

largeur. Les caractères sont très-grands, et non-seulement fort bien tracés, mais encore relevés par divers ornemens. Les feuilles de peau sont unies entre elles par une substance particulière. On peut présumer l'antiquité de ce manuscrit, de ce qu'il est sur du cuir; car il n'est pas probable qu'on s'en fût servi depuis l'invention du parchemin. Son ancienneté remonte peut-être à quatorze ou quinze cents ans, et en ce cas ce seroit le plus ancien exemplaire de la loi qui existe. Il y a lieu de croire qu'il est resté pendant huit cents ans dans la possession d'une famille juive sur le continent. On sait à quel point les Juifs vénèrent leurs livres saints, et avec quel soin ils les conservent. Dans le cours des malheurs qui ont été la suite de la révolution, et tant de guerres et de dévastations, une famille juive fort riche fut réduite à une extrême indigence, et obligée de changer de pays. Elle se retira en Hollande; et ne possédant plus que cet exemplaire de la loi, elle le mit en gage avec la condition de pouvoir le racheter dans un temps fixé. Le temps s'étant écoulé sans qu'elle fût en état de le retirer, celui qui avoit prêté de l'argent sur ce gage le vendit en Hollande; et on croit qu'une découverte si intéressante va tourner à l'utilité publique, et que les savans vont étudier un exemplaire si curieux. Il est conservé avec soin sous une riche couverture garnie de franges de soie. Les rouleaux sur lesquels est disposé le manuscrit, sont d'une matière fort solide, et le tout a été examiné par des Hébreux et des Hébraïsans très-instruits (1).

PARIS. Le mercredi 15 juillet, S. Em. Mgr. le cardinal de Périgord, grand-aumônier de France, a administré le sacrement de Confirmation à soixante-quatre militaires

(1) Nous transcrivons cet article du *Diario di Roma*, n°. 49, 20 juin. Nous souhaitons que ces détails se confirment. Un manuscrit aussi ancien pourroit être fort utile aux amateurs de la littérature biblique.

appartenant au 5e. régiment d'infanterie de la garde royale, dans l'église du chapitre royal de Saint-Denis. Ils avoient été préparés par les soins de M. de la Sépouze, aumônier du régiment, et avoient reçu, pour la première fois, la communion. C'est M. l'abbé Feutrier, secrétaire général de la Grande-Aumônerie, qui a dit la messe, et il a adressé aux nouveaux communians des exhortations analogues à la circonstance.

— Le dimanche 19 juillet, la fête de saint Vincent de Paul a été célébrée avec beaucoup de pompe dans la chapelle de la maison des Sœurs de la Charité, rue du Bac. On sait qu'elles possèdent les reliques de leur saint fondateur, échappées, comme par miracle, au pillage de la maison de Saint-Lazare, en 1789, pillage qui fut le premier signal des dévastations révolutionnaires, et par lequel les factieux préludèrent à la profanation des églises, et à la destruction des établissemens les plus utiles. Le corps de saint Vincent, conservé dans les temps les plus fâcheux par des personnes pieuses, reste déposé dans la maison chef-lieu des Sœurs, jusqu'à ce qu'on puisse le remettre à la congrégation respectable des Prêtres de la Mission, dont le saint fut aussi le fondateur. Tous ceux qui se trouvent à Paris, et la plupart des Sœurs de la Charité, s'étoient réunis pour solenniser ce jour. M. de Bovet, ancien évêque de Sisteron, et nommé à l'archevêché de Toulouse, a officié. De plus, un grand nombre d'ecclésiastiques étoient venus, pour satisfaire leur piété, dire la messe dans cette chapelle. De pieux fidèles y ont communié. Le soir, M. l'abbé Feutrier, secrétaire général de la Grande-Aumônerie, a prononcé le panégyrique du saint avec le talent qu'on lui connoît, et a peint, et les hautes vertus, et les services éminens d'un homme dont l'Eglise et la France doivent révérer et bénir également la mémoire.

— Le dimanche 19, M. de Coucy, ancien évêque de la Rochelle, nommé par le Roi à l'archevê-

ché de Reims, a donné la Confirmation à un grand nombre de jeunes gens de l'établissement de M. l'abbé Liautard.

— Le même jour, M. l'évêque de Samosate a fait l'ordination à Amiens. Le nombre des ordinands a été considérable; il n'y avoit pas eu d'ordination dans ce diocèse depuis la mort de M. Demandolx, qui fut enlevé l'année dernière, après une longue maladie.

— Plusieurs curés de la capitale ont conçu l'heureuse idée d'avoir dans leur paroisse de jeunes clercs qu'ils élèveroient en commun, et qui s'acquitteroient des cérémonies de l'Eglise mieux que des enfans dispersés, qu'il est difficile de contenir, et qui contractent trop aisément, au milieu de la corruption de la capitale, des habitudes de dissipations et de licence. Les fidèles sont trop souvent scandalisés du maintien de ces derniers au milieu des offices. Ils applaudiront donc au zèle des pasteurs qui viennent de créer des établissemens d'édification et d'instruction dont les fruits pourront même s'étendre au-delà des paroisses. M. le curé de Saint-Roch a installé, jeudi dernier, une communauté de ce genre. M. de Bombelles, nommé à l'évêché d'Amiens, et premier aumônier de Mme la duchesse de Berry, a officié, et M. l'abbé Fayet, missionnaire, a prononcé un discours.

— Il a déjà paru deux numéros de la *Chronique religieuse*, qui remplissent parfaitement l'idée que nous en avions conçue quant aux principes qu'on y professe, mais qui sont au-dessous de tout ce qu'on pouvoit concevoir quant à l'intérêt des matières. Il est difficile de rien voir de plus stérile et de plus insignifiant. Nous rendrons sous peu compte de ces numéros. En attendant, nous ne pouvons nous empêcher d'annoncer aux amateurs que le *Journal du Commerce* fait l'éloge de la *Chronique*, qu'il annonce comme *destinée à inspirer l'amour de la religion, et à lui rendre sa pureté primitive*; ce qui indique apparemment que la religion

avoit perdu cette *pureté primitive*. Or il semble qu'il étoit possible de faire l'éloge de la *Chronique* sans insulter à la religion, qui, grâces à Dieu, n'a rien perdu de sa pureté. Les hommes peuvent la méconnoître, mais elle reste toujours la même. Etrangère aux variations de la politique, elle ne prêche ni le despotisme ni l'esprit constitutionnel. Elle est chargée de conduire les fidèles dans les voies du salut, et non pas dans les routes de l'indépendance et de la liberté. Le *Journal du Commerce* croit que la *Chronique* a pour but de faire triompher certains systêmes politiques et les idées nouvelles, fruit des lumières et de la philosophie; on s'en étoit déjà douté. Enfin, le journaliste dit dans son article que *le divin législateur n'a proscrit que deux choses, l'intolérance et la tyrannie*. Le journaliste n'a probablement pas lu tout l'Evangile. Il y auroit vu que le Sauveur y condamne bien d'autres *choses*, l'orgueil, l'esprit de révolte et d'indépendance, l'impiété.

— La ville d'Anvers a été témoin d'un scandale fort affligeant. Un prêtre y prêchoit, le dimanche 12 juillet, dans l'église de Saint-Charles Boromée, qui étoit autrefois l'église des Jésuites. Il parloit sur l'immortalité de l'ame, quand il a été interrompu par un individu placé vis-à-vis de la chaire, qui s'est écrié tout haut : *Tais-toi, tu n'en sais pas plus que moi sur ce point*. Le prêtre ayant repris son discours, après cette audacieuse apostrophe, le même individu l'a insulté de nouveau. On l'a forcé de sortir de l'église, et on l'a conduit en prison. Un de nos journaux, en rendant compte de ce fait, l'altère, et ne trouve à reprendre que les habitans qui ont arrêté cet individu. Il les appelle une *troupe furieuse*, et il leur demande s'ils n'avoient pas *des moyens plus doux*. Mais quel moyen plus doux pouvoit-on prendre contre le téméraire qui insultoit un prêtre en fonction, dans le lieu saint, et au milieu de tout le peuple, que de le mettre hors d'état de continuer cette scène scandaleuse?

— Il paroît que M. l'abbé de Janson a réussi dans la mission qu'il avoit entreprise de faire rendre le Saint-Sépulcre aux religieux catholiques. On annonce du moins qu'il a obtenu un firman du Grand-Seigneur. En passant par Smyrne, il y a donné aux Francs établis dans cette ville, une mission qui a eu d'heureux résultats.

DUBLIN. La cérémonie du sacre d'un prélat catholique, qui a eu lieu dernièrement dans notre contrée, merite d'autant plus d'être mentionnée, qu'elle a offert des circonstances particulières. Le 12 avril, le docteur Kernan fut sacré dans la nouvelle chapelle d'Enniskillen, sous le titre d'évêque de Tabraca *in partibus infidelium*, et de coadjuteur de Clogher. Le prélat consécrateur étoit le docteur Kelly, archevêque de Tuam, et les prélats assistans étoient le docteur Mac-Loughlin et le docteur Mac-Gauvren. Deux autres évêques, le docteur Murphy et le docteur O'Reilly, étoient présens. La nouveauté du spectacle dans ce pays, et l'estime dont jouit le nouvel évêque, avoient attiré un grand nombre de spectateurs, parmi lesquels on remarquoit plusieurs protestans. Tous furent frappés de l'ordre et de la dignité avec lesquels se passa la cérémonie. Avant qu'elle ne commençât, une protestation, signée de plusieurs prêtres employés dans le ministère, fut remise à l'archevêque consécrateur : elle exposoit plusieurs motifs, et finissoit par demander que le sacre fut différé de trois mois. L'archevêque répondit que cette pièce n'offroit rien qui pût le porter au moindre délai. Il y avoit près de deux ans que le docteur Kernan avoit été nommé à Rome, et quoique depuis on eût expédié deux commissions successives au docteur O'Reilly pour examiner, comme vicaire apostolique, la force des objections faites contre l'élu, cependant cet examen n'a produit aucune charge contre lui. Lui-même ne crut pas nécessaire de faire entendre aucun témoin en sa faveur, et ses accusateurs ont même servi sa cause, et contribué à faire

éclater son innocence. Aussi la Propagande a cru devoir confirmer son premier décret, et de nouveaux brefs ne laissent lieu à aucun retard. Quand la cérémonie fut terminée, et que le nouvel évêque eut quitté l'autel, où il étoit à genoux, sa première démarche montra la bonté de son cœur. Il se tourna vers la partie du clergé qui avoit protesté, et en embrassa tous les membres avec l'air le plus affectueux; ce qui fit une grande impression. Le prélat les invita ensuite à dîner, et il reçut dans sa maison, à Erne-Lodge, les cinq évêques et trente-quatre prêtres, tant de ses amis que de ses adversaires. On n'avoit pas vu depuis long-temps, à Enniskillen, une réunion aussi nombreuse de prêtres catholiques, et on espère qu'elle sera l'époque qui verra finir les dissentions qui s'étoient élevées dans le clergé, d'ailleurs si respectable, du diocèse de Clogher.

NOUVELLES POLITIQUES.

Paris. Le dimanche 19, à trois heures, S. A. R. Monsieur, accompagné du maréchal duc de Reggio, et d'un nombreux état-major, a passé en revue le bataillon des gardes nationales du canton de Neuilly.

— M. Malouet, préfet du Pas-de-Calais, est nommé préfet de la Seine-Inférieure, en remplacement de M. de Kergariou, qui est fait conseiller d'Etat. M. Siméon, préfet du Doubs, passe à la préfecture du Pas-de-Calais, et M. de Villiers du Terrage, préfet des Pyrénées-Orientales, remplace M. Siméon dans la préfecture du Doubs.

— M. Daure, commissaire-ordonnateur des guerres, est nommé intendant militaire, en remplacement de M. le baron Dufresne.

— Une ordonnance du 8 juillet règle le service général des huit écoles d'artillerie, et les fonctions des commandans de ces écoles.

— S. M. a accordé une pension de 300 fr. à un journalier maçon, nommé Degosse, dont les enfans, ayant trouvé, dans la rue Feydeau, un rouleau de billets de Banque de 25,500 fr.

l'ont porté au commissaire de police. Un de ces enfans sera de plus placé à l'école de Châlons, aux frais de l'Etat.

— S. M. a ordonné que les restes du général Kléber seroient transférés du château d'If, où ils sont restés déposés, à Strasbourg, sa ville natale, où ils recevront les honneurs funèbres.

— Le ministère de l'intérieur a accordé un secours de 300 fr. à la veuve de Goulben-Bihan, qui a péri, en Basse-Bretagne, en voulant secourir un bâtiment anglois naufragé.

— Le tribunal de police correctionnelle a porté son jugement dans l'affaire du sieur Darmaing, rédacteur du *Surveillant politique et littéraire*. Le tribunal a écarté l'accusation d'écrit séditieux, et a reconnu seulement le délit de calomnies et d'injures; mais ayant égard à la jeunesse de l'auteur, et modérant la peine portée par le Code pénal, il ne l'a condamné qu'à 200 fr. d'amende et aux dépens, et a maintenu la saisie du second cahier. L'imprimeur Poulet a été renvoyé de la plainte.

— Le général Canuel est absent depuis le 2 juillet. Cité, quelques jours après, devant le juge d'instruction, il paroît qu'il n'y a point comparu. On a mis les scellés chez lui.

— M. le conseiller d'Etat Cuvier est de retour à Paris, du voyage qu'il a fait à Londres.

— On a arrêté, dans les rues, des colporteurs qui crioient des détails de conspiration, dans lesquels ils mêloient, à une note publiée dans quelques journaux, des circonstances nouvelles, et des bruits qui n'offroient aucune garantie.

— Le général Donnadieu, chargé de passer la revue du 4e. régiment suisse, en garnison à Clermont, est arrivé, le 11, en cette ville.

— Depuis quelque temps le maire de Saint-Nizier d'Azergues avoit reçu des avis sur deux individus soupçonnés de parcourir les campagnes pour voler les églises. Il a fait aposter dans l'intérieur de l'église de gens sûrs qui ont saisi les coupables. On a trouvé sur eux des limes, des rossignols, 120 fr. en or, et des effets d'église.

— Les mariages des ducs de Clarence et de Kent ont été célébrés, le 11, à Carlton-House. Le premier a épousé une princesse de Saxe-Meinungen, et le second une princesse de Linange.

— Le roi de Danemarck, sur la demande de Mme. la duchesse de Brunswick, et en considération des fiançailles de Mlle. de Saint-Aulaire, sa nièce, a consenti à la transmission du duché de Glucksburg en faveur de Mlle. de Saint-Aulaire et de M. le comte Decazes, son futur époux, dans le cas où ce mariage auroit en effet lieu.

— D'après un tableau statistique des Etats de l'Europe, que vient de publier, à Vienne, le baron de Lichtenstein, géographe fort connu, la population des Etats de la confédération germanique s'élève à trente millions. Dans ce nombre les Etats de la maison d'Autriche, qui font partie de la confédération, sont pour neuf millions et démi; et ceux de la Prusse qui y sont également incorporés, pour près de huit millions. La Bavière a 3,560,000 habitans; le Wurtemberg, 1,395,000; le Hanovre, 1,305,000; la Saxe, 1,192,000; le grand-duché de Bade, 1,000,000; la Hesse-Electorale, 538,000; Hesse-Darmstadt, 619,000; Mecklembourg-Schwerin, 357,000; les Etats appartenans au roi de Danemarck, 350,000; Nassau, 302,000; Luxembourg, 214,000; Saxe-Weymar, Oldenbourg et Brunswick, un peu plus de 200,000 chacun; Saxe-Gotha, 183,000; Hambourg, 125,000, etc. Tous les autres Etats sont beaucoup au-dessous de ce nombre.

— La ville d'Alger continue d'être en proie à la peste; il y meurt journellement de soixante à soixante-dix personnes. Les mesures prises par le dey de Tunis ont préservé ses Etats de ce fléau.

LIVRE NOUVEAU.

Josué, ou *la Conquête de la Terre promise*; poème en 12 chants. Nouvelle édition, revue et corrigée par l'auteur (1).

Lorsque la première édition de cet ouvrage parut, nous en rendîmes compte dans les *Mélanges*, et nous nous permîmes quelques observations, et sur le poème en général, et sur la versification. Nous ne dissimulâmes pas que l'un et l'autre

---

(1) 1 vol. in-8o.; prix, 3 fr. 50 cent. et 4 fr. 25 cent. franc de port. A Paris, chez Adrien Le Clere, au bureau du Journal.

laissoient beaucoup à désirer; mais comme nous étions fort éloignés de vouloir blesser un homme estimable, notre critique n'eut rien de désobligeant ou d'amer, et nous nous bornâmes à relever les fautes qui nous avoient frappé davantage. Des gens d'un goût sévère se crurent même en droit de nous reprocher d'avoir usé de trop de ménagemens; c'est un reproche auquel nous sommes d'autant moins portés à souscrire, que l'auteur a profité de plusieurs de nos observations. Il n'est point sans doute de ces poètes *irritables* dont parle Horace, et qui ne souffrent aucune critique. Il a revu son ouvrage, il a supprimé des vers foibles, il a tâché de leur donner un peu plus de couleur et d'intérêt. A-t-il toujours réussi? Sa poésie est-elle constamment harmonieuse? son style est-il aussi ferme et aussi soutenu que l'exige le genre? C'est ce que nous ne voulons pas décider. Un poème épique est une rude tâche; il est bien difficile de la remplir avec une égale vigueur. Les uns, en voulant être élevés, donnent dans l'enflure; les autres, en cherchant le naturel, tombent dans le trivial. C'est une carrière marquée par bien des chutes. Combien d'épopées dont on a oublié jusqu'au nom! Combien d'auteurs ont eu à gémir sur le triste sort de leurs productions les plus chères!

M. C. s'attache à prouver que le sujet de Josué réunit les conditions requises pour un poème épique, l'unité d'action, la grandeur du sujet, le merveilleux; tout cela s'y trouve en effet; et je suis porté à croire qu'il est peu de faits dans l'histoire qui fournissent plus de secours à la poésie. Le récit de tout ce qui s'étoit passé dans le désert, la conquête de la Terre promise, l'action toujours présente et comme visible de la protection divine, tant de prodiges qui se succédoient, quelle mine inépuisable de tableaux riches et variés, si le talent du peintre répond à la grandeur de l'action, s'il sait concevoir un plan et y jeter de l'intérêt, si ses couleurs sont vives et animées, *s'il a reçu du ciel l'influence secrète*, comme le dit Boileau! Il me semble qu'un tel sujet ne prêteroit pas moins à l'épopée que la chute du premier homme, et qu'un poète comme Milton n'en tireroit pas moins de parti.

Nous ne saurions entrer ici dans le détail des accessoires que M. C. a joints à l'action principale, et nous nous bornons, pour donner une idée de sa versification, à citer le morceau

suivant, que nous avons pris dans le IIIe. chant. C'est Balaam qui parle à Balac :

« Comment puis-je, ô monarque ! à vos ordres complaire,
Quand la voix du Seigneur me dicte le contraire?
Ce Dieu bien différent des faillibles humains,
Jamais à la faveur peut-il prêter les mains?
Il n'en est pas de lui comme de vos idoles,
Peuples, la vérité marche avec ses paroles.
Du sommet de ce mont, j'aperçois Israël;
Pareil à la splendeur des étoiles du ciel,
Qu'il marche ou qu'il s'arrête, à l'ombre de ses ailes,
Son Dieu le garantit..... Que tes tentes sont belles,
O fortuné Jacob! et que tes pavillons
Eclatent parmi ceux des autres nations!
Semblable à ces vallons couronnés de verdure,
Qu'arrose le courant d'une onde toujours pure,
Ou telle qu'en un champ paré de mille fleurs,
La rose au teint vermeil étale ses couleurs;
Telle, et plus magnifique, à la voix qui l'appelle,
S'avance des Hébreux la nation fidèle;
Tel ce peuple béni se présente à mes yeux,
Et si je porte au loin mes regards curieux,
Que vois-je! de Jacob une étoile naissante,
Israël triomphant d'une race puissante,
Madian devenu l'objet de son courroux,
Canaan écrasé sous le poids de ses coups..... »!
— « Qu'entends-je, dit Balac? quel étrange délire!
Traître, tu les bénis au lieu de les maudire »!

AVIS.

Ceux de nos Souscripteurs dont l'abonnement expire le 12 août sont priés de le renouveler de suite, afin de ne point éprouver de retard dans l'envoi du Journal. *Cela est d'autant plus urgent pour ceux qui en font la collection, qu'ils pourroient, par un plus long retard, nous mettre dans l'impossibilité de leur donner les premiers numéros du réabonnement.*

Ils voudront bien joindre à toutes les réclamations, changement d'adresse, réabonnement, la dernière adresse imprimée, que l'on reçoit avec chaque numéro. Cela évite des recherches, et empêche des erreurs.

Œuvres de Bossuet, évêque de Meaux, revues sur les manuscrits originaux, et sur les éditions les plus correctes. 9e. livraison (1).

SECOND ARTICLE.

Le XXXIVe. volume, le seul dont nous ayons à parler aujourd'hui, contient trois ouvrages; car on peut donner ce nom à l'admirable *Lettre* que Bossuet écrivit au Pape, sur l'éducation du Grand-Dauphin, et qui est placée en tête de ce volume. Les deux autres sont : le *Traité de la connoissance de Dieu et de soi-même*, et le *Traité du libre arbitre*.

C'est à la prière d'Innocent XI, que Bossuet écrivit cette *Lettre*, et cette *Lettre* est encore un des titres de gloire d'un homme qui a réuni tous les genres d'illustration. C'est lui, c'est Bossuet, appelé par son siècle un père de l'Eglise; c'est, osons le dire, puisque nous parlons le langage de la postérité, le plus grand génie dont la France s'honore; le plus grand ennemi du fanatisme, puisqu'il étoit éminemment raisonnable; et du despotisme, puisque jamais homme ne connut mieux l'autorité des lois; c'est un tel homme qu'une femme moderne a ridiculement accusé d'être *voué au despotisme et au fanatisme*. Mais Mme. de Staël, emportée par une folle admiration du calvi-

(1) 3 vol. in-8°.; prix, pour les souscripteurs, 14 fr. 40 c. A Versailles, chez Lebel, imprimeur du Roi; et à Paris, chez Adrien Le Clere, au bureau du Journal.

nisme et par les idées républicaines, ne pouvoit, à ce double titre, pardonner, ni à Louis XIV, ni à Bossuet. Le grand Roi, le grand évêque, le grand siècle, ne doivent pas plaire à certains écrivains qui voudroient donner à la France la date de leurs idées.

Louis XIV avoit su discerner dans Bossuet le talent singulier d'élever un enfant pour le trône; et si les soins de Bossuet n'ont pas répondu à l'attente générale, il ne faudroit s'en prendre qu'à l'élève qui lui avoit été confié: mais le génie de Bossuet ne s'est pas employé en vain à cette œuvre importante, et les ouvrages qu'il a faits pour le Dauphin, et le plan d'éducation qui nous est resté dans sa *Lettre*, ne sont pas seulement utiles pour les princes, mais pour l'éducation du genre humain. Qu'on lise cette *Lettre* au Pape; on y verra présenté, dans le latin le plus pur, la plus étonnante analyse de toutes les connoissances humaines, et l'art singulier de les mettre à la portée d'un âge encore tendre, talent qui n'appartient qu'aux génies élevés. Quoi de plus touchant que de voir le soin avec lequel Bossuet s'appliquoit à graver dans le cœur du Dauphin l'amour de la religion, et à placer dans la conscience du jeune prince le contrepoids de ses passions, qu'on chercheroit en vain ailleurs? Quoiqu'il eût pour compagnons de ses travaux M. Huet et M. de Cordemoi, Bossuet voulut surveiller lui-même toutes les études de l'auguste enfant; et on peut voir, dans la *Lettre* dont nous parlons, avec quel talent il se concilioit l'attention de son élève. Les mots *piété*, *bonté*, *justice*, furent ceux dont Bossuet s'appliqua le plus à lui développer tout le sens.

La Grammaire eut tous ses soins, et il faisoit lire au Dauphin les beaux ouvrages de l'antiquité, de suite,

et comme tout d'une haleine, pour l'accoutumer à découvrir le but, l'ensemble et l'enchaînement de toutes les parties d'un ouvrage. L'étude de la géographie ne fut qu'un jeu pour le jeune Dauphin. Mais il s'occupa d'une manière particulière de l'histoire, cette *maîtresse de la vie humaine et de la politique*. Bossuet retraçoit au prince toutes les situations où les souverains s'étoient trouvés. Il lui apprenoit à se décider pour un parti; et quand le jeune Dauphin avoit donné des raisons pour soutenir sa réponse, Bossuet lui montroit dans l'histoire de ces rois les suites qu'avoient eues leurs déterminations. Il s'attacha surtout à lui bien faire connoître l'histoire de cette France qu'il sembloit être appelé à gouverner; et comme Bossuet étoit convaincu qu'un royaume environné d'Etats puissans et jaloux, avoit besoin d'un chef qui sût commander les armées, il occupa beaucoup son élève de détails militaires.

Bossuet fit marcher de front la rhétorique et la logique. La force et la grâce réunies, voilà l'image sous laquelle il présentoit ces deux sciences. Le cours de morale fut puisé surtout dans l'Evangile. Quant à la philosophie, il s'attacha à celles de ses maximes qui portent avec elles un caractère certain de vérité, et qui peuvent être utiles à la conduite de la vie humaine. Ce fut pour cela qu'il composa le traité *de la connoissance de Dieu et de soi-même*. Nous remarquerons, à la gloire de ce grand homme, qu'il ne daigna pas faire imprimer cet ouvrage, qui auroit suffi pour établir la réputation d'un autre. Quand il fut imprimé, après sa mort, on l'attribua à Fénélon, parce que Bossuet en avoit donné une copie à l'archevêque de Cambrai, pour l'instruction de M. le duc de Bour-

gogne, et que cette copie fut trouvée dans les papiers de Fénélon. Malgré toutes les vicissitudes, j'oserai dire les révolutions de la métaphysique, cet ouvrage reste tout entier. Bossuet n'a présenté que les résultats certains de cette science, qui est liée plus qu'on ne pense au repos comme aux agitations de l'ordre social. Le plan de Bossuet est fort simple. Il s'occupe de l'homme, y découvre deux natures, parle de l'ame, ensuite du corps : de l'union de ces deux substances, il arrive à l'auteur de ce merveilleux ouvrage, à Dieu; et il n'oublie pas la question de l'ame des bêtes. Doué d'un génie trop solide pour se laisser aller à l'esprit de systême, et entièrement maître de son imagination à force de raison, cet homme si éloquent ne parle que la langue de la logique. Son style est de la lumière, mais de la lumière sans chaleur. On croiroit qu'il redoute de paroître vouloir persuader ces vérités, qui lui paroissent le fondement de la vie humaine. Il semble qu'il veut leur donner la gravité des lois, et la clarté des vérités les plus communes. Il est grand encore ici, parce qu'il est clair; comme il est éloquent partout ailleurs, parce qu'il est simple.

Il distingue d'abord la sensation proprement dite, de la perception qui seule donne un caractère intellectuel à l'impression sensible, et il renverse par-là tout le systême du matérialisme. Il définit l'homme comme Platon, *une ame se servant de son corps*, définition que nous avons vue reproduite par un célèbre métaphysicien de nos jours. Il faudroit répéter tout ce qu'il dit sur les sensations, sur les passions, sur l'imagination, l'entendement, la volonté. Ses considérations sur le corps humain sont un traité d'anatomie qui étonne encore aujourd'hui. Mais quand il ar-

rive à l'union de l'ame et du corps, il peint merveilleusement cette correspondance des sentimens de l'ame et des mouvemens du corps, cette espèce de miracle perpétuel, miracle dont il est difficile et peut-être impossible à l'esprit humain de pénétrer le secret, mais dont on ne peut contester la vérité. Au milieu des lumières qu'il répand sur ce sujet, on peut remarquer cette observation si vraie : *Nous connoissons beaucoup plus de choses de notre ame que de notre corps, puisqu'il se fait dans notre corps tant de mouvemens que nous ignorons, et que nous n'avons aucun sentiment que notre esprit n'aperçoive.*

C'est de la connoissance que l'homme a de lui-même que Bossuet s'élève jusqu'à Dieu. La merveille de l'union de nos deux natures, soumise à notre volonté, voilà ce qui nous révèle une puissance hors de nous, et cette puissance c'est l'Etre des êtres, c'est Dieu. Où seroit, sinon en lui, la source de ces vérités éternelles dont nous avons la conscience? En lui la vérité est éternellement subsistante et toujours entendue. Cet être doit être la vérité même, et doit être toute vérité; et c'est de lui que la vérité dérive dans tout ce qui est et ce qui s'entend hors de lui. C'est donc en lui que l'homme voit les vérités éternelles, et parmi ces vérités en est-il une plus certaine que celle-ci : « Il y a un être au monde qui existe par lui-même, par conséquent qui est éternel et immuable » ? C'est donc en cet être, dans une lumière supérieure à nous-mêmes, que nous voyons cette vérité, et que nous voyons aussi si nous faisons bien ou mal. Nous reconnoissons que nous sommes capables de connoître, mais nous sentons les bornes de notre intelligence; notre intelligence imparfaite émane

donc d'une sagesse suprême qui est à elle-même sa règle, et qui doit nous régler, nous et toutes les choses. Notre volonté peut faire le bien et s'en détourner. Il existe donc une souveraine bonté qui ne peut jamais faire aucun mal. La perfection de Dieu est donc infinie. Le génie de Bossuet, lorsqu'il contemple ces vérités, a quelque chose du regard de l'aigle, qui peut s'arrêter sur le soleil. . .

« En la présence d'un être si grand et si parfait, l'ame se trouve elle-même un pur néant, et ne voit rien en elle qui mérite d'être estimé, si ce n'est qu'elle est capable de connoître et d'aimer Dieu. Elle sent par-là qu'elle est née pour lui; car si l'intelligence est pour le vrai et l'amour pour le bien, le premier vrai a droit d'occuper toute notre intelligence, et le souverain bien a droit de posséder tout notre amour. Il n'appartient qu'à celui qui seul est de soi, d'être lui-même sa félicité. L'homme, qui n'est rien de soi, n'a rien de soi; son bonheur et sa perfection est de s'attacher à connoître et à aimer son auteur. Malheur à la connoissance stérile qui ne se tourne point à aimer, et se trahit elle-même ».

L'enchantement des sens, le poids dont le corps est pour l'esprit, paroissent à Bossuet des preuves d'une dégradation de l'homme. Jamais les lumières de la révélation n'ont été mieux employées pour répandre une étonnante clarté sur les questions les plus obscures de la métaphysique; et la philosophie, dans Bossuet, est si intimement unie à la religion, qu'on reconnoît la force de ce génie, qui a vu que toutes les sciences étoient une, parce qu'il les a contemplées à la source où elles se réunissent.

Après cet admirable chapitre, il traite de la diffé-

rence de l'homme et de la bête. C'est-là où il donne la raison des systêmes qui rabaissent l'homme. « Les hommes, dit-il, semblent vouloir élever les animaux jusqu'à eux-mêmes, afin d'avoir droit de s'abaisser jusqu'aux animaux, et de pouvoir vivre comme eux ». C'est-là qu'il pose ce principe si propre à éclaircir les difficultés que se forment certains esprits sur l'instinct des animaux, en voyant que les animaux prennent pour se nourrir les moyens convenables : *Que tout est fait par intelligence; mais que tout n'est pas intelligent.* C'est pourquoi quand les animaux montrent dans leurs actions tant d'industrie, saint Thomas a raison de les comparer à des horloges et autres machines ingénieuses où l'industrie réside, non dans l'ouvrage, mais dans l'artisan. Bossuet finit par un résumé admirable de tout ce livre, qui est vraiment un *livre d'or*. Quand la métaphysique aura été replacée sur ses véritables bases, et que ses premiers principes seront devenus des *établissemens*, comme le souhaitoit Leibnitz, toutes les maximes et les observations de Bossuet en découleront, et ces généreuses doctrines, se répandant dans la société comme un suc vivifiant, ranimeront toutes les sciences, et régénéreront les ames.

Le *Traité du libre arbitre*, qui termine ce XXXIVe. volume, renferme les plus hautes questions de la philosophie et de théologie, et complète le cours de morale et de métaphysique du Dauphin. Bossuet définit le libre arbitre, et le prouve : 1°. par l'évidence du sentiment et de l'expérience ; 2°. par l'évidence du raisonnement et par l'évidence de la révélation. Mais à l'instant s'élève une grande question, le mystérieux accord de la prescience de Dieu avec la liberté de

l'homme. Sans prétendre lever le voile qui couvre cet abîme, Bossuet montre très-bien que nous sommes libres, et que les actions de notre liberté sont comprises dans les décrets de la Providence, et qu'elle a des moyens certains de les conduire à ses fins. La raison seule nous oblige à admettre ces deux importantes vérités; car quiconque connoît Dieu, ne peut douter que sa providence, aussi bien que sa prescience, ne s'étende à tout; et quiconque fera un peu de réflexion sur lui-même, connoîtra sa liberté avec évidence. Deux choses établies sur des raisons si nécessaires ne peuvent se détruire l'une l'autre. Si la raison nous démontre la première, l'expérience nous convainc de la seconde. Si nous ne savons pas les concilier, c'est que nous ignorons le moyen par lequel Dieu conduit notre liberté. Apprenons deux choses: à juger, et à suspendre notre jugement. Pratiquons la première, où notre esprit voit la lumière, et usons de suspension, où elle commence à manquer. Bossuet montre très-bien que deux vérités peuvent être claires à notre esprit, lors même qu'il ne peut pas les accorder ensemble. Après avoir bien établi qu'il ne faut jamais abandonner les vérités une fois connues, quelque difficulté qui survienne quand on veut les concilier, il recherche lui-même les moyens d'accorder ces vérités, et il rapporte les diverses opinions des théologiens. Nous ne le suivrons pas dans l'examen des divers systèmes, et dans l'exposition du système de la prémotion, qui n'a jamais été présenté avec autant de force; mais nous ne craignons pas d'être démenti en disant que les six derniers chapitres de ce *Traité* sont un des plus beaux efforts de l'esprit humain dans les plus hautes questions de la philosophie

et de la théologie. Il n'a pas été donné à l'audace du génie de l'homme d'aller plus loin, et dans les sciences intellectuelles, personne n'a atteint Bossuet. Ce qui surprend encore plus, c'est de trouver toujours son expression d'une simplicité singulière. Cet homme ne s'étonne de rien, pas même des créations de son génie; et son expression ne s'enfle, si je puis parler ainsi, que pour peindre la grandeur de Dieu et le néant de l'homme. Voilà les seuls objets qui le frappent et qui le terrassent d'admiration.

Nous n'avons pas craint de nous étendre sur des ouvrages aussi précieux, et nous osons dire les moins connus de Bossuet. On attend incessamment la *Politique sacrée*, dont nous savons que l'impression est terminée, et on assure même qu'il y a déjà deux nouveaux volumes imprimés. Le *Discours sur l'Histoire universelle* doit aussi voir très-prochainement le jour. On a tiré séparément un petit nombre de ces ouvrages, pour les personnes qui, n'ayant pas souscrit, désireroient se les procurer. G.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

Rome. Le dimanche, 28 juillet, S. Em. le cardinal Pacca, assisté des archevêques d'Athènes et de Chalcédoine, sacra, dans l'église de Saint-Sylvestre *in capite*, les nouveaux évêques d'Ischia, d'Ugento et de Cassano. Une semblable cérémonie eut lieu le même jour dans l'église de Saint-André *della Valle*; l'archevêque de Brindes et l'évêque de Venouse y furent sacrés par S. Em. le cardinal di Pietro, assisté des archevêques d'Edesse et d'Iconium.

— On a reçu membres de l'académie de la religion catholique Mgr. Menocchio, sacriste et confesseur de S. S.,

le P. Vinceslas Nasini, Cistercien, curé de Chiaravalle; le P. François-Antoine Oriolo, ancien Conventuel, professeur de droit canonique au collége de Saint-Bonaventure, et M. Dominique de Paolis, jeune ecclésiastique napolitain.

— La fête des apôtres saint Pierre et saint Paul a été célébrée, avec la solennité accoutumée, dans la basilique vaticane. S. S. a assisté tant aux premières vêpres qu'à la messe solennelle, avec les cardinaux et les prélats. Le roi Charles IV d'Espagne, et plusieurs autres étrangers, ont voulu voir cette pompeuse cérémonie.

— On publie, en ce moment, chez Bourlié, *les Evangélistes conciliés, traduits et commentés*, (*Gli Evangelisti uniti, tradotti e commentati*), par M. André, comte Mastai-Ferretti de Sinigaglia, évêque de Pesaro; 2 vol. in-4°. L'ouvrage porte une approbation très-honorable de M. Marchetti, archevêque d'Ancyre, nommé pour l'examiner, et qui fait l'éloge du plan, de la science et de la critique de l'auteur.

PARIS. Nous parlions dernièrement du dévouement des prêtres qui avoient péri, en 1814, victimes de leur zèle à secourir les malades et les blessés dans les hôpitaux. Nous aurions pu ajouter que, dans d'autres circonstances récentes, des ecclésiastiques n'avoient pas montré moins de zèle et de courage. Lors d'une épidémie qui se manifesta, il y a quelques années, parmi les prisonniers espagnols réunis à Limoges, vingt-deux prêtres succombèrent à la contagion, martyrs de leur charité. Deux étant tombés malades, reprirent leurs fonctions avec la même ardeur après leur rétablissement. L'un fut atteint de l'épidémie une seconde fois et en mourut. L'autre résista au danger. Les hospitalières, qui avoient déployé le même courage, perdirent dix de leurs sœurs. C'est par de tels traits que les prêtres et les religieuses répondent à leurs détracteurs.

— Nous avons déjà eu occasion de remarquer avec quelle ardeur des ames pleines de l'esprit de Dieu se

portent aux bonnes œuvres, et en font naître tous les jours de nouvelles qui le disputent aux anciennes en utilité. Il en est de plus éclatantes qui se forment sur de grands théâtres, et qui, dans nos villes les plus importantes, et surtout dans cette capitale, font, en peu de temps, des progrès, grâce à une plus grande abondance de moyens, et à la réunion des circonstances heureuses. Il en est d'autres dont l'origine et les succès sont plus difficiles à expliquer, et qui, n'ayant pour elles ni l'appui des richesses, ni celui de la renommée, prospèrent néanmoins dans quelque province éloignée. Telle est, par exemple, l'institution des Sœurs connues sous le nom d'*Ursulines de Chavagnes*, du nom du village où elles sont établies, dans le diocèse de la Rochelle. Elles doivent leur formation à un de ces hommes vertueux et zélés dont la charité embrasse toute sorte de bonnes œuvres, et dont la présence est un véritable bienfait pour un diocèse. M. Baudouin conçut, il y a plusieurs années, l'idée de l'institution dont nous parlons, et l'estime dont il jouit a beaucoup contribué à hâter le succès de ses soins. Il fut parfaitement secondé par une pieuse demoiselle, Mlle. Bréchard, d'une famille connue dans le barreau. C'est elle qui est supérieure générale des Sœurs de Chavagnes, dont le nombre s'élève aujourd'hui à près de deux cents. Elles se consacrent à la fois aux écoles et aux hôpitaux, et ont déjà plusieurs maisons dans la Vendée, dans le Poitou, dans la Saintonge et dans les pays adjacens. Ainsi cette Vendée, noble asile du courage, de la fidélité et de l'honneur, est aussi, aux yeux de la religion, une terre de bénédiction, où les bonnes œuvres croissent et prospèrent, comme dans un sol propice. C'est-là que sont nées et que se soutiennent, près l'une de l'autre, deux associations respectables, les Sœurs de la Sagesse et celles dont nous parlons en ce moment. Toutes deux trouvent à se recruter aisément dans ces campagnes, que n'a pas gâtées le voisinage des grandes villes, au milieu d'une population où la religion a conservé

son influence. Et, il faut le dire à ceux qui redoutent cette influence qui pourroit leur être si avantageuse : voyez à quoi elle aboutit; à élever, dans un petit pays, des institutions charitables, à donner à l'enfance des maîtresses sûres, et aux malades des gardiennes assidues. Heureux les Etats où se multiplient de tels établissemens! heureux le gouvernement qui les protége! heureux le siècle qui en sent le prix!

Baltimore. Le nouvel archevêque de cette ville, M. Ambroise Maréchal, qui a été sacré le 14 décembre dernier, vient de terminer la visite d'une partie de son diocèse. Elle a duré six semaines. Le prélat a reçu partout des témoignages singuliers de respect et d'estime, et il a même cru, en quelques occasions, devoir refuser les honneurs qu'on lui vouloit rendre. Les ambassadeurs de France et d'Espagne, qui résident à Washington, siége du gouvernement, ont disputé de prévenances et d'égards envers M. l'archevêque. Son mérite et sa prudence lui concilient la vénération et la confiance de toutes les classes, et frappent les protestans eux-mêmes, dont les préjugés se dissipent peu à peu. Plusieurs fréquentent les églises catholiques, et quelques-uns rentrent successivement dans le bercail. Le clergé catholique est fort considéré, et les protestans savent le distinguer du leur. A leurs yeux mêmes, des prêtres célibataires ont un tout autre caractère que des gens qui, par le mariage, sont confondus avec le reste des hommes. On peut voir dans le ministre protestant un bon père de famille; mais le prêtre catholique est, par état, un homme séparé du monde, voué au service de Dieu, et uniquement occupé du salut de ses semblables et du soulagement de l'humanité. Aussi nos protestans montrent-ils beaucoup de respect pour nos évêques et nos prêtres. M. l'archevêque de Baltimore en a vu plus d'une preuve dans sa dernière visite. M. Chevrus, évêque de Boston, qui a sacré M. Maréchal, passant dernièrement à Bristol, où il y a un évêque anglican et une seule mai-

son catholique, fut instamment prié par les protestans de les prêcher. Il le fit, et leur parla sur l'autorité du Pape, sur le signe de la croix et sur les autres choses qui nous divisent. Ses auditeurs ne pouvoient se lasser de l'entendre, et l'évêque anglican lui-même, cédant à l'enthousiasme général, assista à un des discours. Une autre fois un prêtre, passant dans une ville où il n'y a que des protestans, leur annonça, suivant leur désir, la parole de Dieu. Ils vouloient l'engager à rester parmi eux, lui promettant de se faire catholiques. Il eut la douleur d'être obligé de les refuser. La rareté des prêtres est extrême; et elle devient plus sensible chaque jour, dans un pays dont la population s'accroît rapidement, et où les catholiques sont disséminés sur toute la surface d'un vaste territoire.

Nouvelles politiques.

Paris. Le mercredi 22, les ministres secrétaires d'Etat ont tenu conseil sous la présidence de S. M.

— S. M. a accordé une pension de 1500 francs à M. de Marson, arrière-petit-fils de La Fontaine par Mme. de Marson, sa mère. Mme. de Marson avoit été élevée par Mesdames, tantes du Roi, qui s'étoient chargées de son établissement à la suite d'un voyage qu'elles avoient fait à Château-Thierry, où demeuroit son père, réduit alors à un état voisin de la misère. Il étoit digne d'un Roi généreux et ami des lettres, de continuer l'œuvre de charité des Princesses ses tantes, et de ne pas laisser dans le besoin le dernier rejeton de notre inimitable fabuliste. M. de Marson est infirme.

— Le Roi a reçu M. le comte Amédée de Willot, nouvellement arrivé de Corse, et s'est entretenu long-temps avec cet officier général, qui a fait à S. M. un rapport satisfaisant de l'état et de l'esprit de l'île.

— Madame, ayant accordé à la garde nationale de l'arrondissement de Pontoise une cravate pour le drapeau, la cravate a été remise et attachée au drapeau, au nom de S. A. R. par Mme. la marquise de Sainte-Maure-Montausier.

— M. Achard, ancien colonel, vient d'être nommé com-

mandant de la légion du Lot, en remplacement de M. Denhon, appelé à d'autres fonctions.

— Le 21 juillet, on a appelé au tribunal de police correctionnelle la cause entre M. le général Canuel et MM. Sainneville et Fabvier. Ils étoient tous présens à l'audience. Le général a demandé l'ajournement de la cause. MM. Sainneville et Fabvier s'y sont opposés. Le général a motivé sa demande dans un discours qu'il a prononcé lui-même. Il n'a point fui, a-t-il dit, comme on l'a répété dans les journaux, et comme on l'a fait crier dans les rues; il a voulu seulement s'assurer les moyens de paroître devant le tribunal. S'il eût obéi d'abord au mandat d'arrêt, il eût été jeté dans les cachots, mis au secret, et n'auroit pu se faire entendre des magistrats. Il annonce à ses ennemis que leur triomphe sera momentané. A peine avoit-il rendu sa plainte, qu'il s'est vu accusé d'avoir conspiré contre le Roi. On a emprisonné ses meilleurs amis; on s'est emparé chez eux et chez lui de ses papiers, des lettres qu'il a reçues des ministres, des ordres qu'ils lui ont donnés. On le jette entre deux conspirations, dont la plus récente n'est destinée qu'à faire croire à la première. Quelque empressement qu'il ait à répandre la clarté sur les événemens de Lyon, il lui faut avant tout repousser d'odieux soupçons; il faut qu'il se lave de la dernière accusation; il faut qu'il recouvre les papiers qu'on lui a enlevés. Il demande donc que l'on sursoie au jugement de la plainte jusqu'à ce que la prétendue conspiration soit jugée. Il annonce d'ailleurs qu'il va se rendre devant le juge d'instruction, et finit par des protestations de fidélité au Roi. Telle a été la substance du discours du général. M. Mauguin, avocat du colonel Fabvier, s'oppose à la remise, parce que la nouvelle conspiration n'a aucun rapport avec la première affaire, et parce que le 21 juillet a été fixé par le général lui-même; le défenseur ne s'oppose point à un délai de huit jours, si le général en a besoin, mais à une remise indéfinie, qui laisseroit peser sur son client une accusation trop grave. M. Dupin, avocat de M. Sainneville, a parlé dans le même sens. M. Couture, avocat du général, répond que c'est M. le procureur du Roi qui a fixé le 21 juillet pour entendre la plainte; que depuis des événemens indépendans de la volonté du général lui ôtent les moyens d'éclairer le tribunal; que ses amis ont été arrêtés; qu'on a saisi chez M. Songy, ses papiers, sa correspon-

dance avec les ministres, ses ordres, et des documens de la plus haute importance. M. Canuel ne pourroit réunir en ce moment tous ses moyens de défense, et la loyauté de ses adversaires devroit désirer que tout fût égal entre eux et lui. M. Mauguin répond que ce sont là des considérations, et non des moyens de droit; qu'il ne s'agit point de la dernière conspiration; qu'il évitera d'en parler; que le général montre bien par son exemple qu'on peut fabriquer des conspirations, puisqu'il accuse le gouvernement d'en avoir fabriqué une en dernier lieu. Le ministère public n'a pas pris de conclusion sur cet incident, et le tribunal a remis la cause au samedi 1er. août, pour tout délai.

— Immédiatement après l'audience du tribunal de police correctionnelle, le général Canuel est monté chez M. le juge d'instruction, ainsi qu'il l'avoit annoncé. M. Meslier s'est contenté de la parole d'honneur que le général a donnée de se représenter. M. Canuel s'y est en effet rendu le lendemain. On a procédé, en sa présence, au dépouillement des papiers trouvés chez lui. Le procès-verbal constate qu'on n'y a rien trouvé qui eût trait à l'affaire qui occupe en ce moment M. le juge d'instruction.

— Le 29 juillet, la cour d'assises de Paris, après de nouveaux débats et plaidoyers dans l'affaire du prétendu Pontis, comte de Sainte-Hélène, a reconnu son identité avec Pierre Coignard, a ordonné l'exécution de l'arrêt qui le condamnoit au bagne, et l'a mis à la disposition de M. le procureur général, pour être procédé à l'instruction sur les nouveaux faits qui lui sont imputés.

— M. le baron de Crussol, lieutenant général, commandeur du Mont-Carmel et de Saint-Lazare, vient de mourir à l'âge de 77 ans. Il avoit servi dans la guerre de sept ans; et lors de la révolution, il défendit constamment, dans l'assemblée dite *constituante*, la cause du Roi et de la monarchie.

— On a fondu dernièrement, à la fonderie de la foire Saint-Laurent, le torse de la statue colossale de Louis XV, pour la ville de Reims.

— On a publié une première liste de souscripteurs pour la statue en l'honneur du prince de Condé. Les dons s'élèvent jusqu'ici à 6763 fr. Les Princes de la famille royale sont à la tête des souscripteurs.

— Le Ve. volume de la réimpression du *Dictionnaire his-*

torique de Feller, vient de paroître. Le *Supplément* est annoncé pour le mois de septembre. On avoit répandu que M. Tabaraud étoit au nombre des collaborateurs. Nous pouvons assurer que cet écrivain est entièrement étranger à l'entreprise.

— L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres propose pour sujet du prix, qu'elle adjugera en juillet 1820, d'*examiner quel étoit, à l'époque de l'avénement de saint Louis au trône, l'état du gouvernement et de la législation en France, et de montrer quels étoient, à la fin de son règne, les effets des institutions de ce Prince*. Le prix sera une médaille d'or de 1500 fr. Les ouvrages seront en françois ou en latin, et seront reçus jusqu'au 1er. avril 1820.

— Les deux ostensoirs donnés par le Roi aux églises de Cagliari et de Trieste, sont exposés à l'intendance des Menus.

— La cour de Colmar, statuant sur l'appel interjeté par Louis Schimmer, d'un premier jugement, rendu contre lui, comme coupable d'usure, l'a condamné à 2000 fr. d'amende et aux dépens.

— On a retenu, à Aix-la-Chapelle, l'ancien hôtel de Leerodt, pour M. le duc de Richelieu, pendant le temps de la réunion des souverains.

— Garnier, de Saintes, ancien conventionnel, vient de mourir aux États-Unis.

L'édition compacte de l'*Evangile médité*, en 2 vol. in-8°., que nous avons annoncée dans notre avant-dernier numéro, se vend 15 fr. les 2 vol., et 20 fr. 50 c. franc de port par la poste. A Paris, chez Demonville, et chez Adr. Le Clere, au bureau du Journal. Il n'en paroît que le 1er. volume, dont le prix par conséquent est de 7 fr. 50 c.

AVIS.

Ceux de nos Souscripteurs dont l'abonnement expire le 12 août sont priés de le renouveler de suite, afin de ne point éprouver de retard dans l'envoi du Journal. *Cela est d'autant plus urgent pour ceux qui forment la collection, qu'ils pourroient, par un plus long retard, nous mettre dans l'impossibilité de leur donner les premiers numéros du réabonnement.*

Ils voudront bien joindre à toutes les réclamations, changement d'adresse, réabonnement, la dernière adresse imprimée, que l'on reçoit avec chaque numéro. Cela évite des recherches, et empêche des erreurs.

Lettres de l'abbé Edgeworth, confesseur de Louis XVI, à ses amis, écrites depuis 1777 jusqu'à 1807, avec des Mémoires de sa vie; par le révérend Thomas R. (1).

L'intérêt qui s'attache à un nom célèbre explique pourquoi nous avons vu paroître successivement, depuis peu d'années, plusieurs ouvrages sur l'abbé Edgeworth. On est avide de détails sur ce généreux ecclésiastique, qui vécut long-temps peu connu, mais dont une catastrophe affreuse développa le beau caractère. On ne peut penser à la mort de Louis XVI sans se rappeler aussi le dévouement de son confesseur; et sa piété courageuse, dans des temps de crimes et d'impiété, brille comme une lumière éclatante au milieu d'une nuit épaisse. Réduit à fuir, caché dans des retraites profondes, puis sorti de France où il ne devoit plus rentrer, et où il n'auroit presque pas été permis, pendant vingt ans, de prononcer son nom, il excitoit encore plus par cette situation même l'intérêt des ames sensibles, et on désiroit plus vivement connoître tout ce qui avoit rapport à un homme illustré par une si noble conduite. C'est ce qui fit accueillir l'*Oraison funèbre de l'abbé Edgeworth*, publiée en 1814, par M. l'abbé de Bouvens, qui l'avoit prononcée, à Londres, sept ans auparavant, ainsi que

(1) 1 vol. in-8°.; prix, 4 fr. et 5 fr. franc de port. A Paris, chez Alexis Eymery; et chez Adrien Le Clere, au bureau du Journal.

les *Mémoires* recueillis par C. Sneyd Edgeworth, et imprimés l'année suivante. Nous rendîmes compte du premier écrit dans le tome IV de ce journal, p. 97, et du second dans le tome VII, p. 225, et nous réunîmes dans nos articles les principaux faits contenus dans ces deux écrits sur le compte de l'abbé Edgeworth. Toutefois nous trouvions qu'il manquoit encore quelque chose à ces notions éparses, et nous souhaitions un nouvel ouvrage qui remplît ces lacunes. C'est ce que paroît s'être proposé aussi l'éditeur des *Lettres de l'abbé Edgeworth*, que l'on juge être un prêtre catholique de Corck, en Irlande.

Il commence par une notice sur la vie du respectable abbé, et nous en offrirons une analyse, en évitant toutefois de répéter ce que nous avons déjà dit dans les articles cités plus haut. Henri Essex Edgeworth naquit, en 1745, à Edgeworth, en Irlande. Sa famille résidoit dans ce pays depuis 1582. Son père, Robert Edgeworth, étoit ministre protestant, et fut pendant quelques années recteur d'Edgeworth, dans le comté de Longford. Il avoit épousé la petite-fille de Jacques Ussher, archevêque anglican d'Armagh. Ce fut trois ans après la naissance de Henri Edgeworth, que son père abjura le protestantisme, et renonça à son ministère pour embrasser la religion catholique. La famille Edgeworth avoit toujours passé pour très-opposée aux intérêts des Stuarts, et par contrecoup à la doctrine de l'église romaine. Aussi Robert Edgeworth, ayant un jour rencontré un prélat protestant qui revenoit de France, engagea la conversation avec lui sur les catholiques, et lui exprima son horreur pour ce qu'il appeloit nos superstitions et nos idolâtries. Il fut tout étonné d'entendre dire à

l'évêque qu'on ne pouvoit accuser d'idolâtrie ceux qui adorent, non pas l'hostie, mais Jésus-Christ qu'ils y croient contenu. C'est aussi la réflexion du docteur Johnson, comme on l'apprend dans sa vie par Boswell. L'évêque ajouta qu'il croyoit que les *papistes* avoient raison sur la présence réelle, et il laissa même voir que sa place, ses liens, ses intérêts temporels l'empêchoient seuls de s'appliquer à connoître la vérité toute entière, et de se rendre à sa lumière. Robert Edgeworth fut frappé de ces aveux et de cette inconséquence. Il voulut examiner par lui-même les titres des deux églises et les questions qui les divisent. Il se mit à ce travail avec autant de bonne foi que d'assiduité, lisant l'Ecriture et les Pères des premiers siècles. Il s'abstint durant tout ce temps de voir aucun catholique, mais il avoit de fréquentes discussions avec les ministres ses confrères. Un jour qu'il devoit prêcher, il monta en chaire dans son église; mais la conviction intérieure l'emportant en ce moment sur ce que sembloient demander de lui ses fonctions de ministre, il ne put prononcer seulement le texte de son discours, descendit de chaire, et n'y remonta plus. Eclairé et décidé désormais, il se rendit à Dublin, reçut les instructions d'un prêtre catholique, et fit abjuration en présence de témoins.

En faisant cette démarche, il en avoit calculé les suites qui ne pouvoient qu'être très-graves. La législation contre les catholiques, en Irlande, étoit alors dans toute sa sévérité; et un ministre qui embrassoit leur religion devoit s'attendre à être traité moins favorablement encore. Magistrats, amis, parens, tout se déclara contre lui à la fois. Il quitta l'Irlande en 1749, et vint se fixer à Toulouse avec ses trois fils,

Robert, Henri et Ussher, et une fille. Sa femme le suivit dans son exil, et embrassa aussi la foi catholique; et à peu près dans le même temps, le frère de sa femme prit le même parti. Depuis, ce dernier entra dans les ordres sacrés, et mourut, à Londres, dans la retraite et dans la pratique des plus hautes vertus. En quittant l'Irlande, Robert avoit été obligé de prendre des précautions pour conserver ses biens contre des lois iniques qui les assignoient, dans ce cas, au plus proche héritier protestant. Il se trouva en effet parmi ses parens des gens fort disposés à faire valoir cette législation monstrueuse; et l'emportement contre lui alla jusqu'à la fureur. Il put cependant confier ses propriétés à un agent fidèle. Mais après sa mort, en 1769, sa veuve sentit la nécessité de prendre d'autres arrangemens. Elle retourna en Irlande avec Robert, son fils aîné, et sa fille, et disposa des terres de sa famille. Elle passa quelque temps dans cette circonstance chez M. Moylan, habitant catholique de Cork, dont le fils étudioit dans le même temps à Toulouse.

Celui-ci étoit intimement lié avec Henri Edgeworth, dont nous avons à parler plus spécialement. Henri faisoit aussi ses classes dans la même ville, et manifestoit les plus heureuses dispositions. Après qu'il eut terminé sa rhétorique chez les Jésuites, on l'envoya à Paris, où toute la famille Edgeworth le suivit au bout de quelque temps. Le jeune Henri fut reçu au séminaire des Trente-trois, et fit ensuite sa licence. Après avoir pris les ordres sacrés, il se fixa au séminaire des Missions-Etrangères, où plusieurs ecclésiastiques étoient logés sans être attachés en aucune manière aux Missions. Il avoit pris le nom de *Firmont*,

ancienne terre de sa famille, non sans doute par la petite vanité de se relever aux yeux du monde, mais probablement à cause de la peine que la plupart des François auroient à bien prononcer le nom d'Edgeworth. Avec les Anglois il retenoit ce dernier nom, et toutes ses lettres sont signées ainsi; à Paris, on l'appeloit plus volontiers *l'abbé de Firmont.* Un de ses amis les plus intimes, et celui avec lequel il entretenoit le plus volontiers correspondance, étoit le docteur Moylan, nommé plus haut; leur liaison ne se démentit point depuis Toulouse. Elle étoit fondée sur une estime réciproque. Le docteur fut ordonné prêtre, à Paris, en 1761, et fut quelque temps employé dans le diocèse. Il retourna ensuite en Irlande, exerça le ministère à Corck, et devint enfin évêque. Son grand désir étoit d'avoir l'abbé Edgeworth pour collègue, et il lui en écrivoit fréquemment à ce sujet; mais la modestie de ce dernier se refusa toujours à de pareilles instances. Il n'aspiroit qu'à se sanctifier dans la retraite. *J'ai prêché*, écrit-il à son ami, *mais uniquement pour essayer mon talent; et je me suis assuré que je n'en avois point.* On peut douter si l'humilité du vertueux prêtre ne lui avoit pas dicté cette opinion peu favorable qu'il avoit conçue de lui-même. Nous remarquons dans la même lettre ce qu'il dit de Saint-Sulpice: *J'avois quelques préjugés contre cette maison; mais après de plus amples informations, j'ai acquis la certitude que c'est un des meilleurs séminaires de Paris, et qu'on ne néglige rien pour former le cœur et l'esprit des jeunes ecclésiastiques.* L'abbé Edgeworth n'est pas le seul qui, après avoir eu les mêmes préjugés, en soit pleinement revenu en voyant de plus près les vertus douces et modestes des pieux enfans de M. Olier.

La correspondance entre le docteur Moylan et l'abbé Edgeworth fut interrompue pendant quelque temps par les travaux de l'évêque. On la voit reprendre en 1788. L'abbé donne même, dans une lettre de ce temps-là, une preuve de sa sagacité : *Je ne vous parle point des affaires publiques*, dit-il ; *tout est tranquille en apparence ; mais le combat est engagé, et nulle prévoyance humaine ne peut dire quel sera l'événement.* Celui qui tenoit ce langage, le 13 juillet 1788, avoit sans doute réfléchi sur notre situation, et sur ce que présageoit l'orage qui commençoit à gronder. Cette lettre, comme toutes les autres, est d'un homme détaché du monde, plein de l'esprit de piété, rapportant tout à la Providence, et aimant ardemment l'Eglise et le prochain. *Ses travaux*, disoit-il lui-même, *sont concentrés dans le petit cercle d'Anglois et d'Irlandois qui vivent à Paris.* Dans une lettre suivante, il parle du projet qu'on avoit eu, quelques années auparavant, de le placer à la tête de son diocèse natal, et il *ne conçoit même pas comment ce projet put entrer dans la tête d'un homme raisonnable.* Il auroit probablement été le seul à ne le pas concevoir.

Les lettres écrites en 1789, 1790, 1791 et 1792, donnent des détails sur quelques événemens de la révolution. L'auteur y déplore, comme on peut le penser, les progrès de l'impiété et la persécution contre l'Eglise. La dernière lettre est du 21 novembre 1792. La terreur qui croissoit toujours, et l'événement terrible où l'abbé Edgeworth se trouva mêlé, expliquent pourquoi sa correspondance se trouva interrompue. On ne trouve plus de lettres de lui jusqu'au 1er. septembre 1796, qu'il écrivit de Londres à son frère Ussher Edgeworth, résidant à Dublin. C'est la lettre

où il raconte ses rapports avec Louis XVI, et tout ce qui lui étoit arrivé depuis. Elle avoit déjà été publiée dans les *Mémoires recueillis* par M. C. Sneyd Edgeworth; mais le nouvel éditeur prétend qu'il y a trouvé plusieurs altérations qu'il a fait disparoître.

L'abbé Edgeworth reçut, pendant son séjour à Londres, l'accueil le plus distingué. Le célèbre ministre Pitt lui offrit une pension au nom du roi d'Angleterre; les commissaires du collége catholique de Maynooth le sollicitèrent, par l'entremise du docteur Moylan, d'accepter la présidence de cet établissement. Mais au mois de février 1797, il fut obligé de partir précipitamment de Londres pour Blankenbourg, dans le duché de Brunswick. C'est-là que résidoit Louis XVIII, auquel il avoit à porter une nouvelle fort importante. Il comptoit retourner immédiatement après en Angleterre, quand le Roi l'invita d'une manière si grâcieuse à rester auprès de lui, que cet homme généreux ne put s'y refuser. Il vivoit d'ailleurs à cette cour, éloigné de toute intrigue, ne s'occupant que de son ministère, et se conciliant l'estime et le respect général par son désintéressement, sa prudence et sa vie sacerdotale. Parmi tout ce qu'il dit dans ses lettres du calme, de la piété et du courage de S. M. au milieu des plus grandes traverses, nous ne citerons que le trait suivant : *Avant de quitter Blankenbourg, le Roi envoya chercher l'archevêque de Reims et l'évêque de Boulogne, deux prélats d'une grande réputation, pour délibérer avec eux sur la triste situation des affaires de l'église de France. Je fus témoin de cette intéressante conférence, et je serois réellement embarrassé de prononcer lequel fut le plus apostolique du Prince ou des prélats. Tout ce que je peux*

dire, c'est que les sentimens professés de part et d'autre, et la manière dont ils furent exprimés, sont peut-être une des choses qui m'ont le plus édifié de ma vie.

L'abbé Edgeworth suivit le Roi à Mittau, en 1798. On voit par ses lettres qu'il avoit de la peine à s'accoutumer à un climat si rigoureux. *Je frissonne toujours*, disoit-il, *à la seule pensée de passer un autre hiver sur cette terre de fer.* Cependant il *regardoit comme un devoir, au point où en étoient les choses, si la Providence envoyoit son noble ami encore plus au nord, de le suivre et de partager son sort.* On doit regretter la perte d'une lettre dans laquelle il racontoit à son frère les détails de sa mission à Pétersbourg, lorsqu'il fut chargé de porter à Paul Ier. la décoration de l'ordre du Saint-Esprit. Il en parle très-brièvement dans une autre lettre du 3 octobre 1800. *Je ne conçois pas*, dit-il, *pourquoi je fus préféré dans cette occasion à tant de vieux serviteurs dont les droits certainement l'emportoient sur les miens, et pour lesquels ce dut être un sujet de jalousie. Cependant je fus reçu par l'Empereur et traité par ses ministres avec des égards peu communs; et depuis mon retour ici, je n'ai pas découvert le moindre symptôme de jalousie parmi ceux qui paroissoient avoir quelque droit de se plaindre.* Cette circonstance, et celle de la proposition d'abdication faite au Roi, en 1803, furent les seules où l'abbé Edgeworth se trouva mêlé dans les affaires politiques. Hors cela, son temps étoit employé aux soins de son ministère, et à la distribution régulière des aumônes du Prince, *qui sont immenses à proportion de son modique revenu*, dit-il dans une lettre écrite de Varsovie, le 13 mars 1804. Ces aumônes l'obligeoient à une correspondance fort étendue. En 1805, il quitta Varsovie

pour retourner à Mittau. Ce voyage eut lieu vers la mi-février.

Ce fut dans ce même temps qu'il lui arriva un revers de fortune imprévu. On avoit été obligé de vendre son patrimoine en Irlande, par suite des lois dont nous avons parlé. Le produit, formant une somme de 4000 livres, avoit été placé dans les mains d'un ami qui en faisoit la rente, mais dont les affaires se dérangèrent par une suite de malheurs. Il ne fut plus en état de payer. Le docteur Moylan, en annonçant cette nouvelle à l'abbé Edgeworth, lui fit tous les offres de services. L'abbé les refusa. Ce qu'il regrettoit, c'étoit la perte de son indépendance, et la nécessité de recourir au Roi et à une famille dont il connoissoit la situation. Dans cet embarras, il se rappela l'offre qui lui avoit été faite, en 1797, par M. Pitt, d'une pension du gouvernement anglois, et il crut plus à propos d'en faire souvenir le ministre. Il exposa simplement dans une lettre le malheur qu'il venoit d'essayer, sans toutefois nommer la personne. La lettre fut mise sous les yeux de M. Pitt, qui accorda sur-le-champ la pension de la manière la plus flatteuse. Le brevet fut expédié, et daté du jour même où l'abbé avoit écrit. Ce ne fut qu'après avoir appris le succès de cette démarche, qu'il fit part à Louis XVIII de l'embarras où il s'étoit trouvé. Il voulut même consoler l'ami dont la négligence lui avoit été si fâcheuse, et il lui écrivit la lettre la plus affectueuse. En général toute cette correspondance se distingue par un ton de douceur, de cordialité et de charité qui indique une ame tendre et sensible. On y voit quel vif intérêt l'auteur portoit à ses parens, à ses amis, à tous les malheureux et à la famille royale; et on n'est point étonné

qu'un homme si bon, si obligeant, si droit, fût universellement chéri et estimé. La piété avoit ajouté chez lui au charme d'un heureux caractère, et le tout étoit encore relevé par la figure la plus noble et les manières les plus engageantes. Du moins c'est l'impression qui m'est restée des courts rapports que j'ai eu l'honneur d'avoir avec ce digne confident de deux rois.

Il seroit bien à désirer que l'on retrouvât les lettres qu'il avoit écrites à son frère Ussher, en Irlande. Elles révéleroient encore des détails précieux, et qui nous manquent. L'éditeur seroit peut-être plus en état que personne de réussir dans cette recherche. Alors on réuniroit tout ce qui a été publié d'intéressant, soit dans la présente édition, soit dans les *Mémoires* de M. Sneyd Edgeworth. On y joindroit l'*Oraison funèbre* par l'abbé de Bouvens, et on auroit enfin quelque chose de complet sur un homme dont la vie mérite si bien d'être connue, et est si propre à honorer et à faire aimer la religion qui lui inspira tant de vertus.

A la fin du volume, l'éditeur a cru pouvoir joindre quelques détails sur l'ami constant de l'abbé Edgeworth, le docteur Moylan, dont nous avons plusieurs fois parlé. Ce prélat, qui est mort à Corck, en février 1815, étant évêque de cette ville depuis 1786, paroît avoir été aussi un homme excellent pour ses qualités, de l'esprit le plus solide et de la conduite la plus soutenue. Il établit dans son diocèse des religieuses de la Présentation pour élever les filles pauvres. Il étoit en relation avec les personnages les plus distingués de son temps, entr'autres avec le célèbre Burke, membre du parlement d'Angleterre, et écrit

vain politique fort estimé. Burke, tout protestant qu'il étoit, mit beaucoup de zèle à la fondation du collége catholique de Maynooth, et se concerta pour ce sujet avec l'évêque de Corck. Il étoit *convaincu*, comme il le dit lui-même dans une lettre du 6 décembre 1793, *que tout doit être sous la direction exclusive des évêques, comme les plus intéressés à ce que les prêtres remplissent leurs devoirs honorablement et utilement.* Il fit présent à la bibliothèque du collége de la plus grande partie de ses meilleurs livres. Pour en revenir au docteur Moylan, sa conduite, lors de la révolte d'Irlande, en 1797, lui mérita l'estime de toutes les classes. M. Erskine, depuis cardinal, qui résidoit à Londres chargé d'une mission particulière de Pie VI, écrivit à l'évêque pour lui en témoigner sa satisfaction. On cite aussi des lettres honorables de lord Camden, gouverneur d'Irlande; de Thomas Pelham et lord Castlereagh, secrétaires d'Etat; et d'autres seigneurs ou personnes en place, lui montrèrent une confiance et un attachement qu'il justifioit par ses principes et ses sentimens. Il mourut dans sa ville natale, à l'âge de 80 ans, digne d'avoir été l'ami de celui auquel cet article étoit consacré. Il y a lieu de croire que l'éditeur, de qui nous avons extrait ces détails, a connu particulièrement le docteur Moylan.

Nous ne reviendrons sur l'abbé Edgeworth que pour dire que le nouvel éditeur a inséré aussi à la fin de son volume la lettre écrite de Mittau, par S. M. elle-même, à M. Ussher Edgeworth, pour lui exprimer ses regrets de la mort de cet abbé. Cette lettre, titre de famille bien précieux pour les parens du respectable confesseur, est le plus beau tribut d'éloges payé à sa mémoire.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. Son Eminence Mgr. le cardinal de Bayanne est décédé, dans cette capitale, le 27. Ses obsèques auront lieu, aujourd'hui 29, à Saint-Thomas-d'Aquin, sa paroisse.

— Les fidèles des autres diocèses n'apprendront pas avec moins de joie que ceux de Montluel un de ces traits consolans qui effacent ou réparent les traces d'anciennes erreurs, et qui attestent la puissance de la grâce, et les miséricordes de Dieu sur son Eglise et sur ses enfans. M. Pierre-Antoine Broyer, ancien curé de Cordieux, dans le département de l'Ain, avoit prêté le serment en 1791, et s'étoit laissé successivement entraîner à toutes les extravagances qui ont été pour tant d'autres les suites d'une première fausse démarche. Touché de repentir, il a fait dans l'église de Montluel, devant un concours nombreux de fidèles qui ne s'y attendoient pas, la rétractation la plus précise et la plus édifiante, demandant pardon à Dieu et à tous ceux qu'il avoit scandalisés, et par sa première faute et par sa longue négligence à la réparer. Son discours a été fort touchant, et les larmes qu'il versoit en ont fait verser aussi à son auditoire. Depuis ce temps, M. Broyer se félicite de plus en plus d'avoir mis sa conscience en repos, et d'avoir fait enfin ce qu'il auroit dû, dit-il, avoir fait depuis long-temps. Son âge de soixante-treize ans, l'avertissoit de se réconcilier avec Dieu, et de s'appliquer à lui-même ce qu'il avoit autrefois prêché aux autres. Peut-être la démarche de ce curé et les réflexions qu'elle nous suggère, n'auront-elles pas l'heur d'être approuvées par certains journalistes, qui, il y a quelques jours, se sont récriés contre un article inséré dans ce journal, et daté de Montmorillon. L'un d'eux a même émis, à ce sujet, une doctrine nouvelle et commode. *Un serment*, a-t-il dit, feuille du 9 juillet, *ne déshonore pas celui qui le prête, mais ce-*

lui qui le viole. En le prononçant; il faut réfléchir; quand il est prononcé, il faut l'observer. Cela n'est vrai que des sermens légitimes. Quant aux sermens injustes ou illicites, le coupable n'est pas celui qui le viole, mais celui qui le prête; et quand on a eu le malheur de prêter un tel serment, c'est ajouter à ses torts de l'observer. *Un serment*, ajoute le casuiste du *Journal du Commerce*, *est une affaire de conscience, et la conscience seule peut en demander compte.* Mais l'Eglise, qui s'occupe des *consciences, peut aussi demander compte* des sermens faits contre ses droits ou ses règles; et c'est ce qu'elle a fait. Vous ne connoissez point d'acte d'elle qui exige des rétractations. Cela est possible pour vous qui ne paroissez pas fort au courant des règles ecclésiastiques. Mais tous les prêtres, même constitutionnels, savent qu'il existe une décision du saint Siége reçue et approuvée dans toute l'Eglise, qui ordonne de rétracter le serment de la constitution civile du clergé de 1791. Le journaliste peut demander la date de ce décret à M. G., qui ne l'ignore certainement pas. On nous parle d'*union*, et c'est précisément l'*union* que nous demandons aussi. Le serment de 1791 avoit mis le schisme dans l'Eglise; le rétracter, c'est se *réunir* à l'autorité de ses supérieurs et au sentiment de ses frères, c'est abjurer toute division. L'Etat n'est pas moins intéressé que l'Eglise à ce que tous rentrent sous le même giron, et à ce que ceux qui se sont égarés fassent oublier par leur conduite leurs anciens torts, et se remettent en paix avec eux-mêmes et avec les autres. C'est-là l'*union* véritable et solide.

Nouvelles politiques.

Paris. S. M. a nommé aux places de conseillers, vacantes à la cour royale de Dijon, MM. des Rioux, de Messiney, avocat-général en la même cour; Joly, conseiller auditeur; Dujardin, procureur du Roi près le tribunal de Châlons, et Boissard, conseiller de préfecture à Dijon. MM. d'Angeville

et Auguste de Girval sont nommés conseillers-auditeurs près la même cour, et M. Simon-Jacquinot avocat-général.

— La cour royale de Douai vient d'être complétée par les nominations suivantes : M. Delaetre, conseiller, est fait président ; MM. Eulart de Guémy, Debavay, Marin, Delepouve, Dubulle, du Faux et Duriez-Majault, sont nommés conseillers ; M. Duvaillon est nommé conseiller-auditeur, et M. Nepveur, substitut.

— M. Loyré est nommé président à la cour royale d'Orléans, et MM. Barbot et Darotte, conseillers.

— M. Sallé de Chou est nommé premier président de la cour royale de Bourges, et M. Delaitre président de celle de Douai.

— M. le marquis de Villeneuve passe de la préfecture des Basses-Alpes à celle des Pyrénées-Orientales, et M. Dugied de la sous-préfecture de Joigny à la préfecture des Basses-Alpes.

— Par une ordonnance du Roi, M. de Vitrolles a cessé de faire partie du conseil privé, et d'être porté sur la liste des ministres d'Etat.

— Mme. la duchesse d'Orléans, douairière, a été reçue, le 20, à son château de Vernon avec les démonstrations de joie les plus vives de la part d'une population qui a été si long-temps l'objet des bienfaits de son vertueux père.

— Par jugement du tribunal de police correctionnelle du 24 juillet, les sieurs Chevalier et Reynaud sont condamnés en six mois d'emprisonnement et 3000 fr. d'amende chacun, interdits des droits civils, et mis sous la surveillance de la haute-police pour cinq ans; et ils fourniront un cautionnement de 3000 fr. pour leur bonne conduite. Il a été enjoint à M. Mauguin, leur avocat, d'être plus circonspect et plus respectueux pour les magistrats. David et Hocquet, imprimeurs, sont acquittés.

— Le 23, M. le général Canuel s'est présenté, à midi, devant M. le juge d'instruction; il y est resté jusqu'à six heures du soir, qu'il a été conduit à la prison de la Conciergerie.

— L'affaire de M. le marquis de Blosseville a été jugée à la cour royale le 24 juillet. Il avoit appelé du jugement de première instance rendu sur la plainte en calomnie de Wilfrid Regnault. Après les plaidoyers des avocats, M. Hua, avocat-général, a conclu à la confirmation du jugement. La cour,

considérant que la note de M. de Blosseville n'est point représentée; que le rédacteur du *Journal des Débats* avoue y avoir fait des changemens, et qu'en conséquence il n'y a pas preuve suffisante de calomnie, a confirmé, à l'égard de M. de Blosseville, la décision des premiers juges, et l'a renvoyé des fins de la plainte.

— Jean Thureau, condamné, en 1816, aux travaux forcés à perpétuité par la cour prevôtale de Maine et Loire, a obtenu du Roi des lettres de grâce entière.

— Un journal annonce la nomination d'une commission de généraux pour préparer la réforme du Code pénal militaire, et le mettre en harmonie avec les principes de la Charte. Ne pourroit-on pas solliciter aussi la nomination d'une commission pour préparer la réforme du Code pénal dans ce qui touche la religion et le clergé, et pour le mettre en harmonie avec les droits et les règles de l'Eglise? Ne seroit-il pas permis de représenter que ce Code pénal, qui nous régit encore, a été rédigé dans des temps de brouillerie avec le saint Siége, et de persécution contre les prêtres les plus vertueux? Plusieurs dispositions de ce Code annoncent assez l'intention de s'en faire une arme pour tourmenter les prêtres dans l'exercice de leur ministère, et sont même formellement contraires à l'esprit de la Charte. Quand tout le monde parle de liberté et d'indépendance, l'Eglise seroit-elle donc la seule que l'on voudroit laisser sous le joug de lois humiliantes, et de vexations minutieuses inventées par un despote ombrageux et persécuteur?

— Un mémoire de M. Girard explique l'inondation qui s'est fait sentir dans les caves des quartiers du nord de Paris, et qu'il attribue à l'engorgement d'un égoût construit anciennement, et qu'on n'a pas eu soin de nettoyer. On a pris des moyens pour prévenir ces accidens.

— Un jeune homme a été condamné à plusieurs jours de prison et à une amende, pour outrages à la pudeur. La peine auroit été plus forte sans quelques circonstances atténuantes. Les débats ont eu lieu à huis-clos.

— Le feu se manifesta, samedi 25, dans l'ancienne église de Saint-Magloire, qui sert actuellement d'orangerie. On y a porté de prompts secours qui ont empêché les progrès de l'incendie. Ne seroit-il pas convenable de rendre cet édifice à sa première destination, et d'en faire la chapelle des sourds-

muets, auxquels on a affecté la maison contiguë, qui appartenoit autrefois à l'Oratoire?

— M. le contre-amiral de Rosily vient de mourir dans un âge avancé.

— M. Louis Dubois vient de découvrir, sur l'emplacement de l'ancien Lisieux, les restes d'un théâtre romain. Il y avoit trouvé des médailles et des fragmens précieux de marbres.

— L'ex-conventionnel Lejeune, qui habitoit Bruxelles depuis assez long-temps, en est parti pour se rendre en Prusse. D'un autre côté, le conventionnel Taillefer est revenu des Etats-Unis dans les Pays-Bas. Enfin on annonce que Cluis, qui étoit porté sur une des listes de l'ordonnance du 24 juillet, a été autorisé à rentrer en France.

— On fait en ce moment des réparations importantes aux fortifications de Strasbourg.

— Les habitans de Berstheim, entre Balzendorf et Hochstadt, ont ouvert une souscription, à laquelle ont pris part plusieurs cantons de l'Alsace, pour élever un monument au prince de Condé à l'endroit même où les princes de sa maison furent blessés en 1793.

— Le total des pertes causées par la débacle du lac de Bagnes est estimé à 1,100,000 fr. de Suisse.

— Plusieurs écrivains de Berlin, MM. de Coeln, Jules Volf, de Kamps et autres, se prononcent contre le système de représentation nationale, et soutiennent qu'il vaut mieux maintenir la forme de gouvernement suivie jusqu'ici en Prusse. Le peu d'empressement qu'on met à y réaliser les nouveaux systèmes politiques, ne montreroit-il pas que le ministère prussien n'est pas très-éloigné de cette manière de voir.

— L'empereur de Russie est arrivé à Pétersbourg le 27 juin. Le reste de la cour et le roi de Prusse doivent l'y suivre bientôt.

AVIS.

Ceux de nos Souscripteurs dont l'abonnement expire le 12 août sont priés de le renouveler de suite, afin de ne point éprouver de retard dans l'envoi du Journal. *Cela est d'autant plus urgent pour ceux qui en font la collection, qu'ils pourroient, par un plus long retard, nous mettre dans l'impossibilité de leur donner les premiers numéros du réabonnement.*

Ils voudront bien joindre à toutes les réclamations, changement d'adresse, réabonnement, la dernière adresse imprimée, que l'on reçoit avec chaque numéro. Cela évite des recherches, et empêche des erreurs.

De la controverse à l'occasion des Principes sur le Mariage.

Nous ne nous sommes pas hâtés de rendre compte de la suite de la controverse excitée par le livre intitulé : *Principes sur la distinction du contrat et du sacrement de Mariage*, quoique nous ayons reçu depuis assez long-temps les derniers écrits auxquels ce livre a donné lieu. Nous avons voulu par-là prouver à l'auteur, comme à nos lecteurs, que nous sommes calmes et de sang froid dans cette affaire, et que le ressentiment ne précipite point notre jugement. On a vu dans notre no. 405 de quel ton menaçant M. Tabaraud avoit accueilli la censure du 18 février. Il ne se contentoit point d'une première lettre, il annonçoit un *Mémoire* en forme; il parloit d'appeler à un tribunal compétent, et il se prétendoit autorisé à porter plainte devant les magistrats. Ce fut pour prévenir cet éclat que l'on fit paroître des *Observations sur le décret de M. l'évêque de Limoges, et sur la lettre de M. Tabaraud*. Ces *Observations* tendoient à faire voir que la condamnation du livre étoit légitime, et que M. l'évêque de Limoges n'avoit fait qu'user d'un droit constamment exercé par les premiers pasteurs, et reconnu comme inhérent à leur ministère.

« M. Tabaraud, dit l'auteur, refuse à Mgr. l'évêque de Limoges le droit de prononcer sur la doctrine contenue dans le livre des *Principes sur la distinction du contrat*, etc., parce que ce livre est imprimé dans le diocèse de Paris, où ce prélat ne peut exercer aucune juridiction. Jamais motif d'opposition ne fut plus frivole, ni plus aisé à réfuter. Qui jamais a disputé aux évêques le droit de censurer les livres imprimés hors de leur diocèse, quand ces livres contien-

coient à s'y répandre, et qu'il étoit à craindre que le venin de l'erreur ne devînt contagieux? Celui de M. T. étoit connu d'un grand nombre de personnes, et vu la perversité des mœurs, tout annonçoit qu'il deviendroit encore plus commun. On avoit pris un moyen très-propre à lui donner de la publicité, en l'annonçant avec éloge dans un numéro du journal de la Haute-Vienne. Des ecclésiastiques de Paris, zélés pour la conservation des vrais principes et des bonnes mœurs, avoient déjà élevé la voix, pour le signaler comme un ouvrage pernicieux, tant à la société civile qu'à la société chrétienne. Un journal n'avoit pas manqué de prémunir les vrais catholiques contre la doctrine perverse qu'il contient. Dans cette circonstance, un évêque chargé de veiller sur le dépôt de la foi, pouvoit-il se dispenser de s'opposer à la contagion qui menaçoit son diocèse, depuis surtout que l'auteur présumé de cet ouvrage faisoit une résidence plus habituelle dans la ville épiscopale, et qu'il endoctrinoit ceux qui avoient avec lui des relations journalières? Mgr. l'évêque de Limoges a donc fait ce qu'il devoit, et l'on objecteroit en vain qu'il n'en avoit pas le pouvoir. Quelle que soit l'origine d'une erreur, dès qu'elle infecte le troupeau, et qu'elle est de nature à y répandre une contagion prompte et funeste, le pasteur vigilant doit prendre tous les moyens pour repousser cette profane nouveauté. *O Timothee, depositum custodi.* Qu'importe qu'elle ait pris naissance dans des lieux éloignés? elle n'en est pas moins dangereuse pour les pays qu'elle envahit. Il faut se garantir des eaux empoisonnées qui sortent d'une source lointaine, dans tous les pays qu'elles arrosent. Quand les évêques de France, et en particulier M. d'Argentré, prédécesseur immédiat de M. Dubourg, condamnèrent les œuvres impies et immorales de Voltaire, examinèrent-ils si elles étoient sorties des presses de Genève, de Kehl, d'Amsterdam, ou autres lieux? Quand le grand Bossuet, la lumière de l'église gallicane, censura la traduction du nouveau Testament, par Richard Simon, crut-il devoir suspendre sa censure, parce que cet ouvrage n'avoit pas été imprimé à Meaux? Quand M. de Foresta, évêque d'Apt, proscrivit le livre des *Réflexions morales* du père Quesnel, avant qu'elles le fussent avec plus de solennité par la bulle *Unigenitus*; crut-il usurper la juridiction de l'archevêque de Paris, dans le diocèse duquel ces *Réflexions* avoient été

imprimées? C'est une vérité universellement reconnue, que les évêques sont les juges de la doctrine; qu'ils peuvent adopter pour leur diocèse un livre pieux et utile: qu'au contraire ils peuvent et doivent proscrire ceux qui sont contraires à la foi ou aux mœurs, sans distinction des lieux où ces livres ont paru pour la première fois. *Le corps de délit*, suivant l'expression de M. T., se trouve partout où circule l'erreur ».

Les *Observations* réfutoient ensuite par des raisonnemens et des autorités le système de M. Tabaraud, et répondoient à quelques-uns des reproches allégués dans sa *Lettre*. Elles vengeoient entr'autres M. l'évêque de Limoges contre les plaintes amères et réitérées d'un écrivain qui semble s'être fait une loi dans presque tous ses ouvrages de dénigrer un prélat respectable. Enfin on pouvoit regarder ces *Observations* comme le complément de la censure, et comme propres à éclairer sur cette controverse les fidèles du diocèse de Limoges, et ceux qui sont étrangers aux matières théologiques. La *Lettre* de M. Tabaraud avoit pu faire quelque impression sur des esprits peu éclairés ou peu attentifs, et il convenoit de les prévenir contre les faux principes et les subtilités d'un homme adroit et nourri dans les disputes. Etoit-il extraordinaire qu'on défendît les règles lorsqu'elles étoient attaquées? et puisque M. Tabaraud s'étoit permis de contredire une décision de l'Eglise, d'improuver la pratique constante du clergé, et de critiquer un acte de son évêque, pouvoit-on blâmer celui qui entreprenoit de justifier la décision de l'Eglise, la pratique du clergé, et la censure épiscopale? Toutefois les *Observations* ont fait jeter les hauts cris à M. Tabaraud, et il a éclaté par une *Réponse*, à laquelle il a mis cette épigraphe, comme si on pouvoit ne pas la lui appliquer à lui-même: *Tantæ ne animis cœlestibus iræ?* Il se laisse en effet emporter par son ressentiment. Il est visible qu'il a écrit dans un premier moment de dépit, et qu'il ne s'est pas donné le temps de la réflexion. Pour peu qu'il eût attendu, il est à croire qu'il se seroit ab-

sieur de prendre un ton aussi aigre, et de se permettre des réflexions aussi déplacées.

Il commence par vanter sa modération. Il avoit, dit-il, *formé la résolution de laisser s'éteindre cette contestation dans l'oubli*, et il sentoit *les inconvéniens d'une discussion publique*. Si M. T. avoit pris cette résolution, elle étoit bien secrète; il avoit hautement annoncé une résolution toute contraire. Non-seulement il avoit publié une première *Lettre*, qui étoit loin d'être modérée, mais il avoit déclaré qu'il publieroit un *Mémoire*; que la chose n'en resteroit pas là; qu'il poursuivroit l'évêque devant les tribunaux; que l'honneur du sacerdoce y étoit intéressé. Il s'étoit attaché à montrer qu'il ne lui étoit pas possible de souffrir cet outrage en silence. Voilà ce qu'il avoit dit, ce qu'il avoit imprimé dans sa *Lettre*; et cette *Lettre* avoit été fort répandue. On étoit donc en droit de croire qu'il alloit écrire, et même plaider; et on pouvoit s'attendre à une guerre vive, et à une discussion publique, dont la *Lettre* n'étoit que le prélude. Ce furent donc, et cette déclaration et ce défi qui mirent la plume à la main de l'auteur des *Observations*. Ce n'est pas lui qui a suscité cette querelle; il donne au contraire les moyens de l'éteindre, par ses conseils à M. T. Les plaintes de ce dernier sont donc fort injustes, et il a bien vîte oublié que c'étoit lui qui avoit commencé le combat, et qui avoit en outre promis de le continuer. Aujourd'hui il lui plaît de se donner des airs de modération, et d'assurer qu'il avoit résolu de rester tranquille. Mais comment concilier ces protestations tardives avec les menaces de sa *Lettre*? Le public ne pouvoit juger de ses intentions que par ses écrits. Il avoit annoncé un *Mémoire* et un procès. De telles dispositions ne sont pas extrêmement pacifiques, et il n'est pas recevable aujourd'hui à afficher de projets de réserve et de silence après avoir commencé à écrire et à se venger, et après avoir déclaré qu'il écriroit et se vengeroit encore.

Nous ne releverons point ce que M. T. dit de nous personnellement. Nous sommes accoutumés à ses douceurs, et nous ne devions pas nous attendre à être ménagés par un homme qui traite si mal son évêque et tous ses adversaires. Il assure que nous sommes *décriés*; nous ne nous en sommes point encore aperçus, et nous pouvons même dire que nous recevons journellement des témoignages d'approbation et d'intérêt qui nous confondent et qui étonneroient notre censeur. Ces suffrages sont trop flatteurs sans doute, et sont dictés par une excessive indulgence; mais ils prouvent au moins qu'on n'a pas de nous une aussi mauvaise opinion que M. T. voudroit le persuader. Quoi qu'il en soit; et sans lui en vouloir des complimens qu'il nous adresse, nous oserions l'engager à se posséder un peu davantage, et à épargner à des hommes estimables des qualifications qui aussi bien ne les flétrissent pas. Il appelle ses adversaires, des *lâches*, des *fanatiques transportés d'un zèle aveugle*, de *haineux conseillers*. A l'entendre, ce sont eux qui ont causé le scandale, ce n'est pas lui; il est curieux de voir qu'on accuse de scandale, non l'auteur d'un mauvais livre, mais l'évêque qui l'a condamné. Est-ce à un prêtre qu'il convient de se servir de ce mauvais adage : *Odium sacrum, odium sempiternum?* N'auroit-il pas dû sentir que le ton de son écrit autoriseroit à lui appliquer ce reproche mieux qu'à ses adversaires? Lui convient-il de s'écrier d'un ton ironique : *Falloit-il donc, comme un capucin indigne, prosterné aux pieds de son gardien, aller demander la coulpe avant d'avoir été convaincu de sa faute?* Ne semblera-t-il pas au lecteur que l'humble et indigne capucin est préférable au critique superbe qui se révolte contre la correction la plus juste? Enfin, et ici il faut citer, car ce ton ignoble seroit à peine concevable, M. T. s'écrie : *Qu'ai-je donc fait à ces gens que je ne connois pas même de vue, à ce B. de Limoges, qui a fourni les matériaux de la diatribe, en copiant servilement les rapsodies injurieuses*

du B. de Paris? On sent tout le sel de ces initiales si heureusement accolées, qui rappellent malheureusement, et apparemment contre les intentions de l'auteur, un style dont on seroit honteux dans un homme de bonne compagnie.

Parmi les autorités que l'auteur des *Observations* avoit opposées à M. T, se trouvoit la bulle *Auctorem fidei.* On se doute bien que cette bulle, portée contre le synode de Pistoie, n'a pas le suffrage d'un écrivain qui ne dissimule pas son attachement au parti des fauteurs de ce synode. Il s'appuie du témoignage de feu M. de Barral, pour prouver que cette bulle n'a pas été envoyée aux évêques de France. Il est vrai que l'archevêque de Tours le dit dans son ouvrage posthume sur les quatre articles. Nous ne pouvons assurer formellement, contre l'assertion de ce prélat, que la bulle lui ait été adressée; ce que nous savons, c'est qu'elle l'a été aux évêques françois qui se trouvoient en Italie, et qui y étoient encore alors en assez grand nombre. Nous tenons le fait d'un grand-vicaire de M. l'évêque de Lavaur, nommé lui-même, en dernier lieu, à un siége important: et il l'assure, non-seulement de M. de Castellane, mais des autres prélats françois dispersés en Italie. M. de Barral, qui étoit alors en Angleterre, a pu ignorer cette circonstance, et son témoignage ne pourroit tout au plus avoir de force que pour les évêques qui étoient alors en Angleterre. Or il n'est point vrai qu'en 1794, époque de la bulle, la plus nombreuse réunion des évêques françois se trouvât en Angleterre, comme le dit M. T. Il y en avoit au contraire peu alors. L'Allemagne et l'Italie n'avoient pas encore été envahies par nos troupes; les évêques y étoient en grand nombre, et ce n'est que plus tard qu'ils furent contraints, par nos conquêtes, de passer la mer, et de se retirer à Londres. Cela suffit pour faire voir qu'il ne faut pas compter entièrement sur les assertions et les calculs de M. T.

Dans un *Postscriptum*, M. T. parle d'un bref par lequel le souverain Pontife approuve et confirme la censure portée par M. l'évêque de Limoges. Ce bref, dont il nous apprend l'existence, est du 9 mai, et est dans le fait aussi flatteur pour le prélat qu'il l'est peu pour son adversaire. Mais celui-ci sait se consoler de ce petit désagrément, et il en plaisante du ton d'un homme qui a pris son parti. Ses raisons méritent bien d'être connues; c'est 1°. que Sa Sainteté n'a peut-être pas *pris, plus que M. Dubourg, la peine de lire l'ouvrage censuré*; 2°. qu'*on est aguerri, en France, contre la crainte d'une excommunication injuste*; 3°. que *cet acte est signé de la même main qui a fait couler l'huile sainte sur la tête du......* Nous laissons les lecteurs apprécier la solidité de pareilles objections, qui ne manquent jamais au besoin. Un auteur condamné est bien à plaindre quand il n'a autre chose à dire pour sa défense, sinon que le supérieur n'a peut-être pas pris la peine de lire son livre, et que ce supérieur a d'ailleurs eu d'autres torts. A ce compte, il n'y auroit pas de censure qui fût juste, et d'écrit qui eût été bien condamné. M. T. se tranquillise en finissant sur ce que *nous ne sommes plus au temps où l'excommunication d'un Pape isoloit un roi.......;* et il invoque d'ailleurs les articles organiques pour rassurer entièrement sa conscience. C'est une triste consolation pour celui qui s'est mis en opposition avec le Pape et avec son évêque.

Quant à nous, qui avons regretté la publicité de cette affligeante discussion, nous nous serions abstenus d'en parler si l'éclat même qu'elle a eu ne nous en avoit fait en quelque sorte un devoir. On auroit été étonné que nous eussions gardé le silence sur une dispute qui avoit fait tant de bruit, et que nous n'eussions pas rendu compte d'écrits même indiscrètement publiés. Nous espérons toutefois n'avoir plus à revenir sur ce sujet, et nous souhaitons que le premier auteur de cette controverse suive enfin la résolution qu'il assuroit avoir prise, et

que, déférant à des conseils qu'il avoue lui-même avoir reçus, il cesse une lutte que son âge, son caractère, le repos de l'Église et l'honneur dû à l'épiscopat, lui interdisent également.



NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. Alphonse-Hubert de Latier de Bayanne, cardinal diacre de l'Église romaine, mort à Paris, le 26 juillet, étoit né à Valence, en Dauphiné, le 30 octobre 1759, et avoit été d'abord grand-vicaire de Coutances. Nommé auditeur de Rote, à Rome, pour la France, il exerça cette charge jusqu'en 1801, que le Pape régnant le nomma, de son propre mouvement, cardinal. M. de Bayanne étoit alors doyen de la Rote. En 1808, il fut chargé par le Pape d'une mission en France. Depuis il resta constamment à Paris. Il vivoit dans la retraite, étant affligé d'une surdité très-forte. Le Roi l'avoit fait pair en 1814. Ses obsèques ont eu lieu, le 30, à Saint-Germain des Prés, avec la pompe convenable. Le corps a été ensuite transporté au cimetière du P. la Chaise. Cinq cents hommes de troupes escortoient le convoi, et des voitures de deuil suivoient en grand nombre.

— On va établir à Saint-Denis une maison de Frères des Écoles chrétiennes.

— Le 14 juillet, les religieuses de la Visitation de Toulouse sont allées prendre possession de leur nouveau couvent, rue de la Dalbarde. Pour manquer le moins possible à leur règle, et éviter les regards des curieux, ces pieuses et modestes filles ont quitté, à trois heures du matin, la maison qu'elles occupoient, rue Nazareth, et se sont rendues processionnellement dans leur nouvel asile, précédées de leurs pensionnaires. M. l'abbé Cambon, vicaire général du diocèse et leur supérieur, suivoit la communauté. Bien des personnes pieuses ont regretté de n'avoir pas été témoins de cette translation.

Arrivées au couvent, les religieuses ont chanté l'*Ave, maris stella*, et ont entendu la messe, qui a été terminée par le *Te Deum*.

— Un journal publie un état général des établissemens des Frères des Ecoles chrétiennes. D'après cet état, ils ont en France soixante-dix-huit maisons, réparties entre quarante-un départemens. Ces maisons forment trois cent vingt-huit classes, et comptent quatre cents treize Frères. Je ne sais si l'auteur de l'article est bien instruit; il sembloit, d'après d'autres données, que le nombre des Frères étoit plus considérable. Toutefois, en s'en tenant aux détails donnés par le journal en question, on voit que Paris est la ville qui a le plus de Frères. Ils y sont au nombre de cinquante-huit, répartis entre quatre maisons. Lyon, qui est le chef-lieu, a aussi quatre maisons habitées par trente-quatre Frères; c'est là que réside le supérieur-général. Les départemens qui ont le plus de Frères, après Paris et Lyon, sont la Loire, qui en a vingt-huit, le Pas-de-Calais, vingt-six, la Haute-Garonne et le Loiret, chacun quinze; le Calvados, la Gironde et l'Isère, chacun onze; l'Aisne, le Gard, la Marne et Seine-et-Marne, chacun dix, etc. Le nombre des novices est de quatre-vingt-dix à cent, qui sont répartis dans les cinq noviciats. Le principal est celui de Lyon. Nous devons ajouter que d'après les mesures prises, d'après les demandes des villes et le zèle de beaucoup de personnes pour favoriser les vocations, le nombre des novices a beaucoup augmenté dans ces derniers temps, et qu'on a l'espérance de le voir augmenter encore. Par-là les Frères seroient en état de se charger de nouveaux établissemens, pour lesquels on les sollicite de tous côtés.

AIRE. Dans le même temps que plusieurs sociétés de missionnaires se livroient, en divers endroits du royaume, à des travaux, et obtenoient des succès dont le bruit a retenti de toutes parts, nos cantons ont été l'objet d'un zèle non moins étonnant et non moins efficace, et

un prêtre a opéré ici des merveilles qui paroîtroient au-dessus des efforts d'un seul homme. M. Dujardin donna cet hiver une mission à Duhort. Des hommes qu'on ne voyoit point à l'église depuis long-temps, ont assisté à tous les exercices, et se sont approchés des sacremens; ce changement n'a pas été pour un instant, et ils continuent d'édifier encore. Le jour de la communion générale, la foule étoit si grande qu'après avoir donné la communion à un nombre considérable de personnes pendant la messe, il fallut renvoyer les autres à la fin de l'office. On fit à cette messe le renouvellement des vœux du baptême, et le missionnaire parla avec beaucoup d'onction et de chaleur. Il y eut le soir une procession du saint Sacrement; elle se fit avec autant de modestie et de silence qu'il eût pu y en avoir dans la communauté la plus fervente. Cette mission a duré jusqu'au mardi-gras, où le missionnaire fit la bénédiction de la croix. Les habitans ne se sont même pas contenté d'en avoir une; chaque quartier a voulu avoir la sienne; de sorte qu'outre la principale, sur le milieu de la place, on en a établi trois autres aux différentes avenues de Duhort. Ce bien se soutient, et le curé se loue de l'assiduité de ses paroissiens aux offices et au catéchisme. Cette mission finie, M. Dujardin alla se délasser par le travail du carême dans sa propre paroisse, où il ne cessa de prêcher, de catéchiser, de faire des conférences, et de confesser jusqu'à la Quasimodo. A cette époque il entreprit au Vigan une mission qui a eu les mêmes succès que celle de Duhort. Jamais il n'y eut plus de concours et d'édification. Cette mission a duré un mois entier, et il n'a pas tenu aux paroisiens qu'elle ne durât plus long-temps. Après ce travail, qui auroit accablé tout autre, car M. Dujardin étoit tout seul pour l'instruction dans les missions ci-dessus, il est encore allé donner une troisième mission à Salies. Il l'a ouverte le dimanche de la Trinité. Comme Salies est plus peuplée, un ecclésiastique du voisinage est venu l'y aider,

et donnoit une instruction chaque jour. Toutes les lettres et tous les rapports qui nous viennent de ce pays, donnent une idée étonnante du mouvement qu'a produit M. Dujardin. Ces discours faisoient une impression qui a plus d'une fois éclaté publiquement. Les assistans pleuroient, et le prédicateur, ému lui-même, joignoit ses larmes aux leurs, et étoit obligé de descendre de chaire. Il y a eu deux processions de grandes personnes qui n'avoient pas encore fait leur première communion; l'une étoit de trois cent deux et l'autre de quatre-vingt-sept. Ces heureux pénitens et pénitentes marchoient deux à deux dans les rues avec l'extérieur le plus touché. L'impulsion étoit si générale que les protestans en ont été effrayés; ils ont appelé un renfort de leurs ministres. Cependant vingt-cinq d'entre eux ont fait abjuration, et un entre autres d'une manière fort touchante. Ces nouveaux convertis montroient une satisfaction extraordinaire. Ils ont voulu porter les croix et les bannières des processions; et à la procession, pour la plantation de la croix, c'étoit six d'entre eux qui portoient la croix, et quoiqu'elle fût assez pesante, ils n'ont point souffert qu'on les relayât. La communion générale a bien été de quatre mille personnes. Des mariages bénis à l'église, des réconciliations nombreuses, les réparations d'injustices, le baptême donné sous condition, ont marqué ce temps du salut. A la nouvelle de ces résultats, M. l'évêque de Bayonne a voulu en jouir par lui-même. Malgré son âge, il s'est rendu à Salies avec son grand-vicaire. Il a assisté à la fin de la mission, a béni la croix, et a donné la confirmation à plus de deux mille personnes. Il a ainsi mis le sceau à l'œuvre des missionnaires. Cette mission ne devoit d'abord durer qu'un mois, mais elle s'est tellement prolongée de semaine en semaine qu'elle n'a fini que le 28 juin. M. Dujardin s'est arraché avec peine du milieu de ce peuple ramené par ses soins et reconnoissant d'un tel service; et sa sagesse lui a concilié tous les cœurs. Le *Mémorial Béarnois* a rendu un compte favorable

de la mission. *Les missionnaires*, a-t-il dit, *ont quitté la ville de Salies; leurs travaux apostoliques ont eu d'heureux résultats et n'ont excité aucune réclamation, bien qu'il y ait beaucoup de protestans au nombre des habitans; leurs prédications étoient dirigées par la prudence, par la concorde, par tous les sentimens de paix que l'esprit de l'Evangile inspire.* Il faut que cela soit bien vrai pour qu'un journal, qui passe pour ne pas trop flatter les prêtres, ait adopté ce jugement. Nous venons de trouver l'article répété mot à mot dans le *Journal du Commerce*, qui, cependant, pour ne pas perdre l'occasion de lancer un sarcasme contre d'autres missionnaires, cite cet éloge *comme une chose remarquable*. C'est, au contraire, une chose fort simple, et qui n'est pas plus particulière à M. Dujardin qu'aux autres. Les missionnaires qui ont paru dans les diocèses voisins ont partout tenu la même conduite et le même langage. Ceux qui ont prêché dans les parties du royaume les plus éloignées de nous, ont, d'après tous les rapports, été fidèles au même esprit. Partout ils ont prêché la paix et la charité, le pardon et l'oubli des injures. Il est vrai qu'ils ont dû parler aussi de la nécessité de revenir à Dieu, de la réparation des torts, des efforts de l'incrédulité contre la religion; ce qui ne peut déplaire qu'aux complices secrets ou déclarés de la philosophie. Dieu veuille les éclairer, et puisse-t-il susciter beaucoup d'ouvriers généreux qui se dévouent à un ministère pénible, mais utile et glorieux pour la religion!

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. L'arrivée du ROI à Rambouillet a été un jour de fête pour les habitans de ce lieu et de tous les pays circonvoisins. La population étoit en mouvement. Les rues et les maisons étoient ornées de drapeaux et de guirlandes, et un arc-de-triomphe avoit été élevé sur la grande route. La garde na-

tionale des environs étoit réunie. Le matin, M. le curé de Rambouillet a béni le drapeau, dont MADAME a, le soir, attaché la cravatte. Les Princes se sont amusés dans la journée au tir, en attendant l'arrivée du ROI et de MADAME. S. M. est arrivée à cinq heures, et a visité la ferme et la laiterie. Elle a paru, à six heures, au balcon de la cour de François I[er]. S. M. et les Princes étoient en habit de chasse. La foule étoit immense, et faisoit éclater la joie la plus vive. Les Princes et les grands-officiers de la maison du ROI et des Princes ont dîné avec S. M., qui a invité aussi à sa table M. le préfet de Seine et Oise et M. le sous-préfet de Rambouillet. La table étoit de quarante couverts. Le peuple circuloit librement dans les cours. Il n'y a point de garde royale à pied pour faire le service, qui est confié en entier à la garde nationale et aux grenadiers à cheval de la garde royale. Le soir, toutes les maisons étoient illuminées.

— S. M. en se rendant à Rambouillet, a visité l'École royale de Saint-Cyr. Elle est montée dans les appartemens du commandant, M. le comte d'Albignac, a été prier à la chapelle, et a voulu voir les différentes parties de cet établissement. S'étant assise ensuite sous le quinconce, elle a permis que les élèves défilassent devant elle, et ayant fait rompre les rangs, elle a parlé à ces jeunes gens avec la plus touchante bonté, et leur a dit les choses les plus encourageantes et les plus paternelles.

— Le 28 a eu lieu, à Rambouillet, la grande chasse qui avoit été annoncée. La pluie qui tomboit le matin, ayant cessé vers le midi, les Princes sont partis pour le rendez-vous, où le ROI est arrivé le dernier. Là s'est passé une scène touchante. M[gr]. le duc de Berry, qui avoit vu arrêter, la veille, deux déserteurs, les a présentés au ROI en implorant sa clémence. S. M. leur a accordé la grâce, et la joie de ces pauvres gens a formé un spectacle pour toute la cour. Le ROI est monté en calèche à trois heures, et la chasse a commencé. Mais le cerf n'a pas été pris, les chiens ayant perdu la piste, et s'étant dispersés. Le ROI a quitté la chasse vers huit heures et demie; et les Princes à la nuit close. La suite de S. M. étoit nombreuse et brillante. On y remarquoit les ambassadeurs et des étrangers de distinction.

— S. M. a quitté Rambouillet, le 29, à dix heures du ma-

tin, et est arrivée à Saint-Cloud à une heure; les ministres se sont assemblés de suite sous la présidence du Roi.

— Le 23, MMgrs. ducs d'Angoulême et de Berry, après avoir chassé dans la forêt de Rambouillet, ont déjeuné au Perray, et ont envoyé 300 fr. pour les pauvres de cette paroisse.

— Le Roi vient d'autoriser l'organisation d'une société qui se charge de faire les fonds pour les travaux du port du Hâvre. Mgr., duc d'Angoulême, a pris cinquante actions dans cette association, qui est formée de négocians du Hâvre. La mise totale est de 1,900,000 fr.

— Le Roi a nommé président de chambre en la cour royale de Grenoble, M. Chenevaz, actuellement conseiller; et conseillers, MM. Fornier, Travers de Beauvert, Trinché, Vigne-Lachan, Gariel et Bertrand-d'Aubagne. MM. Félix Faure et Caffarel sont avocats-généraux, et MM. Barliez et Gousselin, substituts.

— M. de Vatimesnil, substitut près le tribunal de première instance de Paris, a été nommé substitut près la cour royale, en remplacement de M. de Vandœuvre, et sera remplacé lui-même par M. Gossin.

— M. Serres de Colombars et M. Bruno de Bastoulh sont nommés conseillers de la cour royale de Toulouse; M. Chabret, avocat-général, et M. Casimir Vialas, substitut de parquet. MM. Auguste d'Aldeguier et Xavier d'Olivier, fils, sont conseillers-auditeurs.

— M. Damemme, fils, est nommé receveur-général de l'Aveyron, et est remplacé dans la recette de l'Arriège par M. Bruneau.

— M. Ferret, auteur de *l'Homme gris*, qui avoit été condamné par défaut, a paru, le 27, devant la cour royale où il avoit porté son appel du jugement de première instance. M. Chaudry, conseiller, a fait le rapport de la procédure, et la lecture du jugement qui condamne le prévenu à deux ans de prison, 3000 fr. d'amende et autant de cautionnement. M. Mérilhou a défendu M. Ferret, et a été plusieurs fois interrompu par le président. M. Hua, avocat-général, a reproché au défenseur de n'avoir traité que des lieux communs, et de n'avoir pas même discuté les points essentiels de l'af-

faire; il n'y a qu'à lire l'ouvrage du sieur Ferret pour s'assurer qu'il méritoit sa condamnation sous le rapport de la religion, de la sédition et de la calomnie. On a cherché à intéresser en faveur du prévenu, à raison de son âge, mais il ne peut imputer qu'à lui, si on a aggravé sa peine. Deux numéros seulement de son ouvrage étoient déférés au tribunal correctionnel; dans le cours de l'instance, il en a composé un troisième, aussi répréhensible que les deux autres. Le ministère public a donc conclu à la confirmation du jugement. M. Mérilhou a fait une courte réplique. La cour a adopté les motifs des premiers juges; et considérant néanmoins l'extrême jeunesse et l'inexpérience de Ferret, elle a réduit la prison à une année.

—M. Cauchet a fait citer, pour samedi, MM. de Chabrol, ancien préfet du Rhône; Deshuttes, ancien prévôt de Lyon; et plusieurs autres personnes, pour témoigner ou pour intervenir dans l'affaire.

— Le tribunal de police correctionnelle a condamné en trois mois d'emprisonnement et 300 fr. d'amende le sieur Playfair, comme coupable de calomnie envers le feu comte de Saint-Morys, dans une note du *Galignani's Messenger.* Il payera de plus 1000 fr. de dommages et intérêts aux dames de Saint-Morys et Gaudéchard, qui l'avoient attaqué. Galignani est mis hors de cause.

— Un nouveau cahier de *l'Homme gris* a été saisi et déféré à la police correctionnelle. M. Ferret paroît n'y avoir point eu de part. C'est un autre rédacteur qui est cité avec le libraire Lhuillier.

—Dans le temps que des milliers de prêtres et d'émigrés erroient dans les terres étrangères, frappés par des décrets de mort, on ne parloit d'eux, dans les journaux du parti dominant, que pour insulter à leur malheur. Prêtres et royalistes, ils ne sembloient, à ce double titre, mériter que le mépris des libéraux du temps; on approuvoit hautement une proscription qui enveloppoit en masse tant de milliers de François, et les lois qui les condamnoient à mort s'ils tentoient de rentrer dans leur patrie. Les journaux du même parti sont bien plus sensibles aujourd'hui, et nous entretiennent constamment du sort d'une quarantaine de bannis, qui, plus heureux que les

émigrés, ont conservé leurs biens et leurs relations avec leur famille. Un intérêt si tendre est-il inspiré par les sentimens d'humanité ou par l'esprit de parti? C'est sur quoi il ne peut guère y avoir de doute.

— La journée du 22 juillet, où Bordeaux fut délivré d'une odieuse oppression, a été célébrée dans cette ville par un banquet nombreux, où ont éclaté les sentimens d'attachement et de dévouement pour le Roi et la famille royale.

— M. le duc de Raguse, maréchal Marmont, est arrivé, le 20 juillet, à Carlsruhe, se rendant à Bade, où il se propose de passer quelque temps.

— On a retenu les logemens que les deux empereurs et le roi de Prusse doivent occuper à Aix-la-Chapelle; c'est le château de Rohe, et les maisons Bratmmess et Offermans.

— La Prusse fait exécuter un système complet de fortification sur le Bas-Rhin et sur la Moselle. Wesel, Cologne, Coblentz, seront remis en état. Sarrelouis et Luxembourg seront perfectionnés. On parle de nouveaux travaux à Trabenberg et à Cons.

La première et la seconde éditions de l'ouvrage intitulé : *Essai sur l'indifférence en matière de religion*, étant épuisées, nous en donnons avis à ceux de nos souscripteurs qui nous l'ont demandé, et nous les prévenons qu'ils ne pourront en recevoir que de la troisième édition, qui se réimprime. Le prix de cet excellent livre a toujours été de 8 fr. 50 cent. franc de port. Ceux qui ne nous ont pas fait passer cette somme voudront bien y suppléer.

AVIS.

Ceux de nos Souscripteurs dont l'abonnement expire le 12 août sont priés de le renouveler de suite, afin de ne point éprouver de retard dans l'envoi du Journal. *Cela est d'autant plus urgent pour ceux qui en font la collection, qu'ils pourroient, par un plus long retard, nous mettre dans l'impossibilité de leur donner les premiers numéros du réabonnement.*

Ils voudront bien joindre à toutes les réclamations, changement d'adresse, réabonnement, la dernière adresse imprimée, que l'on reçoit avec chaque numéro. Cela évite des recherches, et empêche des erreurs.

Discussion amicale sur l'établissement et la doctrine de l'Eglise anglicane, et en général sur la Réformation; rédigée en forme de lettres, écrites en 1812 et 1813, par un licencié de la maison et société de Sorbonne (1).

S'il est vrai qu'on ne puisse lire l'histoire du protestantisme sans être frappé de tout ce qu'elle offre de difficultés contre la Réforme même, et si les meilleurs juges ont regardé son origine, ses progrès, ses variations et son état actuel comme la meilleure réfutation de sa doctrine, cette impression doit encore être plus vive quand on voit de près les incertitudes, les contradictions, les divisions de ces églises séparées du tronc antique. On remarque bientôt quelles passions leur donnèrent naissance, quels préjugés les maintiennent, et vers quel abîme elles sont poussées par les principes qu'elles ont adoptés. On les voit appuyées sur des bases fragiles, se dissoudre peu à peu, et se précipiter vers le déisme et l'indifférence. C'est ce qu'ont observé tous ceux qui ont étudié la situation récente des communions protestantes; c'est ce qu'ont vérifié principalement ceux de nos prêtres qui, jetés par la révolution dans des pays où la Réforme domine, ont cherché à la connoître à fond. C'est ce qu'a constaté entr'autres l'auteur de l'ouvrage

(1) 2 vol. in-8°. imprimés à Londres; prix, 13 fr. et 16 fr. franc de port. A Londres, chez Keating; et se trouvent à Paris, chez l'auteur, et chez Adrien Le Clere, au bureau du Journal.

que nous annonçons. Transporté, par nos orages politiques, dans une île où les sectes se sont prodigieusement multipliées, il a vu le mal à sa source, et a été frappé de cette confusion, de cette contrariété de systêmes, de ce défaut de fixité qui fait qu'on erre à tout vent, et qu'on ne sait plus où se prendre et à quoi s'en tenir. Il a été touché du spectacle de cette scission funeste qui a ravi à l'Eglise tant d'enfans, et qui la menace, pour l'avenir, de nouvelles pertes. Il a voulu essayer d'arracher le bandeau qui couvre les yeux de tant d'aveugles, et de leur montrer sur quels fondemens ruineux ils ont quitté l'Eglise mère; et il a cru qu'une *Discussion amicale* pourroit les porter à examiner sérieusement des questions qui les touchent si fort.

Voici donc le plan de l'ouvrage. Il renferme quinze lettres qui sont adressées, ou du moins supposées l'être, à un protestant, ami de l'auteur, et qui a manifesté déjà des doutes sur sa croyance. M. l'abbé de T. commence par lui raconter l'histoire de l'établissement de l'église anglicane. Cette histoire n'est pas très-honorable. Il n'est que trop manifeste qu'une passion honteuse et cruelle fut la première cause du schisme. Les débordemens de Henri VIII impriment une tache sur l'Eglise dont il fut le père et le chef; et on est confondu de voir, après lui, avec quelle légèreté une reine et un parlement établissent une confession de foi contre l'enseignement des évêques et contre toutes les règles de l'Eglise. Une pareille entreprise est aussi absurde aux yeux de la raison qu'injurieuse à Dieu et à son œuvre. Le divin auteur de l'Eglise ne l'auroit-il donc fondée que pour la laisser au caprice des hommes qui pourroient modifier sa doc-

trine, changer ses rits, lui prescrire des lois? Où seroit cette unité précieuse, le plus beau caractère des œuvres de la Divinité?

L'auteur en prend occasion de traiter, dans sa seconde lettre, cette question de l'unité; et il la trouve résolue par la raison, par l'Ecriture sainte, par la tradition et par les aveux même des Protestans. Les allégations auxquelles ils ont eu recours pour justifier leur schisme, ne le justifieroient pas, fussent-elles vraies et fondées; mais elles ne le sont pas, et les Protestans eux-mêmes sont forcés d'en convenir, et en sont convenus. L'auteur cite à ce sujet plusieurs passages de leurs principaux écrivains. Ils ne pourroient échapper à cette démonstration qu'en montrant que les premiers réformateurs avoient droit de se faire écouter. C'est encore à leurs partisans que M. de T. s'en rapporte à cet égard. Il invoque sur chacun d'eux les témoignages de ses disciples et de ses contemporains. Ainsi Luther est jugé tour à tour par lui-même, par Henri VIII, par ceux de Zurich, par Zuingle et par Calvin. Calvin l'est par lui-même, par Bullinger, Stancharus, Schlusseuberg et par des ministres anglicans. Zuingle, Mélanchton, Bèze, OEcolampade le sont également par leurs amis. Ces portraits des héros du protestantisme, tracés par leurs pairs, sont d'autant plus piquans qu'on peut difficilement les taxer de partialité.

Mais si Jésus-Christ a établi l'unité, il a dû aussi laisser le moyen de la maintenir. Or quel autre moyen pouvoit-il y avoir, qu'un tribunal suprême qui prononce sur les contestations, et dont nous soyons obligés de suivre les décisions? C'est en effet le moyen que Jésus-Christ a pris, comme l'Ecriture nous l'en-

seigne, et comme nous le voyons par la pratique des apôtres, et par l'usage des premiers siècles. La convocation et les décrets des conciles généraux supposent que l'on croyoit à l'existence de ce tribunal. Le système des Réformés, au contraire, laisse l'Eglise sans secours et les fidèles sans guide, et les chefs de la Réforme s'en sont eux-mêmes aperçus, et ont vainement essayé d'y remédier. Après avoir nié l'autorité des évêques, ils ont voulu s'en attribuer une. De là leurs synodes, leurs confessions de foi, leurs formulaires, qui ne pouvoient entraîner l'assentiment de ceux auxquels on avoit tant répété qu'ils pouvoient juger par eux-mêmes du sens des Ecritures.

Dans la lettre IV[e], M. l'abbé de T. montre qu'il faut admettre deux dépôts de la révélation, la parole écrite, et celle qui ne l'est pas. Il le prouve, en suivant toujours la même marche, par l'Ecriture même, par la conduite des apôtres, par celle des premiers siècles, par l'enseignement des pères et par les témoignages des Protestans. C'est par l'Eglise que nous connoissons les vérités contenues, soit dans l'Ecriture, soit dans la tradition. Son enseignement nous est transmis par les évêques, qui ne font point de nouveaux articles de foi, mais qui déclarent celle de leurs églises. Il y a trois modes de décisions générales; l'un par les évêques dispersés, le second par le Pape suivi de l'acceptation des évêques, le troisième par les conciles généraux.

La question sur laquelle l'auteur insiste le plus, et avec raison, est celle de l'Eucharistie. C'est-là en effet le grand point de controverse. M. de T. l'établit par une suite de raisonnemens et de faits auxquels il n'y a guère de réponse. Il tire surtout avantage de la

discipline du secret usitée dans les premiers siècles pour dérober aux païens la connoissance de nos plus augustes mystères. Cette partie offre beaucoup de développemens, et suppose une grande connoissance de l'antiquité. Elle occupe cinq lettres dans tout l'ouvrage, et est encore fortifiée de notes ou d'appendix, et d'une foule de passages des pères. Nous y reviendrons dans un autre article.

Les lettres suivantes traitent de la confession, de la satisfaction, de la prière pour les morts, de l'invocation des saints, des images, et du signe de la croix. La dernière est une récapitulation de tout ce qui précède. L'auteur y fait voir que la Réforme est en contradiction avec ses propres principes, et qu'après s'être annoncée pour se rapprocher de l'Eglise primitive, elle s'en est, au contraire, écartée sur beaucoup de points. Il veut bien croire que la principale source de ses erreurs étoit l'ignorance où l'on étoit encore, à l'époque de la Réforme, de l'antiquité ecclésiastique; mais la critique s'étant perfectionnée depuis, il seroit inexcusable aujourd'hui de nier ce qu'elle nous a appris, et ce qu'elle a mis hors de doute. Il faut donc renoncer à la Réforme, et c'est un devoir pour toutes les sociétés protestantes, et pour l'Angleterre en particulier. L'auteur ne croit pas la réunion aussi difficile qu'on le suppose communément, et il exprime ses vœux à cet égard avec une vivacité qui fait honneur à sa charité et à son zèle. Il interpelle le clergé protestant de travailler à une si belle œuvre, et il l'en presse par les motifs les plus capables de faire impression. Ses instances doivent d'autant plus toucher ceux auxquels elles s'adressent, qu'elles sont jointes à des raisonnemens fort solides, et exprimées

d'ailleurs d'un ton, non-seulement poli et modéré, mais même tout-à-fait affectueux et fraternel. Rien n'y ressent l'aigreur et la dureté que le monde reproche d'ailleurs si injustement aux controversistes ; tout y est, au contraire, digne d'une prêtre animé de l'esprit de l'Eglise, qui est un esprit de douceur et de concorde.

Comme le principal mérite d'un ouvrage de ce genre est le raisonnement et la discussion, nous donnerons un exemple de la manière dont l'auteur procède, dans le morceau qui suit :

« Le concours unanime des liturgies, leur uniformité parfaite à nous montrer dans tout l'univers chrétien l'oblation, la victime, le sacrifice non sanglant, l'invocation pour demander le changement de substance, l'adoration qui le suit avec la réalité de la présence, etc., ne sauroient provenir que d'une même cause, d'une cause également impérieuse, obligatoire pour tous, d'une même institution apostolique et divine. En effet, pour le redire encore en finissant, si les apôtres n'avoient point marqué par leur enseignement et leur exemple que ces dogmes dussent être exprimés dans la célébration des saints mystères, d'où vient qu'ils se trouvent dans toutes les liturgies, aussitôt qu'elles paroissent? Que les partisans d'une présence figurée et de l'absence réelle nous disent, s'ils le peuvent, en quel temps et de quelle manière on auroit pu passer généralement d'une croyance aussi simple que la leur, et, suivant eux, enseignée par les apôtres et leurs disciples dans toutes les nations, à la croyance précisément contraire, à des dogmes inconcevables, inouis jusqu'alors, et qui tout à coup replongeoient l'univers dans une nouvelle idolâtrie. Comment et dans quel temps en est-on venu à ce changement prodigieux? Seroit-ce au moment où les liturgies furent écrites, seroit-ce auparavant? Mais elles n'ont point été écrites à la fois : nul ordre général de les produire en lumière : nul concours, nulle intelligence ni connue, ni même possible entre les rédacteurs. Mille clameurs se seroient élevées contre les auteurs infidèles d'une première liturgie : mille réclamations auroient retenti de toute part contre des inter-

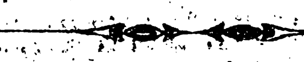
polations si graves et si notoires. Qu'on se rappelle le zèle de saint Cyprien contre ceux qui ne mêloient point d'eau dans le calice, et l'on jugera des réclamations qui se seroient élevées contre des innovations plus essentielles, dans un temps où, comme dit saint Jérôme, le sang de Jésus-Christ fumoit encore, pour ainsi dire, et où la foi récente brûloit dans le cœur des fidèles. Pour tout évêque, pour tout prêtre, c'eût été un devoir de condamner hautement un attentat de cette nature, un crime de se taire. Chaque patriarche, chaque métropolitain auroit publié l'antique liturgie de son église, pour étouffer des nouveautés si révoltantes; et nous aurions aujourd'hui une foule de liturgies contraires. Qui doute que les pères d'Ephèse ou de Calcédoine n'eussent proclamé la tradition légitime, supprimé d'autorité les fausses liturgies, et confirmé les véritables?

» Il faudra donc en revenir à prétendre que le changement aura prévalu avant la publication des liturgies. Mais que l'on nomme telle église que l'on voudra, et l'on ne parviendra jamais à concevoir qu'un pareil changement ait pu y avoir lieu, entre l'époque où sa liturgie fut écrite, et celle où vivoient les apôtres. Prenons, si vous le voulez, l'église d'Alexandrie pour exemple. Vers 328, nous en voyons partir Frumentius, emportant avec lui un exemplaire de la liturgie, pour l'aller célébrer au fond de l'Abyssinie. Cet exemplaire, transcrit par l'ordre et sous les yeux d'Athanase, dut être revu par lui, et trouvé conforme à ce qui étoit en usage dans son église, à ce que plusieurs prêtres vénérables de son clergé avoient constamment récité à l'autel depuis cinquante et soixante ans, et ce qu'ils avoient appris de leurs devanciers les plus âgés; et voilà déjà que les premiers anneaux de cette chaîne nous font toucher à saint Clément, mort dans cette église vers l'an 200; et saint Clément nous assure que de son temps il existoit encore quelques-uns de ceux qui avoient succédé immédiatement aux apôtres. Où placer, je vous prie, le changement anti-apostolique dans une chaîne si saintement composée, et qui tient de si près la première origine? La même observation s'appliqueroit à l'église de Jérusalem, dont le second évêque, Siméon, avoit 120 ans lorsqu'il reçut le martyre, et dont saint Cyrille expliquoit la liturgie aux néophytes vers le milieu du 4e siècle; à l'église de Lyon, où saint Irénée, disciple de Polycarpe, scella la foi de son sang

en 204, etc. Que si un changement de cette nature n'auroit pu s'effectuer dans quelques églises particulières, comment le concevoir dans toutes? Comment se figurer que, dans des siècles si purs, si dévoués à l'enseignement des apôtres, on ait pu s'entendre pour le changer et le corrompre; on ait pu, pour adopter une doctrine inouie, des pratiques nouvelles, se concerter dans l'Italie, dans les Gaules et dans les Espagnes, dans toute l'Afrique, dans la Grèce et ses îles, dans la Syrie et dans les royaumes de l'Asie? Ce n'est pas tout : comment imaginer que les Nestoriens, qui parurent au moment où les liturgies commençoient de s'écrire, les auront empruntées de l'Eglise qui les condamnoient, au lieu de se venger d'elle par des réclamations qu'ils n'auroient pas eu moins de droit que d'intérêt à élever? Comment concevoir encore que les partisans d'Eutychès auront suivi la même conduite, et que les ennemis trop nombreux du concile de Calcédoine, Jacobites, Cophtes ou Syriens, auront fait gloire de célébrer les liturgies catholiques, malgré tant d'interpolations essentielles et manifestes? Cette hypothèse est pleine de choses si contraires aux lois qui régissent le cœur humain, que s'y arrêter davantage seroit perdre le temps. Il faut y renoncer, et avoir la franchise, le bon esprit de convenir de ce qui ne sauroit être raisonnablement contredit. A l'unanimité, au consentement uniforme, et sans trace de la moindre réclamation, de tout les chrétiens du monde au 5e. siècle, il faut reconnoître que les liturgies de cette époque nous représentent avec fidélité la croyance et la pratique des premiers temps ».

Plusieurs théologiens distingués ont porté un jugement favorable de cet ouvrage, et nous pourrions rapporter entr'autres le témoignage d'un curé instruit dans les matières de controverses. Il croit cette *Discussion* véritablement *amicale* très-propre à éclairer un protestant judicieux qui voudroit examiner franchement les motifs des deux croyances. Il trouve la partie de l'Eucharistie surtout fort bien traitée, et il déclare s'en être servi lui-même avec avantage dans ses instructions paroissiales. Il désireroit seulement que l'auteur eût supprimé une apostrophe qui se

trouve à la page 200 du tome Ier. et qui n'est pas essentielle au sujet, et il n'approuve pas non plus que, dans une autre note, l'auteur spécifie lui-même les concessions que l'on pourroit faire aux Protestans. Peut-être en effet celui-ci va-t-il un peu trop loin, et la note est au moins inutile. Nous serions tout-à-fait ici de l'avis du pasteur respectable qui nous a écrit. Mais ses remarques, que nous soumettons à l'auteur lui-même, ne touchent point au fond, et ne doivent point nuire au succès d'un ouvrage entrepris dans les vues les plus pures, et qui contient des observations et des argumens également péremptoires dans la grande controverse élevée par les Protestans.



NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. Le cardinal Alexandre Lante est mort, le 14 juillet, à Bologne, où il résidoit en qualité de légat. Il avoit été fait cardinal le 8 mars 1816, et remplissoit auparavant les fonctions de trésorier général de la chambre. Il étoit de l'ordre des Diacres, et étoit né à Rome le 27 novembre 1762. Sa famille est une des plus illustres de Rome.

— M. Charles Fioravanti, évêque de Rieti, est mort dans cette ville le 12 juillet. Il étoit né à Rome en 1755 et avoit été promu à son siége en 1814.

— M. François Dondi dall' Orologio, évêque de Padoue, a été nommé par S. S. évêque assistant au trône.

PARIS. Le 29 juillet, trois militaires de l'artillerie de la garde ont été baptisés dans la Sainte-Chapelle du château de Vincenne. Le 30, M. l'aumônier du régiment du train d'artillerie fit faire la première communion à trente-deux militaires des différens régimens d'artillerie et du 5e. d'infanterie de la garde royale,

qu'il avoit instruits et préparés. Le lendemain, ils reçurent la confirmation des mains de M. de Coucy, archevêque de Reims, qui leur adressa une exhortation paternelle, et dont ils furent très-touchés. Le prélat étoit accompagné de M. l'abbé Godinot, qui témoigna à M. le gouverneur, de la part de S. Em. M. le cardinal de Périgord, combien elle regrettoit de n'avoir pu faire cette cérémonie, comme elle se l'étoit promis. M. le marquis de Puyvert, gouverneur du château, et M. le comte de Beaumont, commandant, ont assisté à ces actes de piété, et les chefs des corps ont donné à M. l'aumônier toutes les facilités nécessaires pour instruire et préparer leurs subordonnés.

— En attendant que les difficultés qui se sont élevées sur l'exécution du Concordat soient aplanies, on prend avec zèle, dans plusieurs diocèses, les mesures les plus propres à faciliter cette exécution, et les autorités locales, secondant le vœu des peuples, préparent d'avance les établissemens nécessaires pour la restauration des siéges. Dans le département de la Vendée, le conseil général vient, dans sa dernière session, sur la proposition de M. le préfet, autorisée par M. le ministre de l'intérieur, de voter une somme de 75,000 fr. pour mettre le palais épiscopal et le séminaire de Luçon en état de recevoir le nouvel évêque et les élèves en théologie. Ces bâtimens doivent être évacués au 1er janvier par ceux qui les occupent, et rendus à leur destination primitive. La ville de Luçon, qui avoit perdu tous ses avantages à la révolution, soupire après le moment où elle les recouvrera; et tout ce diocèse, où l'attachement à la foi s'est maintenu au milieu des orages comme l'attachement à la monarchie, offre une moisson ample et heureuse aux travaux d'un évêque doué des qualités les plus propres à réussir dans cette belle et importante mission.

— Tandis que la Bavière recueille déjà les avantages d'un Concordat qui a pourvu d'évêques des églises si

long-temps vacantes, l'ouest de l'Allemagne est encore travaillé par des systêmes et des projets opposés, qui n'annoncent pas un résultat très-prochain ni surtout très-heureux. On a entendu parler des conférences qui se sont tenues à Francfort entre les commissaires de Wurtemberg, de Bade, Hesse-Darmstadt et de Nassau. Elles étoient présidées par M. de Wangenheim, ministre de Wurtemberg, et l'on prétend qu'on y a délibéré sur les points suivans : 1°. Rapport de l'église catholique d'Allemagne pris isolément; 2°. rapports de cette église envers l'Etat, et de l'Etat envers elle; 3°. rapports réciproques de l'église envers le pape, et du pape envers l'église; 4°. rapports du pape envers les souverains protestans de l'Allemagne, et de ces souverains envers le pape; 5°. examen de la question de savoir si les rapports ci-dessus développés doivent être réglés par un concordat avec le saint Siége, ou par une simple déclaration des gouvernemens allemands; 6°. bases à fixer dans l'un ou dans l'autre cas, et mode des négociations à suivre avec le saint Siége pour le réglement de ces objets; 7°. démarches à arrêter au cas où, contre toute attente, les gouvernemens allemands ne pourroient pas tomber d'accord avec le saint Siége. Si cet extrait est fidèle, il y auroit certainement lieu de s'étonner qu'on eût pu mettre en question si les rapports entre l'Eglise, le pape et les souverains devoient être réglés par un concordat avec le saint Siége, ou par une simple déclaration du gouvernement. Il seroit bizarre qu'on voulût astreindre le Pape à un traité qu'il n'auroit pas fait, et que des princes protestans prétendissent régler sans lui les affaires des catholiques. Ce seroit affecter la suprématie spirituelle, et amener par conséquent un schisme funeste. Aussi les bons catholiques d'Allemagne sont-ils effrayés de cette direction que l'on cherche à donner aux esprits. Le conseiller ecclésiastique Frey, de Bamberg, vient de publier, à cette occasion, un écrit où il s'élève contre ces doctrines d'isolement et d'innovation qui

fermentent depuis quarante ans. Il caractérise avec force les procédés des commissaires nommés ci-dessus, et blâme nettement leurs vues et leurs rapports. Il ne ménage point feu M. de Dalberg, qu'il accuse, non sans quelque raison, d'avoir propagé cet esprit en Allemagne parmi quelques membres du clergé. Il justifie la conduite du saint Siége dans une affaire récente. Son écrit a été fort répandu dans la partie de l'Allemagne qui avoisine le Rhin, et il est propre à y faire sensation, puisque c'est-là que s'agitent en ce moment les ennemis de l'ordre. On cite, dans un sens contraire, un pamphlet du professeur Hillebrand, d'Heidelberg. Il seroit difficile de prévoir l'issue de cette lutte, dont l'instigateur n'est pas bien caché. Des ressentimens particuliers se mêlent chez lui à des inclinations turbulentes : il se sert de son influence pour aigrir les princes, et pour les porter à des démarches qui ne pourroient avoir que des résultats fâcheux pour la paix de l'Eglise et la tranquillité des consciences. On devroit bien se rappeller pourtant ce qui est résulté pour l'Allemagne des innovations de Joseph, du congrès d'Ems, et des efforts des canonistes modernes contre le saint Siége. Ces mesures et ces écrits ont préludé et contribué aux progrès de l'irréligion, et à la décadence d'une Eglise naguère si florissante.

— Nous donnions récemment des nouvelles des missions de la Chine, desservies par les prêtres sortis du séminaire des Missions-Etrangères. On vient d'en recevoir aussi des missions du même empire, occupées par les prêtres de Saint-Lazare. Elles sont datées de Pékin, le 7 novembre 1817, et annoncent qu'une persécution récente et furieuse avoit eu lieu contre les chrétiens de cette capitale. Environ quatre cents ont été arrêtés et torturés violemment pour les contraindre à l'apostasie. Malheureusement plusieurs ont succombé. Onze ont été envoyés en exil perpétuel. Parmi ces généreux confesseurs se trouve le plus riche chrétien de la capitale,

et probablement de la province : il a renoncé à ses richesses, à sa famille, et n'a point balancé à se voir livrer à un mahométan comme esclave, plutôt que de renoncer à la foi. Cette persécution a duré environ quatre semaines. Malgré la rigueur qu'on y a exercée, plusieurs circonstances, et surtout la manière subite dont elle a été terminée, paroissent faire croire que les persécuteurs sont revenus à des sentimens plus doux. Quoique les édits continuent de défendre l'exercice de la religion chrétienne, les termes dans lesquels ils sont conçus semblent indiquer que leurs auteurs ne défendent plus l'exercice de la religion chrétienne que par une certaine honte de retourner en arrière après s'être tant avancés. Il y a lieu d'espérer que cette tempête aura, comme les précédentes, fortifié la foi dans beaucoup de chrétiens. Les missionnaires ont naturellement éprouvé beaucoup de gêne pendant tout cet orage; mais leur principale peine est toujours d'être en si petit nombre et de recevoir si peu de secours d'Europe. Les jeunes ecclésiastiques qui voudroient se dévouer à cette grande œuvre peuvent s'adresser à M. le supérieur des Lazaristes, rue de Sèvres, n°. 95, à Paris. Les mathématiques n'étant point nécessaires à tous les missionnaires, il suffiroit qu'on en trouvât deux qui fussent versés dans cette partie, et qui seroient alors destinés pour la capitale même. Il est d'usage qu'il y ait toujours à Pékin des missionnaires habiles dans les mathématiques.

Nouvelles politiques.

Paris. S. M. est partie de Saint-Cloud le samedi 1er. août à midi. Le maire et les adjoints attendoient S. M. à la sortie, et la garde nationale étoit sous les armes. S. M. s'est arrêtée à la maison des Loges et au château de Noailles. Elle a passé en revue, à Saint-Germain, la compagnie des gardes de Luxembourg et la garde nationale. Elle est arrivée aux Tuileries à cinq heures, au milieu des acclamations d'un peuple nom-

breux. MONSIEUR étoit arrivé le matin, et Mgr. le duc d'Angoulême le soir.

— La réception chez S. M. et chez les Princes a été très-nombreuse et très-brillante le 2 août.

— S. A. R. MONSIEUR a témoigné, par un ordre du jour, sa satisfaction de l'ordre et de la tenue des gardes nationales de l'arrondissement de Versailles et de Rambouillet.

— Mgr., duc d'Angoulême, a envoyé une somme de 1000 fr. pour être employée aux réparations de l'église de Virelade, arrondissement de Bordeaux.

— Mgr. le duc de Berry a accepté la place de président de l'Association paternelle des chevaliers de Saint-Louis, qui étoit occupée précédemment par Mgr. le prince de Condé.

— C'est par erreur que des journaux ont annoncé que Mme. la duchesse de Berry n'étoit point allée, la semaine dernière, à Rambouillet. S. A. R. y est arrivée peu après le ROI.

— M. le duc de Wellington est parti pour Londres, où il doit passer quelques jours.

— MM. Mangui, Roxard de la Salle et Albert Riston sont nommés conseillers à la cour royale de Nanci. M. d'Erbois de Jubainville est nommé conseiller-auditeur près la même cour, et M. du Metz, juge au tribunal de première instance de la même ville.

— M. Couvrat de Beauregard, ancien secrétaire général de la préfecture de Seine et Marne, est nommé sous-préfet de Châtillon, en remplacement de M. de Murat, qui vient d'être fait préfet de l'Aveyron.

— On a appelé, le 1er. août, au tribunal de police correctionnelle l'affaire du général Canuel. Comme le général est au secret depuis huit jours, son avocat, M. Couture, a demandé la remise de la cause à quinzaine. M. Dupin, avocat de M. Sainneville, a demandé la remise après les vacances. M. Fabvier, avocat, frère du colonel, a appuyé cette demande. M. de Marchangy, avocat du ROI, a dit que l'instruction de la procédure du général Canuel et autres se faisoit avec beaucoup de célérité, et que probablement le secret seroit levé au premier jour. Le tribunal, après en avoir délibéré, a donc remis la cause au 18 août et jours suivans, sans interruption. M. Dupin représente que cela n'est pas possible, et qu'il a plusieurs causes à plaider alors. Les avocats Fabvier et Mauguin parlent dans le même sens, et le tri-

bunal, après quelques débats, remet la cause au samedi 7 novembre. On a distribué, au Palais, un Mémoire de M. Berryer, fils, intitulé : *Observations préliminaires pour M. Canuel.*

— Le tribunal de police correctionnelle s'est occupé, le 30 juillet, de l'affaire de *l'Homme gris*, dont le 4ᵉ. numéro a été déféré. Le 3ᵉ. et le 5ᵉ. numéros sont aussi attaqués. Les libraires, le sieur Lhuillier et la dame Fabre ont été interrogés. Lhuillier a nommé comme auteur le sieur Creton, demeurant rue des Fossés-Montmartre. Il a déclaré n'avoir point lu les numéros. Mᵐᵉ. Fabre a dit que c'étoit sans son consentement que son nom avoit été mis au frontispice. Le tribunal a remis la cause à huitaine pour entendre l'auteur indiqué.

— M. Crevel, auteur du *Cri des Peuples*, qui s'étoit pourvu en cassation contre le jugement rendu dans son affaire, s'est constitué prisonnier, comme l'exige le Code d'instruction criminelle. On remarque qu'il est le premier auteur d'écrits séditieux qui se soit soumis à cette formalité. La cour de cassation a rejeté son pourvoi, et a confirmé l'arrêt qui le condamne à un an de prison, 3000 fr. d'amende et 2000 fr. de cautionnement. Elle l'a de plus condamné à l'amende de 150 fr.

— M. le ministre de l'intérieur vient d'adresser aux préfets une instruction relative à la destruction des loups.

— On évalue à 107,000 fr. le devis estimatif des travaux de terrasse à faire dans le parc de Saint-Cloud pour les abords du nouveau pont de Sèvres.

— L'administration de l'instruction publique vient de faire l'acquisition de l'hôtel du duc de Valmy, où elle établira ses bureaux.

— Le peintre Carle Vernet est chargé de faire un tableau qui représente la dernière chasse de Rambouillet.

— Gaspard Monge, de l'Académie des Sciences, né en 1746, est mort le 29 juillet. Il avoit commencé par professer la physique chez les Oratoriens de Lyon, puis les mathématiques à l'école de Mézières. Il se rendit habile dans la géométrie descriptive, et fut un des créateurs de l'Ecole Polytechnique. Il fut ministre de la marine pendant la révolution, et sénateur depuis le 18 brumaire.

— Le duc de Glocester, d'Angleterre, est arrivé, le 27

juillet, à Brest, et est descendu chez M. le comte de Gourdon, commandant de la marine. S. A. R. a visité le port, et a charmé tout le monde par son affabilité.

— Un journal avoit annoncé que le Pape négocioit un emprunt de 12 millions avec les banquiers Rotschild. M. Pauvini-Rosati a fait insérer dans les journaux un désaveu de cette nouvelle.

— La cour de cassation des Pays-Bas a cassé le jugement de Gand, qui acquittoit le sieur Busscher, éditeur du *Journal de la Flandre*, traduit en calomnie par le duc Wellington, pour un article où l'on disoit que ce général avoit fait révoquer la destitution de l'intendant de la Martinique, privé de sa place pour sa conduite révoltante et cruelle. On ajoutoit que le duc protégeoit cet homme parce qu'il géroit très-bien la colonie en faveur d'un gouvernement étranger. Cet article, doublement calomnieux, a paru au duc un outrage contre sa conduite politique, et la cour de cassation, réformant le premier jugement, a condamné le sieur de Busscher à un emprisonnement d'un mois, à l'interdiction des droits civils pendant cinq ans, à 25 florins d'amende, et aux frais des jugemens et de l'affiche.

— L'empereur de Russie et le roi de Prusse ont écrit des lettres de condoléance à la veuve du général Barclay de Tolly. Le 4 juillet, les deux monarques ont fait leur entrée à Pétersbourg.

— Le général américain Jackson s'est emparé, par force, de la ville de Pensacola, dans la Floride. La garnison espagnole a obtenu de se retirer à la Havane. Il y a long-temps que les Américains convoitoient la Floride. On ne sait comment la cour de Madrid prendra cette agression hostile.

AVIS.

Ceux de nos Souscripteurs dont l'abonnement expire le 12 août sont priés de le renouveler de suite, afin de ne point éprouver de retard dans l'envoi du Journal. *Cela est d'autant plus urgent pour ceux qui en font la collection, qu'ils pourroient, par un plus long retard, nous mettre dans l'impossibilité de leur donner les premiers numéros du réabonnement.*

Ils voudront bien joindre à toutes les réclamations, changement d'adresse, réabonnement, la dernière adresse imprimée, que l'on reçoit avec chaque numéro. Cela évite des recherches, et empêche des erreurs.



Sur la Chronique religieuse.

Il n'a encore paru que trois numéros de ce Journal, et déjà il peut être connu et jugé. L'esprit n'en est point équivoque; et il y a même, d'un numéro à l'autre, un progrès marqué. L'auteur, qui ne s'étoit d'abord que laissé deviner, se montre ensuite tout-à-fait. C'est sans doute lui faire plaisir que de parler de lui et de sa *Chronique*. Nous allons donner une idée des trois numéros.

Le premier contient quinze articles différens, placés sans aucun ordre; les nouvelles, les annonces d'ouvrages, l'ancien et le nouveau, tout est mêlé. Le numéro commence par une espèce de discussion sur l'authenticité de la Pragmatique sanction de saint Louis. L'auteur ne permet pas de révoquer en doute cette authenticité, et cite avec honneur tout ce qui a été écrit pour; son impartialité auroit dû le porter à indiquer au moins ce qui a été écrit contre; c'est un soin dont il s'est abstenu. Il n'a point fait mention, par exemple, de ce qu'a dit, à cet égard, M. l'archevêque d'Aix. (*Collection ecclésiastique*, tome II, page 297.) Nous y renvoyons le lecteur, sans entrer dans une discussion approfondie, qui, aussi bien, ne convaincroit pas l'auteur. Il a pris son parti là-dessus, comme sur bien d'autres choses; et puisqu'il prétend que l'on ne conteste l'authenticité de la Pragmatique que parce qu'elle est favorable au saint Siége, il nous donne le droit de lui rétorquer son argument, et de lui dire qu'il ne soutient cette authenticité que par un motif tout contraire. Nous devons d'ailleurs le remercier d'un compliment gracieux et poli qui lui échappe dans ce même article. Il dit qu'un journal catholique anglais, qu'il cite, *puise à une source un peu fangeuse*. L'expression est noble et choisie; elle est d'ailleurs assez fa-

milière à l'auteur. C'est ainsi qu'en 1792 il parloit de *la fange*, de *la lèpre*, et de *l'écume* de la royauté. Ces délicatesses sont de la langue du temps; se sont des réminiscences révolutionnaires.

En annonçant des ouvrages contre le dernier Concordat, l'auteur en fait un grand éloge; et cela nous paroît tout simple de sa part. Mais ce que nous ne pouvons lui passer, c'est l'affectation de n'appeler cet acte qu'un *projet de Concordat*, tandis que ce traité a été conclu, signé et ratifié par les deux puissances, et qu'il a même reçu un commencement d'exécution. Rien assurément ne ressemble moins à un *projet* que ce qui a été publié avec tant de solennité. Nous ne releverons point un article où l'auteur paroît avoir voulu inculper la mémoire de feu M. Emery; il y a ici plus que de la malice, il y a ingratitude envers un homme respectable, dont il auroit mieux fait de suivre les sages avis. L'article suivant a l'air d'être destiné à tourner en ridicule de pieuses pratiques, dont le monde se moque en effet; mais que devroient respecter au moins un prêtre, et ceux qui savent quel est le prix des secours extérieurs pour nous maintenir dans le service de Dieu.

A la fin de son numéro, l'auteur, en voulant redresser M. le cardinal de Bausset, tombe lui-même dans une méprise. L'illustre historien avoit dit qu'on ne connoissoit pas les noms de famille de l'évêque de Neustadt, qui fut en commerce de lettres, sur la fin du 17e siècle, avec Molanus, sur la réunion des Luthériens. M. G., empressé de montrer son érudition, dit que ce prélat se nommoit *Rochas de Spinola*. Il se nommoit *Christophe Royas de Spinola*. Né à Gênes, il fut d'abord religieux de l'ordre de saint François, et il en devint définiteur général. L'impératrice Marguerite-Thérèse, fille de Philippe IV, roi d'Espagne, et première femme de Léopold Ier, le choisit pour son confesseur. Christophe devint évêque de Tina, et en 1686 il fut transféré au siége de Neustadt. Il mourut en 1695, et cette date ex-

plique pourquoi ce prélat ne fut pas appelé aux négociations qui furent reprises en 1700 entre Bossuet et Léibnitz. Ces détails, un peu plus sûrs que ceux de la *Chronique*, qui se trompe, et sur les noms et sur les dates, ont été envoyés par M. le baron de Retzer, censeur aulique à Vienne.

Le second numéro de la *Chronique* s'ouvre par une lettre d'un M. B..., que nous ne connoissons pas autrement, mais dont les opinions ont de quoi plaire aux plus libéraux. Il a vu dans le *Journal du Commerce* l'annonce de la *Chronique*; et *les principes de modération et de bon sens qui animent les rédacteurs* du premier de ces journaux, *lui font espérer que puisqu'ils font l'éloge de la Chronique, c'est qu'elle sera rédigée* dans le même esprit. On peut se reposer en effet sur les témoignages du *Journal du Commerce*, dont les auteurs sont connus pour leur extrême impartialité et pour leur scrupuleux attachement à la religion; et si *la Chronique est rédigée dans le même esprit*, il faudroit être bien difficile pour ne pas s'en contenter. M. B... donc gourmande les prêtres, qui, toujours attachés *aux mêmes institutions politiques*, ne savent pas varier suivant les circonstances; bonnes gens, qui n'ont pas eu, comme d'autres, le secret de se prêter à tous les régimes révolutionnaires. Cette opiniâtreté est un grand tort suivant M. B...; *la religion ne seroit pas restée en arrière de la révolution, si les prêtres avoient marché avec elle*. Il est sûr qu'ils sont fort blâmables de n'avoir pas applaudi quand on les a dépouillés de leurs biens, insultés dans tant de pamphlets, poursuivis, emprisonnés, bannis, mis à mort. La religion auroit dû se plier à la révolution, et se prêter doucement à ce qu'on demandoit d'elle; il lui eût été bien honorable de suivre les leçons et les erremens des politiques de ce temps-là, et de *ne pas rester en arrière* de Robespierre, de Condorcet, et autres patriotes qui ne vouloient manifestement que l'épurer et la servir. M. B... ne souffre point qu'on s'élève contre

les doctrines philosophiques; *le mal est fait*, dit-il, *le plus sage parti est de se taire*. Quoi ! on ne peut pas prévenir les progrès de la contagion, et avertir les générations naissantes du danger qu'elles courent ! Il ne sera pas permis de chercher à détromper des hommes aveugles, à éclairer des ignorans, à fortifier ceux qui chancellent ! Le zèle de M. B... est admirable, et annonce un intérêt bien vif à la religion. On ne sera pas étonné, d'après cela, qu'il reproche aux grands-vicaires de Paris leur Mandement de l'année dernière contre les éditions de Voltaire. Ils ont eu tort aussi d'indiquer Rousseau comme un auteur dangereux; *la charité les obligeoit de se taire* sur son compte. Voilà vraiment une charité bien entendue de n'oser signaler les erreurs d'un homme qui a attaqué la religion, ses dogmes, ses mystères, ses miracles ! Il semble, au contraire, que c'est une charité d'indiquer le venin de ces écrits funestes. Dans la suite de sa lettre, M. B... fait le procès à tout le clergé, aux curés, aux évêques, aux missionnaires, etc.; il les accuse d'ambition et d'intolérance. Leur grand crime surtout est de ne point prêcher les *doctrines constitutionnelles*, de n'être point assez prononcés pour *l'indépendance nationale*, pour *les droits du peuple*, pour *ses biens acquis*, etc. Cette lettre de M. B... est elle-même un sermon contre nos vieilles institutions, contre les priviléges des *castes*; je croirois qu'elle avoit été faite d'abord pour la *Minerve*.

Dans un article suivant, le rédacteur de la *Chronique* applaudit aux insurgés américains, qui ont refusé de recevoir l'archevêque de Santa-Fé de Bogota; et de fait ce prélat est inexcusable; il n'a pas voulu reconnoître l'indépendance américaine; et *la représentation nationale de Cundinamara* a sagement décidé, le 19 décembre 1811, que ce prélat ne seroit point admis. L'auteur, qui paroît fort au courant de ce qui regarde les représentations nationales du Nouveau-Monde, cite avec honneur une *proclamation de deux chanoines* en

faveur des patriotes de Venezuela. Si les chanoines se mettent à faire des *proclamations*, il faudra bientôt que les généraux y renoncent. Mais est-ce que le chapitre de Guayana n'est composé que de deux chanoines? et pourquoi ne donne-t-on pas aussi les *proclamations* des autres? seroient-elles moins libérales?

M. G. se divertit ensuite à rapporter une lettre d'un empereur turc à un pape; le rapprochement lui a paru plaisant. N'allez pas lui contester l'authenticité de cette lettre; il l'a trouvée dans un livre imprimé récemment à Vienne. Il faudroit peut-être savoir sur quelle preuve on la cite: mais on ne se donne pas tant de peine quand il s'agit d'une pièce piquante et qui peut prêter à la plaisanterie. A la page 41, est une *notice sur des actes originaux du concile de Trente*, rédigée par M. A., dans le temps que ces actes étoient aux archives de l'hôtel de Soubise. Cette notice est accompagnée de remarques dirigées contre la cour de Rome, pour laquelle l'auteur ne sait pas dissimuler son attachement. On est étonné d'ailleurs que ces actes soient déposés, comme il le dit, aux archives nationales, puisqu'il avoit été ordonné, lors du retour du Roi, de les renvoyer à Rome, d'où ils avoient été enlevés par la violence.

Le troisième numéro de la *Chronique* commence par des *Considérations sur l'état actuel de l'église et du clergé de France*. C'est-là que l'auteur se montre tout entier. Un ennemi de la religion n'auroit pas pris plus de soin de décrier les prêtres, et d'appeler sur eux le ridicule ou le mépris. M. G. dénonce le clergé actuel, et calomnie l'ancien. Plein de tendresse et d'indulgence pour l'église constitutionnelle, il est en même temps censeur inexorable des prêtres qui ne se sont point attachés à ce parti. Il les appelle des *dissidens*; étranges *dissidens* que ceux qui faisoient alors la grande masse du clergé, et qui étoient unis au Pape et à leurs légitimes évêques. *Tranquilles dans les contrées étrangères*, dit-il, *ils étoient à l'abri des tour-*

mentes auxquelles furent en proie leurs confrères assermentés. Tranquilles ! Oui, en fuyant toujours, en se voyant poursuivis de contrée en contrée, en luttant contre le besoin, en n'ayant pas où reposer leur tête, en n'étant jamais sûrs du lendemain ! Quelle *tranquillité !* Puisse l'auteur n'en point éprouver de semblable ! Et ceux que l'on emprisonnoit, que l'on massacroit, que l'on fusilloit dans l'intérieur, étoient-ils *tranquilles* aussi ? Etoient-ils *tranquilles* ceux qui périrent par milliers sur les pontons de Rochefort, dans les cachots de Blaye, dans les marais de Brouage ? L'auteur n'a pas daigné faire mention de ces *tourmentes*, qui en valoient bien d'autres. Il a mieux aimé ramasser çà et là quelques faits faux ou douteux, pour avoir une occasion de flétrir le clergé fidèle. Il connoît un prêtre dissident, resté en France, qui s'est marié. Il en indique, par des initiales, quatre ou cinq autres qui ont donné le même scandale en Angleterre. Et quand cela seroit, qu'est-ce donc que cinq ou six prêtres sur le nombre immense de ceux qui furent déportés en pays étranger, ou persécutés dans leur propre patrie ? Qu'il y en ait six, qu'il y en ait douze sur tant de milliers, qui n'auroient point persévéré, c'est un malheur qui ne diminue en rien le mérite de la constance des autres. Du temps des martyrs, il y eut aussi des foibles qui sacrifièrent aux faux dieux ; mais leur défection fait ressortir encore davantage le courage de ceux que les tourmens ne purent abattre. On est bien à plaindre d'être obligé, pour se justifier soi-même, d'aller fouiller ainsi dans d'autres rangs pour y trouver des exemples de pusillanimité. Un soldat qui a fui en sera-t-il moins digne de blâme, s'il peut découvrir, dans une armée qui a fait son devoir, quelques complices de sa lâcheté ?

Nous ne prétendons point suivre l'auteur des *Considérations* dans tous les écarts de sa plume. Il parcourt une foule de sujets ; mais il a soin de ne les envisager que d'un côté. Il est trop intéressé à faire pencher la balance,

pour qu'on puisse s'attendre de sa part à un jugement impartial. Le conventionnel, le républicain, l'ennemi de la royauté perce toujours lorsqu'il parle politique; et lorsqu'il est question d'affaires ecclésiastiques, l'évêque constitutionnel, le fauteur des divisions de l'église de France, celui qui perpétua le schisme après la terreur, se montre trop à découvert. Il nous parle de ses *Lettres encycliques* et de son *comité national de 1797*; nous les lui abandonnons volontiers, et nous ne remarquerons plus, dans cette longue récrimination, qu'une idée que l'auteur avoit déjà, je crois, émise ailleurs, et qui mérite la palme du ridicule. *Des hommes pieux et instruits*, dit-il, *prétendent que les fausses maximes de la Théologie de Poitiers sont une des causes éloignées de la guerre civile qui a désolé ces contrées*. Cette *prétention* est une bien grande ineptie, et j'aime à croire que l'auteur n'y ajoute aucune foi. Il sait bien que la Théologie de Poitiers n'étoit pas plus enseignée dans la Vendée qu'ailleurs, et qu'on ne trouve d'ailleurs rien, dans cette collection de traités de théologie, qui fût applicable aux circonstances qui ont produit la guerre. La véritable cause de cette guerre, c'est la révolution, ses décrets, ses innovations, ses excès, ses fureurs.

Dans ce même troisième numéro, l'auteur critique le Concordat de Bavière, par des raisons si misérables que la foiblesse en saute aux yeux. Ainsi il trouve que c'est trop de huit évêchés pour un royaume où on ne compte que deux millions cinq cent mille catholiques. Mais il est en contradiction avec lui-même; car il avoit dit, dans ce même numéro, que *le plus petit département suffit au zèle le plus actif d'un évêque qui connoît et remplit l'étendue de ses devoirs*. Or le plus petit département de France ne contient pas deux cent mille ames; tandis que deux millions cinq cent mille catholiques, partagés en huit diocèses, en donneront trois cent mille pour chacun. Assurément il y a bien là de quoi occuper un évêque.

On trouvera plus loin un extrait du rapport du comité central de la vaccine. A la fin de son numéro, l'auteur dit qu'*il nous manque une histoire de l'espionnage*, et qu'*un littérateur françois en a fait l'objet de recherches qu'il se propose de publier*. On se permettra de demander, à ce sujet, à l'auteur si on ne seroit pas en droit de faire entrer, dans une histoire de l'espionnage, des espèces de dénonciations contre des prêtres, qu'on lit dans ce même numéro, page 50. Elles prouvent du moins que l'auteur a les yeux ouverts sur tous les coins de la France, et qu'il épie et signale tous les abus, ou du moins ce qui lui paroît tel.

Voilà ce que nous avons trouvé de plus remarquable dans ces trois numéros de la *Chronique*. Les libéraux et les indépendans peuvent se vanter d'avoir un journal de plus.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. Nous avons annoncé dans le temps la conversion de deux juifs, qui eut lieu ce printemps à Paris. Le premier, nommé Mayer, fut baptisé à Saint-Nicolas-du-Chardonnet, le 25 avril 1818, et reçut les noms d'Ange-Alexandre-Bernard-Jean. Le second, appelé Wolf, fut baptisé à Saint-Eustache le 23 mai suivant, et reçut les noms de Joseph-Marie-Louis-Jean. M. l'abbé Labouderie, qui les avoit instruits l'un et l'autre, prononça, à chaque cérémonie, un discours qu'on vient d'imprimer. Le premier de ces discours a pour but de faire voir que la morale de Jésus-Christ l'emporte sur celle de la loi mosaïque. Dans le second, l'auteur déduit quelques preuves des miracles du Sauveur. Ces discours montrent que l'auteur est versé dans la connoissance de la langue hébraïque et même dans les livres des rabbins. Ces deux discours, qui ne sont chacun que d'une feuille d'impression in-8°., nous ont paru mériter d'être mentionnés dans un journal où l'on se propose de re-

cueillir tout ce qui peut être honorable pour la religion (1).

— Des religieux Franciscains espagnols, partis pour la Terre-Sainte, au mois de novembre dernier, sont arrivés à Jérusalem, le 4 janvier 1818, après une traversée fort orageuse. Ils ont été bien accueillis par leurs confrères, et ont visité les lieux saints. Ils confirment l'existence du firman qui autorisoit les Grecs à alterner avec les Latins pour célébrer la messe au Saint-Sépulcre; ce qui se pratique en effet depuis le mois de janvier. Mais les Grecs n'ont rien ôté de ce qui étoit aux Latins dans le sanctuaire, et les autorités de la ville protègent ces derniers. Les religieux espagnols ne paroissoient même pas effrayés de cette mesure, attendu qu'ils espéroient obtenir de dire la messe dans le sépulcre de la Vierge, là où notre Seigneur est venu au monde. Le 10 janvier, on a ouvert de nouveau le couvent de Saint-Jean de Judée, qui étoit fermé depuis deux mois par suite de quelques désordres. Ces détails sont tirés des journaux de Madrid.

— Une lettre de New-Yorck, dans les Etats-Unis, fait connoître l'état de la religion catholique dans ce diocèse. L'évêque actuel est, comme on sait, M. Jean Connolly, ancien religieux Dominicain, et Irlandois de naissance. Il fut sacré à Rome, le 6 novembre 1814, à la place de M. Luc Concanen, du même ordre et du même pays, qui avoit été nommé premier évêque de New-Yorck, mais que les circonstances fâcheuses où se trouvoit alors l'Europe empêchèrent de se rendre dans son diocèse. M. Connolly, plus heureux, a pris possession de son siége en 1815. Il se rendit en Irlande après son sacre, et étant parti de Dublin, en septembre 1815, il arriva à New-Yorck à la fin de novembre, après soixante-sept jours d'une traversée fort orageuse.

(1) Prix, 50 cent. chaque, et 60 cent. franc de port. A Paris, chez Demonville, et au bureau du Journal.

Il trouva dans sa ville épiscopale environ treize mille catholiques, dont onze mille étoient Irlandois ou descendans d'Irlandois. Ils n'avoient que quatre prêtres, le P. Thomas Carbry, Dominicain, qui a étudié autrefois, à Rome, au collége de la Minerve, et trois Jésuites : deux desquels partirent même quelque temps après. M. Connolly avoit donc à remplir les fonctions, non seulement d'évêque, mais de curé et même de vicaire. Il étoit obligé à chaque instant de se rendre au confessionnal, de visiter les malades, tant à New-Yorck que dans les environs, et d'assister les mourans jour et nuit. Son diocèse, qui comprend tout l'état de New-Yorck et la moitié de celui de New-Jersey, n'offre dans toute cette étendue que trois églises catholiques, deux à New-Yorck et une à Albany, à cent soixante milles dans les terres. On espéroit en établir deux autres dans des parties plus éloignées encore. Trois prêtres irlandois, instruits et zélés, étoient arrivés récemment à New-Yorck. Deux y resteront à poste fixe. Le troisième est chargé de faire des missions dans différentes parties du diocèse où les catholiques sont disséminés en grand nombre, mais où ils sont privés de prêtres. Plusieurs n'en ont peut-être jamais vu. Le nombre des catholiques s'est accru à New-Yorck depuis trois ans par l'arrivée d'Irlandois venus d'Europe, et par celle d'autres nouveaux habitans venus des différentes parties des Etats-Unis. Mais le manque de prêtres est extrême, et on a la douleur de ne pouvoir procurer les secours de la religion à une foule de catholiques dispersés au loin, et dont on peut craindre qu'ils ne perdent le souvenir de leur foi, ou qu'ils ne soient tentés de l'abandonner pour se réunir à quelqu'une des sectes dont ils sont entourés.

AUXERRE. Plusieurs jeunes gens de cette ville, qui avoient passé l'âge où l'on fait ordinairement sa première communion, ayant satisfait dernièrement à cet acte de piété, grâce aux soins de M. l'abbé Fortin, ecclésiastique zélé pour les fonctions de son état, leur

exemple a touché des hommes mariés que les circonstances où s'est trouvée la religion avoit aussi privés d'instruction. Ils sont allés d'eux-mêmes prier le vertueux prêtre de vouloir bien les instruire, et les disposer à une action qu'ils regrettoient d'avoir négligée. Leur nombre s'est insensiblement accru jusqu'à 82, de l'âge de 20 ans jusqu'à 34. Ils se sont mis au-dessus du respect humain, et des railleries de quelques mauvais esprits qui n'avoient pas le même courage, et ils ont publiquement et assidument suivi les instructions particulières, après leurs travaux de la journée. Ils ont appris le catéchisme. Parmi eux étoient deux protestans qui ont fait abjuration. Après avoir été examinés par le digne curé de Saint-Etienne, ils ont été trouvés dignes de participer au plus auguste des sacremens, et ont été admis à la sainte table le dimanche 12 juillet. C'est M. l'abbé Fortin qui a fait la cérémonie, au milieu d'un concours nombreux de fidèles que la nouveauté de ce spectacle avoit attirés, et qui en étoient attendris. Ils ont vu avec intérêt le recueillement et la simplicité des nouveaux communians, qui sont allés en procession aux fonts, un cierge à la main, pour le renouvellement des vœux du baptême, et qui ont voulu suivre exactement tout ce qu'on fait faire aux enfans en pareille circonstance. Cet exemple montre assez que le peuple n'est pas perverti entièrement, et qu'il ne lui manque, pour le remettre dans la voie, qu'un nombre suffisant de prêtres. Il semble que les peuples éprouvent davantage le besoin de la religion à mesure qu'ils sont plus menacés de la voir dépérir faute de ministres. Cette ville, qui n'avoit jamais eu de Frères des Ecoles chrétiennes, en demande avec empressement. Toutes les autorités de la ville et du département se sont prononcées en leur faveur, et on a voté des fonds pour établir une école qui préservera la génération naissante de l'ignorance et de l'abandon auxquels avoient été exposés, dans leur enfance, les hommes dont nous venons de voir le retour à Dieu.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. Le mercredi, le Roi a présidé le conseil des ministres. M. le ministre des finances étant indisposé, n'y a pas assisté.

— Le chevalier d'André, commandant l'escadron des chasseurs de la garde, qui avoit été blessé au genou d'un coup de pied de cheval, et auquel S. M. a témoigné beaucoup d'intérêt, se porte beaucoup mieux.

— MM. le Graverend et Duguen sont nommés conseillers de la cour royale de Rennes.

— M. de Broë, substitut de M. le procureur du Roi au tribunal de Paris, a été nommé substitut de M. le procureur-général, en remplacement de M. Agier.

— MM. Ethis, président du tribunal civil de Besançon; Spiernail, ancien président du tribunal criminel; Briot, conseiller-auditeur, et Vuilleret, maire de Luz, ont été nommés conseillers à la cour royale de Besançon.

— M. le lieutenant-général Donnadieu est arrivé à Dijon, et a commencé à y passer en revue le régiment suisse qui y est en garnison.

— M. le conseiller d'Etat directeur-général des ponts et chaussées a décidé que le bicz de partage du canal de Bourgogne aura lieu à Pouilly, suivant le projet présenté par M. Forey. Cette décision fait penser qu'on va s'occuper de continuer cette grande entreprise.

— Le *Journal de la Côte-d'Or* assure que M. le maréchal Marmont n'est allé, ni aux eaux de Bade, ni à celles de Balaruc, mais qu'il se trouve en ce moment à sa terre de Châtillon.

— On a saisi chez les marchands de nouveautés une brochure qui a pour titre : *Note secrète exposant les motifs et le but de la dernière conspiration.*

— L'affaire du lieutenant-colonel Barbier-Dufay, qui a rendu plainte en calomnie contre Mmes de Saint-Morys et Gaudechard, a été plaidée, le 4, en police correctionnelle. M. Couture a parlé pour ces dames. Il a rappelé les principales circonstances qui ont précédé le duel dans lequel M. de Saint-Morys a succombé. Il a demandé à quoi pouvoit tenir la haine implacable que M. Dufay paroît avoir eue pour

M. de Saint-Morys, et la vengeance qu'il vouloit en tirer, et il n'a trouvé que des motifs insignifians et puérils. M. Dufay proposoit que les deux combattans tirassent au sort à qui brûleroit la cervelle à l'autre, ou que, liés ensemble par les cuisses et munis de cartouches, *ils se travaillassent à plaisir.* Ces raffinemens de cruauté, cette horrible perfectionnement d'une coutume barbare, ont excité l'horreur de l'auditoire. L'avocat a rappelé que M. Dufay avoit été condamné, par le tribunal de Nantes, à six ans de fer et au carcan. Ce jugement fut cassé par un décret de la Convention, sur l'exposé de Thureau, député fort connu de ce temps-là, qui fit valoir les services que le condamné avoit rendus dans la guerre contre les Vendéens. M. Couture a passé en revue les reproches que M. Dufay a faits à ses adversaires de l'avoir présenté comme un agent de police ; d'avoir attaqué sa gloire militaire, etc. Son plaidoyer a offert beaucoup de détails qu'il a dû être pénible pour le colonel d'entendre. M. Mauguin, son avocat, répondra mardi prochain.

— L'Académie françoise a décerné le prix pour l'éloge de Rollin, à M. Saint-Albin-Berville, avocat. Deux accessit ont été donnés à deux concurrens, dont l'un a cependant été invité a retrancher quelques phrases déplacées sur Louis XIV.

— Nous avons dit que le département des Vosges avoit acquis la maison de Jeanne d'Arc, à Donremy la Pucelle, village situé entre Vaucouleurs et Neufchâteau. Cette acquisition a été faite pour le prix de 2500 fr., à la condition que le sieur Gérardin, vendeur, et qui passe pour appartenir à la famille de Jeanne d'Arc, sera le gardien de la maison. On va la réparer; on rétablira les bas-reliefs et les inscriptions, et on conservera avec soin tout ce qui a rapport à la vertueuse héroïne.

— Le 24 juillet, le tonnerre est tombé sur la forêt royale, dans la paroisse de la Ferrière-Bechet, près Séez, et y a mis le feu. Le curé, le maire, les habitans, se sont portés avec zèle à l'éteindre. On y a réussi. L'ardeur qu'on a montré dans cette circonstance est d'autant plus méritoire qu'on étoit dans la moisson, et que ces braves gens sont en général pauvres.

— Le tonnerre est tombé, le 20 juillet, sur une cabane dans la paroisse de Rochefort en Gard. Il a tué deux personnes, en a blessé quatre, et a mis le feu à des gerbes. On a eu beaucoup de peine à tirer du danger les personnes bles-

sées, et à empêcher les progrès du feu, que l'on est enfin parvenu à éteindre. Lorsque le péril fut passé, les travailleurs se mirent à genoux pour remercier Dieu, et le lendemain ils entendirent, dans une chapelle de la sainte Vierge, qui est voisine, une messe d'actions de grâces.

— Le duc de Glocester a mis à la voile de Brest, le 9 juillet, pour continuer sa route. Il a passé en revue les trois légions qui se trouvent dans cette ville.

LIVRE NOUVEAU.

Modèles d'une tendre et solide dévotion à la Mère de Dieu dans le premier âge de la vie; par M. l'abbé Carron. Troisième édition (1).

Nous avons successivement annoncé les premières éditions de ce recueil, et nous ne sommes point surpris d'en voir paroître aujourd'hui une troisième. De pareils ouvrages sont aussi attachans qu'utiles. On est frappé des beaux exemples qu'offrent, au milieu d'un siècle corrompu, des jeunes gens dociles à la voix de la religion et de la vertu. On les suit avec plaisir dans les détails de leur vie pieuse, paisible et occupée. On les voit s'arracher aux séductions du monde pour se livrer à Dieu et aux devoirs de leur état. On les voit, à l'heure où tant d'autres courent après des divertissemens dangereux, aller s'asseoir au chevet du malade, monter au grenier du pauvre, catéchiser l'ignorant, consoler l'affligé, remplir enfin toutes les œuvres de miséricorde spirituelle et corporelle. Voilà ce que leur inspire la religion qu'ils professent, la piété qui les anime. Elle les rend modestes, tempérans, laborieux, charitables. Il semble qu'il y ait quelque chose de plus touchant dans le spectacle de ces vertus pratiquées dans le plus bel âge de la vie.

M. l'abbé Carron a joint à cette troisième édition de nouvelles notices dans le genre des premières. Ce sont de nouveaux encouragemens qu'il offre à ceux qui se trouvent dans la même situation. Qui pourroit dire qu'il est impossible de

---

(1) 1 vol. in-12; prix, 3 fr. et 3 fr. 50 c. franc de port. A Paris, chez Rusand, et chez Ad. Le Clere, au bureau du Journal.